

ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO

PER IL RE, PER L'IMPERATORE

Gli Stati italiani nei rapporti
della diplomazia segreta
francese e asburgica
(1815-1847)

a cura di Bianca Maria Cecchini



ARCHIVIO GUIDO IZZI

Con il Congresso di Vienna l'Italia divenne territorio d'influenza dell'Austria.

Era stata una piena vittoria di Metternich, che non aveva risparmiato uomini e mezzi per attivare subito nella Penisola un capillare sistema di controllo, diretto anche a prevenire nuove e pericolose infiltrazioni da parte francese.

L'antica rivalità della *Grande Nation* con l'Impero asburgico non tardò tuttavia a riaccendersi e il territorio privilegiato dello scontro fu quello italiano dove, in mancanza di eserciti, Luigi XVIII e i suoi successori inviarono una fitta schiera di agenti con il preciso compito di agire sugli scontenti e di riaccendere, attraverso una politica di propaganda mirata, gli antichi sentimenti filofrancesi.

L'esigenza di avvalersi di informatori nascosti non fu tuttavia prerogativa della Francia. Se dagli archivi del Quai d'Orsay giungono le molte relazioni degli agenti di Parigi, le carte tratte dall'Haus-Hof und Staatsarchiv indicano che anche Metternich fece uso di agenti segreti paralleli.

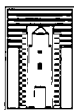
I documenti pubblicati nel volume permettono di confrontare l'azione di queste due forze e mettono in luce la diversità delle strategie politiche pensate e poi poste in atto dai due Paesi antagonisti per conquistare e per conservare il predominio politico sull'Italia.

ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO

PER IL RE, PER L'IMPERATORE

**Gli Stati italiani nei rapporti
della diplomazia segreta
francese e asburgica
(1815-1847)**

a cura di Bianca Maria Cecchini



ARCHIVIO GUIDO IZZI

ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO
BIBLIOTECA SCIENTIFICA

SERIE II: FONTI

Vol. LXXXVI

PER IL RE, PER L'IMPERATORE

**Gli Stati italiani nei rapporti
della diplomazia segreta
francese e asburgica
(1815-1847)**

a cura di Bianca Maria Cecchini



ARCHIVIO GUIDO IZZI



ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO
BIBLIOTECA SCIENTIFICA

SERIE II: FONTI

Vol. LXXXVI

PER IL RE, PER L'IMPERATORE

**Gli Stati italiani nei rapporti
della diplomazia segreta
francese e asburgica
(1815-1847)**

a cura di Bianca Maria Cecchini



ARCHIVIO GUIDO IZZI
1998

© Istituto per la Storia del Risorgimento Italiano - Roma

Questo volume è pubblicato con un contributo del CNR

Archivio Guido Izzi s.r.l. - Via Ottorino Lazzarini, 19 - 00136 Roma
Tel. (06) 39735580 - Fax (06) 39734433

Alla memoria di Arnaldo Salvestrini

RINGRAZIAMENTI

Nel dare alle stampe questo volume desidero esprimere la mia riconoscenza a tutti coloro che con pazienza e comprensione mi hanno seguita e incoraggiata nelle mie ricerche e nella stesura di questo lavoro, e in particolare i professori Arnaldo Salvestrini, al quale questo mio studio è dedicato, Furio Diaz, Luigi Lotti, Paolo Malanima, Fabrizio Ghilardi.

Un ringraziamento particolare va ad Alberto Postigliola, al dott. Alicò, addetto culturale dell'Ambasciata d'Italia a Parigi, al dott. Ivan Parvev, ai funzionari dell'Haus-Hof und Staatsarchiv di Vienna, del Ministero degli Esteri francese, della Bibliothèque Nationale di Parigi, della Bodleian Library di Oxford ed a tutti coloro che qui non ho citato ma che mi sono stati vicini agevolandomi con la loro perizia.

INTRODUZIONE

I. Nuove forme dell'antagonismo franco-asburgico dopo il 1815

Il 1815 era l'anno che sanciva la chiusura dei lavori del Congresso di Vienna e la vittoria delle forze delle antiche Coalizioni sulla Francia rivoluzionaria e imperiale; era dunque l'anno che, mentre assegnava all'Impero asburgico il controllo pressoché totale sul territorio italiano, relegava la Francia nei suoi ridotti confini nel tentativo di precludere ad essa ogni possibilità di intervenire nuovamente a turbare l'ordine restaurato nella Penisola e, più in generale, in Europa.¹⁾

In Italia i sovrani che avevano recuperato, in tutto o in parte, il trono e il potere si trovavano a quel punto più che mai legati all'Impero, privi com'erano di mezzi reali, vincolati dai trattati con esso sottoscritti, controllati a un tempo dalle sue truppe, autorizzate a presidiare una larga parte dell'Italia centro-settentrionale e meridionale, e da una diplomazia sia ufficiale sia occulta — che trovava il suo centro in Lombardia, a Milano, dove era stata attivata una Agenzia Generale di controllo —²⁾ attentissima a indagare e a prevenire ogni possibile sommovimento.

¹⁾ Molti sono gli studi di carattere generale sull'opera del Congresso di Vienna e sulla sistemazione della carta politica europea determinata dall'azione del principe di Metternich. Rimando qui per gli sforzi compiuti dal futuro Cancelliere austriaco per consolidare gli equilibri di Vienna e per frenare la *revanche* francese a EDWARD VOSE GULICK, *Europes classical balance of power. A case History of the theory and practice of one of the great concepts of Europe Statecraft*, New York-London, W.W. Norton, 1967 e a PAUL W. SCHROEDER, *Metternich's diplomacy at its Zenith*, Austin, 1962. Altri spunti interessanti sono poi forniti dal lavoro di ARTHUR G. HAAS, *Metternich. Reorganization and Nationality, 1813-1818*, Wiesbaden, 1963.

²⁾ Su questo punto ancora A.G. HAAS, *Metternich. Reorganization and Nationality* cit., pp. 92-94; ma si vedano anche le pagine introduttive del volumetto *Dalle carte segrete della polizia austriaca*, Genova, ECIG, 1992.

In virtù delle condizioni imposte dall'Austria dopo il 1815 nessun movimento in Italia poteva sfuggire a Vienna. All'Agenzia di controllo non venivano fatti mancare i mezzi per sostenere e incrementare una capillare rete spionistica, mentre i molti agenti diplomatici ufficiali sommergevano letteralmente il gabinetto degli Esteri asburgico di rapporti e resoconti nei quali si parlava dello stato della Penisola, si riferiva della condotta dei sovrani, si davano ragguagli sui possibili pericoli derivanti dalla sopravvivenza di focolai rivoluzionari e filogiacobini.

La cancelleria imperiale traboccava insomma di lettere e di memoriali nei quali spesso venivano raccontati nel dettaglio fatti ed episodi in apparenza insignificanti dal punto di vista politico ma che, in realtà, altro non erano che l'espressione nel concreto di una volontà precisa che individuava nell'acquisizione dell'informazione, anche minima, uno dei mezzi più efficaci per esercitare il potere del controllo politico, sociale e territoriale attraverso la prevenzione indiscriminata dell'azione sovversiva.

Nella situazione subalterna all'Austria in cui allora si trovava, la Francia, abbattuta dai trattati del 1815, frustrata nella sua volontà espansionistica e in quella *grandeur* che non era stata solo una prerogativa di Napoleone Bonaparte, sebbene governata da un sovrano figlio della Restaurazione, avvertiva l'esigenza o, per meglio dire, aveva la necessità impellente, soprattutto per motivi di carattere interno, di trovare nuove modalità di penetrazione in Europa.

È certo infatti che la politica 'revisionista' inaugurata dalla *Grande Nation* immediatamente dopo la conclusione del Congresso di Vienna,³⁾ se da una parte mirava a cancellare gli accordi internazionali che l'avevano soffocata e umiliata, da un'altra parte tendeva a far rivivere quelle tensioni universalistiche che l'*Empereur* aveva così abilmente sfruttato e la cui attuazione aveva sconvolto l'assetto di mezza Europa.

Dal 1815 alla vigilia del 1848 i sovrani che si avvicendarono sul trono di Parigi, fossero essi di ispirazione assolutista semi-costituzionale o costituzionale, non persero mai la speranza di poter ritrovare una 'sfera d'azione degna' per quella che ormai era divenuta l'insopprimibile aspirazione della Francia, figlia dell'Illuminismo e speranza dei popoli oppressi, di trasfondere lumi e progresso laddove il cammino della civiltà era stato ostacolato dalla permanenza o dal ripristino di istituzioni, leggi e consuetudini tipiche dei governi dell'*Ancien Régime*.⁴⁾

³⁾ Sulla politica revisionista della Francia, sui suoi tentativi di avvicinamento alla Gran Bretagna dopo il 1815 e, più in generale, sulle relazioni anglo-francesi, FABRIZIO GHILARDI, *L'Europa degli equilibri. 1815-1890*, Milano, Angeli, 1987, pp. 27-32.

⁴⁾ Per quanto riguarda il riaccendersi della tendenza universalistica della Francia dopo il 1815, appaiono ancora molto interessanti le considerazioni svolte da LUDWIG

Tuttavia, in questo particolare frangente, la volontà della Francia di ripercorrere ancora una volta la strada dell'espansionismo era determinata non soltanto dalla memoria, peraltro recente, degli antichi splendori, ma anche e soprattutto da una esigenza politica piuttosto precisa, provocata dai mutamenti interni che avevano veduto, a meno di due anni dalla restaurazione borbonica, la conquista da parte dei liberali — e da parte dei liberali di sinistra — della maggioranza parlamentare.⁵⁾

Fu appunto in questo clima che prese nuovamente forma la volontà di espansione della Francia, cosa che, inevitabilmente, fece riaccendere l'antica rivalità della *Nation* con l'Impero asburgico; rivalità che, in questo caso, fu l'espressione della volontà di rivincita del nazionalismo francese sulla forza delle Coalizioni e sui trattati del 1815.

I fattori determinanti della politica estera della Francia della prima Restaurazione poggiavano sostanzialmente sulla concezione della grandezza intellettuale e militare che era stata alla base della cultura francese e che aveva origini lontane: la fede nella missione di conquista, esaltata dalle guerre e dalle glorie napoleoniche, affondava le sue radici nella giustificazione dell'azione che si compiva in favore delle nazionalità oppresse e dell'ideale patriottico. Considerata dagli oppositori della Restaurazione europea come l'antagonista naturale della Russia alessandrina — palese espressione di una forza di conquista statica e conservatrice che si era manifestata nella creazione della mistica Santa Alleanza — la Francia appariva ancora come la nazione dispensatrice delle libertà costituzionali e del progresso; era insomma la nazione che, anche dopo la conclusione degli accordi di Vienna, continuava ad incarnare l'ideale del cambiamento istituzionale e quindi dell'evoluzione delle idee in senso liberale.

Governata dalla restaurata dinastia borbonica, ma di fatto diretta dal ceto borghese, rafforzatosi negli anni della Rivoluzione, la Francia era già l'antesignano dell'ideologia liberale e moderata ed era dunque portavoce di quella dottrina politica destinata a divenire il nuovo strumento ideologico per la ripresa del cammino verso le libertà legali e antirivoluzionarie e per

DEHIO, *Equilibrio o egemonia. Considerazioni sopra un problema fondamentale della storia politica moderna*, Bologna, Il Mulino, 1988 (ed. or. 1948), laddove Dehio scrive che, all'indomani del 1815, «il popolo francese, a quanto sembrava, aveva cessato di essere minaccia alla libertà di altri popoli, ma era rimasto la patria di tutte le idee liberali-nazionali [...]. Malgrado il 1815, i francesi non avevano perduto l'aureola del popolo continentale predestinato. Essi esercitavano ancora un'egemonia spirituale dopo che l'egemonia politica era crollata» (p. 178).

⁵⁾ Sulla consistenza nel 1815 degli schieramenti politici all'interno del parlamento francese, PIERRE ROSANVALLON, *La monarchie impossible*, Paris, Fayard, 1994, pp. 57-92.

la riconquista politica dei territori limitrofi. Insomma, sebbene ridotta nei confini ed oberata dalle sanzioni economiche stabilite dai trattati di Vienna, la Francia continuava a trarre forza da quella certezza di superiorità culturale e nazionale che non si identificava con la staticità istituzionale e delle idee propria degli Stati della Restaurazione.

La tradizione che determinava l'immediata ripresa ideologica della *Nation* poggiava sulla convinzione sociale della sua forza implicita, nel ruolo di primo piano che la storia le aveva assegnato, ed era proprio da una tale solidità di principio che nasceva la consapevolezza della Francia che agli eventi negativi che l'avevano abbattuta non poteva non seguire una ripresa immediata che l'avrebbe ricondotta in tempi brevi alla riconquista delle posizioni che era stata costretta ad abbandonare.

Del resto sulla 'missione' di portare ovunque libertà sociale ed istituzionale era stata improntata l'intera politica estera francese fin dai tempi della Convenzione del 1792, con la promessa della *Grande Nation* di portare aiuto ai popoli oppressi contro la 'legittima' tirannia dei sovrani.⁶⁾

Non c'è dubbio che era stata l'esperienza rivoluzionaria a far acquisire alla Francia quella sicurezza che mancava agli altri Stati e che risiedeva in primo luogo nell'esperienza culturale settecentesca, ma soprattutto nella consapevolezza della grande coesione interna, sperimentata appunto negli anni della Rivoluzione, che le conferiva una forza inaspettata e che, insieme, le consentiva di estendere i suoi principi di governo ai popoli 'fratelli' che si trovavano ancora sotto il giogo dell'oppressione monarchico-assolutista.⁷⁾

Il ritorno sul trono di Luigi XVIII non aveva insomma affatto cancellato lo spirito imperialista e le ambizioni della Francia, che continuava a sentirsi la protagonista principale del rinnovamento ideologico e culturale dell'Europa. Così, sognando la rottura dei trattati appena imposti dal Congresso, la Francia si riarmava contro l'Europa mettendo al suo arco frecce diverse da quelle di cui aveva fatto uso in passato.

Essa sapeva di trovarsi ora di fronte a degli Stati forti, vincitori sugli eserciti della Rivoluzione, ma sapeva anche che questi temevano, e molto, la fede che la Francia aveva conservato nelle proprie tradizioni ideologiche,

⁶⁾ Rimando su questo punto ai lavori di GEORGE LEFEBVRE, *La Révolution française*, Paris, Alcan, 1951 e *Napoléon*, Paris, Presses Universitaires de France, 1953, pp. 1-29 nonché alle bibliografie relative ivi citate.

⁷⁾ Sulla 'missione' politica della Francia nel periodo post-rivoluzionario si vedano in particolare, tra gli altri studi, i contributi al volume miscelaneo *L'eredità della Rivoluzione francese*, a cura di FRANÇOIS FURET, Roma-Bari, Laterza, 1989; FURIO DIAZ, *Dal movimento dei Lumi al movimento dei popoli*, Bologna, Il Mulino, 1986, pp. 549 e sgg.; JEAN PLUMYÈNE, *Les nations romantiques*, Paris, Fayard, 1979, pp. 57-135.

e che erano consapevoli inoltre del fatto che, in quel preciso momento, il sovrano di Parigi, proprio in virtù della sua esigenza di tutelare l'ordine interno e in seguito alle pressioni che gli provenivano dalle maggioranze parlamentari di tendenza liberale, non poteva non assecondare tali nuove tendenze universalistiche — ora più che mai antiasburgiche — che cercava anzi di sfruttare in favore della sua monarchia.⁸⁾

Non disponendo di armate pronte a marciare alla riconquista dell'Europa in nome della dinastia o delle *libertés* costituzionali, l'unica forma di difesa, o di offesa, che rimaneva alla Francia dopo il 1815 era dunque quella di tentare di limitare ovunque il potere e l'influenza dell'Impero e di ritagliarsi nuovi spazi sostituendo progressivamente la propria influenza a quella austriaca.

Stando ai contenuti delle carte diplomatiche segrete di Parigi, che costituiscono il corpus principale di questo studio, sembra che il terreno ideale per l'attuazione di questo programma di riconquista sociale e culturale, che voleva essere anche un preludio alla riconquista territoriale, fosse proprio quello italiano. Fu infatti soprattutto in Italia che la Francia, tentando di sfruttare il malcontento generale provocato innanzitutto dalla Restaurazione e, più tardi, dalla politica di reazione seguita ai moti del 1820-21, sperò di riaccendere, attraverso un'adeguata politica di propaganda già sperimentata negli anni successivi alla Rivoluzione, le antiche simpatie filogiacobine, per convogliarle poi in funzione filoborbonica e antiaustriaca.

Non doveva né poteva essere un ostacolo per coloro i quali, per antica memoria o per risoluzione coraggiosa, avevano riposto le proprie speranze nella 'sorella latina', il fatto che questa volta la Francia si affacciasse in Italia guidata da un sovrano legittimo, poiché la scelta costituzionale compiuta da re Luigi XVIII aveva fatto in modo che egli si presentasse come l'erede di almeno una parte del bagaglio rivoluzionario.⁹⁾

La politica italiana della *Grande Nation* e il suo desiderio di rivincita assunsero dunque, dopo il 1815, la forma di una rinnovata lotta agli Asburgo che, per realizzarsi, si mosse in direzione della tutela dei popoli

⁸⁾ ADOLFO OMODEO, *La cultura francese nell'età della Restaurazione*, Milano, Mondadori, 1946.

⁹⁾ Per uno sguardo d'insieme sull'impostazione della politica italiana della Francia dopo il 1815, oltre che ai lavori di JEAN BAPTISTE DUROSELLE, *L'Europa dal 1815 ai nostri giorni Vita politica e relazioni internazionali*, Milano, Mursia, 1974 e di RENÉ REMOND, *La Destra in Francia. Dalla Restaurazione alla V Repubblica*, Milano, Mursia, 1968, si veda il saggio di ETTORE ROTA, *Italia e Francia davanti alla storia. Il mito della 'sorella latina'*, Roma, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1939.

nuovamente schiavi dell'Impero e nei quali la Francia si aspettava di poter infondere speranza e fiducia nel suo governo costituzionale.¹⁰⁾

Perché ciò avvenisse, perché cioè la Francia potesse svolgere in Italia un'azione efficace contro l'Impero, era in primo luogo necessario che il governo di Parigi fosse ben informato sulla reale situazione nella quale si trovavano gli Stati della Penisola, sullo spirito popolare, sui sentimenti che la gente nutriva nei confronti dei sovrani restaurati, sulla reale incidenza della presenza austriaca, ma soprattutto sul peso che ancora poteva avere la sopravvivenza del ricordo dell'epoca francese, poiché era innanzitutto su di esso che la Francia intendeva poggiare le basi della riconquista italiana.

II. Diplomazie segrete a confronto

La necessità di acquisire le informazioni necessarie per programmare un piano d'azione nella penisola italiana si presentava dunque per la Francia come un'esigenza primaria ed insieme un'impresa di non facile riuscita.

Mentre infatti l'Austria, e quindi anche la sua diplomazia, aveva, nell'Italia del 1815, la parte del leone, la Francia, spesso proprio a causa del veto posto da Vienna ai principi restaurati in Italia di accogliere i diplomatici parigini, si trovava in evidente difficoltà a causa della mancanza di legazioni ufficiali debitamente accreditate presso le corti italiane.¹¹⁾

Nella maggior parte dei casi dunque la Francia si vide preclusa la via diretta dell'informazione. Fu proprio per questo motivo che il governo di Parigi, a partire dal 1816, da quando cioè fu deciso di riprendere una politica di penetrazione nella Penisola, inviò in Italia una diplomazia 'occulta' che, affiancando quella ufficiale, scarsissima e strettamente controllata dall'Austria, ebbe la funzione di contribuire a forzare le maglie della fitta rete di ferro nella quale l'Impero aveva stretto un territorio che considerava a tutti gli effetti suo vassallo.¹²⁾

¹⁰⁾ In generale, sulla politica estera della Francia nel periodo 1814-1847, CHARLES POUTHAS, *La politique étrangère de la France sous la monarchie constitutionnelle*, Les cours de Sorbonne, s.d.

¹¹⁾ Interessanti suggestioni sull'atteggiamento austriaco nei confronti della diplomazia austriaca dopo Vienna sono fornite da GUILLAUME DE BERTIER DE SAUVIGNY, *Metternich et la France après le Congrès de Vienne*, Paris, Les Presses continentales, 1948.

¹²⁾ Non esiste a tutt'oggi un'opera di insieme sui servizi esteri della Francia e dell'Austria nel periodo della Restaurazione. Di conseguenza non esistono nemmeno studi più o meno compiuti sulla consistenza e sull'azione dei servizi esteri segreti dei due paesi. Una sintesi dell'attività diplomatica ufficiale della Francia è comunque da-

In ogni tempo, in ogni Paese l'elemento fondamentale per governare, tanto in modo diretto quanto in modo indiretto, si è identificato con l'esigenza di essere informati sulla effettiva situazione della realtà territoriale sulla quale si intendeva esercitare la propria influenza politica. E in ogni tempo e in ogni Paese, vuoi per le limitazioni imposte dagli antagonisti, vuoi per le carenze strutturali dei canali di informazione ufficiali, è stata avvertita l'esigenza di fare uso degli informatori segreti. E questi furono 'patrioti', spie per professione e per denaro, traditori del proprio governo, ma anche personaggi di spicco: il termine 'agente segreto' riguardò infatti le più disparate categorie di persone, differenti tra loro per rango, posizione sociale, nazionalità, motivazioni. Nella Francia di Luigi XIV furono agenti segreti alti prelati, come Wilhelm Egon von Fürstenberg, e diversi membri del corpo diplomatico, prima di entrare a farne parte, svolsero le stesse mansioni di personaggi di bassa condizione, divenendo 'buoni amici del re'.¹³⁾

Indice e misura del potere politico — dal momento che colui che è informato possiede di conseguenza la facoltà di prevedere, predisporre, decidere e procedere al migliore impiego dei mezzi a sua disposizione relativamente allo scopo che si prefigge — l'informazione segreta nel periodo della Restaurazione in Francia era divenuta una pratica consolidata. Istituzionalizzata nel periodo della Reggenza dal ministro marchese Torcy, l'attività diplomatica segreta aveva finito insomma per essere accettata e riconosciuta come una sorta di disciplina parallela all'attività ufficiale. Possono esserne una prova i capitoli di spesa inseriti nei prospetti finanziari del Ministero degli Affari Esteri che riportano cifre destinate al finanziamento degli agenti occulti; capitoli che, se alla fine del '600 prevedevano somme minime, registrarono, nei centocinquanta anni successivi, aumenti progressivi e costanti.¹⁴⁾

ta dal vecchio saggio di CORNELIU BLAGA, *L'évolution de la diplomatie. Idéologie, mœurs et technique*, Paris, A. Pedone, 1937. Alcuni spunti di indagine sono offerti dal più recente *Les Affaires Étrangères et le corps diplomatique français*, Paris, Éditions du Centre Nationale de la recherche scientifique, 1984, t. I: *De l'Ancien Régime au Second Empire*. Per quanto attiene l'organizzazione diplomatica austriaca, HEINRICH VON SRBIK, *Metternich. Der Staatsmann und der Mensch*, München, Bruckmann, 1925, 2 voll. e ALFRED STERN, *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871*, Berlin-Stuttgart, Cotta, 1894-1924, voll. 1-4.

¹³⁾ *Les Affaires Étrangères et le corps diplomatique français* cit., pp. 234-235.

¹⁴⁾ Durante il periodo napoleonico per esempio le spese destinate all'attività di informazione segreta all'estero ammontarono a circa un milione di franchi su un budget complessivo di cinque milioni. Nel 1819 un dodicesimo della cifra assegnata agli Esteri (7.650.000 franchi) fu destinata alle 'spese segrete per agenti' e, nel 1826,

Le affermazioni fatte dal ministro Damas nel 1828 non fecero che confermare l'importanza che ormai rappresentava per la Francia la pratica dell'informazione segreta. Damas, criticando l'insufficienza del servizio diplomatico francese all'estero, attribuì insomma in più occasioni la stessa validità di quella ufficiale all'informazione parallela, confermandone l'istituzionalizzazione voluta da Torcy.

Il dubbio della 'legittimità' del metodo non veniva affatto posto poiché la necessità dell'informazione era considerata, non senza forzature, una esigenza legittima di uno Stato per l'amministrazione del suo buon governo. Sebbene, come appare proprio dai documenti francesi, non solo di questo si trattava, ma piuttosto della necessità di accumulare dati e informazioni sullo stato della penisola italiana al fine di interferire sulla sua situazione politica e civile e per sostituire l'influenza di un terzo Paese che, di fatto, già la esercitava, per la Francia della Restaurazione e per quella dell'Orléans, l'azione occulta era e rimaneva uno strumento legittimo.

Tuttavia, nel giudicare a posteriori l'attività spionistica, specialmente quella della Francia, c'è da tener presente che ogni Paese, nel periodo storico in questione, giudicava come perfettamente legittima ogni azione da esso compiuta non solo per la tutela ma anche e soprattutto per l'accrescimento del proprio potere politico tanto interno che esterno e che, specie in un frangente come quello del quale qui si tratta, il dubbio sulla legittimità dell'azione non si poneva nemmeno, considerato che essa si svolgeva nell'ambito di una guerra silenziosamente dichiarata tra Potenze e in un Paese, l'Italia, che, in ogni senso, non godeva di una dignità politica, amministrativa e militare pari a quella degli Stati rivali.

La penisola italiana, pur con tutte le sue monarchie legittime, ma solo virtualmente riconosciute sovrane in senso politico, non aveva, da un punto di vista diplomatico, altra funzione che quella di essere una delle misure del potere di quegli Stati diplomaticamente belligeranti dopo il 1815, l'Austria e la Francia, appunto. In altre parole il possesso reale, o anche indiretto, dell'Italia si presentava come l'indice di un potere politico che accresceva di fatto sia il prestigio internazionale del paese preponderante sia la sua forza di coesione interna per mezzo della dimostrazione sociale di quella capacità di predominio tipica da un lato dei governi conservatori, come quello asburgico, ma dall'altro lato, sebbene per motivazioni differenti, anche di quello costituzionale francese.

650.000 franchi su 8.400.000 furono usati per finanziare l'azione occulta. Sotto la Monarchia di Luglio, nonostante la diminuzione del budget complessivo degli Esteri, le 'spese segrete e straordinarie' furono previste più o meno stabilmente nella stessa percentuale degli anni precedenti (*Ivi*, pp. 546-570).

Si è detto dunque che il problema della legittimità dell'azione spionistica non si poneva per la Francia la quale giudicava perfettamente giusto e lecito andare a combattere la sua rivale in Italia con ogni mezzo disponibile, cominciando appunto con l'acquisire tutte le informazioni necessarie per predisporre le azioni successive. Meno che mai quel problema si poneva per l'Austria la quale, a maggior ragione, considerava un diritto-dovere mantenersi informata sullo stato dell'opinione e sui movimenti delle popolazioni italiane.

Uno strumento per valutare le intenzioni e i mezzi con i quali le due potenze antagoniste intesero muoversi in Italia è dato da quella parte di documenti ancora inediti relativi all'azione in Italia della diplomazia occulta francese e asburgica che qui si presentano. La pubblicazione di queste carte, nelle quali sono esplicitamente o implicitamente contenute alcune proposte politiche per 'dirigere' la situazione italiana, non ha certamente la pretesa di mutare l'impostazione storiografica attuale né la lettura delle fonti già note relative alla storia di quegli anni. Il tentativo è anzi quello di contribuire a quella lettura mettendo in rilievo, e talvolta chiarendo,¹⁵⁾ alcuni aspetti dei documenti suddetti, i cui contenuti, relativi all'impostazione della politica estera delle due potenze, andarono ad agire, o ad interagire, sugli sviluppi successivi della politica italiana.

È infatti importante precisare che le informazioni, le notizie e i progetti che emergono dalla lettura dei documenti della diplomazia segreta francese e asburgica non hanno sicuramente la possibilità né la pretesa di modificare l'immagine attuale della *big history*, né essi spostano di molto le conclusioni della moderna storiografia e il giudizio che essa esprime sull'età della Restaurazione.

Non credo tuttavia che questa microstoria diplomatica debba essere ignorata o relegata in secondo piano, poiché essa si inserisce nella grande storia, la vive, la percorre, la arricchisce di particolari che aiutano a comprenderla e a giudicarla tanto nei piccoli quanto nei grandi eventi, mettendo in risalto non solo i punti di forza ma anche le carenze e le debolezze di molti personaggi di spicco nella scena politica internazionale di quegli anni.

¹⁵⁾ Mi riferisco alle considerazioni svolte da ARMANDO SAITTA nella *Introduzione a Le relazioni diplomatiche tra la Francia, il Granducato di Toscana e il Ducato di Lucca*, s. II, vol. I, Roma, Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea, 1960, dove egli afferma di aver esaminato presso gli Archivi del Ministero degli Affari Esteri di Parigi la serie *Mémoires et Documents*, i cui documenti sono in gran parte presentati in questo studio, e di averla trovata ricca e di «fondamentale importanza per l'età della Restaurazione».

Gli elementi di novità che emergono da questi documenti sono molteplici e si pongono su vari piani della storia politica dell'età della Restaurazione. Soprattutto per questo è importante sottolineare che i documenti non raccontano, per così dire, una 'storia minore' né possono essere ridotti al mero ruolo di corredo alla grande storia, poiché, se da un lato la arricchiscono, la completano, — e talvolta la giustificano in alcuni dei suoi aspetti — da un altro lato la chiariscono, rendendo palesi e indiscutibili quelle spiegazioni che, in alcuni casi, rivestivano l'aspetto di illazioni e deduzioni avanzate su basi non ancora sufficientemente solide.

La natura delle informazioni contenute nei documenti qui riprodotti, le ipotesi politiche del tutto nuove che vengono avanzate, non tanto dagli agenti occulti ma specialmente dai governi mandatarî, e che costituiscono la vera essenza di questo studio, per la loro stessa natura, non possono essere annoverate tra le microstorie di corredo alla *big history*; esse, semplicemente, pur con la loro specificità, fanno parte della grande storia dalla quale non possono in nessun caso prescindere ed essere escluse.

È necessario illustrare ora la genesi di questo lavoro e le motivazioni che mi hanno indotto ad attribuire alle relazioni qui riprodotte una dignità pari a quella riservata ai documenti diplomatici ufficiali e dunque a classificarle in quella serie.

In un primo momento questo lavoro era stato concepito e impostato come uno studio sull'influenza e sulla presenza austriaca in Italia nel periodo della prima Restaurazione — cioè a dire negli anni compresi tra la fine del Congresso di Vienna e le rivoluzioni del 1830-31 — da valutare attraverso l'analisi dei carteggi inediti della diplomazia segreta asburgica.

Gli studi compiuti presso l'Haus-Hof und Staatsarchiv di Vienna sui fondi diplomatici riservati avevano avuto però come risultato il ritrovamento di alcuni documenti i cui contenuti e il cui carattere esulavano da quelli delle carte redatte da e per la diplomazia ufficiale. Si trattava infatti di rapporti riservati sullo stato sociale e politico dell'Italia compilati da agenti incaricati direttamente dal Metternich di studiare, valutare e riferire sulla situazione della Penisola e sugli eventuali movimenti che vi si sarebbero potuti formare in funzione antiaustriaca.

Analizzando quei documenti era stato soprattutto interessante notare che, nonostante la presenza sul territorio italiano di legati ufficiali, e nonostante l'attività frenetica della Agenzia Generale di controllo e del pluriarticolato sistema poliziesco, anche Metternich, seguendo quella che era ormai una 'tradizione' francese, aveva avvertito la necessità di effettuare ulteriori verifiche, affidando la raccolta di altre informazioni ad alcuni agenti che facevano capo a lui direttamente.

Fin qui, si potrebbe dire che un simile comportamento alla fine non aveva poi un carattere eccezionale: il futuro Cancelliere, confidando an-

ch'egli nella validità di quella sorta di controllo incrociato tipico del sistema poliziesco asburgico,¹⁶⁾ riteneva di dover essere informato più e meglio del ministero stesso al fine di porre in atto ogni misura possibile per il mantenimento dello *statu quo* nella Penisola. Il fatto davvero straordinario era stato piuttosto lo scoprire che Metternich aveva ritenuto di doversi avvalere a questo fine di agenti di origine italiana decidendo di affidare soprattutto a loro l'analisi della realtà sociale e la valutazione delle opere considerate 'sospette e pericolose', come quelle del Balbo e del Gioberti, che costituirono, per esempio, l'oggetto di una parte delle relazioni del barone Fabrizio Ostini, ex ministro del duca di Lucca, il quale fu dal 1843 uno dei confidenti italiani prediletti dal Metternich.¹⁷⁾

L'elemento del tutto nuovo che scaturiva dalla lettura e dall'analisi dei rapporti dell'Ostini, e più in generale di quelli dei confidenti dell'Austria, era dato non solo dal fatto che la situazione italiana veniva letta in un'ottica di indagine vera, più aderente insomma alle condizioni dell'Italia di quel periodo, ma soprattutto dall'emergere in quegli stessi rapporti del modo con il quale Metternich considerava tali realtà. In altre parole i resoconti segreti degli agenti dell'Austria, fitti di cifre, percentuali e statistiche relative, per esempio, alle sette segrete, al numero dei cospiratori e all'entità delle loro risorse in denaro e in uomini, com'era naturale, venivano concepiti e compilati in obbedienza a modelli mentali precostituiti e predeterminati dalle modalità di osservazione che rispondevano ai canoni indicati dall'ottica imperiale.¹⁸⁾ Questo tuttavia non impediva di dare al governo di Vienna, così come a quello di Parigi,¹⁹⁾ ciò che realmente esso desiderava, cioè un tipo di informazione quanto più possibile esatta sullo stato sociale e politico dell'Italia. I numeri e le statistiche della diplomazia ufficiale erano senz'altro dei dati importanti, ma più importante ancora, anzi fondamentale, anche per la Cancelleria imperiale, era il riuscire a penetrare nei modelli mentali della società italiana, nei suoi processi di pensie-

¹⁶⁾ Sull'organizzazione della polizia austriaca rimando a WERNER OGRIS, *Joseph von Sonnenfels und die Entwicklung des oesterreichischen strafrechts*, in *La "Leopoldina". Criminalità e giustizia criminale nelle riforme del Settecento europeo*, a cura di FLORIANA COLAO e LUIGI BERLINGUER, vol. X: *Illuminismo e dottrine penali*, Milano, Giuffrè, 1990, pp. 459-482 e alla bibliografia citata nell'appendice al saggio.

¹⁷⁾ Per un profilo biografico del barone Ostini, le cui relazioni sono riprodotte al documento IX, si veda *infra*.

¹⁸⁾ Si vedano, per esempio, i resoconti inviati a Vienna dal barone Werklein, documento II.

¹⁹⁾ Anche il governo francese, in più occasioni, decise di affiancare agli agenti segreti francesi, degli informatori italiani. Un esempio è rappresentato dalla scelta dello scrittore Buttura le cui relazioni sull'Italia sono state riprodotte al documento V.

ro e nella formazione dei suoi giudizi in conseguenza dei quali si potevano articolare i tentativi di resistenza all'Impero. Possedere questi strumenti di valutazione significava avere non solo la possibilità di prevedere e di prevenire l'eventuale azione sovversiva ma anche acquisire la facoltà di valutare come e in che misura gli scritti e le opere circolanti in Italia — comprese quelle che erano state autorizzate dai governi — potevano influire sullo sviluppo della resistenza al dominio imperiale.

Fu infatti proprio con il compito di studiare il grado di incidenza delle opere del Foscolo, del Balbo e del Gioberti sull'opinione politica italiana che Metternich decise di affiancare ai suoi informatori austriaci degli agenti italiani. La prova è costituita appunto dai rapporti inviati sull'argomento dal barone Ostini — rapporti che qui si è scelto di riprodurre tra gli altri — e che appaiono peraltro tra i più significativi per rilevare le differenze esistenti tra il modo austriaco e quello italiano di presentare i fatti.

Nonostante l'attenzione prestata infatti dall'Ostini a soddisfare le esigenze interpretative di Metternich non può sfuggire all'analisi dei suoi rapporti l'emergere di una componente 'nazionale'. Se infatti per gli agenti austriaci l'adeguamento ai canoni interpretativi tipicamente asburgici era un fatto naturale — così come lo era talvolta la forzatura degli eventi che si presentavano — l'Ostini, pur nel tentativo di compiacere alla Cancelleria dalla quale dipendeva, non era stato capace di estraniarsi totalmente da quella che era la sua origine; filtrava dunque da questi rapporti 'italiani' una necessità quasi istintiva di raccontare i fatti nella loro realtà globale, di riportarli poi anche ad una dimensione più reale nella quale quegli eventi che venivano considerati come una conseguenza degli interventi eccessivamente repressivi dell'Austria venivano addirittura minimizzati. Per fare un esempio, le rivendite carbonare che, secondo il modello di pensiero degli agenti austriaci, necessitavano di una individuazione e di uno smantellamento immediato perché pericolosissime, per l'Ostini altro non erano che luoghi di riunione che raccoglievano gruppuscoli così eterogenei sia nel pensiero sia nell'azione, da non rappresentare una minaccia reale all'ordine restaurato.

E così anche più tardi gli scritti del Balbo e del Gioberti, incendiari per gli asburgici, vennero ritenuti dall'Ostini delle 'farneticazioni' prive di un vero fondamento politico, frutti di una fantasia certamente pericolosa ma i cui contenuti, talmente astratti, difficilmente avrebbero potuto ottenere un riscontro nell'opinione colta dell'Italia preunitaria: «Je n'en trouve que deux personnes qui ont lu Gioberti» — scrisse nel giugno del 1844 — «un archipetre et un libéral napolitain, et tous les deux en ont haussé les épaules».²⁰⁾

²⁰⁾ Si veda il documento XI, n. 6.

È escluso d'altra parte il dubbio che gli osservatori italiani al servizio del Metternich agissero solo esteriormente a vantaggio dell'Austria e che in realtà tentassero, per usare una terminologia assolutamente moderna, di 'deviare' l'opinione che gli inviati ufficiali e il Cancelliere stesso avevano della situazione politica e sociale italiana.

Appare dunque assai interessante considerare e valutare quegli scritti e quei giudizi nella loro qualità di relazioni politiche non condizionate dalla giustificata prevenzione che l'Austria aveva nei confronti dell'Italia di quel periodo, e che vedeva popolata quasi esclusivamente di cospiratori.

Così l'intento della pubblicazione anche solo di una parte di questi documenti inediti, — la riproduzione globale dei fondi ritrovati a Vienna avrebbe richiesto infatti spazi ben più ampi di quelli concessi da un singolo volume — che sarebbero andati ad integrare i numerosi rapporti segreti della polizia austriaca in Italia, a partire dalle *Carte segrete ed ufficiali della polizia austriaca in Italia dal 4 giugno 1814 al 22 marzo 1848*, pubblicati per la prima volta nel 1851 presso la Tipografia Elvetica di Capolago, i volumi di *Mémoires* del Metternich e le carte pubblicate più di recente, sarebbe stato dunque quello di fornire una visione quanto più possibile reale e concreta delle condizioni politico-sociali che si erano venute a creare nell'Italia degli anni immediatamente successivi al Congresso di Vienna attraverso la valutazione non solo delle fonti diplomatiche ufficiali ma anche dei documenti di quella cosiddetta diplomazia sotterranea che, talvolta, dato proprio il suo carattere confidenziale, contribuiva a fornire la giusta misura dei fatti e delle idee.

Sempre in quest'ambito era poi interessante, come già accennato, e in virtù delle considerazioni sopra svolte, esaminare le descrizioni date sull'Italia e i giudizi espressi sulla sua condizione da 'nazionali' al servizio dell'Austria, la cui impostazione mentale risultava essere assai differente da quella dei corrispondenti francesi.

In seguito a ciò la curiosità di verificare l'esistenza reale e l'entità degli sforzi compiuti dalla potenza antagonista dell'Austria, la Francia appunto, per la ripresa della sua politica italiana, mi indussero a effettuare diverse ricerche presso gli Archivi del Ministero degli Esteri di Parigi. Là, di fatto, era stato possibile reperire un'altra considerevole mole di documenti, anch'essi per la maggior parte inediti, relativi all'azione della diplomazia occulta in Italia.

La conseguenza fu naturalmente quella di un allargamento del campo di ricerca e dell'acquisizione di una visione differente e più completa delle influenze straniere nell'Italia di quel periodo, una realtà territoriale frazionata che, nelle intenzioni dell'Austria, una volta stroncati gli esigui focolai di resistenza filofrancese, si sarebbe dovuta ridurre a una zona di accettazione passiva dell'immobilistica politica imperiale; e questo anche grazie al fatto che, secondo le aspettative del Metternich, la Francia restaura-

ta di Luigi XVIII non poteva avere più un peso reale sulle idee e sulle opinioni delle popolazioni italiane.

Era infatti piuttosto improbabile, se non impossibile, nel pensiero del ministro austriaco, che proprio quella Francia impegnata a ricostruire il proprio equilibrio interno, sia politico che economico, mettesse immediatamente in movimento, dopo la conclusione dei lavori del Congresso, una rete diplomatica occulta per sfruttare in funzione antiaustriaca il malcontento popolare provocato in Italia dalla Restaurazione, facendo leva su quei sentimenti filogiacobini che, del resto, risultavano essere ancora piuttosto forti specialmente tra le file dei militari e nei circoli segreti sorti a dozzine in quegli anni. Al contrario proprio dalla Francia di Luigi XVIII partirono per l'Italia gli osservatori occulti i quali — ed è questa una vera sorpresa —, proprio come avveniva nel caso dell'Austria, furono anch'essi per lo più di nazionalità italiana.

Sebbene i motivi che avevano indotto la Francia a servirsi di agenti italiani erano stati differenti da quelli che avevano determinato le scelte di Vienna, il fatto del tutto nuovo e singolare era che entrambe le potenze avevano compiuto le medesime scelte nel reclutamento della loro diplomazia parallela.

È più che ovvio che entrambe si rivolsero per l'incarico a soggetti di comprovata fede, le cui storie e le cui concezioni politiche li rendevano pronti e idonei a servire il colosso del conservatorismo, desiderando che fosse questo a predominare in Italia, oppure il relativo legittimismo francese, con l'augurio che invece fosse la Francia, e insieme la sua mai tramontata idea di libertà, a tornare a dirigere le sorti italiane.

Se le motivazioni che avevano indotto Metternich ad usare agenti italiani per approfondire e completare la sua conoscenza della situazione italiana trovavano il loro fondamento nel tentativo di superamento degli schemi mentali tipici degli osservatori asburgici, quelle che avevano condotto la Francia ad operare le medesime scelte muovevano da considerazioni differenti nella sostanza ma identiche nel risultato.

Le spie del Cancelliere erano dominate da una visione eccessivamente schematica e prevenuta nei confronti degli Stati italiani, erano prive di 'immaginazione', pronte alla censura e leste a consigliare un'azione repressiva immediata a scopo preventivo; difettavano insomma di una delle qualità fondamentali delle quali un buon osservatore doveva essere dotato, cioè appunto dell'«immaginazione»²¹⁾ e, di conseguenza, della capacità di collegare i fatti tra loro.

²¹⁾ L'immaginazione, intesa come capacità di intuire e di collegare tra loro eventi in mancanza di anelli di congiunzione, è una qualità che Harold Nicolson dichiara

L'azione degli agenti francesi poteva essere ostacolata invece da un altro tipo di inconveniente rappresentato dalla superbia, un difetto a quanto pare tipico, anche in tempi successivi, sia dei diplomatici ufficiali sia di quelli segreti e derivante da una tradizionale presunzione di superiorità culturale e intellettuale. La diplomazia francese vantava senz'altro tradizioni illustri e le sue capacità erano universalmente riconosciute: essa era acuta, precisa, realista, dotata di una straordinaria capacità di deduzione; tuttavia era anche decisamente intollerante e incapace di dissimulare la propria impazienza nei confronti dei Paesi e delle società, come quella italiana appunto, che reputava ancora da civilizzare e che considerava quindi, a tutti gli effetti, culturalmente e politicamente inferiore.²²⁾

Questo inconveniente, rilevato ed esplicitamente segnalato al Ministero parigino sia dagli osservatori segreti italiani sia, in parte, da quelli francesi, rendeva assai difficile, se non talvolta impossibile, che l'azione degli agenti diplomatici occulti si svolgesse nei modi più opportuni e raggiungesse i fini previsti dal governo di Francia. Anche in questo caso fu ritenuto dunque più conveniente avvalersi, ove possibile, di osservatori italiani i quali univano a una conoscenza più diretta e più consapevole della società sulla quale erano chiamati ad indagare una duttilità mentale che era l'antitesi della rigidità francese, informata sulla consapevolezza della necessità di una manovra persuasiva continua e costante sulla realtà nella quale si intendeva agire per l'ottenimento di risultati concreti e durevoli.

Le differenze esistenti tra i rapporti degli agenti francesi e quelli degli italiani — che sono stati riprodotti insieme anche proprio per dare al lettore la possibilità di un confronto — sono del resto evidenti e mostrano con chiarezza la diversità concettuale delle modalità di azione proprie anche della diplomazia parallela.

III. Verso il '48

Si è già detto che la possibilità per la monarchia francese di impiantare Legazioni stabili nelle città dove avevano sede le Corti italiane era scar-

essere indispensabile per un buon diplomatico (HAROLD NICOLSON, *Diplomacy*, London-Oxford-New York, Oxford University Press, 1969).

²²⁾ Sulla formazione e sull'atteggiamento della diplomazia francese ALAIN MEININGER, *D'Hauterive et la formation des diplomates*, Paris, R.H.D., 1979. Un'opera di carattere più generale dalla quale tuttavia è possibile trarre elementi per porre a confronto gli atteggiamenti delle differenti diplomazie europee è quella di JULES CAMBON, *The diplomatist*, London, s.e., 1931.

sa e apertamente osteggiata dall'Austria la quale, specialmente dopo l'opposizione del re alle tendenze oltranziste della Camera ed ai partigiani del conte di Artois, fratello del sovrano, temeva, e non a torto, dopo l'avvento al trono di questi, che la sua volontà di restituire alla Francia un grande ruolo in Europa si concretizzasse nel tentativo di sostituirsi all'Austria in Italia.

Non è escluso comunque che il pregiudizio del Metternich, il quale considerava gli italiani dei *mulets*, dei somari incapaci di ritrovarsi in uno spirito di aggregazione nazionale, e dunque degli individui sostanzialmente inadatti a organizzarsi in forme di resistenza al potere imposto, lo esonerasse dal pensare che le popolazioni italiane fossero in grado di conservare ciò che rimaneva dell'eredità della Rivoluzione e che da ciò potessero trarre lo stimolo per la formazione di un embrione di coscienza nazionale che si sarebbe ben presto trasformato in un movimento capace di condurre la Penisola all'unità politica e territoriale.²³⁾

Ciò che emerge con sufficiente chiarezza dalle relazioni qui riprodotte è il fatto che l'intento principale dei restaurati sovrani borbonici francesi nei confronti dell'Italia — di Luigi XVIII e di Carlo X poi — fu quello di cercare con impegno sempre crescente la possibilità di sfruttare le reazioni e il malcontento provocato dall'atteggiamento dispotico dell'Austria e, facendo leva sui sentimenti filofrancesi propri dell'età della Rivoluzione, di sfruttarli attraverso una capillare propaganda antiaustriaca.

Guadagnando il favore popolare e tentando di coinvolgere in questo progetto di 'resistenza' persino i sovrani che erano legati all'Impero da vincoli di sangue — come lo erano il Granduca di Toscana e il Duca di Modena, allettati con vaghe promesse di costituzione di un fantomatico 'Regno d'Italia' da loro direttamente governato — la Francia riprendeva insomma la sua antica conflittualità nei confronti dell'Impero per estendere ancora una volta la propria influenza, mostrando così che l'antica politica di espansionismo nel Mediterraneo non era stata spenta dalle sconfitte napoleoniche.

L'esigenza della Francia di recuperare il potere oltre confine muoveva principalmente da due ordini di fattori. In primo luogo — i documenti lo dicono esplicitamente — dal pericolo rappresentato dall'aumento del dominio austriaco in Italia e dalla formazione di una confederazione di Stati italiani presieduta dall'Austria, che Metternich tentò di realizzare fino dal 1819 e che avrebbe significato per la Francia, ridotta com'era ai confini del 1790, la completa chiusura del Mediterraneo meridionale e la prevedibile costante vigilanza delle truppe imperiali ai confini con la Savoia. In secondo

²³⁾ H. VON SRBIK, *Metternich. Der Staatsmann und der Mensch* cit.

luogo — ed era questo un fattore altrettanto importante, se non fondamentale — la ripresa della politica espansionista partiva per la Francia da esigenze politiche interne.

Nel valutare l'azione francese in Italia è infatti necessario tener conto del fatto che, nel periodo in questione, mentre nelle popolazioni di Francia non erano ancora del tutto sopiti i ricordi delle campagne di conquista e dei trionfi napoleonici, si stava organizzando contro gli ultrarealisti, capeggiati prima dal conte Villèle e poi dal principe di Polignac, una nuova forza di opposizione, un polo moderato che caldeggiava la sostituzione della dinastia borbonica con quella degli Orléans.²⁴⁾

Un'intensa attività di politica estera, come quella voluta da Carlo X, con l'avvicinamento alla Russia durante le ultime fasi della crisi orientale, apertasi nel 1821 con l'insurrezione greca e conclusasi con il conflitto russo-turco tra il 1827 e il 1829, mirava dunque da una parte ad appagare la sete di grandezza e di gloria, rimasta insoddisfatta dopo il crollo dell'Impero napoleonico, e, dall'altra, a dare credibilità e anche a meglio far accettare la politica ultrareazionaria del governo.²⁵⁾

L'Austria e la Francia, le due Potenze che si fronteggiarono in questa lotta per la supremazia in Italia, avevano, alla fine dei conti, il medesimo obiettivo: ognuna per il proprio interesse, tendevano a conquistare il dominio del territorio sfruttando l'una il diritto e l'autorità che le derivavano dai trattati di Vienna e l'altra la forza delle idee e della persuasione.

Ma, mentre l'atteggiamento dell'Austria rimase sostanzialmente invariato sia nelle modalità sia nella determinazione di conservare ed aumentare tale predominio — ed anzi subì un irrigidimento reazionario dopo i moti del '20 e del '30 — fino alla rivoluzione del 1848 ed oltre, quello della Francia mutò, se non nei fini almeno nei modi, dopo le *trois glorieuses* e l'avvento della Monarchia di Luglio.

Il primo periodo orleanista difatti, agitatissimo dal punto di vista della politica interna, segnò una battuta d'arresto della politica estera in Italia e in Europa in generale. Il sentimento diffusi dopo il 9 agosto 1830, i moti insurrezionali scoppiati nei Paesi Bassi, che determinarono il distacco del Belgio, sconvolsero la Germania, la Polonia russa e l'Italia centrale.²⁶⁾

²⁴⁾ Sulle problematiche interne della Francia negli anni qui considerati ancora P. ROSANVALLON, *La Monarchie impossible* cit. e JEAN PAUL GARNIER, *Charles X*, Paris, Fayard, 1967.

²⁵⁾ EDUARD DRIAULT, *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres*, Paris, Alcan, 1921 e JOHN ARTHUR RANSOME MARRIOT, *The Eastern Question: an historical Study in European Diplomacy*, Oxford, Oxford University Press, 1940.

²⁶⁾ Sull'attività diplomatica estera nel periodo orleanista, oltre al citato lavoro di Pouthas, sono interessanti le memorie del barone PASQUIER, *Histoire de mon temps*,

Luigi Filippo, il re borghese, si trovò così impegnato nel difficile compito di arginare all'interno il pericolo di una nuova rivoluzione che, sull'onda dei sentimenti mai sopiti dell'89, avrebbe potuto, oltre che sconvolgere l'assetto monarchico-costituzionale, dilagare oltre i confini francesi e, infrangendo i trattati di Vienna, ricostituire le antiche Coalizioni europee e farle muovere in armi a domare le insorgenze.

Dopo la proclamazione del principio del non intervento da parte del governo francese, che implicava l'impegno della Francia a impedire con la forza che le Potenze intervenissero a domare i popoli insorti contro il proprio governo, e nonostante le simpatie nutrite da Luigi Filippo per *le parti du mouvement*, deciso a portare la rivoluzione alle estreme conseguenze e ad annullare l'assetto europeo stabilito a Vienna, il nuovo re trovò più sicuro appoggio sul cosiddetto partito della resistenza che rappresentava gli elementi della borghesia produttrice la quale, soddisfatta dei risultati del '30, mirava a liquidare rapidamente la rivoluzione e ad assestarsi su una politica moderata che rassicurasse l'Europa.

Spenti dunque i residui focolai rivoluzionari e stretto un accordo con l'Inghilterra nella forma di una primitiva '*entente cordiale*', la politica italiana subì una battuta d'arresto sotto l'Orléans mentre altre questioni di politica interna e internazionale assorbivano il governo francese. Determinante in questo atteggiamento francese verso l'Italia era stato l'orientamento dell'Inghilterra la quale, interessata soprattutto a mantenere uno stato di equilibrio delle forze in Europa e a guadagnare per sé spazi di libero mercato, non avrebbe consentito, pur non escludendo mutamenti politici e territoriali, che la Francia mettesse in pericolo quell'equilibrio con una politica di espansione in Italia.²⁷⁾

Dunque durante la Monarchia di Luglio, e specialmente nei suoi primi anni di vita, la diplomazia francese in Italia fu ridotta a quella ufficiale delle Legazioni che furono debitamente accreditate, non senza proteste da parte dell'Austria, presso le Corti. È dunque quasi certo che si deve a questo fatto, cioè a dire all'arresto piuttosto brusco della politica italiana della Francia, il motivo per il quale in tale periodo nei cartolari del Quai d'Orsay si trovano solamente pochi e frammentari *mémoires* e relazioni attribuibili ad osservatori segreti.

Paris, s.e., 1893-1896 e quelle di FRANÇOIS GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, 1867. Per quanto riguarda in particolare la politica italiana della Francia resta ancora utile il lavoro di PIETRO SILVA, *La monarchia di Luglio e l'Italia. Studi di storia diplomatica*, Torino, Bocca, 1917.

²⁷⁾ DAVID HEINRICH, *England europäische Politik im XIX Jahrhundert*, Berna, s.e., 1924.

Fu solo in un secondo periodo, quello che riguarda gli anni immediatamente precedenti la rivoluzione del '48, che il Ministero degli Esteri francese, presieduto dal Guizot, mostrando un acceso e rinnovato interesse per la situazione italiana, fornì ai ministri accreditati in Italia precise e dettagliate istruzioni per la formazione di un *parti en Italie* corrispondente a quello allora prevalente in Francia, evitando tuttavia di affidare, almeno stando a quanto risulta dagli Archivi ministeriali francesi, questo difficile compito ad agenti paralleli.²⁸⁾

Al contrario, nel periodo in questione, l'interesse del Metternich nei confronti dello stato dell'opinione italiana, e in particolare nei confronti di ciò che si diceva e si pubblicava, se non era diminuito, era quantomeno sopito forse a causa delle questioni più urgenti che si stavano ponendo prepotentemente alla sua attenzione.

L'Austria ostentava piuttosto una certa sicurezza circa il mantenimento dei suoi possedimenti italiani; sicurezza che era probabilmente anche il risultato delle rassicurazioni politiche che le provenivano dalla Francia, dove, come si diceva, la manovra orleanista di avvicinamento all'Impero e le dichiarazioni del governo francese che esprimevano la volontà di non contrastare il potere asburgico in Italia, potevano aver tranquillizzato Metternich il quale, pur continuando a tenersi incessantemente informato su tutti i movimenti della Penisola, mostrava minore interesse e in fondo non teneva nella dovuta considerazione le dettagliate e preoccupate relazioni che gli giungevano dai suoi osservatori personali.

IV. Il filo rosso dell'ipotesi federalista

L'immagine complessiva che emergeva dalla lettura e dal confronto dei documenti segreti austriaci e francesi era quella di una Francia attivissima e attenta in ogni tempo ai mutamenti sociali e ideologici dell'Italia della Restaurazione — e questo al di là di quella che poteva essere l'impostazione ufficiale della sua politica estera —, ma soprattutto presente e pron-

²⁸⁾ Tra i molti scritti su François Guizot relativi al suo pensiero politico ed alle modalità di conduzione degli incarichi attribuitigli nell'ambito del governo di Francia e della politica italiana soprattutto, si vedano nello specifico SALVO MASTELLONE, *La politica estera del Guizot (1840-1847)*, Firenze, La Nuova Italia, 1957 e ANTONINO COCO, *François Guizot*, Napoli, Guida, 1983. Sul pensiero politico e sul contributo del ministro francese alla nuova ideologia borghese è di particolare interesse il saggio introduttivo di REGINA POZZI a FRANÇOIS GUIZOT, *Storia della civiltà in Francia*, tr. it., Torino, UTET, 1974 ora riedito in REGINA POZZI, *Tra storia e politica. Saggi di storia della storiografia*, Napoli, Morano, 1996, pp. 135-175.

ta ad incanalare ed a sollecitare, con maggiore o minore cautela, sulla base di progetti a lungo termine, le tendenze antiaustriache, suggerendo anche ad esse ipotesi di soluzioni federative da realizzarsi sotto la guida della Corona francese, nel tentativo cioè di formare in Italia un partito moderato che risultasse come il corrispondente di quello orléanista presieduto dal Guizot.

Da questa maniera della Francia di porsi nei confronti dell'Italia si differenziava nettamente l'atteggiamento dell'Austria, rigorosa ed immobile nella sua politica di controllo conservatore, ma incapace nella sostanza di capire e di valutare nella loro vera portata i rapidi mutamenti che si andavano producendo all'interno della società italiana le cui tensioni sarebbero sfociate presto, nel '48, nel primo tentativo di liberazione dall'Impero.

Prima di quella data, che avrebbe indicato alla maggioranza delle forze politiche agenti in Italia la direzione filosabauda, un'altra soluzione, che si configurava come un compromesso tra le forze liberali moderate e la legittimità dei sovrani, era stata pensata per l'Italia. L'ipotesi di trasformare la Penisola in una confederazione di Stati organizzata sul modello giobertiano²⁹⁾ trovò nel progetto redatto in questo senso da Massimo d'Azeglio a Genova una delle sue forme più compiute.³⁰⁾

Nella proposta azegliana l'influenza francese era più che evidente; tuttavia, stando a quanto emerge dalle documentazioni segrete del Quai d'Orsay, sembrerebbe errato ritenere che fu solo nel marzo del '47, periodo in cui il progetto fu redatto, che la Francia appoggiò l'ipotesi confede-

²⁹⁾ VINCENZO GIOBERTI, *Del Primato morale e civile degli italiani*, a cura di GUSTAVO BALSAMO CRIVELLI, Torino, Utet, 1925. Sul neoguelfismo giobertiano e sulla sua ipotesi federale rimando all'ormai classico lavoro di ADOLFO OMODEO, *Vincenzo Gioberti e la sua evoluzione politica*, Torino, Einaudi, 1941 e, per una bibliografia relativa ai singoli aspetti del pensiero, a GIUSEPPE TALAMO, *I liberali e i moderati dalla Restaurazione all'Unità*, in *Bibliografia storica dell'Età del Risorgimento*, Firenze, Olschki, 1971, vol. I, pp. 135-244.

³⁰⁾ Il 'progetto esecutivo di federazione italiana' del marzo 1847 attribuito all'Azeglio si trova presso l'ARCHIVE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (d'ora in poi AMAEP), *Correspondance politique, Toscane*, 180, cc. 32-42 ed è riprodotto in *Le relazioni diplomatiche tra la Francia, il Granducato di Toscana e il Ducato di Lucca* cit., vol. II, pp. 140 e sgg. Due mesi più tardi l'Azeglio scrisse: «Ora il mio lavoro primo è una specie di programma nel quale s'esprima scopo, mezzi, desideri del partito moderato da approvarsi da più individui, che si potrà poi pubblicarsi, onde non dicano almeno che non si sa né quel che si vuole, né con che mezzi» (MARCUS DE RUBRIS, *Introduzione* a MASSIMO D'AZEGLIO, *Proposta d'un programma per l'opinione nazionale italiana*, in *Id. Scritti e discorsi politici*, vol. I (1846-1848), a cura di M. DE RUBRIS, Firenze, La Nuova Italia, 1931, p. 215. Sulle affermazioni dell'Azeglio e sul suo 'Programma', anche RAFFAELE CIASCA, *L'origine del 'Programma per l'opinione nazionale italiana' del 1847-48*, Milano, Soc. Ed. Dante Alighieri, 1916.

rale italiana. Le carte della diplomazia occulta indicano con molta chiarezza che la Francia si era mossa in questo senso molto tempo prima e, più precisamente, fin dal momento in cui si era affacciato il progetto confederale del Metternich.

Forse fu proprio per rispondere alle proposte austriache, forse fu soprattutto perché intravedeva nella propria soluzione federale la via meno cruenta e più facilmente realizzabile per assumere il controllo politico della Penisola, che la Francia aveva segretamente caldeggiato la formazione di una confederazione italiana da porre sotto la sua protezione e da affidare alla presidenza di un Borbone, il duca Carlo Ludovico di Lucca.³¹⁾

Emerge dai documenti ministeriali che l'idea francese di creare una federazione italiana si era fatta strada ed aveva trovato la sua conferma proprio nei riferimenti forniti sia dalla diplomazia ufficiale sia da quella segreta. Anzi si può aggiungere che in diverse occasioni, e specialmente nel periodo immediatamente successivo alla chiusura dei lavori di Vienna, erano stati proprio gli agenti occulti a proporre alla Francia una tale possibilità che, sulla base della loro osservazione, era stata giudicata, se non immediatamente fattibile, realizzabile in tempi ragionevolmente brevi.

Per questo motivo appare ancor più importante e interessante esaminare i contenuti dei loro *Mémoires* per valutare l'entità e la portata delle azioni diplomatiche che la Francia si sforzò di compiere in Italia per sostituire la propria impostazione politica all'egemonia austriaca e per assorbire nella propria orbita la penisola italiana attraverso un programma che, ponendo in primo piano la soluzione federativa, tentava di elaborarne le modalità di attuazione sulla base dell'osservazione della realtà sociale e politica dell'Italia.³²⁾

³¹⁾ L'esistenza di un simile progetto politico si rileva, oltre che dalla documentazione proposta in questo volume ai documenti VI e VII, dai carteggi contenuti nei fondi diplomatici francesi relativi al Ducato di Lucca (AMAEP, *Correspondance politique, Lucques*, 7-8) ed anche dalla corrispondenza privata del duca Carlo Ludovico con il barone Thomas Ward, suo ministro e confidente (in BODLEIAN LAW LIBRARY, OXFORD, d'ora in poi BLO, *Mss. Ital., Ward papers*, 47613-47629). Su questa ipotesi politica, pur con tutte le cautele del caso, è da vedere anche quanto scritto da GUIDO DALLA ROSA, *Alcune pagine di storia parmense. Memorie del marchese Guido Dalla Rosa, illustrate con documenti inediti*, Parma, Grazioli, 1878, pp. 147-180.

³²⁾ La bibliografia relativa all'elaborazione dell'idea federale negli anni precedenti alla rivoluzione del 1848 è piuttosto ampia e articolata. Per uno sguardo d'insieme rimando qui ai lavori di FRANCO DELLA PERUTA, *Conservatori, liberali e democratici nel Risorgimento*, Milano, Angeli, 1989, di ZEFFIRO CIUFFOLETTI, *Federalismo e regionalismo. Da Cattaneo alla Lega*, Roma-Bari, Laterza, 1994 e di VICTOR BERNARD, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Paris, Presses d'Europe, 1973-1981.

C'è da dire però che l'idea di federazione come progetto politico da realizzarsi in Italia non è una costante; essa infatti appare e scompare nelle relazioni e nelle proposte avanzate dalla diplomazia occulta francese in base agli eventi che determinavano lo stato delle cose nella Penisola e in base al clima politico interno alla *Nation*. Per meglio dire, l'idea di federazione italiana ha un andamento discontinuo ed emerge con maggiore evidenza sia quando l'Italia dà di sé un'immagine di calma apparente, quando cioè la diplomazia non è occupata a fronteggiare situazioni di pericolo, sia quando la Francia gode di un momento di relativa stabilità interna.

In altre situazioni le elaborazioni programmatiche vengono messe da parte, mentre a Parigi si preferisce che gli agenti in Italia forniscano al Ministero un altro tipo di informazione, più spicciola e urgente, quella relativa cioè alla descrizione dei *foyers* rivoluzionari, ai movimenti di truppe, al numero dei militari presenti sul territorio, allo stato generale dell'opinione. Si chiedono insomma quelle notizie utili per visualizzare nell'immediato una situazione in mutamento la cui valutazione comunque poteva essere utile per rielaborare il programma federale una volta ritornata la calma.

Solo nell'apparenza dunque non c'è nella documentazione proposta un filo di continuità tra l'una e l'altra ipotesi federativa. C'è infatti da considerare che la molteplicità delle informazioni proposte è tesa a presentare l'insieme di una realtà politica e sociale dalla cui conoscenza non era possibile prescindere per elaborare un progetto politico concretizzabile con un buon margine di successo.

Quando il ministro francese a Firenze Hippolyte de La Rochefoucauld, illustrando al Guizot il progetto 'esecutivo' di federazione italiana dell'Azeglio, parlò della possibilità di formare in Italia un partito che fosse corrispondente a quello moderato francese, egli intendeva dire che finalmente, dopo anni di studio e di osservazione dello stato dell'opinione, l'Italia era matura per quella soluzione e che la Francia sarebbe stata a quel punto capace di dirigere e di convogliare con successo le tendenze liberali verso un programma federale filofrancese.

Molti sono a questo punto i problemi che si pongono all'attenzione del lettore e molti sono gli spunti di discussione offerti dalle carte diplomatiche segrete. In questa sede non si avrà certamente la pretesa né di esaurire né di analizzare questa molteplicità di aspetti, ma solo di offrire, attraverso la pubblicazione integrale dei documenti più significativi, alcune occasioni di dibattito su una realtà in divenire quale fu quella italiana della Restaurazione.

V. Diplomazia ufficiale e diplomazia parallela

Si è detto che il primo obiettivo di questo lavoro era stato quello di approfondire con la produzione di alcuni documenti inediti lo studio dell'influenza austriaca in Italia negli anni della Restaurazione. Si è detto anche come il ritrovamento di altre carte presso gli Archivi francesi avesse offerto, in un secondo momento, l'occasione di valutare il modo di operare in Italia delle diplomazie occulte dei due Paesi antagonisti e di scoprire che sia l'Austria sia la Francia, per acquisire il controllo sulla Penisola, avevano tentato di utilizzare, incoraggiandole in differenti modi e rendendole così più concrete di quanto si pensasse, le soluzioni politiche pensate per l'Italia dagli agenti 'nazionali'.

Prima di dar conto dei fondi archivistici utilizzati per questo lavoro e dei criteri che hanno informato la scelta dei documenti, e prima di parlare dei metodi di reclutamento da parte del governo austriaco e di quello francese degli osservatori occulti e della biografia di costoro, credo doveroso illustrare il motivo per il quale si è ritenuto di dover classificare le carte in questione come documenti diplomatici.

Quando, nel 1865, Nicomede Bianchi dette il via alla pubblicazione dei primi degli otto volumi che avrebbero costituito la sua *Storia Documentata della Diplomazia europea in Italia dall'anno 1814 all'anno 1861*,³³⁾ l'autore ritenne di basare la sua opera, che era stata inizialmente incoraggiata dal Cavour e poi, nel periodo post-unitario, dal Ricasoli e dal Minghetti, su una ricca documentazione tratta dagli archivi segreti piemontesi allo scopo di fornire per la prima volta un quadro di insieme della storia diplomatica del Risorgimento italiano.

Più che come un lavoro storiografico l'opera del Bianchi, peraltro tutta fondata sulla esclusiva consultazione degli archivi italiani, si presentava come un tipico esempio di pubblicistica politica sabaudista nella quale dominava l'immagine della lotta tra la diplomazia austriaca e quella piemontese le quali si fronteggiavano e si combattevano apertamente l'una per la difesa del conservatorismo reazionario e l'altra per l'affermazione del più alto ideale della liberazione dell'Italia dalla dominazione straniera.

³³⁾ NICOMEDE BIANCHI, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall'anno 1814 all'anno 1861*, Torino, Unione Tipografica Editrice, 1865-1872, 8 voll. Sull'autore, sulla bibliografia relativa alle sue opere e sulla critica del personaggio MARIA FUBINI LEUZZI, *Nicomede Bianchi*, in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, vol. 10, pp. 156-163.

Per quanto priva di reali prospettive europee, come ha osservato Walter Maturi,³⁴⁾ e ispirata ad una visione piuttosto astratta della diplomazia, e al di là delle molte critiche che le sono state mosse in merito all'esattezza dei documenti proposti, la *Storia Documentata* costituiva comunque il primo esempio di una storia diplomatica concepita sulla base di documentazioni ufficiali e segrete.

Gli stessi dibattiti che si aprirono nei primi decenni del nostro secolo, una volta affermatasi la metodologia positivistica, sulla validità dei criteri adottati dal Bianchi e sulla sua parzialità storica, ebbero il merito di porre l'attenzione su questo differente modo di leggere la storia italiana e, oltre che a rielaborare, o persino a capovolgere, le tesi del Bianchi riguardo all'azione della diplomazia piemontese, contribuirono a stimolare la pubblicazione di nuove fonti diplomatiche fino a fare assumere a questo tipo di ricerca la dignità di disciplina a sé stante.

Ad alcuni importanti studi, per lo più mirati alla produzione di documenti diplomatici, hanno poi fatto seguito le pubblicazioni delle *Fonti per la storia d'Italia* promosse dall'Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea, le quali però, tranne che nel caso delle relazioni tra l'Austria e il Regno di Sardegna, tra la Gran Bretagna e il Regno di Sardegna, tra lo Stato Pontificio e la Francia, a tutt'oggi non coprono interamente il periodo che qui interessa.³⁵⁾

È stato solo piuttosto di recente che la liberalizzazione intervenuta nella consultazione degli archivi diplomatici stranieri, oltre a permettere un allargamento critico del campo di indagine e l'approfondimento di molti dei temi della storia diplomatica, ha posto l'accento sull'importanza di questa disciplina nell'ambito della storiografia generale.

In particolare per quanto riguarda la storia dell'Ottocento, e più precisamente per quanto riguarda la storia sull'età della Restaurazione, i carteggi della diplomazia ufficiale, i più sfruttati sino ad ora, offrono l'occasione di conoscere e valutare la portata degli sforzi condotti dai sovrani degli Stati d'Europa attraverso i loro ministri e incaricati d'affari per ottenere i maggiori vantaggi, anche personali, per rafforzare la propria posizione economica e territoriale in ambito europeo e per soddisfare le proprie mire espansionistiche.

Tuttavia, accanto a questi atti ufficiali, in parte già noti alla storiografia, esiste tutta una serie di rapporti riservati, che venivano periodicamen-

³⁴⁾ WALTER MATURI, *Interpretazioni del Risorgimento*, Torino, Einaudi, 1962.

³⁵⁾ Nella collana dell'Istituto la serie I, relativa all'incirca al periodo compreso tra il 1814 e il 1830, è assai limitata rispetto alle serie successive (II e III) che riguardano i periodi 1830-1848 e 1848-1861.

te inviati dalle Legazioni ai Ministeri, relativi al comportamento dei regnanti, al loro atteggiamento nelle questioni di politica interna ed estera, ai loro rapporti con i rappresentanti dei governi stranieri, alla condotta di questi ultimi nell'ambito della Corte, agli spostamenti militari, allo stato della popolazione e a quant'altro potesse interessare il governo che ne aveva ordinato la redazione e l'invio con mezzi opportunamente studiati perché sfuggissero ad eventuali, quanto frequenti, intercettazioni e manipolazioni.

Sarebbe a questo punto necessario chiarire che cosa realmente era la diplomazia nell'età della Restaurazione, come essa veniva concepita e considerata in ambito europeo e quali erano i suoi doveri, i suoi limiti e i suoi difetti sistematici per comprendere con maggiore chiarezza i motivi in base ai quali i governi si servirono regolarmente di una rete diplomatica parallela.

Vi sarebbero molte considerazioni da svolgere in merito e che riguarderebbero la nascita e l'organizzazione dell'intero sistema diplomatico europeo. In questa sede tuttavia credo basti limitarsi ad alcune brevi puntualizzazioni per evidenziare le modalità funzionali del sistema e per rilevarne le differenze ed anche le carenze.

C'è da dire in primo luogo che fino a tutto il XVIII secolo non vi fu una vera distinzione tra il servizio diplomatico e l'attività politica propriamente detta.³⁶⁾ Fu soltanto nel 1815, durante i lavori di Vienna, che la professione del diplomatico fu riconosciuta come un'attività distinta da quella dell'uomo di Stato e che acquisì le sue norme, convenzioni e prescrizioni.³⁷⁾

Del resto, se è vero che a un determinato sistema politico corrisponde un certo tipo di diplomazia, è altrettanto vero che negli Stati dell'antico

³⁶⁾ Non esistono studi d'insieme sull'organizzazione e sull'evoluzione del sistema diplomatico in Europa nel periodo precedente al Congresso di Vienna. Devo quindi rinviare qui ad opere più generali riguardanti i singoli momenti. Per il periodo medievale RENÉ DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *La diplomatie au temps de Machiavel*, Paris, s.e., 1892-1899, 3 voll. e DONALD QUELLER, *The office of Ambassador in the Middle Ages*, Princeton, 1967; per il periodo dell'*Ancien Régime*, W.J. ROOSEN, *The rise of modern diplomacy*, Massachussetts, Schenkman publishing Company, 1916. Per i momenti successivi, VLADIMIR POTEMKINE, *Histoire de la diplomatie*, Paris, Hachette, 1946-1947, 3 voll. e JACQUES DROZ, *Histoire diplomatique*, Paris 1952.

³⁷⁾ Il *Règlement* del 19 marzo 1815 e le successive norme fissate durante il congresso di Aquisgrana (1818) stabilirono, su una base di comune accordo tra le potenze, le regole che dovevano disciplinare i servizi diplomatici e le rispettive rappresentanze. In queste sedi fu determinato il riconoscimento di quattro categorie: ambasciatori legati e nunzi pontifici, inviati straordinari e ministri plenipotenziari, ministri residenti, incaricati d'affari. Su questi aspetti del servizio diplomatico europeo e sulle sue successive modificazioni si veda in particolare H. NICOLSON, *Diplomacy* cit. pp. 20-115 e ROBERT MOWAT, *History of European Diplomacy. 1815-1914*, London, 1927.

regime, considerati proprietà personale dei sovrani, la condotta della politica interna ed estera era di fatto affidata nelle sole mani dei principi e, di conseguenza, l'attività diplomatica doveva necessariamente rispondere ai canoni imposti da quella autorità.

È evidente che in un tale sistema la diplomazia e la politica si fondavano in un insieme del quale era assai difficile stabilire i confini e delineare le differenze. Il diplomatico, portavoce delle direttive sovrane, agiva in nome e per conto del suo re ed aveva come suoi interlocutori gli altri sovrani, dei quali era fondamentale che si guadagnasse la fiducia e la stima. Egli dunque aveva, più che il ruolo di informatore inteso nel suo senso più ampio, la funzione di un ambasciatore munito di poteri di negoziazione.³⁸⁾

Ma anche dopo che l'attività diplomatica ricevette con uno statuto la qualifica di professione autonoma, fino a quando il sovrano continuò a detenere da solo il potere politico, il concetto che la diplomazia si identificasse con la persona del principe regnante continuò a prevalere in Europa. E questo nonostante il fatto che il *Réglement* del 1815 e, più tardi, le modificazioni avvenute nel sistema con l'avvento della monarchia costituzionale in Francia, avessero dato inizio ad uno spostamento lento e graduale del centro di potere della prassi e dell'azione diplomatica dalla Corte al gabinetto.³⁹⁾

In questa situazione ancora fluida nella quale la diplomazia, pur non possedendo ancora un'esistenza organica e indipendente dall'autorità sovrana, cominciò a delineare le proprie forme e le proprie teorie, che si sarebbero consolidate in modo coerente e definito solo in conseguenza del cambiamento dei sistemi politici, la figura del diplomatico non godeva di buona reputazione. Il livello generale infatti, ad eccezione di alcuni casi illustri, non era generalmente molto elevato.

Sebbene al nuovo tipo di diplomatico fosse attribuita una dignità reale, anche se vicariale, e sebbene fosse previsto che questi dovesse essere ricevuto e trattato con ogni onore e complimento, la diffidenza e il sospetto nutrito per i suoi antichi predecessori i quali, nell'ambito della loro attività, non avevano esitato a fomentare rivolte, a corrompere cortigiani o ad incoraggiare i gruppi di opposizione intervenendo direttamente negli affari interni del paese in cui erano accreditati,⁴⁰⁾ continuavano a incidere pesantemente sulla reputazione del ministro accreditato il quale, fino alla metà dell'Ottocento, fu considerato una autorevole e ufficiale spia.

³⁸⁾ HAROLD NICOLSON, *The evolution of Diplomatic Method*, London, 1954.

³⁹⁾ HENRY CONTAMINE, *Diplomatie et diplomates sous la Restauration*, Paris, Hachette, 1970.

⁴⁰⁾ Ancora H. NICOLSON, *Diplomacy* cit., pp. 33-34.

È evidente che una simile e diffusa opinione era destinata a pesare in maniera determinante sul grado di acquisizione delle informazioni: ad un mentitore, e soprattutto ad un mentitore per definizione, bisognava mentire a propria volta o, nella migliore delle ipotesi, bisognava nascondere le vere informazioni o fornirle soltanto nella misura in cui questo poteva risultare vantaggioso.

A questa grave limitazione si deve aggiungere anche che la dignità semi-reale del diplomatico gli impediva di entrare in contatto diretto con persone di grado inferiore e quindi di disporre di quei canali di informazione privilegiati considerati invece molto importanti per l'acquisizione della notizia certa. Egli insomma doveva fidarsi o del proprio intuito o delle informazioni, ovviamente filtrate, che riusciva a raccogliere dai suoi pari; oppure egli doveva affidarsi alla discrezione di agenti secondari che i segretari di Legazione si occupavano di trovare e la cui credibilità risultava essere spesso compromessa dai molti servizi da essi prestati su fronti differenti. Le fonti di informazione a disposizione del diplomatico ufficiale, specialmente per quello francese, erano insomma assolutamente insufficienti e circoscritte per i fini che Parigi si proponeva di raggiungere in Italia.

Fu appunto per ovviare a questo inconveniente, ed anche per l'effettivo mutare delle esigenze politiche in relazione al cambiamento delle situazioni interne ed internazionali, che i governi giunsero alla conclusione che poteva essere molto vantaggioso, anche da un punto di vista puramente economico, il servirsi di agenti non ufficiali, che fossero cioè esentati dalla maggior parte dei doveri di rappresentanza propri dell'ambasciatore inteso in senso classico.

L'era del diplomatico impennacchiato, dalle molte doti intellettuali, colto, ricco, raffinato e superbo, l'epoca insomma dell'onorevole spia che impersonava all'estero il potere sovrano, tramontava per lasciare spazio al concetto dell'efficienza e dell'utilità reale della rappresentanza diplomatica. Ed è certo che a quel punto, se anche l'intelligenza, l'astuzia e il carattere rimanevano tra le qualità fondamentali richieste al diplomatico, la sua scelta non avveniva più nel rispetto dei canoni indicati nel *De Legato* del Maggi,⁴¹⁾ ma sulla base di un più pratico e generale criterio di efficienza e di utilità. Si cominciò insomma a pensare al modo di acquisire in fretta e con poca spesa un tipo di informazione più diretta e veritiera.

Mentre si articolava il nuovo sistema della diplomazia parallela, si rivedevano le qualità da richiedere al diplomatico ufficiale. Rispetto al secolo precedente esse sembravano essere molto cambiate; al primo posto stava-

⁴¹⁾ Pubblicato nel 1596 il *De Legato* di Ottaviano Maggi illustrava i criteri che dovevano informare la scelta dei rappresentanti diplomatici.

no infatti non la forma e l'eleganza, la conoscenza di Platone e di Aristotele, ma l'efficienza, la praticità, l'integrità morale e la veridicità. La disonestà del prossimo come giustificazione della propria, a suo tempo teorizzata dal Machiavelli,⁴²⁾ non veniva più considerata un valido criterio per l'attività diplomatica e doveva lasciare posto alla probità in senso stretto.

Dunque al rappresentante all'estero non era più consentito ricorrere all'inganno; egli doveva invece possedere altri doti: onestà, calma, precisione, pazienza, intelligenza, prontezza, lealtà e soprattutto modestia. La vanità e la superbia rappresentavano infatti per l'attività diplomatica due dei peggiori inconvenienti. Il pericolo era innanzitutto che l'esagerazione dell'importanza che il ministro poteva attribuire al proprio ruolo, insieme alla convinzione dell'insostituibilità del proprio essere, in una parola la presunzione pura e semplice, conducessero ad una cristallizzazione della capacità di adattamento del soggetto e all'annullamento di altre qualità fondamentali per la missione che egli era chiamato a svolgere: l'immaginazione e la percezione della realtà.⁴³⁾

La mancanza di immaginazione poteva portare alla spiacevole conseguenza che l'annoiato e presuntuoso diplomatico non solo svolgesse un'azione di fatto inutile, ma diventasse addirittura pericoloso nel momento in cui egli, convinto di non avere la necessità di verificare le proprie impressioni, poteva trasmettere al Ministero relazioni incomplete e frammentarie le quali, non riflettendo l'effettivo stato delle cose, rischiavano di compromettere le azioni dei governi che su tali basi erano tenuti a conformare le proprie azioni.

Il controllo sul comportamento e sulle attitudini della classe diplomatica come erano stati concepiti sino a quel momento e la sostituzione dei soggetti sulla base delle nuove esigenze dei governi non poterono tuttavia che essere azioni lente e graduali.

I governi centrali però, particolarmente nel delicato e complesso periodo di cui qui si tratta, non sempre disponevano di tempi sufficientemente

⁴²⁾ Per l'acquisizione delle teorie del Machiavelli nella pratica diplomatica, GIULIANO PROCACCI, *Studi sulla fortuna del Machiavelli*, Roma, Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea, 1965, in particolare le pp. 402-450.

⁴³⁾ Secondo Nicolson queste due qualità erano importantissime anche e soprattutto per il diplomatico dell'Ottocento. «Se un diplomatico col passar degli anni perde il dono dell'immaginazione» — ha scritto — «diventa come uno scafo pieno di zavorra e senza vela e non è più in grado di reagire ai nuovi venti che possono soffiare dal suo Paese, o alle raffiche improvvise che possono levarsi nel Paese in cui si trova. Diventa così presuntuoso da perdere poco alla volta interesse alla psicologia altrui e, dato che la vigilanza psicologica è uno dei fattori più vitali del negoziato, un diplomatico che cada in letargo in tale campo diventa inutile» (H. NICOLSON, *Diplomacy* cit., pp. 92-93).

lunghe per attendere l'affermazione e il consolidamento della nuova prassi diplomatica; essi necessitavano di ricevere con urgenza vere notizie non solo sulla politica delle Corti e sui movimenti militari, ma anche e soprattutto sulle condizioni delle popolazioni, sulle tendenze politiche e sui fermenti sociali, sulle discussioni che si tenevano nei circoli segreti, sugli eventuali progetti eversivi, su tutto ciò insomma che poteva essere represso o sfruttato, a seconda delle esigenze dei singoli Stati. Ciò di cui si aveva bisogno erano le informazioni di prima mano, raccolte e riferite da chi avesse da un lato sufficiente dignità per avvicinare e per guadagnarsi la fiducia di quanti gravitavano nell'orbita delle Corti, ma che dall'altro lato potesse muoversi liberamente per conoscere ed entrare in contatto con le differenti realtà sociali e che potesse spostarsi facilmente, senza destare sospetti, impresa del tutto impossibile per un diplomatico ufficialmente accreditato.

I ministri di Francia che furono inviati in Italia dopo la Restaurazione erano stati scelti in base alle nuove esigenze sopra descritte. Evidentemente però la loro condizione particolare, determinata dal controllo serrato dell'Austria, era tale da far temere a Parigi che le notizie raccolte dai suoi delegati esteri venissero più delle altre falsate e filtrate non solo dall'astuzia della diplomazia antagonista ma anche dagli stessi governi locali sui quali la sorveglianza imperiale era serrata.

Il pericolo che anche gli informatori particolari dei quali i plenipotenziari francesi potevano servirsi ricevessero anch'essi false notizie era sensibile. Pericolo al quale se ne aggiungeva un altro, quello cioè della perdita dell'immediatezza dell'informazione che, inevitabilmente, giungeva a Parigi filtrata attraverso la sensibilità dell'informatore e attraverso quella del diplomatico il quale spesso la riceveva a sua volta dal suo segretario o da altro suo delegato di più basso rango. Il metodo dell'informazione parallela, che la Francia preferì, non presentava invece alcuno di questi inconvenienti.

Così essa, nel periodo che va dal 1815 alle rivoluzioni del 1830, decise di affiancare alla diplomazia ufficiale ed ai suoi informatori una diplomazia parallela e segreta, alla quale venne affidato il compito di spostarsi per il Paese, di frequentare le Corti e chiunque in esse avesse accesso, di entrare se possibile nei circoli letterari, nei salotti e in tutti quei luoghi dove si potesse conoscere la realtà dei fatti.

In questo modo il governo, oltre ad avere il vantaggio di un'informazione certa e diretta, poteva svolgere, attraverso i suoi inviati — che rimanevano assolutamente segreti agli incaricati delle Legazioni — anche una sorta di controllo sui ministri ufficiali, la comparazione delle cui informazioni poteva essere un valido strumento per la valutazione dell'efficienza, dell'affidabilità e della condotta del personale diplomatico.

Le critiche da parte della storiografia diplomatica contemporanea all'utilizzo di questo sistema di acquisizione delle notizie, che non fu prerogativa, come si è detto, della sola Francia, non sono mancate. C'è da dire però che, almeno per quanto riguarda la Francia, in virtù delle ragioni sopra esposte, il biasimo degli autori appare eccessivo.⁴⁴⁾

Sottovalutando la valenza che da sempre i servizi segreti ebbero nella diplomazia, Nicolson per esempio afferma con grande sicurezza che, se da un lato le informazioni fornite dagli agenti segreti relativamente a questioni militari furono spesso di vitale importanza, non altrettanto lo furono quelle concernenti questioni diplomatiche o politiche, considerate solo delle pure illazioni personali 'relative alle tendenze degli uomini di Stato stranieri' il cui valore formale variò solo a seconda dell'intelligenza, dell'acume e del criterio adottato dagli informatori.⁴⁵⁾

In questa concezione assolutamente negativa della diplomazia segreta, sarebbe però opportuno tener presente che, nella maggior parte dei casi dei quali qui si tratta, la raccolta delle notizie che i governi intendevano acquisire per la via non ufficiale veniva affidata a soggetti che, evidentemente, godevano della piena fiducia dei Ministeri se le informazioni che essi passavano, come appunto nei casi qui presentati, venivano considerate tanto attendibili, come si vedrà, quanto lo erano quelle degli inviati ufficiali.

Per quanto riguarda le memorie anonime, delle quali anche in questo studio si tratta, è vero che, non conoscendone l'autore, non avendo spesso elementi sufficienti per la sua identificazione e per la ricostruzione della sua biografia politica — e quindi non possedendo sempre gli strumenti per valutare anche l'atteggiamento mentale che egli poteva assumere nei confronti delle informazioni che forniva — può essere difficile valutare la veridicità o la possibile strumentalizzazione delle notizie riferite. Anche questi scritti tuttavia, con tutte le riserve che si vogliano esprimere, non debbono essere sottovalutati specialmente quando, comparati ad altri la cui provenienza e attendibilità è fuori di dubbio, essi dimostrano che l'anonimato dietro il quale l'autore si nascondeva era un'esigenza del governo che commissionava i suoi scritti.

Per questo motivo, oltre che per la novità degli elementi informativi che essi contengono, simili documenti possono essere considerati a ragione altre integrazioni a quella già nota realtà ufficiale. Specchi anch'essi del modo di sentire e di vedere le situazioni politiche del tempo, tali carteggi vennero classificati e archiviati insieme alle carte ministeriali acquisendo così

⁴⁴⁾ HAROLD NICOLSON, *The Congress of Vienna. A study in Allied Unity*, London, Constable & Co. Ltd, 1946, p. 211.

⁴⁵⁾ *Ivi*, più oltre.

quel carattere di importanza e di veridicità che ha permesso qui di equipararli alle carte ufficiali e dunque di tenerli nel medesimo conto.

Sono poi anche le annotazioni critiche, le postille, i commenti che i ministeriali ritennero di dover apporre a queste carte anonime ad indicare la misura in cui esse vennero tenute in considerazione.

Si tratta delle stesse osservazioni che compaiono a margine dei *Mémoires* degli osservatori ministeriali occulti i cui nomi sono palesi ma che molto di rado hanno goduto dell'onore della citazione nei *Dizionari biografici*. Sono costoro personaggi dei quali, a tutt'oggi, in qualche caso, è stato impossibile ricostruire un esauriente profilo biografico. Come si chiarirà più oltre, simili oscuri agenti — i quali, specialmente nel caso della Francia, tali dovevano rimanere pena il fallimento della loro missione — spesso altro non erano che aspiranti impiegati dello stesso Ministero degli Esteri che, per valutarne l'affidabilità e la fedeltà alla Corona, prima di accoglierli nel suo organico, decideva di sottoporli ad una prova che consisteva appunto nell'affidamento dell'incarico dell'osservazione diplomatica parallela.

Talvolta poi — e sempre nel caso della Francia, costretta a servirsi di qualunque mezzo per acquisire informazioni — non si trattava nemmeno di aspiranti ministeriali da compensare con una assunzione, ma semplicemente di personaggi i quali, o per comprovata fede alla monarchia francese, o per aver partecipato in qualche modo alla vita politica e culturale dell'Italia nel periodo precedente la Restaurazione, mostravano di avere sufficiente cognizione di causa, e soprattutto di avere la possibilità di inserirsi negli ambienti adatti, per fornire le informazioni richieste da Parigi.

Altre volte, per finire, gli agenti occulti erano soggetti che dello spionaggio avevano fatto un vero e proprio mestiere e che, per tutto il corso della loro vita, almeno per quanto ci è dato di sapere, non ebbero altro incarico nell'ambito dei governi che essi furono chiamati a servire. Per costoro, come è ovvio, la ricostruzione di una biografia appare assai difficoltosa, dal momento che essi fondavano la propria attendibilità proprio sulla segretezza assoluta, né i Ministeri dai quali dipendevano — quello francese degli Esteri nella fattispecie — erano, nel periodo qui considerato, talmente ben organizzati da disporre di una lista aggiornata e coerente degli informatori occulti.

Ciò non ci consente oggi né di stabilire l'esatta provenienza di questi agenti né di conoscere il loro trattamento economico e, tantomeno, di sapere in che misura essi attingevano al fondo detto delle 'spese segrete' per il compimento delle loro missioni in Italia.

Gli studi da me compiuti in questo senso non hanno dato fino ad ora risultati apprezzabili ai fini di un commento critico approfondito degli autori delle relazioni che qui si riproducono.

Tuttavia, considerato e premesso tutto questo, credo importante sottolineare che ciò che qui più importa valutare non è tanto la storia personale degli osservatori ministeriali né l'analisi critica delle relazioni sulla base della loro biografia politica. Ciò che essi scrissero, è vero, non può prescindere del tutto — e lo si è già detto a proposito della loro provenienza — dalla storia personale e quindi dalla formazione del pensiero. Tuttavia, non essendo questo un tentativo di prosopografia storica, appare qui solo di secondo piano considerare costoro come il vero oggetto di questa ricerca, costituito invece da ciò che essi scrissero, spesso direttamente ai ministri incaricati agli Esteri, e dall'indiscussa importanza che questi ultimi attribuirono alle relazioni ritenute importanti per lo sviluppo e la prosecuzione della politica estera in Italia.

Per questi motivi soprattutto, e per fornire al lettore un quadro quanto più possibile esatto delle differenti modalità di osservazione della realtà italiana da parte dei governi austriaco e francese, ho ritenuto di dover affiancare alle relazioni degli osservatori occulti anche una parte di quella documentazione, a tutt'oggi inedita e classificata anch'essa come segreta, redatta dai ministeriali e dagli agenti legalmente accreditati presso le Corti italiane. Essa infatti, per sua stessa natura, costituisce in alcuni casi, l'origine e la giustificazione delle missioni svolte dagli agenti occulti, ne spiega la natura e le motivazioni di fondo e, oltre a dare importanti ragguagli sull'andamento della politica italiana e della politica estera della Francia in generale, chiarisce gli aspetti più salienti dei loro contenuti.

VI. *Gli informatori occulti*

Parlando qui di un tipo di documentazione ministeriale segreta, redatta appunto da Legati ufficiali, mi riferisco ai documenti che contengono le indicazioni che il ministro degli Esteri di Francia, Étienne Pasquier, fornì nel 1821 al conte Pierre Auguste Ferron de La Ferronnays, già ambasciatore plenipotenziario di Francia in Danimarca, circa l'atteggiamento da tenere in vista delle sue future missioni presso le maggiori Corti d'Europa, a Pietroburgo in particolare.⁴⁶⁾

Emigrato dopo la Rivoluzione, rientrato in Francia nel 1814 a seguito della restaurazione borbonica, fedele seguace del duca di Berry, il conte La Ferronnays era stato inviato dal governo francese con la qualifica di ministro straordinario alla Corte di Pietroburgo dove, grazie alla sua abilità diplomatica, della quale il Ministero lo riteneva particolarmente dotato, egli

⁴⁶⁾ Si veda il documento VI, n. 27.

si era guadagnato il favore dello zar Alessandro. Fu proprio per questo che il La Ferronnays venne scelto dal governo, nell'ottobre del 1820, per rappresentare la Francia insieme al Caraman al congresso di Troppau ed alle successive conferenze di Vienna e di Lubiana.

Il compito che fu affidato al La Ferronnays nel 1821 era delicato e non facile: l'inviato di Francia doveva, tra le altre cose, sollevare il suo governo dall'attribuzione da parte delle potenze della responsabilità delle rivolte spagnole e italiane e doveva soprattutto evitare che si stabilisse di dar seguito alla proposta avanzata dallo zar di concedere il passaggio delle truppe russe, destinate ad andare a domare quelle insurrezioni attraverso il territorio francese.

La missione del La Ferronnays a Pietroburgo ottenne, come previsto dal Pasquier, risultati notevoli. Anche in seguito le azioni diplomatiche del La Ferronnays furono coronate da un discreto successo.⁴⁷⁾

Vi furono però altre relazioni per così dire 'ufficiali', redatte cioè da incaricati ufficiali, che tuttavia rivestono un carattere riservato. Si tratta di quelle relative alla missione nel Ducato di Lucca del visconte Lodoix de Marcellus che qui si sono scelte tra le altre anche per la novità delle notizie che contengono.⁴⁸⁾

Il motivo per il quale si è ritenuto interessante preferire ad altre carte la pubblicazione di una parte dei *Mémoires* che il Marcellus per circa quattro anni inviò al Ministero parigino deriva dal fatto che da questi docu-

⁴⁷⁾ Dopo la conclusione del trattato di Adrianopoli (14 settembre 1829), le risorse militari e finanziarie dell'impero turco erano ormai inesistenti, mentre l'ottenimento dell'indipendenza da parte della Grecia l'aveva privato di una delle sue provincie più ricche. Fu a quel punto che l'imperatore Nicola, succeduto ad Alessandro nel 1825, pensò di realizzare i suoi progetti bellici. Pare che la risoluzione della 'question d'Orient' fosse stata a quell'epoca oggetto di trattative tra i Borboni di Francia e lo zar e che, proprio in seguito a tali trattative, fosse stata conclusa, grazie alla perizia del La Ferronnays, un'alleanza tra la Francia e la Russia in virtù della quale la Francia avrebbe dovuto guadagnare la frontiera del Reno. La Ferronnays fu richiamato a Parigi nel 1828 e gli fu affidato il portafoglio degli Affari Esteri sotto il Ministero Montignac. Dopo l'ascesa del principe di Polignac, La Ferronnays fu inviato all'ambasciata di Roma in sostituzione di Chateaubriand. Successivamente, con la rivoluzione di Luglio e l'avvento al trono di Luigi Filippo, La Ferronnays rassegnò le dimissioni dal suo incarico e si ritirò a vita privata fino al 1840, anno in cui il conte di Chambord lo richiamò in Italia in qualità di suo consigliere personale. La Ferronnays morì a Roma il 17 giugno 1842, all'età di 65 anni (alcune notizie sulla carriera diplomatica del conte La Ferronnays si desumono dagli atti ufficiali delle sue missioni, in AMAEP, *Mémoires et Documents, Supplément*, 18-35. Altri particolari biografici si ritrovano nella ormai classica *Biographie ancienne et moderne*, Paris, Michaud, 1856, t. XIV, pp. 24-25).

⁴⁸⁾ Si veda il documento VII.

menti emerge un aspetto del tutto nuovo della politica estera francese, e cioè che sia Luigi XVIII sia Carlo X considerarono entrambi fondamentale per la politica di penetrazione in Italia il mantenimento di un legame con i sovrani di Lucca, ovvero con quei Borbone che, dinasticamente legati alla Francia, erano destinati in un futuro non lontano a regnare sui Ducati di Parma e Piacenza, territori che erano considerati dall'Austria di primaria importanza strategica per il controllo militare dell'Italia centro-settentrionale.⁴⁹⁾

Fino a pochi anni prima dello scoppio della rivoluzione di Luglio, la Legazione di Francia a Firenze inglobava nella propria circoscrizione il Ducato di Parma e il Ducato di Lucca; dunque il ministro francese a Firenze risultava accreditato ufficialmente presso le due Corti. Al momento dell'ascesa al trono di Luigi Filippo tuttavia la Legazione di Francia a Firenze, retta dal visconte Villiers de la Noue, qualificato come 'incaricato d'affari', non comprendeva più il territorio lucchese dove Carlo X, nel 1826, aveva accreditato in qualità di plenipotenziario il visconte Lodoix de Marcellus, il quale vi rimase fino al 1830.⁵⁰⁾

Nel marzo 1826 il visconte Marcellus aveva ricevuto l'incarico di recarsi a Lucca in qualità appunto di inviato straordinario e ministro plenipotenziario del Re presso l'Infante Don Carlo Ludovico. L'intenzione del sovrano, come appunto scrisse il ministro Damas al Marcellus, nello stabilire una missione permanente presso il Duca di Lucca, era quella di rinsaldare attraverso relazioni 'più intime e più abituali' i legami che univano le due branche della casa Borbone al fine «*de jamais séparer de ses intérêts particuliers ses intérêts de famille, la gloire et la puissance de sa Maison*».⁵¹⁾

Le istruzioni date al Marcellus nel 1826 rappresentavano il compimento di un lungo ed estenuante lavoro svolto dalla diplomazia francese per persuadere Carlo Ludovico di Lucca a non cedere alle pressioni dell'Austria che avrebbe preteso da lui la rinuncia ai diritti sulla corona di Parma e di Piacenza.⁵²⁾

⁴⁹⁾ L'esistenza di questa strategia politica è evidente non soltanto nei *Mémoires* del Marcellus ma anche, in misura maggiore o minore, nella quasi totalità dei documenti che sono stati qui riprodotti. Si veda per esempio l'anonima relazione datata agosto 1817 (documento III) e tutta la documentazione relativa alla missione del marchese Bourbel (documento VI).

⁵⁰⁾ Per altre notizie sugli incarichi presso le Legazioni di Francia a Firenze e a Lucca si veda A. SATTI, *Introduzione a Le relazioni diplomatiche tra la Francia, il Granducato di Toscana e il Ducato di Lucca* cit., vol. I.

⁵¹⁾ AMAEP, *Correspondance politique, Lucques*, 6, cc. 64-70.

⁵²⁾ Come è noto l'art. 99 dell'Atto finale del Congresso di Vienna aveva assegnato in assoluta proprietà e sovranità i ducati di Parma, Piacenza e Guastalla all'ex-im-

Fin dal 1818 il ministro francese Richelieu aveva intrattenuto una fitta corrispondenza col Marcellus, allora incaricato d'affari presso la Legazione di Francia a Firenze, nella quale gli aveva raccomandato di osservare da vicino ogni movimento di Carlo Ludovico e di tenere costantemente informato il Ministero sulle manovre compiute dall'Austria per ottenere la rinuncia ai Ducati padani.⁵³⁾

Dunque, nel momento in cui era stato possibile per la Francia stabilire una sua Legazione a Lucca, il Marcellus ebbe istruzioni molto dettagliate sugli scopi della sua missione. Gli si raccomandava innanzitutto di serrare il controllo sul duca Carlo Ludovico perché non cedesse alle richieste austriache e conservasse intatti i suoi diritti su Parma, ma si chiedeva anche al Marcellus di lavorare per guadagnarsi la simpatia del giovanissimo figlio del duca di Lucca, il principe Ferdinando Carlo, futuro erede dei Ducati padani.⁵⁴⁾

Molti in quegli anni erano stati i segnali che avevano fatto temere a Parigi che la possibilità che il duca Carlo Ludovico — al quale era stata offerta persino la corona di Grecia in cambio dei suoi diritti regali in Italia — fosse sul punto di cedere alle insistenze ed ai maneggi dell'Impero. Come l'Austria anche la Francia mirava ad acquisire il controllo su Parma attraverso Carlo Ludovico o attraverso suo figlio, ed era chiaro che qualsiasi nuova combinazione pensata a Vienna per Parma e Piacenza avrebbe reso

peratrice dei francesi Maria Luigia d'Asburgo, lasciando aperta la questione della reversibilità che sarebbe stata regolata più tardi con il trattato di Fontainebleau (10 giugno 1817) dove si stabiliva che alla morte di Maria Luigia i ducati padani sarebbero passati sotto la sovranità della duchessa di Lucca, Maria Luisa di Borbone, e di suo figlio Carlo Ludovico e sarebbero stati conservati alla discendenza maschile di questi (per il testo dell'Atto finale di Vienna, ETTORE ANCHIERI, *La diplomazia contemporanea. Raccolta di documenti diplomatici (1815-1956)*, Padova, CEDAM, 1959, pp. 2-24. Per il testo del trattato di Fontainebleau, KARL VON MARTENS, *Recueil manuel et pratique des traités, conventions et autres actes diplomatiques*, Lipsia, 1840, t. III, pp. 339-340). Altra documentazione che illustra gli sforzi della diplomazia austriaca e francese, nel primo caso per persuadere il duca di Lucca a cedere i diritti su Parma e nel secondo caso per dissuaderlo da questo proposito, sta in HAUS-HOF UND STAATSARCHIV, WIEN (d'ora in poi HHStAW), *Ministerium des Außern, Politisches Archiv*, XI; BLO, *Ital. Mss.*, nn. 13-18; AMAEP, *Correspondance politique*, Toscane, nn. 170-171.

⁵³⁾ AMAEP, *Correspondance politique*, Lucques, 6, c. 67.

⁵⁴⁾ Si veda il documento VIII. Al momento dell'inizio della missione del Marcellus Ferdinando Carlo di Borbone, futuro Carlo III di Parma, aveva sei anni, essendo nato nel novembre 1823. Come emerge dalle documentazioni sembrava tuttavia importante per la Francia che il suo agente lavorasse per neutralizzare l'influenza che l'Austria stava già cercando di esercitare sul principe, intervenendo per tempo nella sua educazione politica.

più difficile l'attuazione dei progetti della *Nation*. Bisognava dunque persuadere il duca di Lucca a non cedere e, su un altro fronte, insistere perché gli accordi di Vienna, che garantivano appunto la sovranità dei Borbone a Parma, non venissero violati.

La missione del Marcellus infatti, come veniva precisato nelle Istruzioni del ministro Portalis, era dunque mirata al controllo dei sovrani di Lucca, alla verifica della natura e della qualità delle proposte di scambio territoriale avanzate da Vienna e ad evitare che queste ultime trovassero compimento. Non c'è dubbio che, nell'ambito della missione del Marcellus, gli affari lucchesi e l'interesse per la politica interna del Ducato non avevano alcuna importanza dal momento che il paese dove l'inviato francese doveva agire era stato definito a Parigi «*une circonstance secondaire et accidentelle*».⁵⁵⁾

La notorietà dei due diplomatici dei quali si è parlato, La Ferronnays e Marcellus, e l'ufficialità dei loro incarichi in Italia, li distanzia entrambi dagli altri autori delle *Memorie* qui di seguito riprodotte.

Si è già parlato delle difficoltà che si sono incontrate nella ricostruzione dei profili biografici e politici degli osservatori occulti. Tuttavia anche le scarse notizie che è stato possibile raccogliere su questi autori, possono essere utili per valutare sia i criteri di arruolamento di questo tipo di personale sia l'attendibilità delle informazioni da esso fornite.

Con certezza il primo *Mémoire* sull'Italia, redatto nel 1816, che reca la firma di 'monsieur Cussy', è da attribuire a Jean Baptiste Alexis Ferdinand Cornot de Cussy.⁵⁶⁾

Le notizie intorno alla famiglia di questo personaggio sono frammentarie e anche talvolta contraddittorie. Non vi è infatti alcun accenno dei Cornot nei carteggi ufficiali della Corte francese relativi alle genealogie, né in quelli della nobiltà. Sappiamo comunque che Ferdinand Cussy, figlio di Antoine, ispettore delle Dogane a Nantes e, più tardi, direttore a Bois-le-Duc, nacque a St. Étienne de Montluc nel 1795 e che, dopo un breve periodo trascorso con il generale Janssens in qualità di suo segretario durante la campagna di Francia, nel 1815 si arruolò nelle guardie del corpo. Non essendogli stato consentito di seguire il re a Gand, rientrato nell'esercito dopo Waterloo, nel 1816 Cussy decise di tentare la carriera diplomatica ed ebbe come primo incarico — da considerarsi una prova preliminare al-

⁵⁵⁾ Le carte relative alla missione lucchese del visconte Marcellus stanno in AMAEP, *Mémoires et Documents, Lucques*, 6-9, cc. 17-58. Per altre notizie sulla politica lucchese della Francia, ancora A. SATTI, *Introduzione a Le relazioni diplomatiche tra la Francia, il Granducato di Toscana e il Ducato di Lucca* cit.

⁵⁶⁾ Si veda il documento I.

l'ammissione nel corpo diplomatico di Francia — il compito di recarsi in Italia per osservarne lo stato politico e sociale. Evidentemente Cussy dovette superare bene quell'esame se, come risulta dai ruoli ministeriali, la sua carriera proseguì senza interruzioni fino al 1848.⁵⁷⁾

Il caso di Cussy si presentava dunque come un tipico esempio di apprendistato diplomatico, attraverso il cui risultato il Ministero doveva valutare le capacità e le possibilità del suo futuro dipendente.

Alexandre Villeneuve, autore di un lungo memoriale sull'attività delle società segrete nell'Italia centro-meridionale del 1817, relazione alla quale venne attribuita una dignità pari a quella redatta da Cussy,⁵⁸⁾ non mirava forse alla stessa carriera del collega Cussy o, più facilmente, egli non ebbe la stessa fortuna.

Con ogni probabilità il Joseph Alexandre Bargemon Villeneuve del quale qui si tratta era fratello di Christophe e di Emmanuel Ferdinand Villeneuve, rispettivamente prefetto di Lot e sottoprefetto di Castellane. Entrato nel 1807 come impiegato presso la Corte dei Conti, il 14 luglio 1815 Villeneuve era stato chiamato alla prefettura di Maute Saône.⁵⁹⁾

Non si conosce il motivo per il quale Villeneuve si trovasse nell'estate del 1817 in Italia, e più precisamente negli Stati del Regno siciliano. Il suo memoriale sull'attività delle sette segrete fu infatti trasmesso nell'ottobre di quell'anno al Ministero degli Esteri parigino dal sottoprefetto del dipartimento dell'Aisne, presso il quale Villeneuve l'aveva depositato. Sembra dunque escluso, in questo caso, che il Villeneuve rientrasse nel novero degli informatori precettati dal Quai d'Orsay per raccogliere notizie in Italia.

⁵⁷⁾ Nel 1817 Cussy, o Coussy, divenne *attaché* di Legazione a Berlino. Nel maggio 1823 fu segretario dell'ambasciata a Dresda e, nel luglio 1825, fu chiamato alla direzione del Consolato. Console a Bucarest nel 1828 e a Corfù tra il 1829 e il 1832, Cussy divenne poi console generale a Dublino (1833), a Danzica (1835), a Palermo (1845) e a Livorno (1847). Posto a riposo nel 1848, egli si ritirò a Agen dove morì il 30 luglio 1866. Cussy fu anche autore. Egli pubblicò, sotto lo pseudonimo di Stanislas de Monbusc, le *Soirées allemandes* (1828) e, con il suo vero nome, tra le altre cose, un *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères* (1834-1844) (per altre notizie sulla famiglia Cussy, RENÉ D'AMAT, *Cornot de Cussy*, in *Dictionnaire de Biographie française*, Paris, Letouzey, 1961, t. IX, pp. 697-698).

⁵⁸⁾ Si veda il documento III.

⁵⁹⁾ Inviato nel 1827 alla Camera dei Deputati, Villeneuve divenne, il 13 febbraio 1828, direttore generale delle dogane e poi, nel novembre, direttore delle Poste, carica che mantenne fino alla rivoluzione del 1830, anno in cui ebbe fine la sua carriera amministrativa (JEAN NOLLET, *Notice sur Alban de Villeneuve*, Nancy, 1851; *Moniteur Universel*, 16 nov. 1829; *Nouvelle biographie générale*, Paris, Didot, 1866, t. XLV, pp. 204-208).

L'ipotesi più probabile è che egli, occupando all'epoca il posto di segretario presso la prefettura di Maute Saône, desideroso di proseguire la sua carriera amministrativa mostrandosi un fedele suddito della Corona, avesse deciso spontaneamente di riferire ai suoi superiori quanto era a sua conoscenza, certo dell'importanza delle informazioni che egli forniva e del fatto che esse sarebbero state trasmesse alle autorità competenti.

È anche possibile, ma non se ne ha prova, che lo stesso prefetto dell'Aisne, ricevuti ordini dal Ministero e sapendo di un prossimo viaggio in Italia del Villeneuve, avesse commissionato a questi l'incarico di raccogliere notizie sull'attività delle società segrete.

Ciò che comunque qui importa è il fatto che quelle informazioni furono comprese e archiviate dai ministeriali tra le relazioni della diplomazia segreta e che furono tenute nello stesso conto di quelle ricevute l'anno successivo da Antonio Buttura, un personaggio che, proprio in virtù della sua attività trascorsa al servizio della Francia come segretario del Ministero degli Esteri del Regno Italico e poi come console di Francia a Firenze, aveva esplicitamente ricevuto dal Ministero l'incarico di recarsi in Italia e di riferire non solo sullo stato sociale e politico della Penisola, ma anche di indicare quelli che secondo lui potevano essere i 'mezzi diretti e indiretti' perché la Francia acquisisse potere di penetrazione in Italia.⁶⁰⁾

⁶⁰⁾ Si veda il documento V. Antonio Buttura (Bottura) era nato a Malcesine il 29 marzo 1770 ed all'età di ventiquattro anni aveva preso gli ordini sacri. Ardente giacobino, dopo il trattato di Campoformio era fuggito in Lombardia dove aveva ricoperto la carica di segretario del Congresso Nazionale. L'invasione delle truppe austro-russe lo costrinse però nel 1799 a cercare rifugio in Francia dove l'anno successivo divenne professore di lingua italiana al Pritaneo di Saint-Cyr a Versailles. Ottenuto lo scioglimento dei suoi voti nel 1803, divenuto già piuttosto noto come autore di componimenti poetici di ispirazione politica e come traduttore, dal 1802 al 1806 Buttura ottenne un incarico presso la segreteria del Ministero degli Esteri del Regno italico, che aveva sede a Parigi. Tra il 1803 e il 1804, come egli stesso dichiara nel *Mémoire* riprodotto al documento VII, Buttura collaborò alla redazione di un periodico parigino, *La Domenica*, che pubblicava articoli di genere prevalentemente politico-letterario e il cui scopo era quello di far conoscere in Francia gli aspetti salienti della cultura italiana. Rientrato in Italia nel 1807, Buttura insegnò per qualche tempo nel liceo di Mantova e, successivamente, ricoprì un incarico presso l'Archivio del protocollo del Ministero degli Esteri del Regno Italico. Nel 1812 ricevette la carica di console a Firenze dove rimase con quella qualifica fino al 1814, anno in cui la disfatta francese lo costrinse a rientrare in Francia. Dopo aver dato alle stampe diverse raccolte di poesie, tra le quali un'ode *A Napoleone il grande, ricorrendo il compleanno della sua incoronazione a Re d'Italia* e *I Voti*, dedicata al principe Eugenio di Beauharnais (entrambe del 1811), nel 1816 il Buttura pubblicò a Milano un'opera intitolata *Saggio sulla storia di Venezia*. Sappiamo poi che nel 1820 Buttura diresse una collana della casa editrice parigina Didot, la *Biblioteca poetica italiana scelta*, che in meno di due anni produsse ben trenta volumi dedicati agli autori italiani degli ulti-

L'azione di Buttura si svolse contestualmente ad un'altra ben più articolata missione della diplomazia occulta francese nella penisola italiana.

Nel 1816 infatti aveva avuto inizio la lunga e segretissima missione del marchese Harold de Bourbel, un personaggio assai sfuggente ai tentativi di ricostruzione biografica. Le poche informazioni che si desumono dalla sua corrispondenza col Ministero ci dicono che egli aveva fatto parte del corpo diplomatico francese accreditato a Parma negli anni precedenti il 1792.

Nel 1816, appunto, Bourbel venne incaricato dal Ministero degli Affari Esteri di svolgere una 'ricognizione politica' nell'Italia del nord e in particolare nelle città di Milano e di Venezia.⁶¹⁾

Come Bourbel stesso dichiarò in diverse occasioni, durante gli anni passati in Italia egli aveva avuto modo di entrare in contatto con importanti personaggi appartenenti alle correnti liberali e con i quali contava di poter riallacciare i rapporti sia allo scopo di acquisire informazioni utili sia per stabilire un contatto diretto tra la borghesia liberale italiana e il governo francese.

Fino al dicembre 1820 Bourbel aveva agito piuttosto liberamente ed aveva comunicato con Parigi servendosi dei canali ordinari della corrispondenza diplomatica. Poi però, al principio del 1821, in concomitanza cioè con lo scoppio della rivolta di Cadice, Bourbel aveva cominciato a temere di essere scoperto e aveva deciso dunque di non ricevere né inviare comunicazioni a suo nome. Aveva chiesto anzi al suo interlocutore, il segretario di Stato del Dipartimento degli Esteri, monsieur de Rayneval, di inviare la corrispondenza proveniente da Parigi a indirizzi di volta in volta differenti. Bourbel da parte sua, sempre per evitare il pericolo di intercettazioni, pensò poi ad una maniera sicura per spedire in Francia i resoconti delle sue missioni. Così, da quella data in poi egli inviò le lettere destinate al Ministero al figlio Harold — per il quale chiese più tardi un impiego presso il Dipartimento degli Esteri — o alla sua stessa moglie, indicata come 'Madame', usando il suo indirizzo parigino di Rue de l'Université, strada attualmente parallela al Quai d'Orsay. Erano Harold e Madame Bourbel che avevano l'incarico di recapitare personalmente al Rayneval la corrispondenza dall'Italia.

Nell'aprile del 1825 poi Harold de Bourbel jr., sentendosi pronto ad intraprendere la carriera diplomatica e non avendo ancora ottenuto il padre

mi sei secoli. Buttura morì a Parigi il 23 agosto 1832 (PAUL HAZARD, *La Révolution française et les lettres italiennes*, Paris, 1910, pp. 280-283; ALBERTO POSTIGLIOLA, *Antonio Buttura*, in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1972, vol. XV, pp. 624-626).

⁶¹⁾ Si veda il documento VI.

nessun riscontro dal Ministero alle richieste inoltrate al Rayneval per il figlio, inviò al Quai d'Orsay un *Mémoire* su Lucca che fu classificato dai ministeriali come «*extrait d'une ouvrage de son père*». ⁶²⁾ Proprio nel proemio della sua *Memoria* su Lucca Bourbel junior affermava di aver collaborato per oltre sei anni alla missione italiana del padre, per conto del quale aveva decifrato, sviluppato e trasmesso i rapporti diretti al Ministero francese.

La missione italiana del marchese Bourbel terminò nel dicembre 1824. Dopo quella data la sua corrispondenza indica che egli si era spostato ad Amburgo, città dalla quale rimpatriò nel novembre 1827. ⁶³⁾

Esaminando le carte del Quai d'Orsay sembra che quella di Bourbel fosse stata l'ultima vera e articolata missione in Italia affidata dal Ministero francese alla diplomazia occulta. Questo è tuttavia un fatto che non sorprende se si tiene conto che la conclusione dei moti del 1820-21 coincise con un allentamento della politica italiana della Francia. È certo che le accuse che le potenze mossero alla *Nation* circa la sua responsabilità nello scoppio di quelle rivoluzioni ed anche l'irrigidimento dei controlli polizieschi dell'Austria, dovettero metterla in guardia e ostacolarla nell'invio degli agenti diplomatici segreti.

Negli anni compresi tra il 1825 e il 1829 vi fu dunque un tentativo 'legale' da parte della Francia per acquisire potere in Italia, come prova la missione ordinata da Carlo X al visconte Marcellus presso il duca di Lucca.

La tendenza a non ricorrere agli agenti occulti fu confermata anche dalla Monarchia di Luglio. A quanto risulta dai documenti, sotto Luigi Filippo fu ordinata una sola missione segreta in seguito all'occupazione francese della città di Ancona ed agli incidenti diplomatici causati, pare, proprio dalle modalità di gestione di quella occupazione.

Nel 1832 il Ministero di Parigi inviò in Italia il barone Gaspard de Vielcastel, vice-direttore della sezione politica del Ministero degli Esteri dal 1829, con l'incarico di indagare e di redigere un memoriale sui fatti di Ancona. ⁶⁴⁾

⁶²⁾ Sic.

⁶³⁾ Le notizie sulla missione del marchese Bourbel si desumono dai documenti contenuti in AMAEP, *Mémoires et Documents, Italie*, 14, cc. 45-457 e *Correspondance politique, Lucques*, 6, cc. 227-210 e 7, cc. 4-9.

⁶⁴⁾ Si veda il documento VIII. Charles Louis Gaspard Gabriel de Salviac, barone di Vielcastel (Parigi il 14 ottobre 1800-Parigi 6 ottobre 1887) entrò come praticante al Ministero degli Esteri all'età di diciotto anni. *Attaché* dell'ambasciata francese a Madrid nel 1821, Vielcastel fu promosso segretario di Legazione nel 1825 e, con la stessa qualifica, fu inviato a Vienna nel 1828. Chiamato alla vice direzione della sezione politica del Ministero degli Esteri francese nel 1829, fu privato temporaneamente dell'impiego allo scoppio della rivoluzione di Luglio. Rientrato al Ministero nel

Anche il mutamento delle condizioni politiche interne della Francia, l'avvicinamento progressivo di quel governo alle posizioni allora assunte dalle potenze, e il conseguente incremento, o stabilimento, di Legazioni francesi in Italia, aveva fatto sì che la *Nation* avvertisse meno che in passato l'esigenza di utilizzare gli agenti occulti.

L'unica relazione di un qualche interesse che è stato possibile estrapolare dai cartolari contenenti i resoconti della diplomazia segreta francese tra il 1833 e il 1839 è quella relativa alla missione in Italia di Auguste Cerfberr il quale, nel 1838, sotto il ministero Molé, era stato inviato in Italia con il pretesto di valutare i sistemi penitenziari della Penisola, ma, in realtà, con il compito di studiare i mezzi con i quali la Francia avrebbe potuto 'riannimare' la sua influenza in Italia.

L'indebolimento progressivo della capacità di penetrazione della Francia in Italia e l'accrescimento del prepotere imperiale fu ciò che Cerfberr, il quale più tardi divenne ispettore generale degli istituti penitenziari a Grenoble,⁶⁵ poté osservare. Il suo consiglio, che giunse non più al ministro Molé ma al suo successore Guizot il quale, nonostante le resistenze del suo re, perseguiva comunque lo scopo di convogliare le tendenze liberali italiane verso la formazione nella Penisola di un'opinione liberale forgiata sul modello francese, era quello di un adattamento progressivo della Francia al modo di pensare degli italiani, che Cerfberr descriveva suscettibili, e di procedere dunque ad una serrata propaganda filantropica, con-

1831, egli conservò il medesimo incarico fino al 1848. Nel 1849, dopo circa un anno di sospensione, Vielcastel ottenne un avanzamento di grado e fu nominato direttore della sezione politica degli Esteri. Il colpo di Stato del 1851 provocò le sue dimissioni e il pensionamento. Da quella data Vielcastel, ritiratosi a vita privata, si dedicò ai suoi studi, particolarmente a quelli sul teatro spagnolo ai quali si era appassionato durante il suo soggiorno a Madrid. Nel 1846 egli pubblicò anche due volumi intitolati *Essai historique sur les deux Pitt* e, poi, nel 1860, una ponderosa *Histoire de la Restauration* in venti volumi. Investito della Legion d'onore nel 1849, Vielcastel ricevette pure il titolo di cavaliere da Luigi Filippo. Membro dell'*Académie française* dal 1873, il barone Vielcastel morì a Parigi il 6 ottobre 1887 (Vielcastel, in *Dictionnaire de biographie contemporaine*, Paris, 1887, p. 198; LOUIS G. VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, 1893, p. 203; PAUL VENDRENNE, *Fauteuils de l'Académie française*, Paris, 1887, t. IV, p. 202).

⁶⁵ Auguste Eduard Cerfberr, appartenente ad una famiglia di ebrei alsaziani, era nato a Grenoble nel 1811. Figlio del più noto Frédéric Théodore, console di Francia a New York, ad Haiti e a New Orleans, divenne prefetto di Grenoble e, in seguito, ispettore generale degli istituti penitenziari di quella città (le scarse notizie su Auguste Cerfberr si ricavano da E.M. DI RIENZI, *Panthéon des lettres, des sciences et des arts*, Paris, 1893, p. 231 e dall'*Index bio-bibliographicum notorum hominum*, Osnabrück, 1958, vol. 34, pp. 454-455).

trastando con il progresso delle idee, e attraverso la formazione di una coscienza liberale, la politica austriaca di reazione e di staticità.

La propaganda 'innocente', che doveva avere lo stesso tenore di quella commerciale tentata dall'Inghilterra, alla quale l'Impero difficilmente poteva opporsi senza attirarsi le critiche e la disapprovazione delle potenze per così dire 'progressiste', era dunque, secondo Cerfberr, il mezzo più efficace per rinvigorire la presenza francese in Italia.

Quanto furono ascoltati i pareri del Cerfberr, e di tutti gli osservatori che lo avevano preceduto, quanto il Ministero francese cercò di tradurre in pratica i loro consigli ed i loro suggerimenti, non ci è dato di sapere nei dettagli. L'analisi di ciò è puramente deduttiva e si basa sui metodi e sui risultati già noti della politica italiana della Francia.

C'è da dire tuttavia che, a ben guardare, nessuno di quei pareri dovette rimanere inascoltato se, fin dal 1816, il *Leitmotiv* della diplomazia segreta francese fu quello di agire in Italia soprattutto sul terreno culturale, di basare cioè la propria azione sulla propaganda filantropica, sull'insegnamento pubblico o segreto delle dottrine proprie del bagaglio culturale francese, adattandole poi alle esigenze politiche del momento.

Questo metodo che poteva risultare tra i più efficaci per contrastare il dominio imperiale in Italia, era adattabile ad ogni situazione, sia che l'azione fosse diretta sulle persone dei sovrani sia che si tentasse la formazione delle coscienze su modelli più confacenti agli interessi di Parigi.

Una simile metodica dovette ottenere comunque dei risultati. E se anche questi non furono da attribuire esclusivamente ai suggerimenti degli agenti segreti francesi ma ad azioni e contingenze internazionali ben più complesse ed articolate, senza dubbio l'effetto sortito anche dalla propaganda svolta in questo senso fu di importanza fondamentale.

Dalla fine del 1846 le relazioni che giunsero al Ministero di Parigi non furono più i segretissimi *Mémoires* della diplomazia segreta. A quella data la Francia era riuscita finalmente a conquistare ed a consolidare le proprie Legazioni in Italia ed erano dunque i ministri legalmente accreditati a redigere i *Mémoires* per il Ministero.

Così, Hippolyte de La Rochefoucauld, ministro di Francia a Firenze — lo stesso che aveva inviato a Parigi una copia del progetto esecutivo di Federazione italiana dell'Azeglio —, alla fine del 1847, poté trasmettere al Guizot dettagliate relazioni sull'esistenza a Genova di un partito la cui impostazione era molto vicina a quella dei liberali francesi. E, dietro esplicita richiesta del Guizot — il quale rilevava l'importanza di quanto scritto dal suo ministro a Firenze al quale, peraltro, aveva impartito direttive precise per tentare di dirigere il movimento italiano —, La Rochefoucauld riferì anche sulla situazione politica che si stava verificando soprattutto nelle città di Genova e di La Spezia.

Proprio questo è il motivo per il quale si è ritenuto di dover inserire, a conclusione di questa raccolta di documenti, non tanto il già noto progetto di federazione azegliano, quanto piuttosto i rapporti riservati della polizia genovese e spezzina sullo stato politico del territorio e sulle tendenze delle popolazioni liguri, poiché tali documenti, che contengono l'essenza delle informazioni trasmesse dal ministro francese a Parigi, costituiscono un esempio di quanto la Francia contasse sull'azione del partito liberale italiano e tentasse di convogliarlo in direzione filofrancese.⁶⁶⁾

La Rochefoucauld, il quale sottolineava come la lotta all'Austria fosse divenuta il *delenda Carthago* dell'Italia moderna, parlava infatti diffusamente nei suoi rapporti non più dei metodi, ma degli effetti sortiti dalla propaganda culturale svolta dalla Francia in Italia nel corso di un ventennio e la poneva a confronto, con una punta di orgoglio, con l'incapacità mostrata dall'Impero di individuare i mezzi idonei per consolidare il proprio potere in Italia.

A questo punto ed a questo proposito sarebbe necessario fare un passo indietro e domandarsi quale importanza Metternich avesse attribuito proprio a quelle relazioni che, in tempi diversi, gli erano giunte dall'Italia da parte di due dei suoi più fidati informatori, il colonnello Werklein, governatore di Lucca nel 1815,⁶⁷⁾ e il barone Ostini, del quale si è parlato, e con quale attenzione il Cancelliere austriaco avesse valutato e tenuto in considerazione i pareri dei suoi agenti.

⁶⁶⁾ Si veda il documento XI.

⁶⁷⁾ Il barone Joseph Werklein, nato a Vienna il 1° marzo 1777 da famiglia insignita di titolo baronale, aveva intrapreso la carriera militare nell'esercito austriaco sotto la diretta protezione del Metternich, del quale divenne in seguito uno dei più fidati informatori. Nominato il 2 marzo 1815 governatore di Lucca, egli mostrò di considerare la città e il territorio circostante come un vero e proprio terreno di conquista. Uno dei suoi primi atti fu infatti la soppressione del Senato alla quale seguì la cassazione degli atti del governo provvisorio. Sotto la sua tutela fu ripristinata la pena di morte e la condanna alla pena del bastone, mentre la persecuzione nei confronti dei pochi elementi che mostravano tendenze liberali fu durissima. Sempre per volere del Metternich, nel 1820, Werklein fu inviato a Parma, in qualità di segretario particolare dell'arciduchessa Maria Luigia, ma le sue funzioni furono in effetti quelle di Segretario di Stato. Dopo la morte del Neipperg, il 24 giugno 1829 Werklein ricevette la nomina a primo ministro, una carica che mantenne fino ai moti insurrezionali del 1831 che costrinsero la duchessa a fuggire dai suoi Stati. Dopo tali avvenimenti Werklein rientrò a Vienna, dove morì otto anni più tardi, il 4 marzo 1839 (per le notizie biografiche su Werklein si vedano tra gli altri, *Biographisches Lexicon des Kaiserthums Oesterreich*, Vienna, 1887, vol. LV, pp. 38-40; *Deutscher Biographischer Index*, München-London-New-York-Oxford-Paris, 1986, vol. 4, p. 2186; CESARE SARDI, *Lucca e il suo Ducato dal 1814 al 1859*, Firenze, Ufficio della Rassegna Nazionale, 1912, pp. 8-10).

Senza dubbio al Werklein, posto a presidio di un territorio destinato ad essere sottomesso ad una dinastia legata ai Borbone di Francia, Metternich dovette dare ascolto se, come risulta dagli inediti documenti tratti dalla Bodleian Library,⁶⁸⁾ egli ritenne di dover stringere Lucca in una sorta di assedio diplomatico-amministrativo al quale il duca Carlo Ludovico cercò vanamente, e maldestramente, di resistere. Il periodo in cui Werklein si trovò ad agire era senz'altro particolare e dunque non stupisce il fatto che Metternich avesse tenuto più che in considerazione le informazioni che il suo colonnello gli inviava.⁶⁹⁾

Quanto al barone Fabrizio Ostini, la cui storia personale è significativa per la valutazione dei criteri in base ai quali Metternich sceglieva i suoi informatori personali, egli si trovò a redigere i propri memoriali in una congiuntura politica differente da quella nella quale aveva operato il Werklein, ma non per questo meno delicata.

Se Werklein aveva dovuto occuparsi degli eversivi russi e polacchi presenti nel centro Italia, nonché dei presunti filogiacobini infiltrati nei ruoli della pubblica amministrazione lucchese, all'Ostini, fin dal 1843, venne affidato il difficile compito di tener d'occhio i movimenti e le relazioni del duca di Lucca con la Francia e, più tardi, di valutare il peso delle opere del Balbo e del Gioberti sull'opinione pubblica toscana e italiana in generale; il che era come dire procedere alla valutazione, anche sommaria, dello stato dell'opinione liberale nel centro-Italia.

Fabrizio Ostini, fin dall'inizio, aveva legato al Metternich la fortuna della sua carriera. Il suo primo impiego presso la nunziatura di Vienna l'aveva ottenuto per tramite di un suo zio monsignore, Pietro Ostini, nunzio apostolico nella capitale austriaca, che col Metternich aveva stretto un rapporto piuttosto confidenziale.⁷⁰⁾ Proprio per intercessione di Metternich, Fabrizio Ostini aveva ottenuto nel 1820 l'incarico di rappresentare la duchessa di Lucca, Maria Luisa, presso la Cancelleria e la Corte imperiale. Nel 1824 poi, a seguito della morte della duchessa, Carlo Ludovico lo confermò in quell'incarico, concedendogli anche il titolo di barone e la nobiltà ereditaria lucchese.

A caldeggiare il trasferimento dell'Ostini a Lucca era stato sempre il Metternich il quale, una volta valutata la fedeltà dell'Ostini, desiderava porre al fianco del duca una persona di sua fiducia e che godesse anche della stima di quel sovrano.

⁶⁸⁾ BLO, *Ital. Mss.*, WP, nn. 44 e 51.

⁶⁹⁾ Si veda il documento II.

⁷⁰⁾ La corrispondenza tra Metternich e mons. Pietro Ostini sta in HHStA, *Hofkorrespondenz, Varia*, 69-70.

La carriera lucchese dell'Ostini fu fulminante: nel 1839 egli era già divenuto ministro consigliere ordinario di Stato e, nel marzo successivo, ministro segretario di Stato per gli Affari Esteri e direttore generale delle Reali Poste.

Il tenore di vita assai elevato che l'Ostini manteneva a Lucca e il sospetto dei suoi contatti con Vienna l'avevano reso invisibile alla maggioranza della nobiltà lucchese. La disgrazia dell'Ostini coincise con l'ascesa a Lucca del barone Thomas Ward, uno scudiero inglese favorito dal duca, il quale, in tempi brevissimi, passò da quella qualifica alle più alte cariche del governo lucchese. Fu proprio Ward, più tardi barone anche lui, a scoprire gli illeciti che l'Ostini aveva commesso nell'amministrazione del palazzo Kinsky, proprietà del duca di Lucca a Vienna.⁷¹⁾

Così, alla fine del 1843, malgrado l'intervento del Metternich su Carlo Ludovico, l'Ostini fu rimosso dal suo ufficio e fu allontanato da Lucca. Egli riparò a Firenze, ponendosi sotto la protezione del granduca Leopoldo II, e fu proprio dalla capitale toscana che l'Ostini, sempre alle dipendenze del Metternich ora in qualità di suo informatore personale, inviò, fino alla fine del 1847, i suoi rapporti segreti a Vienna.⁷²⁾

Le relazioni del Werklein e dell'Ostini non rappresentano certo l'unico esempio di memorie segrete inviate a Vienna dagli informatori occulti del Metternich; si è già detto infatti come quella mole di documenti, per lo più filtrata dall'Agenzia di controllo milanese, sia oggi in gran parte nota.

La scelta di proporre qui i memoriali Werklein e Ostini è stata determinata soprattutto dall'esigenza di presentare un esempio della documentazione di parte austriaca che fosse quanto più possibile corrispondente a quella prescelta per la Francia, e ciò per fornire al lettore uno strumento di confronto circa il modo di sentire delle due diplomazie. Per questo motivo si è ritenuto che le relazioni in questione, in quanto commissionate dal Metternich e dirette a lui personalmente, oltre a fornire interessanti particolari sulla situazione politica italiana degli anni in cui furono redatte, fossero tra le più idonee.

Si è poi detto il motivo per il quale si è scelto di concludere questa rassegna di documenti con alcune carte inedite tratte dall'Archivio di Stato di

⁷¹⁾ Per un profilo di Thomas Ward e per la descrizione della sua straordinaria carriera a Lucca e a Parma, JESSE MYERS, *Thomas Ward and the Dukes of Parma*, London, Longmans, 1939.

⁷²⁾ Si veda il documento X. Le notizie biografiche su Fabrizio Ostini si ricavano da SALVATORE BONGI, *Inventario del Regio Archivio di Stato di Lucca*, Lucca, Giusti, 1880, vol. III, pp. 99, 102, 123-124; CARLO MASSEI, *Storia civile di Lucca*, Lucca, Tipografia del Serchio, 1878, 2 voll., vol. II, pp. 274-275; C. SARDI, *Lucca e il suo ducato* cit., pp. 141-143 e 173-175.

Genova, la città dove, secondo il La Rochefoucauld, Massimo d'Azeglio aveva presieduto le riunioni dei capi liberali per gettare le basi teoriche del suo progetto federale italiano. Questi documenti, pur non contenendo precisi riferimenti ai disegni dell'Azeglio, credo che possano fornire un quadro abbastanza chiaro dello stato di agitazione dell'Italia centro-settentrionale alla vigilia della prima rivoluzione nazionale, ma soprattutto servono a dare una misura dello stato dell'opinione diffusa tra le classi colte cittadine, ormai decisamente orientate verso la soluzione liberale. La presentazione della situazione genovese fornita dalle carte di polizia deve essere considerata in questo contesto soltanto come un campione significativo che rappresenta il primo punto di arrivo delle tensioni politiche maturate nel corso di oltre trenta anni le quali, nella necessità di trovare uno sbocco naturale, individuavano nella soluzione federale quel compromesso tanto a lungo ricercato tra le sovranità legittime e le esigenze di una società in divenire.

BIANCA MARIA CECCHINI

I fondi esplorati

I documenti che sono stati riprodotti presentano caratteristiche differenti che necessitano di una breve spiegazione.

Per ricostruire l'azione della diplomazia francese ci si è avvalsi soprattutto della documentazione conservata presso gli Archivi del Quai d'Orsay, in particolare dei fondi denominati *Correspondance politique — Toscane, Sardaigne, Rome, Lucques*, etc. —, *Mémoires et Documents* e *Mémoires et Documents, Supplément*.

Ora, mentre i fascicoli contenenti la *Correspondance politique*, già in parte utilizzata per altri studi e in particolare per quelli relativi alla storia delle relazioni diplomatiche tra la Francia e gli Stati italiani a cura dell'Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea — che contengono la corrispondenza dei diplomatici ufficialmente accreditati presso le Corti degli Stati in questione —, presentano caratteri di omogeneità, anche stilistica, e di continuità cronologica, i fondi *Mémoires et Documents* e *Mémoires et Documents, Supplément*, raccolgono, al contrario, carteggi assai eterogenei. Si tratta infatti nella maggior parte dei casi di rapporti e relazioni inviate in tempi differenti sia dagli agenti occulti della diplomazia sia da personaggi già noti e operanti per il Ministero francese, di collezioni di opuscoli politici sull'Italia, di riproduzioni autografe di carte topografiche raffiguranti il posizionamento delle truppe austriache in Italia, di copie di lettere di sovrani scritte in diverse epoche, di raccolte di storia dei trattati internazionali e di appunti e di postille ai medesimi.

In questa eterogeneità di documenti si è cercato dunque di operare una scelta, non facile in taluni casi, in base ai criteri che informavano lo spirito di questa pubblicazione; si è cercato cioè di estrapolare quei *Mémoires* sull'Italia e quella corrispondenza inedita che illustrava ad un tempo la situazione generale del territorio e che proponeva soluzioni più o meno valide e concrete per l'acquisizione del controllo su di essa. E questo al fine di contribuire alla ricostruzione dell'immagine che a Parigi, fin dai tempi immediatamente successivi alla conclusione del Congresso di Vienna, ci si andava formando sullo stato sociale e politico della Penisola e delle misure che si intendevano adottare per essa.

I problemi maggiori relativi alla scelta dei documenti sono stati posti soprattutto dal numero e dalla dimensione dei medesimi, varianti entrambi a seconda degli anni considerati.

Nel periodo 1816-1819, in cui la diplomazia francese non era ancora presente e operante a pieno titolo sul territorio italiano, preclusogli dall'Impero, e durante il quale essa doveva ancora recuperare la sua influenza, la quantità di documenti è minore rispetto a quella che riguarda il periodo 1820-22.

Tra queste carte comunque — conservate nel fondo *Mémoires et Documents, Italie*, 14 — si sono scelti i *Mémoires* ritenuti più significativi e attendibili, come l'anonimo *Resumé sur la situation politique de l'Italie*, datato agosto 1817, le *Déclarations sur les sociétés secrètes en Italie* di Alexandre Villeneuve, o le *Idées sur l'Italie et sur les moyens que la France pourrait employer pour conserver ou acquiesir de l'influence en ce pays*, dello scrittore Buttura.

Il periodo successivo al 1819, e più precisamente quello relativo agli anni 1820-30, offre, sempre per quanto riguarda l'azione francese, una scelta più ampia. I fondi appaiono infatti molto ricchi. Si è però creduto opportuno non presentare tutta quella corrispondenza che per il suo contenuto si avvicinava alle relazioni della diplomazia ufficiale e concedere invece maggiore spazio, ad esempio, ai documenti concernenti la missione italiana del marchese Bourbel, documenti che qui vengono presentati solo in piccola parte, data la mole del fondo. La corrispondenza di Bourbel con il Ministero, oltre che a coprire anni centrali per la storia d'Italia, e quindi anche per la storia della diplomazia, è amplissima — cinquecento carte all'incirca — e contiene notizie e particolari assai importanti per l'approfondimento degli eventi del quinquennio 1819-1824.

È stato dunque indispensabile, anche in questo caso, operare una scelta e selezionare i documenti sulla base delle esigenze già esposte, tralasciando volutamente molte carte anche importanti per l'analisi di altri aspetti della storia politica e sociale dell'Italia di quel periodo.

Per quanto concerne gli anni 1830-1840, e sempre per quanto riguarda le relazioni Italia-Francia, la ricerca è proseguita ancora sui fondi dei *Mémoires et Documents* dove è stato possibile reperire altre relazioni che, per loro natura, si collegavano alle precedenti (rapporti Vielcastel e Cerfberr).

Tutti i documenti citati sino ad ora tuttavia, pur presentando quelle caratteristiche di omogeneità filologica e di continuità cronologica, palesavano un vizio di fondo: quello cioè di dare per noti gli avvenimenti e gli accordi, o dissaccordi, politici nei quali essi trovavano la loro ragione di essere.

Per questo motivo è stato talvolta indispensabile, ai fini della loro comprensione, affiancarli con lettere particolari — la corrispondenza di Carlo Ludovico di Borbone con Carlo X —, con altre documentazioni ministeriali — le istruzioni al conte de La Ferronnays — e con documentazioni diplomatiche ufficiali — la corrispondenza del visconte Marcellus con il Ministero.

Anche questi documenti, conservati in parte nei fondi dei *Mémoires et Documents*, 18, 36 — e, in parte, in quelli della *Correspondance politique, Lucques*, 6-9, *Toscane*, 170-171 —, sono a tutt'oggi degli inediti.

Le ricerche compiute nella sezione manoscritti italiani della Bodleian Law Library di Oxford sulla corrispondenza tra il barone Thomas Ward e i duchi di Lucca e Parma ha consentito poi di comprendere e approfondire alcuni aspetti dei problemi proposti dalle documentazioni sopracitate. Tuttavia si è ritenuto di non riproporre qui la *Ward correspondence*, ma solo di indicarla come una fonte di consultazione poiché essa, sebbene ricchissima di particolari salienti, avrebbe condotto ad uno spostamento dell'obiettivo di ricerca investendo campi differenti, ed anche argomenti specifici, comunque non direttamente concernenti l'azione della diplomazia occulta franco-austriaca nel periodo qui considerato.

La documentazione di parte austriaca è stata tratta dai fondi dell'Haus-Hof und Staatsarchiv di Vienna — *Kaiser Franz Akten*, 85, *Oberst Werklein; Ausser Deutsche Staaten, Italien, Lucca*, 1; *Hofkorrespondenz, Lucca*, 2; *Varia, Parma, Staatenabteilung*, 22-37. *Ministerium des Außern, Politisches Archiv, Italienische Staaten*, 16, 17, 18, 19; *Staatskanzlei, Kongressakten*, 2-16 —, carte che, ad eccezione degli atti relativi al Congresso di Vienna, per la loro natura segreta, sono state considerate, come detto, corrispondenti ai rapporti inviati dagli agenti del Quai d'Orsay.

Quanto alla tipologia che contraddistingue i documenti proposti, sia quelli provenienti dagli archivi parigini sia quelli tratti dagli archivi viennesi, c'è da dire che essi presentano i caratteri distintivi della corrispondenza segreta, riservata o confidenziale. Molte carte — parte della corrispondenza Bourbel, soprattutto — furono redatte in cifra, la cui chiave di lettura è stata desunta dall'analisi di altra corrispondenza translitterata.

Il metodo di scrittura utilizzato nei documenti non è quello tipico della corrispondenza ufficiale e, proprio a causa della ricorrenza di abbreviazioni e di note a margine, sia degli autori sia dei destinatari, è stato necessario elaborare un metodo di edizione, che si propone qui di seguito, che consentisse quanto più possibile di dar conto di tali caratteristiche.

La lingua più utilizzata nella redazione dei documenti, anche in quelli diretti a Vienna, è il francese. Le relazioni Werklein tuttavia si presentavano con

alcune parti in tedesco ed altre in italiano. Si è creduto comunque opportuno, essendo queste parti estremamente ridotte, mantenerle nella lingua originale.

Le carte citate in questa sede vengono dunque riprodotte nella forma in cui appaiono nel manoscritto, sul quale tuttavia in qualche caso si sono resi necessari degli interventi. È stata mantenuta l'ortografia antica che non prevede, ad esempio, l'uso della 't' per le parole che terminano con 'mens' o 'mans'. Anche la forma 'oi' al posto di 'ai' è stata lasciata nella sua forma originale. La punteggiatura e l'uso delle lettere maiuscole sono stati ammodernati ad eccezione che per i sostantivi nazionali per i quali l'uso della lettera minuscola è comune a tutti i testi esaminati.

Le concordanze — maschile, femminile, singolare, plurale e quelle tra aggettivi e nomi — sono state sistematicamente corrette così come la composizione e l'accentazione di alcune parole, al fine di rendere agevole e comprensibile la lettura dei documenti.⁷³⁾ Gli altri errori del francese, tra i quali le concordanze dei tempi, non sono stati volutamente corretti.

Nel riprodurre i documenti sono stati osservati dei criteri di annotazione mediante i quali è stato possibile rendere le varie componenti del testo manoscritto nella loro integrità originale. Le note degli autori e le annotazioni dei ministeriali destinatari dei documenti, entrambe richiamate da asterischi e precedute da una nota introduttiva al documento, in quanto parti integranti del medesimo, sono state riprodotte a piè di pagina.

Le correzioni e le particolarità sostanziali o accidentali sono state invece segnalate nelle note di commento che hanno conservato il carattere e la dimensione tipica dell'apparato critico al testo.

Le sottolineature degli autori sono state riportate nella trascrizione, mentre le parole chiuse tra virgolette sono state poste in carattere corsivo.

Le lacune del testo sono state reintegrate tra parentesi tonda (...); le parole illeggibili sono state segnalate con [ill.]. Le interpretazioni sono contenute tra i segni < >, mentre le parole puntate sono state estese e reintegrate tra parentesi tonda, es. m.(onsieur).

⁷³⁾ *Interêt* in *intérêt*; *surété* in *sûreté*; *indennité* in *indemnité*; *Po* in *Pô*; *noud* in *noeud*; *ouvre* in *oeuvre*; *répresentant* in *représentant*; *espère* in *espère*; *secret* in *secret*; *dechiffrement* in *déchiffrement*; *démande* in *demande*; *existence* in *existence*; *convinction* in *conviction*.

BIBLIOGRAFIA ESSENZIALE

FONTI

- HHStA, HAUS-HOF UND STAATSARCHIV, WIEN
Kaiser Franz Akten, 85, Oberst Werklein.
Ausser Deutsche Staaten, Italien, Lucca, 1.
(Hofkorrespondenz), Lucca, 2 (Varia), Parma, 27.
Staatenabteilung, 22, 23, 25, 26, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37.
Ministerium des Außern, Politisches Archiv, Italienische
Staaten, 16, 17, 18, 19.
Staatskanzlei, Kongreßakten, 2, 14, 15, 16.
- AMAEP, ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, PARIS
Correspondance politique, Lucques, 5, 6, 7, 8, 9.
Correspondance politique, Toscane, 170, 171, 173, 179, 180,
181.
Mémoires et Documents, Italie, 14, 18, 35, 36.
- BLO, BODLEIAN LAW LIBRARY, OXFORD
Italian Manuscripts, Ward papers, 27, 28, 29, 30, 32, 36.
- ASG, ARCHIVIO DI STATO DI GENOVA
Gabinetto della Prefettura, 56-59.

- LUIGI ANGELONI, *Sopra l'ordinamento che aver dovrebbero i governi d'Italia*, Parigi, appresso l'autore, 1814.
- *Dell'Italia, uscente il settembre del 1818*, Parigi, appresso l'autore, 1818.
- CONSTANCE (D')AZEGLIO, *Souvenirs historiques de la marquise Constance D'Azeglio, née Alfieri, 1835-1861*, Torino, Bocca, 1884.
- NICOMEDE BIANCHI, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall'anno 1814 all'anno 1861*, 8 voll., Torino, Unione Tipografica Editrice, 1865-1872.
- *Le materie politiche relative all'estero degli archivi di Stato piemontesi*, Bologna-Modena, Zanichelli, 1876.
- *Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861*, 4 voll., Roma-Torino-Firenze, Bocca, 1877-1885.
- BENEDETTO BOSELLI, *Nota di un italiano agli alti principi alleati, sulla necessità di una lega italica per la pace d'Europa*, Parigi, 1814.
- CARLO BOTTA, *Storia d'Italia dal 1789 al 1814*, Capolago, Tipografia Elvetica, 1837-38.
- Carte segrete e atti ufficiali della polizia austriaca in Italia dal 4 giugno 1814 al 22 marzo 1848*, 3 voll., Capolago, Tipografia Elvetica, 1851-52.
- (FRANÇOIS-RENÉ DE CHATEAUBRIAND) *Congrès de Vérone. Guerre d'Espagne. Négociation: Colonies espagnoles*, Lipsia, 1833.
- BENJAMIN CONSTANT, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leur rapports avec la civilisation européenne*, Londra, 1814.
- CESARE CORRENTI, *L'Austria e la Lombardia*, s.l., 1847.
- GIACOMO DURANDO, *Della nazionalità italiana. Saggio politico militare*, Losanna, S. Bonamici e C., 1846.
- KARL HILLEBRAND, *Geschichte Frankreichs, von der Thronbesteigung Louis Philip's bis zum Falle Napoleon's III*, Gotha, F.A. Perthes, 1877-79.
- LUIGI MALASPINA DI SANNAZZARO, *Memoria ove espongonsi alcune massime tendenti a far ottenere al nostro Regno d'Italia una buona politica costituzione*, Pavia, 1814.
- PAUL MARMOTTAN, *Le Royaume d'Etrurie. 1801-1807*, Paris, 1896.
- GIAN BATTISTA MAROCHETTI, *Le congrès bienfaisant*, Paris, 1826.
- CARLO MASSEI, *Storia civile di Lucca*, Lucca, 1878.
- ANTONIO MAZZAROSA, *Storia di Lucca dalla sua origine fino al MDCCCXIV*, Lucca, 1833 (rist. anast., 1979).

- EUGÈNE RENDU, *L'Autriche dans la confédération italienne*, Paris, 1859.
- *Correspondance politique de Massimo D'Azeglio, accompagnée d'une introduction et de notes*, Paris, Didier, 1867.
- GIOVANNI SFORZA, *La fine di un Ducato*, in *Nuova Antologia*, a. XXVII (1893), s. III, vol. XLVIII.
- HENRY THUREAU-DANGIN, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, Paris, Plon-Nourrit, 1844-1892.
- HEINRICH VON TREITSCHKE, *Deutsche Geschichte im Neunzehnten Jahrhundert*, Leipzig, 1890-1896.
- ANTONIO ZOBBI, *Istoria civile della Toscana dal MDCXXXVII al MDCCCXLVIII*, Firenze, Molini, 1850-1852.

LETTERATURA

- Actes du colloque François Guizot*, Société de l'histoire du protestantisme français, 22-25 ottobre 1974.
- PAOLO ALATRI, *Appunti per una storia del movimento cattolico in Italia*, in *Società*, 1949.
- *Le occasioni della storia*, Roma, Bulzoni, 1990.
- RENÉ ALBRECHT-CARRIÉ, *Storia diplomatica dell'Europa dal Congresso di Vienna ad oggi*, Bologna, Cappelli, 1964.
- ETTORE ANCHIERI, *La diplomazia contemporanea. Raccolta di documenti diplomatici (1815-1956)*, Padova, CEDAM, 1959.
- *Il sistema diplomatico europeo: 1814-1839*, Milano, Angeli, 1977.
- FREDERICH ARTZ, *Reaction and Revolution, 1814-1832*, in *The rise of modern Europe*, vol. XII, London-New York, Harpener and Brothers, 1934.
- MASSIMO (D')AZEGLIO, *Proposta d'un programma per l'opinione nazionale italiana*, in Id., *Scritti e discorsi politici*, a cura di Marcus De Rubris, Firenze, La Nuova Italia, 1931.
- *Epistolario*, vol. I (1819-1840), a cura di Georges Virlogeux, Torino, Centro di Studi Piemontesi, 1987.
- OTTAVIO BARIÈ, *L'Inghilterra e il problema italiano nel 1846-1848. Dalle riforme alle costituzioni*, Napoli, ESI, 1960.
- *Questione nazionale e movimento liberale nell'Ottocento Europeo*, in *La Storia*, diretta da M. Firpo e N. Tranfaglia, vol. VII, Torino, UTET, 1986.
- IORELLA BARTOCCINI-SILVIA VERDINI, *Sui Congressi degli scienziati*, Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1952.
- RENATO BELVEDERI, *Il Papato di fronte alla Rivoluzione e alle conseguenze del Congresso di Vienna (1775-1846)*, Bologna, Pàtron, 1965.
- VICTOR BERNARD, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Paris, Presses d'Europe, 1973-1981.
- GIUSEPPE BERTI, *Russia e Stati italiani nel Risorgimento*, Torino, Einaudi, 1957.
- CHARLES BREUNING, *The age of revolution and reaction, 1789-1850*, in *History of Modern Europe*, vol. IV, London, Weidenfeld and Nicolson, 1970.
- LUIGI BULFERETTI, *Il neoguelfismo*, in *Quaderni di Rinascita: il 1848*, 1949.
- DELIO CANTIMORI, *Buonarroti e la cospirazione di Babeuf*, in *Studi di Storia*, vol. III: *Critici, rivoluzionari, utopisti e riformatori sociali. Commenti, letture, aporie*, Torino, Einaudi, 1959.
- ANDRÉ CASTELOT, *Talleyrand. La diplomazia del cinismo* (trad.it.), Milano, Rizzoli, 1982.

- FRANÇOIS CHARLETY, *La Restauration et la monarchie de Juillet*, Paris, Flammarion, 1955.
- RENATO CIASCA, *L'origine del 'Programma per l'opinione nazionale italiana' del 1847-48*, Milano-Roma-Napoli, Soc. Ed. Dante Alighieri, 1916.
- ZEFFIRO CIUFFOLETTI, *Federalismo e regionalismo. Da Cattaneo alla Lega*, Roma-Bari, Laterza, 1994.
- ANTONIO COCO, *François Guizot*, Napoli, Guida, 1983.
- FEDERICO DE FEO, *La reversione del ducato di Lucca del 1847*, in *Archivio Storico Italiano*, II, 1966.
- LUDWIG DEHIO, *Equilibrio o egemonia. Considerazioni sopra un problema fondamentale della storia politica moderna*, Bologna, Il Mulino, 1988.
- FRANCO DELLA PERUTA, *Conservatori, liberali e democratici nel Risorgimento*, Milano, Angeli, 1989.
- *Storia dell'Ottocento*, Firenze, Le Monnier, 1992.
- FRANCESCO DE SANCTIS, *La letteratura italiana nel secolo XIX. La scuola cattolico-liberale e il romanticismo a Napoli*, Torino, Einaudi, 1953.
- FURIO DIAZ, *Dal movimento dei lumi al movimento dei popoli*, Bologna, Il Mulino, 1986.
- EDUARD DRIAULT, *Napoléon en Italie*, Paris, Felix Alcan, 1906.
- JEAN-BAPTISTE DUROSELLE, *L'Europa dal 1815 ai nostri giorni. Vita politica e relazioni internazionali*, (trad. it.) Milano, Mursia, 1974.
- Eredità (l') della Rivoluzione francese*, a cura di François Furet, Roma-Bari, Laterza, 1989.
- Età (l') della Restaurazione. Reazione e rivoluzione in Europa. 1814-1830*, a cura di Paolo Casana Testore e Narciso Nada, Torino, Loescher, 1980.
- CARLO FRANCOVICH, *Gli illuminati di Weisbaupt e l'idea egualitaria in alcune società segrete del Risorgimento*, in *Movimento operaio*, 1952.
- *Albori socialisti nel Risorgimento. Contributo allo studio delle società segrete (1776-1835)*, Firenze, Le Monnier, 1962.
- ANDRÉ FUGIER, *Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, 1954.
- JEAN-PAUL GARNIER, *Charles X*, Paris, Fayard, 1940.
- FABRIZIO GHILARDI, *L'Europa degli equilibri. 1815-1890*, Milano, Angeli, 1987.
- ALBERTO MARIA GHISALBERTI, *Intorno al richiamo dell'ambasciatore De Rayneval*, in *Archivio della società romana di storia patria*, a. LXXXV (1952), I-IV.
- *Massimo d'Azeglio, un moderato realizzatore*, Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1953.
- A.G. HAAS, *Metternich, Reorganization and Nationality, 1813-1818*, Wiesbaden, 1963.

- KARL HAMMER, *Die französische Diplomatie des Restauration und Deutschland*, Stuttgart, 1963.
- ATTILIO HORTIS, *Le riunioni degli scienziati italiani prima delle guerre dell'indipendenza, 1839-1847*, Città di Castello, Leonardo da Vinci, 1922.
- Idea (l') dell'unificazione europea dalla prima alla seconda guerra mondiale*, a cura di Sergio Pistone, Torino, Fondazione Luigi Einaudi, 1975.
- HENRY KISSINGER, *Diplomazia della Restaurazione*, Milano, 1973.
- GEORGES LACOUR-GAYET, *Talleyrand*, Paris, Payot, 1979.
- GEORGES LEFEBVRE, *Napoléon*, Paris, Presses Universitaires de France, 1953.
- FRANCESCO LEMMI, *La restaurazione in Italia nel 1814 nel diario del barone von Hugel*, Roma-Milano, 1910.
- CARLO MANGIO, *I patrioti toscani fra 'Repubblica etrusca' e Restaurazione*, Firenze, Olschki, 1991.
- SALVO MASTELLONE, *La politica estera del Guizot (1840-1857)*, Firenze, La Nuova Italia, 1957.
- *Storia della democrazia in Europa. Da Montesquieu a Kelsen*, Torino, Utet, 1986.
- WALTER MATURI, *Interpretazioni del Risorgimento*, Torino, Einaudi, 1962.
- KLEMENS VON METTERNICH, *Denkwürdigkeiten*, a cura di O.H. Brandt, München, Müller, 1921.
- FRANÇOIS MICHEL, *Le comte Molé, le duc de Broglie et Stendhal*, R.H.D., 1974.
- BIANCA MONTALE, *Parma nel Risorgimento. Istituzioni e società (1814-1859)*, Milano, Angeli, 1993.
- JESSE MYERS, *Baron Ward and the Dukes of Parma*, London, Longmans, 1939.
- NARCISO NADA, *Metternich, la diplomazia russa, Francesco IV di Modena e i moti piemontesi del 1821*, in *Annuario dell'Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea*, XIX-XX (1967-68).
- HAROLD NICOLSON, *The Congress of Vienna. A study in Allied Unity*, London, Constable & Co. Ltd, 1946.
- ADOLFO OMODEO, *Vincenzo Gioberti e la sua evoluzione politica*, Torino, Einaudi, 1941.
- *La cultura francese nell'età della Restaurazione*, Milano, Mondadori, 1946.
- *L'età del Risorgimento italiano*, Napoli, ESI, 1952.
- *Studi sull'età della Restaurazione*, Torino, Einaudi, 1970.
- AMÉDÉE OUTREY, *L'administration française des Affaires Etrangères*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954.
- ANNA OWSIN'SKA, *La politique de la France envers l'Allemagne à l'époque de la Monarchie de Juillet*, Cracovie, Polska Akademia Nauk, 1974.
- ALAN PALMER, *The Chancelleries of Europe*, London, G. Allen and Union, 1983.

— *Metternich*, Novara, Editoriale Nuova, 1983.

GIUSEPPE PARLATO, *Società segrete e moti del 1820-21 in Europa*, in *La Storia* cit., vol. VIII.

FRANZ PESENDORFER, *Ferdinando III e la Toscana in età napoleonica*, Firenze, Sansoni, 1986.

JEAN PLUMIÈNE, *Les Nations romantiques*, Paris, Fayard, 1979.

Relazioni (le) diplomatiche tra la Francia, il Granducato di Toscana e il Ducato di Lucca, a cura di Armando Saitta, s. II, vol. I (1830-1843), Roma, Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea, 1960.

Relazioni (le) diplomatiche tra l'Austria e il Regno di Sardegna, a cura di Narciso Nada, s. I, voll. I-III (1814-1830); s. II, voll. I-II (1830-1838), Roma, Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea, 1964-1970, 1972-1973.

Relazioni (le) diplomatiche fra la Francia e il Regno di Sardegna, a cura di Armando Saitta, s. I, voll. I-II (1830-1834), Roma, Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea, 1974-1976.

RENÉ RÉMOND, *La Destra in Francia. Dalla Restaurazione alla V Repubblica. 1815-1966*, (trad.it.) Milano, Mursia, 1968.

PIERRE RENOUVIN, *Histoire des relations internationales. Le XIX siècle*, Paris, Hachette, 1964.

ROSARIO ROMEO, *Dal Piemonte sabaudo all'Italia liberale*, Roma-Bari, Laterza, 1974.

PIERRE ROSANVALLON, *La Monarchie impossible*, Paris, Fayard, 1994.

ETTORE ROTA, *Italia e Francia davanti alla storia*, Roma, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1939.

ARMANDO SAITTA, *L'idea d'Europa dal 1815 al 1870*, in ID., *Aspetti e momenti della civiltà europea*, Napoli, Guida, 1971.

— *Filippo Buonarroti. Contributo alla storia della sua vita e del suo pensiero*, 2 voll., Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 1950-1951.

ALFONSO SCIROCCO, *L'Italia del Risorgimento. 1800-1871*, Bologna, Il Mulino, 1991.

EMANUELE SERRA, *Manuale di storia dei trattati e di diplomazia*, Milano, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1993.

RENATO SORIGA, *Le società segrete, l'emigrazione politica e i primi moti per l'indipendenza*, a cura di S. Manfredi, Modena, Società Tipografica modenese, 1942.

ALFRED STERN, *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871*, Berlin-Stuttgart, Cotta, 1894-1924.

NICCOLÒ TOMMASEO, *Dell'Italia*, a cura di Giuseppe Balsamo-Crivelli, Torino, Utet, 1920.

JEAN TULARD, *Les épurations administratives au XIX^{me} et XX^{me} siècles*, Paris, Droz, 1977.

PAUL VIERECK, *Metapolitics, the roots of the nazi mind*, New York, Capricorn Books, s.d.

CHARLES KINGSLEY WEBSTER, *The Congress of Vienna, 1814-1815*, London, 1934.

— *British Diplomacy, 1813-1815. Select Documents dealing with the reconstruction of Europe*, London, 1921.

— *The foreign policy of Castlereagh. 1812-1815: Britain and the reconstruction of Europe*, London, G. Bell and sons, 1931.

— *Palmerston, Metternich and the European System, 1830-1841*, London, 1934.

— *The Foreign policy of Palmerston*, London, G. Bell and sons, 1951.

STUART J. WOOLF, *La storia politica e sociale*, in *Storia d'Italia*, 3. *Dal primo Settecento all'Unità*, Torino, Einaudi, 1973.

— *Il Risorgimento italiano*, 2 voll., Torino, Einaudi, 1981.



DOCUMENTI

DOCUMENTO I^o

Mémoire sur l'Italie par Coussy, 1816

Savoie

Le peuple est tranquille, mais l'on regrette généralement la domination française. Les grands travaux que les ressources de la France permettaient d'entreprendre dans ce pays, occupaient une grande partie de la classe indigente qui y forme les deux tiers de la population.

Maintenant le Roi de Piémont, soit pour manque d'argent, soit par des vues politiques assez communes aux petits états, a abandonné tous les travaux des routes; elles ne sont plus entretenues et l'on voit les habitans en troupes mendier leur pain.

Piémont

On sait que le Piémont était celui des pays conquis qui avait le plus généralement adopté les habitudes françaises.

Le retour du Roi a ramené tous les anciens usages et les vieilles formes d'administration. Souvent les Piémontois ont exprimé leurs regrets en renonçant à l'administration qui avait été adoptée chez eux, et cet esprit, connu du Gouvernement, l'a rendu extrêmement défiant sur l'approche des étrangers. Il ne les voit arriver qu'avec inquiétude, séjourner qu'avec peine. On s'informe plusieurs fois du but de leur voyage.

Si le Gouvernement a des ennemis, on doit les attribuer plutôt au ridicule des gouverneurs qu'à des grandes fautes d'administration, car on ne peut leur reprocher.

Le Gouvernement ne s'est pas montré fort rigoureux: on voit des personnes qui ont été très compromises, se promener librement à Turin.

Tous les soins paraissent dirigés vers l'armée. Elle est déjà de 45.000 h. (hommes) parmi lesquels on peut compter environ 2.000 h. (hommes) de belles et bonnes troupes qui ont déjà fait la guerre, et se recrute (sic) chaque jour.

Le marquis Vallesa, ministre des Affaires Etrangères, homme de talent et qui a la confiance du souverain, exerce la plus grande influence: après lui c'est le comte de Lodi, ministre de la Police.²⁾

Les Anglais ont définitivement évacué les forts de Gênes.

Le Piémont est en grande mésintelligence avec le Gouvernement autrichien:

1. parce que les autrichiens refusent de rendre Alexandrie, malgré les conventions, et en ont même renforcé la garnison;

2. parce que des magasins considérables, que le Roi du Piémont avait formés à ses frais près de cette place, ont été pris sans autre formalité par les autrichiens et conduits dans la citadelle;

3. parce que l'Autriche a fait en Piémont la demande du haut et bas Novarrais pour joindre au Royaume Lombardo-Vénétien.

Le Piémont n'est nullement disposé à cette cession qui le priverait de la plus fertile des provinces, et il la défendrait même de toutes ses forces, ce qui allumerait sans doute en Italie un vaste incendie. On parle à cette occasion, d'une alliance du Piémont avec la France. On a persuadé à l'Empereur François que cette province était absolument nécessaire à la Lombardie et les négocians en ont fait la demande. En effet la route de Milan au Simplon — qui n'est pas détruite comme on l'a prétendu — traversant ce Novarrais, le commerce se trouve entravé par la visite des douanes piémontaises et les droits considérables qu'elles ont établis.

Milan

Ce qui rend le Roi de Piémont plus hardi dans ses refus c'est qu'il sait que la mauvaise disposition où l'on est à Milan contre les autrichiens doit les rendre circonspects. La suppression d'employés, le défaut de commerce, les impôts maintenus au même taux et, peut-être, l'inconstance naturelle aux italiens, ont rendu odieuse la domination autrichienne. Des satires sont souvent affichées dans les rues. On tourne en ridicule la personne de l'Empereur par des anecdotes qui ne sont point prouvées; on entend publiquement au théâtre des vœux pour son départ et celui de tous les individus de sa nation.

L'argent se transporte toujours en Allemagne. Le Gouvernement ne dépense presque rien en Lombardie. On dirait qu'il n'est pas sûr de conserver sa conquête.

Les postes de garde sont tous autrichiens; ils sont nombreux et ont toujours le sac au dos et des cartouches.

La police est très douce pour les étrangers. Le nombre à Milan était de 6mille et quelques.

On a été plus sévère pour les italiens compromis. Un assez grand nombre d'officiers a été banni, d'autres sont détenus à Mantoue et Le Guazo.

L'Empereur d'Autriche avait l'intention de quitter plutôt ce pays où il n'a pas été accueilli avec des démonstrations d'une joie bien vive, mais la maladie d'yeux du prince Metternich, qui l'a empêché d'écrire pendant 15 jours, a retardé le départ du Souverain.

Le prince de Metternich, sans avoir pour la comtesse de Lipano³⁾ les mêmes sentimens qu'elle lui a inspirés autrefois, a toujours beaucoup d'égards pour elle, et lui écrit quelque fois. On assure que la comtesse Lipano correspond assez fréquemment avec l'archiduchesse Marie Louise.⁴⁾

Cette dernière, en arrivant à Parme, a dû faire une protestation en son nom et celui de son fils, portant qu'elle cède à la force en acceptant le duché de Parme comme indemnité, qu'elle ne renonce ni pour elle ni pour son fils, à ses droits sur la couronne de France dont ils ont été injustement dépouillés.

L'Autriche s'est déterminée à faire occuper Parme par Marie Louise pour mettre obstacle aux prétentions et faire cesser les clameurs de la Reine d'Etrurie qui demande cette principauté pour son fils; il paraît, cependant, qu'elle n'a pas encore renoncé à l'espoir de l'obtenir. Elle vient d'envoyer son chargé d'affaires à Paris pour faire valoir ses droits. Cet agent est parti de Rome le 14 avril.

Les officiers⁵⁾ généraux autrichiens, qui donnent des détails sur Marie Louise, rient de sa protestation et disent qu'elle n'a aucune importance. Quelques questions leur ont été faites à ce sujet pour connaître les dispositions de l'Autriche envers la France. Le sens de leurs réponses démontre que, bien que l'Autriche ait pu chercher à inquiéter notre Gouvernement par des bruits mensongers ou des pamphlets, elle est fort éloignée d'avoir un plan pour replacer la dynastie de Napoléon en France, encore plus de donner ses armées pour l'exécution d'un pareil projet; elles lui sont trop nécessaires pour se maintenir en Italie, ou se garantir de ses puissans rivaux dans le nord. Néanmoins la protestation de Marie Louise a été tolérée; on a pour elle et son fils beaucoup d'égards. On n'en parle qu'avec respect, ce qui laisse entrevoir que l'Autriche les considère comme une ressource éloignée dont elle pourrait se servir si on l'y forçait.

Bologne

Les habitans de cette ville maudissent la domination papale; on sait qu'ils sont le peuple d'Italie le plus attaché aux français. Il y a eu du trouble et même du sang de répandu à l'occasion des bals masqués dont les sbires prétendaient restreindre la durée.

Florence

Rien de remarquable que la cherté des vivres et les murmures qu'elle occasionne. Les anglais qui s'y trouvent se réunissent pour dire du mal des au-

trichiens. Comme ce gouvernement marche absolument dans le sens de la politique autrichienne, il n'y a aucune observation qui lui soit particulière.

Rome

Gouvernement paternel qui cherche à être bien avec tout le monde. On y donne asile aux officiers bannis de Naples et de Milan. Les français y sont bien reçus. L'Ambassade française, quoiqu'elle n'ait pas une grande influence, y est assez considérée. Le chevalier d'Artaud, premier secrétaire d'Ambassade, est celui qui a le principal maniement des affaires. Dans la promotion de cardinaux on a remarqué qu'il n'y en avait pas un seul français. L'ambassadeur de France, monsieur Courtois de Pressigny, a, dit-on, la promesse du chapeau.

Le prince de Metternich devait se rendre dans cette ville avec le projet d'une confédération italienne sous la protection de l'Autriche. Le Saint-Père ne veut pas, dit-on, entrer dans cette espèce de ligue. Il paraît que la mort de l'Impératrice d'Autriche a empêché le voyage du prince de Metternich, car il ne doit plus y aller.

Ce sont toujours les cardinaux Consalvi, Pacca et monseigneur San Severino, gouverneur de Rome,⁶⁾ qui dirigent les affaires.

Ce dernier, ainsi que plusieurs officiers autrichiens, est bien au fait des affaires de France. Ils s'accordent à dire que les alliés attendent, désirent et favorisent des mouvements en France pour avoir occasion de la démembrer.

La famille de Bonaparte vit retirée. Louis va tous les jours entendre la prédication dans l'église de la Minerve, et il fait beaucoup d'aumônes. Lucien a marié sa fille avec un noble romain d'une fortune médiocre. Madame Letitia vient de prêter 100mille piastres au Pape, à condition que ce prêt ne sera pas rendu public. La famille correspond avec la comtesse de Lipano en Autriche.

Naples

Ce gouvernement n'est plus réussi modéré qu'il le parût dans les premiers mois de sa restauration. Outre une centaine d'émigrés, dont il ne veut pas absolument autoriser le retour, il y a un assez grand nombre de personnes arrêtées. Ce changement est sensible depuis que le chevalier de Medicis⁷⁾ a abandonné la P.(olice) G.(énéra)le au prince de Canosa.⁸⁾ Il y a même de la mésintelligence entre ces deux ministres qui sont, avec le chevalier Tamassi, ministre de l'Intérieur, les plus influents.

Les autrichiens y sont détestés; mais 20 milles soldats de cette nation, qui sont à Naples, 5.000 à Gaeta et 2.000 à Capoue, sont plus que suffisants pour comprimer tout le royaume et assurer le paiement des contributions considérables que l'Autriche en retire.

Le peuple profère publiquement des imprécations contre les autrichiens et le roi Ferdinand, mais personne ne remue et ne remuera. La principale cause de ces murmures est le prix excessif des vivres qui est le triple de ce qu'il était pendant l'occupation française, tandis que les impôts sont les mêmes.

Le prince de Canosa, aussi sévère que soupçonneux, a accueilli des délations qui portaient que les étrangers, et surtout les français, étaient auteurs de l'incendie du théâtre de Saint-Charles et qu'on en voulait à la vie du roi; beaucoup d'étrangers ont été renvoyés aux frontières. L'incendie n'avait pour cause que la négligence d'un valet de théâtre.

L'Ambassade française est très peu considérée, est comme nulle. Tout ce qui est français est le jouet des caprices du Gouvernement, sans que monsieur de Marbonne, en demande même la moindre information. Ce n'est pas un cas particulier, mais une foule d'exemples qui justifient cette assertion.

Pour aller à Naples, on doit écrire à Naples et demander un passeport qui ne vient qu'au bout de 30 jours, d'un mois, quelquefois point. Il y a des anglais qui l'attendent depuis deux mois. Quand on se rend à Naples avec le passeport de quelque puissance alliée, mais sans le passeport napolitain, on est immédiatement arrêté.

Une grande mésintelligence règne entre la Cour de Naples et les anglais, aucun anglais, quoiqu'invité, ne va aux réunions de la Cour, et cela est si vrai qu'un anglais a donné dernièrement beaucoup d'argent pour être informé au Palais Royal même, du nom des anglais invités et vérifier si un seul s'y était rendu. Il a constaté qu'aucun de ses compatriotes n'y avait été.

Cette animosité vient de ce que le Gouvernement napolitain, fort de l'appui de l'Autriche, s'est cru dispensé de garder aucune mesure vis-à-vis des anglais et a refusé les privilèges qu'ils exigeaient pour leur commerce. Lord Bentinck,⁹⁾ qui a défendu la cause de Ferdinand, a été mis par la gendarmerie hors des frontières.

Une expédition anglaise a été signalée en mer. On dit qu'elle doit s'emparer de la Sicile, ou favoriser les troubles qui y existent, parce que le roi Ferdinand a voulu étendre à cette île le système d'impôts du Royaume de Naples qui les rend perpétuels, et surtout l'impôt foncier, tandis que le parlement de Sicile a toujours eu le droit de voter les impôts à titre de subsides; il est très possible, cependant, que l'expédition ne porte que des troupes à Malte ou à Corfou.

La Cour de Naples est très contente de l'alliance de Monseigneur le duc de Berry¹⁰⁾ avec la princesse Caroline, et va en conclure une avec l'Autriche par le mariage de Léopold, second prince de Naples, avec une archiduchesse soeur de Marie Louise.¹¹⁾

Les autrichiens et les anglais sont mal entre eux, et c'est surtout à Rome et à Naples qu'on peut faire cette remarque, parce que ce sont les lieux où il y a le plus d'anglais.

Le commerce est languissant dans toute l'Italie. La récolte de l'année dernière, qui a été très mauvaise, a menacé de la famine l'Italie entière.

Le Gouvernement de Naples met beaucoup d'argent à part; il paye beaucoup aux autrichiens, de sorte que les différens services publics, et même celui de l'armée, sont arriérés.

Les autrichiens ont à Milan	20.000	hommes
à Venise	5.000	»
à Mantoue	4.000	»
à Alexandrie	15.000	»
à Lynazo	2.500	»
à Florence	400	»
à Ancône	3.000	»
à Naples	20.000	»
à Capoue	2.000	»
à Gaeta	5.000	»
Differens postes en cordon dans le royaume de Naples et les états romains	1.200	
D'autres corps en retraite du Royaume de Naples vers la Lombardie	6.000	
	84.100	hommes

C'est avec leurs forces, ainsi distribuées que les autrichiens maintiennent leur domination en Italie. Ils sont plus détestés que ne le furent les français, parce qu'ils dépensent moins et qu'il y a plus de différence entre leur langage et leurs habitudes qu'il n'y en avait avec les anciens dominateurs.

Ils seront donc obligés de contenir pendant plusieurs années le pays par la présence de leurs armées et n'auront de longtems la volonté ni le loisir de rien entreprendre ailleurs.

COUSSY

DOCUMENTO I - NOTE

¹⁾ AMAEP, *Mémoires et Documents, Italie*, 14, *Notes sur l'Italie de monsieur Coussy, ancien secrétaire de Murat*, 1816, cc. 1-12.

²⁾ Il marchese Vallesa, ministro degli Esteri, e il conte Giuseppe Lodi, ministro di polizia del re di Sardegna.

³⁾ Volgarizzazione di Lipany, contea della Slovacchia orientale dalla quale traeva il proprio titolo la contessa Dorothea Lieven (Daria Cristoforovna, 1777-1839), nata von Benchkendorff, moglie del principe Cristoph Andreevič von Lieven, ambasciatore russo a Londra (1812-34).

⁴⁾ Maria Luisa d'Asburgo, figlia dell'Imperatore Francesco I d'Austria, imperatrice dei Francesi, poi duchessa di Parma, Piacenza e Guastalla dal 1814 al 1847.

⁵⁾ Nel testo: 'officiaux'.

⁶⁾ I cardinali Ercole Consalvi, segretario di Stato, Bartolomeo Pacca e Stanislao di San Severino, dal 1816 cardinale legato di Forlì.

⁷⁾ Luigi de' Medici, principe d'Ottaviano e duca di Sarno, ministro delle Finanze, tenne l'*interim* della polizia fino al 1816.

⁸⁾ Antonio Capece Minutolo, principe di Canosa (1768-1838), ministro della polizia dal 1816 al 1821.

⁹⁾ Lord William Cavendish Bentinck, comandante delle truppe inglesi nel Mediterraneo (1814). Nel 1811 era stato inviato a Palermo da dove, di fatto, aveva assunto il controllo politico dell'isola concedendo anche una costituzione che, ampliando i poteri dei baroni, limitava fortemente quelli di re Ferdinando IV.

¹⁰⁾ Carlo Ferdinando di Borbone, duca di Berry (1778-1820), secondo figlio del conte di Artois, poi Carlo X, marito di Carolina Ferdinanda Luigia di Borbone delle Due Sicilie, madre del conte Enrico di Chambord, pretendente al trono di Francia.

¹¹⁾ Leopoldo di Borbone, principe di Salerno, figlio di Ferdinando I, re delle Due Sicilie, e di Maria Carolina (1790-1851). Sposò il 28 agosto 1816 Maria Clementina d'Asburgo, figlia dell'imperatore d'Austria.

DOCUMENTO II¹⁾

1[Werklein] an Sr. Durchlaucht den K.K. Dirigirenden (sic) Herrn Staats-Minister Fürsten zu Metternich, Lucca den 1.ten August 1817

Anliegend nehme ich mir die Freiheit Euer Durchlaucht drei Stück geheimer Nachrichten, die ich von denen in den Bädern Lucca und Pisa aufgestellten Vertrauten erhalten habe, und von Zeit zu Zeit Sr. Excell. dem Herrn Gouverneur der Lombardie zu unterlegen beauftragt bin, ganz gehorsamst zu übergeben; und benütze diese Gelegenheit die Ausdrücke meiner tiefsten Ehr furcht zu wiederholen, womit ich bin Euer Durchlaucht Unterthänigster Diener

WERKLEIN

nr.1. am 30.ten Juni 1817

Der russische General Graf Kalinowski, der in seinen Reden sehr frei ist, kam von einigen Tagen mir seinen Besuch abzustatten; und da er gern über Politik spricht, so fieng ein Gespräch über den Zustand von Pohlen und Frankreich an.

Er klagte über das Schicksal seines Vaterlandes, welches nunmehr in 5.Theile getheilt ist, nemlich zwischen Oesterreich, Preußen, und der Republik Krakau; dann in zwei russische Theile, d.i. die pohlischen Provinzen von der Theilung von 1772 und 1773 und das bestandene Groß-Herzogthum Warschau, nunmehrige Königreich Pohlen.

Alle diese Theile werden wie ganz natürlich auf verschiedene Art verwaltet, und da sehr oft der Fall ist, daß die Güter-Besitzer nach ihren Ländereien, Unterthanen von zwei, drei, auch vier verschiedenen Regierungen sind, so kan man sich die Verlegenheit leicht denken, in deren sich die Besitzer großer Güter befinden, und welchen Vexationen sie bald von dieser bald von jener Seite ausgesetzt sind.

Ich stellte die Frage, in welchem Theile Pohlens die Einwohner am zufriedensten seyn möchten?

In Galizien ohne Zweifel war seine Antwort, denn nicht allein sind die Einwohner der österreichischen Regierung schon gewöhnt, sondern sie sehen auch, daß die anderen gar nichts gewonnen haben.

Die Einsetzung der Stände ist sehr angenehm für alle Einwohner Galiziens. Ich bemerkte, daß auch der Kaiser Alexander seinem Königreich Pohlen eine repräsentative Verfaßung gegeben hat.

Kalinowski: Dieses macht ihn doch nicht beliebt, eben so wenig die reichliche Austheilung seiner Orden, wie dieses die vielen Entlassungen beweisen, welche die vornehmen Pohlen aus seinen Diensten nehmen.

Kaiser Alexander sagt er weiter: ist ein sehr guter Herr, hat aber das Unglück von seinen alten und neuen Unterthanen gehaßt zu seyn.

Hierauf machte ich ihn auf einige Zeitungen aufmerksam, nach welchen einige pohlische Generäle in preußische Dienste getreten seyn sollen.

Kalinowski: Das ist wahr, und was mehr sonderbar ist, daß Preußen diese Herren gleichsam anwirbt, und selbe mit nemlichen Grund und Rang aufnimmt, wo man sonst so difficil wie in Oesterreich war. Ich muß Ihnen bei dieser Gelegenheit auch erzählen, was mir mit dem Prinzen Heinrich von Preußen in Neapel begegnet ist. Bei Gelegenheit eines Manoeuvre der kaiserlichen Truppen, dem wir beigewohnt hatten, kamen wir auf das Gespräch über die verschiedenen Heere, und den Geist der sie beseelt; ich möchte den Geist der Pohlen und ihre Gesinnungen gegen Rußland genau kennen, sagte der Prinz; sagen Sie mir recht aufrichtig Graf Kalinowski, könnte Preußen im Falle eines Krieges mit Rußland — wovon jedoch wie sie selbst urtheilen werden, gegenwärtig nicht zu denken ist — auf die Pohlen rechnen, wenn man ihnen die Herstellung des Königreichs verspricht?

Ich wollte anfangs keine Antwort geben, und frug ihn, ob es mir erlaubt seye, recht offenherzig zu sprechen; der Prinz antwortete: diese ist: was ich eben wünsche; vorauf ich ihm dann sagte, daß Preußen auf keinen Anhang rechnen könne. Preußen hat weder den Willen noch die Mittel, die Unabhängigkeit von Pohlen zu gründen; Oesterreich hingegen dürfte auf vielen Beistand und große Opfer rechnen, nur müßte es gleich bei Ausbruch des Krieges den König proclamiren, und keine leeren Versprechungen wie Napoleon machen.

Dem Prinz wird diese Offenheit nich besonders gefallen haben fiel ich ein. Kalinowski: Ich wollte die Frage des Prinzen nicht beantworten, allein er drang in mich. Heir auf wand sich das Gespräch auf Finanzen; Kalinowski klagte über den großen Verlust, den er durch die österreichischen Finanz-Operationem erlitten hätte.

Wir haben dieses den widerholten Invasionem der französischen Armeen zu verdanken, erwiderte ich.

Kalinowski: Die Besuche sind den Franzosen zurückgegeben worden, und kosten ihnen mehr, als sie den anderen Nationen verursacht haben. Die Allirten haben die Sachen zu weit getrieben, es ist berechnet, daß bin-

nen 18. Monathen das ganze baare Geld in Frankreich verschwunden seyn wird. Man muß die Menschen nicht zur Verzweiflung bringen.

Ich erwiderte, die Berechnung müsse nur von einem unruhigen Kopfe und warmen Partisan Buonapartes gemacht seyn, und begreife nicht wie solche Angaben geglaubt werden können.

Kalinowski: Die Rechnung ist untrüglich, und sie werden sehen, welche Folgen stattfinden werden.

Hierüber tratt ein Beamter ein; das Gespräch ward abgebrochen, und Kalinowski ergrieff diese Gelgenheit sich zu verabschieden. Die geringe Zahl der Fremden in Bädern, welche erst im Laufe dieses Monaths recht belebt werden dürften, hat wenig Gelegenheit zu Beobachtungen gegeben.

Nach den eingegangenen Berichten der Vertrauten, haben sich nur zwei Engländer bemerken gemacht; ein gewiser Hr. Dinot, ein Irrländer, und der Major Marxwell, ein Schottländer von geburt, beide scheinen sehr viel Vorliebe für Napoleon Buonaparte zu haben; der erste äußerte sich, daß die englische Regierung diesen Mann unterstützen, und nicht unterdrücken sollte.

Der zweite ist noch weit mehr für Buonaparte eingenommen und gab in seinen Reden deutlich zu erkennen, daß der größte Theil seiner Landsleute gleiche Vorliebe für Buonaparte habe, und fügte noch hinzu, daß wenn Buonaparte bis nun noch nicht in Freiheit gesetzt seye, der Grund darinn liege, daß man die Entwicklung der Ereignisse in America und Bresilien abwarten mußte.

Vorgestern verbreitete sich in den Bädern das Gerücht, daß Buonaparte von S. Helena entkommen sey, obige zwei Engländer bemerkten dem Vertrauten auf seine dießfällige Frage, daß dieses nur Schiffer-Nachrichten seyen, welche Bestätigung bedörfen.

nr. 2 am 11.ten Juli 1817

Nach einem Bericht des Vertrauten in den Bädern von Lucca sollen die russischen Agenten in Italien den Befehl haben, die festen Plätze Italiens in Geheim genau zu untersuchen, und über ihren Zustand Bericht zu erstatten; auch wollen einige behaupten, daß der Groß-Fürst Constantin nächstens in Italien eintreffen soll, jedoch unter Beobachtung des strengsten Incognito.

Resigny ist vor 10. Tagen nach Florenz abgegangen, seiner Angaben nach, um Pässe für die Fürstin Borghese bei dem Herrn Staats-Minister Fürsten Metternich zu erbitten.

Ueber die Ankunfft zweier korsischer Frauen — Rossi und Rambolino — welche mit obgenannter Fürstin Unterhandlungen haben sollen, schie-

nen die mir gegebenen Nachrichten vag zu seyn, wenn nicht etwa die Gemahlin eines sichern Rossi — Veters des Baciocchi — der nun in Lucca ansäßig ist, darunter gemeint ist; Ramolino ist zuverlässig, wenigstens unter diesem Namen, nicht angekommen. Uebrigens wird Rossi und eine hiesige frau, Namens Boccella, als eine bekannte Freundin der M.me Compignano beobachtet; nicht minder der Neapolitaner Quagliarelli der unter Murat General Konsul in Toskana war.

Der Spanier Mont-Alban hat sich durch seine Eigenheiten bemerken gemacht. Er giebt vor mit den meisten Monarchen, Prinzen, und anderen großen Herren auf einen guten Fuß zu stehen, von Wien wußte er mir bei Gelegenheit einer Visite vieles zu erzählen, welches zutraf. Er kommt von Paris, welche Stadt er am 2 ten.v. Monaths verlassen hatte; Wußte von den Unterhandlungen wegen Lucca, scheint dem König Karl den 4ten und der Königin von Hetrurien sehr zugethan, ist aber desto übler auf Ferdinand 7ten zu sprechen. Nach einigen eingegangenen Notitzen soll er in der Geschichte der Brillanten des Baron Braun verwickelt, deßhalb einige Zeit in Wien in Arrest geweses, und hierauf exilirt worden seyn. Sein Sekretär soll ein besonderer Eiferer für das Napoleonische System seyn, und nach der Meinung des Vertrauten hätte er einen anderen Namen angenommen.

Mont-Alban lebt übrigens ganz für sich und geht mit Niemand um als mit einem hiesigen Geistlichen, und einen gewissen Mencarelli, der ebenfalls ein Lukeser ist, und ehemals in die russische Armee gedient hat, wo er den Oberstlieutenants Charakter begleitete.

Madame Ney²⁾ lebt sehr ruhig und zurückgezogen, und läßt ihr Umgang mit Kalinowski und Bouvier Doumolard eben nicht das beste muthmassen. Der letztere führt sich bis itzt sehr bescheiden auf, und leistet der Madame Ney nur des Abends Gesellschaft. Der Vertraute hoffet dieser Tagen in diesem Zirkel eingeführt zu werden, und wird über den Stoff der Unterhaltung Bericht geben.

Der in den Bädern von Pisa aufgestellte Vertraute meldet, daß im verflossenen Monath Juni alldort ein junger russischer Staats-Officier vor dem Off. in der Suite von Napoleon Buonaparte nebst einen anderen Pohlen gewesen sey. Obwohlen der Namen nicht richtig angegebn ist, so weiß ich aus der Beschreibung, daß es der Graf Soltik war;³⁾ der andere Pohle heißt Pietkiewics, und hat durch seine Mutter, welche die Tochter eines vor einigen Jahren verstorbenen Lukasischen Patriziers ist, einige entfernte Ansprüche auf einige Güter in Lucca; es fehlte aber beiden an einer Procura, daher ich sie beide, als sie bei mir waren, dahin verwies, sich damit zu versehen, und dann vor das Tribunal zu gehen.

Diese bieden Herren sind nach Aussage des D.or Angioli in den Pisaner Bädern, auf eine erhaltene Depeche plötzlich abgereiset, und sollten bis 20 ten. Juni in Wilna seyn.

Soltik ein äußerst hitziger Kopf und warmer Anhänger Napoleon Buonaparte versicherte der D.or, *der ebenso denkt*, daß nächstens eine Revolution in Italien, Frankreich und Pohlen ausbrechen dürfte, besonders in dem ersteren Land, und übergab ihm ein Zeichen, welches ihn bei den Revolutionärs empfehlen und gegen Beleidigungen und Schaden schützen soll.

Der Vertraute hat Herrn Angioli dahin gebracht ihm dieses Zeichen sehen zu lassen; und macht hievon folgende Beschreibung: *un sigillo di cera di Spagna di color rosso, svergazzato di nero in due luoghi ove è impressa un'aquila da una testa; nasce dal collo dell'aquila un braccio che tocca impugnato la sciabola, o falcione, ruotata sopra il suo capo in atto di voler colpire. L'aquila ha intorno diverse cose piccolissime formanti una guarnizione alla quale sono attaccati due tosoni svergazzati tutti di nero.*⁴⁾

Angioli hat Kenntniße in der Mathematik, und andere Wissenschaften, verfertigte für den Ex-Kaiser ein Model von einem Fahrzeug, womit man einige Zeit unter dem Wasser soll fahren können; damit glaubte Napoleons Landungs-Ideen in England befördern zu können. Er war mit diesem Project vor mehreren Jahren in Paris, und besitzt dasselbe noch gegenwärtig.

So eben kommt ein Bericht von dem Vertrauten in den Bädern von Lucca; der über den Sekretär des grafen Mont-Alban folgendes enthält. Auf einige Bemerkungen des Vertrauten über die gegenwärtige Lage von Europa.

Außer der Nachricht über das Loos von Lucca, welches übrigens, zwar noch als Sage, doch allgemein bekannt ist, kam man auf die Maurerei zu sprechen. Turri sagte, daß die Maurer alles anwenden, um die zwischen den großen Mächten bestehende Harmonie zu zerstören.

Es werden, sagte er weiters, Landungen auf die italienischen Küsten stattfinden.

Die vorzüglich ausgewählten Punkte wären im Mittel-Meere, die Insel Elba, und die genuesischen Küsten, Corsica sey ganz für sie; im Adriatischen Meere ist Ancona für sie besonders wichtig wegen dem Anhang den sie in der Romagna bis Bologna finden werden, auch können sie von da sehr leicht mit denen Carbonaris sich in Verbindung setzen, die in dem Königreich Neapel sehr zahlreich sind.

Eine große Hülfe erwarten die Malcontenten von den Amerikanern, welche sich endlich durch die vielen emigrierten Franzosen hiez zu bereden ließen. Aus eingen Reden dieses Sekretärs will der Vertraute errathen, daß dieser noch vor Kurzem in der Barbarei und eigentlich in Bona war, wo sich mehrere Flüchtlinge und unter diesen Camillo Borgia,⁵⁾ vorhin in Murats Diensten befinden sollen, dieser ist ein Römer und ein unternehmender Mann.

Graf Bianchi von Parma⁶⁾ äußerte sich gegen einen Freund, daß er eine Vereinigung von ganz Italien sehr nahe sehe.

Ein Kaufmann von Mailand sagte, daß es in der Lombardie sehr viel Unzufriedene gebe, und daß diese Zwang-Zustand nicht lange bestehen kann. Die weiteren Beobachtungen werden an die Hand geben, ob diese letzten zwei Aeüßerungen nur als unschuldige Redensarten, oder als die Ausbrüche sträflicher Ränke betrachtet werden müssen.

Die Aeüßerungen des Grafen Soltik gegen den D.or Angioli, und die des Sekretärs des Herrn Mont-Alban stimmen hinlänglich überein, um mit Grund zu behaupten, daß man Unruhen, und wo möglich eine Revolution, in mehreren Ländern vorzubereiten beflissen ist; und es wäre nicht übel wenn Soltik bei einem etwaigen Wiedererscheinen in den österreichischen Ländern arretirt, und seine Scriften durchsucht würden.

nr.3 am 29.ten Juli 1817

Der Herr Mont-Alban dessen ich in meinem letzten Bericht erwähnte, hatte mit einem anderen Spanier Herrn Ulloa einen kleinen Wortwechsel in den Bädern.

Der erstere beklagte sich darüber bei der Polizei, und gab Herrn Ulloa für einen Kundschafter Ferdinand des 7ten und für seinen Feind aus, weil er für die alte königliche Familie und die Königin von Hetrurien sesinnt sey.

In der That hat Herr Ulloa eben so unvortheilhaft über die alte königliche Familie gesprochen, als Mont-Alban über Ferdinand d.7ten.

Mont-Alban ist den zweiten Tag nach diesen Vorfall d.i. am 23ten nach Genua abgereiset, so wie Ulloa nach Florenz, letzterer jedoch mit der Versicherung in wenig Tagen wieder zurückzukehren. Mont-Alban machte sich noch vor seinem Abgehen dadurch bemerken, daß er Depechen erhalten zu haben vorgab, nach welchen die Infantin Marie Louise dieses Land bestimmt nächstens übernehmen werde.

Resigny war am 17ten wieder in den Bädern erschienen, seine Ankunft hatte den anwesenden Franzosen viel Vergnügen gemacht.

Madame Ney, Kalinowski, Dumolard, und Resigny waren seither beständig beisammen; Kalinowski ist seit Ankunft dieses letzteren viel vorsichtiger in seinen Reden geworden; so viel ist indessen gewiß, daß diese hitzigen Köpfe sich sehr bemühen, Unruhe und Mißtrauen zu erwecken.

Ich wußte daß Kalinowski in Geheim die Nachricht verbreitet hatte, daß in Neapel ein Aufruhr stattgefunden habe, und die Oesterreicher den König Ferdinand arretirt hätten, und fragte ihn daher gelegenheitlich um Neuigkeiten, er versicherte sogleich, daß es in Neapel Unruhen gegeben

hätte, die aber nicht von Bedeutung waren, bedeutender waren jene zu Lyon; doch auch in Frankreich ist für itzt nichts zu besorgen.

Der Vertraute in den Bädern von Lucca giebt über den Sekretär des Herrn Mont-Alban noch folgende Bemerkungen. Sein wahrer Name soll Tordi seyn.

Zur Zeit der Revolutionierung der Lombardie soll er Priester gewesen seyn, wurde Militär; zur Zeit der Krönung Napoleons in Mailand war er an der Spitze einer Verschwörung den Tirannen umzubringen, der Streich fand nicht statt, weil einige Verschwörer abtratten, indessen blieb die Sache ein Geheimniß, Tordi diente fort als Militär und gelang zum Rang eines Obersten, tratt hierauf in selben Rang in Murats Dienste. Er leitet seinen Herrn nach Belieben und läßt ihn jene Rolle spielen, die er gut findet.

Vor der Abreise äußerte er sich, die Revolutionirung von Spanien sey gesichert, den ganz Katalonien sey empört, und ähnliche Nachrichten würde man aus den Marken und den Legationen vernehmen. Der Vertraute in den Bädern von Pisa berichtet, daß unter den wenigen Bade-Gästen sich nur ein sicherer Blumenthal aus München bemerkenswerth gemacht habe.

Dieser Mann ist seit 11. Monathen auf der Reise, und war in Rußland, Preußen, Deuschland, Holland, Frankreich und Italien; er äußerte sich daß er überall viel Unzufriedenheit gefunden hätte, und daß vorzüglich Italien frei seyn möchte, daß aber die Italiener den Zeit-Punkt verfehlt haben; der österreichischen Regieung ist er entgegen, und sagt die Oesterreicher seyen schlechte Leute.

Dieser Blumenthal entschloß sich am 25ten plötzlich nach Livorno, und von da nach einem mehrtägigen Aufenthalt über Venedig, Verona, Mailand, die Schweiz nach Paris, und dann nach Berlin zu gehen.

Nach seinen Reden wollte er sich in Mailand und Paris einige Zeit aufhalten. Er ist übrigens sehr verschlossen, giebt viel Geld aus, hält sich aber übrigens nicht elegant.

Es dürfte nicht übel gethan seyn ihn in der Lombardie beobachten zu lassen, und den Zweck seiner vielen Reisen zu erforschen.

Kalinowski, Resigny und Dumolard (sic) sind am 26ten angeblich nach Livorno abgereiset, der Vertraute will wissen daß diese Herren beim Abschiednehmen von der Madame Ney sich berathet haben, der Erz-Herzogin Marie Louise gewisse geheime Nachrichten mitzuthemen.

WERKLEIN

DOCUMENTO II - NOTE

¹⁾ HHStA, *Ausser Deutsche Staaten Italien, Lucca*, b. 2, f. 1, Varia (1815-1847), cc.n.n.

²⁾ Si tratta probabilmente della moglie di Michel Ney, duca d'Elchingen, principe della Moscova.

³⁾ Si trattava del conte Roman Soltyk (1791-1843), scrittore e generale polacco, aiutante del generale Maichal Sokolonichi ex-aiutante di Napoleone. Dopo la battaglia di Lipsia (1813) Soltyk era stato fatto prigioniero. In seguito comandò una brigata durante la sollevazione polacca antirussa (1830-31). Emigrò poi in Francia, dove morì (*Wielka Encyklopedia Powszechna*, 10, Robi-Palcolog, Pietroburgo, 1900, p. 818).

⁴⁾ In italiano nel testo.

⁵⁾ Camillo Borgia (1737-1817), aderente alla Repubblica romana (1798), consigliere danese in Roma (1804), comandante della gendarmeria imperiale del Dipartimento del Tevere nell'epoca in cui Roma fu annessa alla Francia (1809).

⁶⁾ Si tratta probabilmente di Domenico Bianchi, nobile piacentino all'epoca residente in Parma.

DOCUMENTO III¹⁾

ANONIMO, *Résumé sur la situation politique d'Italie, spécialement dans les Duchés de Parme et de Modène à l'époque du mois d'août 1817*

Il existe dans toute l'Italie des associations clandestines contre les intérêts de la France, dont la formation est d'autant moins difficile qu'il s'y trouve tout les éléments susceptibles de les alimenter.

Ces associations seraient sans danger, et même sans projet déterminé, si elles n'étaient pas fomentées par l'étranger et stimulées par le génie remuant des français, du parti opposé au gouvernement actuel de la France.

Ce parti n'est pas sans moyens, puisqu'il se compose des individus entreprenants lesquels, rapprochés aux classes moyenne inférieures de la population, tant en France qu'en Italie, se trouvent à parler de propager des espérances qui troublent toujours, et germent quelquefois, surtout dans le moment de pénurie, où les hommes peu éclairés sont plus enclinés à désirer un changement quelconque, en vue duquel ils se laissent entraîner.*

Après la chute de Bonaparte l'Italie a été réorganisée. Le nouveau système tout en éparant les divers pays qui ont été, pendant de longues années, sous une même influence, a occasionné une espèce de <frisson> par les événements qui ont détruit cette influence. Les militaires, les employés de tout grade, rentrés en Piémont, en Lombardie, dans le pays latin, enfin dans toute l'Italie, ont rapporté dans leur familles et propagent constamment cet esprit, ce désir de révolution et de guerre, qui en Italie selon qui ailleurs, trouve d'autant plus de partisans, qu'en général très peu de pays sont contents de leur nouvelle situation.

Indépendamment des nombreux prosélytes désignés ci-dessus et provenants du service français ou du Royaume d'Italie, il y a dans tout ce pays

* A l'époque de la conclusion de la Convention de Paris, le prince Eugène²⁾ ex-vice roi d'Italie, avait dans son armée quarante mille hommes, bonne troupe italienne. Tous, à l'exception d'un très petit nombre, que l'Autriche retient à son service, sont rentrés dans leur foyer, où il est successivement revenu tous les prisonniers arrivant de Russie, de Prusse et les troupes italiennes qui étaient encore en France. Tous les hommes composant différents corps, ont cessé d'être réunis, mais par leur liaison subsistante, ils se considèrent comme tenant à un même système, aux mêmes espérances. Leur rassemblement dans un pays où les communications sont si faciles qu'en Italie, serait extrêmement prompt, les chefs du corps, les officiers se retrouvent chaque jour. Il faut longtemps encore pour détruire cette espèce d'harmonie, cet esprit de corps qui suivit à leur séparation, et de grandes précautions pour éviter les écueils qu'un pareil état des choses peut produire.

une autre classe d'individus, toute dévouée au même système, mais plus spécialement influencée par les Anglais. Elle se compose d'un nombre très considérable d'officiers, sous-officiers et soldats dont ils avaient formé des corps sous la domination d'anglo-siciliens et anglo-italiens.

En général les hommes qui sont entrés dans ce service — à l'exception des siciliens où les anglais étaient apeuprès en possession du pays — sont ceux les plus prompts à courir après les aventures. Ils ont été récompensés, avec quelque libéralité, par les anglais qui, à la dissolution de tous corps à la fin de 1815, ont accordé à tous les militaires, depuis le soldat jusqu'au colonel, et à tous les employés, commissaires etc., des gratifications considérables et <ont> conservé à plusieurs des pensions qui sont exactement payées.*

Ainsi, par suite de cet exposé, il est démontré que l'ensemble des partisans en Italie est composé d'individus de toutes les classes, mais essentiellement de militaires de tout grade, dispersés dans l'Italie et, en partie, totalement sous l'influence anglaise.

Le mécontents italiens n'ont pas cependant, comme on peut le croire, pour motif de leurs réunions un attachement exclusif à Bonaparte, mais plutôt la chimère d'un gouvernement Général Indépendent de l'Italie entière sous un système ou un chef quelque'il soit, et c'est sous cet appui que se réassure d'espérer et ils ne cessent pas d'agir et ne peuvent le faire qu'avec la plus grande précaution. Ils s'assemblent secrètement et reçoivent l'impulsion par des émissaires, la plus part français, et d'autres étrangers, qui voyagent sous différents pretextes, mais absolument pour un seul objet.

Les italiens calculent peu sur la chance des troubles quelconques; ils ne voyent que leur position du moment et ils ne croient qu'une révolution dans quelque lieu qu'elle éclate peut donner pour eux des circonstances favorables auxquelles ils sont, en général, déterminés de concourir.

Cette situation des esprits ne peut surprendre quand on considère le très grand nombre de troupes, des employés de toute espèce que l'Italie entière a fournis au gouvernement, direct ou indirect, de Bonaparte pendant environ quinze années, et à celui du service anglais, qu'on peut éva-

* C'est évaluer peu, que faire à huit mille hommes ceux qui provenaient du service anglais, mais ce nombre est relativement très considérable puisqu'il se compose en général d'autres qu'on peut considérer comme n'ayant pas de patrie, n'ayant servi l'Angleterre que par circonstance et y étant dévoués par intérêt. Ces hommes, quoique disseminés et quelques uns incorporés dans quelque régiment des états actuels d'Italie, — comme à Parme, où ils se trouvent dans le régiment Maria Luisa — abandonneraient tout sans hésitation pour courir dans tel lieu où les anglais les appelleraient. Il ne faudrait pas huit jours pour les rassembler tous vers un centre commun. D'après cela il est évident que ces hommes seraient devenus dangereux, si l'influence qui les ferait mouvoir avait un mauvais principe.

luer à lui seul à plus de huit mille hommes, qui se considèrent comme autant de vedettes, placées dans toutes les villes et dans tous les villages d'Italie par les anglais, puisque, outre les gratifications reçues et les pensions payées annuellement, tous ces militaires ont encore une espèce de compte courant avec l'Angleterre, pour leurs parts de prise de différentes villes et pays qui, dans le système anglais, sont évaluées et payées aux troupes qui ont agi. Ainsi j'ai reçu à Parme des propositions de rent, d'un major sortant du service anglais, pour sa part de prise de la ville de Gènes.

Au total le nombre des sectaires est très considérable et se trouve répandu sur une surface territoriale qui n'est pas très vaste.

Cette situation est telle que le germe du mécontentement peut non seulement s'y maintenir, mais prendre chaque jour de l'accroissement, suivant l'impulsion plus ou moins forte qui est donnée sans qu'il soit très facile de l'expliquer. Mais, comme en définitifs (sic) il est auprès impossible que ces éléments de discorde, ainsi désirés, puissent jamais rien produire de sérieux, tant que la tranquillité intérieure de la France n'est point troublée, il semble que ce soit exclusivement dans les rapports de ces sociétés et de ces sectaires avec ceux de la France, qu'il faut porter la plus scrupuleuse attention.

Les italiens, livrés à eux mêmes, et surtout isolés, autant ils attachent aujourd'hui leurs idées au souverains du passé, autant ils s'habitueront à l'état des choses, ils ne restent pas susceptibles d'une tendance continue vers des efforts impuissants qu'aucune relation ne rendrait probable. Toutes les associations cesseront en Italie et, avec elles, l'influence anglaise, du moment où on aura coupé les noeuds qui les joignent à celles de la France.

C'est donc à ce seul point que je pense qu'il faut s'attacher et, à cet effet, il est indispensable de jeter un coup d'oeil sur la situation politique d'Italie.

Les chefs du gouvernement du Piémont sont, pour la plupart, dans de bons principes, mais, en général, ils sont peu capables et l'administration de ce pays souffre dans toutes ses branches.

Il y a un nombre assez considérable de mécontents qui ne diminuent point; là cependant ils sont plus dissimulés, plus précautionnés qu'ailleurs, parce que le gouvernement est plus ombrageux — ne se fiant à peu près également de la France et de l'Autriche — et cela avec un succès apparent de sa police militaire qui, au fond, ne produit pas de résultat effectif, et ne fait que rendre plus circonspects les partisans.

Dans la Lombardie et le pays vénitien, le système n'est pas celui adopté en Piémont. On y jouit d'une apparence de liberté qui est cependant appréciée à sa juste valeur et attachent au fait les habitants de ces centres, voyant l'or et l'argent, provenant de leur contributions, aller à Parme,

Como, ne plus reparaître. Ces tromperies successives épuisent ces provinces et font murmurer vivement les habitans de cette partie d'Italie.

Venise n'a d'existence que par son commerce maritime et par le travaux de l'arsenal. Cette ville est aujourd'hui sans commerce, qui est entièrement absorbé par Trieste où il est plus protégé et l'arsenal est fermé. Aussi c'est un des pays d'Italie le plus malheureux. L'Autriche se méfie des italiens et en emploie peu, cependant elle les flatte autant qu'elle peut d'un avenir meilleur et cette croyance accable plus que toute autre le mécontent financier.

Les duchés de Parme et Modène sont ceux, peut-être, de toute l'Italie où les associations indiquées soient les plus actives <et> le moins surveillées. Le motif vient du système de ces deux petits gouvernemens, du grand nombre d'officiers qu'on recrute en proportion beaucoup plus considérable qu'aucun autre pays d'Italie, du peu d'intérêt que les chefs de ce gouvernement attachent à suivre le fil de ces associations et de l'espèce de sécurité dans laquelle ils vivent à l'ombre du soin qu'ils croient que l'Autriche se donne pour veiller seule à la sûreté de tous. Je reviendrai sur ces pays qu'il intéresse beaucoup plus qu'on ne croit de surveiller, puisque ils servent de centre et d'intermédiaires à toute la machine.

La Toscane offre une situation différente. Il y a dans ce pays du mécontente comme ailleurs, mais moins nombreux et plus dispersés, ils sont aussi moins entreprenants. Les Appenins, qui la séparent de la portion d'Italie que j'ai indiquée, semblent mettre une espèce d'obstacle aux communications isidiueuses. Les partisans de la Toscane agiroient, mais ils ne seraient pas des premiers; ils suivraient l'impulsion mais ne seraient jamais les instigateurs.

Il n'en est pas de même de la Romagne. Ce pays divisé sous le gouvernement de Bonaparte et le Royaume d'Italie, renferme aujourd'hui un esprit de vertige qu'il est très facile d'exciter. Les bolognais, les ferrarais, toute la marche d'Ancône choisiraient la première occasion pour se mouvoir.

Le Royaume de Naples jouit de quelque tranquillité, mais il dépend totalement du repos de la France et à Naples, plus qu'ailleurs, une révolution serait l'objet d'un moment et une affaire d'effervescence, sans être ni réfléchi ni préparée de longue main elle suivrait les mouvements de la France et de l'haute Italie.

Il serait trop long de détailler les différents moyens employés par les ennemis du gouvernement français pour alimenter le mécontentement et conserver cette espérance de révolution.

A Milan, à Rome, à Venise on parle d'une République de l'Italie entière ou d'établir dans ce pays une seule monarchie avec une constitution supportée de chacun.

A Gênes on fait valoir l'antique antipathie des gênois contre les piémontois, la nullité du commerce, la promesse qui paraissait faite par Lord Bentinck au nom de la Coalition pour rétablir la République de Gênes et, de suite, dans chaque pays, choisissant à propos le point dans lequel on est blessé, et électrisant ainsi les passions.

Cependant, de tous les gouvernemens dont l'Italie se compose, la police et le système de surveillance n'est relâché dans aucun autant que à Parme et Modène. Là les chefs du gouvernement, totalement concentrés dans le plus petit intérêt, négligent absolument l'intérêt général des nations et ne veulent pas considérer que, si les grands états étaient ébranlés, la plus légère secousse rejaillirait sur les plus petits. On va au jour le jour, sans prévoir rien de l'avenir et employant le tems à de petites intrigues, laissant champ libre aux machinations clandestines.

À Parme surtout il y a quelques intrus à côté du gouvernement qui en seraient soigneusement éloignés si tout autre part avait l'administration de ce pays, à propos duquel il est utile d'entrer dans quelques détails.

La politique de l'Autriche, en exerçant une espèce de surveillance sur les partisans du gouvernement de Bonaparte, n'a pas du tout l'intention de rendre ses soins utiles à la France, mais tend, au contraire, à s'appuyer, autant que possible, tant à ce que lui paraît pouvoir un jour devenir utile à ses vues et faire quelque dérasion (sic) à ses inquiétudes. Ce motif fait agir avec hésitation et sans principe relatif au système général; ainsi il ne faut pas compter du tout sur le concours du gouvernement autrichien pour éteindre l'esprit révolutionnaire en France, autrement que dans les points absolument en contact avec les intérêts directs et positifs de l'Autriche même.

La France ne peut et ne doit compter que sur son propre soin pour la tranquillité intérieure. Ses intérêts vrais seront toujours un objet de jalousie pour les autres principales puissances, et spécialement pour l'Autriche.

Ainsi il est facile concevoir comme à Parme, où le gouvernement est mauvais, la princesse éventuelle, la cour singulièrement composée, les administrations sans ordre, où des transfuges ont été favorisés tandis que les français, en général y sont persécutés; des associations clandestines puissent germer, recevoir les commissaires de France et autres et communiquer avec les affidés de Milan, Modène, Bologne, Venise et du reste de l'Italie.

C'est à Parme où il importe d'établir une bonne surveillance. Si elle est formée avec discernement on pourra de ce lieu, comme d'un observatoire, éclairer parfaitement le gouvernement, puisque, dans l'état actuel des choses, Parme et Modène sont les clefs de toute l'Italie pour le système d'organisation des révolutions.

Venise offre des hommes hardis, capables de faire même des sacrifices. Il y a peu de tems: plusieurs d'entre eux se sont rendus à Parme pour offrir à la princesse de l'enlever et de la conduire où bon lui semblerait. Il

est évident qu'ils n'avaient pas fait compte dans leur calcul du caractère particulier de la princesse et du système intérieur de sa cour.

La société qui paraît occuper aujourd'hui les partisans, est dénommée celle des Chevaliers du Poignard.

Les ferments, les signes, les projets sont institués. Le nombre des sectaires se recrute chaque jour et augmente considérablement. Le but est le renversement des Bourbons en faveur de Napoléon deux. Les moyens d'exécution sont violents. Les membres prêtent serment d'obéissance absolue. Le plan provisoire est d'augmenter toujours le nombre en s'assurant de leur fidélité autant que de leur caractère que par l'intérêt qu'ils ont à être dans le parti en raison de ce qu'ils ont été dans le passé, de leur situation actuelle et des espérances qu'ils peuvent fonder sur cet avenir duquel ils sont occupés et attendre en l'état la première chance favorable pour suivre l'exemple et les instructions qui seront données.

Ces sociétés sont visitées assez souvent par des affidés venant ordinairement de France et qui se font reconnaître au moyen de leur instruction. On pourra faire connaître successivement la situation des choses mais, pour rendre au Roi d'importants services, il est indispensable d'être à la piste de toute cette affaire dans ses moindres détails pour qu'aucun des fils de cette grande machine n'échappe à la surveillance, puisque les gouvernemens les plus rapprochés des lieux des réunions, ont intérêt ou sont indifférents à leur existence.

Il est important que la France ne hasarde rien en reposant sur la confiance de qui que ce soit, dépendant d'une influence étrangère, et qu'elle ne compte que sur elle même et sur la fidélité de ses serviteurs.

Les points les moins surveillés sont ceux d'où elle peut tirer plus d'arme et Modène se trouve dans une position telle que c'est là qu'il faut porter toute l'attention et c'est là d'où on obtiendra les plus grands résultats; mais il est indispensable que la personne honorée de la confiance de Sa Majesté, connaisse non seulement les dits pays et la conduite passée de ses habitans, mais qu'elle n'y puisse inspirer aucune défiance et qu'elle connaisse ainsi parfaitement la Romagne, le Piémont, le Milanois, Venise et qu'elle y ait des connaissances, des relations toutes faites et puisse s'y transporter, sans rien à conséquence, aussi souvent que le bien de la chose l'exigeroit.

Un des derniers commissaires passé à Parme, était un major muni de passeport du gouvernement du Roi de France. Il a suivi la route de les visiter à Modène, à Bologne etc.

Dans l'intervalle du passage de ce visiteur, les sociétés s'entretiennent sur le pied des anciennes instructions et n'y changent rien jusqu'à l'arrivée d'un autre commissaire et, en attendant, elles ont des rapports entr'elles par les associés locaux qui vont et viennent alternativement.

Indépendamment de cet objet de la plus haute importance, l'état total d'abandon dans lequel se trouve le nom français à Parme et Modène, celui de son commerce, de son droit, méritent l'attention la plus sérieuse du gouvernement pour qu'à Parme, à Modène, les sujets, les bons sujets du Roi, soit en résidence soit de passage, y soient respectés à l'égal d'un autrichien ou d'un prussien.*

D'après tout ce qui précède il est démontré combien il est urgent pour la justice de la France, tant politique que commerciale, de faire cesser l'état d'isolement absolu dans lequel elle se trouve dans le duché de Parme et Modène, où elle n'exerce aucune surveillance, où tout ce qui est ourdi contre ses intérêts peut se discuter avec sécurité et où ses relations commerciales sont entièrement sacrifiées.

DOCUMENTO III - NOTE

¹⁾ AMAEP, *Mémoires et Documents, Italie*, 14, cc. 13-19. Le note contrassegnate da asterisco sono di pugno dell'autore del *Mémoire*.

²⁾ Eugenio di Beauharnais, figliastro di Napoleone, viceré d'Italia.

* Les habitants du duché de Parme et Modène, habitués depuis près de vingt ans à recevoir de la France tous les objets de fabrique, se trouvent aujourd'hui fort mal à propos, et même sans avantage pour le gouvernement de ces duchés, pour les droits importés sans mesure, pour les tarifs des douanes sur tous les articles venant de France. Personne n'est intervenue, personne ne réclame et n'est en droit de réclamer sous titre pour faire rectifier ces contre-sens. Il en est de même pour les réclamations des divers dignitaires et pairs de France qui, ayant reçu des dotations à Parme, ont été sacrifiés même pour la chose dans laquelle l'Autriche reconnaît leurs droits, telle que l'arrivée des revenus.

DOCUMENTO IV¹⁾

*Copie des déclarations faites par Joseph Alexandre Villeneuve
au sujet des sociétés secrètes des Indépendans italiens, Octobre 1817*

Le 31 octobre 1817 a comparu devant nous conseiller de préfecture, secrétaire général remplaçant monsieur le Préfet du département de l'Ain,²⁾ en congé, le nommé Villeneuve, Joseph Alexandre, né à Laucrains, département de l'Ain,³⁾ en venant des Etats de S. M. le roi des Deux Siciles.

Le dit Villeneuve, nous ayant annoncé avoir connaissance des complots ourdis par la secte des Indépendans Italiens dans laquelle il aurait été reçu, nous lui avons demandé à ce sujet tous les documens qui pourraient intéresser la société. Il nous remit alors quelques notes mais, ne les ayant pas trouvées suffisantes, nous avons jugé nécessaire de lui adresser quelques questions auxquelles il a répondu de la manière suivante.

D— *Où avez-Vous pu avoir connaissance des sociétés d'Indépendans Italiens que Vous avez signalées?*

R— A Naples, en août 1815, où j'en entendis parler, mais vaguement et sans que j'y prisse beaucoup d'attention, à (sic) Don Nicodème Macozzi de Mozziano, province de Teramo, étudiant pour être ecclésiastique.

D— *Comment et par qui avez Vous été initié?*

R— Le même Macozzi Nicodème, frère de Don André Macozzi, lieutenant des gardes de la province et grand maître du 2^e ordre des Silencieux, m'annonça qu'il avait connaissance des sourdes menées et des intrigues de son frère, mais que jamais il n'avait pu s'introduire dans les sociétés secrètes qu'il entretenait et qu'il désirait bien vivement pouvoir en découvrir quelque chose afin de les signaler, n'ignorant pas que ces sectes avaient pour but la destruction des monarchies et de la religion. Il m'engagea à me joindre à lui pour y parvenir. Je partis en conséquence pour Mozziano et je fus introduit dans sa maison. Mais son frère, Don André, plein de défiance à mon égard, refusa toujours de me rien communiquer jusqu'après la mort de Don Nicodème, arrivée le 21 mai 1817. A cette époque il me fit quelques ouvertures, mais qui ne me donnaient que de très faibles lumières. Je résolus néanmoins de faire des nouveaux efforts pour gagner sa confiance.

Un jour plusieurs individus se réunirent dans la maison. J'ai pu reconnaître Don André Macozzi, Don Gaétan de Rospi, Don François de Florenzi, Don Jean de Panicis.

Ils se rendirent dans l'appartement de Don André, où se trouvait une gravure représentant S. M. Ferdinand, roi de Naples. Ils s'entrenaient assez vivement devant ce tableau.

Désirant connaître l'objet de leur conversation, je me hasardai à entrer dans l'appartement. Comme j'étais très connu dans la maison, où je mangeais tous les jours et que d'ailleurs Don André m'avait déjà fait quelques confiances, la conversation ne fut point interrompue: elle roulait sur les projets de République et de liberté. Panicis, après en avoir vanté les douceurs, s'avança rapidement vers le portrait de S. M. Ferdinand, et lui adressant la parole, il dit: «Tyran infâme, bientôt tu seras sur une place publique et mis en pièces: ton corps sera brûlé et la liberté triomphante sortira de tes cendres».

Environ huit jours après, Don André en me protestant la plus vive amitié, témoigna un grand désir de me voir faire partie de l'ordre des Spéculateurs dont il est grand-maître. Je ne m'y refusai pas, et alors il m'indiqua l'heure de minuit, le même jour, pour me rendre dans une très vaste salle de sa maison, qui m'était connue. Je m'y trouvai comme j'avais promis. La salle où l'on m'introduisit était bien éclairée; au milieu était une espèce de colonne surmontée d'un drapeau bleu-celeste, ayant pour écusson d'un côté une tête de mort avec ces mots: *'Mort aux tyrans'*, et au bas, *'Vaincre ou mourir'*. De l'autre un bonnet de la liberté avec la devise de *'Liberté-Egalité'*.

50 individus environ entouraient ce piédestal. Le cordon bleu et jaune distinguait leurs rangs.

On me banda les yeux, mais avec tant de négligence et avec une mousseline si claire, que je pus facilement distinguer ce qui se passait dans la chambre. On amena deux jeunes gens, les yeux bandés, qui dirent être des Etats Romains, et avoir rempli des fonctions sous le gouvernement de Bonaparte. «Qui Vous a amenés ici?» — leur demanda Don André — «Un ami fidèle» — répondirent ils. «Pourquoi êtes-Vous venus jusqu'ici?» — «Pour nous distinguer dans la vertu et être admis dans la société des gens libres». «Eh bien» — repartit Don André — «je vais Vous apprendre quels sont les devoirs que Vous devez remplir; Vous dompterez vos caprices, Vous masquerez vos vices, afin de pouvoir parvenir à l'état libre». Alors on ôta le mouchoir qui bandait leurs yeux et les faisant approcher du piédestal environné d'un trophée d'armes. «Vous voyez ces armes, jurez de Vous en servir pour faire triompher la cause de la liberté. Si Vous êtes traître ou parjure, elle se tourneront contre Vous, et votre punition sera aussi prompte que terrible». Ils jurèrent.

Mon tour vient après, on répéta les mêmes formules employées plus haut et je fus admis à prêter le serment, mais en français, ce qui me donna la faculté de l'éluder en disant: «Je ne jure pas de...». L'assemblée se sépara aussitôt après.

D- *N'avez Vous pas depuis assisté plusieurs fois à ces assemblées?*

R.— Tous les 8 ou 15 jours le grand-maître donnait l'ordre de se rassembler. Cet ordre se communiquait ordinairement par un signe. Un frère portait la main droite sur son cœur et la gauche sur sa cuisse. L'autre répondait en mettant sa main sur la bouche. La société dont je faisais partie et qui se composait d'environ 50 personnes s'assemblait dans la maison du grand-maître. On y enseignait les maximes de liberté, d'indépendance et la haine contre les souverains, surtout contre le Pape et la religion.

D— *N'est-il rien arrivé de remarquable dans la tenue de ces assemblées?*

R— Non. Seulement à certaines époques, on y lisait des lettres envoyées par les associés de Rome, de Venise, de Florence, de Gênes, de Paris, de Lyon, de Strasbourg, etc.; mais cette lecture ne se faisait qu'à voix basse, et les chefs seuls étaient admis à l'entendre.

Vers le mois de juin dernier, un courrier de la société, ayant apporté des dépêches de France, le grand-maître, après en avoir pris lecture, entra dans une grande colère en disant: «En France on n'a fait que des sottises. On s'est révolté à Lyon, ne pouvait on pas attendre le signal?».

Le lendemain un autre courrier arriva et le grand-maître me dit: «Les grands ordres ne sont pas compromis. Les gens qui se sont révoltés sont de l'ordre des Chaudronniers, c'est-à-dire du plus bas ordre». Je lui demandai s'il appartenait à d'autres ordres qu'à celui des Spéculateurs dont je fais partie. «Je suis lié à tous» — me répondit-il — «du reste, quand bien même je ne le serais pas, je m'y ferais recevoir, car si on me découvre, je n'en serai pas traité plus rigoureusement».

D— *Pendant que Vous étiez en Italie, n'a-t-il jamais été fait aux autorités la moindre révélation?*

R— Non. Et trois membres de la société ayant été soupçonnés d'avoir fait quelques confidences à des femmes qu'ils aimaient, les chefs allèrent aux voix pour savoir si on devait les mettre à mort. Ils furent absous, mais néanmoins dégradés, car ils occupaient un certain rang.

D— *Avez-Vous pu reconnaître dans les assemblées les individus dont elles se composaient, et savez Vous les noms des correspondans de France, d'Allemagne?*

R— J'ai bien reconnu les sectaires d'Italie, mais jamais on m'a communiqué les noms de ceux de France. Voici ceux d'Italie: l'intendant de la province de Teramo, grand-maître des Spéculateurs et de tous les autres ordres- il doit épouser la soeur de Don André Macozzi, 2^e grand-maître de ces ordres; don François de Rospi, don André Macozzi, lieutenant des gardes de la province à Moziano; don Pierre Macozzi, ancien capitaine de la garde de sûreté à Moziano; don Gaetan de Rospi, vice syndic à Moziano; don François de Florenzi, chancelier à Moziano; don Jean de Panicis, médecin à Moziano; don Ignace Saliceti, marchand à Moziano; don Marc Antonio de Rossi, médecin à Moziano; don François Paolini sergent de la

Légion de la province à Giulia Nova; don François Cervoni, prêtre de Giulia Nova; don Barthélemy de Bartholomai, noble à Giulia Nova; don Henry Comi, de Giulia Nova; monsieur Piazzali, ancien capitaine des douanes françaises à Rome; monsieur Octave Formegli, receveur des douanes françaises à Florence; monsieur Nicolas Maghella, ex-receveur dans l'Empire français à Gênes; monsieur Barthélemy Sturla, ex-receveur dans l'Empire français à Pontremoli; monsieur Trevisi, ex-inspecteur des douanes françaises à Tortone; monsieur Louis Vincent Giacosa de Neviglio.

D— *Les membres d'une classe inférieure n'ont ils point quelques signes pour se reconnaître entre eux?*

R— Plusieurs portent de petits cordons de grains de verre. Mais on peut sans crainte arrêter ceux qui, à l'approche de la nuit, vont à la porte des prêtres et des riches, en chantant le psaume miserere, et en jouant des airs funèbres. Tous appartiennent à une secte quelconque. Le nombre des affiliés est de sept ou huit cent mille, à ce que m'a dit don André Macozzi, et vers le 2 ou 3 novembre on leur indiquera l'époque à laquelle ils devront agir.

Signé

VILLENEUVE

Fait à Bourg le 31 octobre 1817.

Copie des notes données par Villeneuve. Noms des sectes diverses qui se sont formées en Italie, en France, etc.

1. Les Silencieux Grecs

Le 1er ordre porte la barbe jusques (sic) dessus le menton; le 2° ordre porte une mouche de barbe au milieu de la lèvre inférieure; le 3me porte la barbe au bout du menton, avec un cordon rouge autour du cou, qui va correspondre à la montre.

Leur mot d'ordre est 'AFFIDE- ASSIGE- FILS-SAGE'.

2. Ordre ennemi des souverains et du Pape

Les Spéculateurs d'Amérique tiennent leurs assemblées dans des maisons écartées. Ils ont le drapeau bleu-céleste, avec les franges jaunes et quelques étoiles à l'entour et 'Liberté-Egalité'; de l'autre côté une tête de mort

et '*Vaincre ou mourir*', et ils ont les ceintures de même couleur. Sur la table du grand-maître, il y a un emblème de ciseaux, une demi-aune, une pièce de toile, une pièce de drap noir.

Les ciseaux représentent que non seulement dans le commerce ils doivent servir pour le détail des divers objets, et de même ils doivent servir pour mettre en pièces le voile de la superstition.

La demi-aune signifie que non seulement dans le commerce elle sert pour mesurer divers objets, mais servira pour abaisser les rois au niveau des autres hommes.

La toile représente la pureté des mœurs et la candeur que chaque frère Spéculateur doit avoir afin de parvenir à l'état libre.

Le drap noir représente que comme le noir attire à soi toute la lumière, de même la noire tyrannie des souverains attire à soi toute substance.

Le premier ordre porte le cordon bleu. Le second, cordon bleu-jaune. Le troisième, cordon bleu-jaune. Le quatrième, en argent avec deux glands. Le cinquième, un cordon d'or avec deux glands. Leur mot d'ordre est: 'ORVIS-STOT-SOPER-OCHMAN-EIPER-HONNEUR'.

3. Les Charbonniers réformés

N'ont point d'assemblées ailleurs que dans le bois. Ils ont une petite hache d'argent ou d'acier, selon les grades, avec un ruban aux trois couleurs, enfilé dans le manche. Leur mot d'ordre est 'MAVE-SIZ-TIZ-TIZ', en se donnant du doigt contre le nez.

4. Les Paolotti

Sont dans les Etats Romains, tiennent leurs assemblés dans les cavernes et souterrains de l'antique Rome. La principale loge est à Rome et Ancône. Ils sont habillés comme les pénitens noir, avec une tête de mort sur la poitrine, et parlent ensemble avec des gourdes, afin de ne pas être découverts. Ils sont tous armés, et personne n'y est reçu que des riches et sachant manier les armes.

5. Les Patriotes européens

N'ont point d'assemblées. Ils sont distingués par des cordons de petites perles ou de verre vert, bleu, jaune ou bleu-céleste, selon leur divers ordres. Je ne les connais que de nom.

6. Les Guelfes

Sont de même. Les loges sont à Ancône, Milan et Venise. Encore ceux-ci me sont inconnus.

Toutes ces sectes proscrites ont pour but de vouloir anéantir la religion et de former une République à leur volonté.

7. Il y en a encore une autre dans le Royaume de Naples qui se nomme des *Chaudronniers*, qui sont connus avec des chapeaux gris-blanc, de même que ceux que j'ai vus en divers pays d'Italie et de France, qui prétendent détrôner leurs Rois et à en mettre d'autres à leur gré. Mais ce ne sont que ceux du bas peuple.

Leur but est de faire main basse sur les employés des bureaux, de forcer les prisons et de briser les fers des condamnés, de désarmer les troupes et faire vengeance privée et pillage à ceux qui ne sont pas du parti. Mais ceux ici sont ennemis de toutes les autres sectes. Tous les grands-maîtres des autres sectes attendaient l'ordre de leurs chefs pour éclater du 1er au 3 novembre. Et, lorsque cela devra éclater, les postes seront interdites partout.

Voilà ce que le grand-maître don André Macozzi, commandant de place à Moziano me dit le 12 août passé, et même qu'ils étaient au nombre de huit cent et quelques mille hommes entre toutes les sectes et sociétés.

Après cette découverte faite, je partis, je le quittai le 21 du même mois pour me rendre à Florence, pour les dénoncer à monsieur le ministre de France, ne sachant à qui me confier au plûtôt.

Signé

VILLENEUVE

Noms des divers chefs de sectes et sectaires

Province de Teramo et Royaume de Naples

L'intendant de la province de Teramo, grand-maître du 5^{me} ordre des Spéculateurs d'Amérique et autres. Don François de Rospi, bourgeois et propriétaire, Spéculateur d'Amérique, Silencieux grec, Charbonnier réformé.

A Mosciano

Don André Macozzi, lieutenant des gardes de la province, de famille noble et ancienne, propriétaire et commandant de place, grand-maître du

2° ordre des Silencieux grecs, écrit au livre d'or, Charbonnier réformé, Guelfe du 1er ordre, aspirant aux Patriotes Européens et aux Paolotti. Sa ceinture avec une petite hache sont dans sa malle, sous ses habits militaires. Ses papiers sous le fond d'une chaise de paille neuve, marqué avec deux raies devant le dos, près son lit, où il tient de vieux habits et dans un coffre, 1800 paquets de cartouches pour leur opération.

Don Gaetan de Rospi, V. (ice)syndic de la dite cité de Mosciano, Spéculateur, Silencieux grec et Charbonnier réformé.

Don François de Florenzi, chancelier de la dite cité, Silencieux grec, Spéculateur d'Amérique et Charbonnier réformé.

Don Jean de Panicis, médecin-chirurgien, Silencieux grec, Spéculateur d'Amérique, Charbonnier réformé et aspirant aux autres sectes. Il a le drapeau sous un tiroir de commode.

Don Ignace Saliceti, marchand, Silencieux grec et Spéculateur.

Don Marc Antonio de Rossi, médecin-chirurgien, grand maître de la bande des Chaudronniers de Mosciano.

Giulia Nova

Don François Paolicci, propriétaire et sergent des légions de la Province, Silencieux grec, Spéculateur d'Amérique, Charbonnier réformé, Guelfe et aspirant à d'autres sectes. Ses papiers avec la ceinture sont en paquet derrière un coffre dans une chambre au premier étage sur le devant, à gauche du lit.

Don François Cervoni, bourgeois, patriote européen, Guelfe, Silencieux grec, Spéculateur, Charbonnier réformé, écrit au livre d'or.

Don Barthélemy de Bartholomai, noble, propriétaire, patriote européen, Guelfe, Silencieux grec, Spéculateur, Charbonnier réformé, écrit au livre d'or.

Don Henry Comi, bourgeois et marchand, Silencieux grec, spéculateur d'Amérique.

Rome

Monsieur Piazzali, cafetier et ancien capitaine des douanes de l'ex-Empire français, Spéculateur, Paolotti, Guelfe.

Florence

Monsieur Octave Formegli, receveur et caissier de la douane, Silencieux grec.

Comitat de Gênes

Nicolas Maghella, ancien receveur de l'ex-Empire français, Silencieux et Spéculateur.

Barthélemy Sturla, idem, se trouvant tous deux à Voresse ou Pontremoli.

Piémont

Monsieur Trevisi, ex-inspecteur des douanes, bourgeois de Tortone, Guelfe, Silencieux, Spéculateur.

Neviglio

Louis Vincent Giacosa, bourgeois, ex-propriétaire, avocat dans l'ex gouvernement français, Guelfe, Silencieux, Spéculateur.

Ceux de Rome, de Florence, Gênes et Piémont ne me sont point connus de vue. Je les ai trouvés nommés sur des papiers de leurs correspondances.

Si l'on veut connaître toutes ces secrets de nuit et même les arrêter en Italie, sans se tromper, on peut arrêter tous ceux qui chantent le psaume miserere et qui jouent des marches funèbres avec des instruments de musique militaire à la porte des personnes qui sont du bon parti, dans les villes et les villages

Signé

VILLENEUVE

pour copie conforme aux différens originaux déposés à la Préfecture de l'Ain,³⁾ le conseiller de Préfecture

POCHER

DOCUMENTO IV - NOTE

¹⁾ AMAEP, *Mémoires et Documents, Italie*, 14, cc. 20-23.

²⁾ Ma 'Aisne'.

³⁾ Ma 'Aisne'.

DOCUMENTO V¹⁾

Quelques idées sur l'Italie et sur les moyens que la France pourrait employer pour conserver ou acquérir de l'influence en ce pays par monsieur Buttura, 21 Juillet 1818

L'expérience n'est pas qu'une source d'erreur quand elle est appliquée dans des circonstances différentes. Les guerres amenées par la révolution ont entièrement changé la face politique de l'Italie, soit par rapport à elle-même, soit par rapport aux grandes puissances de l'Europe. Il faut, en conséquence, apporter des changements aux principes de politique suivis depuis longtemps par les Cabinets de ces puissances à l'égard de l'Italie.

J'ai dit que la situation de l'Italie est entièrement changée. En effet, la même balance politique, qui maintenait l'équilibre des grandes puissances de l'Europe, existait autrefois entre les petites souverainetés italiennes. Aucune d'elles n'était ni assez forte pour s'emparer de toute l'Italie, ni assez faible pour être la proie de son voisin, sans avoir le tems d'invoquer et d'attendre le secours d'une de ces grandes puissances intéressées à conserver l'équilibre par elles. Il est vrai qu'une partie de la Lombardie dépendait de l'Autriche, mais cet Etat était petit, il avait une administration particulière, il était enclavé dans d'autres Etats, il ne fournissait pas des troupes à l'Autriche; et l'Autriche elle-même pouvait y envoyer ses soldats, surtout de la Suisse, ou passer sur les terres de la République de Venise, qui avait la possibilité de ne pas le permettre, et la force pour quelque tems, de soutenir ce droit.

Actuellement l'Autriche occupe une grande partie du territoire italien. Cette partie est réunie à son *Empire regio*²⁾ par le code autrichien, gouvernée absolument comme une province autrichienne et le nom de *Regno Lombardo-Veneto* n'est qu'une dérision.*

Si l'Autriche, dans une circonstance extraordinaire, formait le projet d'envahir toute l'Italie, elle pourrait le mettre à exécution avant que les autres puissances en fussent informées.

* Ce nom est si dérisoire qu'au milieu même de ce prétendu Royaume, au Mincio il y a des douanes au moins aussi sévères que les douanes frontières du Piémont. Un habitant de l'une et de l'autre moitié du territoire Lombardo-Venetien peut voyager avec sa carte de sûreté jusqu'au Mincio mais, pour passer cette rivière et entrer dans l'autre moitié de cet Etat, il faut obtenir un passeport. Et on ne l'obtient comme tous les passeports pour l'étranger, qu'avec peine et difficulté.

L'antipathie nationale et la conduite que l'Autriche a tenue jusqu'ici envers les italiens, seront pour long tems, il est vrai, deux grands obstacles à ce qu'elle puisse consolider sa domination en Italie. Mais il me semble aussi que les autres puissances doivent chercher à y mettre un nouvel obstacle par leur influence en ce pays. La Russie et l'Angleterre, en effet, ne négligent aucun moyen pour avoir de l'influence en Italie? Et la France doit-elle en négliger?

La France et l'Angleterre étaient autrefois les deux pieds sur lesquels marchait l'Europe. Actuellement la Russie s'est mise à la place de la France. Que fait l'Autriche? Elle s'efforce à résister à l'oppression de l'Angleterre et de la Russie, de l'autre à opprimer la France, à exercer de l'influence jusque dans son sein et à subjuguier l'Italie. Pour conséquence la France doit à son tour résister à l'opposition de l'Autriche et peut user de représailles en exerçant de l'influence en Allemagne et en Italie.

Si on m'opposait qu'en ce moment la France est trop opprimée pour porter ses efforts dehors, je répondrais que ce serait une raison de plus pour le faire. La politique employe en tems de paix les ruses de la guerre: lorsque les Carthaginois asségeaient Syracuse, <qu'>Agatocle alla attaquer Carthage, lorsqu'Annibal victorieux était aux portes de Rome, <que> Scipion, portant ses armées en Espagne et en Afrique sauva sa patrie.

Depuis dix siècles, la France est devenue comme l'appui naturel de l'Italie contre les puissances septentrionales. Depuis que trois pontifes implorèrent successivement le secours de Charles Martel, de Pépin, de Charlemagne, les Alpes virent cent fois passer les armées françaises appelées par les italiens. Et, au quinzisième siècle, sans l'inconduite de Charles VIII, et les fautes de Louis XII, la Fleur de Lys aurait pris racine en Italie.

La France a donc sur l'Italie une influence naturelle que lui donnent les souvenirs de l'histoire. Cette influence ne peut qu'augmenter par la situation actuelle; car l'Italie, pressée par l'Autriche qui, à son tour, est pressée par la Russie, ne peut tourner ses regards que vers la France.

Je diviserai en deux espèces les moyens que la France pourrait employer pour conserver ou acquérir de l'influence en Italie:

1er, moyen direct, ou moyens politiques proprement dits.

2me, moyens indirects, ou moyens donnés par le commerce, les arts et la littérature.

Moyens directs, ou moyens politiques proprement dits

Ce qui apporte le plus grand changement à la face politique de l'Italie c'est l'élimination des deux Républiques de Gênes et de Venise, et surtout de cette dernière. C'est donc dans ces deux points, et surtout vers le der-

nier, que doivent se tourner principalement les batteries d'une sage politique. Ces deux Etats sont d'ailleurs plus particulièrement tourmentés par l'antipathie nationale, par les pertes qu'ils ont faites, par la perte de leur ancienne indépendance.*

Loin de moi la pensée de chercher à ébranler l'hostilité des sujets envers leur souverain profitant de leur mécontentement; il serait essayer les fondemens de tous les trônes et agir en sens contraire de la prévoyance des monarques. Mais la France peut et doit nourrir l'estime réciproque entre ses sujets et ceux d'une nation quelconque, et se montrer de loin des moyens qui pourraient décider de ses succès au moment où des circonstances, tant de fois renouvelées, rappelaient ses armées au delà des monts.

Agens voyageurs

Entre les autres moyens tendant à ce but qui sont en pouvoir du Cabinet des Tuileries et qu'il ne m'appartient pas de deviner, il serait bien, ce me semble, que la France eût quelques hommes habiles chargés de voyager en Italie, en fixant centre à Venise, où ils sembleraient spécialement attirés par les curiosités de cette ville, par l'intérêt de son histoire, par la bonté de ses monumens dont une partie menace de tomber en ruine, et qui demandent à exercer le crayon et le burin des artistes et des amateurs.**

Ces *agens voyageurs*, outre les ordres secrets que le gouvernement pourrait leur donner, seraient chargés de faire le tableau statistique du pays qu'ils admirent et de prendre note des inventions, des découvertes, des ouvrages remarquables qu'ils sont à portée d'observer. Comme je suppose que les *agens politiques ou consulaires* sont également chargés de faire le tableau statistique du pays où il résident, leurs tableaux, comparés à ceux des *agens voyageurs*, pourraient devenir très utiles.

* Différens événemens, et surtout l'affaire de monsieur Spinola, font assez connaître l'esprit public des génois. Quant à Venise, elle a tout perdu, et comme ville capitale et comme ville de commerce. Les vénitiens se sont longtems flattés d'obtenir la franchise entière de leur port, mais cette franchise est restée toujours bornée à l'Ile de Saint George, ainsi qu'ils en jouirent sous le gouvernement de Bonaparte. Avec la différence que cette franchise était quelque chose à cette époque où Trieste n'était rien, et qu'elle n'est rien à présent que le port de Trieste jouit d'une franchise entière. Je me trouvais à Venise, en qualité de secrétaire général du Congrès des Etats venitiens au moment du Traité de Campo Formio, et je pus me convaincre que l'antipathie envers les allemands était forte dans tous les partis.

** Une collection des plus beaux édifices de Venise se fait actuellement sous la direction de l'Académie des Beaux-Arts de cette ville.

2. *Moyen indirect, ou moyens donnés par le commerce, les arts et la littérature*

Le vœu de la France et de l'Italie est d'aplanir les Alpes qui les séparent et qu'on voudrait les élever jusqu'au ciel. Tout ceci favorisera le commerce réciproque des produits du sol et du génie avec l'Italie et sera très utile à la France.

Pour ce qui concerne le commerce, le produit du sol ou de l'industrie, je ne doute pas que le gouvernement français ne le favorise, autant que le permettraient les lois et les règlements des deux Etats.

Pour ce qui regarde le commerce des produits du génie, c'est à dire les arts et la littérature, je dirai un mot sur les théâtres et sur les journaux. Je soumettrai ensuite des projets, l'un concernant l'impression des journaux italiens à Paris, l'autre relatif à l'établissement d'une Ecole française de musique à Naples.

Théâtre

La littérature a fait à la France de plus grandes et plus durables conquêtes que ses armées. Le théâtre français exerce de l'influence en Europe, et surtout en Italie, dont le goût est formé, comme en France, par l'étude, les principes et les règles des littératures anciennes.

Mais les productions des théâtres subalternes viennent gâter en partie cette heureuse influence. Les unes nuisent au bon goût, par conséquent aux bonnes mœurs, et provoquent le mépris des italiens; les autres offensent les italiens eux-mêmes, soit en les représentant sur la scène comme des fourbes ou des assassins, soit en plaçant en Italie la scène des plus grands crimes. La scène du *Château Paoluzzi*, où l'on retrace l'horrible assassinat de Fualdès, est placée en Italie. Aussi les journaux italiens qui, sans distinguer le théâtre français des théâtres de banlieue, regardent comme français tout ce qui vient de la France, ont-ils saisi cette occasion pour faire des plaintes et des diatribes contre la France et le français?*

Journaux

Par la lecture des journaux italiens j'ai pu voir que le gouvernement français ne cherche pas à faire insérer des articles. Je ne crois pas cepen-

* Voyez la *Gazzetta di Lugano* du 5 mai et la *Gazzetta di Milano* du même jour. La police française pourrait, ce me semble, prévenir de pareils inconvénients.

dant que ce moyen d'influence soit à mépriser. Si la sévérité des censeurs italiens rend difficile l'insertion d'articles politiques, des articles littéraires rédigés avec adresse pourraient remplir le même but. De l'autre côté, je voudrai que les journaux françois négligeassent un peu moins de littérature italienne, ce qui resserre les liens des nations comme des individus.

Projet d'un Journal italien à Paris

On a essayé plusieurs fois d'imprimer un journal italien à Paris. J'ai dirigé le seul qui ait eu quelque succès et ait duré une année entière, de 1803 à 1804.*

Je crois pouvoir affirmer qu'un journal italien en feuille volante serait peu utile et se vendrait avec peine, mais qu'une petite revue qui paraîtrait tous les 15 ou 20 jours avec le titre de *Biblioteca italiana e francese* aurait un succès utile et durable si le gouvernement voulût l'encourager.

Projet d'une Ecole française de musique à Naples

La France pourrait aussi acquérir de grands moyens d'influence sur l'Italie par l'établissement d'une Ecole française de musique à Naples, ainsi qu'il existe à Rome une Ecole française de peinture.

On ne saurait d'ailleurs se dissimuler combien cet établissement serait utile aux progrès de l'art. Des circonstances extraordinaires peuvent rendre, pour un tems, l'Ecole française de peinture égale ou supérieure à l'Ecole italienne, et le Conservatoire de Paris égal ou supérieur à celui de Naples. Mais ces arbres produiront des fruits et il faudra toujours recourir à la terre natale. La force conduisit en France la statue d'Apollon. La divinité était restée en Italie et la statue elle-même retourna dans son temple.

Rapport sur les ouvrages d'arts et des sciences qui sont publiés en Italie

Les journaux littéraires suivans: *Giornale Enciclopédico di Napoli*, Napoli; *Giornale di scienze e di arti di Firenze*, Firenze; *Lo Spettatore Italiano*, Milano; *La Biblioteca Italiana*, Milano, rendent compte avec exactitude et détail des ouvrages d'arts et des sciences qui sont publiés en Italie.

* C'est le ministre Marescalchi³⁾ qui m'en avait chargé.

Je pourrais présenter chaque mois un rapport sur le plus remarquable de ces ouvrages. Ces rapports pourraient n'être pas inutiles, surtout dans ce moment où j'observe avec plaisir que tous les esprits s'éloignent des objets frivoles, se tournent vers les sciences utiles et les connaissances positives. J'ai déjà en mon pouvoir les années de 1816 et 1817 de *La Biblioteca Italiana*, le meilleur journal littéraire d'Italie, et je commencerais sans délai ce travail si Son Excellence, ou mes supérieurs immédiats, avaient la bonté de m'en charger.

BUTTURA

DOCUMENTO V - NOTE

¹⁾ AMAEP, *Mémoires et Documents, Italie*, 14, cc. 36-41. Le note contrassegnate da asterisco sono di pugno del Buttura.

²⁾ In italiano nel testo.

³⁾ Il Conte Ferdinando Marescalchi (1764-1816), membro del Direttorio della Repubblica Cispadana, ambasciatore cisalpino a Vienna, membro del Direttorio della Repubblica Cisalpina, ministro a Parigi degli Affari Esteri della Repubblica Italiana e poi del Regno italico. Dal giugno 1814 commissario austriaco nei Ducati di Parma, Piacenza e Guastalla e in seguito ministro austriaco a Modena.

DOCUMENTO VI¹⁾

Mission secrète du marquis Harold de Bourbel en Italie, 1818-1822

1. *Monsieur de Rayneval, premier secrétaire d'État [al marchese de Bourbel], Paris, 3 Juin 1818, n. 9, c. 45*

Monsieur le marquis,
je n'ai point perdu de vue la promesse que j'ai vous ai faite de mettre à profit votre zèle et vos talens aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Il n'existe pour le moment en Italie aucun poste diplomatique qui puisse Vous être donné, mais j'ai à vous proposer une mission qui vous mettra à même à profit les connaissances qu'un long séjour dans ce pays vous a mis à portée de recueillir. Cette mission m'offrira, j'en suis persuadé, l'occasion de vous employer d'une manière plus sage et plus conforme au désir que j'ai de vous être agréable.

Lorsque vous aurez pris une détermination sur la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, vous pourrez vous rendre à Paris et je vous donnerai des détails plus étendus sur la mission dont il s'agit.

RAYNEVAL

2. *Bourbel à Rayneval, Paris, 12 Janvier 1819, n. 10, c. 46*

Monsieur,
recevez tous mes remerciemens de votre accueil et de l'offre aimable de parler de moi à monsieur le marquis Dessolles,²⁾ en lui retraçant l'avantage de bien connaître et de fixer l'opinion publique dans le nord de l'Italie.

Si le mémoire ci-joint vous paroît convenable, daignez en faire usage et l'appuyer de vos observations. Si vous considérez mon exposé comme inutile, n'y voyez, monsieur, que le motif qui l'a dicté, ma reconnaissance de vous voir conserver la bonne opinion que je me trouve heureux d'avoir inspiré à monsieur le Duc de Richelieu.

Quelque soit, monsieur, le résultat de votre obligeance, j'en conserverai le souvenir, ajoutez-y la possibilité de vous voir et vous en remercier.

Je me croirai un peu raccommodé avec le sort! Dans tous les cas, monsieur, je ne ferai pour être employé d'autre démarche que celle que vous aurez la bonté de me conseiller.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur

BOURBEL

3. *Mémoire pour monsieur de Rayneval* [annesso alla lettera del 12 gennaio 1819], n. 11, cc. 47-48

Monsieur,

permettez que, continuant la correspondance commencée en 1816, je Vous retrace la position où se trouve le nord de l'Italie.

Venise, et son état de terre ferme, ne sont pas encore réconciliés à la domination autrichienne, qui ménage trop peu leurs moeurs et leurs habitudes.

Modène calcule la possibilité d'une réunion, ou d'une dépendance absolue aux volontés du Cabinet de Vienne. Son souverain conserve les idées de sa mère sur le danger pour la Maison d'Este de perdre son indépendance le jour où elle ne seroit plus considérée que comme branche de la Maison de Lorraine.

La mort de la dernière Impératrice a déjà éloigné les rapports d'affection et le Duc sait que son intérêt futur et celui de la France sont semblables, tirant parti de cette disposition présente. Il est facile d'assurer l'avenir en flattant ce prince par l'envoi d'un ministre qui, gagnant sa confiance, ménage la position délicate où il se trouve.

Les Légations papales craignent le joug allemand.

Parme est le cas d'une administration qui l'épuise. L'espoir de revoir l'Infant à la mort de l'Archiduchesse rappelle plus vivement le regret de ce gouvernement qui attiroit sur ce peuple les subsides de l'Espagne et de la France.

Les habitants de Plaisance sont effrayés d'un projet de fortification et de garnison autrichienne qui contrarieroit leur indépendance d'opinion et leur ouvrage.

Les mêmes hommes-indépendans ou aimans leur patrie, jadis favorables ou contraires, à la invasion des français, sont aujourd'hui réunis par la conviction que l'Italie ne pourrait former une seule monarchie. Chaque province a un intérêt puissant à rester état indépendant et à s'opposer, autant que possible, à la réunion que l'accroissement du pouvoir autrichien semble présager que, pour y parvenir, il est important que la Maison de Bourbon reprenne possession de Parme et Plaisance, puisque la France peut, au besoin, par la négociation ou par ses armes, défendre l'indépendance de l'Italie, un intérêt semblable l'unissant à la cour de Turin.

Que l'âge de l'Archiduchesse Marie Louise, donnant à l'Autriche le tems et la possibilité de s'emparer par avance de cette succession, et détruire une base nécessaire au Piémont et acquise sous Louis 15^{me} par une guerre d'indépendance *«il devient urgent d'entretenir dans toute la Lombardie la conviction morale qu'il faut s'attacher de coeur à la France; si elle se mon-*

tre disposée à devenir un jour le protecteur du faible et conserve de l'influence dans le nord de l'Italie».

Voilà, monsieur, le but des associations dont j'ai rendu compte. Entretenir cet esprit public dans une direction toute pacifique mais, d'accord avec la gloire et l'intérêt politique de la France, me semble une chose impossible, laisser refroidir cette disposition favorable; est renoncer à toute influence en Italie, s'exposer à voir le reste de la Lombardie tomber en pouvoir de l'Autriche et avoir un jour des sacrifices considérables à faire pour soutenir le Piémont en danger si Plaisance, Bardi, Montechiaro tombent au pouvoir de l'Autriche. L'opinion publique ayant quelque influence sur la décision des souverains, pourquoi ne pas opposer à la Maison de Lorraine une digue aussi innocente que juste: le désir des italiens sur la rive droite du Pô, de rester sous la domination de leurs anciens souverains?

Les Légations de Gênes, de Venise et de Parme n'existent plus. L'Autriche a ses raisons pour n'en pas admettre à Milan. Le titre de Majesté, réclamé par l'Archiduchesse, s'oppose à celle de Parme. Celle de Modène est convenable puisque le duc la désire sans oser la demander. Sous Louis 15^{me}, le Baron de Rangone était ministre de Modène à Paris. Un ambassadeur de France à Parme — d'après le pacte de famille — rendit la légation de Modène inutile. C'est de cette dernière ville qu'il est facile aujourd'hui de surveiller Parme et d'y entretenir l'attachement que l'Infant a but d'y trouver un jour.

Je manquerai à la confiance de mes nombreux amis dans le Duché de Parme et de Plaisance si je n'insistois pas sur leur désir de posséder dans leur voisinage une légation française de laquelle ils pussent espérer conseils et instructions.

Vous savez mieux que moi, monsieur, s'il est possible d'attendre des légations de Turin et de Florence une correspondance suivie avec ceux qui en Lombardie aiment la France et veulent y trouver un appui.

Modène est entre Bologne, Ferrare, Vérone, Parme et Plaisance. Si le ministre du Roi est aimé en Italie, il peut réunir chez lui tous ceux que le plaisir, l'oisiveté ou les affaires y conduiront; voir, dire, entendre tout ce qu'il est instant que le ministre sache, devenir le confident des plaintes, des craintes, des désirs et rendre le Cabinet des Tuileries l'arbitre de l'opinion publique dans cette partie de l'Italie; il doit avoir de nombreux amis, parce qu'un homme peu connu n'inspireroit pas confiance immédiate. Et que sa présence dans chaque ville doit avoir un prétexte d'intimité justifié par d'anciennes liaisons.

Sous ce rapport je me suis proposé, avec la certitude d'être utile, puis-que j'ai déjà passé plusieurs années en Lombardie, servant le Roi, à des époques où une mission me mettait en rapport avec les mêmes hommes

influens qui, depuis deux ans, me chargent de solliciter un agent français dûment accredité, avec lequel ils puissent correspondre avec certitude. Ils representent que la dépense d'une Légation à Modène seroit certainement moindre que celles de Gênes, Venise et Parme, jadis utile si elle contribuoit à empêcher l'envahissement de Parme et, par suite, une guerre de défense du Piémont.

Habitué, depuis 20 ans, à servir le Roi à mes dépens, l'intérêt n'est pas le motif qui m'anime, et je pourrois, monsieur, vous soumettre un plan, très économique, de Légation en Lombardie, qui mettroit le Ministre d'ici en rapport direct avec chaque ville importante.

N'ayant eu l'honneur de rencontrer monsieur le marquis Dessolles que chez monsieur le Chancelier et chez monsieur de Sémonville, il est probable que je lui suis étranger. Il pourroit parler de moi à Monseigneur le duc d'Avaray. Si vous pouviez, monsieur, m'obtenir une audience particulière de l' Excellence, vous ajouterez à ma reconnaissance.

Si Monseigneur le marquis Dessolles désiroit envoyer en Lombardie un autre que moi je vous remettrai, monsieur, tous les renseignemens qui peuvent être utiles au service du Roi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, le vôtre très humble et obéissant serviteur

BOURBEL

4. *Bourbel à Rayneval, s. l., Février 1819, Mémoire sur l'Italie., n. 13, cc. 51-52*

Le dernier des Farnese, en mourant, laissa Parme et Plaisance à sa nièce, femme de Philippe de France, roi d'Espagne. Louis XV, sentant la nécessité pour l'indépendance de l'Italie que ces trois duchés ne tombassent pas au pouvoir de l'Autriche, fit la guerre pour y placer Don Philippe. La Sardaigne fit cause commune avec la France.

Le traité de paix régla «que, si le trône de Naples verroit à vaquer, Don Philippe y passeroit et que ses états seroient partagés entre l'Autriche et la Sardaigne».

La mort du roi d'Espagne appela à ce trône Don Carlos, roi de Naples et Don Philippe, duc de Parme, réclama ses droits. La France, la Sardaigne et l'Espagne firent agir le peuple de Naples, qui retint et fit couronner Don Ferdinand, au préjudice de son oncle. Les trois puissances manquèrent aux termes d'un traité si récent par raison d'Etat: la nécessité de conserver à Parme et Plaisance un prince indépendant de l'Autriche, intéressé à garder fidèlement le passage du Pô et des Appenins.

Pour obtenir ce résultat, la Sardaigne sacrifia un accroissement de territoire.³⁾

Elle pensait que le maître de Plaisance le seroit un jour du reste de la Lombardie et pourroit ne s'arrêter qu'aux portes d'Alexandrie et de Turin. Ce danger est s'autant plus certain si l'Autriche possède un jour non seulement Plaisance, mais aussi Parme, Bardi et Montechiaro. La première de ces forteresses assure le passage du Pô; les deux dernières la possession de cette partie des Appenins et Bardi, bien approvisionné, peut soutenir un siège de plusieurs années. L'Autriche, imitant ce qui se fit le siècle dernier, peut, à la mort, ou par la renonciation de l'archiduchesse Marie Louise, éluder les termes d'une convention récente et mettre à Parme, Plaisance et Guastalla un prince ou un gouvernement autrichien.

Le seul moyen de s'opposer à cet événement, aussi fâcheux que probable, est d'entretenir à Parme et Plaisance l'amour des Infants, l'esprit et le désir de les revoir et de l'éloignement pour toute autre domination. Ce peuple conserve un vif souvenir d'un gouvernement qui n'exigeoit aucune taxe, et le faisoit profiter des dons de l'Espagne et de la France; soutenir à Modène, et dans le reste de la Lombardie, l'opinion que la France veut leur indépendance et qu'ils doivent s'attacher de coeur et d'esprit à la puissance qui peut et veut les protéger au besoin.

Cette direction toute pacifique se trouve d'accord avec celle de la France, de la Sardaigne et avec le désir de l'Espagne, qui veut l'Infant Don Louis. Elle est donc sans danger pour le présent, indispensable pour l'avenir si on veut à Parme un souverain libre de ses actions que son intérêt attache à la France.

Eviter maintenant cette faible dépense est courir le danger fâcheux d'une guerre désastreuse que l'Autriche peut d'avance rendre impopulaire en conciliant les parmesans à sa domination.

La Légation française à Turin ne s'occupe que du Piémont, de Florence, de la Toscane. Quelqu'un doit donc se livrer exclusivement à soutenir et diriger l'opinion publique en Lombardie et y créer pour la France une influence morale dont les circonstances guident l'emploi. C'est une chose demandée et attendue par tous les italiens qui connaissent les vrais intérêts de leur patrie.

Pour obtenir une connaissance certaine des dispositions prises dans l'Etat de Venise, l'agent du roi aurait besoin de passer plusieurs semaines dans les trois principales villes de cette province, visiter avec soin Ferrare et Bologne, un plus long séjour à Modène, vérifier à Lucques même que les rapports de cette cour avec Parme et Plaisance sont soutenus de manière de ne pas porter préjudice aux intérêts futurs de l'Infant et de la France.

Le plan de conduite à suivre à Parme ne peut être tracé que par Votre Excellence

BOURBEL

5. Bourbel à Rayneval, Paris, 12 Janvier 1819, n. 12, cc. 49-50

Monseigneur,

la Mémoire sur l'Italie, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre était faite avant que les observations de Votre Excellence m'eussent éclairées, sur ce que je devois dire. Permettez, Monseigneur, que cette lettre soit la continuation de ce que n'ai pu vous dire, c'est me conformer au désir de Votre Excellence.

1. L'Agent du Roi ne peut bien remplir les ordres de Votre Excellence, qu'en ayant un motif apparent de résidence temporaire dans les villes de Lombardie où il devra se rendre. C'est donc présumer qu'il a déjà des rapports d'intimité en Italie; ils sont fondés sur des goûts semblables en littérature, musique ou dessin. Il faut feindre ou partager l'enthousiasme pour entretenir des correspondances utiles.

2. Il doit avoir des rapports avec le clergé de chaque province. Une foule de prêtres, sans autre ressource que le salaire *di maestro di casa*, gouvernent les familles où ils sont admis. Par eux on connoit et on peut diriger l'opinion dans chaque ville; les séduire, les diriger n'a pas même le mérite de la difficulté pour qui en est connu et leur donne à dîner.

3. Il doit agir avec une prudence extrême. Sa présence pourrait être la seule preuve de bienveillance et d'intérêt directe que Votre Excellence donne. Tout alors se baseroit sur son influence morale et la certitude que la France *a, et aura toujours, un intérêt puissant à soutenir l'indépendance des petits états en Italie et l'exécution des traités*. Volonté que l'avenir doit augmenter indéfiniment, puisque nulle idée d'envahissement n'est probable, ni même désirable, pour le Roi.

4. Il doit en déduire l'obligation, pour chaque homme influent en Italie, d'entretenir et propager l'opinion que la France veut la liberté de son pays et, par suite, repousser toute idée contraire comme par des vues intéressées, adverse à la paix, au bonheur de l'Italie.

5. Il peut insinuer que l'Angleterre doit avoir le même désir, puisque le commerce souffrirait de tout changement dans l'ordre politique de la Lombardie.

Une mission semblable ne peut être dispendieuse. La retarder de plusieurs mois est s'exposer à en perdre le fruit, le découragement se manifestant parmi les meilleurs amis de la France. Le Congrès d'Aix-la-Chapelle

n'a pas réalisé l'espoir des italiens de «mettre à Parme et Plaisance un prince indépendant de l'Autriche».

L'Autriche a, jusqu'ici, accru sa puissance par la persévérance dans des prétentions surannées, mettant au besoin à exécution par la force, sans s'écarter de l'histoire des révolutions d'Italie ou pour voir soutenus les droits de la Maison de Lorraine sur Parme, Plaisance, Bologne et Ferrare, la souveraineté sur Modène, Lucques, Alexandrie et Verceil-c'est ainsi que la Hongrie, le Frioul et le Milanais furent acquis-, des moyens semblables permirent les partages de la Pologne.

La France et l'Angleterre peuvent déjà regretter l'apathie, ou l'économie, qui donna à la Russie un royaume dont les habitans, jadis les défenseurs de l'Allemagne, peuvent un jour devenir ses oppresseurs, de bonne foi et par devoir. Il est commode d'imputer à la révolution de France les dangers présents ou futurs de l'Europe; mais il est certain que l'anéantissement de la Pologne était inévitable en 1789, que l'avenir devoit réunir un royaume sous la domination russe, et que les Cabinets de Versailles et de St. James n'avaient pas voulu prévenir cet événement.

L'Autriche, sentant que tout espoir d'agrandissement lui est fermé en Allemagne, doit porter ses vues en Italie. On peut dire à l'Empereur que, se pliant aux circonstances, il doit ménager d'avantage les préjugés et les nouveaux sujets et, cherchant à flatter ceux qu'il veut y ajouter, représenter les réunions projetées comme le seul moyen d'établir une monarchie italienne. Ce fantôme ne serait pas sans effet sur des imaginations vives, frappées de l'abandon morae et de l'isolement où la France semble les condamner depuis quatre ans qu'ils ont en vain sollicité des paroles consolantes pour l'avenir.

BOURBEL

6. *Bourbel à Rayneval, Paris, 14 Février 1819, n. 14, cc. 53-56. Questions que le marquis de Bourbel présente à monsieur le baron De Rayneval, le priant de soumettre à Son Excellence, Monseigneur le marquis Dessolles, celles qu'il croira digne d'attention*

Milanais

Est-il nécessaire de s'assurer des dispositions présentes des habitans du Milanais? Ou seulement de l'opinion publique à l'égard des vues présentes et futures du Cabinet de Vienne sur le reste de la Lombardie?

Puis-je à cet égard en causer avec confiance avec le Consul de France à Milan ou seulement le faire parler, conservant, dans tous les cas, mon caractère de voyageur en mission?

Dois-je visiter aucune autre ville du Milanais?

Etat de Venise

Est-il nécessaire de s'assurer des causes de mécontentement de ses habitans et du genre d'embarras qu'il peut un jour causer à l'administration autrichienne? Quelles villes dois-je visiter dans cette province? Venise, Padoue, Vérone sont les seules influentes.

Quelle conduite tenir avec le Consul français à Venise?

Ancône, Ferrare et Bologne

Leurs craintes d'une réunion aux provinces autrichiennes doivent s'accroître par l'état de santé du Pape.

Puis-je en parler confidemment avec les diverses autorités locales, conservant toujours le caractère de voyageur en mission?

Modène

Le duc d'Este a conservé les idées et les craintes sur l'avenir que sa mère lui a inspirées. J'ignore si l'éloignement de cette princesse pour l'Impératrice actuelle a quelque influence sur les dispositions présentes de ce prince, mais la crainte des réunions que l'on soupçonne, pourrait rendre le duc de Modène communicatif.

1. Jusqu'où puis je m'arranger avec lui?

2. Sans quitter le rôle de voyageur non autorisé, puis je, soit à Modène, Bologne, Ferrare ou Ancône, m'engager à transmettre leur vœux et promettre de les appuyer d'un peu d'influence personnelle?

Il est entendu que j'encouragerai l'opinion que la France désire l'indépendance des divers états d'Italie d'après les derniers traités.

Lucques

1. Puis-je parler en confiance avec l'Infante Marie Louise et son fils⁴⁾ de leurs intérêts futurs à Parme <et> leur faire connaître ce que je croi-

rois contraire, augmentant ainsi leur conviction que la France est leur protecteur naturel?

2. Le Roi veut que j'essaye de gagner la confiance de l'Infante et lui inspire le désir de venir à Paris, mériter les bontés de Sa Majesté et de la famille. Don Louis est d'âge à manifester une volonté raisonnable et accroître son aptitude aux affaires par un voyage commandé pour son propre intérêt.

3. Le Roi a-t-il un plan pour le mariage de l'Infant? Puis-je y tourner la pensée de ce prince?

Parme et Plaisance

L'immense majorité, éprouvant un violent désappointement d'être obligé d'attendre indéfiniment le retour de l'Infant, j'aurois plus à contenir qu'à exciter des regrets.

Ayant passé trois ans à Parme dans l'intimité de ceux qui aujourd'hui composent la Cour de l'archiduchesse Marie Louise et de ceux qui, en même tems, entretiennent des relations avec la Cour de Lucques, je saurai, de suite, tout ce qui pourroit intéresser à cet égard. Mais il me sera aussi tout à fait impossible d'empêcher mes nombreux amis de rendre mon retour parmi eux un petit événement de société, dont Madame l'archiduchesse sera informée le lendemain. Elle sait que monsieur le duc de Richelieu vouloit m'accréditer près d'elle et que le titre de Majesté fut le seul obstacle. Ne pas me présenter à son cercle seroit une mortification qu'elle croiroit m'être dictée; n'ayant jamais eu l'honneur de l'approcher en France je n'y porte aucun désir personnel.

Je prie que mon instruction à cet égard soit positive. Lorsque le ministre du Roi a parlé, la volonté de Sa Majesté n'est pas douteuse et l'obéissance un plaisir.

Être présenté à l'Archiduchesse renouvellera mes rapports avec le comte de Neipperg. S'il étoit possible de lui inspirer le désir que sa souveraine résignât Parme à l'Infant, ou l'échangeât contre Lucques, moyennant une somme d'argent comptant et une pension viagère, dois-je suivre cette idée? Et lui faire envisager la possibilité d'y réussir? Puisque les duchés pourroient contracter un emprunt sous la garantie de l'Espagne et de la France. Le plan a été un moment goûté à Colorno. Je n'ai aujourd'hui aucune donnée à cet égard. S'il s'accorde avec les vues de monsieur le marquis Dessolles, approuvé par l'Angleterre, l'Espagne et la France, ce plan d'échange gêneroit un peu monsieur de Metternich, obligé, pour y s'opposer, de manifester des désirs et faire des aveux prématurés.

J'ai jadis obligé le ministre de Parme, monsieur Cornacchia.⁵⁾ Quel rapport dois-je entretenir avec lui? Je le crois vénal, opposé aux Infants, homme d'esprit. Mon intime ami, le comte Magawly-Cerati,⁶⁾ ministre disgracié, est le confident de la famille Somaglia, le Cardinal vise à la papauté.⁷⁾ Il a cherché à s'appuyer de l'Autriche et semble peu content de son succès. Dois-je voir les Somaglia et pressentir les sacrifices futurs auxquels le Cardinal souscrirait d'avance pour obtenir la protection éventuelle du Roi?

Correspondance

Le directeur général des douanes ordonnerait à l'officier dirigeant le bureau de Pont-de-Beauvoisin de s'entendre avec le porteur sur les moyens de correspondance que j'indiquerai et de recevoir à l'avenir les paquets de soye ou portés d'Italie que je lui adresserai, d'en retirer la lettre incluse et de les porter toutes à l'adresse.

L'adresse à Paris pourrait être indiquée de manière que l'officier des douanes de Pont-de-Beauvoisin crût que cette correspondance regarde son administration. On seroit en garde contre son imprudence, ou son indiscretion, s'il ignoroit le nom. Je lui présenterai à ma sortie un passeport pour monsieur Rouman et sa famille, négociant allant à Turin et soutiendrais mes rapports sous ce nom. Dans le cas peu important je puis adresser mes lettres au service du duc D'Avaray. Le duc seul ouvrira ma lettre et son amitié pour moi me répondra de son exactitude à les remettre intactes à monsieur De Rayneval, et couvrir donc les noms propres qui paraîtroient laissés en blanc.

Itinéraire:

Lyon-Pont-de-Beauvoisin-Turin. Aurais-je aucun examen à faire ou compte à rendre sur le Piémont? -Milan-Plaisance-Parme-Modène-Ferrare-Ancône-Bologne-Florence-Lucques.

Si je dois visiter le ci-devant Etat de Venise, je commencerai cette tournée en quittant Ferrare et la finirai par Ancône.

Demandes particulières

Des lettres de recommandation pour les ministres, ou consuls du Roi à Turin, à Modène, à Venise, à Florence avec instructions sur la conduite à tenir avec ces derniers.

Une lettre du Roi, ou du ministre pour l'Infante à Lucques, à fin d'obtenir plus de confiance de cette princesse et de son fils. Ils ne verront dans mon voyage que désir de leur être utile et agréable.

Je supplie Son Excellence de faire inscrire Harold de Bourbel, mon fils, comme mon secrétaire particulier et de permettre que je l'envoie à Paris porter ma dépêche. Si quelque chose de très important nécessitoit cette précaution, c'est un moyen d'obtenir un jour la permission de servir le Roi. Mon passeport pourroit être pour le marquis De Bourbel, colonel de Cavalerie et sa famille allant aux bains de Pise

BOURBEL

p.s. Est-il nécessaire de connaître l'établissement militaire et l'état des fortifications d'Alexandrie? Les travaux militaires et les projets apparents de l'Autriche à Plaisance? Les moyens de résistance temporaire qu'un Pape actif pourroit établir à Ferrare et Ancône?

Puis-je, au besoin, sacrifier quelques louis pour obtenir copie d'une dépêche, ou document important? Faut-il sonder les dispositions du cardinal Somaglia?

Je vais donner un adresse fixe à Florence. Toutes mes dépêches seront marquées B. M.

BOURBEL

7. Bourbel à Rayneval, Paris, 3 Mars 1819, n. 17, c. 57

Le marquis de Bourbel, se conformant aux instructions de monsieur le baron De Rayneval, a l'honneur de le prévenir que ses lettres et dépêches ne seront pas signées mais datées et numérotées, n'ayant pour adresse que B. M. Que son adresse sera constamment: à Florence chez monsieur Donat Orsi,⁸⁾ banquier, et à Parme chez monsieur Laurent, banquier.⁹⁾

C'est particulièrement à Florence que monsieur de Rayneval voudra bien écrire à monsieur De Bourbel et lui transmettre les ordres ultérieurs du ministre.

Monsieur de Bourbel, ayant l'intention de voir souvent les ministres et consuls de France, ces messieurs ne seront pas surpris de trouver une lettre pour lui dans leur dépêche de Paris.

Toutes sommes à envoyer à monsieur de Bourbel peuvent être remises chez monsieur Lafitte, 10 rue de Montblanc à Paris. Il suffit d'ordonner qu'elles soient placées au crédit de son compte courant chez eux. Monsieur de Rayneval voudra bien en prévenir monsieur de Bourbel.

Si monsieur De Rayneval souscrit les lettres de B. M., quelque soit l'écriture, elles seront reconnues venir de lui.

BOURBEL

8. Bourbel à Rayneval, Turin, 15 Mars 1819, n. 18, c. 58

Déchiffrement

En février proposition a été faite d'un traité sur l'assurance au duc de Modène, comme époux de l'ainée des filles, de la succession du Piémont, garantie pour l'Autriche qui aurait Modène. On m'en a proposé la preuve. J'ai dit n'avoir pas de mission pour suivre cela.

BOURBEL

9. Bourbel à Rayneval, Rome, 27 Avril 1819, n. 21, cc. 61-62

Déchiffrement

Vous m'avez dit de mentionner sur l'Empereur. J'étois à Florence avec lui. J'arrivai ici pour juger du résultat de sa présence. J'en dirai à son retour de Naples.

A Florence on me questionnait sans cesse sur l'opinion des diverses oppositions législatives, si S. M. I. croit cela utile pour juger des résultats futurs un agent secret lui feroit insinuer que les français dévient plus que les ministres aux demandes, il y a danger futur à refuser. S. M. I., ayant de l'hésitation, <a> une double manière d'avoir des éclaircissemens; ses doutes sur l'avenir balancent la confiance présente de son conseil. Vous y croirez si vous Vous assurez que ce qui m'a été dit est resté secret. J'y crois.

Chaque courrier annonçant des nouvelles causeries, j'ai pu démontrer que tout empiètement en Italie seroit très mal vu en France. Qu'étant le pays où les deux Empires peuvent se montrer comme ennemis, l'intérêt de l'Autriche n'était pas d'y appeler la France avec l'apparence d'un libérateur. On m'a convenu que la réunion de l'Etat vénitien avait diminué la loyauté du milanois.

J'en ai conclu que de nouvelles acquisitions, ajoutant les plaintes des nouveaux sujets aux murmures des anciens nuiraient à la stabilité d'un Royaume dont toutes les parties ne forment pas encore un tout indissoluble; qu'il

étoit plus urgent de consolider que d'ajouter. On m'a convenu que l'enthousiasme conservé pour le nom du Royaume d'Italie ne s'appliquoit nullement à celui d'Austro-Lombardo. Qu'en vain avait-on essayé de relever cette vanité italienne à profit de S. M. I.; qu'elle avait une tendance toute opposée; qu'il falloit se tenir à les gouverner en provinces acquises.

La crainte de trop faire m'a contenu dans les bornes d'une opinion personnelle qui ne vous oblige à rien, ayant répété mille fois être sans mission en répondant ce qui m'était suggéré ne pouvoir vous contrarier.

Jusqu'à nouvel ordre je me bornai à vous bien faire connaître les dispositions morales de ce peuple. Partout où j'ai passé, on manifeste des craintes, croit à votre probité politique et vous conjure de ne pas aider au politique qui blâmeroit les intérêts de tous. J'assurais que votre approbation écrite, ou même votre silence, suffira pour préparer le retour de la justice, si vous soutenez l'esprit public par une conduite qui inspire de la confiance, chose facile, puisqu'on est disposé à Vous entendre à un demi-mot. Je le répète fidèlement. Les italiens se plaignent de l'enlèvement de leur numéraire, du calme, de la morgue, de l'économie personnelle, de la lenteur allemande. On est partial alors qu'on hait, car il me semble qu'ils sont administrés avec honneur et justice. Mais les bruits de réunion, vrais ou faux, augmentent l'agitation des esprits. Il y a changement dans les mœurs alors qu'on s'occupe exclusivement de politique.

Je n'ai encore séjourné qu'à Chambéry, Turin, Milan, Plaisance, Parme Bologne, Florence, Lucques, Pise, Sienne. Je vous sou mets le compte:

de Paris à Rome 200 postes	2.000
de Rome à Venise 100 postes	1.000
du 1 mars au 1 juin, 3 mois	3.000
Total	6.000

J'ai reçu 3.000. Balance 3.000, que vous supplie de compléter chez monsieur Lafitte, afin que ma traite ne soit pas protestée, et de vouloir bien m'écrire chez monsieur Donat Oris à Florence

BOURBEL

10. Bourbel à Rayneval, Rome, 4 Mai 1819, n. 22, cc. 63-64

Déchiffrement

Quand j'ai obtenu la confiance et plusieurs confidences, il arrive nécessairement qu'on espère quelque retour, mais je me retranche derrière un

manque de crédit et une nullité si complète qu'on se désole d'avoir manqué de réserve vis-à-vis d'un homme qui ne peut être utile.

Avec les français je me borne à être très poli. Vous devez savoir ce qui été dit, offert, insinué, proposé, depuis un mois. Monsieur de Metternich a réussi à persuader l'Infante qu'elle devait tout à la générosité de l'Empereur; qu'elle en avait l'obligation à la Cour de Naples et surtout aux bons offices du duc de Modène; que son intérêt futur seroit de rester intime avec l'Autriche dont la puissance en Italie était irrésistible.

Louis XV, en mettant Don Philippe à Parme, lui inspira reconnaissance et sut lui donner un ministre qui entretint la prédilection qu'il avait pour la France. Si l'Infante ne croit pas devoir au Roi seul son retour à Parme, si S. M. n'influe pas sur le choix de son ministère, elle tomberait dans les mains des gens au moins indifférens pour la France. Marie Thérèse réussit ainsi à guider Parme sous Don Ferdinand. C'est un projet visible que de montrer la France comme nulle dans les choses, où son adhésion est indispensable.

Veuillez donc ordonner au désir de réussir, de s'allier, ou de céder, à la puissante considération de compter, ou d'établir, l'importance de la volonté politique du Roi. Faites valoir les sacrifices qu'on fait et les faveurs qu'on accorderoit. J'ose venir en parler dans la crainte qu'on ne vous ait pas suffisamment averti du soin que prend monsieur de Metternich d'insinuer, et rarement modifier, ce qui sur les esprits peut influencer au présent et même à l'avenir. Vous avez intérêt à mettre l'Infante à part afin que sa politique soit toute française et pour que, tombant au Piémont, elle puisse être soutenue par la France.

Mais il existe un arrière point qui peut avoir échappé à l'observation, et que je dois soumettre à votre prévoyance. C'est un moyen que votre fermeté dissipera en lui prouvant que, sans votre aide, point d'espoir; qu'en l'accordant vous voulez une adhésion sincère, immuable à l'ancien pacte de famille.

L'Infante aime son fils uniquement, mais elle veut en être adorée. Elle s'occupe de son intérêt, mais elle veut gouverner et, comme Blanche de Castille, influencer sur le sort de sa belle-fille par trop d'amour maternel. Don Louis, ne s'éloignant jamais d'elle, ne peut voir les hommes et juger de manière à éviter d'être comme sa mère, victime de l'influence du clergé.

Elle part dans peu de jours pour Lucques dans l'espoir d'y recevoir l'Empereur et d'accroître son crédit sur lui. Je n'en ai pu m'empêcher de dire qu'envoyer Don Louis aux Tuileries seroit tout aussi nécessaire.

Si j'étais autorisé à le demander formellement je crois l'obtenir. Ce seroit un grand avantage pour lui. Marié, son voyage seroit moins facile; son esprit est flexible. Il mérite l'amitié du Roi. Mon attachement pour Don Ferdinand m'a constamment fait parler des droits de son petit-fils et me

donne le désir de le voir français de coeur, un allié fidèle. Je mettrai un grand zèle, si vous me chargiez de ce soin.

Je crois avoir la certitude que monsieur de Metternich n'a refusé à Aix-la-Chapelle d'aider Parme qu'afin de s'assurer maintenant la reconnaissance des Infants et obtenir une indemnité morale de la France et de l'Italie. On éviterait cet inconvénient en déterminant l'archiduchesse Marie Louise à verser quelques larmes pour obtenir de l'Empereur l'échange de Parme contre Lucques avec une pension viagère, qui lui laissât le même revenu et trois millions payables à l'époque éloignée. On les en prendroit sur le domaine particulier de Parme. L'Empereur aime sa fille. Elle soupire après Vienne, son fils, sa liberté morale et une somme disponible d'environ cent mille écus pour son service particulier que Vous devinerez.

Monsieur de Neipperg ne semble pas contraire à votre volonté, si je la lui exposais. Si ce plan vous plait, il doit être tenté au passage de l'Empereur à Parme. Il me faudra un plein pouvoir car l'archiduchesse ne fera rien auprès de son père sans une certitude.

Je serai à Bologne le 4 juin. Par un courrier ou par la poste adressez-moi vos ordres chez monsieur Christophe Juson, banquier à Bologne.

J'irai à Parme avant S. M. I. Votre refus, ou votre silence, me feront continuer mon chemin vers Venise et, de là, aux Bains d'Albano où on trouve toute la noblesse de la Lombardie vénitienne. Si l'Autriche doit s'agrandir, la décision d'un congrès préserverait en Italie votre influence.

BOURBEL

11. *Bourbel à Rayneval, Rome, 8 Mai 1819, n. 23, c. 65*

Déchiffrement

Je ne sais pas qu'on connaisse notre correspondance, mais ici on me soupçonne peut-être d'avoir assez de crédit pour faire connaître mon opinion à Paris, de manière qu'elle parvienne indirectement aux ministres. Je suis souvent contrarié d'être obligé de feindre de ne pas connaître monsieur le marquis Dessolles et de ne pouvoir parler de lui comme mon coeur me le dicte.

Si vous avez reçu mon n. 10, vous croirez que l'Infante à voulu que je ne conservasse pas l'idée que Don Louis était inaccessible. J'ai passé près d'une heure avec lui et je ne puis croire le devoir au hasard, puisque la reine avait remis son dîner pour m'attendre et l'a laissé refroidir une heure sans m'interrompre, ce qui m'a semblé fort contraire à ses habitudes.

La timidité de Don Louis n'a rien de gauche et de roide ni de fier. Elle est due à sa vie retirée et cesse en un moment. Sa jolie physionomie s'anime dans la conversation. Il montre esprit, bonté, désir de plaire. Il m'a parlé du Roi avec vénération, de monsieur le marquis Dessolles avec curiosité. Je l'ai dépeint avec des formes charmantes et un amour pour la France que Don Louis m'a dit vouloir imiter.

Parlant de son grand-père, je lui ai conseillé de s'attacher au chef de sa famille et d'inspirer une confiance illimitée au Ministère. Il est de cet avis et me paroît charmé d'être traité en souverain à qui on trace un plan de conduite politique conforme à son goûts. Il semble désirer aller à Paris. En l'approuvant, je conservais la crainte d'une confidence qui ne s'accorde pas avec vos plans. Ne le faites pas venir si vous ne voulez pas l'aimer, mais protégez-le. Sa mère seroit, je crois, disposée à vous le confier. L'amitié du Roi, les conseils du ministre, formeroient à la fin son coeur et son esprit et l'attacheraient à la France comme jamais.

Ils partent lundi pour Lucques et m'ont invité de les y rejoindre. J'ai promis, mais quand je saurai le langage que vous voulez que j'y tiennne. L'espèce de confiance qu'ils semblent disposés à m'accorder me fait un devoir de cette responsabilité car la volonté du Roi, l'intérêt de la France est tout.

Veillez adresser votre réponse à monsieur Juson à Bologne et agréez mon désir de bien faire.

Donnez-moi vos instructions avec ce chiffre. Je les détruirai aussitôt lues.

BOURBEL

12. Bourbel à Rayneval, Rome, 22 Mai 1819, n. 24, cc. 66-67

Déchiffrement

S'il est possible de juger d'un souverain qu'on voit si rarement, mais qui semble se livrer dans la conversation, le Pape se croit heureux de s'en remettre sur un autre des soins importants ou minutieux du gouvernement. Il m'a paru sensible à l'observation que j'ai faite sur les monnaies portant son nom, mais j'ai été frappé de l'oubli qui semble prouver qu'il s'est contenté de consentir à ce qui a été fait.

Il revient si souvent aux réparations des chemins qui ont été faites pour l'Empereur, que je crois à sa conviction de l'heureux succès des soins qu'on s'est donné pour plaire à S. M. I. Vingt années ne l'ont pas réconcilié à la représentation pontificale. Il n'a pas perdu cette habitude romaine de chercher l'approbation dans les yeux de son auditeur.

Le cardinal Consalvi n'eut besoin que d'un heureux jour pour subjuguier celui qui mourra dans les douces chaînes que l'homme actif impose à l'homme indolent ou fatigué. Le caractère du Pape le portera toujours à céder pour obtenir la tranquillité, ou éviter un plus grand mal. L'oppression directe peut seule appeler sa résistance et lui faire déployer une fermeté contraire à son habitude. En tout, partout, c'est Consalvi qu'il faut convaincre.

J'ignore les moyens de séduction. Je ne crois pas à ceux de persuasion sur un homme obstiné par caractère, persévérant par calcul qui, pouvant tout, se retranche au besoin derrière la volonté imaginaire de son maître. Mais il peut être effrayé. Cette idée m'a paru probable; c'est en causant souvent avec des cardinaux qui le jalourent de son Secrétaire d'Etat, qui travaillent souvent sous lui, des prélats qui l'entourent et le flattent même en son absence, que j'ai obtenu les données ci après.

En négociations religieuses il a pour principe de viser avec constance à obtenir un point quelconque et de ne pas se départir de cette concession, de manière à profiter des soumissions et de la facilité, ou de la bonne foi, du négociateur qui traite avec lui. De paroître l'ami, le confident, le constant admirateur de cet ambassadeur attentif à l'obliger, à prévenir lui sa femme, ses entourages, d'en visiter de trop un content rien à la vanité d'un homme actif, infatigable qui met sa gloire à ruiner.

Voyez sa position politique? il craint un démembrement. Le trésor est vide; Torlonia ne prolongera son crédit qu'aux dépens des finances papales.

L'Espagne et le Portugal sont nuls consentieux (sic). Il n'ose s'appuyer sur l'Angleterre. Il s'est défié de la Russie et voudrait de votre appui sans n'en devoir rien compter aux articles du concordat qu'il affectionne.

Gagner du tems semble le but des dépenses faites pour S. M. I. Le concordat de France terminé, il aura franchement recours à votre protection.

Il s'en suivrait que vous avez un avancement de position fondé sur la possibilité réelle ou apparente de vous passer du concordat ou sur le désir de Consalvi de régler à point avant de se livrer à vos plans politiques.

Les choses que Vous ne voulez pas céder, ou ne pouvez obtenir, se régleraient, peut-être, à la vue d'un ultimatum qui, en cas de refus, ordonnerait le départ de l'ambassadeur dans trois jours pour Naples ou Florence. J'ai vu des mines graves s'allonger à l'idée de la France interrompant ses rapports avec le St. Siège. Il est possible de profiter de l'esprit craintif et conciliant du Pape. Votre envoyé se bornât-il à lui annoncer de vive voix qu'un refus met fin à tout négociation.

Tout négociateur qui séjournera ici longtemps, éprouvera les difficultés dont on saura l'entourer. Les délais furent toujours un moyen de réussite pour la Cour de Rome. Elle a souvent cédé au danger d'un refus, alors

qu'on ne lui laissait pas la possibilité d'en calculer les suites en lui ôtant le tems nécessaire pour connaître les motifs d'une résolution décisive.

Après beaucoup de patience, l'impétuosité imprevue peut déconcerter la faiblesse qui veut profiter des circonstances. Espérer dans l'avenir seroit illusoire. Le Pape veut vivre encore plusieurs années. Un ministre moins éclairé que Consalvi résisteroit à une nécessité qu'il approuvera. Il s'est bien résigné à souffrir l'impunité de trente voleurs aux portes de Rome. Ignorant l'état de la négociation, je parle en confiance, ma lettre étant pour vous seul à qui je ne me flatte pas de rien apprendre, mais qui j'espère la lira avec indulgence.

Vous seriez, je crois, content des nouvelles qu'on vous destine.

BOURBEL

13. Bourbel à Rayneval, Lucques, 29 Mai 1819, n. 25, cc. 68-69

Déchiffrement

Voulant m'assurer davantage des dispositions de l'Infante avant son entrevue avec l'Empereur, j'ai passé par Lucques.

Le lendemain de mon arrivée elle m'a fait dire de dîner avec elle à Marlia et d'arriver à midi précis. «*La princesse de Würtemberg et ses trois filles vous ont précédé; je Vous indiquerai une audience particulière*» — m'a dit l'Infante.

L'Infant m'a fait beaucoup d'amitiés, m'assurant qu'il destinoit le même accueil à tous les français.

La jeune princesse de Würtemberg, qui va épouser l'archiduc Palatin, est aimable pour les étrangers. J'ai cru voir que sa mère ne seroit pas fâchée de donner sa quatrième fille à l'Infant. La voix publique veut ici l'époque de la célébration du mariage projeté. Celui ci ne seroit avantageux sous aucun rapport et jetterait Don Louis sous le joug indirect d'une influence allemande.

Ce 30 mai j'ai reçu un rendez vous de l'Infante. Don Louis était présent. Voici copie exacte de notre conversation:

«Je connais votre attachement à notre Maison. Dites-moi comment au dernier congrès on n'a pas obtenu mon retour à Parme».

«Si V. M. y eût envoyé Don Louis, sa présence aurait touché des souverains rassemblés pour faire justice. On a cru que V. M. refuseroit son fils, j'ignore les autres détails».

«Le ministère de France ne prend-il aucun intérêt à mon fils et à moi?».

«Je connais à peine monsieur le marquis Dessolles, mais j'oserais assurer que la gloire du Roi et l'intérêt de la France sont les seuls mobiles de ses actions».

«L'un et l'autre veulent impérieusement mon retour à Parme?».

«Oui Madame, mais seulement dans le cas que V. M. serait française de cœur et d'esprit et votre politique conforme à l'impulsion qu'elle recevrait du Cabinet des Tuileries».

«Je suivrai tout ce que Vous dites et m'obligeriez de faire savoir».

«Je crois d'autant plus V. M. qu'elle sait combien de chagrins de fausses démarches Don Ferdinand de Parme s'est attiré par une alliance que le mit sous l'influence de l'Autriche. Cette pays doit chercher à s'agrandir aux dépens des pays italiens; la France seule trouvera un intérêt à Vous maintenir à Parme.

En conservant cette manière de voir, il est impossible, Madame, que les ministres du pays ne plaident pas votre cause auprès de S. M. pour la conservation d'un allié si nécessaire à l'entrée de la Lombardie».

«Mon frère désire fort un retour à Parme. Comment y parvenir maintenant?».

«Le Roi d'Espagne et V. M., en réalisant 3 ou 4 millions de francs, on pourroit tenter l'échange de Parme contre Lucques avec votre revenu sur la Bohême».

«Metternich refusera».

«Je croyais V. M. en traiter avec lui».

«Moi je voulais seulement obtenir un paiement plus haut de la pension de Bohême».

«L'Empereur est pieux. Lorsqu'il sera seul avec V. M. et Don Louis, Vous pourriez, Madame, faire un appel énergique à sa justice et réclamer Parme aux conditions pécuniaires qu'il imposerait. L'archiduchesse, n'ayant nulle partialité pour Parme, un revenu égal à celui dont elle jouit, la satisferoit en y joignant une forte somme. J'ose espérer que le Roi réclamerait l'exécution de la promesse que l'Empereur ferait à V. M.».

«Je suivrai votre avis. J'écirai à mon frère pour l'argent et je vous prierai de venir ici pour lire sa réponse. Pouvez-vous, monsieur, me prouver la bonne volonté de monsieur Dessolles et de monsieur Decazes?

«Je ne puis rien, je n'ai nulle mission; mais la confiance de V. M. me donnera le zèle nécessaire pour lui faire savoir que rien ne pourra jamais Vous séparer de la France et que, dans toute circonstance, un peu importante, Don Louis et V. M. réclameront les conseils et l'adhésion du Roi de France».

«Oui, je le promets pour mon fils et pour moi».

Elle a pris mon adresse en Lombardie, Don Louis ajoutant un mot énergique sur son désir d'aller en France et de mériter la bienveillance du Roi. Il a un coeur pur et disposé à aimer qui l'obligera.

Ils m'ont demandé et promis un secret inviolable.

En considérant Parme et Plaisance comme les clefs de la Lombardie, ajoutant ainsi aux liens d'intérêt qui attacheront le Piémont à la France, le ministre croira peut-être convenable d'exécuter sans dépense ce qui depuis cinq ans a été tenté vainement.

Dans ce cas, aurez-vous la bonté d'adresser de suite vos instructions chez monsieur Christophe Juson à Bologne

BOURBEL

14. Bourbel à Rayneval, Bologne, 15 Juin 1819, n. 26, c. 70

Déchiffrement

L'Infante doit me rappeler à Lucques au commencement de Juillet. Je vous fais grâce du modèle des discours pour l'Empereur qu'elle a voulu que j'eusse l'honneur de lui soumettre. Je me vois assuré qu'elle est, ainsi que son fils, toute à vous. Il en sera de même de tout prince qui porte en son âme la conviction que Vous dirigerez l'avenir.

Eprouvant un vif plaisir à voir renaître l'influence de ma patrie, j'ai mis mes soins à prévenir le scandale politique d'un prince Bourbon contraire, ou indifférent, pour la France.

J'étais prévenu que monsieur de Metternich préparait ce choc à l'opinion publique. On avait dit à l'Infante qu'elle n'avait plus rien à espérer du ministère. Je l'ai convaincue que des obstacles à ses désirs n'ôteraient rien à la bonne volonté qu'il lui sera profitable un jour. Approuvez-vous cela?

La culture ci-après demande un terrain mauvais et sec comme dans nos provinces méridionales.

Le ministre de l'Intérieur jugera de son utilité.

Le grain Mazzarollo se sème en Octobre dans la Toscane pour l'arracher en mai avant qu'il aie de l'épi au premier noud peut pour seul servir à faire les chapeaux de paille. Huit onces de cette paille coûtent entre un et deux francs et suffisent pour un chapeau de femme. La main d'oeuvre en outre 7 et 40 francs par chapeau. Le reste est le profit du négociant toscan. Chaque femme employée chez elle gagne au moins un franc et, au plus, sept francs par jour dans les cantons où il n'existe pas d'au-

tre manufacture. Cette ressource fait qu'un paysan se croit riche par le nombre de ses filles au dessus de dix ans.

BOURBEL

15. Bourbel à Rayneval, Ferrare, 16 Juin 1819, n. 27, c. 71

Déchiffrement

Le cardinal Spina¹⁰ s'est ouvert avec moi sur leurs craintes de l'Autriche. Il est aussi convaincu que ce qu'on lui mandait de France lui inspirait une autre espèce d'inquiétude. J'espère l'avoir persuadé que les différences d'opinion sur l'administration n'influaient en rien sur les notions françaises en politique extérieure; que Vous voulez l'indépendance de l'Italie.

Il croit important de régler un concordat quelconque, que le S. Siège pût, au besoin, se prévaloir de la protection de la France.

Sa politique me semble si sage que nous sommes convenus de nous revoir dès que les vues de S. M. I. seroient mieux connues. Il est entièrement lié avec les familles de Bologne qui m'accordent confiance et amitié.

La proposition à Aix-la-Chapelle, que le sort de l'Amérique et de l'Italie ne pouvoit influer sur la balance de l'Europe, leur inspire à tous l'idée que la France seule veut maintenir leur indépendance et fait que tous obéiront à votre impulsion.

Je trouve ici le cardinal Arezzo qui me reçoit fort bien, mais me semble prévenu contre la France, voulant que je lui donne quelque jour. A mon retour, je pourrai mieux juger Ferrare.

Ayant maintenant visité toutes les villes de l'Etat romain et de la Toscane, je puis vous faire part d'une observation qui m'avait d'abord semblé l'effet du hasard. Un tiers des troupes italiennes a servi dans l'armée française et forme la majorité des officiers et sous-officiers. Ils ont obtenu que les fifres et tambours jouassent à la française. La convention habituelle se base sur les promesses de leurs frères d'armée et les jeunes soldats admirent ces derniers.

Un passeport avec le titre d'officier français attire bienveillance et de nombreuses questions sur les brigades, les généraux, les amis qu'on a laissés en France. Un d'eux l'autre jour pleurait en parlant de son vertueux général Dessolles. Leurs discours sont si positifs que je m'éloigne vite avec la conviction que tous les princes italiens n'auront, en cas de guerre, d'autre ressource que de suivre dans leurs alliances l'impulsion d'une armée qui a conservé des souvenirs et des habitudes qui lui font aimer les français et se dire invincibles à leur côté.

Si c'était l'effet d'un événement, je crois peu à la durée de cette position, mais des gens calmes m'assurent qu'elle date de 1818 et s'accroît chaque jour.

Je vais passer un mois dans l'état vénitien. Je désire beaucoup savoir si vous avez reçu ma n. 15 du 4 juin.

BOURBEL

16. *Bourbel à Rayneval, Vénise, 19 Juin 1819, n. 28, c. 72*

Déchiffrement

J'ai passé plusieurs jours à Lucques auprès de l'Infante que j'ai laissée décidée à profiter de la visite de l'Empereur pour obtenir l'échange de Parme contre Lucques, le revenu de la Bohême, et trois millions qu'elle donnerait à l'archiduchesse.

L'Infante a écrit au Roi d'Espagne pour avoir cette somme.

Elle m'a autorisé à vous dire qu'elle et son fils sont à jamais français de coeur et d'esprit, disposés à suivre en tout les désirs du Roi, souhaitant votre bonne volonté et assistance pour l'exécution d'un échange dans l'intérêt de la France utilité Parme, devant revenir à Don Louis, il désire ardemment que j'arrange son voyage à Paris pour l'hiver prochain.

Veillez m'adresser de suite vos ordres sur ces deux objets chez monsieur Juson banquier à Bologne.

L'Infante doit me rapeller en juillet pour me faire lire la réponse du Roi d'Espagne. Sans lettre de vous, j'espère que vous ne désapprouvez pas ma correspondance.

BOURBEL

17. *Bourbel à Rayneval, Modène, 2 Août 1819, n. 29, cc. 73-77*

Déchiffrement

Le possesseur actuel des Légations, ne pouvant les défendre, ni les faire servir à la sûreté des autres puissances italiennes, elles restent exposées aux désirs ambitieux de tous ses voisins. C'est le noeud gordien des intrigues italiennes. Tranchez-le. Afin d'obtenir union et porter ce peuple vers un but utile de préservation, si le pays doit inévitablement en être dépouillé, que ce soit pour le bien général et avec une indemnité pécuniaire qui le

mette à même d'obtenir un dédommagement, en faisant fleurir l'agriculture dans le reste d'une souveraineté déserte.

Les Légations ne sont plus romaines. Perdues autres des craintes et des espérances l'avenir n'est que de peu de noir et cet avenir est sans repos d'esprit comme sans gloire.

Voulez-vous en faire un peuple heureux, l'envie de ses voisins, des Légations et de Parme? Formez un Royaume ou Grand Duché d'Italie avec un gouvernement représentatif qu'il soit le gardien du Pô, de Plaisance jusqu'à l'Adriatique. Mettez-y l'Infant Don Louis; il vous devra son élévation. Il comptera sur vous seul pour sa préservation. Le chemin vous reste ouvert.

Un grand fleuve vous donne son débouché commercial de Turin jusqu'à l'Adriatique: Rome, Florence et Modène seront vos alliés sincères ou forcés. Tous doivent voir en vous un protecteur certain est désintéressé. Vous réglez sur les coeurs par l'attrait puissant de la confiance et de la nécessité.

Toute autre forme laisse pour l'avenir une force qui affaiblissant les deux partis accroît l'influence russe en Allemagne et la feroit naître en Italie, car, si le Piémont n'est pas sûr de vous et de ses voisins vers l'est, il doit chercher un appui dans le nord. C'est le rassurer que de lui donner l'Infant son gendre pour gardien de l'est.

J'ose vous supplier de considérer ce plan. Il déjoue ceux qui pourraient troubler la paix de l'Italie. Si ce projet vous plaît, les dispositions locales en Italie le secondent.

Les discussions dans le nord doivent faire solliciter votre alliance et votre appui. Qu'il soit assuré à ce propos vous aurez assuré la paix du sud, en soutenant la balance du nord. Si ne pas paroître porter un vrai intérêt au succès de ce plan, vous semble un moyen de prévenir qu'il ne soit jaloux, l'Infant viendra de suite à Paris afin que Vous puissiez juger du degré de confiance qu'il peut Vous inspirer à présent et à l'avenir. Il signeroit un traité éventuel qui assurât votre commerce, sa forme militaire active et de milice, et votre influence protectrice sous tous autres rapports, l'envoyant ensuite dans les Cours qu'il faudroit décider à favoriser ce plan que l'ambassadeur d'Espagne présenteroit et qu'ouvertement ou en secret, vous favoriserez sans répondre du succès.

Certain de votre force, voulez-vous y régner ou disposer un jour de l'Italie? Rien ne peut plus changer l'esprit public de Terracine jusqu'à Domodossola.

L'homme riche rêve l'indépendance de la patrie; l'homme de lettre sacrifieroit tout au désir d'une réunion due à l'existence nationale. Le pauvre croit que sa misère vient de l'enlèvement du numéraire par l'étranger qui le gouverne; le militaire regrette son drapeau italien. Partout la menace n'est donc qu'en plus ou en moins d'exaspération.

Trente mille français, entraînant l'armée piémontaise, seroient joints par tous les soldats italiens. La révolte vous précède et vous seconde. La révolution est complète. Mais, si l'Europe est un feu, vous savez acquérir de la gloire et des dangers futurs en Allemagne.

Ne voulez-vous que tenir l'Italie en agitation en accroissant ainsi la faiblesse de chaque souverain?

A Rome les ministres de la religion ne sont plus revenus. La prélature est sans influence morale sur la bourgeoisie qui ridiculise un gouvernement de prêtres et passeroit sans joie, comme sans chagrin, sous toute autre domination. Chacun d'entre eux dit qu'un démembrement est inévitable.

Les cardinaux sont sans esprit de corps, le trésor obéré, le militaire malveillant. Si l'Autriche obtient la thiare (sic) le résultat n'est pas douteux.

Fut-ce un homme ferme, votre ami Spina; enfin son règne pourroit au plus pallier des maux qui ont leur source dans une somme de vieillards.

Dans ce siècle où on veut esprit et force partout, vous troquerez dans les Légations une volonté ferme et générale d'être italien, de participer au gouvernement avec la crainte, la haine de toute domination qui ne seroit pas locale en ne tolérant le Pape que par la crainte de pis.

Florence, au centre de l'Italie, anime et propage chez ses voisins cet esprit de dégoût et d'opposition. Ils ardent du désir d'un avenir qui réunirait ceux qui, parlant la même langue, conservent les mêmes souvenirs.

C'est de Florence que s'échappent ces brochures politiques et métaphysiques traduites du français et de l'anglais, exaltant quelques esprits. Habitué la majorité à réfléchir et à méditer sur des sujets abstraits, mais devenus en rapport avec les habitans de la vie civile, depuis que divers états ont adopté un gouvernement représentatif et, comme il est naturel d'aimer qui on veut imiter, c'est de la France qu'on attend protection et support. Cet esprit s'accroît en se répétant et m'a souvent été présenté comme une certitude.

Modène imite cet exemple et chérit ces idées spéculatives auxquelles un événement, une guerre, un manifeste peuvent donner une activité imprévue.

Parme aspire et s'attend à un changement dont il espère jouir sans viser beaucoup plus loin.

Milan s'est emparé des griefs les plus opposés pour en former une masse énorme de plaintes et de reproches. La réduction des employés civils en nombre et en émoluments, a détruit le commerce de débit. La dépopulation est l'effet de la parsimonie de ceux qui reçoivent des traitemens qu'ils ne dépensent pas. Le défaut de représentation à la Cour anéantit l'industrie. L'enlèvement de la balance entre la rente et la dépense s'oppose à la cumulation de l'argent. Le prix des terres et des denrées en souffre et doit diminuer encore. La destruction de toute institution politique réduit tous les propriétaires à la nullité: Chaque classe de la société se prête et se renvoie au

sujet de murmure et de malaise qui lui fait regretter le passé et désirer un changement. On est malheureux alors qu'on croit l'être, qu'on calomnie ceux qui gouvernent et qu'insensibles aux bienfaits du présent, on rêve destruction.

Dans le ci devant état de Venise on ne raisonne plus. C'est un délire, une fureur universelle fondée sur le regret du passé et sur l'horreur du présent. L'uniforme, le langage, le bâton, tout est odieux. L'homme du peuple raisonne comme l'homme éclairé, à cela près qu'en ayant rien à perdre, il est plus impatient et plus explicite. Quel'que soit l'étranger qui apporte, un changement sera bien reçu.

Quant aux troupes romaines et toscanes, modenaises et parmesanes, un tiers a servi sous les drapeaux français et persuade au reste que là seulement <elles> trouvent gloire et bonheur.

Ajoutez-y les voix d'une masse d'officiers en retraite et vous jugez du résultat d'une apparition d'armée française. J'ignore si l'admiration des français, le désir d'une alliance avec eux est une idée soufflée par le Conseil autrichien mais elle se rencontre généralement dans les régiments autrichiens en garnison en Italie.

Abandonnant tout souvenir de patrie, comme européen, qui peut se refuser à l'évidence? Quelques lumières et l'esprit de liberté s'étant répandus, elles occupent fortement les imaginations allemandes. Elles ont gagné leur armées. Officiers et soldats tiennent des propos dont leur habitude calme, fidèle, spéculative sont les seuls corréctifs.

Quelque soit le plan que vous adoptiez vous ne pouvez rester sans un agent capable et disposé à seconder vos vues dans le nord de l'Italie. Vous y refusez seroit perdre le fruit de ce que vous avez fait et de ce que votre réputation vous donne droit d'espérer.

Si votre agent est secret il expose tous ceux qui auront des rapports avec lui et vous même, son existence donnant droit de tout supposer. S'il possède un caractère diplomatique, vous pouvez le désavouer au besoin et prouver votre sincérité en le destituant.

Voulez-vous y mettre de l'économie? Que votre agent soit aussi votre ministre à Florence ou à Milan. Quelques frais de voyage le mettront à même de visiter chaque année les principales villes de la Lombardie.

Désirez vous que rien ne le distraie de ce soin? Créez-le ministre à Modène ou à Luques, ses devoirs de représentation ne s'opposant pas à l'exécution journalière de ses instructions.

J'ai vu et appris ce qui était à ma portée. J'ai assuré vos relations futures partout où cela pourra vous convenir.

Le premier octobre j'aurai terminé ce que vous m'avez prescrit. C'est donc mon devoir d'ajouter que je vais être inutile, et vous conjurer de m'employer utilement, on m'ordonnera de revenir à Paris à vous rendre un compte plus détaillé. Quelque soit votre volonté je m'y conformerai.

Mais, si vous voulez que je passe l'hiver en Italie, donnez moi de suite des instructions qui m'apprennent ce que j'aurai à faire. Vous plaire est mon désir, mais je n'y parviendrai sûrement qu'avec un caractère public.

J'ose demander la Légation de Florence, parce que monsieur de Dillon, désirant un changement ou une retraite, dit hautement qu'il espère quitter cette ville l'hiver prochain et aussi parce que le Roi me promit jadis une Ambassade. Je m'y réfère à l'imperturbable mémoire de S. M. Qu'enfin, si j'ai mérité l'estime de S. E., j'espère obtenir sa confiance. Je crois le traitement de Florence suffisant pour remplir tous les autres devoirs qu'il plairait à V. E. d'y ajouter. Si, en trouvant convenable de créer une autre Légation, je la supplie de me l'accorder et de recevoir avec bonté l'hommage de mon dévouement et de la reconnaissance.

Je passe par Luques pour connaître la réponse du Roi d'Espagne et les plans de l'Infante. La duchesse de Bellanc n'a eu qu'une audience. Elle est retenue deux jours à Padoue pour emporter une réponse écrite.

Mon adresse <est> chez monsieur Jacques Longhi à Bologne.

BOURBEL

18. Bourbel à Rayneval, s. l., 1 Septembre 1819, n. 32, c. 80

Déchiffrement

Monsieur Dahwinds, ou Dawkins, est aimable et spirituel; quand une question l'embarrasse, il baisse la tête et, pendant qu'il médite, il devient facile de deviner sa pensée plus encore de lire sur sa figure qu'il approuve l'opinion qu'on avance. Avec ces données vous croyez à la possibilité de savoir ce qu'on désire en parlant vite, en traitant plusieurs sujets sans liaisons entre eux et en les abandonnant tour à tour comme indifférens. Voilà ce que les anglais appellent étourderie française. Ils croient lui devoir de n'être pas devinés puisqu'ils échappent à la nécessité de répondre. Employer souvent ce moyen décréditeroit, il est admissible pour un instant dans la chaleur d'une discussion amicale.

L'Infante comble lord Burgherst⁽¹⁾ d'attentions. Elle perd son tems. Il affecte une brusquerie, une supériorité qui lui a très bien réussi. Monsieur de Dillon⁽²⁾ était venu lui aider en tout, le consulter souvent, le visiter sans cesse. Ces égards lui étant accordés par d'autres, lord Burgherst doit les trouver très naturels.

Beaucoup de politesse, moins d'abandon, une observance exacte de l'étiquette fondée sur une égalité parfaite, seroit utile. Pardonnez cet orgueil national que l'éloignement accroit.

Monsieur Dawkins m'a fourni ce qu'il sait. L'Angleterre regrette n'avoir pu obtenir en 1814 le rétablissement du Royaume de Pologne. Un plan semblable seroit approuvé, n'importe le prince qui y seroit placé. L'avenir le rendroit indépendant. Elle voit avec peine que d'avoir agrandie l'Autriche en Italie, l'a rendue moins allemande et que l'Allemagne, se trouvant sans chef, ne sait comment former un corps capable d'union, de volonté et de résistance. Considérant que la Prusse et l'Autriche n'ont pas oublié leurs jalousies, que cette dernière n'est utile en guerre que comme passive, nulle comme active, que la France qui a intérêt à refuser d'autres dans aucun projet, les délais doivent augmenter le prix de son indispensable adhésion; le rôle de l'Angleterre de mettre ses soins à conserver la paix. La preuve se trouve dans les semonces que plusieurs de leurs ambassadeurs — et notamment celui de Madrid — auraient reçues pour avoir supposé à la Russie des vues hostiles.

Que la conduite de monsieur Dessolles augmente chaque jour l'opinion qu'il est éminemment français et l'homme qu'il falloit au Roi dans la situation présente de l'Europe pour rendre à la France toute son influence. Voici l'extrait de ce qui souvent étoit adressé à mon tour. J'ai fait connaissance, et conversai souvent, avec le ministre de Suède: le précieux mortel pour l'agent de la France! Sa vie se passe à vouloir tout savoir ou mystifier. Rien ne le rebute. Il connaît tout ce qui se fait ostensiblement. Son bonheur est de révéler ce qu'il admire, car à ce prix j'ai obtenu l'aperçu des faits et gestes du corps diplomatique à Florence depuis le 1 janvier 1819. Il m'apprit aussi qu'un courrier de Londres vient d'arriver avec des dépêches du 19 août en lui abandonnant les..... J'ai été voir Dawkins (sic). Le courrier retourne de suite car je n'ai que deux heures pour finir ma lettre à mon banquier de Londres.

Dahwinds a passé la nuit à écrire, n'avait un volume de chiffre. Il retourne à Florence ce soir. Notre Légation, ayant dû voir passer le courrier à monsieur Dillon revenir en hâte, Vous dira s'il avait quelque chose à Vous communiquer au grand duc.

Je vais poursuivre mes courses au Bains de Lucques.

BOURBEL

19. Bourbel à Rayneval, Pise, 3 Septembre 1819, n. 33, cc. 81-83

Déchiffrement

Avez-vous le désir de savoir à volonté ce qui se passera dans l'intérieur du Palais de Lucques? Le docteur Franceschi¹³⁾ m'a fait naître cette idée

en me persécutant pour appuyer sa demande de la croix de S. Michel. Je l'invitai à user du crédit de l'Infante.

Il m'a su bien démontrer qu'il pouvait tout voir et peu demander, qu'il me reste prouvé qu'avec cette croix il sera tout à moi — c'est à dire à vous — quoiqu'il n'ait pas d'idée à qui j'adresse sa demande.

L'Infante le comble sans cesse sur un empêchement au foie qui l'inquiète. Elle serait probablement reconnaissante de la bonté du Roi en dirigeant à son médecin et je ne serai pas deviné.

Il voit Don Louis tête à tête et pourroit au besoin obtenir des confidences. La vanité est le faible de Franceschi. Ne lui ayant rien promis, ni fait espérer, ma demande n'est qu'un projet que je vous soumets.

Lord Burgherst aura été auprès de l'Infante plusieurs mois. Le ministre d'Espagne y est constamment. Elle me disait l'autre jour que j'étais d'autant plus précieux qu'un français était chez elle, chose rare. J'étais le seul à sa fête: la S. Louis.

Ayant créé un ministère assez nombreux pour un royaume, tout le monde se trouve à Lucques, ami ou parent d'un membre du Conseil, ce qui la force de gouverner seule, fourniront le projet de n'avoir qu'un seul ministère étranger au pays. En attendant la dépense excite la rente.

Vingt projets gigantesques sont entamés. Lycées, Académie, palais, observatoire, rien ne manque. Aux budget des dépenses, ils sont tous réunis pour enrichir à ses dépens.

Douée d'un esprit juste, elle voit le mal sans pouvoir le réprimer. L'influence des Guiscardini, des Orsetti,¹⁴⁾ donne une telle fluctuation à ses résolutions que j'évite d'en être le confident et ne lui ai pas soumis le calcul sur la vente des domaines de Parme dont Vous avez copie dans le n. 26, car j'ai réfléchi que vous pouvez ne pas l'approuver et que confié par elle à des gens intéressés à s'opposer à son exécution, il pouvait nuire aux parmesans qui me le confièrent, avec la conviction que ces dix millions de dépôt, et les trois millions disponibles, le feroit accepter à Vienne.

S'ils en courent le danger, je n'en serai pas responsable, si vous désirez la conduite de ce projet je reste en mesure de Vous la donner.

Don Louis seroit bientôt formé s'il étoit mieux entouré. C'est une pitié d'écouter les niaiseries, les petites précautions qu'on lui conseille du matin au soir. Il a beau se réfugier auprès de ses livres, dont il ajoute d'autres langues à celles qu'il possède; mieux vaudroit un ami à indiquer l'intérêt d'un genre de vie plus actif. Ses yeux s'amenuisent. L'autre jour en m'entendant dire que, si les Empires s'acquièrent par la violence, ils se conserveraient par la justice et la force et que l'âge, ou la santé, exemptent seuls les princes d'être témoins de la mort que leur sujets affrontent pour les servir. Que, si Henry IV fut grand, <nos> Roi c'est qu'il fut élevé à aimer la gloire, à braver les saisons et à ne pas craindre la mort.

Il m'a pris la main entre les siennes en disant d'en air touché: «Merci, grand merci». Puis s'est éloigné, comme craignant d'être entendu ou observé. Plusieurs fois ses yeux m'ont dit: «Je voudrais, mais je n'ose vous parler».

Ce jeune prince sera un homme capable ou inutile, ainsi qu'il plaira au Roi et à son ministre, car l'énergie dormante ne peut être réveillée en lui que par la branche aînée de sa famille. Il est le bloc de marbre dont un de nos princes peut être le Phidias.

Le ministre d'Espagne prétend que, si une main bienfaisante ne l'éloigne pas d'ici, il ne secouera jamais le joug qui paralyse ses facultés. «Que ne le dites-vous au Roi d'Espagne? Ai-je ajouté: Ma foi vous rêvez tout haut s'est il écrié». J'ai partagé sourire, et chacun de nous est resté content de lui même.

La Princesse¹⁵⁾ est d'une taille moyenne, d'une figure agréable. Elle a des talents, de l'instruction, une éducation sévère lui a rendu la soumission facile. Elle est dévouée, d'un caractère égal. Lui trouver un époux devrait lui assurer l'influence de qui lui auroit rendu ce service n'étant pas sans crainte de passer sa vie dans une réclusion qui n'admit pas même le théâtre. On ne la voit que les jours de Cour.

Le docteur Franceschi est professeur et auteur de plusieurs ouvrages estimées de médecine.

Conservez-moi amitié et bienveillance; sur elle se fonde mon espoir d'être mis à même de justifier votre confiance. Etes-vous content des chiffres? Le désir de Vous en éviter d'inutiles, m'avait fait omettre dans le n. 26 que le calcul sur Parme ne devait être remis que le lendemain, ce qui m'a donné le tems de changer d'avis.

BOURBEL

20. Bourbel à Rayneval, Livourne, 12 Septembre 1819, n. 34, c. 84

Déchiffrement

En venant ici, j'ai acquis la preuve de ce que je soupçonnais. L'Infante a eu en 1818 un déficit de 107.000 piastres. 1819 n'est pas fini et le nouvel arriéré monte à 91.000 piastres. Pour sûreté d'autres sommes avancées les diamants sont en dépôt ici. Les réparations et ameublements du palais se continuent, les constructions d'observatoire, ecc., ecc. étant ordonnées, le déficit de 1820 réuni aux deux autres formera une somme égale au revenu annuel du duché de Lucques, qui est 1.500.000 francs.

Pour couvrir cette somme il faudrait tirer les impôts, mettre un terme à des dépenses que protègent tous ceux qui entourent l'Infante: impossible; ou ne pas payer et faire des nouvelles dettes: probable; finir par une banqueroute certaine. Le revenu particulier de l'Infante se compose:

1. de 100.000 piastres revenu des diverses 'comanderias' dont elle et son fils jouissent en Espagne. Si au mariage de ce dernier sa part lui est remise, diminution de 2/3 pour sa mère.

2. 500.000 francs très mal payés par la Bohême, et la Toscane.

3. 109.000 piastres sur la liste civile de Lucques, qui sera sujette à diminution pour l'acquis des dettes. Cette facilité à croire ceux qui flattent, cette ferme volonté de faire ce qui plaît, ce désir de protéger les arts, d'avoir un coeur digne d'une grande, puissante reine, est la dernière édition de ce qui se passe en Etrurie.

Elle y laissa un arriéré considérable. Le moment viendra où il faudra un médiateur entre la souveraine, les créanciers et les lucquois mécontents de la politique des favoris. L'opposition sera soufflée par le marquis Lucchesini,¹⁶⁾ jadis en Prusse. Ses demi confidences, son admiration satirique, sa parfaite connaissance des plus petits désordres de ménage ne m'ont pas échappé.

Joignant mes lettres vous avez, monsieur, le tableau du présent et de l'avenir de la Cour de Lucques.

Le député des parmesans et les banquiers forment la société qui veut avancer les 13 millions dont je vous ai parlé et n'ose confier son projet à l'Infante, dans la crainte que les favoris ne le déjoue ou le compromette. Ils ne vont avancer cette somme qu'avec la certitude qu'elle se défiera des florentins et lucquois; qu'elle se fera servir par des parmesans; que le ministre dirigeant sera approuvé par la France, qu'ils veulent pour procureur et garant des promesses du même souverain.

J'ai avancé des doutes sur l'impossibilité de faire consentir l'Autriche à l'échange de Parme contre Lucques. Il m'a répondu par des phrases étonnantes. Si elles sont vraies est qui assurera le succès. Mais je n'ai nul moyen de m'en assurer. Il faudroit être à Vienne.

Sans vous fatiguer des détails que j'écoute comme confidence de l'amitié et qui ne m'engagent qu'à conseiller patience et prudence. J'aurai l'honneur de vous soumettre mes réflexions.

Vous convenez que l'échange de Parme contre Lucques accroît l'influence de la France en Italie, mais vous avez vos raisons pour ne vouloir ni le demander ni paraître le désirer.

Des parmesans présentent un plan qui tend éminemment à vous rendre l'arbitre des destinées présentes et futures du Duché de Parme, par votre nomination du ministère et votre médiation entre les présenteurs, le peu-

ple et le souverain. Ils indiquent les moyen de décider monsieur de Metternich.

Employant à cette négociation l'agent qui vous plairoit de nommer, vous pourriez donc le diriger et paroître n'avoir connaissance de ce projet que par les ouvertures que le ministre autrichien vous en ferait.

L'emploi, l'origine des 13 millions, restant votre secret, vous feriez avec l'Infante les conditions qu'il vous plaira.

Elle a plus d'un motif pour désirer quitter Lucques. Je suis fier du respect des parmesans pour mon Roi et la confiance que son gouvernement inspire aux capitalistes qui semblent vouloir considérer, votre parole comme une garantie.

Si vous m'ordonnez d'entretenir ce projet ou de vous donner d'autres détails, écrivez-moi de suite sous l'adresse de monsieur Laurent à Parme dedans sera votre lettre à mon adresse. Cela resterait longueur de tems puisque je serai dans le voisinage de Parme jusqu'au 15 octobre. C'était un devoir de vous dire que de nouvelles instructions m'étaient nécessaires. Votre lettre du 2 août ayant levé mes incertitudes, je n'ai nul désir de revenir en France et un besoin vif de justifier votre confiance en Italie ou ailleurs. Ma première lettre vous dira pourquoi je reste ici 15 jours de plus.

BOURBEL

21. *Bourbel à Rayneval, s. l., 14 Septembre 1820, n. 56, cc. 114-115. Mémoire sur l'Italie*

Monsieur,
en 1816 les lombards se bornaient à désirer les places administratives et financières et empêcher l'augmentation successive d'allemands qui venoient les juger, et les administrer, sans savoir leur habit et connoître leurs loix et coutumes. Je prévois alors Monseigneur le duc de Richelieu de cet esprit indiquant la création d'une Légation française en Lombardie comme un moyen certain d'y diriger cet esprit.

On offroit au Roi cette espèce de dictature morale, qu'il étoit possible de faire tourner au profit de la paix, en obtenant du Cabinet de Vienne des concessions administratives qui ne contrariaient rien au système d'une domination allemande en Italie pour s'assurer la soumission volontaire ou forcée de ses nouveaux sujets. En cas de refus on avait aux yeux des italiens le mérite de l'intercession, elle devoit profiter du peu d'union entre les gouvernements et les gouvernés, rien ne devant assurer la modération de l'Autriche, comme la conviction de l'influence française dans le Royaume

Lombardo-Veneto. Des obstacles indépendans de la volonté de Monseigneur le Duc de Richelieu devaient ajourner un projet qu'il approuvait.

A la fin du 1818 Son Excellence décida que je vais en Italie. En mars 1819, conservant ce projet, Vous me disiez de partir, Monseigneur m'engageant «à examiner ce que l'avenir présageoit en Italie, et ce que la France pouvait y faire honorablement».

Je trouvais que les italiens, désespérant de voir la France prendre aucun intérêt à leur sort, se trouvaient entraînés à abandonner des vues modérées pour s'incorporer individuellement à la société dite 'des carbonari'. C'est à cette époque qu'on a vu le désir de détruire remplacer celui d'améliorer.

Cette disposition, me semblant contraire à l'intérêt général, je mis mes soins à bien connoître les élémens qui composaient cette masse de volontés — qui pouvoit troubler la paix de l'Europe — et j'entrevois la possibilité de <diriger> les Carbonari, les nobles, le clergé, les grands propriétaires, et tous les gens sages, en créant une Association Italienne qui, en flattant l'amour-propre national, rendit à chaque Prince une indépendance et permit à ses sujets de le considérer comme libre de toute politique allemande.

La suprématie titulaire du Roi de Sardaigne pouvoit seule atteindre ce résultat. Par ce nouvel état de chose la France gagneroit nécessairement de l'influence.

Le dernier Ministère n'a pas cru devoir s'occuper d'un plan que l'Autriche auroit difficilement approuvé; il réduisoit les Carbonari à la nullité; il assuroit la neutralité du Royaume Lombardo-Veneto, mais il s'opposoit à son aggrandissement!

En 1820 on figuroit d'ignorer l'accroissement des Carbonari. En août l'Autriche menace de mort qui fut, qui est, ou sera associé à cette secte politique. Si cette ordonnance est exécutée avec rigueur un tiers des propriétaires de la Lombardie cessera d'exister. Si cette menace devient illusoire l'audace des sectaires augmentera. Quelques exemples ne feront qu'accroître l'esprit de vengeance et la haine nationale, puisque l'Autriche se met dans la nécessité d'étendre sur toute l'Italie les prohibitions et les châtimens.

Une armée de 25.000 h.(ommes), portée à 75.000 h.(ommes), éloignent en Lombardie, tout danger du Carbonarisme, cet accroissement de force, ayant un motif réel, marcher sur Naples?!

Le tardif décret contre les Carbonari a évidemment pour but de justifier par avance l'occupation militaire de toutes les parties d'Italie, qu'il plaira accuser de ce mauvais esprit et, par suite, prolonger indéfiniment un droit de garnison qui rend illusoire le pouvoir civil des autorités.

Ferrare a prouvé le degré de nullité à laquelle un Légat peut être réduit par une garnison de cent trente autrichiens, formant chaque semaine une prétention nouvelle.

Le gouvernement autrichien se met dans la nécessité d'accroître sa puissance en Italie, d'aggraver les loix pénales et les charges de ce peuple pour une augmentation progressive de troupes allemandes. Forcé de destiner à Parme, Modene, Florence et Rome, il fera de fait cette division de l'Italie qui, depuis tant de siècles, fait la sûreté de chaque prince — étranger à la province qu'il gouverne —, il réunira tous les italiens par un lieu commun d'impatience et de malheur et, après quelques années, de murmures aggravés par les querelles inévitables entre des soldats, qui s'impatientent de n'être pas compris, et les civils, fatigués de demandes journalières. Millions d'italiens s'indigneront d'être dominés par quatre-vingt mille allemands!

L'armée piémontaise montre déjà combien est difficile de réconcilier les italiens aux prétentions de l'Autriche.

Le Roi de Sardaigne peut être entraîné vers une révolution par les mesures coercitives prises pour l'apaiser à Naples, et l'Empereur François devra recourir à la force pour s'assurer — en Italie — des peuples, et des souverains titulaires, qu'il tolérera.

Si le Roi ne veut pas s'opposer aux vues de l'Autriche, Sa Majesté, peut être, devrait exiger l'échange immédiat de Lucques contre Parme, Plaisance et Guastalla. L'Infant Don Louis, comme prince de la Maison de Bourbon, et gendre du Roi de Sardaigne, augmenteroit la force défensive du Piémont.

Cet accroissement de sûreté, en ajoutant à l'indépendance du Roi de Sardaigne, calmeroit, peut-être, la haine que les démarches de l'Autriche viennent d'inspirer aux Piémontois.

La France auroit obtenu un résultat honorable et que l'avenir peut utiliser. Car les temps, la force des choses, et la disposition des esprits, tourneront les vœux de tous les peuples italiens vers la France comme allié naturel, il est difficile de croire que les prétentions autrichiennes n'amènent pas des résultats plus ou moins dignes de l'attention du Roi.

Une Légation française en Lombardie devient nécessaire pour connoître le présent et apprécier l'avenir probable, et profiter des circonstances.

La fièvre révolutionnaire qui agite le midi de l'Europe, semble donner un résultat plus fâcheux chaque fois qu'une main bienfaisante ne peut faire l'emploi d'un moyen conciliatoire qui mette le pouvoir dans les mains d'hommes modérés. Si le tiers parti de napolitains se fût expliqué plutôt, il devenoit possible d'empêcher les libéraux — et les Carbonari — de faire une révolution et concilier les désirs des siciliens d'un gouvernement consultatif, avec l'intérêt du reste de la monarchie.

Naples est aujourd'hui gouverné d'une main si mal assurée que, si l'Autriche vouloit laisser faire, il seroit possible de rendre bientôt au souverain un pouvoir modéré qui consolideroit mieux les diverses parties de son Royaume; que l'intervention armée de l'Empereur, elle détruira sans peine l'administration actuelle, elle y replacera probablement monsieur de Medici — car il est depuis nombre d'années protégé par monsieur de Metternich —, mais le pouvoir autrichien s'arrêtera à Reggio, et la crainte qu'il inspirera ne réconciliera pas les siciliens. L'ambassadeur de France y réussiroit mieux avec l'argent de réunir tous ceux qui voyent le danger de ce qui existe. Cette idée est celle de beaucoup de napolitains qui aiment leur Roi et leur patrie.

Une des branches de la Maison de Bourbon va se trouver pour longtemps sous l'influence autrichienne; la séparation de la Sicile pouvant en être la suite; le Roi de France a un grand intérêt à maintenir cette province sous le sceptre d'un membre de sa famille; c'est aussi le devoir du parti sicilien — qui a cherché le rétablissement de ses droits constitutionnelles dans la chute du ministère Medici — il craint aujourd'hui d'être allé trop loin, et verroit avec plaisir Sa Majesté se mêler des affaires de la Sicile — ce qui veut probablement dire se mettre en relation directe avec Palerme —, et diriger l'esprit public vers un but honorable pour la Sicile, la légitimité, et la famille royale. L'héritier du trône de Naples va être réduit à chercher sa sûreté en Sicile, ou à se soumettre à Naples aux volontés de l'étranger; dans l'un ou l'autre cas la scission de la Sicile devient probable si la France est sans influence dans cette île.

Ayant reçu ces observations, je devois, Monsieur, vous prier de les soumettre à son Excellence, baron Pasquier, qu'il décide du degré d'attention que l'opinion des lombards et les vœux du parti sicilien, que j'avois à transmettre.

BOURBEL

22. *Bourbel à Rayneval, Paris, 27 Septembre 1820, n. 59, cc. 122-123*

Monseigneur,
voulant profiter du peu d'instructions que vous m'accordez pour vous convaincre de mes droits à un traitement d'expectative, ou à une retraite.

Je n'ai pas parlé du projet d'une mission secrète dont Votre Excellence ne m'a pas paru s'éloigner, je commencerai par assurer Votre Excellence que je m'en chargerai, si vous le desirez, espérant que Vous communiquerez mon dévouement au Roi <et> mon désir de vous plaire.

En Italie l'expérience m'autorise à soumettre les réflexions suivantes.

L'augmentation des troupes autrichiennes auroit dû être proportionnée au besoin du gouvernement pour imposer aux malveillans dans le Royaume Lombardo-Veneto, y ajoutant des moyens conciliatoires qui eussent fini par détacher les honnêtes gens du carbonarisme. L'armée s'augmentait de manière de faire présager l'occupation des provinces voisines. L'effet sera la fermentation des têtes italiennes, de faire naître la haine où il n'existoit que des mécontents, de nécessiter un jour l'occupation des districts que la crainte va faire paroître révolutionnaire, d'accroître l'irritation générale et, par suite, le nombre des Carbonari.

Cette société, se montrant alors à des esprits prévenus comme le seul refuge, et l'espoir futur de la liberté, l'esprit de vengeance et d'opposition augmentera la force morale des révolutionnaires et chercheront de leur influence pour entraîner, tôt ou tard, l'Italie dans un mouvement d'autant cruel, que des principes exagérés, des actions abominables, seront revêtues de l'apparence de l'amour de la patrie et de résistance à l'oppression d'une nation étrangère.

Quelque soit l'issue, l'Europe aura reçu un mauvais exemple de plus!

Comme mediateur ou comme allié, le moment viendra où la France sera appelée à partager ou à modérer le sanglant débat. Il est donc de l'intérêt du Roi, de bien connoître d'avance tous les détails et les hommes influens de chaque localité.

De Milan jusqu'à Venise, de Plaisance jusqu'à Ancône, le Roi n'a pas de Légations. Celles de Rome et de Florence ne sauroient étendre leur influence sur cette vaste partie du nord de l'Italie.

Si Votre Excellence veut y remédier par une mission secrète, confiée à quelque homme parfaitement connu en Italie, et qui se fasse un devoir d'employer son influence personnelle à accroître celle de la France, et tenir Votre Excellence au courant de ce qui se passe, ou se prépare, Elle voudra bien aussi considérer que les italiens recoivent rarement chez eux; qu'ils se rendent empressement chez l'étranger qu'ils connoissent, et qui les accueille avec persévérance. Les grand dîners ne sont pas obligatoires mais les *conversazioni*¹⁷⁾ avec musique et rafraîchissements sont d'autant plus indispensables, que le désir d'éviter de recevoir des officiers autrichiens fera fermer la plus grande partie des maisons italiennes, ouvertes à certain jour.

Ces d'hommes sans un but d'amusement seroient bientôt suspects.

Votre agent sera donc plus que jamais obligé de donner des soirées, s'il veut être utile et se tenir au courant. Je sais que je dépensois quinze cent francs par mois. La nécessité de changer de domicile, suivant les circonstances de créer successivement des établissemens temporaires, me fait craindre que la dépense approchait de deux mille francs par mois. Ce traitement seroit plus que suffisant à ce que votre agent restitueroit la balance. Les frais de voyage à dix francs par poste, seront suffisans.

Mais, partout où les autrichiens mettront le pied, le secret des lettres sera violé et les dépêches de votre agent peuvent être déchiffrés et l'exposer à des désagréments sérieux. Il éviteroit cet inconvénient et feroit économie, en nommant temporairement M. de ***. Le traitement de Consul Général à Milan, seroit en diminution de celui de l'agent secret, il auroit des prétextes, d'affaires, d'amitié, de santé, pour changer de résidence et, s'il devient désagréable au Gouvernement autrichien, le destituer seroit une satisfaction suffisante.

Si Votre Excellence rejette cette idée, Elle pourroit nommer cet agent consul général à Bologne, à Sinigaglia, ou ailleurs, dans le territoire papal, l'Autriche n'aura rien à dire. Quelque soit la décision de Votre Excellence, j'ai l'honneur de lui répéter qu'elle peut disposer de moi. Si son projet est m'employer de suite je la prie de vouloir bien m'en donner avis que je règle mes affaires personnelles en Provence.

Votre Excellence ne m'emploie pas; je lui renouvelle l'instance prière d'exaucer mon traitement d'expectation, ou retraite, après 36 ans de service.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble <et> très obéissant serviteur,

BOURBEL

23. *Bourbel à Rayneval, Bologne, 18 Avril 1821, cc. 165-166. Copia del proclama del governatore di Alessandria Ansaldi alle truppe concentrate a Novara il 3 aprile 1821 [annesso alla lettera seguente]*

Compagni! il Della Torre,¹⁸⁾ dopo essere stata proclamata la Costituzione di Spagna ed avere aderito al nuovo regime, fattosi operatore della violazione del più sacro dei giuramenti, tenta di farsi credere incaricato dal re Carlo Felice per abbattere la sublime opera della nostra liberazione. Egli, assoldato dall'oro dello straniero, servo della libidine dell'arbitrario potere, ribelle alla Nazione che vuole dividere per consegnarla all'inimico della nostra indipendenza, dopo essere stato l'empio mezzo con cui questi tolse da Torino e tolse da Novara il principe, tanto misero strumento della trama contro il Risorgimento d'Italia, osa sperare di potervi indurre a disgiungervi da noi.

Mostrate fiducia! Sappiate, o compagni, che il re Carlo Felice non diede mai a Della Torre questo incarico di indurre i piemontesi ad abbandonare la Costituzione, da tutti con tanto trasporto abbracciata, e così farli inimici di loro stessi, e de' loro nepoti.

Il nostro Re è prigioniero tra gli austriaci; egli perciò non poté emettere nessuna libera volontà. Se fosse in libertà la voce che egli avrebbe fat-

ta sentire ai suoi figli sarebbe stata quella di voler fare felice la Nazione coll'accordare i di lei voti sì degnamente manifestati.

Ogni atto che finora a profanazione del di lui nome, e contro il di lui cuore, vi fu presentato dal ribelle Della Torre, o con cui egli vuole indurvi a credere che sia nominato generale in capo dell'armi piemontesi, fu pubblicato nelle tenebrose officine degli austriaci. Voi non ignorate che l'Austria, mentre con una mano pesa sui nostri fratelli dell'Italia settentrionale da lei tiranneggiata, e coll'altra assale la risolta libertà siciliana, con occhi grifagni si affissa su noi piemontesi e spera, dividendoci, farci servi del suo ferreo dispotismo. Pensate che l'attentato dei nostri nemici in Novara raccolti è quello di ricondurvi sotto il potere arbitrario di prima, per poi patteggiare con l'Austria lo scioglimento del nostro esercito, la consegna delle nostre fortezze, onde farla sicura che noi, una volta represso lo stendardo spiegato per la spagnola Costituzione, privi di rappresentanza nazionale, non potremo impedire le operazioni credute necessarie alle mire dell'Austria?

Ah no, troppo insensato è questo divisamento! Unitevi a noi per renderlo vano, per sperderlo. Fiacchiamo o noi il corno a tanta austriaca audacia. Cosa sperano mai i nostri nemici? Che sperano i Della Torre e i pari suoi che intorno a lui si raccolgono?

Sperano forse di più oltre in ferocia condurre voi, nostri commilitoni? Perché voi siete intorno ad essi, sperano forse di avere i vostri carri?

Ah, stolti! Non voi siete tutti per la patria? Voi siete fedeli al costituzionale governo; esso è l'unico perché quelli intorno a voi, con l'appoggio dei forti di Alessandria, di Govi e di Genova, concentrandosi essi a difesa degna della ferma risoluzione di non voler vivere che colla spagnola Costituzione. Si sa da tutti che si levano già le ree speranze, gli iniqui attentati de' di lei nemici a Genova, in Savoia, in Torino e dovunque. La fedeltà dei nostri compagni d'armi e de'cittadini sostenne altamente l'adottato nuovo regime. S'ignora forse che appena i nostri commilitoni si accorsero del tradimento spogliarono il traditore de'militari fregi, deturpati, e lo punirono della ribellione commessa contro il governo istituito colla giurata Costituzione?

Si riconosca ormai che non è più il tempo in cui si possano ingannare né il popolo né l'esercito sui vari bisogni della Patria, e che ora che ben li conobbe, e vide il mezzo certo per difenderli possa sopra la forza nazionale valere? I nemici della Patria fecero spargere il sangue dei piemontesi, ma cosa ottennero con ciò? Han guadagnato con tali mezzi la lor causa? Col bagnare l'armi del sangue cittadino altro non ne venne che l'abborrimiento contro l'iniqua loro impresa.

Si sappia da tutto che voi, bravi nostri compagni d'armi, tutti concittadini nostri, non siete inferiori alla fiducia che la Patria ha in voi riposta.

No, voi non vi macchierete mai dell'infamia di avere lasciati i vostri compagni soli nella gran lotta per sostenere l'idea che formò il desiderio di voi, di noi tutti, da tanto tempo ne'nostri petti nutrito, e che non mai sarete inferiori allo slancio che ci portò al rango di libero popolo aspiratore all'indipendenza de'nostri fratelli d'Italia.

Volgetevi a noi, ascoltate questo grido che per nostra bocca l'Italia tutta vi manda; prendete le insegne che a voi presentiamo: esse portano il nome del gran patto che deve essere la salvezza e la gloria della patria: la Costituzione di Spagna. Ci presentiamo a voi quali fratelli che vogliono il comune bene.

Volete il civico ulivo che la fregia? Correte a noi, abbracciamoci e marciamo contro lo straniero. La nostra unione sia il di lui spavento.

Dall'opposta sponda del Ticino e del Po gli altri italiani vi attendono, vi porgono le corone. Marciamo! Ci vegga l'inimico e la vittoria è certa.

IL GOVERNATORE D'ALESSANDRIA
ANSALDI

Bologne, 18 Avril 1821

Les événemens de Naples et de Piémont ont découragé les Carbonari, prouvé aux têtes qu'elles ne doivent pas compter sur la fermeté des troupes italiennes. Les gens sensés, les grand propriétaires sont convaincus que tous ces essais de révolution sont inutiles au bien de leur patrie, soit en mettant à la tête des affaires des hommes dépourvus de capacité politique, soit en provoquant l'intervention des troupes étrangères. Sous ce rapport le résultat désiré par les puissances alliées est obtenu. En Italie la voix publique en indique le moyens; c'est le désir des tems? Ceux qui redoutent les révolutions, dûment encouragés, ils deviendront en majorité et la tranquillité publique sera assurée.

Laisser à Naples que le nombre des troupes étrangères absolument nécessaires pour la sûreté de la forme de gouvernement que le Roi Ferdinand y veut établir; laisser aucune troupe étrangère sur la rive droite du Pô; évacuer entièrement le Piémont dès que le Roi de Sardaigne aura organisé son armée. Le disent les italiens qui veulent la tranquillité, le seul moyen de prouver la sincérité de la déclaration des alliés et de vaincre les préjugés, les haines, les défiances.

Les autrichiens fâcheux pourraient renaître; il existe des gens qui ne cherchent qu'à les rallumer, puisque on répand les faux bruits suivans: 17.000 hommes en 2 colonnes reviennent de Naples, passeront sur la Romagne; en Piémont des Garnisons dans presque toutes les villes; le re-

ste de l'état Romain, la Toscane auront aussi les leurs. Une seule chose est certaine: m.(onsieur) de Frimont¹⁹⁾ renvoie 6.000 h.(ommes) d'infanterie et 1.000 h.(ommes) de chevalerie. Ils prennent la route de Foligno, seront ici le 30 avril. Jusqu'à Bologne seulement leur marche est tracée.

Le Regiment De Colloredo infanterie doit tenir garnison à Florence.

Dans chaque ville sur la rive droite du Pô, une police étrangère sera établie correspondant directement avec Milan. Il n'existe encore que pour les Duchés de Modène, Parme et Plaisance.

Les Légats romains s'y refusent; ceux de Bologne et Ferrare ont le droit de se croire en état d'administrer seuls deux provinces où ils ont jusqu'ici maintenu une tranquillité parfaite.

Il s'est commis dans les deux autres Légations des assassinats qui pourroient servir de prétextes plausibles pour établir des régimens différens de ceux qui existent.

Je conçois aussi que la volonté d'extirper l'esprit de carbonarisme soit une raison qui fasse désirer de voir une plus grande uniformité de police par toute l'Italie mais, comme ne peut s'établir sans blesser les droits et les habitudes locales, j'oserois dire qu'on arrivoit plus sûrement à ce but par le conseil.

Quelque juste procès, une arrestation, ce peuple ici la trouvera d'arbitraire, s'il peut supposer qu'elle n'est pas uniquement le fait de ses magistrats. Les méchants s'en serviroient pour rétablir une fermentation sourde que les succès et la modération des autrichiens peuvent et doivent éloigner pour longtemps. C'est le voeu sincère de tous les amis de l'humanité.

Gênes a envoyé des députés et fait soumission au duc de Genouvais à Modène espérant éviter la garnison étrangère.

BOURBEL

24. Bourbel à Rayneval, Bologne, 30 Avril 1821, n. 75, cc. 170-171

L'envie est une faiblesse de chacun et qui, dans certaines ciconstances, n'est pas sans danger. Je ne connois pas assez m. (onsieur) de Frimont pour le juger, et les résultats de sa vie militaire sont trop satisfaisants pour être blâmés. Il est donc assez difficile de juger la cause de l'éloignement que ses subordonnés paroissent avoir pour lui. Ce sont de mots que chacun répète avec confiance comme exempt de responsabilité pour une chose générale. Le résumé est: 'Nous ne sommes pas contens'. Ce mot est tellement de double entente que je ne saurais l'admettre autrement que pour mauvais présage.

Le gouvernement du roi de Naples a créé autant de jalousie que d'écus. La divisibilité d'une conquête n'eût pas frappé les esprits comme cel-

le d'une somme à laquelle chaque général n'avoit, *in petto*,²⁰⁾ un petit droit, prétention frustrée, qui pour l'intermédiaire de tous les grades ne s'arrête qu'aux sous-lieutenans.

L'imposante abnégation de l'armée autrichienne est une vertu si précieuse, et qui devient si rare que l'observateur impartial verroit avec chagrin pour l'Europe tout ce qui pourroit l'affaiblir.

Celle de France a été ébranlée au retour des officiers qui dans l'Amérique du nord avaient lu, et entendu, ce qui avait dit, ou écrit, de favorable à la révolution des Etats Unis. On écoute son hôte, le copie par politesse, être de son avis devient un juste retour de son hospitalité. Rien ne s'oppose à l'admission d'idées abstraites sans application avec ses devoirs, mais la mémoire s'arme de maximes dangereuses, l'habitude y ajoute ce qu'il faut pour encourager la disposition d'un homme qui sait à peine combien peu il ressemble à ce qu'il pourroit offrir lui des circonstances nouvelles, et vous verrez le danger, comme la certitude, le poison moral qu'un militaire imbibe en restant longtemps chez son voisin soit en aidant, soit en comprimant une révolution. C'étoit mon avis il y a quinze mois.

Je vous le répète aujourd'hui parce-que tous les revenans de Naples le disent, et le commentent si publiquement qu'il doit y avoir apparence de réalité. A Naples le temporaire supposé est une des causes du mal; l'autrichien songe au jour de son départ, il ne sent aucun intérêt, ni désir, de conserver la force d'un gouvernement qui n'est pas le sien. Les changemens passés et futurs sont historiques.

Il y applique l'indifférence ou l'idéal de son caractère, utilement balancé dans le Royaume Lombardo-Veneto par l'orgueil national. Les troupes y sont presque dispersées.

L'homme et l'officier entretiennent des préjugés qui les éloignent mutuellement et leur intérêts se trouvent en opposition. Le militaire se croit obligé de présenter la préminence de sa patrie sur la province nouvellement annexée aux états d'un souverain qu'il aime, tout en communiquant à improviser tel ou tels points d'administration à la quelle il ne pensoit pas il y a quelques années.

Qu'importe les opinions spéculatoires, me dira-t-on? De la part des militaires le passé me fait songer à l'avenir! Elles ont aidé à la révolution de France; elles ont produit celles d'Espagne, de Portugal et d'Italie; elles fermentent, dit-on, en Prusse; elles sont encore bien loin de la Russie; elles possèdent des soldats pieux qui voyent la mort comme un avenir d'espérance, leur souverain comme un objet sacré, l'obéissance comme chose naturelle envers une noblesse qui voyent elle même comme un bonheur, et sujet d'envie. Les grades militaires, que sa naissance assure, tout s'enchaîne et tend vers un même but; l'ambition est forcée de s'y plier. Dénigrer

n'est pas vertu, faire, plus ou mieux, est le principal moyen d'attirer récompense. Ce pouvoir, unique moteur de cette force immense.

Quelques conseils dirigent bien ou mal une seule tête; personne ne s'en inquiète, au moment de l'exécution, l'habitude repousseroit la réflexion.

Ce qui jadis fit le nerf de la monarchie de Louis 14, se trouve utilement greffé sur un peuple qui conserve toute la force de l'obéissance, accompagné de la science militaire du dix neuvième siècle.

Monsieur Lucien Buonaparte,²¹⁾ non content de sa maison de campagne près Bologne, y fait chercher un hotel convenablement grand <pour > y passer l'hiver et son projet <est> d'y voir réunies plusieurs branches de cette famille, une nouvelle probabilité.

Le Duc de Modène a rétabli deux convents de Jésuites. Celui de sa capitale a produit quelque murmures de localités, fort peu importants; il a bien le droit de préférer un collège à son tribunal et de donner à l'un *Il Palazzo*²²⁾ que l'autre regrette. Mais à Reggio les escoliers tramoient un incendie qui ne fait pas honneur à leur ordination. L'esprit des pères n'est pas rassurant puisque le nombre des imputés en prison pour opinion politique montent à quatre-vingt-quatre. Plusieurs sont au secret le plus rigide.

M.(onsieur) De Ruffo²³⁾ est passé le 27. Ne s'est arrêté qu'un instant chez les Légats de Ferrare et de Bologne. Il étoit venu courant jour et nuit, voulant continuer ainsi au moins jusqu'à Rome; il semble horriblement fatigué et disposé à retourner à Vienne si on ne fait plus à Naples le plan qu'il apporte.

BOURBEL

25. Bourbel à Rayneval, Bologne, 13 Mai 1821, n. 77, c. 176

On assure que la France ayant refusé la coopération, on ne ressemblera plus de tropes avec l'intention de marcher en Espagne.

Les italiens en concluent que l'Espagne écouterá les avis du Roi de France et que son influence n'est pas douteuse alors qu'il croit indispensable de montrer une volonté fixe. Cette idée accroit definiment la considération du Ministère français à l'extérieur.

C'est le topique de toutes les conversations, le texte de quelques écrits qui vantent la sagesse et la mesure de m.(onsieur) de Richelieu et de m.(onsieur) Pasquier.

Il est certain que la jeune Infante épouse Don Louis de Luques est enceinte de 4 mois.

Ce sera un double motif pour toute la famille royale de Sardaigne de se réunir à Lucques.

La route la plus directe étant par Ferrare et Bologne. Il y passera cette semaine 3.000 conscrits avec armes. Ils viennent d'Autriche et vont rejoindre leurs régiments dans le royaume de Naples. 2.500 passeront par la Toscane; 1.000 par la Romagne et les Marches pour gagner les Abruzzi.

BOURBEL

26. *Dicté du Ministre baron Pasquier, Mai 1821. Note destinée à servir d'introductions particulières à monsieur de La Ferronnays, n. 82, cc. 180-196.*²⁴⁾

Lorsque des événemens si grands dans leurs principes, dans leurs résultats sont venus en quelque sort renouveler le feu de la politique européenne, la sagesse commande aux Cabinets, qui sont appelés à jouer un rôle important, d'étudier avec soin cette nouvelle situation, de la considérer par rapport à la situation propre à chacun d'eux et de chercher à en connaître les conséquences nécessaires.

De cet examen seul doit résulter la certitude que la marche que chaque Cabinet croira devoir adopter sera conforme à ses intérêts particuliers, bien entendus et ordonnés avec l'intérêt général.

La France doit plus particulièrement qu'aucune autre puissance se livrer à cet examen, car sa position au milieu des mouvemens révolutionnaires qui ont éclaté depuis 18 mois, donne une importance plus spéciale aux partis qu'elle a à prendre ou à l'attitude qu'elle doit garder.

Quant à sa situation intérieure, il est naturel qu'elle examine d'abord l'accusation qui pèse sur elle de renfermer dans son sein le foyer révolutionnaire dont l'explosion s'est faite en Espagne, dans le Portugal, à Naples et dans le Piémont; elle doit se livrer à cet examen avec une sévérité d'autant plus grande qu'il s'agit de sa sûreté personnelle, néanmoins que de celle de ses voisins. L'accusation est appuyée sur la source des événemens qui se sont passés en France depuis 30 années, sur la source des discours faits à la tribune par des membres de l'opposition libérale, sur l'influence qui doivent avoir non seulement ces discours, mais encore les écrits répandus par toute l'Europe dans une langue que presque toute l'Europe lit et entend, et enfin sur l'existence à Paris d'un comité directement occupé à fomenter en tous lieux les germes de troubles et de révolution.

Ici doit se faire une distinction fort importante entre ce qui est la conséquence nécessaire du système du gouvernement adopté en France, et que toute l'Europe a reconnu y être devenu indispensable après les événemens dont elle avait été le théâtre depuis 25 années, et ce qui serait un tort du Gouvernement, indépendamment même des formes qui lui sont imposées.

Ainsi dans <chaque> forme de Gouvernement, un tribunal existe nécessairement et il est important que la liberté de la presse n'y ait pas une certaine latitude.

L'exemple de l'Angleterre a suffisamment prouvé quelle que fut la force du Gouvernement qui repoussait un gouvernement constitutionnel, il ne pouvait empêcher la tribune de retentir des accents les plus contraires aux vues de ce Gouvernement, le plus vifs, quelque fois même les plus séditeux. Tout ce qu'on est en droit de demander c'est qu'ils ne renversent pas le gouvernement ou qu'ils ne l'entraînent pas dans une fausse direction.

A cet égard le gouvernement françois peut dire qu'il a satisfait à tous ces devoirs, tant par la résistance qu'il a opposée aux factieux que par la ligne de conduite qu'il a adoptée.

Il en est de même des écrits sur ce point; la censure qui a été établie sur les écrits périodiques est la plus forte garantie qu'il fut possible d'obtenir et on peut assurer qu'elle sera maintenue. Ces discours, comme ces écrits, ont cependant de l'influence sans aucun doute, mais c'est une nécessité à laquelle il faut bien se soumettre, puisqu'elle seroit de la nature des choses.

Ainsi la France renferme des hommes de beaucoup de talent et d'esprit, fort habiles dans l'art d'écrire.

Tous les hommes, même des pays étrangers à la France, qui ont des idées et des intérêts à faire valoir, viennent et viendront chercher en France des plaumes plus exercées que les leurs. Y-a-t-il au monde quelque moyen de l'empêcher? Non sans doute d'ailleurs outre que cela ne s'est-il pas rencontré dans tous les tems? Et, par exemple, aujourd'hui encore, n'y-a-t-il pas en Belgique et en Suisse, à Genève spécialement des hommes qui écrivent pour les partis du dehors?

A Genève m.(onsieur) De Sismondi²⁵⁾ n'est pas un de ces écrivains le plus actif et les plus dévoué à la secte révolutionnaire? Que faire contre un tel mal? Ce qu'on a toujours fait: de laisser et de recommander à chaque Etat le soin de <se> défendre et <de> repousser les écrits dangereux qui viennent à s'y introduire. Cela est encore bien plus facile que de se garantir de ceux qui naîtraient dans leur propre sein.

Tout en reconnaissant l'influence du souvenir de la Révolution française dans des discours et des écrits qui se publient en France, il faut avouer en même tems que le gouvernement français a su se mettre, autant qu'il étoit possible, en position de résister chez lui à ce mal, surtout inévitable, à l'époque d'une organisation aussi nouvelle que celle de son gouvernement.

Quant à l'interim, il n'est pas moins indubitable, que le danger de la propagation des fausses doctrines ne vint qu'en la France seule, ainsi que

la Charte plus amplement développée ci-après, et que c'est à la vigilance seule de chaque gouvernement qu'il apparut de pourvoir au danger qui peut le menacer de ce côté.

Reste à examiner puisque c'est encore là une de toutes les accusations pour la France de renfermer dans son sein, une association d'hommes plus spécialement occupés à porter le trouble non seulement dans leur propre pays, mais même dans les pays étrangers. Sur ce point il ne faudrait pas abuser de ce que le gouvernement français, occupé de réformer la loi d'élection a dit lui même lorsqu'il s'agissait de l'existence d'un comité directeur dont il a dénoncé à la France l'existence et l'influence. Ce comité était relatif aux élections et son but était d'exploiter au profit du parti populaire la dernière loi d'élection.

Ce but était facile à atteindre et il n'était pas au dessus de la portée des hommes, à peu d'exception près fort obscurs, qui s'étaient livrés à cette entreprise. Le changement opéré à la loi d'élection les a complètement déjoués.

A présent serait il vrai que ces mêmes hommes eussent entrepris d'exercer hors de France le pouvoir qu'ils ne peuvent établir en France.

Qu'ils en aient le désir, rien de plus croyable, mais les moyens c'est tout autre chose. Parmi eux ce qu'il y a de plus remarquable consiste dans quelques écrivains dont la plume est à qui veut l'employer ainsi qu'on l'a dit plus haut; beaucoup de paroles et de phrases peuvent sortir de cette réunion d'intrigants, mais qu'ils aient une puissance assez réelle pour pouvoir troubler des Etats qui ne se troublaient pas d'eux-mêmes. C'est ce qu'il est important d'admettre; les faits à cet égard doivent parler plus haut que le raisonnement. Nous allons donc nous appliquer à les connaître pour ce qu'ils ont été, pour ce qu'ils sont réellement.

Pour quiconque a observé avec soin l'existence, la force, la conduite des partis en France, il est permis d'affirmer que celui qui s'appelle justement 'révolutionnaire' y serait presque entièrement éteint s'il n'avait été ravivé par les *esperans*²⁶⁾ que lui ont promis les révolutionnaires d'Espagne et d'Italie. Les hommes de ce parti en France ont dû profiter des chances que leur ont offert ces événemens extérieurs bien plus qui ne les ont suscités.*

* Il me semble que, tout en convenant que le parti révolutionnaire en France doit beaucoup de la force qu'il a acquis de nouveau aux révolutions des pays voisins, il y aurait cependant bien de la difficulté à persuader que le foyer de ces idées révolutionnaires ne soit pas en France et notamment à Paris. Et, en supposant que ce ne soit pas le seul, et qu'il sortit d'Espagne une propagande très active ce qui est vrai, l'influence des révolutionnaires parisiens et de la tribune française serait toujours bien plus grande, et effrayerait infiniment d'avantage les gouvernemens non encore ré-

Cette vérité est fort facile à démontrer. Il n'est personne qui peut dire que la révolution d'Espagne ne soit fomentée et ne soit née en Espagne seule et par les seuls espagnols. Il est inutile d'en retracer les causes; elles sont trop bien connues et sont tout à fait étrangères aux libéraux de France. Au Portugal il est impossible de supposer que la moindre influence française se fasse sentir, mais ce qu'on ne peut nier c'est l'incroyable activité de la populace des espagnols dès les premiers moments de l'existence de la révolution d'Espagne. Son action a été évidente, à Naples et dans toute l'Italie. A Naples on ne peut douter que Riego n'ait servi de modèle à Pepe.**

Tout le monde sait que les Carbonari ne sont pas d'invention française. S'ils ont été spécialement excités dans cette circonstance, si des encouragemens pécuniaires leur ont été fournis, certainement l'honneur en appartient aux agens et à la Légation espagnole; il n'est pas douteux que des sommes considérables, provenant d'Espagne, aient été employées à cet usage à Naples comme à Turin. On en a la preuve la plus certaine dans l'envoi à Carras, où se trouve aujourd'hui le dernier ministre des Finances de ce Royaume pour rendre compte du déficit que cette dépense a occasionné dans le trésor. C'est donc avec toute raison que le roi Victor Emmanuel Ier, attribue sans hésiter — on en a la certitude — les événemens qui l'ont chassé de son trône à monsieur Bardani²⁸⁾ et à l'or d'Espagne.

A Paris cette même propagande espagnole avait établi son centre d'action à l'ambassade espagnole même. Ses manoeuvres ne pouvant être révoquées en <doute> et ses liaisons le plus intimes ont en effet été sur-le-champ établies entre les agens espagnols et les libéraux de France.***

Cependant les efforts des uns et des autres ont été vains comme l'ont prouvé les dernières tentatives faites au moment de l'insurrection piémont-

volutionnés, et en effet ne fut-ce que l'influence de notre position centrale, de nos moeurs, de nos usages, de notre langue enfin, devenue langue universelle, ce qui part de France est d'une bien autre importance que ce qui viendrait d'Espagne ou d'ailleurs? Je ne crois donc pas qu'il fallut trop nier cette maligne influence et se borner à ouvrir les yeux sur les manœuvres de l'Espagne.

** Cela est parfaitement juste pour l'Espagne et le Portugal; peut-être même en partie pour Naples. Quant au Piémont je crois que nous y sommes pour notre bonne part. Sans parler du duc Dalberg,²⁷⁾ plusieurs des conjurés sont partis de Paris pour aller commander leur opération et il est difficile de ne pas croire, en voyant l'étroite liaison qui existait entre eux, qu'ils n'aient pas été endoctrinés par nos principaux révolutionnaires.

*** Voila pourquoi il est bon d'appuyer en ne parlant pas des dangers que nous aurions couru si les révolutions de Naples et de Piémont n'eussent pas été aussi promptement comprimées.

taise, mais enfin ces efforts ont existé et ils prouvent évidemment que l'action était exercée sur la France bien plus qu'elle n'en parlait.

Ce que les événemens ont encore démontré c'est que la France a offert une résistance aux révolutions qui ne s'est remontré ni à Naples, ni à Turin, ni à Lisbonne, ni à Madrid, où, sans trop insister sur ce point, son gouvernement a donc une force réelle que n'avaient pas ces autres gouvernemens. Il a donc réellement l'assentiment des français. On insistera sur cette vérité parce que, faute de la recommander, on a trop souvent montré pour la France une défiance qui perce, malgré toutes les précautions qu'on prend pour la dissolution de cette défiance, du moment où elle pourrait avoir en France même les plus fâcheuses conséquences, elle créditerait aux yeux des français leur propre gouvernement et lui ôterait un degré de force qui naît de la communication extérieure et qui est d'autant plus puissante en France, qu'on y a plus accoutumé pendant les 15 années qui ont précédé la Restauration, à voir placé très haut dans l'échelle des influens politiques. Il faut bien réfléchir sur cette vérité parce que ces conséquences se reproduisent dans tout ce qui sera dit ensuite, sur le rôle qui est appartenu à la France de jouer, et qu'il est donc l'intérêt bien entendu de la politique européenne de lui faire jouer.

Pour terminer tout ce qui se peut dire sur cette question de l'influence française dans les mouvemens révolutionnaires d'Italie, on ajoutera que, même comparée à l'influence anglaise, elle a été beaucoup moins agissante que celle-ci. Personne en effet n'ignore à quel point ces idées d'un changement total dans le règne d'Italie ont été propagées par le nom de ces voyageurs anglais qui courent ce pays et qui sont aux français dans la proportion de 50 à 1.

On pourrait même ajouter qu'elles ont été propagées même par les agens du gouvernement anglais, témoin lord Bourghest (sic) à Florence. On ne peut pas douter d'avantage des mouvemens très actifs que se sont donnés les radicaux anglais, et certainement les séances du parlement ont été au moins aussi encourageantes pour les révoltes de Naples que celles de la Chambre des Députés de Paris.*

On paraît croire que monsieur le duc de Dalberg a principalement influé sur les événemens de Piémont.

Cependant quelles que puissent être ces opinions, ses intentions mêmes, il faut bien observer qu'il étaient à la base de ce pays depuis six mois mais que l'ambassadeur d'Espagne, au contraire, ne faisait que de quitter Turin

* Oui, mais encore une fois, l'influence de la tribune anglaise en Europe ne saura être comparée à celle de la nôtre, et elle s'exera²⁹⁾ d'une funeste manière tout au dedans qu'à l'extérieur.

quand la révolution y a éclaté, qu'il est arrivé à Paris la prédisant de point en point et que c'est lui qui a décidé le départ de tous les piémontois qui étaient dans cette ville, et qu'il a été pour prendre part aux événemens qu'il annonça; quand on a devant ses yeux un agent aussi évident et qui s'est présenté de lui-même avouant la chose, il est assez sensible que c'est là qu'il faut chercher la cause véritable et plus efficace du mal.*

Pourquoi donc insistera-t-on de tout attribuer au parti libéral de France? A Dieu ne plaise qu'on ne prétend de justifier ses principes et ses intentions, mais, peut-être, n'est de moins fort en France que dans quelques autres pays qui cependant n'ont pas encore essayé d'atteinte révolutionnaire. La France a, par devers, une expérience qui, à beaucoup d'égards, lui sert de sauvegarde et il ne faudrait donc donner à ce parti une importance qu'il n'a pas et qui ne peut que servir utilement aux vues de l'agrandissement aux yeux du peuple.

Ces préliminaires, une fois posés, il en résulte visiblement que le gouvernement de France est sorti plus fort de cette épreuve et qu'il peut offrir à ses alliés un appui plus solide qu'on n'aurait pu le croire si cette expérience n'avait pas été faite. Pour connaître toutefois qu'il peut être utilement appelé à jouer il faut tâcher de se faire une idée juste de la force de ses intérêts, qui sont aujourd'hui imposés dans la grande scène européenne qui se joue puisque les résolutions prises à Laybach ont commencé à avoir leur exécution. La réalité a surpassé les espérances.

Il a déjoué de même les espérances les plus fondées en apparence qu'avait dû faire concevoir aux révolutionnaires l'insurrection piémontaise. Tout est tombé dans l'ordre, mais tout y est encore maintenu que par la force et il est impossible qu'une politique éclairée se contente de cette manière d'atteindre le but. Tout est soumis, mais il faut maintenant mettre dans les esprits et dans les coeurs la paix³⁰⁾ qui n'est que dans les choses.**

Les autrichiens occupent toute l'Italie et, du moment où cette mesure a été rendue nécessaire, on conçoit que, pour la rendre sans périls pour eux, ils veuillent qu'elle soit aussi complète que possible. Ainsi ils demandent à occuper Ancône et ils vont l'occuper malgré la répugnance du Saint Siège. Ils ont garnison dans Alexandrie et cette place est la clef du Piémont.

* Voilà ce dont je ne puis convenir et dont je doute qu'on convienne à Vienne, à Petersbourg, ou à Berlin. Quelque activité que puissent avoir les agents espagnols, leur importance et celle des manoeuvres qu'ils peuvent employer sera toujours peu de chose auprès de celle des brochures et des pamphlets sortis de la plume des libéraux français, ou des discours de leurs orateurs; cela tient aux causes que j'ai rapportées plus haut.

** Voilà le difficile, et malheureusement le caractère des rois appelés à gouverner Naples et le Piémont laisse peu d'espoir.

On ne peut nier que, par suite des événemens, l'Italie ne soit tombée dans un état de dissolution, que tous les pouvoirs n'y soient tellement anéantis qu'il faut bien de toute nécessité se soumettre, même avec reconnaissance, <à> un seul pouvoir qui puisse y garantir l'ordre public. Mais cette nécessité n'est pas non plus sans inconvénients. Si l'état qui en résulte se prolonge, il peut s'établir dans les esprits italiens une irritation qui, pour être comprimée, n'en sera que plus forte.

Les plus sages auront bientôt oublié le service rendu et ils ne verront plus que le joug imposé.*

Plus donc on allégera ce joug, plus on abrégera la durée de son existence, mieux on fera très certainement dans l'intérêt même de l'Autriche qui, tôt ou tard, verrait naître du sein de ce calme trompeur un orage peut-être fort dangereux pour elle.

Mais quelle est la partie de l'Italie, qui doit la première être soulagée de ce joug? Quelle est celle dont la libération peut être considérée comme une garantie pour tout le reste? C'est incontestablement le Piémont. La révolution de ce pays a été si courte qu'elle n'a pu y laisser aucune trace profonde.

Le peuple n'a pris aucune part à ce mouvement; n'a, par conséquent grand besoin d'être contenu. Le mauvais succès de la révolte a dû incontestablement discréditer entièrement tous ceux qui ont y pris part. Il y reste un noyau d'armée fidèle parfaitement engagée à la cause royale par la bonne conduite qu'il a tenue.

On peut ainsi reconstruire une armée qui soit fort suffisante pour garder les places fortes du Piémont. Cette armée, moins nombreuse que la précédente, permettra de faire des économies, d'alléger les impôts et, par conséquent, de rendre le gouvernement légitime plus cher aux sujets.**

Si l'ancien roi peut se décider à remonter sur le trône il ne faudra à ce prince, si aimé de ses peuples, que très peu d'efforts pour rétablir son autorité avec plus de solidité, peut-être, qu'elle n'en avait avant la révolte dirigée contre elle. Si ce prince présente son abdication, le roi Felix pourra

* Il semblerait cependant contre l'opinion reçue, mais d'après les lettres d'Italie qu'une très grande masse de gens tranquilles préfèrent encore la protection autrichienne aux entreprises des Carbonari. Ceci est même prouvé sur le peu de résistance des napolitains et surtout des piémontais à qui le courage ne manque pas. Il faut donc que la révolution ait bien peu de racines en Italie et que la haine de l'Autriche n'ait pas non plus assez de force pour armer les bras des italiens. Tout cela n'est pas un motif pour ne pas prendre tous les moyens propres à abrégier l'occupation militaire.

** Le Piémont peut sans danger être promptement libéré, et en effet qu'a-t-il besoin d'une force armée si considérable. Ce n'est pour contenir le peuple qui n'a pas pris la moindre part à la révolution. Le roi peut donc se contenter de réorganiser la partie de son armée restée fidèle et licencier l'autre. Il fera de grandes économies, diminuera le fardeau des impôts et sera bien plus assuré de l'obéissance qu'avant la révolution et même que s'il avait de fortes garnisons autrichiennes dans ses places.

très facilement se concilier l'affection de ses nouveaux sujets par le moyen d'un fort petit nombre d'améliorations dans le régime administratif et judiciaire du pays. On ne voit donc pas où seraient les motifs qui pourraient s'opposer à ce qu'il porte très facilement dans les Etats l'accalmie la plus parfaite. La France ne saurait être indifférente à ce résultat, et elle doit même y mettre plus de prix qu'aucune autre puissance.

La prise de contact qui existe entre elle et les princes ne permette pas qu'il s'y passe rien d'important sans que le retentissement n'en soit vivement senti chez elle.

L'occupation par des troupes étrangères de ce Royaume, ou même d'une partie de ce Royaume, d'une seule citadelle, comme Alexandrie par exemple, ne saurait exister sans causer des inquiétudes assez vives et beaucoup de mécontentement en France, sans qu'on y accuse le gouvernement de négliger les intérêts les plus évidens du pays.

En vain, dira-t-on, que c'est une politique vulgaire au-dessus de laquelle il faut savoir s'élever. Ce conseil est bon peut-être pour les hommes d'Etat, mais il ne saurait être adressé à la masse des hommes auxquels il faut beaucoup de tems pour se départir des règles ordinaires, et dans tout pays où un gouvernement, de la nature de ceux que l'on appelle 'constitutionnel', donne des organes à l'opinion publique. Il faut bien que ceux qui sont à la tête des affaires respectent cette opinion.

Une des choses les plus importantes pour la France est donc que le Piémont puisse être le plutôt possible rendu à lui-même. Son occupation militaire ne pourrait se maintenir sans aigrir beaucoup les esprits et sans que le mécontentement qui s'y établirait ne se fasse ressentir en France. Cette occupation, faite par les autrichiens, emporte avec elle plus d'inconvéniens que par aucune autre puissance. Peut-elle être faite cependant par d'autres troupes que les troupes autrichiennes? C'est ce que nous examinerons tout à l'heure.

Pour terminer ce qui à trait aux occupations, on doit connoître qu'il est impossible que celle de Naples ne se prolonge pas pendant un tems plus ou moins long.*

* A l'occasion de l'occupation de Naples il ne faudrait pas négliger un moyen de la rendre plus courte en suppléant les troupes autrichiennes par des troupes suisses que le roi de Naples pourrait prendre à sa solde. Il faudrait qu'il commence par licencier son armée qui déjà a pris l'initiative de cette mesure, ne gardant que la garde royale et quelque peu d'artillerie et de cavalerie. Douze mille suisses suffiraient pour le Royaume de Naples et je crois que la Suisse les fournirait sans peine, d'autant que la capitulation avec la France laisse à peu près un tiers des hommes disponibles. Elle est de 12.000 hommes et nous n'en avons que 8.000. Si le roi de Naples avait recours à ce moyen peut-être dès l'année prochaine l'occupation militaire autrichienne pourrait cesser.

L'état de nullité actuel où la force morale et publique a été réduite dans ce Royaume ne permet guère de l'abandonner à lui-même avant qu'on ait observé quelque garantie pour l'avenir. Ces garanties ne peuvent se trouver que dans la réorganisation générale qui doit être faite par le roi et ne peut être faite que par lui.

La prolongation de son absence serait une calamité très vivement sentie, sa conduite dans cette grande circonstance prouve évidemment que c'est vrai qu'il doit agir seul, dans le droit et dans l'intérêt bien entendu de son pays. En même tems il est vrai aussi qu'il manque d'idées justes sur l'état des choses ou de conseils éclairés; il importe donc que les puissances qui lui ont donné leur appui par les ministres auprès de lui, lui fassent connaître la vérité et de l'engager à adopter une marche qui serait pas trop en opposition avec le cours des idées reçues.

Il est encore de la plus haute importance qu'on s'efforce de rétablir <et> de maintenir bonne intelligence entre lui et le duc de Calabre, héritier présomptif au trône, et qui peut y être appelé assez prochainement, attendu le grand âge du roi. L'intérêt de la légitimité en Europe fait une loi impérieuse de ne rien négliger pour opérer cette réunion, qui seule peut assurer l'avenir du Royaume de Naples et garantir ainsi le repos de l'Italie.

La France est certainement disposée à employer toute son influence pour opérer ce rapprochement et pour inspirer au roi de Naples des idées de gouvernement, à la fois justes et éclairées. Son action aurait ce grand avantage qu'elle ne peut être suspecte à personne, et très certainement il est de l'intérêt des autres puissances qu'elle soit employée de préférence à tout autre. Cela est donc l'intérêt de l'Autriche surtout, dont la conduite, quelque sage qu'elle puisse être, excitera toujours des préventions, attendu la puissance militaire qu'elle aura dans ce pays.

Il y aurait peut-être un moyen facile d'abrégier l'occupation militaire à Naples et d'obtenir cependant toute la sécurité qu'elle peut procurer, si le roi de Naples prenait à sa solde dix ou douze mille suisses.

Cette troupe, très certainement fidèle, réunie à une garde royale peu nombreuse, mais bien choisie avec un corps proportionné de cavalerie et d'artillerie, donnerait au gouvernement légitime toute la force dont il peut avoir besoin pour assurer le repos et la soumission du pays. Cette levée serait probablement d'autant plus aisée à obtenir des cantons suisses que la France ne prend que les deux tiers du contingent qu'elle pourrait prendre d'après ses capitulations. Qui sait si, en adoptant cette mesure, l'occupation aurait besoin de durer plus d'une année?

On ne peut parler du Royaume de Naples sans s'arrêter un moment sur la Sicile. Cette île renferme des germes de mécontentement. Dernièrement encore des mouvemens ont éclaté à Messine. Ils pourraient avoir été dans un sens différent de ceux qui ont eu lieu à Palerme. Quoiqu'il en puisse

être, ces mouvemens semblent éteints d'eux-mêmes si on peut éviter l'occupation militaire de cette île, on échappera à des grands inconvéniens. Cette occupation ne pourra avoir lieu sans exciter beaucoup de jalousies politiques. La Sicile est un point très important dans la Méditerranée, ne voyant pas avec inquiétude qu'une autre puissance que le souverain légitime puisse avoir des forces militaires dans cette île. Qu'on ne dise pas que ceci est de la politique commune et ordinaire.*

On aura bien présents les intérêts propres entre les Etats se feront tôt sentir entre les particuliers. Ils agiraient toujours quoiqu'on fasse, et le monde politique, à peu près que le monde civil, susceptible d'un perfectionnement absolu qui aurait la puissance d'effacer tous ces intérêts répandus pour les confondre dans un intérêt général sur lequel il sera toujours trop difficile tomber d'accord.

Si donc l'occupation de la Sicile peut être évitée, ce sera un grand bien et il est très probable que ce sera chose facile si le roi de Naples veut ne pas tarder à réaliser la promesse qu'il a faite à Laybach de donner à cette île une administration qui lui soit propre et renouvelle quelques unes des ses anciennes prérogatives. Les conversations tenues par l'ambassadeur d'Angleterre sur le passage des troupes autrichiennes en Sicile, ne permettent pas de douter que cette mesure ne soit désagréable à sa Cour.

Après avoir épuisé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les questions du détail sur l'Italie, il devient nécessaire de s'élever plus haut et d'étendre la sphère des observations.

L'Espagne a donné au Portugal le signal des révolutions qui ont éclaté depuis dix-huit mois. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, elle a été le principal agent, le foyer révolutionnaire qui existe dans son sein a eu d'autant plus d'explosion que les espagnols semblent avoir, en cette occasion, retrouvée l'audace et l'activité qu'ils avaient développée au jour de leur grandeur, et que leur caractère les rend éminemment propre aux complots et aux conspirations. La véritable plaie du monde social et politique, depuis que la Restauration a fait ressentir en France les principes d'un gouvernement sagement réparateur, s'est donc trouvé placée en Espagne. Ce royaume doit être, par conséquent, l'objet de toutes les attentions et de toutes les réflexions de tous les hommes appelés à la direction des Affaires dans les divers Etats qui composent la grande famille européenne.

Quand on a reconnu le danger, le premier devoir est d'y chercher un remède. Le remède est d'autant plus difficile que les moyens employés ailleurs sont entièrement imprécisables et que cependant l'appréhension de voir ces mêmes moyens tentés contre la péninsule, y sont cause très puis-

* C'est encore par cela que quelques régiments suisses pourraient être fort utiles.

sante d'irritation et d'exaltation. Ceci demande quelque développement. Les têtes ardentes et révolutionnaires qui ont soulevé l'Espagne n'ont pas tardé à reconnaître qu'elles ne pouvaient manquer de rencontrer, dans l'esprit monarchique et religieux du peuple espagnol, des obstacles devant lesquels tous leurs efforts couraient risque d'échouer, obligé de ménager en apparence le pouvoir du roi, ils ne pouvaient douter de ces mauvaises dispositions pour eux, dès lors ils ont conçu la pensée d'étendre leur action au dehors, de manière à causer dans une autre partie de l'Europe un embrasement qui en imposerait par la terreur à leur intérieur. Ils se sont même flattés de l'orgueil national et de l'attacher à leur cause en lui montrant l'Espagne à la tête d'un grand mouvement révolutionnaire en Europe et fournissant aux autres nations le modèle qu'elles devraient suivre en fait de législation et de constitution.

Ce prétexte, odieux qu'il puisse être, n'est pas sans habileté et il a déjà porté ses fruits. On a vu ce qu'il a produit en Italie, et la marche de l'armée autrichienne à Naples n'a pas été couronnée d'un succès aussi plein et aussi prompt. Si la guerre, une fois entamée, eut le moins du monde traînée en longueur, les conséquences du mouvement imprimé à cette partie de l'Europe <seraient> incalculables.

Le danger a été grand, si grand qu'il a dû décider l'Empereur de Russie à prendre la géniale résolution de joindre ses forces à celles de ses alliés et que, par suite, l'ordre donné à cent mille russes de se mettre en marche pour la haute Italie. Cette résolution a immédiatement causé un grand mouvement dans les esprits et elle a ouvert le champ à des conjectures de toutes sortes tant qu'a duré le danger de l'Italie.

Telles conjectures étaient cependant renfermées dans un cercle dont elles ne pouvaient guère sortir; ce cercle lui-même n'embrassait et ne pouvait embrasser que l'Italie. Dans la supposition où le Piémont deviendrait un point de résistance plus difficile à comporter, on supposait assez volontiers que le soin et l'honneur en seraient laissés aux troupes russes. Par suite l'occupation de ce pays devait être faite par ces troupes. On considérait cette mesure comme blessant beaucoup moins les sentimens où si on veut les préjugés des piémontois que ne l'aurait fait une occupation autrichienne.

La France devait à cet égard partager les sentimens du Piémont. Il est évident qu'intéressée, comme elle l'est, à ce que le royaume de Piémont conserve son intégrité et son indépendant avenir, elle n'avait sur ces deux points rien à craindre de la Russie, et qu'il lui eût été même facile, si cela était devenu nécessaire, d'occuper elle-même la Savoie et le comté de Nice d'accord avec les puissances alliées et dans le même but qu'elles. Tels étaient donc les aperçus qu'on pouvoit se tracer sur les conséquences de l'arrivée à cette époque d'une armée russe en Italie.

Cependant il ne manquera pas dès lors d'hommes malintentionnés à une très bornée qui répondaient que la réunion des forces si considérables dans l'haute Italie ne pouvoit avoir pour but que de marcher incessamment sur l'Espagne, en demandant passage à la France. Cette folle idée fut à l'instant saisie par les révolutionnaires espagnols. Elle entraînait trop bien dans leur plan, qui a été développé plus haut, pour qu'ils puissent hésiter à s'en emparer. Les révolutionnaires de France l'accueillirent de même et dans le même but.

Enfin un certain nombre de royalistes, peu éclairés et fort exaltés, y trouveront un aliment pour leurs chimériques espérances.

C'était plus qu'il ne fallait pour donner fondement aux nouvelles plus absurdes. Ainsi monsieur Hendrode devait être arrivé directement pour demander ce passage si indispensable aux <uns>, si odieux pour les autres.

Le voyage de monsieur de La Ferronnays n'avait pas un but lui-même. Il a été témoin de l'impression que produisait l'idée de ce passage livré par la France à des troupes étragères et il pouvait sur ce point spécialement affirmer à l'empereur Alexandre la vérité de ce qui en est dit dans une note.*

Aussitôt, ce bruit répandu, il y a eut un ressemblément d'agitation à la Légation espagnole à Paris. Les annonces se répétèrent de nouvelles démarches qui allaient être faites, ou plutôt '<re>nouvelles' par le Cabinet de Madrid pour obtenir de la France des justes garanties contre un danger si grand.

Cependant le spectacle du calme dans lequel le Ministère français n'a cessé de se maintenir, quelques mots dits à la Chambre des Députés par le ministre des Affaires Etrangères, ce qu'on a su des démarches de monsieur de Mocenigo³¹⁾ à Turin, démarches commandées par son souverain aurait, peut-être, suffi pour faire tomber ces rumeurs et pour les rendre de nul effet si la faction espagnole ne s'était trouvée là pour en tirer un nouveau parti, lequel mérite d'être observé avec le plus grand soin.

Le grand artisan de la révolution piémontaise, monsieur Bardasci (sic), nommé ministre des affaires Etrangères d'Espagne, avait reçu ordre de prolonger son séjour à Paris d'une part pour y observer la marche des événements en Italie et, de plus, pour attendre ceux qu'il avait annoncé devoir se passer en France, et dont il devait tirer le parti le plus hostile dans l'intérêt de la révolution espagnole. Cette prolongation de séjour, devenue très inutile dans le but pour lequel elle avait été ordonnée, est devenue pour

* Monsieur de La Ferronnays a été heureusement témoin de l'impression que produisait l'idée de passage de troupes russes par la France pour marcher en Espagne. Il pourra affirmer à l'empereur Alexandre la vérité de ce qui est dans ce mémoire: c'est qu'il n'est pas de ministère qui après avoir accordé ce passage pût se soutenir huit jours et qu'en se perdant il compromettrait jusqu'à l'existence de la Maison de Bourbon.

lui une occasion de nouer d'autres fils. Il n'a pas tardé à s'apercevoir que le Cabinet anglais concevait et ne dissimulait même pas quelques appréhensions sur l'arrivée et le séjour d'une armée russe en Italie. Dès lors, mettant à profit cette disposition, il s'est hâté — on en a la certitude — de faire à Londres des propositions d'union fort intime entre l'Espagne et l'Angleterre. Pour prix de l'appui que celle-ci donnerait à l'Espagne, et de son concours pour empêcher l'armée russe de demeurer dans une position que l'Espagne regarde comme menaçante pour elle, l'Espagne ferait à l'Angleterre les plus grands avantages commerciaux et coloniaux.*

M.(onsieur) Bardaxi, en concevant ce plan, sait bien que le motif apparent n'est qu'une chimère. Il ne croit nullement à la possibilité du passage par la France d'armées étrangères à la France et destinées à franchir les Pyrénées, mais peu lui importe si elle lui est une occasion d'une union intime avec l'Angleterre et, par conséquent, d'une [ill.] formelle de l'Angleterre avec la révolution d'Espagne.

L'Angleterre de son côté ne croit pas plus à ce passage que monsieur Bardasci, mais elle ne serait, peut-être, nullement fâchée de trouver une occasion qu'elle peut [ill.] de former avec l'Espagne une liaison assez stricte et, dans tous les cas elle veut, à tout prix, éloigner les armées russes d'Italie. Jusqu'à quel point est-elle à cet égard d'accord avec l'Autriche, aujourd'hui que le danger qui menaçait celle-ci n'est pas? C'est ce qu'il est pour le moment bien d'approfondir.

Toutefois on doit observer que si dans (sic) tout état de cause et non au plus fort du danger, le Cabinet anglais n'a pu dissimuler son inquiétude sur l'arrivée des russes en Italie. Depuis que le danger est passé, le ministre de Russie à Paris, si dévoué depuis 18 mois à toutes les mesures adoptées par l'Autriche, ne peut dissimuler à son tour toute son anxiété sur la marche de l'armée russe.

On ne le voit pas sans que sa première interrogation ne soit pour savoir si on a des mouvemens, si cette armée n'ait reçu contre ordre. Il y a cependant un point de vue sous le quel le séjour d'une force russe en Italie pourrait être considéré comme une assurance du maintien de toutes les possessions garanties par les traités, puisqu'elle serait un moyen de surveillance sur l'Autriche dont, sans cela, la prépotence en Italie sera presque absolue.

* Quoique le plan de monsieur Bardaxi s'il repose sur l'idée du passage des troupes russes par la France, soit une chimère, il n'en est pas moins vrai que cette union projetée entre l'Espagne et l'Angleterre pourrait fort bien n'en pas être une, et c'est en tout cas, un des meilleurs moyens que monsieur La Ferronays puisse mettre en avant auprès de l'Empereur Alexandre pour le déterminer à nous fournir des arguments que nous puissions employer avec l'Espagne s'il veut que nous agissions sur elle.

Mais il ne pas qui (sic) ni l'Angleterre, ni la Russie sont disposées à considérer les choses sous ce point de vue. Toutefois si le nombre des troupes russes amenées en Italie était borné à ce qui serait jugé strictement comme nécessaire pour occuper la [ill.] il serait possible que les puissances, ci dessus nommées, vissent dans cette mesure beaucoup moins d'inconvéniens. On a même quelque lieu de croire, qu'une fois rassuré contre l'existence dans la haute Italie d'une armée assez considérable, elles se résigneraient assez facilement au terme moyen qui vient d'être indiqué. Quant à la France, elle ne pourrait hésiter à professer de toute manière que l'occupation du Piémont, si elle était jugée indispensable, fût confiée à des troupes russes plutôt qu'à des troupes autrichiennes. A cet égard son choix ne saurait être douteux; mais il est un point sur lequel il lui importe de ne laisser subsister aucun doute et qui doit, par conséquent, être ici spécialement discuté.

Ce point est l'«impossibilité absolue», déjà exprimée plus haut, que jamais le gouvernement français puisse consentir à un passage de troupes étrangères à travers les provinces italiennes dans le but d'aller dompter en Espagne l'esprit révolutionnaire, comme on l'a dompté à Naples.

Cette discussion sera d'autant plus utile, qu'elle fera mieux sentir que tout autre, comment l'Espagne révolutionnaire a une force d'opposition qui lui soit propre et qui demande des ménagemens particuliers. Le passage dont il est question, ne pourrait avoir lieu que du consentement de la France, autrement il faudrait l'obtenir par la force; faire en un mot guerre à la France pour la faire, en même tems à l'Espagne. Il est inutile de s'étendre sur les impossibilités d'un tel plan.

Quant à l'accord avec le gouvernement de France pour un passage d'armée, c'est un point sur lequel la loyauté commande de s'expliquer franchement. Aucun Ministère ne pourrait jamais donner un tel consentement, lequel s'il trouvait qu'il quelqu'approbation incertaine n'en soulèverait pas moins les 99/100 de la nation et renverserait nécessairement le Ministère qui l'avait accordé.*

La France serait le sujet d'une attention exclusivement soupçonneuse de la part de tous les habitants, et il ne faut partant que les nuances d'opinion aient la moindre influence sur cette disposition, à la fin de l'automne dernier un bruit de cette nature s'était répandu dans le midi où les opinions sont plus royalistes que partout ailleurs.

* Ceci est juste, et l'on ne peut s'expliquer trop clairement sur l'impossibilité d'accorder jamais le passage; il faut que ce soit une question vidée une fois pour toutes. Sans doute, si la France était en guerre avec l'Espagne, elle pourrait accepter des [ill.] et encore le nombre de ses auxiliaires.

Ce bruit y causa l'émoi le plus universel. La ville de Bordeaux y fut très agitée et des quantités de lettres écrites par les hommes les plus fidèles arrivaient à Paris pour demander qu'on les refusât et, dans cet état de choses qu'on suppose, annonçant des armées étrangères, traversant même avec l'assentiment du gouvernement français d'abord les Alpes puis les Pyrénées, et laissant derrière elle la France blessée de cette condescendance qui vient qualifiée de honteuse faiblesse et exposée songe aux dangers que couraient ces armées dans un pays qui a condamné dans son sein 400.000 français en 6 armées de guerre. On a établi tout à l'heure la supposition de la France en guerre avec l'Espagne: il faut donc aussi l'examiner.

Sans doute si la dignité française était compromise, si le territoire français était violé, le roi de France et toute la Nation sentiraient la nécessité et le besoin de tirer de ces affronts une juste vengeance et, cependant, on ne doit pas s'y tromper. La guerre qui résulterait de cette situation devrait être conduite avec une extrême prudence et difficilement deviendrait-elle une guerre de grande invasion. L'exemple des dernières campagnes dans ce pays ne saurait être perdu.

On sait à quel point une attaque chez eux réunit tous les espagnols. Dans ces dernières campagnes, ils étaient séparés de la famille royale. Toute cette famille était prisonnière en terre étrangère et, lorsque les hostilités commencèrent, la capitale et les principales places fortes étaient au pouvoir des français.

On sait cependant comment les choses ont tourné. L'Espagne avait à la vérité l'appui de l'Angleterre, mais qu'on veuille bien le rappeler, ce qui a été dit tout à l'heure des démarches de monsieur Bardaxi auprès de cette puissance et qu'on n'a oublié pas jusqu'où est porté sa jalousie contre la Russie et contre la France. Qu'on songe aussi à toute la force que l'Espagne pourrait tirer d'une union intime, d'une union révolutionnaire avec le Portugal. On peut assurer sans crainte de se tromper que les révolutionnaires espagnols ne désirent rien tant que d'être attaqués militairement chez eux. Ce serait pour eux l'occasion tant souhaitée d'enflammer la masse de la nation.

Cet exposé rapide des faits et de la situation générale dit assez toute l'importance qui doit être attachée au fait de la continuation de la marche de l'armée russe et à son séjour en Italie. Il ne faut pas se le dissimuler. Une agglomération considérable de troupes dans un pays qui n'offre plus aucun moyen de résistance, où tout danger est passé, doit naturellement donner lieu à cette question: pourquoi faire ce rassemblement de forces? N'a-t-il pas une destination ultérieure inconnue jusqu'à ce jour? Ne faut-il pas demander des éclaircissemens sur ce but? N'en a-t-on pas agi ainsi dans tous les tems, à toutes les époques? La prudence ne commande-t-elle pas

aux puissances voisines de ce rassemblement de se mettre sur leurs gardes et de réunir aussi des forces?

Voilà certainement comment parleront à Madrid, à Londres et à Paris le grand nombre de personnes qui parlent, même en les prenant dans toutes les opinions.

Revenons maintenant à ce qui est plus particulier à la France et au rôle qu'elle peut être appelée à jouer dans ces difficiles circonstances, et ne perdons pas de vue ce qui a été dit plus haut, que la question d'Espagne était aujourd'hui la question européenne. Deux puissances seules peuvent agir efficacement sur l'Espagne, autrement que par la guerre: l'Angleterre et la France.

L'Angleterre a, dès l'origine de la révolution d'Espagne, entrevu cette rivalité qui n'est que la conséquence de toutes celles qui ont existé depuis des siècles entre elle et la France. Elle s'est donc appliquée à contrecarrer, à détruire, dès le commencement, l'influence française à Madrid. Les faits à cet égard sont assez notoires. Dans ce moment elle va se servir de la crainte que l'intervention des russes inspire à l'Espagne pour lui faire désirer plus vivement son appui et sa protection, et pour établir dans ce pays sa prépondérance. Elle sera secondée dans cette entreprise par le parti révolutionnaire dont les chefs ont bien vu qu'ils n'avaient rien à attendre, ni à espérer, de la marche actuelle du gouvernement français. A leur tête est le conte de Forreno.

Il a déjà marqué la ligne dans laquelle il entendait se placer par la proposition aux *Cortès* pour l'abolition de la traite des nègres et, quoique cette proposition ait fini pour être rejetée, il n'en a pas moins fait un acte de bonne volonté, dont il lui sera tenu compte.

Toutefois l'Angleterre, lorsqu'il s'agit de tranquilliser l'Espagne, ne peut en quelque sorte donner que des espérances et des paroles, tandis que la France, dans le même but, pourrait offrir bien davantage et donner de bien autres assurances. En effet la France est relativement au continent le boulevard naturel de l'Espagne, puisque pour arriver à elle il faut passer par la France.*

* C'est sur les moyens de faire jouer à la France à l'égard de l'Espagne le fort beau rôle que l'Empereur Alexandre lui joue, qu'il faut insister auprès de lui. Il est heureux que l'idée vienne de lui-même, puisque le moyen de succès est en partie en ses mains. On peut se servir habilement de la défiance que l'Angleterre a toujours marquée, quand la France a paru vouloir influer sur l'Espagne dès le commencement de la révolution espagnole, des efforts qu'elle fait aujourd'hui pour y prendre de l'influence, pour prouver à l'Empereur que ce ne peut être qu'en donnant à l'Espagne des espérances positives, qu'elle ne sera pas attaquée, qu'on peut prendre sur elle quelque influence, et atteindre successivement le but qu'on se propose.

L'Empereur Alexandre avec la supériorité de vues qui le caractérise a déjà indiqué à la France qu'il lui appartenait de jouer le fort beau rôle de pacificateur en Espagne, et cela en amenant son gouvernement à des termes raisonnables et à une organisation propre à rassurer tous les intérêts, tant intérieurs qu'extérieurs. Cette idée a dû être saisie avec empressement par le Cabinet français. Il a dû s'en emparer et en faire le but de toutes ses méditations.

Le moment, il ne doit pas le dissimuler, lui paraît très heureux pour la réaliser, mais il faut que le souverain qui l'a conçu, lui en fournisse les moyens, ou plutôt le moyen, car il n'y en a qu'un seul. Pour réussir il faut que la France inspire confiance en Espagne et, par suite, y prenne assez de crédit pour contrebalancer l'influence anglaise. Que la France soit donc formellement autorisée par l'Empereur Alexandre à tranquilliser l'Espagne, à lui garantir qu'elle ne sera pas attaquée par ses troupes. Si elle-même ne commet pas d'hostilités, si elle-même ne s'immisce pas dans les affaires des autres Etats, si elle réfrène ses propagandistes, et dès lors il est vraisemblable que tout le parti des gens raisonnables en Espagne, que tous ceux qui veulent tout à la fois un gouvernement sagement libre, mais vraiment monarchique, se réuniront pour soutenir et appuyer l'influence française. Plusieurs circonstances semblent devoir favoriser cette direction. Le nouveau ministère est dans des dispositions beaucoup meilleures que l'ancien. Il paraît attaché au roi. Il l'a défendu en plusieurs occasions. Le roi de son côté se livre à lui avec assez de confiance.*

Les *Cortès* eux-mêmes, malgré les efforts faits dans leur sein pour ramener l'ancien ministère, s'accoutument à marcher avec celui-ci. Les membres de ces *Cortès*, quelles que soient les aberrations auxquelles ils se livrent quand ils sont réunis, sentent néanmoins, pris chacun individuellement, qu'ils sont à la fin de l'exercice de leurs pouvoirs, qu'ils ne peuvent être renommés aux prochains *Cortès*, et qu'ils ont par conséquent, beaucoup de ménagemens à garder vis-à-vis du roi.

Si ces dispositions étaient habilement ménagées, il y aurait quelques chances pour ramener en Espagne beaucoup d'esprits qui sont nécessairement effrayés de tant de désordres éclatant de toutes parts et qui doivent trembler des suites d'une législation qui devient chaque jour plus menaçante. Avec leur secours on pourrait amener une prochaine composition

* Il y a ici une petite contradiction qu'il ne faut pas passer sous silence. On parle avec éloges des dispositions du nouveau Ministère d'Espagne, et cela doit s'entendre des ministres qui sont à leur poste. Mais, après tout ce qu'on a dit au commencement des faits et gestes de m.(onsieur) Bardaxi, il est bien de se flatter qu'il entre dans les idées de modération de ses collègues. Au reste les opinions de m.(onsieur) Bardaxi sont très mobiles car, après en avoir professé d'extrêmement révolutionnaires, il s'est jeté tout à coup dans l'excès opposé.

des *Cortès*, laquelle, sous l'influence des garanties de repos et de sûreté que leur donnerait la France, travaillerait à reformer la constitution, à la rendre praticable et à lui donner un caractère monarchique propre à rassurer l'Europe.

Tel est certainement le but auquel il importe d'atteindre. On ose croire qu'avec la marche qui n'est ici qu'indiquée, mais dont le développement est facile à comprendre, il ne serait nullement impossible d'y parvenir. Ce qu'il y a de certain c'est que dans cette hypothèse, la France ne devrait pas regarder, et ne regarderait pas, aux sacrifices de tous genres qu'elle pourrait être dans le cas de faire.

L'arrivée à Madrid de m.(onsieur) Bardaxi, qui ne va pas tarder à y aller prendre le portefeuille des Affaires Etrangères, est, peut-être, l'attaque qu'on doit le plus redouter contre un tel plan. Cependant il va trouver un parti assez bien organisé dans le nouveau ministère, parti qui vient de tenir tête vigoureusement dans les *Cortès* aux révolutionnaires qui voudraient rappeler l'ancien ministère. Ou m.(onsieur) Bardaxi marchera avec ses collègues, et alors il faudra bien qu'il entre dans le mouvement donné, ou il voudra suivre une route différente, et il est vraisemblable qu'il succombera d'autant plus aisément qu'il va arriver déjà fort discrédité par les folles et fausses espérances qu'il avait données sur l'Italie et, peut-être, sera assez compromis par l'emploi de l'argent qui a dû passer par ses mains pour décider de la révolution en Piémont. Tout ceci est, au reste, subordonné à une autre chance fort déplorable sans doute, mais qui doit être indiquée.

Les symptômes de guerre civile semblent se manifester tous les jours davantage en Espagne. Il se peut qu'ils y prennent un tel degré de développement que ce malheureux royaume soit destiné à se déchirer lui-même et à consumer toutes ses forces dans une guerre intestine. Il cesserait ainsi d'être dangereux pour l'Europe, et l'excès de ses maux pourrait même devenir un spectacle préservateur pour les autres Etats qui auraient été tentés d'imiter son exemple. A Dieu ne plaise qu'on ose souhaiter un pareil remède: l'humanité aurait trop à en gémir.

Mais enfin il est comme tout le reste dans les mains de la Providence et il rendrait toutes les autres prévoyances superflues car, en supposant même que les événemens permissent alors de porter quelques secours à ceux qui combattraient pour une meilleure cause, il est impossible de calculer quand, comment et dans quelle mesure cela pourrait arriver dans l'état présent des choses.

Quoique la France n'ait pas qu'à se louer de m.(onsieur) de Laval³²⁾ et la conduite qu'il a tenue en Espagne, cependant elle est obligée de le rappeler puisque l'Espagne ne veut plus avoir que des ministres à Paris.

Cette circonstance peut n'être pas défavorable, parce qu'un nouveau négociateur porte volontiers avec lui des espérances nouvelles qui lui per-

mettent d'agir plus efficacement que le pourrait faire un homme de beaucoup de mérite, mais déjà un peu usé par un long séjour et de longs rapports avec les mêmes individus. M.(onsieur) de la Garde, dont le roi a fait choix pour remplir les fonctions de ministre à Madrid, est tout à fait propre à jouer le rôle aussi important que délicat qui l'attend. Mais il faudrait qu'il pût le plus promptement possible prendre un langage conforme à la marche qui vient d'être indiquée.

M.(onsieur) de La Ferronnays voit, par conséquence, combien il importe que nous connaissions d'une manière certaine les intentions de l'empereur de Russie. Comme il pourra être nécessaire pour justifier la confiance qu'il réclamera en faveur du gouvernement français qu'il soit en mesure de donner une connaissance exacte de la situation de ce gouvernement, on va trouver ici le plus succinctement possible et avec la plus grande vérité cette situation.

Depuis dix-huit mois le ministre actuel s'est trouvé aux prises avec les plus grandes difficultés que puisse avoir à combattre un gouvernement de cette nature. Obligé de déplacer qui avait conduit les affaires dans la session de 1819, obligé pour cela d'appeler à son aide, et de joindre à ses amis personnels, des hommes qui étaient en opposition depuis cinq ans, il a fallu tout à la fois vaincre les uns, gagner les autres à faire adopter au pays ce changement de direction.

Il a fallu détruire l'influence du parti vaincu dans toutes les parties de l'administration et, surtout, dans l'armée. Il a fallu le faire avec prudence, parce que l'existence par les emplois est une si grande affaire en France que tout ce qui menace de l'ébranler y éprouve une défaveur générale. C'est cependant ce qu'il est parvenu à opérer sans secousses et avec un plein succès. On en peut juger par le secours que lui ont prêté les fonctionnaires publics dans les dernières élections et par la bonne attitude que l'armée a gardée pendant les troubles d'Italie et au milieu des tentatives qui ont été faites pour la corrompre.

Maintenant que ce grand résultat est obtenu, il reste au Ministère à compléter la réunion des hommes qu'il a appelés à lui, à les organiser en parti ministériel fort et compact, à leur faire comprendre de tous les moyens, sans prétendre gouverner absolument et dans leurs seuls intérêts le gouvernement lui-même. Ceci est encore assez difficile et demandera quelque temps.

La masse des royalistes en France a les meilleures intentions, il ne lui faut que bien comprendre la situation, mais elle renferme encore dans son sein quelques têtes exaltés qui pensent à s'emparer exclusivement du pouvoir, bien plus encore qu'à suivre la direction royale. Ces hommes, dans le commencement de la session, ont formé un parti caché dans le sein de la majorité même. Il est inutile de les désigner: ils se sont fait assez connaître.

Depuis quelques jours ils ont opéré une scission plus marquée, laquelle est un bien, parce qu'elle rend le parti royaliste ministériel plus uni, plus compact, et qu'elle le rend en même temps plus national en retranchant quelques noms qui effrayent toujours beaucoup d'esprits par le souvenir, ou le spectacle renouvelé, de leurs exagérations.

Cependant il ne faut pas se dissimuler que cette petite opposition a embarrassé la marche de la session et qu'elle est cause des retards apportés par exemple au budget. Une partie de ses membres, le chef à la tête, ayant eu l'adresse de s'introduire dans la commission nommée pour en faire l'examen et le rapport, il résultera de cette contradiction que la session ne pourra pas produire faute de temps tout ce qu'on en attendait; d'autant plus que le procès pendant à la Chambre pendant beaucoup de jours, elle n'aurait plus le temps nécessaire pour s'occuper des loix qui lui arriveraient trop tardivement. Il est donc probable qu'on sera obligé pour cette année de se borner à faire passer la loi de la censure et qu'il faudra même renoncer à la loi des communes bien qu'elle soit présentée depuis six semaines.

La question du renouvellement intégral devant entraîner la discussion la plus vive et la plus longue sera aussi sans doute renvoyée à l'année prochaine. Mais si, comme tout le fait présumer, l'horizon politique continue à s'éclaircir, le gouvernement acquérera dans l'intervalle des deux sessions une force qui lui donnera le moyen d'aborder à la prochaine cette grande question de la septennalité avec toutes les chances d'un succès indubitable.

La composition actuelle du Ministère a ce grand avantage qu'elle répond à toutes les nuances de royaliste et de constitutionnel qu'il soit possible de réunir en France. C'est sur cette réunion seule que peut s'établir une véritable force. Aussi faut-il pour la conserver que le ministère garde avec soin la ligne dans laquelle il est placé. Plus d'abandon aux uns ou aux autres, détacherait une partie importante de ceux qui marchent avec lui.

Sans doute sa conduite prudente et modérée importune quelques esprits plus actif et plus ardents que les autres, et ils n'épargnent pas leurs plaintes à cet égard. Ce sont eux cependant qui sont les plus intéressés à cette sage conduite car, si elle venait à changer suivant leur désir, ils seraient bientôt effrayés eux-mêmes du petit nombre auquel leurs rangs se trouveraient réduits.

Il ne manquera pas de gens en France qui invoquent des coups d'Etat, et ces hommes ne manquent pas de correspondances qui portent les plus fausses notions. Toutefois ceux qui propagent le plus cette idée seraient bien embarrassés de la soutenir s'il fallait la réaliser, car tout aujourd'hui y répugne en France.

Ce que la France chérit le plus particulièrement dans la Maison de Bourbon c'est cette douceur de caractère, cette bonté inaltérable qui, mieux que toutes les loix peut-être, met les sujets à l'abri de ce qu'on appelle les coups d'Etat. Ceux qui oseraient lui conseiller de perdre cet avantage pour en chercher d'autres bien incertains, prendraient sur eux une terrible responsabilité.

Les ministres actuels ne donnent pas de tels conseils. Il faut même le dire, ils ne seraient pas propres à les mettre à exécution, leur caractère est essentiellement modéré. A cet égard il n'y a pas de distinction à faire entre les plus anciens et les plus nouveaux d'entre eux. C'est comme tels qu'ils partagent l'estime et la considération attachées au nom de leur président et ils ne croiraient pas servir utilement leur roi s'ils risquaient de perdre cet avantage.

PASQUIER

27. *Bourbel au Ministère, Situation politique de l'Italie. 1821, n. 97, cc. 221-230*

Royaume de Sardaigne

La Sardaigne a des intérêts particuliers et la Savoye des affections contraires à celles du Piémont. Il est permis de douter de l'attachement des gènois. S'ensuivait un jour qu'à tous ces motifs de division on put ajouter:

1. la certitude dans le droit de succession;
2. le souvenir de sévérités judiciaires, considérées comme excessives par les familles qui en ont souffert;
3. un espoir fondé sur les bienfaits d'une constitution, désir qui, se trouvant contraire à sa volonté, le monarque doit tourner sa politique vers le Cabinet qui, partageant ses opinions, lui offre des moyens de repression dont il peut craindre chaque fois avoir un besoin plus ou moins éloigné;
4. un souverain qui laisseroit des doutes sur son indépendance politique.

Cette opinion, fut-elle fausse, peut créer en Piémont un tel dégoût que les gens plus sages se croiroient obligés de se résigner à ne voir dans ce qui est qu'un acheminement à ce qui doit arriver. Il existeroit encore un peuple ou on chercheroit en vain une nation? Quelques hommes habiles, et des circonstances favorables ont créé une monarchie que les contraires peuvent détruire. Des hommes bien sincèrement attachés à la famille régnante voyent arriver le moment où leurs voisins disposeront du sort d'un royaume où les demi moyens, disent-ils, ne peuvent maintenir un patrioti-

sme dont les méchants abuseront, mais indispensable à l'existence d'un petit Etat placé entre deux grandes puissances qui peuvent, à volonté, le protéger ou le dominer.

Le roi Charles Félix étoit, en avril dernier, disposé à écouter les avis du roi de France. Il avoit alors pitié du prince de Carignan en mai. Il songeoit à céder quelque chose à la volonté nationale s'il lui étoit démontré qu'elle fut favorable à un gouvernement représentatif. En juin il refusoit de commuer les peines afflictives imposées sur les auteurs et fauteurs de la révolution.

En juillet il étoit plus indulgent, mais décidé à conserver dans ses Etats le pouvoir absolu. Août n' a rien changé au désir d'assurer au duc de Modène, comme époux de l'aînée de ses nièces, la reversion de la couronne de Lucques. La preuve écrite ne me donne pas la conviction qu'il profitera de la première occasion favorable pour abdiquer, se contentant de la jouissance viagère de Modène, avec reversion de ce duché à l'Infant, époux de sa seconde nièce.

Plusieurs de ceux qui approchent le roi de Sardaigne doivent obtenir du crédit sur son esprit et voir dans ce projet futur leur importance.

La France peut aussi ne pas trouver la reversion éventuelle de Modène à l'Infant Don Louis de Lucques, une indemnité convenable. A Turin le roi se trouvera beaucoup moins sous l'influence du duc de Modène et de la reine sa soeur.

Le Duc de Modène a eu le temps et la possibilité de gagner un grand ascendant sur le coeur et l'esprit du roi de Sardaigne. Il a le caractère suffisant pour braver ses antagonistes et se créer des amis parmi ceux qui croient qu'une monarchie limitée ne convient pas au Piémont, placé entre 2 puissances, dont les moindres querelles mettent son existence en danger, s'il ne prend tour à tour le parti et les plus avantagées (sic) mesures qui demandent un secret et <une> promptitude de decision impossible dans un gouvernement représentatif.

Le prince de Carignan aura pour lui tous ceux qui, craignant jadis une influence occulte de l'Autriche, pourront considérer leur souverain actuel comme bien moins indépendant que le dernier, trop loin de Naples pour bien juger les actes de ce parlement; ses discours incendiaires et d'autres écrits ultra libéraux sont encore lus et commentés. Les hauts piémontais, n'ayant laissé aucun souvenir de spoliation, leur despotisme est aujourd'hui excusé par la nécessité et réputent que la grande majorité 'vouloit et veut encore' des améliorations, mais nullement une solution qui n'a pu s'exécuter qu'en faisant un appel trompeur au patriotisme du peuple a qui on faisoit craindre pour son indépendance politique, qu'en retardant longtemps la réforme promise de plusieurs abus désignés par l'opinion publique. L'administration dernière a fourni a quelques factieux la possibilité de fai-

re un essai public déplorable que la pitié, les vertus du roi Charles Félix peuvent le rendre inexorable aux faiblesses d'autrui, qu'une vie exempte de passion, ne portant qu'à l'indulgence, il sera facile de lui persuader d'exiger ce qu'il pratiqueroit lui-même, et lui montrer la sévérité comme un devoir trop longtems négligé.

Des hommes trop indulgens sur l'exécution de leurs devoirs, et devenus prévenus sur les obligations qu'ils croient imposées à leurs souverains, se permettent de blâmer une absence prolongée qu'ils osent attribuer au désir d'éviter la révision de mille faits et circonstances qui doivent nécessairement atténuer bien des fautes. Ils ajoutent que le système de rigueur annoncé, étant contraire à celui adopté par des grandes monarchies, qui avoient ainsi ôté aux principes révolutionnaires toute leur férocité, l'exemple donné par le roi de Sardaigne, n'étant pas imité par les puissances voisines, deviendra inutile à l'Europe, et que les confiscations et les supplices pourront produire des récriminations qui affaibliraient l'esprit national et l'attachement qui existe pour la famille royale.

La reine, épouse du roi Victor, forte de la pureté de ses intentions, s'indigne que l'influence ait servi de prétexte pour conspirer contre son époux. Elle a l'esprit de paroître approuver l'abdication, mais elle ajoute hautement que la basse ingratitude des piémontais les rendra indignes de l'amour que le roi lui portoit.

L'idée que le roi Charles Felix peut adopter cette opinion offusque les gens qui n'aiment à se voir soupçonnés; elle affecte les innocens qui craignent que le caractère national n'en souffre, et ne conduise le souverain à chercher sans cesse à l'étranger un appui qu'il croiroit ne pouvoir trouver chez lui. Ils disent que la dernière administration avoit une confiance dans le roi qui peut manquer à celle-ci, que le roi Victor sentoit un éloignement pour l'influence trop positive de ses voisins, que les circonstances ont pu enlever au nouveau souverain.

Cette différence de vues, réelle ou supposée, voyage rapidement de Modène au Piémont, où elle porte des regrets fort inutiles, des réflexions très menaçantes et des déplaisirs facheux. Les uns et les autres reviennent de Modène avec exagération, ce qui accroît les préjugés réciproques. Il est résulté d'un côté, doute sur l'utilité de n'avoir que douze mille auxiliaires à payer et, de l'autre côté, l'extrême désir d'en réduire le nombre des 9/10.

Le prince de Metternich peut se vanter que les révolutions de Naples et de Turin ont amené les résultats qu'il pouvoit désirer: il n'y a manqué rien que le temps pour les consolider. Le roi Victor y trouve bien plus qu'il ne croit nécessaire, mais ses moeurs anciennes l'empêcheront bien souvent de représenter avec force ce qu'il diroit si, comme chef suprême, son assentiment étoit exigé.

Ce désintéressement ou adresse philosophique, pourra faire prévaloir des opinions très différentes sur ce qui se prépare de loin. La probabilité croîtra si la ci-devant reine conservait sa préférence pour le séjour de Gênes, y compris son époux. Les éloges dont elle daigne gratifier les gènois ne font pas un bien sensible plaisir aux autres sujets du roi de Sardaigne, qui ont pour eux un éloignement que les premiers leur rendent bien cordialement.

L'esprit public qui règne en Piémont, les murmures que causent les taxes nécessaires pour acquitter les frais d'occupation, etc. etc. ne sont pas d'heureux moyens. Il est visible que la grande majorité des piémontois porte ses vœux et ses espérances vers un régime constitutionnel semblable à celui de la France, puissance qui se trouve aujourd'hui vis-à-vis du Piémont dans les rapports ou l'Autriche étoit, l'année dernière, envers Naples.

Chaque changement militaire, ou administratif intéresse la sûreté future de la Provence et du Dauphiné tout autant que ceux du royaume des 2 Siciles importaient au royaume Lombardo-Veneto. En Déc.(embre) 1820 des forces militaires et financières de la Sardaigne, de Savoye du Piémont et de la Ligurie, pouvoient être employées selon l'intérêt ou la volonté de leur souverain.

En 1821 l'armée sarde est nulle et l'administration incertaine.

Parme

Madame l'Arciduchesse peut cette année défier la médisance; elle se montre beaucoup, elle reçoit souvent, elle a donné beaucoup de bals. Le deuil a interrompu ces amusements. Elle a reçu une invitation d'aller à Vienne cette année. Ce Cabinet avoit, l'année dernière, deux agents qui ont fait le tour de la France et ont rapporté de longs détails sur chaque localité.

Lucques

On y a proposé, comme un moyen probable de diminuer l'opposition de la France à un changement dans l'ordre de succession du royaume de Sardaigne, que l'Infant Don Louis auroit la reversion de Modène sans autre expectative de Parme, Plaisance et Guastalla.

Ces plans, se trouvant sujets à beaucoup de chances éventuelles, prouvent seulement le désir de plusieurs parties intéressées. La Cour de Lucques sent l'impossibilité de s'en mêler activement.

Toscane

Les Carbonari, ayant laissé à Alexandrie une collection de leur correspondance en Lombardie et dans le reste de l'Italie, le Grand Duc a eu à pardonner pour s'éviter l'embarras et les suites des poursuites criminelles.

Il se croit assez certain du bon effet de son indulgence et de la disposition des toscans pour se contenter de la petite armée nationale et pour suivre dans un système de modération, qui rend son pays l'asile des bannis italiens et de tous ceux qui croient prudent, ou agréable, de s'absenter de leur province.

Les habitans de la Romagne se félicitent de ce voisinage, depuis qu'ils reçoivent inopinément une invitation de voyage sans trop savoir où ils seront reçus.

Modène

La Cour de Modène prend une attitude tout à fait nouvelle. Les circonstances favorisent les talens du duc; on peut ne plus juger de son avenir par l'étendue de son territoire. Il poursuit avec persévérance et modération un projet dont il applanit les difficultés par une suite non interrompue de soins et d'attentions qui doivent lui donner bien des coeurs.

En y joignant les chances qu'ajoute le séjour prolongé de l'oncle de sa femme, dont il est maintenant le conseil et l'intime ami, ses rapports avec l'Empereur Alexandre, l'intérêt que l'Empereur François doit mettre à voir un prince de sa famille occuper un trône qui défend l'entrée de l'Italie, il seroit, peut-être, utile d'anticiper pour le duc de Modène des marques d'égards et d'attentions aux quelles il seroit très sensible; elles capteroient sa bienveillance et probablement sa confiance pour le ministre qui lui seroit envoyé. Posséder une Légation française lui paraitroit une distinction flatteuse. On sait combien il a été vexé par la non visite de m.(onsieur) Dillon et poli pour des françois voyageurs qui se sont arrêtés pour lui faire leur hommage.

Cette Légation protégeroit dans toute la Lombardie un grand nombre de françois qui sollicitent en vain des décisions que leurs antagonistes savent éterniser. Les plaideurs étrangers ne peuvent s'y passer d'une recommandation officielle, qui prouve aux juges que leurs actions sont surveillées, qu'on est à même, et disposé, à se plaindre de toute vénalité, partialité, etc.

Ce motif en voileroit un plus important: persuader au duc qu'on a aucun éloignement personnel pour lui à connoître son caractère, ses desirs, ses plans, ses moyens d'exécution ou de se trouver en mesure avec lui, n'a-

voir pas alors de préjugés ou des mauvais souvenirs à vaincre. Il aura tout fait pour lui-même, et par lui-même l'ambition est accompagnée du désir de forcer estime, il ne seroit pas offensé <par une> opposition modérée, fondée sur des traités. Sa vanité est celle d'une âme sensible aux preuves de considération, aux politesses désintéressées; c'est le succès ou la chute de ses espérances qu'il peut y croire (sic). M.(onsieur) Pitt³³) disoit qu'il se croyoit suffisamment instruit par la connaissance des vertus, des défauts, des faiblesses, des divers potentats et de leurs ministres pour prévoir les résultats des situations ou des événemens où les fruits du hasard ou de leur volonté, les placeroient.

1821 ne ressemble pas à 1795, mais le caractère des princes arrête, accélère, modère encore les résultats des événemens plus ou moins prévus. Il n'est pas indispensable de connoître toutes les ramifications des projets de M.(onseigneur) le duc de Modène et de l'aider si ses vues sont d'accord avec l'intérêt du Roi. Dans le cas contraire, dans le genre d'opposition convenable, et s'il venoit à réussir <pour> rester en mesure de tirer le meilleur parti possible des circonstances, sa politique pouvant alors être modifiée par des nouveaux rapports et l'influence du ministre accrédité près de lui, si cet homme sait tirer parti de sa position, et de l'intimité qu'elle lui procure dans une petite Cour sans étiquette, avec un prince aimant et traitant si familièrement avec ceux qu'il goûte. Basée sur un plan peu dispendieux, la Légation pourroit être supprimée dès qu'elle ne seroit plus nécessaire. Il en est une à Darmstadt.

Les 4 Légations et Marches Romaines

La non résistance des armées napolitaines et piémontaises a prouvé, même aux Carbonari, qu'il est impossible de compter sur la fermeté des troupes italiennes. Les grands propriétaires ne désirent pas voir à la tête des affaires des hommes dépourvus de morale politique et provoquant l'intervention dispendieuse de troupes étrangères. Mais la majorité des petits propriétaires du peuple, n'y voit qu'une chance de perdue. Projets, désirs, espoirs ne sont qu'ajournés <et> les dispositions restent les mêmes et malheureusement immuables.

On noteroit facilement de l'esprit des sujets du Pape, que le cardinal Consalvi a dû souvent repousser des demandes de réquisition, nourriture de troupes, établissement d'hopitaux, etc. etc., que sa résistance ne les dispensera pas de payer une partie des frais de la guerre, alors que les puissances qui soutiennent indirectement sa déclaration de neutralité, refuseront d'allumer une guerre pour éviter au Saint-Père une dépense de quel-

ques millions, qui seroit le sujet d'un impôt extraordinaire, le trésor papal ne pouvant faire cette avance.

La nécessité d'entretenir une communication militaire entre Terracine et Mantoue leur fait croire que les Légations sont sans cesse obligées de souffrir des garnisons et des passages de troupes qui, tôt ou tard, amèneront une double police ostensible, dont ils soupçonnent déjà l'existence secrète. C'est à elle qu'ils attribuent les nombreuses arrestations qui ont eu lieu en Romagne. Le résultat, disent-ils, sera un ostracisme permanent contre ceux qui contrarient l'exécution du projet qui indique la nécessité de faire solder aux italiens les frais de la guerre, en procédant ensuite à l'établissement d'une confédération qui fixera les devoirs des sujets et les rapports de chaque prince envers le chef de cette confédération, qui donnera à l'Italie une portion de liberté égale à celle dont jouissent jadis les membres de la Confédération Rhénane.

Les Légats, prélats etc. s'inquiètent aussi des suites d'une longue occupation. Ils tirent un mauvais augure des contrariétés journalières indispensablement attachées aux passages des troupes et du peu de respect qu'inspire leur neutralité. Mais ils conviennent que la présence des autrichiens rend tous complots impossibles.

Les sujets du Pape se trouvent forcés de s'attacher à ce qui existe. Les Légats de Bologne et de Ferrare ont dû tirer parti de cette position pour augmenter leur crédit sur l'esprit de leurs administrés et calmer les têtes exaltées.

Ceux des autres Légations se sont enlevés cette ressource en mettant de la chaleur dans l'exécution d'arrestations trop nombreuses pour que beaucoup d'innocens n'aient pas été traités en suspect; la haine existe où l'amour pouvoit naître.

Les Légations offrent cette alternative: les gouverner avec l'appui ou sous la direction³⁴⁾ étrangère; les voir courir vers des changemens administratifs poussés par une majorité rêvant gouvernement représentatif et dégoût de la théocratie; donner une autre tendance à l'exaltation qui menace la sûreté intérieure.

A Rome et dans les Marches, le gouvernement possède une force de résistance locale, dans un pays coupé de montagnes arides, de terres incultes, avec un climat meurtrier pendant l'été, peuplé d'hommes accessibles — dans les campagnes aux fureurs de l'enthousiasme religieux, disposés à croire que des vengeances peuvent mener à la béatitude éternelle — et considérant comme infaillible le Pontife qui, se montrant capable d'user avec persévérance et courage d'un pouvoir absolu, fera un appel aux passions favorites des paysans avides.

D'autres souverains ont trouvé leur salut dans l'emploi des passions énergiques de leurs sujets, en montrant une grandeur d'âme inattendue, en faisant naître l'estime et la pitié.

Le choix d'un nouveau Pape décidera la durée du pouvoir temporel de l'Eglise, les erreurs de l'administration actuelle devant alors empirer ou se corriger.

Lombardo-Veneto

Le Royaume d'Italie avoit ses partisans, parce que les emplois civils, judiciaires et militaires étoient occupés par des sujets appelés aussi à des dignités profitables. L'influence trop manifeste de la France, les taxes, la conscription avoient créé un mécontentement qui s'est manifesté à l'époque où ce gouvernement, forcé de montrer sa faiblesse, invoqua une volonté nationale qu'il n'avoit pas su se créer.

Le gouvernement Lombardo-Veneto a rendu la conscription désagréable en doublant le nombre des années de service. Les taxes ont augmenté; celle sur l'industrie est impopulaire. Beaucoup d'emplois sont donnés à des autrichiens; l'administration civile et militaire est dans leurs mains. La balance entre la recette et la dépense est, dit le peuple, exportée. Les propriétaires restent sans occupation civile.

Le Lombardo a une administration distincte du Veneto. Chaque Conseil Suprême se conduit par des opinions diverses et le même peuple est soumis à des réglemens imposés dans leurs principes ou dans leurs conséquences. Tout se décide à Vienne et le changement des monnaies et le constant éloignement des régimens autrichiens sont d'autres sujets de plaintes.

C'est une grande preuve de sagesse administrative que de se contenter de mépriser les murmures et de compter sur la force d'une armée que la différence des moeurs et de langage rend irréductible. Mais il n'existe ni amour ni unité de vues entre les gouvernans et les gouvernés.

La langue, les habitudes sont tellement en contradiction qu'il est difficile d'espérer un rapprochement entre 2 nations que 7 années d'expérience semblent avoir éloignées.

Le Veneto conserve un esprit de vendetta³⁵⁾ et le Milanais un désir de changement très fâcheux.

Position présente de l'Italie

Pour fixer en sa faveur une influence jadis partagée, il suffit au Cabinet de Paris:

1. de faire considérer sa déclaration de 1820 comme ayant force de chose jugée par le bien;

2. d'établir qu'ayant seul réprimé les principes dangereux, rétabli le calme sans éteindre les semences du mal, il est de l'intérêt des peuples et des souverains italiens de reconnoître son droit de protectorat sur toute la Péninsule et d'étendre sur elle les moyens de réprimer l'esprit révolutionnaire;

3. d'offrir appui personnel à chaque souverain, médiation qui, entraînant la nécessité de la répéter souvent, doit en augmenter le besoin et faire naître le dévouement de ceux qui la sollicite.

La suite de ces trois propositions seroit l'adoption d'une confédération, dont S. M. l'Empereur d'Autriche seroit l'âme et le chef, la nécessité d'une police commune, l'utilité de l'occupation militaire des postes importants et des têtes de pont de Naples jusqu'aux Alpes; les travaux de cette espèce exécutés à Plaisance pour l'importance qu'on met à s'assurer le passage des fleuves etc.

On a désiré la confirmation de l'abdication du roi Victor Emmanuel, espérant de trouver le roi Carlo Felice mieux disposé en faveur du système qu'on désire propager en Italie.

Deux souverains, quelques ministres, plusieurs diplomates proclament hautement 'que l'expérience a prouvé le danger de toute innovation, l'esprit public s'y trouvant disposé, les hommes exaltés en profitent pour marcher plus ou moins vite, mais d'une manière positive, vers les principes républicains'.

La facilité avec laquelle quatre armées diverses ont adopté des constitutions, qu'elles ne pourroient comprendre, prouve que les monarchies européennes pourroient à la longue se trouver détruites par la force armée qui, jusqu'ici, avoit fait leurs moyens de résistance. L'obéissance passive aux souverains étant aujourd'hui combattue et l'opinion que sa volonté, étant celle d'un ministère quelconque, elle était sujette à l'erreur et peut être discutée, blâmée, même en y obéissant. Ils ajoutent que les italiens doivent renoncer à toute idée de gouvernement représentatif, l'intervention armée étant un événement heureux qui doit être dirigé vers la disposition de toute volonté semblable.

Les mêmes hommes proposent comme seul remède certain adopter, comme base immuable de politique, l'opposition constante à toute altération administrative, la répression chez ses voisins de tout système qui peut conduire à une révolution par l'intermédiaire d'un changement quelconque.

Les *Mémoires* présentés aux deux Empereurs par un souverain et deux ministres italiens prouvent qu'il y a pour quelques personnes conviction acquise que le gouvernement absolu est le seul qui convient, qu'il doit être très modéré dans ses formes, s'appuyer sur les principes d'honneur et de fidélité et de récompense qui l'embellirent sous Louis XIV.

Mais, pour donner cette nouvelle direction à l'opinion publique en Italie, il faudroit détruire les opposans (sic).

Qu'un même système anima les divers gouvernemens italiens et que l'impulsion donnée aux imaginations fut dirigée vers un but semblable; celle transmise jusqu'ici à la jeunesse ayant été tout à fait contraire, on ne peut détruire une perspective sans en substituer une autre, ni admettre comme principe général ce qui ne sauroit s'exécuter que partiellement.

La théocratie n'admettant aucun laïc aux emplois, l'état de Rome resteroit une exception et deviendrait, en conséquence, le foyer d'une résistance d'opinion à tout ce qu'on chercheroit à établir dans son voisinage.

Les sociétés secrètes si actives en 1819 et 1820 ont établi des ramifications que la coercition atteindra difficilement en Italie aussi longtemps que le prince administrera à sa façon; c'est une des causes de l'opposition générale dès qu'éprouvera la suprématie qu'une puissance quelconque voudroit afficher. Cette disposition produira des effets déplorables; l'homme le plus sage se trouvera quelque fois forcé de paroître adopter ce qu'il blâme, ou de se créer des dangers personnels qu'on aime braver moins qu'ailleurs.

Les armées qui viennent réprimer les séditions retournent chez elles avec de nouvelles idées: c'est un mal, lent, imperceptible, mais inévitable.

Cet inconvénient, modéré par d'aisés succès, renaîtra par un long séjour. On se rassure en disant «que l'Angleterre, considérant l'Autriche comme un allié certain, tous les événemens qui viendroient ébranler l'Allemagne laissera cette puissance se fortifier au sud, afin de la trouver un jour en état de défendre l'Europe au nord. Qu'un autre souverain, par calcul ou par générosité, ne la contrarie pas dans ses vues sur l'Italie. Et, enfin, que plusieurs autres puissances, prenant peu ou point d'intérêt à cette Péninsule, les hommes d'état feignant, ou partageant, des principes de modération politique basés sur la crainte d'un esprit antimonarchique, très visible, sur l'état de quelques finances, sur des vues ultérieures, celui qui ose réussit».

En se référant aux faibles moyens militaires employés contre Naples et contre le Piémont, bien des gens croient que toute puissance en pourroit faire autant et que le désir général d'éviter une guerre inutile eût fait admettre sa coopération et son droit de régler les conséquences de son intervention armée.

Les événemens de la Turquie d'Europe: on fait retirer plusieurs regimens et beaucoup d'artillerie. Si la guerre se déclarait entre le sultan et l'Autriche, la Lombardie se trouverait bientôt aussi dégarnie de troupes qu'en mars dernier, où la révolte de l'armée piémontaise fait croire prudent à Milan de tout préparer pour une retraite dans l'Adige. Mantoue et Pesciera³⁶⁾ n'avoient pas entre elles quatre mille hommes de garnison. L'armée autrichienne est trop peu nombreuse, on a une surface trop con-

sidérable à conserver, puisqu'au moindre événement il faut opérer de dispendieux mouvemens de troupes et de matériels.

Opinion publique

Les réformateurs du dernier siècle commencèrent par un appel à la sensibilité d'une génération bientôt entraîné au-delà du but qu'on se proposoit. Une longue guerre et l'arbitraire militaire devinrent les correctifs des idées républicaines, mais des nombreux changemens ont disposé les têtes à voir tout ce qui se présente comme un avantage national.

En Italie la tendance, n'ayant pas été combattue par des écrits, rien d'éclairci, il suffit pour enflammer les imaginations (sic). Deux personnes sur cent ne savent choisir, avec connaissance de cause, entre les constitutions d'Angleterre, de France, des Pays-Bas et d'Espagne. Il en résulte que les idées abstraites de liberté sont généralement accueillies.

Les soldats, ayant du changer leurs habitudes et calculer leur obéissance, se trouvent plus exposés aux troubles; partout où la jeunesse se trouve réunie l'exaltation devient manifeste. Appeler cette agitation des esprits le fruit du progrès des lumières, ou la perversité, est convenir de son existence.

Quelques souverains ont cherché de le diriger par l'adoption d'un gouvernement représentatif; d'autres veulent l'éteindre par l'intervention d'une force armée.

Ce moyen peut réussir à une grande monarchie, mais les souverains d'Italie ont des vues opposées sur les alliances à former, <sur> ce qu'il est permis de dire, d'écrire, <sur> ce qu'il faut punir, réprimer, permettre et tolérer, sans discuter la nécessité des décisions du Congrès de Vienne, il est certain que les italiens en furent peu satisfaits.

Ce mécontentement, croissant chaque jour, il fut reconnu en 1819 qu'une société secrète travailloit à un bouleversement général, des têtes exaltées voulant diriger l'opinion et l'irritation générale vers une révolution favorable à leur ambition. On pouvoit donner à l'opinion une tendance plus stable et moins dangereuse en établissant des assemblées provinciales qui, en flattant la vanité des nobles et des grands propriétaires, les eussent détachés des associations clandestines, ôtant ainsi aux Carbonari toute influence sur les classes élevées.

Aucun Cabinet n'ayant voulu prendre ce soin, nous venons d'être les témoins d'essais de révolution dirigés par les hommes immoraux qui connoissoient à merveille le motif de leur interférence pour les juntes etc.

Il est constant que les italiens blâment une partie de ce qui existe, il n'est pas vrai que l'esprit républicain soit général et les Carbonari ont pu

convaincre qu'ils s'étoient mépris en considérant le désir d'amélioration comme auxiliaire inévitable de leur liberté furibonde. Leur déconfiture a laissé un souvenir de ridicule qui subsistera quelque temps, mais l'esprit de mécontentement résistera aussi longtemps que les causes qui l'excitent ne seront pas détruites.

Les arrestations, les emprisonnemens illimités, sans jugement, et les exils ne semblent pas inspirer autant de crainte que d'éloignement pour les mesures qui ne seroient pas blâmées, si les crimes ou l'innocence pouvaient se prouver.

Le désir des réformes politiques varie suivant les localités, mais il est immuable puisqu'il résiste à la conviction que les soldats italiens se retirent sans presque combattre.

L'espérance, étant un sentiment docile, n'est pas le but qu'on se proposoit jadis, ce qu'on blâme aujourd'hui c'est seulement les moyens employés pour prévenir d'avance un si fâcheux résultat. Les soi-disans (sic) 'amis de la liberté' reconnoissent que l'adoption des *Cortès* étoit un mal et qu'il faut fixer ses vœux à l'obtention d'une constitution semblable à celle de France.

Mais cet esprit du jour sera fortement contrarié par les gouvernemens qui regardent la sévérité comme indispensable et les concessions comme dangereuses. De ces deux volontés diverses naîtront tous les troubles futurs de cette Péninsule, chacun semblant s'affermir dans sa résolution.

Le bien moral produit par l'intervention armée est d'avoir détruit l'idée que la révolte de la force armée suffisoit pour constituer une révolution durable. Mais elle n'a pas éteint et semble ne pouvoir éteindre le malheureux désir de changement et les dispositions haineuses de ce pays pour tous ceux qu'il accuse de chercher à retarder son émancipation.

Sans prétendre juger les mesures diverses adoptées par les Cabinets plus ou moins intéressés dans les événemens de Naples et de Turin, chacun d'eux peut se féliciter d'avoir réussi. La force armée en réprimant la révolution, le silence que comme l'improbation (sic) des déclarations ont créé, sans lever la conviction, que les moyens employés, et non la chose demandée, avoit enlevé intérêt et protection.

L'exemple des monarchies où le peuple est représenté consent l'idée qu'on peut faire légalement entendre ses réclamations, encourage le désir d'avoir semblable constitution et persuade bénévolement que la similitude des idées fera naître la bienveillance de ceux qu'on veut imiter.

Accorder une partie de ce que les italiens désirent pourroit les contenter, les réunir sous une puissance assez forte pour leur enlever un jour finiroit pour les comprimer. Laissant les choses comme elles se trouvent, la force comme la faiblesse feront tour à tour augmenter le mal moral.

La dispersion des moyens révolutionnaires organisés du sud au nord de l'Italie a réuni l'esprit public dans la situation où il se trouvoit en 1816. Peu de temps peut remettre les têtes dans l'état fâcheux où elles étoient en 1819, puisque les événemens survenus en Grèce ont déjà un effet sensible.

BOURBEL

28. *Bourbel au Ministère, Mémoire sur l'Italie, 20 Décembre 1821, n. 118, cc. 267-275*

Naples

Les nombreuses patrouilles qui nuit et jour se succèdent, préservent sûrement la tranquillité publique, mais ne prouvent pas que le gouvernement ose aujourd'hui beaucoup plus que le premier jour du retour du roi; s'en rapporter au seul exercice de la police et des loix, ce qui fait déduire que l'esprit public n'est pas encore ce qu'il désire.

Il ne faut qu'écouter, ou lire activement, les correspondances particulières pour se convaincre que ce malaise gagne maintenant ceux qui désiroient le plus vivement l'extinction de l'esprit démagogique. Il braverai le titre d'absurde en déclarant que dans ces têtes volcaniques, oiseuses et primitives, se sont implantées des idées constitutionnelles qui pour n'être pas bien distinctes, n'en resteront pas moins accessibles à l'appel qu'on pourroit leur faire, et obstinément averses³⁷⁾ à toutes forme d'administration qui n'aura pas une teinte législative.

Profiter de cette disposition pour créer union, ou la heurter en voulant la détruire: voilà, je crois, l'avenir tout entier. Gouverner avec l'opinion de la majorité permet de dédaigner la minorité, cela est constitutionnel. Gouverner avec le soutien d'un parti, ou par la force armée, est aristocratie ou pouvoir absolu. Mais le tenter, à peu près seul de son avis, est un essai nouveau qui réclame un appui étranger.

Je ne blâmerai pas cette ressource, puisqu'il existe des mémoires où je conseillois, l'année dernière, l'envoi d'une flotte dont les garnisons, jointes à un parti, qui faisoit des ouvertures, suffisoient alors pour substituer une Charte raisonnable à leur essai démocratique. Mais la présence des troupes étrangères ne pouvait produire qu'un avantage momentané. J'oserai dire que celle des autrichiens à Naples, finira par mécontenter tous les partis. Elle diminuira dans la même proportion la confiance et l'amour pour le gouvernement royal et, par conséquent, l'impression d'administrer sans une force allemande. Elle nécessitera le maintien des impôts dont on se plaint,

ce qui augmentera la méfiance réciproque, qui se manifeste déjà entre les gouvernans et les gouvernés.

Les résultats fâcheux pour la Maison de Bourbon peuvent n'être pas apparens à Vienne. On y voit peut-être que l'utilité de maintenir au roi des Deux Siciles une force autrichienne à l'extrémité sud de l'Italie. Elle établit la nécessité de garnisons intermédiaires entre Ferrare et Turin, ce qui, joint aux relations de famille à Florence, Modène et Parme — sans compter la position où se trouve le Piémont —, complète l'occupation de la Péninsule de manière à y introduire, ouvertement par une confédération, ou indirectement par la force des choses, l'impossibilité pour tous les souverains italiens d'une autre volonté que celle qui leur sera transmise par le Gouvernement autrichien. Ce projet date de 1819. Il se poursuit avec une volonté qui croît en proportion des facilités que quelques événemens prévus — comme le divulgué des principes et associations carbonariques — et imprévus — comme les révoltes de Naples et de Turin — ont amenées.

Le traité du 18 octobre fixe le terme de l'occupation, mais un de trois ans ne contrarie pas un projet qui doit se réaliser avant cette époque. L'Angleterre, songeant à Constantinople, ne mettra pas d'entraves à ce que la Sicile soit vraiment évacuée. On prétend que certain homme d'Etat n'est pas satisfait qu'on aye fait usage des intentions heureuses de son maître pour ensuite s'opposer indirectement à ses desirs sur la manière de calmer les troubles de la Grèce. Ces différences d'opinion sur ce point pourroient s'étendre à l'Italie. Les dispositions de ses habitans étant constamment favorables à quiconque voudra s'opposer à ce qu'on les sépare, les ressources locales ne manquent pas.

J'observe les rapports officiels du 1er janvier au 20 décembre 1821. Je découvre que l'armée marchant sur Naples étoit en février de 82.000 hommes; que les divisions renvoyées en Lombardie montoient à 12.000 hommes, ce qui laissoit cette armée à 70.000 hommes. En septembre elle est annoncée être de 50.000 hommes et en octobre, à fin de la réduire, à 40.000 hommes. On annonce le passage de 8. 000 hommes dans les Légations. 4.000 sont en route et 2.000 au plus le suivent.

Paroître nombreux, compter comme complets des régimens qui sont loin de l'être, peuvent être la cause de ces contradictions arithmétiques, il y auroit un erreur plus considérable si ce qu'on dit se vérifioit: l'intention d'entretenir à Naples et sur la route au grand complet 600 hommes sous le titre modeste d'infirmes et convalescens sont déjà passés.

J'observe les antécédens de m.(onsieur) de Medici, puisqu'il désire rentrer au Ministère de Naples. Son talent financier — en opposition avec celui des emprunts avec amortissement — me laisse avec le souvenir du plan, qui le fit chasser de Palerme, de remettre le roi Ferdinand à Naples en soumettant les 2 Siciles à l'influence directe de Napoléon.

A la restauration de ce monarque à Naples c'est des bureaux de Vienne qu'il est replacé au Ministère, où, peu content des limites de celui des finances, il devient moteur général, éloigne les demis constitutionnels, exile les chefs du parti sicilien et marche vers un absolu de sa façon, revu et corrigé à Vienne dont un chiffre lui arrivoit 2 fois pour mois. C'est, dit-on, la même main qui l'accueille, lui conseille de voyager et de chercher à se disculper à l'étranger de n'avoir pas prévu la révolution de 1820.

C'est elle qui le prévoit, ayant une longue expérience de son dévouement; c'est encore elle qui le veut au Ministère, si possible, et rendre très illusoires les promesses qu'il a cru nécessaire de faire ailleurs.

On ajoute qu'il ne peut s'éloigner des vues de m.(onsieur) de Metternich, seul appui que puisse le défendre contre la haine des siciliens, les craintes des constitutionnels, les soupçons du prince héréditaire et de tous ceux qui veulent l'éloignement des troupes et de l'influence allemande. Il se trouve dans l'impossibilité de maintenir l'impartialité pour qui seroit dans son coeur, où qu'il découvriroit être dans l'intérêt de sa patrie qu'il tourne avec la Roue d'Ixion et cette conviction, autant que son mérite — très nécessairement — lui assure la protection constante de m.(onsieur) de Metternich.

L'ouvrage, portant pour titre *Situation de la France relativement au reste de l'Europe*, semble avoir été réimprimée, augmentée et distribuée gratis de Ferrare jusqu'à Naples, pour persuader aux lecteurs italiens que la France est sans force politique avec un Ministère désuni et irrésolu, qui ne doit plus inspirer confiance à ceux qui croiroient pouvoir y trouver un appui diplomatique. Mais les préjugés italiens sont en tout favorables à la France et nos discussions intérieures sont pour ce peuple-ci des mystères qu'il ne cherche pas à connaître.

Sicile

J'ai, depuis 3 ans, tellement fréquenté des siciliens de toutes les classes, questionné les étrangers qui ont visité celle isle³⁸⁾ depuis 1819, qu'il me paroît démontré qu'on y regrette la constitution qui leur avoit été donnée à l'époque où les troupes anglaises occupoient la Sicile et que, jusqu'au moment où quelque changement semblable leur sera accordé il y a peu d'espoir de voir ce peuple satisfait.

Quelles que soient les causes occultes, ou prouvées, de l'irritation des esprits dans toutes les parties du Royaume des 2 Siciles, plus elle se manifestera, moins l'agitation sera possible ou probable. Une haine impuisante, mais active, se montra jusqu'au pied du trône. Quelques concessions et un peu de confiance dans les propriétaires pourroient à la longue di-

spenser de tout appui étranger, attendre un moment pour essayer de gouverner selon les vues nationales est s'exposer à ne plus le trouver le même et avoir besoin de prolonger la présence d'une armée étrangère.

Rome

Possède 36 cardinaux ayant une faible pension fixe et quelques emplois. Leur bonté n'inspire plus le même respect et la médiocrité de leur revenu les a rendus moins opposans à la volonté du secrétaire d'Etat en faveur.

Ils sont réduits à pencher individuellement vers la politique de telle ou telle puissance, désunion actuelle qui leur enlève considération dans Rome, influence partout ailleurs.

La révolution de Naples leur fit écrire force lettres particulières, invoquant l'appui de l'Autriche. La présence de son armée leur a causé des craintes manifestées par des murmures et des conseils de refuser des requisitions indispensables, moyen de résistance sans utilité, et prouvant l'irrésolution, la désunion du corps appelé à élire et conseiller le souverain, et où on ne trouve que 10 membres capables de talens administratifs, judiciaires et politiques. La copie ci après vous donnera l'aperçu de l'opinion de l'écrivain.

Peu doit vous importer la supériorité de dépense et d'influence de l'ambassadeur de France. Bornez-vous à bien connoître les intentions des cardinaux qui se prétendent dévoués à notre auguste Maître afin de ne pas mal placer votre confiance. Ceux qui par intérêt ou par crainte cédèrent jadis à Napoléon sont encore accessibles aux mêmes sentimens; les inflexibles resteront en minorité.

Ils ajoutent maintenant à l'instruction des résolutions de la Cour de Rome et ne pourront pas organiser une opposition capable de résister aux loix de la nécessité. Plus loin temoignez de l'humeur, mais ne refusez pas un accommodement. Les formes employées jadis pour influer un conclave, ne doivent plus être considérées comme précédens. Les hommes et les positions sont changés.

Le positif chez tous ceux qui appartiennent au gouvernement pontifical c'est la conviction que, si à la mort du Pape ses Etats sont encore dans la position présente, il sera indispensable de lui choisir un successeur qui soit personnellement agréable à la Cour de Vienne. Cette précaution prolongeroit sans assurer l'intégrité de la puissance temporelle de l'Eglise.

N.(uméro) 50 retrace les causes intérieures qui augmentent le danger. On peut y ajouter les faits suivans. A la fin de Pie VI Rome avait 154.000 habitans. Pie VII, depuis 7 ans, avec des circonstances favorables, n'a pu rétablir que 128.000 âmes. La vraie cause d'une dépopulation croissante est

'l'aria cattiva'³⁹⁾ qui chaque année s'empare d'un nouveau quartier. Les cent mille pieds d'arbres plantés par les français n'existent déjà plus. Les 123 propriétaires exclusifs de l'Agro Romano, loin de rien faire pour tirer parti d'un terrain fertile, concourent avec leurs agens à éloigner toute culture qui contrarieroit leur système d'énormes enclos pour la nourriture des bestiaux, s'exemptant ainsi des dépenses⁴⁰⁾ d'entretien des bâtimens ruraux, des avances de culture et semences. Ils jouissent tellement d'un moindre revenu, s'inquiétant fort peu des dangers résultans de pluviâles croupissantes qui forment chaque hiver de petits marais que le soleil desséchera l'été suivant aux dépens de la vie de ces mêmes hommes qui refusent de tracer quelques sillons pour leur écoulement.

Un souverain, des ministres, des conseillers, des agens sans responsabilité, sans autres avis que le présent, sans intérêt pour la génération qui s'élève et devient étrangère à l'Etat qu'ils gouvernent, voyant et concentrant tout à Rome, comme la ville unique, peuvent difficilement connoître, ou vouloir corriger, de chacun les abus.

L'administration judiciaire cause un malaise semblable au riche comme au pauvre.

16 sentences, 3 jugemens ne suffisent pas pour terminer un procès, même à Rome où siège l'exclusive Rote d'appel.

L'emparement de tous les emplois par le clergé est un autre sujet de mécontentement et, quelquefois, de l'impossibilité de faire un bon choix; rien ne faisant pour soutenir une fabrique chancelante, l'esprit du siècle s'introduit dans toutes les têtes et ce que les voisins ne feront pas le tems seul l'affirmera.

N.(uméro) 50 cite les remèdes possibles.⁴¹⁾

Les 4 Légations

Bologne et Ferrare continuent calmes grâce à la maxime des 2 légats Spina et Arezzo. 'Laisser dire et empêcher de faire' les petite vexations.

Il occasionne nécessairement la présence d'une garnison et le passage de troupes étrangères; ne sont très sensibles qu'aux autorités locales, mais ce qu'elles en laissent apercevoir réunit tous les coeurs au désir d'en voir la fin; esprit d'opposition qui sert de correctif à celui de résignation, qui commençoit à s'introduire, et paraissant partager la haine, et la crainte d'un joug étranger, on a réveillé chez le peuple une préférence pour le gouvernement papal qui entraîne ou force de la malveillance au silence. C'est probablement sur cette base que reste fondée la possibilité d'un soulèvement le jour où cette population croira à un appui étranger. Beaucoup trop peu-

reuse pour braver un danger éminent, elle est assez haineuse pour tracasser une arrière-garde ou une ligne trop étendue.

On aurait tort de trop compter sur l'impression produite par le 1er succès; l'apparition d'une force importante, l'habitude reconciliée à tout, mais heureusement pour l'humanité, cette malveillance ne serait à craindre dans des circonstances nullement probables aujourd'hui.

Ravenne et Forlì

Au retour du gouvernement papal quelques déplacements et quelques pressions indispensables créèrent en Romagne des désappointemens et des mécontentemens. Bientôt parurent 3 partis: les amis sincères ou feints du ci-devant Royaume d'Italie, ceux du gouvernement papal et les Carbonari.

Les derniers étoient en minorité, ne regrettant pas l'un, ne voulant pas de l'autre. On s'injurioit en 1818, mais la police, ayant laissé reprendre l'usage du style, les anciennes habitudes reparurent et, en 1819 et 1820 quelques hommes vengèrent leurs injures personnelles sous le voile d'un esprit de parti qui lui étoit assez indifférent. La Cour de Rome, au lieu d'y opposer une active gendarmerie, des tribunaux expéditifs et des exécutions immédiates, avait alors adopté le système des délais, des mises en jugement et des pensions aux coupables qui venoient se constituer repentans.

Au commencement de 1821 une colonne autrichienne traversa la Romagne sans éprouver aucun désagrément, mais les agens qu'elle y laissa s'étonnaient de l'impunité de certains crimes, et frappée de l'idée que le carbonarisme étoit la cause de tous les désordres, ils lui attribuèrent les plaintes des uns et les menaces des autres.

Rome retentit bientôt de peintures trop réelles des désordres qu'ils avaient occasionné en Romagne, les uns ne voyant pas la vraie cause et les autres ne voulant pas l'avouer, on laissa placer au compte de l'esprit révolutionnaire, ce qui n'étoit que le résultat momentané d'une mauvaise administration locale.

La première erreur consacrée en fit naître une autre.

Des agens étrangers au pays furent chargés d'écouter les délations de tous ces partis-la preuve en est dans les arrestations d'hommes qui ont prouvé avoir assisté le Pape dans ses malheurs- et de ne plus laisser croire cette province en état d'insurrection morale; le ministre romain exécuta les arrestations qui lui étoient indiqués.

Tous ces délits de paroles et d'actions, ayant plusieurs mois, souvent même plusieurs années de dates, chaque parti se voyant également dupe, les témoins manquent, les coupables, comme les innocens, inspirent une égale pitié à les compatriotes qui n'en font pas mystère. Il en résulte qu'a-

près six mois cette affaire, n'est pas très éclaircie, la commission de juges instructoires envoyés de Rome n'ayant encore rien fait qui ait transpiré.

Le gouvernement papal étant trop juste et trop doux pour punir sans preuves, ceux qui ne veulent juger que sur les apparences en concluent et disent: «des nombreux crimes ont été commis et restent impunis. L'agitation exista et il faut en croire les paroles. Vous étiez et vous restez donc dans l'impossibilité de garantir à l'Europe la tranquillité de la Romagne».

Le gouvernement papal, pourroit répondre «j'ai fait éclaircir toutes les dénonces et je n'ai trouvé que.... prévenus. C'est aux tribunaux à les juger et de rendre la liberté à tous ceux contre qui je ne trouve pas de preuves. J'ai établi une police et des réglemens sévères contre le port des armes, afin d'empêcher le murure. En faisant exécuter avec rigueur des précautions si sages j'assure, autant que tous les autres souverains, la tranquillité intérieure de mes provinces».

Chaque prisonnier ou exilé, sachant que ses erreurs sont connues, rend grâce à qui les pardonne. Leurs traces restant une évidence contre lui, il craindra de ne pas trouver un second oubli. Rendre des hommes entre eux, de riches propriétaires à leurs familles, obliger les innocens à considérer leur malheur comme le résultat d'une influence étrangère avec un souverain qui ne punit pas des torts réels, rétablirait le calme et l'union aux Légations de Ravenne et Forlì. Heureux l'homme d'Etat qui puisse baser la concorde sur la clémence! Être aimé par inspiration est un grand avantage, l'être par comparaison n'est pas à dédaigner si ce fut l'erreur d'appeler l'étranger, s'en est une plus insigne de paroître <agis> sous sa dictée.

<i>Imposition des 4 Légations</i>		<i>Produit brut</i>	
Impôt foncier	7.211.345	Octrois	3.523.989
Taxe personnelle	1.096.179	Loterie	333.276
Et sur les arts libéraux	51.103	Poste aux lettres	400.951
Et sur les commerces		Registres	1.164.338
et métiers	239.423		
Douanes, jadis	1.217.599	Hypotèques, amendes	59.173
Sels	2.915.412	Papier timbré	694.835
Tabacs	1.615.737	Navigations, poids, moulins	174.998

Total: vingt millions, sept cent dix huit mille sept cent trente huit (sic).

Le n. (uméro) 79 a donné un état exact des exportations montant à environ 16.800.000 francs.

Lucques

Les dettes que les circonstances ont forcé madame l'Infante de contracter peuvent conduire à un embarras très fâcheux s'il s'en suivoit un arrangement contraire à l'intérêt de la France, qui veut que Plaisance comme passage du <nord> soit un jour dans les mains d'un prince indépendant.

Le moment approche où les lucquois se plaindront s'une créance qui augmenteroit les impôts ou resterait usage de l'Etat, disposition à laquelle le Grand Duc de Toscane s'opposera comme successeur éventuel.

On prévient cette alternative en s'assurant de l'étendue annuel (sic). Etablir comme remède une administration financière responsable et emprunter un prêt de 2 millions, sont deux moyens certains de rétablir les finances de cette princesse. Un remboursement annuel ne diminueroit pas son revenu.

L'amitié du roi de France est la seule chose demandée; un mot fera soumettre selon à qui on indiquera.

Modène

L'éloignement a déjà un quelque effet sur le roi Charles Felix. On croit qu'il vient à l'idée de la ligne masculine. Si le roi Victor Emmanuel se confirme dans le soupçon que sa présence n'est plus désirée, la reine Marie Thérèse, qui n'aime pas Nice, le décidera pour Modène afin d'être près de son frère et de ses deux filles mariées.

De concert avec le duc de Modène elle usera son influence pour maintenir une espérance d'hérédité féminine qui peut seule assurer le sceptre dans sa famille. Cette idée a fait croire à Vienne qu'une Légation à Modène étoit chose utile. Ce précédent offre à la France la possibilité de l'imiter.

Une Cour sans étiquette donneroit la certitude de bien connaître ses plans, d'apprécier par ce miroir de réflexion l'esprit public du Piémont, les correspondances les plus contradictoires fournissant toujours quelques détails utiles. La dépense resteroit la même et la possibilité de visiter la Lombardie dans toutes les directions serait beaucoup augmentée. Cette vaste province ne resterait pas dépourvue de tout recours officiel pour les Français voyageurs, ou reclamans judiciaires avec perspective de délais de justice interminables.

Après diverses hésitations, le roi de Sardaigne a fini par annoncer qu'il renonçait à l'entrevue qui devait avoir lieu à Gênes.

Le roi Victor Emmanuel quitta le 18 décembre, passa par Bologne et se fixa à Modène pour l'hiver. Il possède, dit-on, plusieurs correspondans en Piémont qui ont la réputation de voir et parler avec sagesse et impartialité.

La reine Marie Thérèse, sans regretter le pouvoir, est triste de voir qu'on cherche à diminuer non l'amitié, mais la confiance qu'elle espéroit conserver entre les deux frères.

Parme

Plusieurs millions dépensés à Plaisance sans urgence, ou nécessité apparente de l'énorme tête de pont établie sur la rive milanaise, prouvent assez la disposition générale de l'utilité de cette place. Ce seroit une générosité très remarquable de la part du Cabinet de Vienne, d'avoir ainsi augmenté l'importance politique de l'Infant, qui doit un jour régner à Parme, lui fournissant la possibilité d'influer sur le sort du Royaume Lombardo-Veneto, soit en aidant la marche d'une armée sur la rive droite, soit en s'opposant au passage du Pô, nécessaire comme défense, ou comme préservatif, des dangers qui menaceroient le milanais ou le duché de Modène.

Plaisance et sa tête de pont offrent la possibilité de prendre à revers l'armée autrichienne qui défendrait le Tessin. Par la même raison Plaisance donne aux Autrichiens les moyens de s'opposer au passage de la Trebia, un refuge en cas de malheur, et la certitude d'inquiéter les derrières de l'armée que s'avanceroit du Piémont vers les Légations et d'intercepter ces convois, la route de Voghera à Parme passant sous le canons de Plaisance.

Des faits positifs sont l'accroissement continu de la tête de pont, la réparation et la fortification de la ville, son organisation en ville de guerre, avec garnison autrichienne et les mesures prises pour obtenir à volonté une inondation qui augmente les moyens de défense et l'engrangement en ville, des récoltes qui forment un constant approvisionnement de denrées et de fourrage, pour l'entretien de 20.000 hommes pendant 6 mois, ressource introuvable dans une ville moins grande ou plus peuplée, et qui n'aurait pas conservé l'antique usage de rentrer et battre dans ses murs le produit de son fertile territoire. Sous le rapport de sa position Plaisance est plus importante qu'Alexandrie; elle donne un moyen de plus pour envahir ou défendre le nord de l'Italie et de conserver la navigation du seul fleuve utile au commerce.

Piémont

Quelques semaines ont suffi à l'opinion publique pour influencer celle des conseillers du roi de Sardaigne.

Les inquiétudes sur les dispositions du ministre français cèdent à la conviction générale que la France est le seul ami et protecteur possible de cet-

te monarchie. En s'éloignant d'une autre influence journalière, les esprit les plus prévenus reviennent à la nécessité de maintenir la ligne masculine.

Déjà les relations entre les deux rois, Charles Félix et Victor Emmanuel, sont moins fréquentes et moins intimes. Déjà on répond que le roi est libre de toute opinion contraire aux vues générales, qu'il veut concilier, réparer le mal moral opéré par la révolution, l'occupation militaire étrangère, les rigueurs de certains jugemens et l'incertitude de l'acte d'amnistie.

Je vois l'aperçu de divers partis qui divisent les sujets de cette monarchie.

Les savoisiens sont sages par opposition perpétuelle aux volontés piémontaises.

Les gènois montrent un mécontentement qui résiste aux politesses et aux avances du nouveau ministère.

Les sardes regrettent de voir leur isle une province peu considérée.

Les piémontais se divisent en royalistes et Carbonari sévères, qui se haient toujours. La troisième classe se forme des parens, amis, alliés des condamnés qui trouvent les peines trop fortes, les sentences injurieuses à leur honneur et les confiscations une injustice. C'est, dit-on, la majorité de la noblesse d'où viennent les exagérés qui osent préférer le gouvernement Lombardo-Veneto à celui qui se croit obligé de gouverner à l'ombre et avec l'appui d'une force étrangère.

La liste se termine par les contitutionnels de toutes les classes, qui ne veulent plus du régime absolu et soupirent après une Charte. Ils resteront longtems accessibles à toute ouverture qui flatteroit leur passion favorite. Tous ces partis s'accordent à dire:

1. que l'adoption d'un gouvernement représentatif serait un grand bien;
2. que la France est une alliée indispensable et disintéressée;
3. qu'elle seule peut protéger leur monarchie, guider ses conseils sans inspirer crainte pour le présent ou l'avenir et, surtout, sans choquer les préjugés et provoquer la haine nationale.

Voilà ce qui semble préparer l'influence que la France doit obtenir dans les conseils du roi de Sardaigne, si on profite du respect qu'inspire le caractère du roi de France et la predilection actuelle pour la Charte.

Les membres du Cabinet sarde — sauf un — sentent à merveille que celui des Tuileries peut déjouer leurs speculations en donnant le moindre encouragement à l'opinion publique, et ce danger frappe vivement l'imagination de tous ceux qui n'oseroient pas le braver.

Situation de l'Italie en 1822⁴²⁾

La force seule pourrait renverser l'influence positive que les événemens et des combinaisons fort sages ont procuré à l'Autriche dans cette

Péninsule, mais le tems seul peut consolider cet ouvrage qui n'est encore basé que sur une bonne armée et une excellente discipline.

Les préjugés nationaux y offrent une résistance passive et constante. Elle se soutiendra jusqu'à ce que le Piémont soit reconnu seulement soumis aux volontés du Cabinet de Vienne; elle produiroit des troubles et les italiens se croient certains d'un appui étranger pour diminuer ce danger.

L'Autriche aurait besoin d'étendre son royaume Lombardo-Veneto sur la rive droite du Pô, de conserver Plaisance dans sa dépendance absolue, de placer à Turin la branche femelle (sic) d'Este-Autriche, de conserver longtems à Naples une forte division et une ligne de postes militaires du Tyrol jusqu'au Vésuve, d'organiser une confédération qui lui réponde des démarches et reconcilier les souverains italiens à la suprématie impériale; d'établir une police générale qui la mette à même de tout savoir et afin d'obvier par des réglemens préservatifs au danger du mal vénitien à l'usage des fruits verts et du vin nouveau.

Ils ont causé la mort d'environ 1.000 hommes entre Naples et Terracine, d'environ 2500 dans les hôpitaux romains et d'un nombre plus considérable dans ceux des Légations, un bataillon ayant perdu 150 hommes à Ferrare en un mois.

Peu importe de ceux que la Sicile et la Calabre ont vu périr; dix mille braves soldats sont morts sans avoir tiré un coup de fusil. Cette énorme perte peut chaque année, si l'expérience ne vient à leur secours, se répéter.

Diverses opinions rassemblées

1. La puissance qui, directement ou indirectement, disposera du Piémont sera maîtresse de consolider ou de renverser ce qui est fait ou se fera en Italie;

2. l'absurde espoir d'une protection étrangère dans un moment où les meneurs des Carbonari se sont flattés est une erreur semblable à celle des grecs un peu plus tard;

3. quiconque s'aperçoit que la possession de l'Italie serait contraire et celle de la Grèce conforme au vœu national, a le droit de s'en allarmer et de n'admettre que la première partie de ce projet;

4. celui qui se trouve ainsi contrarié dans ses vues n'est plus disposé à tout approuver;

5. des lettres particulières de l'Empereur Alexandre manifestent le vif désir de voir l'Italie. On cherchera à lui démontrer sur les lieux la nécessité de réunir des parties éparses qui ne peuvent se soutenir dans cet état d'incohérence. Aidé par des preuves, qu'il sera facile de rendre sensible à l'oeil, on espère faire naître chez lui une espèce de conviction morale et physique qu'il serait difficile d'ébranler;

6. les Grecs et leurs amis raisonnent ainsi. Les provinces russes qui bordent la Mer Noire sont d'une fertilité qui fait croire à l'augmentation de leur population. Leur moyen facile d'importation, celui indispensable de leurs exportations, étant par les Dardanelles, et l'incertitude de la vente de leurs grains, nécessitent un fait économique.

La position topographique des Grecs, leur sobriété, les habitudes à même de continuer à accaparer cette navigation accroissent ainsi leur richesse, et leurs connaissances, et leur marine et, par conséquent, la volonté et les moyens de devenir une nation indépendante.

Les Grecs employés dans la diplomatie, les armées et les administrations russes communiquent et reçoivent tour à tour une impulsion favorable à cause de leurs compatriotes. Ils leur procurent l'estime des russes et deviendront les intermédiaires certains entre deux peuples qui se croient portions (sic) intégrales, et momentanément séparées par les barbares destructeurs de l'Empire que représente aujourd'hui celui de Russie.

L'idée d'une réunion d'intérêts ne cessera d'enflammer les têtes d'hommes unis par une même croyance religieuse.

La volonté nationale russe finira par vaincre les obstacles momentanées qui arrêtent aujourd'hui l'exécution d'un projet également utile et honorable aux deux nations.

Le plan de Catherine, mieux conduit, eût réussi. Les Grecs prouvent aujourd'hui qu'ils sont guerriers, marins et braves.

Le résultat certain est d'accroître l'influence de la Russie sur tous les chrétiens professant le rite grec, et d'augmenter la faiblesse ottomane.

Les autres puissances auront reconnu l'existence d'une nation grecque en stipulant pour ou contre elle.

Les plus indifférents ne peuvent ignorer que les Grecs indépendants auront plus de besoin et de fantaisies à satisfaire que les Grecs esclaves.

L'Angleterre possède les 7 isles, mais la conduite de ses gouverneurs et la reddition du Parga ont diminué son crédit sur les Grecs.

La France semble destinée à en hériter dans l'archipel si, voulant donner asile à tous les Grecs qui ne pourront plus vivre en sûreté parmi les turcs, elle profite de la différence entre les vœux de la nation russe et les dispositions personnelles de l'Empereur Alexandre, et des vues de l'Angleterre et de l'Autriche, pour demander qu'on désigne une isle assez grande pour recevoir les familles grecques, refusant une amnistie qui ne peut leur inspirer pleine confiance.

Il en est une qui offrira un port à la marine militaire française et un entrepôt au commerce de cette nation.

29. *Bourbel à Rayneval, Mémoire: 'De la Lombardie et Modène relativement à la France', s. l., s.d. [1822?], n. 57, cc. 116-120*

La république de Gênes, en cas de guerre maritime, servoit de point d'appui au cabotage français en Italie; offrant une autre armée au Piémont elle maintenoit le roi de Sardaigne dans les intérêts de la France.

La république de Venise veilloit sur l'Autriche. Elle appuyoit sa force de résistance sur son intime alliance avec la France lui offrant, en cas de guerre, la possession militaire de la mer Adriatique, avec certitude que le Dauphiné et la Provence ne seroient pas attaquées.

Louis quinze avoit accru cette sûreté de la frontière de France, de Belfort jusqu'à Antibes, en renouvelant les traités avec la Suisse et portant un Bourbon à Parme et à Plaisance. Gardien du Pô, il menaçoit le Milanais et protégeoit la moitié du Piémont, fournissant au Cabinet de Turin l'heureuse nécessité de rester satellite obligé de celui de Versailles. La Maison d'Est (sic) suivoit à Modène la même ligne.

Le Pape avoit un intérêt constant à plaire au Roi des chrétiens et le pacte de famille, en réglant le rapports de Naples, fixoit l'influence de la France, dont chaque prince italien attendoit son indépendance en retour du respect qu'il témoignoit à son souverain, et des facilités qu'il accordoit à son commerce.

La France avoit un ambassadeur à Gênes pour protéger ses intérêts politiques et commerciaux de Marseille jusqu'à Livourne. Un à Parme agissoit à Modène, et remplissoit le même objet sur la rive droite du Pô de la Trebia jusqu'à l'Adriatique. Le troisième obtenoit à Venise des semblables résultats jusqu'à Raguse. Le Milanois étoit sous la surveillance de cette Légation, suffisamment instruite par l'attention que Venise portoit aux actions de l'impérial voisin qu'elle redoutait.

La Lombardie se trouvoit avoir des Légations françaises, y compris celle de Turin, et une balance de pouvoirs qui assuroit à la France une sûreté, un crédit et des avantages commerciaux qui sont aujourd'hui remplacés par les vérités suivantes.

L'Autriche possède la rive gauche du Pô, et toutes les places fortes avec têtes de pont sur la rive droite de ce fleuve, barrière dont dispose (sic).

Les Maisons d'Est (sic) à Modène et de Bourbon à Parme sont remplacées par 2 archiducs.

Les Légations papales ont routes et postes militaires autrichiens. Rome se résigne. Naples et Florence obéissent.

La France reste sans influence et n'a plus de sûretés contre une invasion du Dauphiné et le Royaume Lombardo-Veneto, et les 3/4 des côtes de l'Adriatique, devenues provinces allemandes, repoussent le commerce français. Les autres princes italiens le soumettent à des frais de transit et

considérables droits d'entrée, dont les marchandises autrichiennes savent se garantir; leurs convois militaires transportant des vivres, du fourrage, et leurs garnisons sur la rive droite restent exempts de toutes visites et droits quelconques. Cent autrichiens ont à leur suite 50 voitures couvertes qui n'empêchent pas ces éternels chargemens de magasins sur le territoire de leurs voisins.

Une partie de ces vérités sont ignorées à Paris, parce-que cette belle Lombardie, avec cinq millions d'habitans, semble sequestrée du cercle politique de la France.

Le consul français à Venise passe souvent une année sans voir cinq bâtimens de sa nation, il ne sauroit protéger son compatriote dans les provinces de terre ferme, les tribunaux, et polices de Parme, Vicenze, Vérone, Brescia, etc., étant indépendants de la capitale. Même résultat dans le Milanais. Notre consul n'y peut rien hors de Milan. Parme, Modène, Massa, Carrara restent sans rapports avec la France. Nos compatriotes aiment mieux souffrir une vexation locale dans les Légations que traverser à Rome les jugemens, sur un fait, ou un projet de commerce.

Sur la rive droite du Pô, à partir de Plaisance, la France importe pour environ sept millions du produit de ses manufactures; d'étroites liaisons avec le ci-devant Royaume d'Italie, ont créé droits de propriété, de reversions, de douaires ou d'hypothèque; en y ajoutant les réclamations commerciales — sans cesse renaissantes — on obtient un aperçu des désirs de justice, des delais, de tracas que tout créancier français éprouve de la partialité, ou négligence, des tribunaux qui ont à décider contre leurs compatriotes, et sous la règle des nouvelles lois, les conventions faites sous l'Empire du Code civil en vigueur sous le Royaume d'Italie.

Créer une Légation française à Modène offriroit:

1° un remède aux inconvéniens judiciaires, le manque d'un appui et de représentation officielles, étant l'unique cause de leur existence.

2° un moyen certain de faire lever des entraves commerciales pour lesquelles nos importations en Lombardie diminuent depuis 1819.

3° de pouvoir veiller à ce qui se passera à Parme. Il est notoire que la haine pour les Carbonari italiens n'a pas diminué certains rapports des mécontents français. Si le titre de Majesté est un obstacle à l'envoy du ministre français à madame l'archiduchesse, rien n'empêchera à celui qui seroit à Modène, de savoir ce qu'on fait, dit ou écrit au nom 'Marie Louise'.

4° la certitude de connoître les ramifications présentes et futures de cette volonté du Cabinet de Vienne de maintenir un gouvernement absolu en Piémont, d'éloigner le prince de Carignan du trône de Sardaigne, et d'y appeler le duc de Modène — au droit de sa femme, fille aînée du roi Victor Emmanuel et nièce chérie du Roi regnant — ce qui n'a pu s'y régler définitivement en 1821, n'est nullement abandonné.

Le duc de Modène est le seul prince italien avec un trésor qui s'accroît chaque année; ce qui lui manque d'audace est fortement compensé par les conseils de son frère l'archiduc Maximilien. Ils entretiennent d'étroites liaisons dans le conseil de Turin et n'ignorent pas que les préjugés piémontais devront être réprimés par des largesses, et l'apparition d'une force imposante à la mort du roi Charles Felix.

Grâce aux rapports continuels entre Turin et Modène, un ministre français y verroit, comme dans un miroir de réflexion, ce qui se passe de secret en Piémont. Le duc est confiant avec ceux qui savent lui plaire et l'ascendant de son frère est sans force pour réprimer ses épanchemens.

Le résultat des folies carbonariques ayant été l'accroissement du pouvoir autrichien, et l'exposé — dans la déclaration de 1820 — de prétentions de souveraineté dont le Conseil Aulique ne se départ jamais, on ne sauroit dire que l'amitié et les dispositions journalières de 5 millions d'italiens sont totalement indifférents qu'on doit continuer à les laisser sous surveillance et sans rapports avec la France.

Modène est à peu d'heures de chemin de Parme, des Légations papales, du Veneto et du Lombardo. Un ministre déjà connu dans ces provinces auroit mille prétextes d'amitiés particulières pour y séjourner et rendre à la fois, les services occultes et officiels qui lui seroient indiqués.

Afin de mieux régulariser les vues et les correspondances secrètes du duc en Piémont, le Cabinet de Vienne a cru nécessaire d'accréditer un de ses ministres à Modène et d'y maintenir un secrétariat qui n'est pas inactif. Croyant pouvoir un jour faire approuver ses projets par le Roi, ou ne pouvant résister au désir d'avoir à sa Cour des ministres étrangers, le duc de Modène en a souvent maintenu l'espoir et reçoit avec empressement les français qui demandent lui être présentés.

Ce qui s'est passé en Italie depuis trois ans prouve le besoin de savoir d'avance ce qui se prépare dans le nord de cette Péninsule. Les ambassadeurs du Roi à Rome et à Turin ne peuvent en être instruits en temps utile; cette vérité a été si bien sentie depuis que le Ministère a cru devoir réparer cet inconvénient par des moyens secrets.

Une Légation ne devient inutile que par la négligence, ou l'indiscrétion de celui qui en est honoré; puisqu'il possède le double avantage de tout apprendre — s'il se fait aimer —, de protéger ouvertement les compatriotes, et de pouvoir faire un appel à la justice du souverain, comme à la stricte exécution des traités existens, ressources dont est privé l'agent non accrédité.

Depuis 1817 le Roi croit à la nécessité d'avoir un ministre à Parme, ou à Modène. J'ai constamment été désigné pour cette Légation.

Si Monseigneur le vicomte de Chateaub.(riand) changeoit cette destination, j'indiquerai les personnes qui dans chaque ville de la Lombardie peuvent être utiles au service du Roi.

C'est le fruit de plusieurs années d'expérience, et d'intimités, qui me font aussi désirer veiller à la sûreté individuelle des amis de la France et de la Maison de Bourbon.

BOURBEL

30. *Bourbel au Ministère, Italie en général. Mémoire sur l'Italie, Mai 1822, n. 171, cc. 398-416*

Sicile

L'éducation du roi Ferdinand avoit été tellement négligée qu'il ne connaissait même pas l'histoire de sa Maison. Se plaignant un jour de l'orgueil de la reine qui lui reprochait souvent son infériorité de naissance, il apprit, avec autant d'étonnement que de plaisir, que la Maison d'Autriche était moins illustre que celle de France, qu'elle étoit éteinte par le mariage de Marie Thérèse, passée dans celle de Lorraine longtems heureuse de servir ou être protégée par la France.

L'ascendant de la reine ayant mis la direction absolue du gouvernement dans les mains d'un étranger, la Sicile fut cruellement négligée. On ignorait à Naples ses ressources comme ses besoins, lorsque l'invasion des Français força la Cour de se retirer à Palerme. Le duc d'Ascoli possédait une jolie maîtresse dont la vénalité, jointe aux hauteurs du favori, révolta bientôt les nobles siciliens.

Toutes les classes virent avec chagrin l'accaparement de propriétés destinées à des oeuvres pieuses ou de bienfaisance dont les napolitains s'étaient mis en possession.

Ces derniers aigrissaient l'opinion publique en affectant une supériorité révoltante pour un peuple qui venoit d'accueillir son souverain avec enthousiasme et avec l'espoir d'une meilleure administration.

A ces causes d'irritation générale joignit bientôt la volonté de la reine de laisser tomber en désuétude l'antique constitution sicilienne en plaçant une représentation nationale qui pouvait corriger quelques abus; un arbitraire d'autant plus odieux que m.(essieurs) m.(inistres) Medici et Tommasi <étaient> ouvertement soupçonnés de profiter de l'alliance de Napoléon avec la Maison d'Autriche pour faire recouvrer Naples au Roi en admettant des troupes françaises en Sicile.

L'éloignement de la Reine et l'exil de ces deux ministres fut suivi de la régence du prince héréditaire et de l'établissement de la constitution de 1812 qui accordoit aux siciliens une liberté d'importer et d'exporter aux communications intérieures, une impartialité judiciaire et un parlement indépendant qui leur faisait espérer une liberté individuelle égale à l'aisance générale que répandoit une administration plus sage, et la destitution de toutes les entraves qui s'opposaient depuis des siècles à leur industrie, à leur commerce et à leur agriculture.

La présence des troupes anglaises ajoutoit beaucoup aux bénéfices de la prompte circulation de numéraire et d'une active consommation des produits agricoles. Mais tous ces avantages, ayant laissé un profond souvenir, les siciliens croyent les devoir à cette constitution que leur garantissoit le libre vote de l'expression (sic), une administration indépendante du Conseil de Naples et des décisions des ministres nés en Espagne, en Angleterre ou dans quelques parties étrangères de l'Italie.

En reprenant les rôles du gouvernement, le roi Ferdinand crut pouvoir abolir sans retour non seulement la constitution de 1812 mais aussi l'antécédent parlement et privilèges des siciliens.

Cet arbitraire, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avaient tenté, fut attribué à la vengeance de M. (onsieur) de Medici, descendant d'une ancienne famille et se croyant allié à celle de Florence. Son orgueil de naissance l'éloigne des opinions libérales mais ses principes craintifs de conciliateur lui font sans cesse chercher les moyens de ramener les égarés et de gagner des partisans en faisant employer tous ceux qui promettent ou donnent espoir de changement.

Cette tendance lui réconcilie ceux qui — différant de lui dans leur principes et dans leurs vues ultérieures — espèrent ne jamais le trouver un opposant redoutable, certains qu'il tendra toujours vers des ménagemens dont il profiteront selon les circonstances, en maintenant leurs adhérens dans les emplois.

M. (onsieur) de Medici est, dit-on, sévère dans ses audiences pour les royalistes qui réclament son impartialité.

M. (onsieur) Tomasi (sic) vint à Naples pour étudier les lois. Il a publié un éloge fort libéral du légiste Filangieri, dont il était copiste, et qui le fit employer en Sicile. Il s'y trouvait presque le seul napolitain qui put donner quelques renseignemens administratif à l'arrivée de la Cour de Naples qui était dans la plus profonde ignorance des détails administratifs de cette isle. Le duc d'Ascoli se servit de lui jusqu'en 1812, <jus>qu'il (sic) succomba à la haine des siciliens. Au retour du roi à Naples il eut trois ministères à la fois.

Medici, craignant son influence, se réunit à lui. Il fut constamment de son avis dans le Conseil, moyen dont Tomasi se servit pour obtenir la majo-

rité et faire passer les décisions qu'il ne vouloit pas proposer directement, allant ainsi bien au-delà de ce qu'il espéroit d'abord, et toujours plus loin que ne le désiroient ses collègues.

Tomasi a un éloignement formel pour la noblesse et une préférence pour tous ceux qui ont pris une part active ou indirecte aux diverses révolutions de Naples. Ses liaisons avec les Filangieri et autres gens d'esprit, mais peu sincères, lui ont fait croire que le pouvoir absolu, qu'il aime comme ministre, pouvait s'accorder avec sa haine pour l'aristocratie de son pays et la soutenir par la ration de tous ceux qui, abandonnant le souvenir du passé, lui paraîtroient dévouement à son administration (sic). De là vient sa constance de persécuter les barons siciliens qu'il déteste en souvenir d'anciens dédains, sa persévérance à éloigner des réclamations fondées sur le dévouement et sa volonté de faire employer ceux qu'il représentait comme utiles ou devant être gagnés à tout prix.

L'opposition morale que le ministère Medici-Tomasi renouvela dès 1816, l'ayant conduit à quelques exils et légères persecutions, la haine des siciliens s'en accrut au point d'établir des correspondances secrètes qui avoient pour but un changement de ministre et le rétablissement de la constitution de 1812.

Au commencement de 1819 j'en donnai <avis> au ministère français, qui en informa m.(onsieur) Medici, qui crut se fortifier en employant un grand nombre d'officiers qui avoient servi sous Medici. Le résultat fut d'induire le parti sicilien à s'entendre avec ces mêmes hommes qui, sous prétexte de partager leur plan constitutionnel, visioient à une révolution démocratique.

En septembre 1819 les nobles siciliens exilés, ou retirés en Lombardie, s'apercevant de la tendance des principes carbonariques et de ses ramifications à Naples et en Espagne, sollicitèrent une médiation que la France refusa.

En novembre 1819 la révolution d'Espagne devient d'autant plus positive que le ministère français s'éloignoit des moyens indiqués pour lui donner une tendance.

Le parti sicilien, effrayé de la constitution des Cortés, devint plus empressé d'obtenir le rétablissement de ses deux chambres, sans recourir à une révolution. Tout appui lui étant refusé, les chefs se virent avec peine obligés de continuer leurs rapports avec le parti napolitain, dont les antécédens s'accordoient peu avec les leurs.

De Sicile, de Naples et d'Espagne des avis, des demandes et des rapports directs étaient établis avec ceux de leurs compatriotes qui habitoient la haute Italie.

Tous les consuls et ambassadeurs français n'en eurent pas connaissance; seul j'en prévins le ministère français. Celui de Naples n'opposa aucu-

ne résistance à une conspiration tramée pendant dix-huit mois par plus de deux cents personnes. Le mouvement eut lieu et le parti sicilien fut complètement dupe des carbonari napolitains.

Il reste convaincu que renverser un ministère ne suffit pas, et que toute association avec des mécontents napolitains auroit un résultat contraire à leurs désirs.

La présence d'une force étrangère le contient. Elle étoit même utile pour réprimer les funestes semences qu'avoient apportées dans l'isle les révolutionnaires de Naples. Mais ce serait une erreur de croire que l'ancien projet est abandonné. Les nobles siciliens et leurs adhérens ne veulent pas d'une administration judiciaire et administrative, fraction du Conseil de Naples, et qui en attende chaque jour ses décisions du lendemain.

Ils considèrent toutes les taxes comme suffisantes pour fournir une liste civile et acquitter les frais du gouvernement intérieur de l'isle et refusent de partager la dette nationale napolitaine. Ils conservent un inconciliable esprit d'opposition pour tout ce qui leur vient de Naples, pendant nombre d'années, ennemie, aujourd'hui rivale.

Déterminés à travailler seuls pour eux seuls, ils obtiendront une administration distincte et la restitution de leurs privilèges nationaux, ou ils saisiront la première occasion favorable de ne plus faire partie du Royaume des 2 Siciles. La position de leur patrie, leur faisant croire qu'une guerre en Europe hâteroit cet événement.

De vive voix, comme par écrit, ils propagent en Angleterre l'opinion que «recouvrer le immunités et le gouvernement représentatif de leurs ancêtres est l'ultimatum de leurs prétentions fondées sur des privilèges immémoriaux, un antique parlement national et une constitution récemment accordée, quand leur fidélité étoit utile en jour de malheur», faisant un double appel à l'intérêt plus antique de la Grande Bretagne qui veut maintenir son influence dans toutes les isles de la Méditerranée.

La goutte d'eau finit par creuser le marbre et l'on peut prévoir que l'intérêt du moment pour d'autres rapports politiques pourroient porter l'Angleterre à protéger l'indépendance sicilienne. Le mal seroit irréparable si la Maison de Bourbon perdoit la souveraineté de cette intéressante moitié du Royaume. Il seroit encore très grand si deux branches de cette Maison se partageoient cette monarchie.

La Sicile ne seroit plus accueillante aux intérêts de Naples et la politique insulaire différeroit de celle du continent. L'intérêt des barons fut longtemps en opposition avec celui du reste de la population sicilienne mais, soit comme résultat de la constitution de 1812, ou de la suppression plus récente de divers droits féodaux, les pauvres et les riches, les bourgeois comme les nobles, manifestent une égale aversion pour ce qui existe. Il suffit de parcourir l'isle pour s'en bien convaincre.

Naples

Naples est tranquille. Ce peuple manque de courage. Il restera soumis. Une force étrangère beaucoup moindre suffira pour le contenir. Mais, si chaque nation peut lui imposer des lois, elle ne sauroit lui apprendre à être calme.

Il peut hair et ce sentiment aussi actif qu'impuissant, s'étendre jusqu'au pied du trône.

La manque de bravoure et de soumission auront également concouru à affaiblir la monarchie. Les royalistes respirent un esprit de mécontentement.

Les discours comme les correspondances particulières décèlent un malaise qui semble gagner ceux qui désiroient le plus vivement l'extirpation de l'esprit démagogique. Dans ces têtes oiseuses, vulcaniques et craintives se sont implantées des idées constitutionnelles qui, quoique peu distinctes, n'en sont pas moins adverses à toute forme d'administration qui n'aura pas une teinte législative.

Profiter de cette disposition pour créer l'union ou la heurter en voulant la détruire, semble être l'avenir tout entier.

Gouverner avec l'opinion de la majorité permet de dédaigner la minorité. Cela est constitutionnel; gouverner par un parti ou la force armée est aristocratie ou pouvoir absolu. Mais le tenter à peu près seul de son avis, réclame impérieusement la permanence d'une force étrangère et, dans ce cas, la puissance protectrice acquiert le droit incontestable de guider celle qui la réclame; liaison qui, devenant chaque jour plus intime, doit finir par écarter toute autre. Les troupes allemandes, n'ayant pas voulu s'exposer aux inconvénients de garnisonner les petites villes des Abruzzes et de Calabres, etc., l'esprit carbonarique s'y maintient et se propage sourdement. Il ne cédera qu'à la conviction que la capitale, satisfaite de la forme de gouvernement établi, ne leur offre plus le moindre espoir d'encouragement ou point de ralliement.

L'expérience de 1820 a prouvé que le ministère Medici-Tomasi avait le tort de flatter des hommes irréconciliables. Si à cette époque le sicilien jouit de leur constitution, les carbonari napolitains eussent été contraires à ces mêmes nobles siciliens qui, conservant fidèle la moitié du Royaume, dispensent le souverain d'un appel à l'étranger. Six changemens successifs ont créé des masses de mécontents, d'ingrats, d'opprimés que la fixité de la législation peut seule réunir. Le droit du trône seroit mieux assuré par une assemblée législative que par un ministère dont quelques membres sont accusés d'avoir des vues contraires à l'héritier qu'ils savent avoir approuvé leur exil.

Le ministère actuel à Naples semble être contrarié par les préjugés siciliens et par les royalistes napolitains qui leur reprochent d'avoir provo-

qué la révolution de 1820 par des injustices qui, en dégoûtant les hommes fidèles, mettront les méchants à même d'opérer un changement. Ils accusent tous les membres du ministère d'encourager un tiers parti qui, dirigeant les administrations, fait accorder à un genre de service, ce qu'on refuse à un autre parti loyal d'administrer dans le sens des instructions qu'ils reçoivent de m.(onsieur) de Metternich, ami déclaré du prince Ruffo, qu'il fit nommer, protecteur de m.(onsieur) de Medici, qu'il a fait 3 fois ministre sous expresse condition de n'avoir d'autre volonté que celle de l'Autriche.

Le prince héréditaire entretient des souvenirs fondés sur d'anciens plaisirs ou de concert avec Lord Bentinck. Ils divisoient l'Italie en 2 souverainetés 'constitutionnelles' capables de maintenir l'intégrité de la Péninsule, de satisfaire aux vœux de ses habitans et de jouer un rôle politique en Europe.

Rome

Moins de quarante cardinaux ayant une faible pension fixe ne forment plus l'antique collège qui inspirait respect en Italie. La nécessité où ils se trouvent d'augmenter leurs revenus par l'exercice des divers emplois, a diminué leur indépendance du Secrétaire d'Etat en faveur.

Leur opposition se réduit à pencher individuellement vers la politique de telle ou telle puissance, désunion partielle qui leur enlève considération à Rome, influence partout.

En 1820 ils invoquaient l'appui de l'Autriche dont l'armée leur a bientôt causé des craintes manifestées par des murmures et des conseils de refuser les acquisitions les plus justes, mode de résistance inutile, prouvant l'irrésolution d'un conseil appelé à nommer le St. Père. Auguste congrégation où l'on ne cite pas dix membres capables de remplir les emplois qui demandent talens administratifs ou judiciaires.

Je connais depuis 15 ans M***. Notre intimité se forma d'un même éloignement pour l'illégitimité; en 1819 il me donna quelques commissions pour Rome. Les remettre me valut des remerciemens des divers cardinaux et prélats qui, sans s'informer de mes antécédens, me crurent très propre à transmettre à un ministre autrichien que leur antique opposition au second mariage de Napoléon fut alors suggérée par une autorité supérieure, mais qui n'avait jamais influé sur leur absolu dévouement à l'illustre Maison d'Autriche.

Entre le dépit et l'envie de rire, je me promis de garder ce secret par respect pour l'humanité, mais si telle est l'arrière-pensée des membres du Sacre Collège, persecutés par Napoléon comme opposans à sa volonté de

1810, qu'attendre de ceux qui ont approuvé son couronnement et conseillé son divorce? Ils se sont certainement libérés de cette malheureuse faiblesse de l'humanité: 'ne pouvoir aimer ceux qu'on croit avoir offensé'.

Un souverain, des ministres, des agens, des conseillers sans responsabilité réelle, sans autres vues que le présent, sans intérêt pour la génération, sans affections de famille, souvent étrangers à l'Etat qu'ils gouvernent, et surtout à Rome, qu'ils considèrent comme la ville unique, peuvent difficilement corriger les abus existens, rien ne se faisant pour soutenir une fabrique existante.

L'esprit de la Sicile s'introduit dans toutes les têtes et ce que les voix ne feront pas, le tems seul l'effectuera.

La fausseté des mesures financières adoptées jusqu'ici est enfin tombée dans les Légations, vraie source de sa richesse agricole, le désordre est total et l'autorité sans cesse aux expédiens.

La distribution des emplois est un moyen ministériel de se créer des partisans qui balance dans plusieurs Etats le désir de diminuer la dépendance par une fatalité particulière.

Les papes et leurs ministres sont privés de ressource; le Secrétaire d'Etat, ne pouvant jamais se dégager assez de l'un des cardinaux pour se conserver non seulement la réalité, mais même l'apparence de la libre nomination aux emplois. Chaque favorisé sait à (sic) mémoire qu'elle est l'Eminence qui l'a placé et ne considère quelle pour être conservé ou avancé dans le bouleversement général qui amènera un changement de Pontife.

Tous ceux qui vivent aux dépens du gouvernement se sentent parfaitement dispensés de tout attachement de reconnaissance.

La mort du cardinal protecteur force le choix d'un autre, mais sa parenté étant inutile, peut être à charge, nul partage ou souvenir de famille ne suivit. C'est un égoïsme général; la mort finit tout. Le Légat courtoisé, et tout puissant, n'est pas sûr de se faire enterrer à Bologne; le cardinal Lante reste depuis 5 ans à moitié chemin. Tous ceux qui sont à ses dépens n'ont pu souscrire pour fermer sa tombe.

Une autre cause de faiblesse est l'usage constant de n'accorder les emplois et la direction des affaires qu'à une seule classe d'hommes peu nombreuse, dont les habitudes et les opinions ne peuvent souvent avoir un rapport avec les désirs des gouvernés.

L'inconvénient frapperoit moins si l'habitude de n'exiger aucunes études préparatoires n'exposoit ces dispositions de tous les premiers emplois administratifs aux séductions de l'inexpérience. La beauté, les larmes deviennent irrésistibles et comme ces jeunes prélats président ou influent les Cours de Justice locales, les jugemens précipités, les discussions révoquées, les arrêts suspensifs sont innombrables.

Le plaideur le plus obstiné se résigne forcément à la sentence définitive, que la passion ou l'intérêt l'ait dictée, elle finit par obtenir le respect de la chose jugée; mais c'est un mal insupportable de savoir qu'elle peut être réformée ou retardée indéfiniment par un ordre de l'Auditor Santissimo, qui défend au tribunal de la Province d'instruire, invoquant à Rome chaque cause importante ou protégée, la partie favorisée réussissant ainsi à conserver pendant un nombre d'années égale à son crédit, la possession de la propriété ou de la somme qu'elle doit restituer. La lenteur du Tribunal Suprême de la Rota, seroit compensée par la justice de ses décisions si chacune d'elles n'étoient facilement évitées par un expédient (sic) conservé qui, sous la forme d'éclaircissement, remet en litige le fond de l'affaire.

Tous ces subterfuges épuisés, reste l'appel individuel au St. Père qui, touché des plaintes du pérorant, accorde souvent des ordres de révision qui portent à 2 <ou> 3 le nombre d'arrêts rendus sur un fait de nature à être décidé par un seul jugement de première instance.

Cette probabilité d'un procès interminable se présentant sans cesse accompagné de la nécessité de le poursuivre à Rome, influe sur toutes les transactions et cause un mécontentement d'autant plus général que le souvenir du code civil français, est un objet de comparaison surtout pour les saisies expropriatoires et actes conservatoires à l'abri de l'influence des sollicitations.

Le comte Caloni plaide depuis 6 ans afin de maintenir une saisie pour fermages; la beauté, les soupirs de son adversaire ont fait évacuer son procès de Bologne à Rome où il a en vain obtenu 22 éxils favorables. C'est un fait de tous les jours qu'un prélat aille d'une charge en Province à une meilleure à Rome comme résultat des portées contre lui. Quelques charges menent infailliblement au cardinal, pour abréger le terme, on a vu feindre erreurs ou malversation comme moyen d'accélérer le résultat ambitionné.

Le pardon et l'oubli d'un côté, l'insouciance de l'autre sont également pratiqués chacun cherchant à captiver une bienveillance individuelle qui puisse un jour être utile à demandes particulières.

Tout prélat croit au cardinalat, chaque éminence mire secrètement à la tiare; les grandes vertus comme les talens éminens doivent se cacher, leur manifestation pouvant être nuisible, aussi encore peu de caractères sans déguisement ou qui puisse dire tel fut, tel est le principe qui guide mes actions. Il en résulte que l'habileté est aussi rare que la finesse est commune.

Chaque abus offre son remède à celui qui sait user de l'abus contraire; savoir l'employer est le seul talent requis pour éviter blâme et responsabilité.

Un colonel quitte son régiment, laisse un déficit de caisse, enlève la femme d'autrui, abandonne la sienne avec cinq enfants; après deux ans d'absence la femme rentrera chez son mari et l'officier dans son emploi.

Cet enchaînement d'excuses s'étendant jusques au dernier rang de la société explique le désir de justice, les pardons au lieu des châtimens mérités par des voleurs relaps et les nombreuses pensions des veuves, aux épouses séparées, volontairement ou accidentellement, qui viennent se déclarer périclitante. Leurs vertus rassurées par ce peu d'argent deviennent d'autant plus robustes que l'âge apporte un remède aux tentations; mais le trésor souffre d'un usage avec motif vertueux dont il est difficile de faire une application juste. Jeunesse, beauté, innocence, habitué à ressentir ayant également des exposés irrésistibles; puis vient d'anciens souvenirs des dotes diminuées qui mettent au nombre de postulants de 70 ans.

Au retour du gouvernement papal quelques déplacemens et quelques préférences indispensables créèrent en Romagne des mécontentemens. Bientôt on put discerner trois partis: les amis sincères ou feints du ci devant Royaume d'Italie, ceux du gouvernement papal et les Carbonari, ces derniers étant en minorité, dit-on, ne regrettant pas Napoléon et ne voulant pas de leur souverain légitime.

On s'injurait en 1818 mais la police ayant laissé reprendre l'usage du stylet, les anciennes habitudes reparurent et, en 1819 et 1820, quelques hommes féroces vengèrent leurs injures personnelles sous le voile d'un esprit de parti qui leur étoit assez indifférent. La Cour de Rome au lieu d'y opposer une active gendarmerie, des tribunaux expéditifs et des exécutions immédiates, avoit le système de mise en jugement et de pension au coupables qui venoient à Bologne, ne sachant plus sur qui exercer leur talent.

Au commencement de 1821 une colonne autrichienne traversa la Romagne sans éprouver aucuns désagréments, mais les agens qu'elle laissa s'étonnèrent de l'impunité de crimes notoires et frappés de l'idée que le carbonarisme étoit la cause de tous les désordres, ils lui attribuèrent les plaintes des uns, les menaces des autres.

Rome retentit bientôt des peintures des désordres trop réels qui avoient régné en Romagne. Les uns ne voyant pas la vraie cause, les autres ne voulant pas l'avouer, on laissa placer au compte de l'esprit révolutionnaire ce qui n'étoit que le résultat de fautes administratives locales. Cette première erreur en fit naître une autre, des gens étrangers au pays furent chargés d'écouter les délations de tous le partis — ce doute vient de l'arrestation de gens qui ont prouvé avoir assisté le Pape dans ses malheurs — et pour ne plus laisser croire cette Province en état d'insurrection morale, le ministre romain exécuta par lui-même les arrestations et les exils qui lui furent indiqués. Tous ces délits de paroles et d'actions, ayant plusieurs années de

date, chaque parti se voyant également dupé dans les témoins manqués et depuis deux ans rien n'est éclairci.

Le gouvernement papal a maintenu les exils, ce qui entretient la fermentation dans les Légations de Ravenne et de Forlì.

Tous les prédécesseurs de Pie VII avaient respecté les antiques lois et capitulations contrats entre les peuples qui se soumettoient — et les décrets qui avoient promis le maintien d'administrations locales — dont les décisions approuvées par le Légat étoient valables sans refus forçant à un appel à Rome d'où la décision suprême étoit reçue.

Les députés des Légations, réclamant au Congrès de Vienne d'être <reportés> sous la domination papale, regardent le rétablissement de leurs privilèges comme une conséquence si positive qu'ils crurent inutile de stipuler en faveur de leurs libertés municipales. Le cardinal Gonsalvi⁴³⁾ ne leur en a laissé nul vestige.

Les Légations ne se bornent plus à être les représentants du souverain veillant à l'exécution de droits mutuels; ils voyent, décident, font partout ce qu'ils veulent: la liberté des droits individuels, l'accroissement des taxes anciennes, l'établissement d'une nouvelle comme la disposition sur les caisses locales sont également l'effet de leur modération ou le résultat de leurs volontés. Ils ont réuni tous les pouvoirs jusqu'à ceux de balayage et éclairage. L'administration s'étant concentrée à Rome, les propriétaires sont tombés dans une nullité et impossibilité de remontrance, qui augmente fort leurs autres déplaisirs d'imagination.

La mort du souverain Pontife ne sauroit être un événement sans conséquence; du choix de son successeur pouvant dépendre le sort futur de cette portion de l'Italie.

Le cardinaux sont convaincus qu'il est urgent de poser la puissance temporelle de l'Eglise sur des bases plus solides. Les plans du Cardinal Gonsalvi, ne pouvant résister au changement de maître — qui toujours en entraîne un total de vues et d'intérêts. C'est à l'extérieur que tous jettent les yeux. L'espoir fondamental semble être 'que la jalousie des puissances maintienne qu'une seule en obtenant l'élection qu'elle désire s'en déclare le protecteur'. Suivent les calculs sur les forces respectives et actuelles des souverains qui veulent ou peuvent influencer en Italie. Les craintes habilement propagées sont:

1. que l'Empereur d'Autriche n'ayant d'autres correctifs que sa modération personnelle, il y a nécessité de la mériter;

2. le principe non discuté que la cession des Légations fut personnellement en faveur de Pie VII et cesse avec lui;

3. une réclamation pécuniaire dont rien n'a jusqu'ici invalidé la justice, et qui peut se payer en territoire faute d'argent pour rembourser à l'Autriche les avances qu'elle fit en 1814 etc.;

4. la crainte qu'une puissance intéressée ne rappelle un jour l'offre faite par le Congrès de Vienne, de trouver dans les Légations l'indemnité de l'Infant Don Louis pour une balance politique dans le nord de l'Italie entre la Maison de Bourbon et celle d'Autriche.

Ces quatre argumens de crainte et d'espoir devront avancer, reculer, hâter beaucoup de votes des membres du Conclave qui savent et ne cachent pas l'opinion que le Saint-Siège ne sauroit compter sur la population des Légations qui manifeste depuis sept ans son vif désir de changement et l'engoueroit facilement d'une ombre d'existence nationale en formant un petit Etat, dont le Siège seroit à Bologne comme centre d'une province qui paye 20 millions de francs d'imposition, qui exporte pour dix huit millions de francs bruts de son sol et n'importe que pour environ sept millions de marchandises étrangères.

L'opinion générale que tout doit changer à la mort du souverain est une heureuse disposition dont un nouveau Pape pourroit retirer les avantages suivans. Considerer neuf mille soldats comme trop nombreux pour la police intérieure et pas assez pour la défense d'un pais⁴⁴) où la guerre de postes est la seule convenable; en lui donnant pour base une garde nationale organisée d'avance et pour soutien certain dans la Romagnè et dans les Etats des paysans accessibles aux fureurs de l'enthousiasme religieux, disposés à croire que des vengeances peuvent mener à la béatitude éternelle et à considérer comme infailible le Pape qui, se montrant capable d'user avec persévérance et [ill.], d'un pouvoir absolu, feroit un appel à leurs passions favorites dans un pays coupé de montagnes arides et de terres incultes, avec un climat meurtier pendant l'été.

Cesser de maintenir dix employés pour exécuter ce que deux faisoient du reste sous Pie VI, réparer les finances, seroit remédier d'avance aux dangers d'un Etat sans crédit et qui doit se créer un trésor pour soudoyer au besoin le prêteur qu'il ne trouverait pas s'il n'avoit conservé une ombre de puissance et un point d'appui pour le secours où il solliciteroit.

Le mécontentement des Légations, ayant moins pour base réelle la haine du gouvernement papal que le désir d'être mieux administré, il suffit pour les satisfaire de leur restituer des privilèges administratifs qui diminueroient la dépense, remedieroient à l'inconvénient résultant de l'incapacité du Légat, qui réunit dans ses mains tous les pouvoirs et les détails.

Calmer les craintes commerciales et les incertitudes judiciaires en accordant une parfaite indépendance aux cours d'appel de chaque province. Débarrasser les communes de toutes ces dépenses provisoires dont ils sont accablés chaque année par un Légat qui ne sait comment les acquitter ni les refuser.

Cesser de vouloir tout voir et tout faire à Rome, l'expérience ayant prouvé l'inconvénient de cet essai. Diminuer de nouveau les droits de doua-

ne afin de détruire les rapport d'intérêts entre les préposés et les fraudeurs en diminuant la dépense et assurer une balance en recette.

Repousser toute demande d'influence allemande directe ou indirecte; réclamer une indépendance absolue, menaçant au besoin d'un appel à ses alliés et à l'énergie de ses sujets.

Cette dernière ressource d'un exemple si dangereux pour ses voisins auroit par lui seul l'heureux résultat de calmer les idées spéculatives des bourgeois, le S.(aint) Père possédant encore le levier spirituel devant lequel toute opinion libérale des villes romaines seroit obligé de plier dès que les habitans de campagnes en seroient animés.

Ce que le mot patrie fit en Allemagne s'exécuteroit au nom de Dieu dans l'Etat romain, et avec d'autant moins de danger que cette populace ne conserveroit aucune prétention pour l'avenir.

Se bien convaincre que la puissance amie est celle qui ne peut rien désirer, et de laquelle le S.(aint) Père ne peut craindre aucun envahissement de territoire.

Légations

Monsieur le Bon, secrétaire de H.(élise) Baciocchi, entretient une active correspondance en France; une partie parvient, sous des noms empruntés, à B***, leur résidence, et à Trieste où ils ont conservé une maison de commerce. Ces messieurs parloient longtems par avance des mouvemens qui ont eu lieu à Saumur, Nantes, la Rochelle et Colmar et le voyage de Lucien de Brabant y avoit un tel rapport qu'il a voulu faire fausse route pour se trouver en Suisse à l'époque des événemens de Belfort. Sa présence au mariage de son fils n'étoit qu'un prétexte pour se rapprocher de France, la jeune épouse l'ayant suivi en Italie au lieu de recevoir ses adieux avant de partir pour les Etats-Unis.

Il a fallu quelques soins pour obtenir que le service annuel et funèbre de Napoléon se célébrât dans la chapelle de celle famille qui vouloit en gratifier l'Eglise métropolitaine de Bologne. L'Archêveque Opisoni se rappelant les premières faveurs de Napoléon ne conserve aucun souvenir de son séjour forcé au dongeon de Vincennes.

Le cardinal Arezzo est sicilien; il fut constamment maltraité par Buonaparte, mécontent de son opposition. Il administra avec justice et bonté. Un climat malsain et le manque de population s'oppose à Ferrare au bien qu'il désire faire. Le cardinal Rusconi donne à Ravenne de fréquentes preuves de son incapacité; le cardinal San Severino de sa violence à Forlì.

La prospérité des Légations se fondant sur son agriculture et cette dernière sur l'exportation de ses chanvres bruts; la diminution de ce commerce est si menaçante que pour maintenir les impositions actuelles-seule ressource du gouvernement pontifical, il est reconnu aux gens de recourir à des traités de commerce qui en rétablissant le prix de cette denrée, empêchent que sa production entière ne diminue.

Toscane

Le grand duc, voulant s'éviter des recherches fâcheuses et des punitions inutiles, a feint d'ignorer des propos et des écrits dont la poursuite eût ouvert un vaste champ à des délations incertaines. Quelques lettres repéhensibles ont été remises à leur adresse avec la postille 'ou par le directeur de la police, invitant N*** à en prévenir celui qui l'a écrite'. Le châtiment paternel a inspiré reconnaissance et contrition momentanée.

Une administration douce, un sol productif, des réglemens favorables au commerce et l'affluence des étrangers entretiennent l'abondance et une prompte circulation des espèces qui répand une aisance générale, sûr garant de la tranquillité intérieure.

Les gens riches ou savans ne sont pas plus raisonnables qu'ailleurs et de Florence partent souvent ces écrits incendiaires qui agitent toute l'Italie. Un grand nombre d'exilés s'étoient rendus en Toscane, une réquisition de l'Autriche en a fait livrer plusieurs, ce qui a diminué la confiance pour la sûreté de cet asile.

Le grand duc impatient des délais de son fils à lui donner un héritier, s'étoit décidé à épouser la jeune Infante de Lucques; les prières et les larmes de sa belle-fille lui firent choisir la princesse de Saxe, mais l'harmonie entre les deux soeurs n'a duré qu'un moment et cette discorde ne peut que s'accroître en voyant l'archiduchesse obtenir par sa grossesse une influence que la grande duchesse voudroit conserver.

Lucques

Une des dépenses du gouvernement lucquois est la dotation annuelle pour le rétablissement des ordres monastiques, vêtus de bleu, de blanc, de gris, de rouge, de noir, de jaune et de violet.

Un heureux climat, une agriculture prospère et un peuple industriel et paisible sont les sûrs garants d'une abondance et d'une tranquillité parfaite.

Mais les batistes, les ameublemens, un luxe habituel et les non-payemens de l'Espagne ont tellement augmenté l'arriéré que ne pas payer ou créer une dette nationale sont les alternatives obligées. Les lucquois qui croient déjà beaucoup trop payer, voient avec impatience ce fardeau qui peut tomber sur eux, les <crédits> onéreux mis en usage depuis quelques années ne pouvant qu'augmenter le mal.

Le grand duc de Toscane, comme successeur éventuel, veut en libérer sa reversion; il existe un projet allemand de persuader à madame l'Infante de céder sa jouissance moyennant une somme <d'> argent comptant et un revenu supérieur de ce quelle se trouve à posséder, net de toute charge.

Bien ou indument exécuté, si pressée par un embarras pécunier, madame l'Infante venoit un jour à accepter cette offre, le gage de compensation n'existant plus à la mort de l'archiduchesse Marie Louise, l'Infant Don Louis pourrait difficilement réclamer l'exécution du traité qui le rend à Parme, Plaisance et Guastalla et resterait sans cause privé de l'héritage. Son grand-père, Don Ferdinand, qui refusait d'abandonner ses sujets, mourut bientôt dans d'affreuses convulsions qui trois heures après sa mort rendirent l'ouverture de son cadavre impossible et suffisamment expliqué par l'opulence subite de Constantin, son valet de chambre, du sommelier Buiani et les places accordées à l'infâme séducteur de ces deux domestiques qui préparèrent et donnèrent à l'Infant le verre de vin, dont le reste de la bouteille fut introuvable quelques minutes après.

Quelsques soient les avantages que la France obtienne un jour par cette branche de la Maison de Bourbon, le roi a droit d'exiger une garantie et il ne la trouvera pas dans les habitudes indécises de l'Infante qui, employant la journée en projets de magnificence et de détails intérieurs, reste dans l'ignorance des vrais intérêts politiques de sa famille, avec prédilection espagnole et crainte formelle que les droits de son fils ne fassent tort à ceux qu'elle base sur la perte du Royaume d'Etrurie; calcul d'autant plus faux que les arrangemens de Napoléon et du prince de la Paix ne peuvent inspirer un grand respect à Vienne et à Paris, ni fonder le droit de succession d'une veuve, en préférence de celui de son fils majeur sur un fief mâle.

Rien d'utile ne se base sur les principes de la révolution; la vraie politique est sincère et honorable dans ses exigences.

A l'immédiate restitution de Parme et Plaisance, l'Autriche objecte la jouissance de madame l'Archiduchesse; à toute autre indemnité en Italie quelque prince opposerait une antique possession. Le résultat présent est qu'un Bourbon régnoit jadis et défendoit la rive droite du Pô.

Son successeur, roi sans le savoir, exilé sans douter, victime des circonstances et des volontés maternelles, sait aujourd'hui qu'il devrait régner à Parme et Plaisance et que Lucques est la compensation temporaire de

ses droits héréditaires. Absent de sa mère pendant une semaine, le fils craintif ne seroit plus que respectueux. Un jour que cette princesse nous entretenoit de l'espoir que sa petite fille devint duchesse de Bordeaux, l'Infant don Louis me dit très bas: «Dans ce cas les femmes de ma famille auront tout accaparé».

Son instruction, ses moeurs et sa bonté semblent indiquer un prince fidèle à la puissance qui le protégeroit; en apprenant mon départ pour la France ses derniers mots furent: «Comprenez et faites-moi comprendre».

Tout petit prince doit sentir préférence et déférence pour le chef de sa Maison, sa postérité pouvant un jour régner sur le Royaume dont il attend justice et protection, obligé de lui offrir en retour confiance et dévouement et se permettre pour un avantage personnel ou passager de dévier de la ligne des intérêts qui confondent l'influence du puissant faisant dans ce cas la sûreté du pays.

La Cour de Vienne donne à cet égard un exemple remarquable; les Autrichiens, qui règnent en Italie, ne sont nullement gênés dans leurs devoirs administratifs mais leurs ministres et confidens sont autrichiens ou natifs, et intéressés dans le bonheur de chaque duché; ces souverains employent des conseillers ne croyant jamais pouvoir maintenir une autre politique que celle de l'Autriche.

Si l'envie de ne rien faire comme celle de tout faire, conduit aux mauvais résultats, madame l'Infante seroit remarquable pour arriver au premier par [ill.] medium du second, certains courtisans s'en servant aux dépens des finances.

Louis 15 assura jadis la prospérité de Parme en donnant m.(onsieur) D. <u Tillot> comme ministre unique à Don Philippe son gendre. Don Ferdinand son frère cessa d'être indépendant le jour où il cessa de vouloir suivre les conseils des Français.

L'Autriche a imité cet exemple en maintenant m.(onsieur) Neipperg auprès de M.(adame) l'archiduchesse Marie Louise; fort de ces précédens le Roi ne remédiera au desordre croissant des finances de Lucques qu'en s'arrogeant la suprématie protectrice et amicale du duché de Lucques et faisant accepter par l'Infante un Français qui sous un titre quelconque ait l'indépendance et la position nécessaire pour gérer les finances tirant parti pour anéantir toute influence de l'offre qui m'a été faite d'une avance de deux millions avec un mode de remboursement qui anéantiroit la créance en dix ans. Il empêcheroit l'Infante de faire aucun arrangement contraire à la vraie politique de sa Maison, la mettre sous l'influence directe et constante du chef de sa famille.

S'il reste démontré que le retour de l'Infant à Parme est impossible et illusoire, étant privé de Plaisance, il tireroit parti de ce que le sort a déjà fait pour la France, en mettant un Bourbon sur le littoral de la

Méditerranée. Viareggio, offrant un ancrage tellement parfait que lui seul a résisté aux tempêtes qui ont désolé les côtes de l'Italie en 1821.

Cinq postes d'une route superbe conduisent par Lucques à S.(aint) Marcello, sommet des Appennins que la nature a fortifié dominant les routes qui conduisent à Gênes dans la Lombardie par Modène; dans les Légations par Bologne et à Rome par la Toscane. Approvisionnée sûrement par la plaine de Lucques qu'elle protège, une armée française menacerait également toutes les parties de la Péninsule ne pouvant être privée des secours et munitions de guerre que lui apporteroit sans interruption possible le cabotage de Marseille. Sa présence forceroit les Autrichiens d'abandonner toute position prise dans le Piémont pour défendre le passage du Pô, également menacé à Ferrare, à Plaisance et à Borgo Forte.

Terminer les trois postes qui restent à finir du chemin qui conduit de S.(aint) Marcello à la Porretta et faire administrer Lucques par un homme dévoué à la France suffit pour lui assurer en silence la possibilité de délivrer l'Italie de toute domination étrangère, de prévenir toute agression en Dauphiné ou en Provence et de faire, au besoin, une utile diversion, en forçant l'Autriche de défendre le chemin qui mène à Vienne par l'Etat vénitien.

Modène

Possède un souverain actif et riche qui vise à une succession positive, ce plan ayant plus de profondeur et de probabilité éventuelle qu'il n'en offre au premier coup d'oeil — vaut la peine d'être observé — dans les chances que lui offriront l'avenir; ce que sagesse et persévérance peuvent le duc l'effectuera. La fermeté, l'adresse de l'Archiduc Maximilien son frère aplaniront les difficultés; ce que l'un désire l'autre le veut et cette union de volonté et d'action tend vers un seul but: l'agrandissement futur et légal de la Maison d'Este.

Motifs suffisants pour établir une Légation française à Modène, centre de la Lombardie qui contient quatre millions d'habitans où les négocians, les plaideurs, les voyageurs français restent sans appui. Il y avait jadis un ambassadeur français à Parme, un à Venise, un à Gênes. L'Autriche a cru nécessaire d'accréditer un ministre à Modène.

Ce Duché fournit un exemple de la facilité avec laquelle un prince absolu peut être entraîné à un arbitraire contraire à son caractère doux et obligeant, sensible à la moindre attention, éternellement reconnaissant d'une preuve de dévouement.

La révolte du Piémont lui ayant donné quelques aperçus du mauvais esprit de son régiment, il fit des destitutions et garda plusieurs mois garnison autrichienne. Tout semblait tranquille alors que, pour son malheur,

le procès des détenus à Venise donna l'idée que trois modenais avoient eu des liaisons d'amitié avec eux; arrêtés par mesure de précaution la frayeur comme l'espoir leur fit amplifier les propos de quelques-unes de leurs connaissances, celles-ci suivant le même exemple. Rubiera a possédé jusqu'à 135 prisonniers d'Etat.

Pour obtenir à Bologne et à Parme la détention de ceux qu'on espérait devenir evidence ou prouver complicité, la commission modenaise ne fournissoit d'autres preuves que les assertions de quelques prévenus, déclarant 'avoir entendu dire que un tel étoit carbonaro'.

Un si faible indice n'avoit pas satisfait le Légat de Bologne; l'archiduchesse Marie Louise en a pleuré observant le silence qui succédoit aux acclamations avec lesquelles elle étoit reçue au spectacle, se plaignant amèrement d'être forcée à des actes arbitraires. Cette demi opposition aigrissant les conseils de l'archiduc Maximilien, le duc de Modène a craint pour lui-même quand il a vu un de ses anciens et fidèles valets se tuer le jour où il lui fut reproché d'avoir fréquenté quelques uns des accusés.

L'assassinat du chef de sa police accrut tellement son inquiétude qu'il s'éloigna de sa capitale et répondit avec emportement à la députation de la noblesse de cette ville l'exhortant à y revenir 'qu'il désiroit pouvoir quitter le nom de ceux qui le haïssait et prendre à l'avenir le nom de duc de Reggio, où il fixeroit sa résidence'. Un mal plus durable est la défiance qui régnera longtems entre les modenais et leur souverain.

En avril 1822 m.(onsieur) de Bombelles, ministre d'Autriche reçoit ordre d'aller de Florence à Modène, conseiller officiellement l'élargissement des suspects et refuser un bataillon qui ajouteroit à la sévérité des observations venues de S.(aint) Petersbourg. On ignoroit alors à Vienne si la guerre en<tre> la Russie et la Turquie pouvoit être prévenue.

Le jour où les doutes cessèrent, le Conseil Aulique approuva la conduite du duc <et> lui envoya le régiment demandé. Il fit arrêter ceux qu'il avoit désignés comme suspects. Ce double jeu n'est pas resté un secret sur les 2 rives du Pô.

L'extrême confiance du duc et son amitié pour le comte Guicciardini déplaît à la duchesse qui se voit ainsi souvent maîtrisée dans les plus simples détails de son intérieur.

Parme

En 1819 l'Empereur d'Autriche devoit à son retour de Naples passer par Parme et s'arrêter à Milan, une indisposition de la plus jeune archiduchesse le retint à Perugia. Ce délai avoit tellement influencé la taille (sic) de madame l'archiduchesse qu'il fallut engager m.(onsieur) de Metternich

pour solliciter un prompt retour par Padoue, contrariant les vœux de l'Empereur qui, étant entré en Italie par cette ville, désiroit voir le reste de la Lombardie où des dispendieux préparatifs avoient été ordonnés. Ce seroit une injustice d'accuser l'Empereur dont la suite porte avec elle le luminaire de la [ill.] Quelques aubergistes, ignorant cet usage, réclamèrent en vain des frais d'éclairage anticipés.

Le revenu net des trois duchés de Parme, Plaisance et Guastalla s'élève à environ 2.300.000. Les dépenses actuelles de l'Etat approchent à cette somme. La diminution des pensions ecclésiastiques est la seule amélioration probable dans un pays sans manufactures et privé d'industrie, quelques bestiaux, peu de grains et de la soie étant les seules exportations.

La ressource de l'Etat, la vraie base de la liste civile, sont les biens domaniaux-jadis biens du clergé et ducal. Leur revenu actuel est d'environ un million trois cent mille francs. Dans dix ans il sera augmenté de 500.000 fr.(ancs) et dans vingt ans approchera de 2 millions.

La souveraine de Parme dépensant chaque jour mille francs pour sa table et quatre fois plus pour sa Maison, en y ajoutant les toilettes et quelques agens secrets qui ont parcouru la France fort inutilement, il existe une dette de 2 millions.

Le baron de <Werklein> secrétaire du Cabinet, avoit accueilli le projet suivant: louer les biens du domaine par baux emphytéotiques recevant une forte somme sous le nom de 'Laudemium'. Il prévint de suite le ministère français l'avance de ses pots de vin publiés en secret influiraient nécessairement sur les prix fixé dans les baux et que l'Infant comme successeur de l'archiduchesse se trouveroit par anticipation privé:

1. d'une portion du revenu réel des biens loués;
2. d'un espoir certain d'accroissement de location;
3. du pouvoir d'empêcher les dilapidations locales;
4. de la possibilité de louer, améliorer ou disposer des biens véritablement aliénés.

Le bail emphytéotique, réduisant le propriétaire au seul droit de percevoir une rente fixe et qui diminue avec le taux du numéraire, transférant au locataire toute perspective avantageuse.

Le bail emphytéotique se rétrocédant et se divisant comme toute autre propriété, les premiers locataires de ces domaines par ventes, par transferts et par successions seroient bientôt remplacés par un nombre infini d'intéressés qui rendroient la dissolution des baux emphytéotiques presque impossible même avec indemnité, déposséder des acquéreurs de bonne foi et faire une foule de mécontents devenant une considération politique. J'ajouterai que ce projet est en opposition avec les usages immémoriaux du pays, avec les anciennes lois, avec les lois nouvelles sanctionnées par la souveraine actuelle et même avec les lois générales qui refusent au proprié-

re usufruitier le droit d'aliéner directement ou indirectement la chose dont il n'a que la jouissance viagère.

Ce qui n'a pas été fait, peut être empêché. Et ce qui a été exécuté, invalidé par de justes et promptes représentations à Vienne dans l'intérêt de l'Infant qui se trouve ainsi provisoirement dépouillé.

Pour veiller efficacement aux intérêts futurs de cette branche de la Maison de Bourbon il faudroit une Légation française à Modène. En cinq heures elle sauroit tout ce qui peut intéresser à Parme, restée beaucoup isolée.

En évitant le retour annuel d'indispositions qui pouvaient finir par être [ill.] de l'Empereur, cette princesse a recouvert sa santé; vivant moins solitaire s'ennuie moins et se fait aimer d'avantage.

Plaisance

On respecte peu l'indépendance de madame l'archiduchesse mettant garnisons autrichiennes dans sa seule ville de guerre et le Cabinet de Vienne démontre assez l'importance qu'il y attache, en dépensant un million pour réparer les fortifications d'une place offrant passage et retraite à l'armée autrichienne qui viendrait défendre le passage de la Trebia, et qui dans d'autres mains permettrait à l'armée sardo-française de prendre à revers celle qui défendrait le Tessin, forçant les Autrichiens de se retirer derrière le Mincio perdant ainsi le milanais sans combattre.

Le possesseur de Plaisance protège la rive droite et menace la rive gauche du Pô; sa garnison conservant la possibilité d'inquiéter les derniers de toute armée marchant de Turin vers Bologne et d'enlever ses convois obligés de passer à la portée de son canon.

Pour obtenir ces résultats il ne faut que perfectionner la tête de pont sur la rive gauche; terminer les fortifications de la citadelle, augmenter la possibilité d'inondations et préserver l'antique habitude d'engranger, battre et conserver dans cette ville peu habitée la récolte d'un territoire fertile qui offre sans frais l'approvisionnement de grains, légumes et fourrages pour une garnison de 23.000 hommes pendant un an. Tous ces avantages sont préparés à grand frais par l'Autriche pour un prince — Bourbon — que les liens de sang doivent rendre allié partial de la France.

Piémont

La Sardaigne a des intérêts particuliers et la Savoie des affections contraires à celles du Piémont. L'attachement des gènois n'est pas prouvé. Il faut ajouter à ces motifs de division futurs:

1. le bannissement et le blâme de l'héritier prosomptif;
2. le souvenir de sévérités judiciaires, odieuses à toutes les familles qui en souffrent comme débiteurs, créanciers ou co-héritiers des propriétés confisquées;

3. un désir constitutionnel, en opposition à la volonté du monarque, et la crainte de voir tourner sa politique vers le Cabinet qui, partageant son opinion, lui offrirait des moyens de répression dont il pourroit craindre avoir un besoin plus ou moins éloigné;

4. cette opinion déloyale est trop répétée «qu'il faut se résigner à ne voir dans ce qui est qu'un acheminement à ce qui doit arriver chez un peuple où on chercheroit vainement une nation; des hommes habiles et des circonstances favorables ayant créé une monarchie que les contraires détruiront; l'étranger disposant du sort d'un royaume où les demi moyens ne sauroient maintenir un patriotisme indispensable à l'existence d'un petit état placé entre deux grandes monarchies qui peuvent le protéger ou le dominer».

De semblables propos, et l'influence de la reine Marie Thérèse, supposée toute autrichienne, furent les bases de la conspiration de 1821, dont je lévoitai en vain les ramifications en 1819 et 1820. M'étant trouvé à Alexandrie la dernière semaine de l'existence de cette junte, j'ai pu apprécier l'égoïsme de cet infâme tripot, la sottise de son président Ansarti et les fureurs de son directeur, le médecin Ratassi, également décidés à concentrer tous les pouvoirs.

Le 11 avril 1821 le roi Charles Félix me dit: «Vouloir beaucoup pardonner et accorder à son peuple toutes les concessions législatives et administratives qui lui seroient démontrer être le voeu national»; il étoit alors disposé à excuser le prince de Carignan.

Des témoins oculaires assurent que «Si m.(onsieur) de Mocenigo eut [ill.] plus vite, le Roi Victor Emmanuel n'eût pas ratifié son abdication».

Existoit un ordre secret qui provoquoit les éternels délais de son court voyage? Un confrère de ce dernier pressoit la décision du monarque.

Témoin de l'entrevue des 2 frères à Lucques, je trouvai le lendemain que le prince héréditaire ne seroit pas admis.

Le retour des deux rois à Modène fut l'époque de la désunion des deux reines, fondée sur une antique rivalité que rien ne peut plus [ill.].

Septembre vit proclamer l'amnistie que diverses interprétations ont affaiblie. M.(onsieur) le duc de Modène ne trouvait plus la même ténacité à l'espoir donné de faire reconnaître le droit de succession en faveur de sa femme, fille aînée du roi Victor Emmanuel. Les remontrances de la duchesse de Chablais sont sans cesse favorables à l'hérédité et, heureusement pour ce prince, la plus grande partie de sa correspondance de 1819 et 1820 a été soigneusement soustraite par ordre du roi de France.

On a beaucoup blâmé et ridiculisé la volonté du roi Victor Emmanuel d'entretenir une armée hors de proportion avec la population. Ses forces n'en souffrant pas c'étoit peut-être le seul moyen de donner une nouvelle tendance aux intérêts et aux passions dans les provinces jalouses et révolutionnaires.

Les piémontais se disoient appelés à régir l'Italie; leurs co-sujets se consolent avec cet espoir d'un peu de gloire nationale. Aujourd'hui les fidèles savoisiens remplissent les emplois subalternes. Les gênois grâce à m.(on-sieur) de Brignole, s'emparent des meilleurs places.

Les sardes s'éloignent et l'avilissement des piémontais est manifeste. Aussi, payer en murmurant, craindre les recherches, détester leurs rivaux favorisés et regretter Victor Emmanuel est-il leur thème habituel.

Gênes

La majorité des riches, et des pauvres par imitation, désire la république. Le regret d'être réuni au Piémont tient à une petite haine nationale qui survivra à la génération actuelle, les piémontais l'entretenant par un préjugé semblable.

Les négocians se consolent, plusieurs même approuvant ce qui accroît leurs débouchés, mais cette préférence n'étant pas dévouement il est trop certain que le roi de Sardaigne ne peut compter sur la fidélité des gênois et que le dix-neuvième siècle s'écoulera avant que ce peuple soit vraiment amalgamé avec le reste de cette monarchie; résultat que retarderoit indéfiniment une guerre ou des dissensions domestiques.

Savoie

Ce peuple, ayant très positivement des affections et des habitudes plus françaises qu'italiennes, je ne me permettrai pas d'apprécier l'utilité de la citadelle près de Modène et des nombreuses pyramides télégraphiques, la première pouvant être dominée et les autres rendues inutiles par une prompt marche vers la route commencée en Dauphiné.

Mais la présence d'ingénieurs autrichiens pour diriger ces travaux a une apparence presque hostile puisqu'ils ont traversé tous les Etats du roi de Sardaigne pour organiser des moyens de défense ou d'agression, clairement désignés contre la France qui ne fait rien de semblable sur sa frontière absolument ouverte vers la Savoie.

Les torts de la révolution ne peuvent être considérés comme l'avenir de la Maison de Bourbon et les dangers de la monarchie sarde, semblent plus du côté du milanais.

La France se trouve vis-à-vis du Piémont dans le rapport où l'Autriche prétendoit en 1821 envers Naples. Chaque changement militaire ou politique de cette province intéressant la sûreté future du Dauphiné et de la Provence autant que ceux du Royaume des Deux Siciles, importaient au royaume Lombardo-Veneto.

Lombardo-Veneto

Des réunions qui avant 1814 n'avaient pour but que d'échanger des opinions sur l'oppression impériale française devinrent en 1818 des foyers d'exagération où, mêlant les regrets nationaux et les désappointemens personnels aux craintes sur l'avenir, on organisait en Lombardie et répandait par toute l'Italie, le blâme des décisions du Congrès de Vienne et la haine de ce qui venoit d'être établi comme blessant les souvenirs et les espérances de tous les Italiens et surtout celles des sujets de Venise, Gênes, Lucques et Parme, transférés sans leur consentement à des souverains dont l'active ambition fut, depuis longtems, l'objet d'une frayeur qu'avoit dissipée vainement les proclamations de L.(ord) Bentinck et du général Nugent, parlant au nom de l'Angleterre et de l'Autriche.

En juin 1819 il fut facile de découvrir le plan dangereux de la secte dite des Carbonari avec un mode d'affiliation qui, ne laissant voir qu'un seul 'frère' aux initiés, rompoit la chaîne dès que la mort ou la fermeté d'un seul homme s'opposoit à la découverte des autres membres et procurait aux chefs une probabilité d'impunité qu leur donnait la possibilité de propager des principes démocratiques en opposition à l'intérêt et même aux intentions d'une partie des initiés qui n'y voyoient qu'un moyen d'obtenir la réforme d'abus qu'ils consideroient comme intolérables.

Pour le Veneto, c'étoit:

1. l'abolition trop précipitée d'anciens usages;
2. les interférences accordées à Trieste qu'en détruisant le commerce de Venise diminua la consommation et l'exportation des produits agricoles de sa province de terra-ferme;
3. l'administration de la justice par des magistrats obligés d'être de l'avis de celui qui parlera après eux, ne pouvant expliquer leur pensée en italien.

Dans le Lombardo les nobles se plaignoient d'une nullité administrative contraire aux assemblées provinciales que leur avoit accordé Marie Thérèse. Partout le peuple s'indignoit de l'enlèvement de numéraire et de

l'apparition de fonctionnaires autrichiens qui ne dépensent pas leur traitements.

On eût réduit les Carbonari à une minorité sans influence de talents et de richesses, en offrant aux propriétaires un aliment à leur vanité blessée par la restitution de quelques privilèges municipaux, mais le Cabinet de Vienne consacra leur oisiveté administrative et accrut le danger en méprisant les avis que la France lui transmet.

Elle se reposait en 1818 sur la conviction que la diversité des langues rendait la séduction de l'armée allemande impossible.

Le résultat fut qu'à la fin de 1820 l'Autriche déclara l'Italie 'dans un péril imminent si ses troupes n'alloient en hâte apaiser l'esprit révolutionnaire à Naples et en prévenir l'effet contagieux par toute l'Italie, en établissant son droit de suprématie sur toute la Péninsule'.

Le Congrès de Laybach, ayant sanctionné une partie de ces prétentions, 1821 vit le Royaume des Deux Siciles payer chèrement une occupation amicale et presque pacifique.

Une chaîne de postes militaires, établissant communication entre Terracine et la garnison que l'Autriche tenait alors à Bologne, de semblables précautions devant assurer pour jamais le libre passage du Pô, à Plaisance, Borgo Forte, Ferrare et Comacchio.

Cet échauffage eût probablement cédé à une forte résistance dans les Abruzzes, puisqu'à la nouvelle du mouvement insurrectionnel de Turin et de là l'archiduc Rainer, se croyant hors d'état de résister aux bravades piémontaises, mit ses plus gros meubles à vil prix, fit passer en hâte son argenterie, ses papiers et les archives à Mantoue, y ordonnant la concentration de 8.000 autrichiens, garnissant alors le Royaume Lombardo-Veneto.

La fermeté de monsieur de Bubna empêcha seule l'évacuation du milanais, la révolte des vénitiens et celle des Légations, étoit alors aussi certaine que la retraite et les dangers de l'armée autrichienne, heureusement évités par la non résistance des napolitains et l'impéritie des Carbonari piémontais.

Cette vérité fit bientôt sentir au Conseil Aulique la nécessité d'entretenir en tous temps 30.000 hommes en Lombardie sans jamais espérer que la terreur d'un corps, prêt à y entrer ou y revenir, suffise pour maintenir une population haineuse et vindicative, d'où dérive la nécessité d'accorder à la police de Milan non seulement une active correspondance, mais même une supériorité de direction sur celles de tous les princes italiens, essai qui n'ayant pas refusé à Rome, accroît à Vienne la volonté de s'assurer les 2 rives du Pô comme moyen d'opposition à l'introduction dans le Lombardo-Veneto des livres lus et des maximes professées à Ferrare, à Bologne et dans la Romagne.

Cette barrière militaire contrariant les droit de suzeraineté impériale sur toute l'Italie, sa destruction est considérée comme le meilleur moyen d'établir par toute la Péninsule homogénéité de liaisons politiques de vues administratives et de police.

La division actuelle du territoire ne pouvant rien contre la similitude des opinions italiennes, l'Autriche croit à la possession précaire de ce qu'elle possède dans la Péninsule si elle ne parvient à en obtenir l'absolue direction.

En imitant ce que Marie Thérèse avait fait jadis pour le milanais, et satisfait celui-ci, et calmé l'irritation du Veneto, les éternelles jalousies entre Venise et Verona, Milano et Brescia laissant une grande latitude pour diriger les assemblées provinciales dont les membres étoient amovibles et au choix du souverain.

Les remèdes employés contre la malveillance furent d'élargir les condamnés de Mantoue et d'enchaîner au mur, privés des nécessités de la vie, ceux de Venise. La mort de deux d'entre eux, nobles et sujets romains, accrut l'exécration des italiens sur la carcera dura (sic).

Ils prétendent que rechercher ce qui a été dit ou écrit il y a 3 ans est conserver l'apparence d'un danger qui n'existe plus, et punir des idées abstraites /seul hydre que la Cour de Vienne redoute comme pouvant conduire à une forme de gouvernement législatif. Ils citent des gens arrêtés, cherchant à renouveler des associations carbonariques et relâchés par ordre supérieur au grand étonnement des polices particulières.

Le résultat positif est que pour maintenir la population du Lombardo-Veneto l'Autriche doit y maintenir un nombre de soldats égal à celui qu'elle en obtient par la conscription, avec la certitude en cas de guerre, d'être obligée de doubler ce nombre et de surveiller sans cesse les régimens italiens, prêts à imiter partout l'exemple donné par ceux d'Espagne en Poméranie. On y croit, en voyant avec quelle facilité le moindre appel d'une puissance étrangère feroit courir aux armes ces italiens, soupirant par toute la Péninsule après un changement. Ceci me conduisit à parler des Carbonari.

Les Carbonari

Qui ont joué un rôle actif et continu furent tirés parmi cette secte d'hommes avec des idées exagérées dont la réussite accroît la fortune; la mauvaise erreur de croire que l'intervention armée ait fait autre chose que détruire ou prévenir les constitutions absurdes ou intempestives, l'esprit d'opposition et de changement est encouragé par cette paresse na-

tionale qui s'oppose à toute tension d'esprit, l'habitude de comparer longtemps avant de se décider et nourrit l'obstination.

Cet inconvénient moral étant inévitable l'empêcher d'être nuisible, ne seroit pas la seule sagesse.

L'Italie ne possède plus de manufactures qui rassemblant un grand nombre d'individus, permet à celui dont ils recoivent un salaire journalier de leur inculquer des principes; les ouvriers des villes songent à beaucoup boire et peu travailler, sans désir d'amélioration. Une sédition finit chaque soir. De cet aliment les Carbonari ne peuvent rien faire. Ils ne l'ont pas essayé en Lombardo.

Les paysans ne peuvent recevoir aucune impulsion des gens de loi, des arts ou négocians, avec qui ils sont sans rapport d'intérêts; leur ignorance égalant leur intelligence fixée aux besoins du moment; l'absolue dépendance du laboureur est assurée par le système universel du partage de la récolte par moitié, <dé>marche souvent intolérable par les appendices que le maître se réserve.

Le compte tenu par le propriétaire étant irrécusable, le fermier naît et meurt avec des dettes qui le laissent à la disposition du maître qui lui retrocède chaque semaine la portion qui lui revient comme anticipation sur la prochaine récolte.

Le peu d'individus acquéreurs des biens ecclésiastiques, s'étant seuls agrégés à la classe des grands propriétaires, le résultat se trouve contraire à celui de la vente des biens nationaux en France et on ne peut en craindre les mêmes conséquences.

Sur les milanais reposoit le seul espoir des Carbonari, mais l'armée qui devoit tout opérer, étant dissoute, ses chefs en fuite, elle n'offre plus de ressources par l'organisation de projets semblables.

Les Carbonari se trouvent forcément conduits à se contenter de ce que l'avenir pourra leur offrir par le medium d'une guerre ou la propagation de désirs constitutionnels contrariés.

Les appellations générales ayant l'inconvénient d'attirer un blâme sur des choses diverses et d'une tendance très différente, j'ajouterai que le mot Carbonari, comme révolutionnaire républicain, ne convient qu'à une partie de ceux qui fondèrent cette secte, ou se parèrent de ce nom à Naples et en Piémont. Pour un plus grand nombre le Carbonarisme ne fut qu'un moyen d'arriver à un gouvernement représentatif.

Les riches propriétaires italiens n'ont point entré dans l'intimité des secrets carbonariques; leur adhésion morale ne s'est portée que sur l'opinion généralement admise que divers abus demandoient un remède.

La facilité avec laquelle une faible armée a traversé et soumis toute la Péninsule leur a fait voir l'impossibilité d'un appui militaire national.

Exempts de responsabilité, ils ne se croient nullement intéressés aux succès d'une seule qui marchoit sans leur aide.

C'est en se référant à cette disposition des esprits en 1823, qu'on peut assurer que tout gouvernement italien peut paralyser l'esprit révolutionnaire en accordant quelque concessions à la volonté des gens riches, d'avoir part aux administrations locales. Les idées exagérées furent puisées dans les ouvrages français, ne s'attachant qu'aux principes généraux qui s'accordent avec leurs idées personnelles, ce qui a été écrit pour et contre le libéralisme leur fournissoit les armes pour désirer un changement dans le pouvoir absolu qui les régit.

Le mal étant venu par la lecture, une controverse sage et modérée, peut seule démontrer les avantages dont ils jouissent et les dangers d'une révolte complète. Mais ce remède sera négligé comme pouvant accroître une loi constitutionnelle d'autant plus redoutée aujourd'hui par tous les princes italiens qu'elle paroît universelle parmi tous ceux qui se piquent de raisonner des Alpes jusqu'au détroit de Messine.

L'observateur impartial ne peut apprécier le présent et l'avenir de l'Italie que par l'intermédiaire d'une espèce de statistique morale de toutes ses provinces qui lui fasse connaître non seulement les vérités, mais aussi les préjugés et les imputations fausses, ou nullement exagérées.

BOURBEL

31. *Bourbel au Ministère, Mémoire sur Lucques, 6 Février 1823, n. 181, cc. 457-459*

Il est permis de douter que le Cabinet de Vienne se soit rendu maître des quatre passages du Pô et ait dépensé plusieurs millions à fortifier Plaisance pour s'en déssaisir un jour en faveur d'un prince de la Maison de Bourbon, successeur désigné de la duchesse de Parme, âgée de 32 ans.

On est tenté d'ajouter que les avantages d'une réversion éloignée — si incertaine — pourroient se remplacer à Lucques, qui offre une position militaire au sommet des Apennins, dont la France seule disposeroit.

Madame l'Infante duchesse de Lucques, voulant tout faire par elle-même, est tombée dans l'absolue dépendance de ceux qui, l'accablant du récit des détails, se sont emparés de ses finances.

La cameriste, épousant m.(onsieur) Orsetti, a consacré les exigences de cette famille; m.(onsieur) Guicciardini⁴⁵⁾ a fait un ample usage de l'absolue direction de la maison ducale; m.(onsieur) Formenti a administré les droits indirects de manière que les créanciers de ses 2 derniers, faillités sont satisfaits! M.(onsieur) Manzi,⁴⁶⁾ comme ministre des Affaires Etrangères, n'a

pas perdu son temps en facilitant les emprunts onéreux de l'Infante, victime de ses affections.

Changer les favoris, ou administrateurs actuels, ne seroit que donner une autre forme au mal dont cette princesse est enfin forcée de convenir.

Les plus favorisés, étrangers au duché de Lucques ou à la Maison de Bourbon, n'ont d'autre intérêt que celui du moment. Plusieurs s'approchèrent d'Elisa Bacciochi⁴⁷⁾ avec le même zèle, mais finirent par nier les petits dépôts qu'elle leur avoit confiée à son départ.

Les lucquois n'ont pas oublié leur indépendance, ni les Italiens leur éloignement pour les princes étrangers. Le désir d'un gain rapide est le seul mobile de services dont l'Infante ne peut espérer le rétablissement de ses finances, ni la France la création des moyens secrets de récupérer son influence en Italie.

Un italien ne les comprendra pas, les négligera, ou trahira la confiance du roi; l'Autriche, en l'achetant, se trouvera en mesure de faire des représentations qui contrarieront l'avantage que la France obtiendra certainement de la création d'un ministre unique dirigeant l'administration du duché de Lucques d'après les instructions du Cabinet des Tuileries.

Il doit être désigné par le roi, et ne pouvoir être révoqué sans le consentement de Sa Majesté, seul moyen de lui procurer une indépendance de position qui lui permette de braver les mécontentemens de gens privés de gains illicites. Il sera français et d'un royalisme éprouvé, afin d'allier l'amour de sa patrie à celui pour cette branche de la Maison de Bourbon, dont il doit concilier les intérêts et assurer le bonheur et la tranquillité. Il saura l'italien, il connoîtra les abus dans leurs détails; il aura résidé à Lucques et apprécié les hommes, les ressources et les rapports possibles entre ce duché et la France.

Ne connaissant pas le pays intimement, il seroit la dupe de ceux qu'il appelleroit pour l'éclairer. La sincérité n'est pas la vertu favorite, mais il obtiendra l'estime et l'approbation générale s'il met un terme aux déprédations financières qui ruinent la souveraine sans accroître le commerce lucquois.

En passant des contrats aux rabais pour les fournitures à faire aux palais et écuries ducales, on économiseroit environ 100.000 fr.(ancs). Ne payer que ce qui se consume dans les cuisines fourniroit une autre 100.000 fr.(ancs). Réduire l'armée à 300 hommes d'inf.(anterie) <et à> 50 de cavalerie épargneroit 150.000 fr.(ancs); reformer les gardes nobles, ne changer l'habillement que tous le 3 ans seroit 80.000 fr.(ancs); suspendre les bâties, diminuer les frais d'observatoire, d'académies, des cabinets scientifiques etc. donneroit 150.000 fr.(ancs); en ne conservant qu'un convent d'hommes et de femmes on diminueroit la dépense d'environ 100.000 fr.(ancs). Total: francs 680.000.

Ces six chefs d'économie suffiroient pour anéantir en dix ans l'emprunt de dix millions qui m'a été offert par des banquiers de Lombardie sous la seule garantie du roi de France et l'assurance que Sa Majesté désignerait le ministre dirigeant à Lucques chargé d'établir égalité de recette et de dépense.

Madame l'Infante ayant un palais à Lucques, un à Marlia et un aux Bains, très somptueusement terminés et meublés, n'a besoin que d'une somme annuelle de liste civile. Elle se composeroit de celle payée par le Grand Duc sous le titre de rente de Bohême: 500.000 francs. Une somme semblable seroit prélevée sur les finances de Lucques: 500.000 francs. Total: 1.000.000. L'avenir décidera de ce que l'Espagne ajouterait à ceci.

Sans se permettre de contrarier les goûts particuliers de l'Infante, le ministre dirigeant auroit à faire avec cette princesse un travail chaque trois mois pour régler la dépense du trimestre prochain et assurer les payemens des ordonnances contresignées par lui.

Il seroit responsable envers cette princesse et Sa Majesté très Chrétienne de l'administration du duché, fournissant chaque année un budget prouvant que la recette surpasse la dépense, l'amortissement annuel de la dette y compris.

La correspondance secrète avec le Cabinet des Tuileries seroit relative à l'amélioration:

1. du port de Viareggio dont un des môles doit être allongé;
2. à la confection du chemin qui mène à S.(aint) Marcello;
3. à la préparation occulte du Camp retranché que l'avenir peut nécessiter. Il existe des pretextes d'encaissemens de routes que peu de joins régulariseraient;
4. induire le gouvernement romain à terminer la route della Porretta, en offrant quelques avantages aux relations directes avec la Légation de Bologne;
5. l'établissement d'un port franc, avec dépôt de marchandises françaises, à Viareggio, avec le libre écoulement vers Massa, Parme, Modène, la Toscane et les Légations;
6. l'encouragement de la culture de la soie en favorisant l'envoi en France et l'échange de marchandises françaises.

En suivant cette marche avec constance Lyon achètera moins cher ses matières premières.

Nos exportations en Italie augmentent. Diminuer un tiers sur le frais de transport et ne plus payer de transit, la proximité des envois allemands par Trieste, Venise et le Pô et, si jamais l'Autriche devient injuste ou exigeante, le roi aura organisé un puissant moyen de diversion au centre de l'Italie. Son armée, arrivée par mer au sommet des Apennins, certaine de ses approvisionnements et de ses derrières, menacera toutes les parties de

la Péninsule où l'amitié de la France seroit dédaignée, dégageant ainsi le Dauphiné et la Provence de toute attaque effective ou probable.

Le plus profond secret — même envers l'Infante — peut seul assurer l'absolue réussite d'un projet qui nécessite un parfait dévouement chez celui qui sera chargé d'administrer Lucques, à l'avantage naturel des deux Etats et de leurs souverains.

Les français verront avec plaisir leur Roi se présenter l'appui et le conseil des princes de sa Maison.

Abandonner l'Infante à des conseils intéressés est l'exposer à accepter une pension plus forte que son revenu actuel, anticipant la reversion du duché de Lucques au grand duc de Toscane, qui se chargeroit volontiers d'acquitter à ce prix les dettes de cette princesse. J'ai dénoncé ce projet; il priveroit la France d'un très utile allié.

Conservant l'importance politique de la Maison de Bourbon en Italie par l'avance d'une forte somme pourroit n'être approuvé par les Chambres. J'offre de trouver la somme nécessaire, si l'Infante consent à accepter pour ministre dirigeant un français ayant la confiance des prêteurs et qui est désigné par le Roi, ne pourroit être remplacé qu'avec le consentement formel de Sa Majesté.

BOURBEL

32. *Bourbel à Damas, 'De la nécessité d'une Légation française à Lucques ou à Modène qui s'occupe exclusivement des deux rives du Pô' 9 Décembre 1824, s. n., cc. 418-420*

Monseigneur,
le Roi ne peut éviter d'être un jour médiateur entre l'Angleterre et la Russie. L'Autriche peut devenir alors l'auxiliaire de la puissance dont les prétentions seroient contredites par la France, plus de neutralité possible pour l'Italie.

L'Autriche maîtresse des villes et citadelles et têtes de pont, de Comacchio, Ferrara, Borgo Torto et Plaisance peut à volonté forcer la Cour de Turin d'aider ou de souffrir une armée allemande marchant vers la Provence. Cette probabilité se prépare par l'encouragement secret donné aux prétentions du duc de Modène — ou droit de sa femme — sur le Piémont, province formée par des réunions et successions collatérales sans précédent de loi salique.

Sacrifier les prétentions du duc de Modène à celle du prince de Carignan peut servir à jouter aux sentimens de ce dernier pour le Cabinet aulique qui consentit à son mariage, donna sa soeur à un prince autrichien, com-

ble sa mère à Vienne, vient de faire prince son beau-père m.(onsieur) de Montclar et paraîtroit lui conserver la plus belle portion de l'héritage de roi Charles Félix.

Quelque soit l'événement, le cabinet de Vienne s'est mis en mesure d'être le principal allié du prince qui héritera du Piémont, consolidant ainsi sa domination dans le nord de l'Italie, son influence à Rome et à Naples et sa possession de l'Adriatique. Ce projet que je denonçai en 1820, mérite d'être examiné à Modène où ses ramifications peuvent seules être vues comme un miroir de réflexion.

C'est en approfondissant toutes les vues du Cabinet de Vienne sur l'Italie que celui des Tuileries se trouvera en mesure de profiter des circonstances.

Un prince de la Maison de Bourbon régnant à Parme et à Plaisance défendoit la moitié sud du Piémont, permettoit à une armée sarde-française de prendre le milanais à revers et de forcer les allemands à se retrancher derrière le Mincio. Cette ressource n'existe plus, ni au présent, ni à la mort de Marie Louise si Plaisance reste à l'Autriche qui le veut absolument.

Cet inconvénient, annoncé par moi dès 1816, ayant été consolidé, il faudra recourir au seul remède possible: organiser en silence à Lucques le point d'appui de S.(aint) Marcello, position militaire inexpugnable au sommet des Apennins, où cinquante mille français, venus par mer à Viareggio, forceroient les allemands d'évacuer la Provence, le Piémont et le milanais, pour défendre, derrière Mantoue, l'entrée des provinces héréditaires par le Veneto.

La nécessité commerciale se fonde sur la diminution progressive de nos exportations sur la rive droite du Pô; elles furent de sept millions en 1817 avec une balance de quatre millions en faveur de la France; en 1822 elles n'étoient plus que de cinq millions. Elles ont diminué en 1823. Elles ne couvriront bientôt plus de trois millions de soies, huiles, chanvre et soufre que la France y achète pour alimenter ses manufactures. La rivalité de l'Angleterre se base sur la modicité de la main d'oeuvre; celle de l'Autriche sur l'économie des transports et la possibilité d'éviter les droits sur toute la ligne du Pô dont elle domine les trois rives.

La gêne du commerce français est produit par la nécessité d'aller par mer de Marseille à Ancône pour arriver à Bologne: communication impossible en cas de guerre l'Autriche, comme l'Angleterre à Corfou, peuvent nous fermer l'entrée de l'Adriatique.

Cinquante mille francs peuvent fonder une Légation française à Lucques ou à Modène qui soit exclusivement occupée des 2 cours et des 2 rives du Pô; alors que la force est impossible, l'astuce nuisible, les dédains et les hauteurs préjudiciables, il faut employer les anciennes amitiés pour préparer un avenir politique et réparer les inconvénients qu'éprouvent les intérêts

commerciaux de la France dans le nord de l'Italie. Que le ministre français sache l'italien, ait l'habitude des moeurs de ce peuple, y soit connu et estimé, qu'il sacrifie tout au besoin de se faire aimer et il réalisera ce que, pendant 4 ans sans pouvoir officiel, j'avois obtenu.

1° La mainlevée de marchandises saisies que le vent ou les crues d'eau avaient forcé de s'approcher du littoral autrichien comprenant la moitié nord du cours du Pô. Cette possibilité de navigation bien avérée restituerait à nos négocians la ressource d'un transport par eau de Turin à Ferrare.

2° La fin de procès et d'écrits de justice que le français, négocians ou ci devant propriétaires du Royaume d'Italie, éprouvent entre la Trebia, le Tessin et l'Adriatique, privés de toute protection diplomatique dans leurs rapports avec cinq millions d'italiens, l'influence des consuls à Venise et à Milan ne s'étendant pas au-delà de ces deux villes, les autres ayant des tribunaux et des polices indépendans.

3° Profiter de l'ancienne confiance de l'Infant duc de Lucques pour lui prouver que le roi peut seul le protéger au présent et à l'avenir, que terminer le môle et créer un entrepôt français à Viareggio est un projet également utile à tous les sujets qui s'assurent les profits des commissions et de charrois, ainsi qu'un débouché facile de leurs huiles et soies en échange de nos marchandises et aux négocians français qui n'ayant plus que le trajet de Marseille à Viareggio — cabotage certain même en cas de guerre économiseront le deux tiers sur le fret et le transport et charrois de leurs marchandises.

Le Duché de Lucques touche par des routes superbes à la Toscane, aux Légations papales, à Modène, à Massa, Carrara, à Parme et à la Ligurie et on éviterait ainsi les frais de transit exigés dans tout état italien qu'il faut traverser pour accéder à celui qui le touche vers l'est.

4° Achever ce que j'avois commencé en faisant diriger la route de Bologne alla Porretta vers Saint Marcello, au lieu de Pistoya, afin d'obtenir ainsi une route directe, occulte comme militaire, et commerciale, entre Lucques et Ferrare sans passer par la Toscane.

Le commerce ne veut pas être dirigé, mais il demande qu'on lui aplanisse des difficultés de localités et le dispense d'entraves que les traités ne justifient pas.

Un motif semblable a maintenu une escadre anglaise dans l'Océan pacifique grand avantage, dit-on, de ses relations commerciales avec la côte ouest du continent américain.

Une faible dépense nous assureroit en Lombardie ce que j'avois si facilement ébauché de 1818 à 1822, car ce qui est juste ne demande que persévérance et aménité.

DOCUMENTO VI - NOTE

¹⁾ AMAEP, *Mémoires et Documents, Italie*, 14, cc. 45-459.

²⁾ Charles Louis Dessolles, Presidente del Consiglio francese e Ministro degli Affari Esteri dal 29 dicembre 1818 al 19 novembre 1819.

³⁾ L'autore si riferisce qui a quanto contenuto nei trattati di Vienna (1753, art. 7), Aix-la-Chapelle (1748) e agli articoli, 98 e 99 dell'atto conclusivo del Congresso di Vienna (1815).

⁴⁾ Maria Luisa di Borbone, regina d'Etruria, poi duchessa di Lucca, e Carlo Ludovico di Borbone, duca di Lucca (1824-1847) e di Parma (1847-1849).

⁵⁾ Ferdinando Cornacchia (Parma, 2 agosto 1768-Parma, 6 febbraio 1842). Laureato in Giurisprudenza nel 1802 aveva aderito al regime napoleonico. Sottoprefetto a Borgo S. Donnino (1810) e a Parma (1812), nel 1814 fu nominato professore di Economia politica a Parma con decreto imperiale. Nell'agosto dello stesso anno ottenne il governatorato di Piacenza. Fu il conte Magawly-Cerati ad inviare, nel settembre del 1814, il Cornacchia a Vienna con l'incarico di fornire a quella corte le notizie necessarie per fare assegnare all'ex regina d'Etruria adeguati compensi per la perdita di Parma. Fedele al governo dell'arciduchessa Maria Luigia, Cornacchia ebbe importanti incarichi, a Parma: fu direttore generale delle Finanze (1816) e presidente del Consiglio di Stato (dal 1816 al 1831). Nel 1831 in seguito ai moti popolari che chiedevano, tra l'altro, l'allontanamento del Werklein, succeduto al Neipperg nel governo del Ducato, Cornacchia abbandonò Parma insieme alla duchessa.

⁶⁾ Filippo Magawly-Cerati. Nel 1814 fu nominato da Francesco I d'Austria amministratore provvisorio di Parma e Piacenza. Su di lui e sul suo operato, MARCELLA PINCHERLE-ARA, *Tra Vienna e Parma: l'inizio del ducato di Maria Luigia*, in *Aurea Parma*, a. XXIV (1980), III, pp. 1-41.

⁷⁾ Giulio Maria Cavazzi dei conti della Somaglia (1744-1830), cardinale di Piacenza dal 1795 e segretario di Stato dal 1823 al 1829.

⁸⁾ Donato Orsi, banchiere fiorentino la cui famiglia, titolare insieme ai Bardi e ai Fenzi di un banco privato che godeva della fiducia governativa, aveva incominciato ad esercitare la mercatura fin dall'epoca lorenese. Durante la Restaurazione Orsi aveva ottenuto l'appalto per la fabbricazione e la vendita dei tabacchi in Toscana riaffermando il ruolo finanziario della famiglia nel Granducato.

⁹⁾ Non si conosce l'onomastica completa del personaggio a cui Bourbel si riferisce, ma è tuttavia fuori di dubbio che il Laurent qui citato appartenesse alla nota famiglia di banchieri parmigiani.

¹⁰⁾ Il cardinale Giuseppe Spina, rappresentante papale al congresso di Lubiana (gennaio 1821) e di Verona (1822).

¹¹⁾ L'inglese John Fane, più noto come lord Burgherston (1759-1841). Il 14 agosto 1814 fu a Firenze con la qualifica di inviato straordinario e, dopo aver partecipato alla campagna di Napoli del 1815, firmò il trattato di Casa Lanza che determinava la restaurazione dei Borbone. Nominato consigliere privato nel 1822, fu promosso al grado di maggior generale nel 1825 e di luogotenente generale nel 1838 (*Dictionary of National Biography*, Oxford, 1975, vol. I, p. 659).

¹²⁾ Eduard de Dillon (1750-1839). Fedele del conte di Artois, Dillon fu nominato nell'aprile del 1816 ministro plenipotenziario di Francia a Dresda, incarico che ricoprì successivamente anche a Firenze.

¹³⁾ Uno dei medici personali della duchessa Maria Luisa di Lucca.

¹⁴⁾ I Guicciardini e gli Orsetti erano, ancora al tempo del regno di Maria Luisa, i rappresentanti di due delle più influenti famiglie lucchesi.

¹⁵⁾ Maria Luigia Carlotta di Borbone, sorella dell'infante Carlo Ludovico. Sposò il 15 ottobre 1825 Massimiliano duca di Sassonia.

¹⁶⁾ Girolamo Lucchesini, fratello del più noto Cesare, accademico della Crusca e collaboratore all'*Antologia* del Vieusseux. Girolamo Lucchesini (1751-1825) era stato ciambellano di corte di Federico II.

¹⁷⁾ In italiano nel testo.

¹⁸⁾ Vittorio Sallier de La Tour, comandante delle truppe di stanza a Novara, durante il moto rivoluzionario piemontese del marzo 1821 aveva tenuto una condotta ambigua nei confronti di Carlo Alberto in attesa degli ordini che dovevano giungergli dal re Carlo Felice, il quale, dopo aver sconfessato la Costituzione concessa da Carlo Alberto in qualità di reggente, comandò al La Tour di reprimere il moto chiedendo contemporaneamente l'intervento della Santa Alleanza. La liquidazione della rivoluzione napoletana indusse il ministro russo a Torino, conte Giorgio Mocenigo a tentare una mediazione per impedire che le truppe austriache varcassero il Ticino intervenendo in Piemonte. Le proposte del Mocenigo furono respinte dalla Giunta torinese e dunque il ministro si recò dal La Tour per convincerlo a trattare. Ma nel frattempo Santorre di Santarosa, ministro della guerra nell'amministrazione provvisoria piemontese, aveva rivolto un appello alle truppe del La Tour perché aderissero all'insurrezione, facendo così fallire la missione del Mocenigo. L'8 aprile, a Novara, si svolse lo scontro tra le truppe costituzionali e quelle del La Tour che, sorrette dai rinforzi austriaci, misero fine al moto piemontese del 1821.

¹⁹⁾ Il generale Johann Maria Frimont, comandante del corpo di spedizione austriaco diretto contro i rivoluzionari napoletani, il 4 febbraio 1821 aveva varcato il Po penetrando in territorio pontificio, divenendo, dopo la repressione dei moti, comandante del corpo di occupazione imperiale a Napoli.

²⁰⁾ In italiano nel testo.

²¹⁾ Luciano Bonaparte, fratello di Napoleone, principe di Canino (1775-1840).

²²⁾ In italiano nel testo.

²³⁾ Alvaro Ruffo, principe di Scaletta, luogotenente del re di Napoli in Sicilia (1820) e ambasciatore di Ferdinando I a Vienna.

²⁴⁾ Il documento qui riprodotto si trova tra le carte relative al secondo periodo della missione del marchese Bourbel in Italia, contrassegnato al numero 82, cc. 180-196. Si tratta evidentemente di un'istruzione politica che il ministro degli Esteri francese, Etienne Pasquier, fornì al conte La Ferronnays per indicargli il giusto modo di affrontare, in vista delle sue future missioni presso le corti delle grandi potenze d'Europa, i problemi comuni legati all'ondata rivoluzionaria della quale la Francia era ritenuta una delle prime responsabili (si veda *Introduzione*).

Questo *Mémoire* fu trasmesso da Pasquier all'ex-ministro Richelieu, il quale vi aggiunse a margine alcune sue osservazioni personali dirette a chiarire la posizione della Francia e del suo governo negli anni antecedenti le rivoluzioni del '20-21.

Se da una parte è improbabile che Bourbel fosse a conoscenza di quanto scritto da Pasquier a Richelieu, dall'altra è possibile pensare che il *Mémoire* Pasquier sia stato inserito dallo stesso La Ferronnays tra le carte Bourbel, la cui rilettura doveva forse servirgli ad integrare, o a meglio chiarire, le osservazioni dei due ministri circa la politica italiana della Francia.

Come si è detto, le osservazioni poste a margine del documento sono di pugno del Richelieu e vengono qui riprodotte in corsivo al di sotto del testo documento, precedute da asterisco.

25) Ci si riferisce al noto Jean-Charles-Léonard Sismonde de Sismondi.

26) Si legga: 'espérances'.

27) Emerich Joseph Dalberg, ambasciatore francese a Torino dal 1816 al 1821. Sposato ad una Brignole Sale di Genova, sorella del ministro alle Finanze nel governo di Torino, agì sull'aristocrazia piemontese cercando di incoraggiare le aspirazioni costituzionali portando ad esempio la Charte francese di Luigi XVIII.

28) Pasquier si riferisce a Eusebio Bardajì y Azara (1765-1844), rappresentante del governo di Madrid. Dopo aver partecipato alle trattative di Baiona come incaricato della Cancelleria di Stato, il Bardajì era passato nel campo degli insorti che si raccoglievano intorno alla giunta di Siviglia. Questa lo inviò nel 1809 a Vienna per la via di Malta dove il Bardajì si trovò nel mezzo dei tentativi antinapoleonici degli italiani. Da quel momento in poi egli mantenne costanti contatti con i liberali italiani, tanto è vero che, quando fu chiamato dalla reggenza di Cadice al Ministero degli Affari Esteri, egli lo resse in direzione filobritannica assecondando le aspettative dei costituzionali siciliani che riponevano le loro speranze nell'azione di Bentinck. Successivamente il Bardajì fu inviato a Pietroburgo dove concluse il trattato di Welki-Lucky con il quale si stabiliva l'alleanza tra Russia e Spagna, riorganizzata sulle basi della costituzione del 1812, costituzione che il Bardajì non smise mai di propagandare presso i liberali piemontesi nel periodo in cui egli fu a Torino in qualità di ministro plenipotenziario di Spagna (1816-1822).

29) Si legga: 'exercera'.

30) Si legga: 'peine'.

31) Il conte Georgij Dmitrievič Mocenigo era stato ministro di Russia a Firenze. Successivamente ricoprì lo stesso incarico a Palermo, a Napoli e a Torino.

32) Inviato francese a Madrid.

33) Qui Bourbel si riferisce a William Pitt, primo ministro inglese, propugnatore della politica di equilibrio europeo portata avanti da Castlereagh a Vienna.

34) In origine: l'influence'.

35) In italiano nel testo.

36) Si legga: 'Peschiera'.

37) Si legga: 'adverses'.

38) Si legga: 'île'.

39) In italiano nel testo.

40) Si legga: 'dépences'.

41) Nel rapporto di Bourbel, siglato dagli addetti ministeriali nella sua corrispondenza al n. 50, inviato da Firenze a Parigi in data 15 febbraio 1820, (c. 107), non si fa alcun accenno ai possibili rimedi per la situazione romana. Nemmeno nel rapporto siglato da Bourbel col n. 50, ma riclassificato dai ministeriali al n. 55, (cc. 112-113), datato Firenze, 23 marzo 1820, si fa parola degli Stati papali.

42) Si tratta, probabilmente, di una previsione di Bourbel per l'anno 1822.

43) Si legga: 'Consalvi'.

44) Si legga: 'pays'.

⁴⁵⁾ Ferdinando Guicciardini, maggiordomo maggiore della Real Casa, fu licenziato dal suo incarico nel 1824 per volere di Carlo Ludovico e fu sostituito da Vincenzo Massoni.

⁴⁶⁾ Ascanio Mansi, una delle figure predominanti nel governo borbonico lucchese. Già segretario di Stato, poi consigliere di Stato e ciambellano di Corte sotto il principato di Elisa Baciocchi, Mansi, forte della protezione del Metternich, fu nominato ministro degli Esteri il 13 gennaio 1818. Egli rimase, con differenti incarichi, al servizio del governo lucchese fino alla sua morte, avvenuta il 5 marzo 1840.

⁴⁷⁾ Si legga: 'Baciocchi'.

DOCUMENTO VII¹⁾

1. *Louis de La Maisonfort, ministre plenipotentiaire de France en Toscane, à Damas, Florence, 11 Février 1826, cc. 9-12*

Déchiffrement

Monsieur le baron,
je vous ai adressé, il y a deux mois, un mémoire sur la trame qui s'ourdît à Lucques pour amener le prince de la Maison de Bourbon qui y règne à conserver cet insignifiant petit duché en renonçant au duché de Parme qui a coûté à la Maison de Bourbon tant de millions et tant d'hommes.*

Vous avez eu la bonté de m'envoyer en réponse la lettre la plus honorable, la plus flatteuse qu'ait jamais reçue; je ne dirai pas un ministre du Roi mais, selon votre propre expression, un serviteur fidèle de son auguste famille. Cette réponse, monsieur le baron, a été plus que suffisante pour moi, mais elle ne conclut rien sur la manière dont le Conseil de Sa Majesté envisage ce plan politique.**

Ne le trouve-t-on pas d'un danger assez imminent pour s'en occuper ou convient-il que Parme reste à l'Autriche? Que Plaisance appartienne un jour au Royaume de Lombardie? Qu'il devienne un jour une tête de pont de la plus haute importance? Rejette-t-on enfin ce projet par ces tracasseries de Cour que les agents diplomatiques relèvent pour attirer l'attention sur eux et suppléer à l'insignifiance de leur mission? A-t-on à me répondre quand on a les yeux fixés sur les deux mondes? Qu'est ce que le duché de Lucques?

A cela je n'ai qu'à me taire et à rester dans ma conscience sans toutefois cesser de remplir mon devoir. Mais, si comme je dois le penser, des ministres actifs et habiles jugent qu'un échange de cette nature ne peut avoir lieu sans insulter la France et l'Espagne qui ont garanti Parme aux héritiers de Don Philippe.

S'ils pensent qu'un événement, presque insignifiant aujourd'hui, peut attirer un jour une guerre sérieuse en Italie, alors vous me ferez parvenir des ordres pour solliciter une explication de son Altesse Royale m.(onseigneur) le duc de Parme; je le tiens de la bouche de ce prince et j'en ai rendu

* Ce mémoire au sujet des affaires de Lucques a attiré des éloges au ministre du Roi.

** Mais ce n'est pas tout: il faut que le Conseil du Roi s'occupe du fond des choses.

compte à votre Excellence qu'il savait les trames qu'on ourdissait pour le faire renoncer à l'héritage de ses pères.*

Mais, à cette époque, ce prince n'avait pas été enveloppé dans toutes les intrigues que m.(onsieur) le ministre d'Autriche a fait jouer depuis, au point de compromettre la réputation de sa femme.**

A cette même époque, le marquis Mansi n'avait pas envoyé sa femme à Vienne pour traiter avec m.(onsieur) de Metternich.

On n'avait pas mis m.(onsieur) le comte Brunetti, ministre d'Autriche à Madrid, en avant pour obtenir du duc de l'Infantado le rappel d'un témoin aussi actif, aussi fidèle, aussi incommode que Don Alvarez de Toledo, nommé à la mission de Stockolm.***

Ce même marquis de Mansi, qui veut soustraire son pays à la domination de la Toscane dont il est menacé, n'avait pas fait à plusieurs personnes des confidences qui sont revenues jusqu'à moi. C'est, entr'autres, un comte Salvati, jadis ministre de la reine d'Etrurie, qui est venu me rapporter tout ce que le m.(inistre) Mansi se flattait d'obtenir par le crédit de m.(onsieur) le comte de Bombelles, du caractère faible du jeune duc.****

Honteux pour moi même, et surtout pour mon caractère de ministre du roi auprès de ce prince, je joue un rôle dans toutes ces tracasseries, j'ai renoncé à vous demander la permission d'aller à Naples, comme j'en avais précédemment fait quand j'ai appris que m.(onsieur) de Bombelles y allait dans le même dessein.*****

Le duc de Lucques arrive ces jours-ci à Rome et je n'irai pour ajouter avec mon attachement pour la Maison de Bourbon et de bonnes raisons politiques contre ce qu'il plaira à la Légation autrichienne de mettre en jeu.

J'attendrai le retour du duc de Lucques dans ses petits Etats, après les fêtes de Pâques et ce sera d'après vos ordres et votre réponse à la présente lettre chiffrée que je me renfermerai dans un silence absolu ou que j'obtiendrai du duc, ou de son ministre, une réponse officielle ou une dénégation positive.*****

J'ai l'honneur d'être

LE M.(ARQUIS) DE LA MAISONFORT

* Un échange de cette nature ne peut avoir lieu sans insulter la France et l'Espagne, sans attirer un jour une guerre en Italie.

** Le duc de Parme, lors de sa première explication, n'avait pas été enveloppé, comme depuis, dans les intrigues du ministre d'Autriche.

*** Le rappel de m.(onsieur) Alvarez de Toledo n'avait pas eu lieu.

**** Non plus que les confidences du m.(arquis) Mansi.

***** C'est pour ne pas entrer dans des tracasseries que le ministre du Roi n'est pas allé à Naples.

***** Il attendra des ordres pour parler ou se taire.

2. *Damas à Marcellus, Instructions pour monsieur le vicomte de Marcellus, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi près l'Infant Don Charles Louis, duc de Lucques, Mars 1826, cc. 17-24*

L'intention du Roi en établissant une mission permanente près de la personne de S. A. R. l'Infant Don Charles Louis est de resserrer encore par des relations plus intimes et plus habituelles les liens qui unissent les différentes branches de la Maison de Bourbon.

Le ministre de S. M. aura rempli cette intention s'il parvient à se rendre personnellement agréable à S.A.R., s'il augmente encore en elle les sentimens d'affection qu'elle professe pour le Roi et pour la France, s'il la pénètre davantage de l'idée de ne jamais séparer de ses intérêts particuliers les intrêts de famille, la gloire et la puissance de sa Maison.

M.(onsieur) le comte Marcellus remplira également les intentions du Roi en assistant le jeune prince des conseils qu'il jugera les plus propres à influencer utilement sur sa conduite et son administration, à le rapprocher de plus en plus de la princesse sa femme et de la reine sa belle mère, à développer ses heureuses dispositions naturelles, à lui faire aimer les devoirs que la Providence lui a imposés comme homme et comme souverain.

La mission dont est chargé m.(onsieur) le comte Marcellus est donc purement relative à la personne du souverain. Le pays où il se rendra ne doit être considéré par lui que comme une circonstance secondaire et accidentelle, s'il pouvait au premier moment l'abandonner pour transporter la résidence dans un autre pays dans le cas prévu par les traités.

L'époque à laquelle ce changement doit s'opérer et la manière dont il doit s'effectuer ont été déterminées par le traité conclu le 10 juin 1817 entre la France, l'Autriche, l'Espagne, la Grande Bretagne, la Prusse et la Russie. En vertu du traité du 10 juin 1817 les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, après le décès de S.M. l'archiduchesse Marie Louise, passeront en toute souveraineté à S.A.R l'Infante D.(on) Charles Louis, à l'exception des districtes enclavés dans les Etat de S.M.I et R. sur la rive gauche du Pô, lequel resteront en toute propriété à Sa dite Majesté. Et le duché de Lucques, possédé provisoirement par ce prince, sera incorporé aux Etats de S.A.I et R. le Grand Duc de Toscane.

Ce même traité du 10 juin fait revivre les stipulations du traité d'Aix-la-Chapelle, en vertu des quelles, en cas d'extinction de toute descendance mâle et directe dans la branche de la Maison de Bourbon établie à Parme, les duchés de Parma et de Guastalla doivent revenir à l'Autriche et celle de Plaisance à la Sardaigne. On ajoute en faveur de l'Autriche le pouvoir de tenir garnisons dans Plaisance jusqu'à ce que ce changement vienne à se réaliser.

La disposition provisoire que les souverains alliés ont faite des duchés de Parme et de Lucques par des considérations éventuelles et passagères, a placé dans une situation respectivement fautive les princes et les Etats qu'elle concerne. Elle est une des plus grandes [ill.] de la situation de l'Infant D.(on) Charles Louis.

Ce jeune prince ne saura s'attacher à un pays dont il n'a que la jouissance usufructière; d'un autre côté la noblesse de Lucques longtemps engagée avec celle de Florence dans une rivalité qui divisait les petits Etats d'Italie, ne considère qu'avec inquiétude et répugnance le moment où elle passera sous la domination de la Toscane.

Différens renseignemens adressés récemment au gouvernement du Roi s'accordent à annoncer que cette perspective d'un avenir redouté a fait naître à Lucques le désir de conserver le jeune prince et de le fixer dans le pays en l'engageant à renoncer à ses droits de succession aux duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Et que l'Autriche adoptant une idée dans la réalisation de laquelle elle pourrait se ménager la possession définitive de l'importante place de Plaisance, avait déjà fait faire des démarches pour amener le prince à un échange, moyennant des avantages pécuniaires et de compensation de territoire.

Cette combinaison nouvelle qui détruirait un arrangement arrêté d'après un système général et sous une garantie commune entre les grandes puissances, ne saurait convenir à S.M. L'intention du Roi est de maintenir dans leur intégrité toutes les stipulations des traités sur lesquels repose l'organisation actuelle de l'Europe et S.M. est intéressée à conserver à sa Maison une importante acquisition que les armes de Philippe et de Louis XV lui ont donnée.

Le ministre de S.M. aura d'abord à vérifier la réalité du plan d'échange annoncé. La méfiance qu'inspire dans la Péninsule la politique de l'Autriche, la [ill.] assez générale des peuples et aussi l'idée de nous être agréables souvent fait parvenir aux Légations françaises des dénonciations de projets ambitieux que cette puissance n'avait pas formés. Les représentans de S.M. en Italie ne doivent pas perdre de vue que plus la France peut avoir d'intérêts opposés avec ceux de l'Autriche; plus on cherche à y mettre en opposition et en rivalité les autres puissances, plus ils doivent être réservés et attentifs à ne jamais paraître nourrir contre le Cabinet de Vienne des préventions arbitraires et des craintes dénuées de fondement.

Si les recherches que fera m.(onsieur) le vicomte de Marcellus ont pour résultat de le convaincre de la réalité du projet d'échange, il aura à dissuader S.A.R. d'y donner son assentiment; il devra apporter dans cette affaire une attention d'autant plus suivie qu'il ne faudrait qu'un seul moment d'entraînement pour arracher le consentement du jeune prince, tandis que

pour prévenir ce consentement, il faut une surveillance de tous les lieux et de tous les instans.

Lorsque le cas prévu par le traité du 10 juin 1817 viendra à se réaliser, le ministre du Roi devra engager S.A.R. à notifier immédiatement à toutes les puissances de l'Europe et particulièrement aux puissances signataires de ce traité, la prise de possession des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

Le ministre du Roi trouvera dans l'observation qu'il fera du caractère et des habitudes du jeune prince l'indication des moyens les plus propres à se prouver l'influence qu'il doit avoir pour suivre avec succès ces intérêts qui lui sont spécialement recommandés.

On ne saurait se dissimuler les inconvéniens attachés à ces déplacements continuels, essentiellement nuisibles au pays que gouverne l'Infant Charles Louis et qui le retiennent même dans des habitudes d'oisiveté et l'éloignent de plus en plus du trône et de la connaissance des affaires. Cependant par une conséquence regrettable mais nécessaire de la fausse situation où se trouve cette partie de l'Italie, le gouvernement du Roi tout en désirant que S.A.R. acquière l'affection de ses sujets, que par la renommée de sa bonne administration elle fasse désirer son avènement à ceux sur lesquels elle est appelée à regner un jour, ne saurait désirer également voir même en elle pour le pays où elle n'est placée que provisoirement un attachement qui offrirait plus de chances de succès aux tentations que l'on pourrait faire pour l'y fixer définitivement.

Ce sera à m.(onsieur) le vicomte de Marcellus à juger quand l'esprit du jeune prince aura acquis assez de force et de consistance pour que son séjour plus habituel dans le duché de Lucques cesse d'offrir le même danger; il travaillera à amener ce résultat.

En attendant que le ministre du Roi ait obtenu cet avantage, il serait important qu'il fit désirer à S.A.R. d'être accompagné par lui dans ses voyages. Il devrait toutefois éviter d'en faire la demande formelle et surtout d'employer des instances qui pourraient faire voir dans lui au jeune prince ce qu'on veut lui donner.

S.A.R. a témoigné le désir de venir visiter le Roi son oncle. Ce désir a reçu l'agrément de S.M.; il sera naturel que le ministre du Roi accompagne le prince.

S.A.R. a témoigné également le désir de voyager en Espagne et en Autriche. Ces deux voyages offriraient plus d'inconvéniens jusqu'à ce que le caractère du prince, plus formé, le mette en état d'apprécier avec plus de justesse les impressions qu'il pourrait recevoir dans ces pays. Il serait à craindre qu'en Espagne les intrigues encore très animées des partis politiques ne parvissent à le compromettre et à lui inspirer des sentimens de méfiance contre la France. Et son séjour à Vienne ne serait pas sans quel-

que danger pour tous les moyens d'action dont le Cabinet autrichien l'environnerait.

Le voyage périodique que S.A.R. est dans l'habitude de faire chaque année à Gène²⁾ et à Turin, à Florence, à Rome et à Naples procure au ministre du Roi la facilité de donner plus de développement à sa correspondance.

M.(onsieur) de Marcellus, en réunissant et en comparant ensemble les renseignemens qu'il recueillera dans chacune de ces villes, acquérira une idée générale de la situation et de la politique de la Péninsule dans ses relations d'Etat à Etat et dans les rapports avec les principales puissances de l'Europe.

Le progrès de l'opinion, la situation relative des différens partis dans le pays et l'action que la politique autrichienne y exerce, tels devront être les principaux objets d'observation que le ministre du Roi se proposera d'étudier. Les intérêts de l'Autriche dans cette Péninsule sont, sous plusieurs rapports, en opposition avec ceux de la France, mais les deux puissances y trouvent aussi des points de rapprochement. Il est nécessaire à la France de conserver en Italie une influence utile à l'indépendance des princes de la Maison de Bourbon qui y sont établis, et indispensable à la considération extérieure comme aux intérêts de son commerce. Mais il ne saurait lui convenir de contrarier les efforts que fait la Cour de Vienne pour étouffer dans cette contrée le développement des principes révolutionnaires.

Les Italiens, toujours disposés à changer de maîtres, toujours mécontents de leur situation présente, semblent invoquer aujourd'hui la protection de la France comme ils invoquaient dans un autre tems celle de l'Autriche.

C'est un penchant que les représentans de S.M. en Italie doivent ménager mais ils doivent en même tems travailler pour le dégager du mélange révolutionnaire qui accompagne trop souvent la faveur populaire.

Parmi les projets généraux que l'Autriche a formées à diverses époques relativement à la Péninsule italienne, en est un qui semble être ajourné pour le moment mais que cependant le ministre du Roi doit surveiller avec attention car il a déjà été reproduit deux fois et la Cour de Vienne patiente, mais invariable dans sa politique, peut attendre longtems l'occasion de réaliser une combinaison qui lui a paru avantageuse, mais ne l'abandonne jamais.

Ce projet est celui d'une fédération qui réunirait les différens Etats de la Péninsule en un seul corps dirigé par l'Autriche. Le ministre du Roi doit recueillir avec soin les indices qui pourraient annoncer une disposition à reprendre l'exécution de cette idée. S'il se trouvait dans la nécessité de s'en expliquer, il lui serait facile de faire sentir combien l'existence d'une fédération italienne serait contraire à l'indépendance réelle des souverains de l'Italie.

Le ministre du Roi recueillera également dans les voyages toutes les notions qui peuvent éclairer le gouvernement du Roi sur les mesures les plus propres à donner dans cette contrée un plus grand développement au commerce des sujets de S.A.

Pour ce qui concerne le duché de Lucques en particulier m.(onsieur) le vicomte de Marcellus examinera la possibilité d'ouvrir une route commerciale à nos produit de Viareggio à Bologne et par là dans les Légations et dans les anciens Etats de Venise. Les tarifs de douanes établis à Lucques nous sont plus favorables que ceux des pays voisins. Le ministre du Roi n'aura qu'à protéger et maintenir cet état de choses.

S.M. n'a aucune indication à donner à m.(onsieur) le vicomte de Marcellus sur l'attitude et le langage qu'il doit adopter envers les différents souverains près desquels il résidera successivement à la Cour de S.A.R. Il suffira à m.(onsieur) de Marcellus de se régler sur l'attitude et le langage que tiennent les représentans du Roi près de ces souverains. Il serait superflu de lui recommander de conserver envers ces mêmes représentans de S.M. les rapports de confiance, d'entier accord et de déférence qui sont dans son caractère comme dans sa position à leur égard.

Quant à la conduite à tenir envers les ministres étrangers accrédités à la Cour de Lucques, le ministre du Roi doit se maintenir dans une intimité plus particulière avec ceux d'Espagne et de Naples et conserver à ses rapports habituels avec les autres les dehors de la bonne intelligence qui unit maintenant dans la marche générale des affaires tous les souverains de la Chrétienté.

Suivent les informations ordinaires sur le classement, l'ordre et la division de la correspondance, l'envoi des courriers, le rang des agens diplomatiques, etc., etc.

DAMAS

DOCUMENTO VII - NOTE

¹⁾ AMAEP, *Correspondance politique, Lucques*, 7. Le note contrassegnate da asterisco sono di pugno di Damas.

²⁾ Si legga: 'Gênes'.

DOCUMENTO VIII¹⁾

1. *Le vicomte Marcellus au comte Portalis,*²⁾ *Lucques, 15 Juin 1829, n. 49, cc. 104-109*

Monsieur le comte,
je ne puis mettre trop d'empressement à répondre à la dépêche n. 48 que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 5 de ce mois, et si je ne transmets néanmoins que des explications très incomplètes, la faute en est toute entière à l'isolement dans lequel je me trouve placé.

Accredité auprès d'un prince qui suit les affaires et ne connoit que bien imparfaitement la politique de l'Europe, habitant une ville obscure même en Italie que nos courriers traversent seulement pas hasard, je ne saurois saisir ici qu'un reflet terne et incertain des opinions qui partagent le monde et des événemens qui l'agitent.

Cependant les intérêts dont Votre Excellence veut bien m'entretenir n'étant pas nouveaux pour moi, la vigilance qu'elle me prescrit n'ayant pas cessé d'occuper ma pensée depuis que je réside en deça des mondes et ma correspondance ayant déjà soulevé ces mêmes questions qui excite chez vous, monsieur le comte, de si justes sollicitudes, je répéterai en cette circonstance les observations et les raisonnemens auxquels je me suis livré dans plusieurs des mes précédentes dépêches, notamment dans celle du 29 mai 1828.

Les raisonnemens que Votre Excellence me communique dans la dépêche à laquelle je réponds aujourd'hui ne me paroissent ni entièrement exacts ni tout à fait dénués de fondement; en sorte que si j'essaie de calmer ses appréhensions sur quelques points, ce ne sera que pour exciter plus fortement sur d'autres son attention et sa surveillance. Et d'abord, quant au voyage que le roi de Sardaigne fait dans ce moment à Naples, la cause en est si publiquement connue en Italie que je dois m'étonner de ne pas la trouver au moins indiquée dans la dépêche de Votre Excellence.

J'aurois cru qu'elle en eût été promptement informée par nos ambassadeurs à Rome et à Naples dès leur retour après d'elle. Et vous aurez compris alors, monsieur le comte, que la Légation sarde à Paris, en réponse aux explications amicales que vous lui en avez demandées, n'a pu annoncer ouvertement le motif véritable de ce voyage.

Il s'agit d'un projet de mariage entre le prince héréditaire des Deux-Siciles et la princesse Christine, dernière fille de la reine douairière de Sardaigne.

Le roi Charles Félix s'est rendu à Naples pour traiter de cette alliance et la reine douairière s'est transportée, en même tems et dans le même but, à Rome avec ses filles. C'est là qu'elle attendoit une invitation pour achever le voyage et se réunir à ses augustes parens mais, si l'on en croit des bruits assez publics, le jeune prince auroit déclaré fort péremptoirement qu'il ne désiroit point se marier encore.

On prétend, d'un autre côté, que le roi et la reine de Naples se seroient montrés effrayés de la grande taille et de la débilité de la princesse Christine, telle qu'elle leur a été dépeinte et que ces premiers traits de ressemblance avec sa soeur, madame la duchesse de Lucques, ont fait appréhender quelques infirmités dont cette dernière princesse n'est point encore entièrement dégagée.

Qu'il me soit permis de rappeler, à cette occasion, à Votre Excellence, ma dépêche confidentielle du 12 août 1826. J'y parlois en détails de cette alliance projetée, des moyens que se trouvaient à notre disposition pour diriger le choix de S. M. napolitaine vers une princesse françoise et j'ai reproduit plus d'une fois ces observations dans le cours de ma correspondance.

Monsieur le duc de Lucques m'a souvent entretenu de ces divers intérêts et dernièrement encore il m'a expliqué que le voyage à Naples du roi Charles Félix devoit amener une alliance que madame la duchesse de Lucques désiroit vivement et qu'il désiroit lui même s'il n'étoit enclin à redouter les effets de ces mariages de famille que la religion prohibe, prétend [ill.] et que la politique mieux éclairée devoit interdire aussi.

«Valoit-il la peine — me disoit récemment le prince à propos du Piémont — d'envoyer le prince de Carignan en Sardaigne pendant le séjour du roi Charles Félix à Naples? Pourquoi aigrir le ressentiment d'un héritier présomptif et lui donner en Italie plus de [ill.] qu'il n'en a encore? Au reste, ne voilà-t-il pas que la reine douairière, s'imaginat aussi que sa résidence à Gênes en l'absence du roi peut porter à atteinte à la tranquillité du Royaume?

Elle a écrit à son frère et gendre le duc de Modène qui me l'a répété. Notre belle mère est donc devenue folle, lui a répondu, et nous nous sommes mis à rire l'un et l'autre de ces prétentions à l'importance politique dont on a voulu masquer les premières démarches du mariage en question».

Quelques articles des journaux françois que le prince avoit lus par hasard ont porté son attention sur un projet attribué à l'Autriche tendant à substituer la branche des archiducs de Modène à celle des princes de Carignan dans la succession de la couronne de Sardaigne. «J'ai entendu parler vaguement à Vienne de ce projet — m'a-t-il dit — comme aussi du plan d'une fédération italienne.

La première de ces nouveautés me semble inadmissible; la seconde est plus praticable et finira par s'accomplir. Comment faire en Italie pour résister à la Cour de Vienne et pour se dégager de son influence? Moi-même, malgré mon nom, je serai le premier à l'invoquer car, si jamais j'ai le malheur d'occuper Parme, je n'aurai de repos qu'en acceptant leur joug.

Prenez la carte et voyez ce qu'ils ont fait de ces Duchés qui me sont destinés. Ils ont coupé de mille routes et de quelques ponts ces campagnes et ce fleuve qui jadis étoient les boulevards d'Italie. Ils ont tout cerné de leurs garnisons de sorte qu'à Parme, si je suis encore Bourbon de naissance, ce que rien ne peut m'ôter, je deviendrai autrichien par position et par nécessité.

Faut-il le dire, peut-être, aussi par entraînement. Car cette famille impériale, je l'admets, c'est là le gouvernement le plus paternel; c'est là que les peuples sont les plus heureux. Il y a cette différence entre la Maison d'Autriche et celle de Bourbon que la première unie en elle-même par l'amitié la plus étroite ne fait qu'un tout inséparable que la nôtre au contraire, divisée en mille intérêt privés, ne sait ni serrer ensemble ni se protéger mutuellement».

Je ne répéterai point ici, monsieur le comte, tout ce que j'ai dû relever et rectifier dans ce langage que l'extrême mobilité de monsieur le duc de Lucques rend moins imprudent qu'il ne paroît l'être au premier coup d'oeil?

Néanmoins de telles dispositions annoncent la résistance que le prince mettroit à se plier aux vœux de sa famille si elle souhaitoit le vœu d'occuper Parme par une réversion anticipée et dénotent aussi le penchant qui l'entraînent vers d'autres lois.

Quoiqu'il en soit, pour revenir après cette digression, peut être inutile, aux intérêts qui sont l'objet de ma dépêche, le prince m'a annoncé que la reine douairière, sa belle-mère, arriveroit prochainement ici et que le roi Charles Félix devoit quitter Naples dans peu de jours. Ce voyage n'auroit donc été que de quelques semaines et non de plusieurs mois.

Je crois pouvoir certifier à Votre Excellence qu'il n'a été fait jusqu'ici à la Cour de Lucques aucune ouverture directe ou indirecte d'une réunion projetée soit entre les souverains d'Italie, soit entre leurs ministres respectifs.

Cependant je dirai avec la même assurance que l'Autriche paroît sans cesse occupée des deux projets qui doivent garantir et accroître sa domination. Je veux dire la substitution de la Maison de Modène à la Maison de Carignan sur le trône de Sardaigne et une fédération italienne.

Quant au premier point, Votre Excellence sait mieux que moi que la question en fut agitée confidentiellement au Congrès de Vérone et qu'elle échoua alors devant le zèle d'un plénipotentiaire français. Or l'Autriche ne

se rebute pas plus pour une défaite; jamais elle n'abandonne une idée une fois émise. Elle attend son triomphe de sa patience et de son adresse. C'est ainsi que toujours battue, elle a depuis cent ans soumis à son joug la moitié de l'Italie accompagnant sans cesse ses conquêtes pacifiques de protestations de désintéressement et des manifestes en faveur du status quo.

Le projet d'une fédération italienne est aussi au nombre de ces oeuvres d'une confection lente mais obstinée; et c'est sans doute la Sardaigne que l'on croit communément aujourd'hui toute gagnée à l'influence autrichienne qui doit accueillir la première de semblables combinaisons.

Effrayée plus qu'aucun pays de l'Italie de nos jeunes institutions, de l'esprit de prosélytisme qu'elles inspirent et des faibles barrières qu'oppose chez nous au torrent démocratique un pouvoir monarchique isolé, dénué du secours d'une puissante aristocratie, la Cour de Sardaigne déguise mal l'aversion qui l'éloigne du gouvernement français et le sentiment d'un commun danger qui la rapproche de l'Autriche.

L'avouerai-je, monsieur le comte, c'est bien justement qu'elle me paroît redouter la contagion de nos doctrines car la torche brûle en nos mains et il suffiroit de la lancer au-delà des Alpes pour embraser l'Italie toute entière d'un feu plus ardent que celui dont elle a déjà été consumée.

Je ne verrai jamais, je l'espère, le tems d'un tel incendie et c'est par d'autres combinaisons que je veux essayer de résoudre ce problème si important et si difficile que j'établis ainsi: reconquérir en Italie une influence que chaque jour y affaiblit, sans favoriser des penchans révolutionnaires. Combattre cette puissance prédominante de l'Autriche qui mine sourdement l'influence de la Maison de Bourbon et respecter en même tems son joug tutélaire qui maintient la paix de la Péninsule.

Mon esprit, je l'avoue, recule souvent devant de si inextricables difficultés et je me persuade parfois que l'épée seule pourra trancher ce noeud. L'Autriche nourrit de son côté de semblables inquiétudes; elle redoute cette exuberance de population, de richesses, de doctrines qui s'agitent chez nous et menacent. Faut-il s'étonner alors, si elle cherche par tous les moyens en son pouvoir à opposer une digue puissante à ce torrent dont elle a déjà subi les ravages.

N'y a-t-il donc pas de milieu entre la décadence de notre crédit en Italie et une collision sanglante? Et ne peut-on éloigner l'orage s'il faut renoncer à le conjurer entièrement?

Je me suis livré dans ma dépêche du 29 mai 1828 à l'examen approfondi de cette même question. Je demandais alors quelques mesures énergiques qui seroient également profitables aujourd'hui:

1. la présence constante de nos flottes sur tout le littoral de l'Italie;

2. des courriers de Cabinet périodiques portant des directions secrètes et assidues à cinq résidens diplomatiques et à plusieurs consulats que traverse la route de Paris à Naples;

3. l'établissement de communications promptes et sûres entre ces diverses missions;

4. une vigilance constante à Parme, Milan, Modène et Venise.

Enfin, et plus que tout, une attitude imposante donnée à notre représentation. Il faut que des serviteurs du même roi revêtus des mêmes fonctions, animés du même esprit, se pénètrent de la nécessité de suivre ensemble un système uniforme et soutenu.

Dieu veuille que Votre Excellence, plus heureuse que ses prédécesseurs, ait le tems d'organiser un tel système. Alors, si jamais des inquiétudes semblables à celles qui ont dicté la dépêche du 5 de ce mois, s'élèvent dans votre esprit, monsieur le comte, vous aurez sur tous les points de l'Italie des agents préparés de longue main à le dissiper et le roi n'en sera pas réduit, en l'absence des grands titulaires qui devraient commenter notre politique et diriger notre influence, à l'écouter sur des intérêts si graves, les humbles raisonnemens du moindre de ses ministres.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage de mon respectueux dévouement

LE VICOMTE DE MARCELLUS

2. *Portalis à Marcellus, Paris, 4 Juillet 1829, cc. 122-124*

Monsieur le vicomte,

j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n. 47, 48, 49 et vos lettres confidentielles du 3, 7 et 15 juin.

Le Roi, sous les yeux de qui me je suis empressé de les placer, a particulièrement fixé son attention sur le projet d'échange qui occupe m.(onsieur) le duc de Lucques et sur les ouvertures que ce prince a cru devoir lui faire à cet égard.

Ce plan consisterait à établir à Lucques d'une manière fixe et durable la quatrième branche de la Maison de Bourbon qui, en échange des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, recevrait de la Sardaigne le pays de Sarzana, du duc de Modène le duché de Massa et de la Toscane quelques districts.

Dans la combinaison de m.(onsieur) le duc de Lucques le duché de Parme resterait à l'Autriche qui indemniserait la Toscane; la Sardaigne aurait Plaisance et le duc de Modène entrerait en possession de Guastalla.

Je n'examinerai pas jusqu'à quel point il y aurait proportion entre ce que la Maison de Parme abandonnerait et ce qu'elle recevrait en échange. Vous avez déjà fait observer à m.(onsieur) le duc de Lucques que tout le rapport de l'égalité de répartition, les arrangements³⁾ qu'il médite seraient loin d'être à son avantage et c'est, en effet, l'un des premiers points que le Roi aurait à prendre en considération s'il était question de donner suite à ce projet. Mais ce n'est par là ce dont il s'agit en ce moment, et la première question qui se présente, ce sont les difficultés que rencontrera nécessairement l'exécution d'un plan de cette nature.

Du reste m.(onsieur) le duc de Lucques lui-même a très bien senti que ce projet d'une nouvelle répartition du territoire ne pourrait réussir qu'avec l'assentiment et par l'intervention des puissances signataires des actes de Vienne et de la convention du 10 juin 1817.

Or, en admettant l'accord de tous les intérêts qu'une semblable combinaison mettrait le plus directement en jeu, les grandes Cours seraient-elles unanimes pour se prêter à le favoriser? Cette question vaut d'autant plus la peine d'être examinée que dans plusieurs occasions, récemment encore, à propos du démêlé qui subsiste entre les Cours de Bavière et de Bade relativement à l'ancien comté de Sponterin, les puissances ont été d'avis que pour le maintien de l'ensemble et de la stabilité du système politique établi en Europe par les transactions de 1814 et de 1815 il importait essentiellement d'éviter tout ce qui, par des conventions particulières, pouvait déroger à quelques-unes de ses dispositions.

M.(onsieur) le duc de Lucques a d'ailleurs très judicieusement pensé qu'avant d'ouvrir une négociation avec les grandes Cours, son premier soin devait être de consulter le Roi et S.M.C. et de leur demander leur assentiment à son projet.

Mais, indépendamment de toutes les difficultés qui s'y rattachent, ce plan que la mobilité de caractère de son auteur ne tardera peut-être pas à lui faire abandonner, est encore trop vague et trop incomplet pour qu'il soit possible de s'en occuper, aussi, n'est-ce pas l'intention du Roi qui pense que rien ne presse à cet égard et dont l'attention est d'ailleurs réclamée par des intérêts bien autrement importants.

Mais, en même tems, S.M. se plaît à reconnaître la justesse de vos observations sur l'inconvénient qu'il y aurait à répondre par un refus positif à des ouvertures qui sont de la part de m.(onsieur) le duc de Lucques un témoignage de déférence envers le chef de sa Maison et à repousser ainsi une confiance que nous devons encourager dans l'intérêt du prince lui-même.

Vous pensez avec raison qu'un tel refus, en blessant sa susceptibilité, ne ferait probablement⁴⁾ que l'attacher davantage à une idée qui n'a, peut-être,

encore germé qu'imparfaitement dans son esprit, et le porter à quelque démarche précipitée.

Vous voudrez donc bien dire à m.(onsieur) le duc de Lucques que le Roi a reçu les communications dont vous avez été l'organe, avec le vif intérêt qu'il prend à tout ce qui peut toucher S.A.R.; que le projet d'échange sur lequel elle a désiré le consulter est une question grave et compliquée qui, par cela même, ne saurait être trop mûrement approfondie; que S.M. n'a pas trouvé dans ce plan rédigé par m.(onsieur) le duc de Lucques tous les éclaircissemens propres à fixer son opinion sur l'ensemble et sur les détails;⁵⁾ que des éclaircissemens lui seraient cependant indispensables pour juger de la possibilité et des chances d'une négociation, d'autant plus difficile à ouvrir et à terminer⁶⁾ qu'elle aurait pour but d'annuler des transactions positives et de changer une partie du système politique de l'Europe; que d'ailleurs⁷⁾ le Roi ne peut rien préjuger sur cette question avant de s'être entendu avec le roi d'Espagne⁸⁾ dont l'avis et le concours sont indispensables⁹⁾ et ne peuvent qu'être d'un grand poids; qu'il a donné ordre à son amb.(assadeur) à Madrid d'en entretenir S.M.C. et de sonder quelles seraient ses dispositions; qu'enfin m.(onsieur) le duc de Lucques ne peut pas douter de la tendre sollicitude dont le Roi sera toujours empressé de lui donner des preuves que c'est dans cet esprit de bienveillance que S.M. croit devoir lui conseiller de ne rien précipiter dans une affaire dont l'examen ne saurait être trop réfléchi et dont la négociation ne pourra réussir que par un concours de circonstances qu'on n'aperçoit point encore.

Le Roi, m.(onsieur) le vicomte, a lu avec intérêt vos nouvelles observations sur la position où des transactions illicites d'une part et, de l'autre, des engagemens imprudens ont placé m.(onsieur) le duc de Lucques vis-à-vis de la Cour de Parme.

Les actes que vous étiez parvenu à vous prouver ont complètement fixé notre opinion sur la garantie qu'il a donnée à l'emprunt contracté par cette Cour et sur la question des aliénations que celle — ci s'est permise de faire d'une partie des propriétés et des domaines de l'Etat. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur la cession à l'Autriche des casernes et des autres établissemens militaires de Plaisance.

Le Roi a été aussi surpris qu'affligé de ces arrangemens si contraires aux intérêts de m.(onsieur) le duc de Lucques, et du secret qu'on a cru devoir lui en faire, bien qu'il ait le droit d'être consulté sur tout ce qui tendrait à modifier les traités auxquels la France a pris part comme protectrice naturelle de la Maison de Parme.

M.(onsieur) de Vitrolles¹⁰⁾ a déjà adressé à ce sujet au baron de Werklein des observations que S.M. a complètement approuvées; mais le Roi, ayant jugé qu'il était de sa dignité que ces représentations fussent officiellement

reproduites, j'invite m.(onsieur) de Vitrolles à se plaindre au nom de S.M. non seulement des atteintes que la Cour de Parme a portées aux droits éventuels de m.(onsieur) le duc de Lucques par la convention du 14 mars 1822, et de la manière presque subreptice dont elle est parvenue à obtenir sa garantie tant pour l'emprunt de 1827 que pour les diverses aliénations du domaine de l'Etat, mais encore du mystère qu'on nous a fait de ces actes.

Je charge m.(onsieur) de Vitrolles d'en exiger communication, de bien établir le droit qui appartient au Roi et la juste prétention qu'il a d'être consulté sur tout arrangement relatif aux droits et aux intérêts éventuels de m.(onsieur) le duc de Lucques; de protester d'avance contre tout acte de ce genre qui désormais aurait lieu sans l'avis ou la participation de S.M., et enfin d'exprimer d'une manière tout aussi positive les réserves qu'elle est fondée à faire quant aux arrangemens déjà pris à son insu.

Ces démarches et la surveillance particulière que je recommande au ministre du Roi à Florence sur tout ce qui touche aux intérêts de m.(onsieur) le duc de Lucques et à ses rapports avec la Cour de Parme contribueront, il faut l'espérer, à prévenir de nouvelles atteintes à ses droits¹¹⁾ éventuels que nous ne pouvons perdre de vue et que nous nous ferons toujours un devoir de défendre contre sa propre incoscience et contre les intrigues qu'elle peut encourager.

Quant à la vigilance que vous êtes appelé à exercer dans le même but le Roi, m.(onsieur) le comte, a déjà trop éprouvé votre zèle pour son service,¹²⁾ il vous sait trop dévoué à ses intérêts et à ceux de sa Maison pour ne pas être persuadé du soin que vous continuerez de mettre à remplir dignement la mission qui vous est confiée.

PORTALIS

3. *Marcellus au prince Polignac*,¹³⁾ Milan, 1 Octobre 1829, c. 154

Confidentielle

Prince,
un messenger que monsieur le duc de Lucques m'avait envoyé à Paris m'a rencontré à mon arrivée à Milan et m'a remis une longue lettre de Son Altesse Royale dont je joins ici la copie. Cette lettre est relative à l'offre de la couronne de la Grèce que la Cour d'Espagne adressa à monsieur le duc de Lucques dans le mois de juillet dernier et concerne aussi les divers projets d'échange proposés par Son Altesse Royale elle-même.

Tous intérêts que j'ai traités avec étendue dans ma correspondance. J'annexe également ici la copie d'une lettre que monsieur le duc de Lucques voulut bien m'adresser au moment où je montois en voiture pour me rendre à Paris. Cette bonté de coeur et cette chaleur de sentiment que le prince a su répandre dans ses adieux ne peuvent qu'intéresser Sa Majesté et lui plaire sans doute.

Votre Excellence remarquera, peut-être, les inquiétudes et les défiances que témoigne monsieur le duc de Lucques à la nouvelle de la suppression de la Légation française exclusivement accréditée auprès de lui. Je viens de lui écrire aussitôt que je le priois de suspendre son jugement sur les motifs qui déterminent cette mesure et dès que je serai auprès de lui, je m'attacherai à lui prouver que l'affection du Roi pour son neveu n'est et ne sera nullement diminuée.

Mon retour momentané auprès du prince aura inmanquablement l'heureux effet d'amortir l'impression qu'auroit pu laisser dans son esprit une interruption de rapports directs peu préparée et dans les vicissitudes imminentes en Italie. Nous ne saurions trop ménager la faveur des souverains et surtout des princes de la Maison de Bourbon qui y règnent.

Le reste de la lettre de monsieur le duc de Lucques ne me paroît avoir besoin d'autre commentaire que celui qui se trouve naturellement dans mes dépêches précédentes.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage de mon respectueux dévouement

MARCELLUS

4. *Lettre autographe de S. A. R. monseigneur le duc de Lucques à monsieur le vicomte de Marcellus, Marlia, 18 Septembre 1829, cc. 150-153¹⁴⁾*

Mon cher Marcellus,
j'ai enfin reçu une réponse à ma lettre à m.(onsieur) Salmon sur l'affaire que vous savez.* Si j'avois le tems de vous envoyer la copie de la dépêche de m.(onsieur) Salmon, je le ferois, mais je puis vous en dire le sens et l'essentiel.

La proposition qui m'avait été faite, dit-il, est devenue impossible puisque au lieu de vouloir un Royaume indépendant, les puissances alliées en veulent un titulaire.

* La couronne de Grèce offerte par la Cour d'Espagne à monsieur le duc de Lucques. Voir mes dépêches confidentielles du 29 juillet dernier.

Quant à moi, j'en avois vu l'absurdité et l'impossibilité dès le premier instant, mais, comme le protocole de Londres est aussi ancien que Noël, il me semble que le cabinet espagnol auroit dû le connoître avant de hasarder une telle proposition.

Quoiqu'il en soit, quand on veut faire quelque chose pour la famille, on en trouve toujours le moyen. L'a-t-on trouvé en Espagne quand en 1815 et 1817 il s'agissoit de laisser dépouiller un neveu? On a sanctionné alors la perte de son patrimoine.

Oi! S'il n'est pas impossible de légaliser une injustice, il ne doit pas, ce me semble, être impossible de la réparer! Que n'essaye-t-on, au moins! Le protocole de Londres parle bien très clair. Eh bien, vous verrez qu'à la fin on arrangera tout sans le consulter.

Tout cela, mon cher ami, je vous le dis par réflexion et point par regret. Vous savez que je ne suis nullement ambitieux. La seule ambition que j'avois dans cette affaire étoit celle de voir, après tant de malheur et de désagréments, la branche des Bourbons, dont je suis le chef, placée dans une position brillante, indépendante et cela pendant ma vie. Car, à ma mort, mon fils auroit eu un sceptre assuré et ma dynastie une couronne de plus.

On me fait aussi des difficultés sur l'affaire de l'échange.* Mais, quoi-que nullement diplomate, je suis aussi fin qu'eux.

Le Cabinet espagnol veut regarder le duc de Lucques ou de Parme comme un gouverneur de province à qui on dit: 'Grâce à moi tu es placé là'.

Et il veut agir tout seul. Il ne veut pas même que le pauvre duc se mêle de ses propres affaires et tout cela pour dire: 'Si le duc est quelque chose c'est à moi qu'il le doit'.

La jalousie qu'il a du Cabinet de France et de toute autre Cour est très forte et il nieroit volontiers que je suis Bourbon, de peur que l'on ne dise: 'le Roi de France est le chef de sa famille. C'est du sang françois'.

Ainsi l'Espagne à laquelle je dois tous mes malheurs et politiques et intérieurs ne veut rien faire pour moi, non rien, dès qu'il lui faudra ne plus agir seule.

C'est pour cela que dans ce projet dont je vous ai entretenu, on a défendu absolument d'en parler au ministre de France et c'est précisément pour cette raison que je vous en ai parlé, car je ne pense pas comme eux et il me semble que rien ne doit être inconnu à l'auguste chef de tous les Bourbons, qui doit avoir intérêt et action sur tout ce qui est de sa famille. Car un père a beaucoup plus de véritable affection qu'un oncle.

* Echange de Parme contre le duché de Lucques agrandi. Voir mes dépêches du 15 juin 1829.

A présent, néanmoins, je vais faire recueillir par Mansi* tout ce qui concerne les bases du projet d'échange tel quel je l'ai connu ainsi de faire voir aux [ill.] que si le projet n'étoit pas espagnol il étoit Bourbon et qu'en outre il avoit le sens commun et présentoit des avantages réels.

Mais ils tiennent à ce misérable nom de Parme sans considérer ce qu'ils en ont fait en 1817 et sans savoir peut-être ce que les autrichiens en ont fait depuis. Ils n'élèvent jamais leur pensée jusqu'à un établissement plus faible en apparence mais plus réellement avantageux. Ne vous l'ai-je pas dit souvent? Les espagnols sont comme les suisses des quels disoit poétiquement un comique italien: 'E se ragione intende, svizzero più non è. Et s'il entend raison, c'est qu'il n'est donc plus suisse'.

A tout prendre je suis content d'être dégagé d'une idée glorieuse sans doute, mais qui auroit eu de grandes amertumes. Il est vrai que dans ce monde rien sans peine, accoutumé que je suis aux contrariétés je cherche à ne prendre jamais que le bon côté des choses et je ne vois rien au-dessus de ma tranquillité. Vous savez que c'est la seule chose que je désire au monde.

Certes, si je pouvois arranger de rester à Lucques et que je parvinse à persuader l'Espagne de la félicité de mes raisons, je me croirois fort heureux; mais je me soucie pour la convaincre car j'espère bien plus au Roi de France qui s'occupera de son neveu.

Dites-moi si je n'avois pas raison de dire que c'étoit un remède ridicule que cette dépêche espagnole sur cette proposition grecque. Peut-on être si bête? Je n'en reviens pas.

On attend d'un moment à l'autre à Rome le roi de Naples. Il passe à Lucques et va en Espagne. Je ne lui envie pas ce but de son voyage.

Pardonnez-moi cette longue lettre mon cher ami. Vous aurez sans doute bien autre à faire que de lire mon griffonnage... Mais je vous ai expédié par exprès, car il n'y a à fier à la poste rien de tout cela. J'ai voulu vous faire savoir tout ce qui se passe et ce qui en est de moi pour vous prouver l'entière confiance que j'ai en vous et mon dévouement au Roi. Je ne veux pas encore me dire: 'Marcellus n'a plus rien à faire avec Lucques', cela me feroit une bien vive peine pour mon compte car pour vous je vous désire bien mieux que vous n'aviez?

Adieu mon cher Marcellus, croyez pour toujours à ma véritable amitié. Votre très affectionné ami

CHARLES LOUIS

* Premier ministre de monsieur le duc de Lucques.

p.s. On m'écrit aujourd'hui de Paris qu'il n'y aura plus de ministre françois accrédité exclusivement auprès de moi et que votre Légation est réunie à celle de Toscane, Parme et Modène. Je me flatte que ce n'est par mécontentement de son neveu que le Roi fait aussi et j'espère bien que mes parens ne m'abandonneront pas à la fois.

POUR COPIE CONFORME, LE VICOMTE DE MARCELLUS, MINISTRE DE FRANCE À LUCQUES

5. *Marcellus à Polignac, Mâcon, 30 Mai 1830, cc. 177-178*

Confidentielle

Prince,

je vais mettre à exécuter les ordres du Roi que Votre Excellence m'a expliqués verbalement dans notre dernière entrevue toute la promptitude qu'elle désire et je ne négligerai rien de ce que m'a été prescrit envers le prince auprès duquel j'ai l'honneur d'être accrédité.

J'informerai exactement Votre Excellence du jour de mon retour à Lucques. Il se peut que j'atteigne monsieur le duc de Lucques en Italie avant qu'il ait revu ses Etats et que sa marche comme la mienne soient aussi retardées de quelques momens.

Qu'il me soit permis, avant de quitter de nouveau la France, de mettre aux pieds du Roi l'hommage du dévouement héréditaire qui m'anime pour son service et de prier Votre Excellence d'en être le bienveillant interprète.

Je croirois manquer à ces sentimens si dans ces circonstances si graves où se trouve placée notre politique au dedans comme au dehors, je n'appelois l'attention de Sa Majesté sur un point important déjà traité dans ma correspondance. Lorsque le choix du nouveau souverain de la Grèce étoit encore équivoque, la Cour d'Espagne — on ne sait par quelle instigation — demanda à monsieur le duc de Lucques si cette couronne n'auroit point d'attrait à ses yeux. J'ai rendu compte dans mes dépêches des 29 juillet et 15 aout 1829 des sentimens d'effroi, puis d'enthousiasme que cette offre excita chez l'Infant don Charles Louis.

Je supplie Votre Excellence de faire remettre sous ses yeux ces dépêches qui, arrivées à Paris dans la crise ministérielle du mois d'août dernier, n'ont pu attirer toute l'attention qu'elles méritent.

Aujourd'hui le refus du prince nommé souverain de la Grèce remet tout en question. Le duc de Lucques a-t-il moins de droits que ses rivaux à le remplacer? Il est le chef de la quatrième branche de la Maison de Bourbon, et ce titre à mes yeux vaut mieux que tous les autres.

Que ce ne soit point au moins un titre d'exclusion, et que cette clause du traité de Londres qui n'a point empêché un prince qualifié anglois par le gouvernement britannique d'être élevé à la souveraineté de la Grèce; que cette clause, dis-je d'une générosité ridicule et niaise, suivant l'expression de monsieur le duc de Lucques, ne s'exerce pas au détriment d'un Bourbon.

Votre Excellence verra dans les deux dépêches que je la prie de nouveau de parcourir avec quelle circonspection j'ai accueilli les confidences de monsieur le duc de Lucques. J'en mettrai plus encore à l'avenir, lorsqu'il sera question entre nous de ces graves intérêts. Mais je n'use d'aucune réserve pour affirmer à Votre Excellence qu'il est d'une sage politique pour la France et d'une haute importance pour l'auguste famille à laquelle nous avons voué nos services et notre vie, de placer sur le trône de Grèce un petit-fils de St. Louis.

J'ai l'honneur, prince, de vous offrir l'hommage de mon respect.

LE VICOMTE DE MARCELLUS

6. Marcellus à Polignac, Lucques, 22 Juin 1830, cc. 180-182

Prince,

à mon arrivée en Italie j'ai trouvé tous les esprits presque exclusivement occupés de l'expédition d'Alger. La question si grave qui s'agite en ce moment dans l'intérieur de la France, n'attire ici qu'une attention secondaire. Toute la curiosité se porte sur les mouvemens de notre flotte et de notre armée d'Afrique.

Mille rumeurs malveillantes naissoient déjà des retards apportés par les vents contraires au débarquement. Des bruits de mer exagérés ajoutaient encore aux inquiétudes lorsque la dépêche télégraphique du 17 juin a passé les Alpes. Elle m'est arrivée par voie extraordinaire et je l'ai aussitôt communiquée à la Légation de Florence, au consulat de Livourne et aux ambassadeurs de Rome et de Naples.

Je me réjouis sincèrement d'avoir ainsi annoncé le premier par toute l'Italie méridionale ce succès presque décisif.

Il y avoit quelque intérêt pour nous à étudier les diverses impressions qu'ont reçues les capitales de la Péninsule des rapports défavorables répandus dans le public, comme à connoître les sentimens que pouvoit y avoir réveillés notre entreprise.

J'ai vu à Milan la population et la noblesse lombardes reconnaissantes et presque fières de notre expédition.

Le gouvernement autrichien, au contraire, cache mal le [ill.] et les craintes qu'il en conçoit. Il pressent le retour de notre influence en deça des Alpes et, en effet, si cette notre entreprise, dont le succès n'est plus douteux aujourd'hui, acquiert tout le développement qu'on en doit espérer, si elle est accompagnée d'un langage élevé et énergique, de quelque démonstration de nos forces sur le littoral, et de certaines mesures de surveillance dans l'intérieur de la Péninsule, cette entreprise, dis-je, ouvre pour l'Italie une ère nouvelle et y établit hautement notre crédit ainsi que l'influence de la Maison de Bourbon si compromis, l'un et l'autre depuis quinze ans. C'est là ce que l'Autriche redoute pour son exclusive domination, et son humeur est évidente.

A Gênes, au contraire, tout est pour nous: le gouvernement, le peuple, le commerce, la noblesse.

Je n'ai pu voir le roi de Sardaigne qui partoît pour Turin mais ses ministres et ses confidens m'ont répété les vœux unanimes qu'on forme en Piémont pour nos succès en y mêlant, néanmoins quelque curiosité sur l'avenir d'Alger, et je ne sais quelle jalousie naissante à l'idée d'une colonisation.

En Toscane, mêmes faveur, même souhaits. On y joint quelques faux raisonnement pensés dans des rapports inexacts et dans des publications indiscrètes.

J'ai déjà usé de certains moyens à ma portée et des journaux de Lucques et de Toscane pour rectifier ces impressions. Je me suis en outre expliqué ici comme en Lombardie et à Gênes en ce sens: que le but de l'expédition étant de détruire à jamais la piraterie et l'esclavage, pour atteindre ce but, on usera sans exception de tous les moyens jugés efficaces.

J'ai pu comprendre aussi que la France eut trouvé en elle-même la force de faire respecter son commerce et qu'elle eût pu, avec quelque profit, laisser tomber sur des marines secondaires tout le poids de la piraterie. Mais que, animée d'un sentiment plus humain, le Roi avoit décrété l'affranchissement de la Chrétienté et que rien ne seroit omis pour amener ce résultat.

Je n'ai puisé que dans mes sentimens pour mon Roi et mon pays ces explications. Si Votre Excellence désire modifier sur ce point mon langage, je la prie de me dicter celui qui convient à ses vues et à ses projets.

Monsieur le duc de Lucques est attendu ici vers la fin de la semaine.

Agréez, je vous prie, prince, l'hommage de mon respectueux dévouement.

LE VICOMTE DE MARCELLUS

7. *Marcellus à Polignac, Lucques, 24 Juin 1830, cc. 183-189*

Prince,

des lettres de monsieur le duc de Lucques qu'on reçoit à l'instant annoncent quelques retards dans l'itinéraire de Son Altesse Royale et renvoient à la moitié du mois prochain son arrivée dans ses Etats.

L'effet produit en Toscane et ici par la dépêche télégraphique dont j'étois le porteur, a été aussi heureux que prompt.

La lenteur de la poste en Italie me faisant calculer que la nouvelle du débarquement sur la côte d'Alger ne pourra parvenir à Rome avant quatre jours, et n'ayant à ma disposition ni secrétaire, ni courriers, je me détermine à aller annoncer moi-même dans la capitale du monde chrétien cet événement si impatiemment attendu.

Si je dois juger de l'anxiété et des dispositions que je trouverai à Rome par celles que j'ai vues en Lombardie, en Piémont et en Toscane, il ne peut être indifférent au service du Roi que le Pape, son gouvernement et son peuple soient promptement instruits de nos succès.

Je serai demain au soir à Rome et j'en reviendrai aussitôt à Lucques pour y attendre l'arrivée du prince et les instructions que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'annoncer.

Déchiffrement

J'ai trouvé en Italie les moyens d'information que je m'y suis ménagés depuis quatre ans et des nouvelles m'attendaient à mon arrivée de ce côté des Alpes. J'apprends — les preuves les moins récusables m'ont démontré la véracité de ces informations —, j'apprends que la Cour d'Autriche a adressé au grand duc de Toscane et au duc de Modène des explications confidentielles sur la situation présente des duchés de Parme et de Plaisance, en consultant l'un et l'autre de ces princes sur les projets d'échange de territoire que m.(onsieur) le duc de Lucques a souvent annoncés.

Le ministre d'Autriche a eu l'ordre d'expliquer que l'ingérence de la France dans les affaires privées et publiques de m.(onsieur) le duc de Lucques était de nature à relâcher le liens qui devaient unir d'un intérêt commun, les quatre souverains qui se partagent l'Italie intermédiaire, et cette influence française, si elle n'eût été puissamment combattue, aurait pu, par ses conséquences, transporter au centre de l'Italie cet esprit d'indépendance et d'opposition à l'autorité qui agite si violemment nos provinces.

Il a dit que le ministre accrédité auprès de m.(onsieur) le duc de Lucques, non content d'user de tous les moyens en son pouvoir pour dé-

tacher ce souverain des vrais intérêts d'un prince italien, et pour le rallier à l'influence française, avait porté sa surveillance et ses investigations hors du cercle de ses devoirs; que les prétendues découvertes qu'il avait faites à Parme de quelques conventions réglant le présent et l'avenir entre l'archiduchesse Marie Louise, l'Empereur son père et le duc de Lucques avaient été représentées par ce ministre comme des infractions aux traités, et que la France et l'Espagne, un moment égarées par ses rapports, en avaient conçu quelques alarmes. Mais que la Cour des Tuileries, éclairée par des explications confidentielles, avait jugé convenable de borner ses démarches dans cette occasion à des demandes de renseignement et à une conversation à Parme dont elle avait eu lieu d'être satisfaite. Qu'au reste Lucques et Parme, n'ayant pas été les seuls points de l'Italie où des agens françois, aveuglés par un zèle indiscret, avaient supposé à l'Autriche des vues ambitieuses et intéressées, le Cabinet de Vienne avait cru devoir se plaindre de leur conduite et demander leur éloignement de la Péninsule italienne.

En conséquence la Cour de France avait saisi le prétexte d'une nouvelle répartition de son budget pour rappeler le ministre qu'elle entretenait auprès de monsieur le duc de Lucques et faire cesser ainsi des rapports qui pouvaient nourrir une certaine mésintelligence entre le Cabinet de Vienne et de Paris.

J'ai la certitude qu'un tel langage a été tenté par le ministre d'Autriche au nom de sa Cour, aux deux archiducs auprès desquels il est accrédité. Puisque la Cour de Vienne m'a fait l'honneur de s'alarmer de ma vigilance et de porter plainte contre l'excès de mon zèle et de celui de quelques-uns de mes collègues en Italie, ce témoignage devrait me suffire.

Mais je vous connais trop, prince, pour ne pas savoir d'avance que vous m'avez approuvé. Si neanmoins, par condescendance pour ses alliés, ou par considération d'une plus haute politique qui devrait me rester inconnue Votre Excellence pensait à accorder à la Cour de Vienne la satisfaction qu'elle désire, je le supplie de ne tenir aucun compte de son ancienne amitié pour moi et de nos liaisons personnelles. Le Roi sait bien qu'il peut disposer à son gré de mon existence et je tiendrai à honneur de servir ses intérêts, même par ma retraite, si elle est jugée nécessaire. Sa Majesté sait aussi qu'aucun murmure ne sortira jamais de ma bouche et que rien n'altérera mes sentimens pour son auguste personne.

Quoiqu'il arrive, tant que mes fonctions, même expirantes, me donneront le droit d'élever ma voix jusqu'au trône et de correspondre avec Votre Excellence, je croirais trahir mes devoirs si je ne continuais pas à l'éclairer sur les intrigues et les manoeuvres employées sans relâche pour abattre tout-à-fait l'influence presque éteinte de la Maison de Bourbon de ce côté des Alpes.

L'archiduchesse Marie Louise, au mépris de ses engagemens secrets avec le duc de Lucques, dont j'ai transmis le texte à Votre Excellence, élève la dette publique de Parme qui était de douze millions, remboursés en quinze ans, à la somme de quinze millions. Elle rend cette dette perpétuelle et en fixe l'intérêt à 4%.

Elle a obtenu par divers moyens le consentement de m.(onsieur) le duc de Lucques pour cette nouvelle opération et les fonds qui en resultent sont destinés à augmenter la fortune des enfans du général Neipperg.

D'une autre côté des ventes partielles ont lieu dans les domaines non aliénables de Parme et de Plaisance. Ces abus qui se renouvellent chaque jour, suffisent à peine à la cupidité des intendans étrangers que le système d'un gouvernement provisoire a imposés à ce malheureux pays.

Que Votre Excellence jette un moment les yeux sur l'état actuel de ce patrimoine de la Maison de Bourbon, acheté au prix de tant de sang et du trésor de la France. Plaisance occupée par les autrichiens: ses casernes vendues à perpétuité à l'Empereur d'Autriche, le passage du Pô assuré à ses armées, quinze millions de dette publique créé en douze ans, et quatre millions détachés des domaines de l'Etat par l'archiduchesse Marie Louise! Voilà où en sont les choses aujourd'hui; et la Cour de Vienne protestera de sa bonne foi! Elle niera ses empiètemens!

Prince, ma correspondance est toute à cet égard, je dois m'abstenir de répétit fatigantes. J'ajouterai seulement qu'on ne peut ignorer le but dans lequel m.(onsieur) le duc de Lucques se prête à sa propre spoliation.

Il me l'a souvent déclaré lui-même: il a renoncé, au fond de son coeur, à jamais hériter de Parme; et par faiblesse, ou par indifférence pour ses intérêts politiques que seul, en effet, il protégerait en vain, il laisse l'Autriche exploiter d'avance un pays dont elle s'assure la possession à venir.

Ah, si profitant de la faveur que trouve partout en Italie notre entreprise d'Afrique la France déclarait hautement que jamais elle ne souffrira la moindre atteinte aux droits du duc de Lucques sur le duché de Parme, pas plus qu'à ceux du p.(rince) de Carignan sur le royaume de Sardaigne; que jamais soldat autrichien ne passera la frontière lombarde sans appeler nos bataillons de ce côté des Alpes; si, appuyant ces principes immuables de notre politique sur une action constante, assidue et générale, nous savions repousser, par des démarches journalières comme par des protestations énergiques, tous les empiètemens tant niés, puis exécutés chaque jour; enfin, si nos flottes montraient fréquemment le pavillon vainqueur d'Alger aux portes d'Italie et que l'attitude de notre diplomatie secondât les heureuses dispositions des gouvernemens et des peuples, certainement alors nous cesserions de voir le nom français déconsidéré, avili par des puissan-

ces jalouses; et la Maison de France se relèverait des atteintes mortelles qui lui porte sans cesse sa rivale.

Je fais des vœux ardents, prince, pour voir ces heureux changemens naître des efforts de Votre Excellence et j'espère que celui qui sacrifia sa vie à son Roi saura rendre à son auguste dynastie l'empire qu'elle doit si justement exercer.

J'ai l'honneur d'être, etc. signé

LE VICOMTE DE MARCELLUS

DOCUMENTO VIII - NOTE

¹⁾ AMAEP, *Correspondance politique*, Lucques, 9.

²⁾ Joseph Marie Portalis, ministro degli Esteri francese dal 14 maggio all'8 agosto 1829.

³⁾ In origine: 'avantages'.

⁴⁾ In origine: 'peut-être'.

⁵⁾ Di seguito, poi cancellato: 'qu'au premier exposé l'exécution lui paroît susceptible d'assez grands difficultés, notamment celles de satisfaire et de concilier tous les intérêts'.

⁶⁾ In origine: 'qui serait d'autant plus'.

⁷⁾ In origine: 'de notre <part>'.

⁸⁾ In origine: 'S.(a) M.(ajesté) C.(atholique)'.

⁹⁾ In origine: 'ne peuvent qu'être d'un grand poids et sont d'ailleurs indispensables'.

¹⁰⁾ Eugène François Auguste d'Arnaud, barone di Vitrolles (1774-1854), il noto le-gittimista.

¹¹⁾ Di seguito, poi cancellato: 'dont nous ne pouvons perdre de vue l'éventualité'.

¹²⁾ In origine: 'avec le quel vous remplissez la mission qui vous est confié'.

¹³⁾ Armand Jules de Polignac, ministro degli Esteri di Francia dal 14 maggio 1829 al 28 luglio 1830.

¹⁴⁾ Annessa alla lettera precedente. Le annotazioni richiamate da asterisco sono di pugno del visconte Marcellus.

Mémoire sur les affaires d'Italie par monsieur de Vielcastel, directeur politique, Mars. 1832

Au commencement de décembre les états de l'Eglise se trouvaient dans une situation qui inquiétait déjà tous les Cabinets.

Les provinces de Bologne, de Rimini, de Ferrare, cédant aux instigations d'imprudents agitateurs, se refusaient d'obéir aux ordres du Souverain Pontife. Elles refusaient même les bienfaisantes réformes que le S.(aint) Siègè leur offrait et qui, fort probablement, il faut le dire, eussent fait plus d'impression sur les hommes des bas-fonds.

En les rendant plus complètes, comme la France n'a laissé de demander, on leur avait donné l'ensemble et la résistance d'un système définitif, propre à renforcer les esprits contre le retour d'un ordre des choses trop justement amusé (sic).

Cependant le S.(aint) Siègè, réunissant avant les troupes, annonçait fortement l'intention de rétablir son autorité par la force des armées dès qu'il en aurait réunis les moyens.

Les puissances sentirent combien il importerait de prévenir une collision moins déplorable par les maux immédiats qu'elle devait nécessairement occasionner que par les complications dont elle pouvait devenir le [ill.] dans le cas où les forces ne seraient pas assez fortes d'atteindre le but qui leur était indiqué.

Des conférences eurent lieu à Paris entre les ministres du Roi et les ambassadeurs de l'Autriche et de Russie et de Prusse. Il fut convenu que les représentants de ces puissances auprès de la Cour de Rome dépêcheraient le cardinal Secrétaire d'Etat à lui adresser un exposé de la situation des choses dans les trois Légations et des effets qu'avait fait le gouvernement romain pour les positif en satisfaisant aux vœux légitimes et que, en réponse à cet exposé, les mêmes représentants exprimeraient par écrit au nom de leur Cour la désapprobation la plus formelle de la conduite des ministres, et prometteraient leur appui au maintien de l'autorité temporelle du Souverain Pontife, et qu'enfin cette réponse sera rendue publique.

On pensait qui en ôtant entre les habitans des Légations tout espoir d'un appui étranger, elle pouvait les disposer au parti de la soumission.

Tout en comptant, avec ses alliés, dans les succès de cette combinaison, le gouvernement du Roi jugea pourtant qu'il falloit prévoir le cas où elle viendrait à échouer et où le S.(aint) Siègè se croirait obligé de revenir à une intervention étrangère.

Dans une nouvelle conférence le président du Conseil exposait l'opinion que, si cette déplorable nécessité venait à se présenter, des considérations prises dans l'intérêt de l'Italie et dans celui de la pensée générale demandaient que l'intervention fût confiée à des troupes sardes.

Les ambassadeurs des Cours alliées, ayant répondu que une pareille intervention ne promettait pas assez d'effet, le président du Conseil n'insistait pas, mais il ajouta que, si par des motifs que nous ne pouvons prévoir, la Cour de Rome se déterminait à demander l'appui des forces autrichiennes, cette détermination si grave, à laquelle nos principes et notre position ne nous permettraient jamais de donner une approbation, nous mettrait dans l'obligation de demander une garantie que nous ne pourrions pas trouver que dans l'occupation d'Ancône.

Il était en effet évident qu'une intervention autrichienne devait avoir pour objet de protéger et de faciliter dans les états de l'Eglise l'organisation d'un ordre de choses assez solidement établi pour résister à des nouveaux. La dignité de la France, et ses intérêts mêmes, prescrivaient de ne plus hésiter à régler cette grande question sans la protection pleine et exclusive d'une puissance étrangère.

Notre concours pouvait seul affirmer la complète indépendance du S.(aint) Siège qui, pour des bons motifs, est une des bases de notre système politique et ce concours ne pouvait avoir ainsi de réalité qu'autant que nous occupions nous-mêmes un point du territoire, l'occupation d'Ancône. A cet égard les ambassadeurs n'exprimèrent aucune opinion, se bornèrent à en rendre l'ouverture à leurs Cours respectives.

Le Cabinet de Vienne, dès qu'il en fut informé, s'empessa de repousser comme dangereux pour la tranquillité mais, en même temps, le prince de Metternich, comprenant qu'à un certain point il ne nous serait pas possible rester inactifs en présence des nouvelles occupations de la Romagne par les troupes impériales, nous fit communiquer un projet qui admettait nos escadre et même nos soldats à y prendre part sous la direction des commandants autrichiens. Ce projet, on le comprend assez, ne pouvait sous aucun rapport obtenir notre assentiment. Nous le repoussons de la manière la plus formelle.

A Rome notre proposition avait été mieux accueilli. Le cardinal Bernetti²⁾ par monsieur Sainte Aulaire dit de lui faire connaître les intentions du gouvernement relativement à la remise d'Ancône aux troupes françaises. Lui répondit, après avoir pris les ordres du Souverain Pontife: «Eh bien, dites à votre Cour que le Pape a l'habitude de se résigner».

Dans les circonstances où l'on se trouvait, une telle assertion était, peut-être, plus explicite, plus positif qu'on n'était en droit de l'attendre. Mais, pendant qu'on disait ainsi les chemins d'un avenir encore incertain, cet avenir s'approchait rapidement.

Les communications officielles convenues à l'avance avaient eu lieu entre le cardinal Secrétaire d'Etat et les représentants des Cours étrangères. On se rappela les nôtres, étrangères à cette réunion, on se rappela surtout celle de monsieur de Sainte Aulaire, témoignage si éclatant de la sincérité de nos intentions bienveillantes pour le S.(aint) Siège.

La publication de ces documents, les démarches multipliées faites par notre ambassadeur auprès des personnages les plus influents des provinces dissidentes commençait à jeter parmi les mécontents le germe d'une salubre inquiétude.

Au moment de se voir attaqué par les troupes papales, n'ayant à attendre aucun secours étranger et jugeant par les démonstrations militaires de l'Autriche que l'appui matériel de cette puissance ne manquerait pour le S.(aint) Siège, ils hésitaient sur le parti qu'ils avaient à prendre.

Tandis que quelque fanatique extrémiste agitait le peuple en le poussant à une vaine résistance, les hommes sensés travaillaient de tous moyens à préparer une surveillance bien étendue, sans doute, et qui pouvait encore éviter les grands maux qui ont nui aux puissances alliées et particulièrement à la France. On devoit plaider leur envoyés auprès de la Cour de Vienne. Malgré quelque oscillation, le symptôme moins équivoque d'une crise prochaine et de la durée du petit révolutionnement fut la cause de la modération et plus évidemment des progrès. Par un ensemble des mesures imprudentes la Cour de Rome a malheureusement changé de la manière la plus complète un état de choses favorables.

Cinq jours après la publication des mots adressés au cardinal Secrétaire d'Etat par les représentants des puissances, lorsque le notre, à peine parvenu dans la Romagne n'y avait pas encore produit sur tous les esprits une profonde impression qu'on était en devoir d'en attendre, l'armée papale, dirigée par le cardinal Albani, auquel les pouvoirs les plus étendus avaient été remis d'avance sur le territoire des trois Légations.

Le choix de ce prélat était seul une grande faute. On sait que tous les abus qui existent pour les habitans de la Romagne avaient préparé les derniers troubles et avaient donné bien plus de réclamations que la concentration entre les mains des ecclésiastiques de presque toutes les fonctions du gouvernement. On avait promis d'abandonner un système devenu incompatible avec l'état de l'opinion et cependant [ill.] de l'autorité du Saint Siège s'annonçait par l'approche d'une armée dont un cardinal dirigeait tous les mouvemens.

Le seul fait qui semblait annoncer la resurrection de tous les abus suffisoit pour éveiller bien des défiances. Sous un autre rapport le cardinal Albani était peu propre à conserver à l'étranger dont il était chargé; la conduite élevée et indépendante qu'il était si essentiel de donner aux yeux de l'Empereur.

Ses relations connues étaient de nature à faire supposer que ce n'était pas son seul gouvernement qu'il [ill.] et quelque peu forcée que peut être une supposition semblable, elle était à la fois trop naturelle et trop fâcheuse pour ne pas dire que la Cour de Rome ne pût pas éviter d'y donner lieu.

Cependant, une expédition entreprise sous ces auspices semble d'abord d'obtenir un plein succès. Avec une faible résistance [ill.] furent repoussées. Faenza et Ferrare et Bologne furent occupées, ses ports lorsque [ill.] de Forli.

En faisant connaître aux romagnols la déplorable composition des armées auxquelles on fié leur territoire, en leur persuadant que la résistance présentait moins de danger que la soumission, se ra l'esprit éteint de la revanche. L'insurrection désormais pris par le droit de la défense, put se montrer plus redoutable. Le cardinal Albani, surpris par le trouble, appela les autrichiens et le général Huebowsky entra à Bologne.

Cette nouvelle occupation se présentait avec des circonstances peu propres à adoucir ce qu'elle avait en elle-même de blessant pour le gouvernement français. La précipitation avec laquelle elle avait eu lieu permettait de croire qu'elle était le résultat d'un concert probablement dont on nous avait caché l'existence.

Ce n'était que dans cette hypothèse que pouvait se rendre possible une proclamation autrichienne qui data du 19 février, trois jours avant l'appel du cardinal Albani, annonçant déjà la marche des troupes impériales.

Depuis, la Cour de Rome et de Vienne nous ont donné des éclaircissements qui tendaient à expliquer ces malentendus d'une manière toute naturelle et à rejeter le tort sur le zèle indiscret ou sur imprévoyance de leurs agents.

Nous sommes loin de mettre en doute la sincérité de leurs explications mais, dans les premiers instants elles ne nous avaient pas encore été données. Nous pouvons croire que la confiance des alliés avait mal répondu à la bonne foi et à la bienveillance de nos [ill.]. D'ailleurs le cas était que nous nous croyons obligés de demander la remise d'Ancône. La Cour de Rome nous avait donné son consentement éventuel. Un escadre sortit du port de Toulon portant à son bord des troupes de débarquement se dirigeant vers l'Adriatique.

Elle était déjà en mer depuis plusieurs jours, lorsque nous apprîmes avec une vive surprise que le gouvernement autrichien, ayant demandé au gouvernement romain de prendre les dispositions nécessaires pour une mesure dont l'éventualité était admise depuis longtemps, avait exprimé, à ce sujet, un refus formel.

La Cour de Rome, tout en déclarant que, en ce qui la concernait, elle ne ferait aucune difficulté à notre désir, avait la crainte qu'il n'en dérivât des complications dangereuses à la paix de l'Empire et nous avait demandé

de consentir d'abord avec les puissances alliées, promettant de s'en rapporter à ce qui serait convenu entre nous.

Lors mêmes que nous eussions voulu rappeler notre escadre, nous n'en avions plus la possibilité. D'ailleurs notre conviction n'ayant pas changé, notre devoir était de ne rien négliger pour y ramener le S.(aint) Siège qui avait d'abord envisagé la question de la même manière que nous. Des nouvelles instructions furent envoyées à cet effet à monsieur de Sainte A.(ulaire).

Le gouvernement du Roi espérait l'arrivée de notre escadre devant Ancône; cet ambassadeur avait le temps de déterminer le S.(aint) Siège à nous en ouvrir les ports. Cette espérance, paroissant d'autant mieux fondée que à cette époque de l'année l'état de la mer Adriatique oppose habituellement à la navigation des retards presque indefinis.

Ce n'était pas tout. Bien que, au moment du départ de l'expédition, nous n'eussions aucun motif de prévoir le refus qu'on venait de nous opposer, le désir extrême d'éviter jusqu'à l'apparence d'une surprise et de ne rien abandonner, nous avait déterminé à des précautions en apparence bien minutieuses et bien superflues, B.(ernetti) avait été expédié avant de l'escadre pour la mission de la <prise> Ancône et de revenir ensuite apporter à son commandant les notions qu'il avait réunies sur l'état des choses de ce plan.

Le général désigné pour commander nos troupes s'était embarqué sur un bateau à vapeur pour aller se consulter à Rome et même avec l'ambassadeur de France et le gouvernement romain.

On sait comment l'ensemble des dispositions avait dérangé.

Tandis que des vents favorables poussaient nos vasseaux à leur destination avec une rapidité extraordinaire, ils les avait destiné à les précéder de plusieurs jours; restait en arrière un bateau à vapeur que semblait moins exposé de tous entretemps, se voyait forcé de rélier à Livourne et réduit à prendre note de tems arrivant à Rome.

Le commandant de l'escadre, livré à lui même, à mécomprî ses instructions; il a pu assurer par la force un résultat qui était devenu indispensable, mais qui devait être obtenu dans une autre forme. Il s'est trompé, et cette faute, la seule que l'on puisse compter dans toute cette affaire, non pas due au gouvernement français, mais à un de ses agents, est déjà repoussée. Ce commandant est rappelé; il devra rendre compte de sa conduite.

Telles sont les circonstances qui ont amené et accompagné l'occupation d'Ancône.

Aux yeux de toute homme de bonne foi ce simple exposé suffit pour prouver que la conduite de la France a été constamment sincère et loyale et que, si la situation actuelle de l'Italie centrale pouvait amener des embarras que la sagesse des puissances [ill.] ce ne serait pas à elle qu'on devrait en imputer la responsabilité.

VIELCASTEL

DOCUMENTO IX - NOTE

- ¹⁾ AMAEP, *Mémoires et Documents, Italie*, 36, cc. 10-18.
- ²⁾ Tommaso Bernetti, cardinale Segretario di Stato.

DOCUMENTO X¹⁾

Mémoire secret sur l'Italie par A. E. Cerfber à monsieur Guizot, ministre des Affaires Etrangères, 1840

Je fus chargé, au mois d'août 1838, de la mission d'étudier les systèmes pénitentiaires de l'Italie et les établissemens de bienfaisance de cette contrée.

J'ai assisté, pendant le cours de mon voyage, au couronnement de l'Empereur Ferdinand à Milan, à la présence de ce souverain à Venise, et l'évacuation d'Ancône s'est effectuée vers la fin de ma tournée. Je me suis trouvé en Italie à une époque intéressante pour la politique.

Le gouvernement a publié mon rapport sur les prisons de cette Péninsule; il va publier un second volumineux travail sur les établissemens de bienfaisance.

Je viens soumettre à monsieur Guizot, ministre des Affaires Etrangères, quelques réflexions succinctes sur les faits politiques que j'ai observés et sur les moyens de réanimer notre influence occulte dans cette partie de l'Europe.

Ces faits se classent dans l'ordre suivant:

1. influence progressive de l'Autriche sur le gouvernemens et sur les peuples;
2. affaiblissement de l'influence française;
3. élémens d'un parti français ou moyen d'accroître l'influence de la France.

1. L'Influence progressive de l'Autriche sur les gouvernemens et sur les peuples est incontestable. D'abord, dans les Etats immédiatement soumis à l'Autriche, cette influence est naturelle: le gouvernement y est paternel, politique, s'applique à accroître les partisans.

Si le parti national fournit beaucoup d'adversaires cachés et intimidés au pouvoir impérial dans les provinces de l'état lombard, il en est encore fort peu dans les provinces vénitiennes, où l'on est tout à fait allemand, l'Autriche y est populaire. On peut dire qu'elle y est fort affectionnée.

Quant aux autres états, Parme et Modène sont autrichiens. A Parme les troupes autrichiennes occupent tout le Duché et les sujets de l'Archiduchesse sont enrôlés dans l'armée impériale et Modène, qui fournit dans la personne de ses princes plusieurs généraux et gouverneurs de villes à l'Empereur, a adopté le moyen et la discipline de l'armée autrichienne. On peut dire que Modène a revêtu les livrées de l'Empire.

La Toscane est impériale. Gouvernée par un archiduc fort éclairé, elle est très attachée à la domination de l'Autriche. Il est inutile de parler de Lucques, si ce n'est pour ce que son prince doit hériter du duché de Parme à la mort de Marie Louise et qu'il y a eu soin d'en préparer les voies en traitant avec la Cour de Vienne et le prince de Metternich dont il est, à ce qu'on assure, l'assidu confident.

Le Piémont et Rome n'ont pas échappé à l'action constante de la politique autrichienne. En effet lui est soumis, enchaîné, car l'Autriche compte un grand parti dans les principaux du gouvernement. Serré entre la France et l'Autriche, le roi de Sardaigne a préféré se jeter dans les bras de celle qui domine dans toute la Péninsule: c'est plus sûr. J'ajoute qu'il a peur des doctrines dont la France est, aux yeux de l'Europe, un foyer terrible. Les prêtres sont tout puissans sur la Cour de Turin, non que le roi se soumette volontiers à leur joug, mais parce qu'ils sont actifs, nombreux, intelligens et qu'ils se tiennent à la fois, par leur naissance ou leurs fortune, aux classes extrêmes de la société.

J'ai des raisons de croire que le roi déteste leur influence mais qu'il n'ose, ou qu'il ne peut, la secouer. Toutefois on voit par les choix qu'il fait, dans la nomination aux évêchés, dans la confiance qu'il accorde à un homme honorable, qu'il tend, bien qu'avec beaucoup de timidité ou de circonspection, à modifier le système qu'on lui fait subir. Une circonstance le retient puissamment encore sous la domination de l'Autriche: c'est le double fait de la possession de Gênes et de la Savoie.

Rome n'est pas moins sous la domination autrichienne. D'abord le Pape est né dans les Etats qui, aujourd'hui, appartiennent à l'Empire. Ensuite les cardinaux sont plus épris des mauvais gouvernement de l'Autriche que des nôtres.

D'ailleurs la Cour de Vienne, dominant presque sur toute l'Italie, ne peut manquer d'exercer une vaste influence sur le clergé et cette influence réagit sur le siège pontifical. Beaucoup de cardinaux sont sujets autrichiens, étant nés dans des pays italiens placés sous le sceptre de l'Empereur. Je crois que l'Autriche donne des subventions à plusieurs d'entre eux, car il en est qui sont pauvres et ne jouissent que des 2.000 franc de dotation, payés par le trésor romain. Cependant ils font grandes dépenses et mènent un grand luxe.

Il est positif que l'armée papale compte beaucoup d'allemands, non pas des suisses, mais des autrichiens. J'ai acquis la certitude qu'il y avait dans cette armée des officiers impériaux prétendus démissionnés en Autriche.

Enfin, et ceci est plus grave, les autrichiens qui ont occupé les Légations de Bologne y ont laissé d'excellens souvenirs. On les a regrettés parce qu'ils maintenaient l'ordre là où l'administration romaine est impuissante. Ce fait oblige la Cour de Rome à conserver la main qui pourrait l'anéantir et, com-

me l'Autriche ne marche que lentement à son but, il n'est pas surprenant qu'on ne s'effraye point d'entretenir celle qui n'est pas encore menaçante.

Au reste la politique de l'Autriche est fort adroite. pour ce qui concerne les gouvernemens elle est toujours prête à soutenir leur autorité, ce qui plaît naturellement aux princes, car elle est compensation de leur pouvoir. Mais elle sait se montrer plus modérée qu'elle sait paraître clément, de sorte que, sans l'aimer précisément, les peuples tournent volontiers les regards vers elle. En ce qui touche la <société> elle dispense le progrès et la liberté avec mesure, non dans une proportion dangereuse, toujours assez pour contenter pendant quelque temps les esprits, même les plus impatients, jamais de façon à trop les seconder.

On obtient trop pour être mécontent et pas assez pour ne désirer rien. Ainsi l'instruction primaire est admirablement organisée dans les états lombards. Les juifs y jouissent encore d'une sorte de liberté qu'on leur refuse dans les autres souverainetés. Le peuple y est bien administré et la situation des classes inférieures y est tolérable. En résumé les pays soumis à l'Autriche sont plus heureux que les autres, aussi on entend souvent exprimer l'opinion que le gouvernement autrichien serait moins fatal que les gouvernemens locaux.

J'ai entendu plusieurs fois exprimer cette idée par des gens qui jadis appartenaient même au parti libéral. Toutes ces choses contribuent puissamment à retenir les gouvernemens italiens dans la dépendance de la Cour de Vienne laquelle a des princes et des archiducs à marier, des places considérables à donner aux princes dans ses vastes Etats et, par conséquence, des pensions à leur fournir sous le prétexte de services à rétribuer.

Pour ce qui regarde l'état militaire, l'Autriche est dans une situation formidable. Mantoue et Vérone sont aujourd'hui peut-être les plus fortes places de l'Europe.

Je n'ai point parlé de Naples où je n'ai pas été et dont la politique est essentiellement variée depuis un an, à ce qu'on assure.

2. L'affaiblissement de l'influence française a dû suivre la progression inverse. Pendant que l'Autriche s'étend, la France qui est représentée par l'opposition nationale, a dû s'affaiblir dans l'opinion publique. Les italiens ont, au fond du caractère, de la sympathie pour la France, mais cette sympathie se confond avec le noble amour de l'indépendance de la Patrie. Quand ils sont opprimés, malheureux, c'est du côté des Alpes qu'ils tournent le regard, mais s'ils ne sont pas courbés sous un joug pesant, comme ils ont l'esprit insouciant, paresseux ou efféminé, ils se contentent à peu près de leur sort et la France est délaissée.

Quoiqu'il en soit, il est évident que le parti national français diminue sensiblement tous les jours. On est parvenu à persuader aux italiens que la France les abandonne, les oublie, les méprise et, ne pouvant plus comp-

ter sur elle, ils se jettent naturellement dans les bras toujours ouverts de l'Autriche.

Le parti français existe en Savoie et ne demande que sa réunion à la France, mais c'est un malheur car il nous importe plus d'avoir Turin pour ami que la Savoie et sa province. Il existe aussi à Gênes, où il se confond avec la renaissance républicaine. Gênes frémit d'être piémontoise. Son orgueil s'est humilié et, comme elle est faible, c'est nécessairement à la France qu'elle demanderait un appui dans une circonstance décisive.

A Milan et dans la Lombardie le parti français, dont les idées sont plus larges et plus généreuses, se concentre dans un petit nombre d'hommes jeunes, éclairés, énergiquement capables, mais ils sont frappés de mutisme. Il n'y a là qu'un germe. Ce germe peut être fécondé; il a besoin d'être nourri. La France ne doit pas le négliger. Si jamais un mouvement naîtra en Italie ce sera là qu'il prendra naissance. L'indépendance de l'Italie, la prépondérance de notre politique dépendront de Milan. Il ne faut pas parler de Parme ni de Modène. Quelques hommes plus compromettans qu'utiles, s'agitent dans l'ombre. Il serait bon de les connaître sans toutefois se lier avec eux. Ce sont des hommes non des têtes.

A Rome il n'y a point de parti français. Dans les provinces seulement quelques hommes sont favorables à nos idées, le reste est autrichien.

Ancône ne nous est favorable. Bologne nous hait.

On nous reproche de l'indécision, peu de constance et l'évacuation d'Ancône a produit un effet déplorable, en confirmant le faux bruit que les agens de l'Autriche sèment partout, savoir que nous sommes beaucoup trop occupés chez nous pour nous rendre utiles aux autres, que nous sommes des brouillons, que nous compromettons sans soutenir, et un homme qui est à la tête du parti libéral m'a dit que, s'il avait à choisir entre la France et l'Autriche, il préférerait la dernière, car on peut compter sur elle. Elle tient au moins ce qu'elle promet et si on ne cherche pas à lui nuire, elle ne fait point du mal. Telles étaient ses paroles et il savait que j'étais français de coeur et de nation.

Le gouvernement français a commis la faute de trop se retirer des affaires de la Péninsule; non qu'il dût prendre une part active dans les différens événemens de cette partie de l'Europe, mais aurait dû faire sentir de temps en temps qu'il existe, qu'il est encore fort et que, dans certaines circonstances, il pourrait donner des preuves d'une grande sympathie aux peuples italiens.

Je maintiens, quoiqu'on dise, que la prise d'Ancône était une faute et l'évacuation une plus grande faute encore. Ces deux événemens nous ont fait un grand tort: le premier près du gouvernement, le second près des peuples, tous les deux près des hommes sages et vraiment éclairés. Notre intervention en Italie doit être aujourd'hui toute morale, toute de science

et de tête. Nous devons jeter nos idées en Italie, connaître nominalement (sic) les hommes qui les adoptent et diriger tous nos efforts dans les moyens d'exploiter sourdement, de longue main, les craintes, les inimitiés, les rancunes, les jalousies que l'Autriche inspire certainement aux Cabinets. Je ne crains pas de le dire, au risque de me répéter: la Cour de Vienne est plus redoutée qu'aimée par les gouvernemens italiens qui la craignent.

Les français qui voyagent en Italie commettent des grandes imprudences. Le peuple italien est très susceptible, il va flatté et non critiqué. Or, tous les écrivains qui parcourent l'Italie sans se donner la peine d'étudier, d'approfondir les choses, traitent avec un superbe mépris ce qu'il ne connaissent point ou ce qu'il devraient, en tous cas, taire ou ménager dans la crainte de déplaire à un peuple d'autant plus vain qu'il <est dechu>.

Nos nationaux n'ont pas, dans leur actes et leurs paroles, cette retenue qui concilie les esprits. On les voit dans les lieux publics et les théâtres exprimer hautement leur opinion sur les choses que le peuple vénère davantage. Tout est pour un objet de sarcasme. Les italiens, qui généralement savent le français, en sont naturellement blessés. Rien n'aliène plus le coeur et l'esprit de cette nation sensible, fort vive et qui passe facilement de l'excès d'un sentiment à un autre tout opposé.

Samis fit en 1838 un voyage en Italie de compagnie avec le riche Demidoff²⁾ et publia dans les *Débats* des articles aussi légèrement conçus que spirituellement écrits. Il est impossible de décrire les mauvais effets qu'ils produisirent partout de l'autre côté des Alpes. J'en ai recueilli le témoignage et l'expression de la bouche des italiens fort irrités contre lui.

Il seroit bien à désirer que les ambassadeurs, ministres et résidens de France, lesquels sont au reste peu accueillans, peu empressés pour leurs nationaux, usassent de leur influence pour engager les français qui voyagent à être réservés dans leurs discours.

On pourrait, sans blesser les voyageurs, leur faire entendre qu'il importe à la considération de notre pays, que nous ne blessions pas la susceptibilité italienne et, si les résidens étaient plus hospitaliers avec leurs compatriotes, je suis sûr que cette influence ne tarderait pas à se faire sentir.

Ce pourrait être l'objet des instructions particulières de monsieur le ministre des Affaires Etrangères.

J'affirme que c'est là un premier point qu'il faut absolument traiter si l'on veut semer pour l'avenir dans une contrée où la France ne doit jamais renoncer à jouer un rôle. Car, dans le cas d'une guerre européenne, l'Italie est le premier appui sur lequel nous devons compter.

3. Ce qui précède donne presque la clé de ce qui va suivre. J'en ai dit assez pour que l'on reconnaisse que, si la France a perdu la plus grande partie de son influence et de son prestige en Italie, elle peut encore comp-

ter sur quelques élémens et parti pour reconstituer, avec l'aide du temps, un parti puissant en sa patrie.

D'abord l'excès même de la puissance autrichienne produit une opinion contraire à ses prétentions. Le sentiment de l'indépendance nationale vit au fond des coeurs et s'y découvre avec plus d'énergie.

Je n'affirmerai pas que l'Italie compte plus de sociétés secrètes dans son sein, mais ce dont je suis certain qu'il y a beaucoup d'âmes généreuses profondément éclairés de voir leur patrie sous le joug étranger. Le nombre est grand dans le Milanais. Je pourrai citer quelques-uns des principaux hommes qui composent ce parti.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la Savoie et Nice se rattachent à la France, mais je serais d'avis que sans rien faire qui pût les aliéner, on ne leur donnât de cet espoir. Car en cas de guerre, ils seraient toujours avec nous et, peut-être, pourrait-il arriver que nous ne dussions pas, à dessein d'acquérir le roi du Piémont, encourager leurs voix; mais il faudrait essayer de donner du corps aux élémens du parti national, dont l'âme est dans le Milanais. Je résume mon opinion dans la maxime suivante: «Ne pas appuyer votre influence sur les partis locaux de quelque province, mais sur la sympathie des hommes qui rêvent partout l'indépendance de leur pays».

Ces hommes sont de deux sortes: les impatiens et les imprudens.

Les impatiens, corrigés pour la plupart par les malheurs de dix années, sont aujourd'hui les moins nombreux. Ils comprennent qu'il ne faut rien brusquer, que les conspirations sont inutiles et même nuisibles; que la force n'est point pour eux et qu'ils n'ont qu'à tâcher de reconstituer le parti national. Toutefois ils sont à l'excès de tous le mouvemens, ils sont compromettans par leurs paroles ou par leurs démarches; ils ne savent pas préparer.

Les résidens (sic) sont plus accors (sic), plus résignés, mais plus sages. Tout chez eux consiste dans les idées et leurs instrumens se sont condensés dans une doctrine qui forme aujourd'hui l'école politique d'un assez grand nombre de personnes très éclairées. Ainsi ces hommes recommandables s'occupent des choses qu'on appelle du progrès. Les améliorations à introduire dans les établissemens de bienfaisance, dans les prisons, les préoccupent incessamment; la politique a pris le caractère du perfectionnement humain, du perfectionnement des diverses branches de l'administration publique.

Je crois que c'est ce moyen qui peut agir sur ce parti; il faut cacher la politique sous le manteau des idées nouvelles, sous la bienfaisance et les améliorations sociales. Cette pensée m'a été suggérée par le succès immense qu'a obtenu ma mission dans les états que j'ai parcourus.

J'ai trouvé, en général, les esprits fort disposés à s'entendre dans ces matières. Comme la politique est interdite à leurs méditations, leur activité se

porte avec ardeur sur les sujets d'ailleurs intérêt par eux-mêmes. L'Autriche n'est pas trop favorable à ces idées, n'aime pas les nouveautés. On dirait même qu'elle a une sorte d'horreur instinctive pour tout ce qui ne s'annonce pas sous le patronage de la routine, de sorte que la France représente aux yeux des hommes dont je parle les idées grandes, généreuses de l'époque, ils se tournent vers elle comme vers le soleil qui réchauffe de ses rayons.

La vanité italienne a singulièrement prisé que la France faisait étudier ses institutions. «Il y a au jugement de votre pays quelque chose de bon à voir chez nous», disait-on de toutes parts. Je me suis bien gardé de ne point décevoir les esprits dans cette pensée utile à nos intérêts; j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour les entretenir dans la haute opinion que la France avait conçue d'eux et j'ai vu accroître les bons effets de mes paroles.

Il faut donc faire en Italie, selon moi, de la propagande philanthropique, comme l'Angleterre fait en Europe de la propagande commerciale.

Ce système est éminemment praticable et les gouvernemens ne pourraient en être blessés, car ils sont disposés à ouvrir aux idées et à l'activité des esprits cette voie qui ne leur présente aucun danger.

Ensuite on conçoit facilement que s'ils voulaient s'opposer à cette propagande innocente, ils se rendraient odieux aux peuples. Je crois qu'il n'y a que ce moyen, pour le moment, d'agir sur l'Italie d'une action toute morale, toute pacifique et aussi facile à faire qu'elle serait facile à réaliser.

Il y a un second moyen tout aussi puissant et qui avait pour objet de gagner les gouvernemens. Au sujet quelques mots d'explication.

Je dis hardiment que si nous avions Rome nous aurions aussi gagné. Rome exerce encore un grand empire en Italie. Mais comment changer l'esprit du gouvernement romain? C'est difficile. Toutefois, avec du temps et de la patience, cela n'est pas impossible.

Le Sacre Collège est peu favorable aux idées, à l'influence française, mais il est accessible à l'influence des hommes qui sont placés au second rang et ont du mérite, de l'ambition, dont la valeur doublerait si la France savait les mettre en relief, les soutenir. Il y a, parmi eux, des hommes de progrès, comme il y a partout, on sent bien à Rome que le gouvernement n'est qu'une ombre, mais les uns lui donnent de la force en le plaçant sous la protection de l'Autriche et les seconds voudraient le fortifier en tentant de le rajeunir. La mémoire de Léon XII a fait école.

Je voudrais donc que la France nouât des relations avec le parti progressif (sic), à qui appartient indubitablement l'avenir.

Il ne faut rien changer en Italie pour le moment, il faut préparer. Le Pape est vieux. Quoique bien portant, sa mort doit être prévue. Je pense qu'il est nécessaire de s'attacher à faire valoir, dès à présent, un ou deux

candidats et choisir des hommes qui donnent des espérances pour une meilleure administration.

Un parti ne tardera pas à se former autour des prélats que la France aura choisis et soutenus. Il sera facile, dans les conversations particulières et par d'autres, d'alarmer les romains au sujet des envahissemens successifs de l'Autriche, de les animer en les flattant de l'espoir de recueillir un jour toute l'Italie indépendante sous le patronage de Rome.

L'existence de la papauté s'allie plus qu'on ne pense avec les sectes nationales de l'Italie. Il faut l'attacher à faire prévaloir cette vérité. Rome en sera flattée et l'Italie ne tardera pas à la reconnaître.

Le Piémont doit aussi attirer l'attention particulière du gouvernement du Roi. En saisissant avec adresse toutes les occasions de faire sentir à Charles Albert combien le joug de l'Autriche est pesant, en lui prodigant d'adjoints flatteries car les injures à nos ultra libéraux lui ont été sensibles, en lui montrant, en lui prouvant que la France ne se soucie pas de la Savoie, du comté de Nice, de rendre Gênes à la liberté, en lui faisant entrevoir la possibilité de devenir un jour le pivot de l'indépendance s'il se met dès aujourd'hui à la tête des principes généraux, je ne doute pas qu'on n'arrive à des bons résultats. Ce prince s'ennuie de rien faire, il n'est pas heureux; son caractère est bon, noble; il aurait de l'ambition s'il n'avait de la crainte.

Qu'on lui inspire donc de la quiétude sur les possessions qui frémissent sous son joug, mais dont nous n'aurions que faire, qu'on le flatte, puisqu'il aime l'éloge, qu'on l'adoucisce puisqu'il est aigri et si, d'un autre côté, la propagande que je propose, et dont je vais développer les moyens, rend à la France une partie de son influence morale, si Rome, qui doit choisir entre l'Autriche et nous, laisse l'Autriche et revient à nous, je ne crains pas d'avancer que nous aurons, par une politique adroite, obtenu plus d'avantages que nous n'en retirerons du gain d'une grande bataille.

Je reviens à la propagande philanthropique, si bizarre que cela puisse paraître au premier abord. Le moyen est fort simple: entretenir toujours en Italie des missions analogues à celle que j'ai remplie. On choisira à cet effet, des hommes graves, instruits, discrets, lians, sachant écouter, se taire ou parler à propos. Ils devront savoir parler la langue italienne. Tantôt ce seront des médecins qui visiteront les hopitaux, hospices, établissemens d'aliénés, etc. Tantôt des administrateurs chargés de recueillir les renseignemens sur l'administration des établissemens publics. Tantôt des professeurs chargés d'étudier l'enseignement. Tantôt des financiers investis de la mission d'étudier les divers systèmes d'impôt. Tantôt des savans qui devront explorer les riches bibliothèques, soit pour refaire l'histoire du Moyen Age, où l'Italie a joué un grand rôle, soit pour retracer celle des républiques du commerce qui, pendant tous les siècles, remplirent le monde de leur gloi-

re et de richesse. Tantôt des artistes qu'on occupera à visiter les monumens publics et particuliers, à signaler les chefs-d'oeuvre, à en connaître le caractère, les mérites.

Tous auront pour instruction de se lier avec les hommes le plus intelligens de ce pays, de les faire connaître secrètement au gouvernement français en lui donnant sur eux tous les renseignemens possibles, faisant connaître leurs noms, leur profession, leurs relations, l'état de leur fortune.

Il sera bon de donner quelques encouragemens à ceux qui auront bien accueillis nos compatriotes. Quelques-uns intelligemment distribués à des savans, à des philanthropes etc. produiraient un effet indicible. Je laisse à penser à la décoration envoyée à Aporti, le célèbre fondateur des Salles d'Asile à Milan, aurait de retentissement au chanoine Cottolengo à Turin, à Morichini à Rome. Tout cela ne devrait pas se faire à la fois, mais peu à peu, uniquement pour entretenir les esprits dans des bonnes dispositions à l'égard de notre pays.

Pour ce qui concerne les missions, il faudrait qu'elles fussent données les unes après les autres, de sorte qu'il y eût toujours, pendant plusieurs années, un agent de cette sorte en Italie.

On publierait ici, sous forme de rapports, les observations recueillies et l'on aurait bien soin de ne pas blesser la susceptibilité des gouvernemens et des individus. Ces rapports ou ici en Italie, ou recevant une grande publicité par la presse, produiraient un effet prodigieux.

J'ai écrit mes deux rapports d'après cette idée, j'ai déjà préparé les voies. C'est un système que le gouvernement n'aurait qu'à continuer.

Avant deux années l'opinion en Italie serait retournée en notre faveur. Le gouvernement du Roi serait éclairé sur les hommes et sur les choses, il aurait noué d'utiles relations et saurait, dans l'occasion, sur qui compter.

La presse italienne, quoique censurée, n'est pas à dédaigner. On se mettrait en rapport avec elle; j'indiquerai facilement le moyen de se la rendre aussi favorable que possible.

Maintenant, ces missions successives ne coûtent pas beaucoup à l'Etat: on sait que les voyages en Italie ne sont pas chers.

Si ces idées paraissent à monsieur Guizot dignes de fixer son attention, je les développerai davantage dans un projet plus étendu.

AUGUSTE EDUARD CERFBER

DOCUMENTO X - NOTE

¹⁾ AMAEP, *Mémoires et Documents, Italie*, 36, cc. 18-25.

²⁾ Il russo Anatole Demidoff, prince di San Donato (1812-1870), filantropo, collezionista e scrittore.

DOCUMENTO XI¹⁾

1. *Fabrizio Ostini à Metternich, Florence, 14 Mai 1844, cc. 206-215*

Mon Prince,

je prends la liberté de soumettre à Votre Altesse quelques considérations que j'avais jetés sur le papier uniquement pour me rendre compte en part de la situation politico-sociale de l'Italie. Cela m'aurait servi plus tard à faire un travail plus complet où j'aurais retranché maintes superfluités. Forcé toutefois de m'adresser bien à regret à Votre Altesse pour mes affaires pécuniaires, j'ai au moins voulu lui montrer que je m'occupe, malgré l'agitation d'esprit où je me trouve, et quoique je ne puisse répondre jusqu'à présent aux instructions qu'elle a daigné me donner.

J'ai fait la connaissance, que je crois utile, de plusieurs savants entr'autres du professeur Corridi mathématicien, chargé de l'instruction du prince héréditaire pour tout ce qui tient aux sciences physiques et mathématiques auxquelles monseigneur le gran duc met une très grande importance. Si on pouvait le gagner!

Quant à mes idées sur l'Italie, si Votre Altesse ne croit pas que je suis dans le vrai, qu'elle me daigne me le faire dire et me faire donner quelques marcations²⁾ plus détaillées.

Je compte placer mon fils aîné à l'académie du Génie à Vienne. J'ai besoin de la protection de Votre Altesse pour obtenir une dispense d'âge de six mois. Je prendrai la liberté de lui adresser une supplique. Aujourd'hui je n'ai plus le tems. Je prie Votre Altesse d'agréer l'hommage de mon profond respect. De Votre Altesse le très humble et très obéissant serviteur

FABRIZIO OSTINI

2. *Ostini à Metternich, Florence, Mai 1844 (annexe à la lettre du b.(aron) Ostini du 14 Mai 1814)*

Je ne discontinue pas d'observer la situation politico-sociale de l'Italie. Malheureusement les notions que je puis me procurer des autres Etats de la Péninsule ne sont ni assez nombreuses ni assez positives, et je dois craindre que mon jugement ne se ressente un peu des impressions que je reçois tous les jours de l'état spécial de ce pays ici.

J'y suis arrivé, il y a bientôt quatre ans, dans l'idée que l'élément monarchique tombait en pensière³⁾ de toute part et que l'Italie était mûré pour la révolution; les biens et les mal pensants l'affirmaient également. Or, l'élément monarchique s'en va sans doute, et le principe aristocratique surtout. Mais, lorsqu'on dit que le pays est mûr pour la révolution il faut s'entendre. La Toscane et, je ne crains pas de le dire, le reste de l'Italie ne sont nullement dans la situation où était la France après l'avènement de Louis XVI ou l'Allemagne immédiatement avant la réforme. Il n'y suffit pas d'une étincelle pour produire un grand incendie.

Il est essentiel que les gouvernements se pénètrent de cette vérité, ou bien les sectaires auront beau jeu à induire les souverains dans la fausse idée qu'il serait sage de céder à un torrent désormais impossible à contenir. Ils l'avaient persuadé au duc de Lucques, et peu c'en est fallu, dit-on, qu'ils ne le persuadent au roi de Naples. J'admets sans doute que les sectaires soient très actifs à préparer des explosions. Mais voyons quelles sont leurs chances de succès.

Un des élémens des révoltes d'aujourd'hui, les industriels, leur manque d'abord, la bourse à la main car, j'admets aussi que les sectaires ont des moyens pécuniaires de quelque étendue, ils trouveront des gens sans aveu qui s'armeront. Mais ces bandes, bien ou mal armées, n'auront dans l'Italie centrale ni enthousiasme ni même courage personnel. L'esprit pacifique des habitants de cette partie de la Péninsule est proverbial.

Feu le comte Fossombroni⁴⁾ remarquait, fort à propos, que la Toscane, n'importe de quelle classe, mise dans le cas d'avoir une querelle, se retire en disant "non voglio guastare i fatti miei". Tout le monde convient d'ailleurs que, s'il pouvait sortir de son naturel, il serait pour défendre le grand duc. La lâcheté du napolitain, de l'habitant de la Campania Mallis est connue. Elle date de loin <et> elle n'est pas comme dans les autres fractions de l'Italie centrale, l'effet des circonstances plus ou moins passagères. J'entends dire qu'on ne peut juger de ce qu'une population tranquille aujourd'hui, sera demain en état de révolte. Mais cela suppose toujours une prédisposition qui n'existe pas dans la numereuse (sic) majorité des italiens du centre de la Péninsule, cela suppose un fond d'énergie qui y existe encore moins. On en retrouve un peu, pour exception, dans la populace de Rome et elle est pour le Pape.

L'énergie naturelle, qui se convertit facilement en esprit militaire, se trouve en Piémont.

Il paraît convenu que ce ne serait pas de ce côté-là que la révolte pourrait commencer. J'avoue que là-dessus je manque de données pour porter un jugement probable. En Sicile, en Calabre on est fait aux coup de fusil et au sang, mais toujours est il que les idées révolutionnaires y ont très peu de racine. Il faudrait beaucoup d'argent pour armer des bandes nombreu-

ses de banditi qui, au reste, valent très peu comme soldats. La plus part d'entre eux auraient plus à coeur le pillage que la liberté et certes ils ne la feraient pas aimer.

Dans les Légations il y a un peu d'énergie qui pourtant s'est jusqu'à présent épuisée en des vains efforts. On avait des motifs de croire que les troupes étaient presque partout, et en assez grand nombre, gagnées à la secte. Les faits ont jusqu'à présent prouvé le contraire. Il faut au moins penser que les traîtres y étaient en petit nombre puisque ils ont hésité à se rencontrer.

Il faut enfin, ou plutôt avant tout, tenir compte de la vigilante sollicitude de l'Autriche et de l'attitude imposante qu'elle garde en Italie. Et l'on pourra en conclure, ce me semble, que les révoltes partielles, que pensent amener les sectaires, ne sauraient prendre un grand développement et, qu'en conséquence, ils n'ont pas, durant la paix du moins, des chances probables de succès permanents.

C'est à dire qu'on peut se tranquilliser, ou qu'on ne doit se préoccuper que des chances de guerre. Je n'en commencerais point les hypothèses de guerre. Je manque de dernières principales pour les traiter. C'est de savoir si le Piémont resterait fidèle à la cause monarchique et si l'Angleterre se chargerait de garder nos côtes avec ses pyroscaphes. Ce sont d'ailleurs des questions purement politiques.

Non sans doute le mal existe et il est en progrès; on ne saurait se le dissimuler.

Machiavelli a dit que les maladies des Etats étaient comme la phthisie. Au commencement, lorsqu'elle serait facile à guérir, elle est très difficile à connaître et plus tard, lorsqu'elle se montre clairement, elle est incurable. Heureusement cette vérité n'est pas applicable à l'Italie. Les gouvernements savent très bien de quel mal nous sommes menacés, et ce mal n'est pas assez avancé pour renoncer à l'espoir de le guérir. J'allais dire radicalement, mais je me contenterai de dire pour en neutraliser les effets, pour amener ce que les médecins appellent une santé relative.

Il est vrai que les gouverneurs s'en donnent très peu la peine. L'apathie des masses se retrouve dans les gouvernants. Je ne parle pas des opinions et de la fidélité des employés, malgré le mal qui peut s'y trouver, le gouvernement pourraient faire beaucoup s'il voulaient.

Surveiller les sectaires et les troupes, travailler à s'affectionner ces dernières, à les épurer; ce serait déjà des palliatifs fort efficaces. Ils éloigneraient les chances des explosions précoces et, par là, les graves inconvénients et les complications de la répression. J'ai vu par expérience que la surveillance est chez nous assez difficile en pratique; mais l'Autriche, y étant fort intéressé, il faut l'appeler en secours. Elle ne s'y refusera pas.

Il faut en même tems faire la guerre au fond de la maladie dont le corps social est plus ou moins partout attaqué en Europe. Elle se manifeste ici par plusieurs symptômes. Je n'en signalerai, pour le moment, qu'un seul assez alarmant d'après moi et qui fait craindre des progrès lents, mais fort dangereux. C'est la tendance des savants — "dei scienziati" — depuis l'établissement de leurs réunions annuelles. Loin de moi la pensée de m'opposer au progrès des sciences. Aussi n'est-ce nullement par l'avancement de celles qui forment le but de leur réunions que je crois les savants dangereux.

Il y a aussi, jusqu'à présent, peu de conspirateurs parmi eux, et ceux-ci, à ce qu'il m'a paru, poursuivant avec réserve, leur but. Ce qu'ils ont d'abord proposé est en apparence fort innocent et est la conséquence naturelle des réunions. Ils ont proposé que les savants de toute la Péninsule ne forment qu'une seule *Fraternité*. Mais c'est exactement ici que le mal commence; car la vanité des savants suffit presque à elle seule pour qu'ils se croient former, ainsi réunis l'élite de l'Italie. De là à la prétention d'en régler les destinés il n'y a pas bien loin.

En attendant, bien accueillis, fêtés même par les gouvernements, ils s'habituent à prendre ces démonstrations de bienveillance comme un hommage tout rendu à leur supériorité intellectuelle. Ministres et souverains sont peu de chose à leurs yeux, s'ils ne sont pas savants.

Aussi leur souverain par excellence est le grand duc, qui je m'empresse de le dire, n'en serait pas flatté s'il voyait où l'on voudrait le mener.

Voici maintenant comment les sectaires poursuivent leurs manoeuvres au sein des réunions des savants. Le but de l'homme, leur disent-ils, est le bonheur, c'est l'application des sciences qui en augmente la somme. Il ne faut pas donc que vous restiez dans les hautes régions des théories; descendez à la pratique, devenez les bienfaiteurs de nos semblables. Mazzarosa⁵⁾ s'est fait l'organe de leurs vœux dans son discours d'ouverture de la réunion de l'année dernière. Il n'est certainement pas un sectaire. C'est un instrument aveuglé. Aussi les voyons nous déjà entrer dans les questions morales et politiques. On sait quelle attitude ils portent à leur solution.

Je n'en croyais pas mes yeux lorsque j'ai lu dans *Le Moniteur* que dans la séance de la chambre des députés du 20 avril, Carnot,⁶⁾ en discutant la loi sur les prisons, avait dit: «L'*Italie philosophique* a plusieurs fois agité cette question dans ses congrès. Celui de Florence de 1841 se montra peu bienveillant pour le régime pensylvanien. Celui de Padoue en 1842 conclut en sa faveur, mais celui de Lucques, en 1843, s'est prononcé contre d'une manière explicite».

Il faut avoir assisté à ces délibérations de l'*Italie Philosophique* pour être à même d'en apprécier la valeur. Peu de monde lit en Italie *Le Moniteur*.

Je ne sais pas si ces paroles de Carnot ont été dites à dessein. Si on voulait faire croire aux savants italiens que leurs congrès ont déjà une importance européenne, ce serait plus grave mais, en tout cas, les paroles de Carnot ne manqueront pas d'être connues et les sectaires les exploiteront à leur profit.

La section agricole s'est, dès le commencement des réunions, préoccupée de l'éducation religieuse et civile du cultivateur. On la trouve négligée.

On dirait, d'après les savants, que le clergé et les gouvernements n'y mettent aucune importance puisqu'ils se croient eux appelés à l'améliorer. J'ai beaucoup entendu parler de cette éducation religieuse et civile des paysans.

La religion d'abord va avant tout. La plus part des incrédules s'empresse de la proclamer, dans la pratique on s'occupe de préférence de l'éducation civile. Mazzarosa, qui d'après mes conseils voulut bien retrancher plusieurs passages de son discours d'ouverture, ne voulut pas supprimer tout la tirade relative à cet objet philanthropique, aussi fut-elle la seule chaleureusement applaudie.

J'espère qu'aucun gouvernement ne s'avisera de soumettre à un congrès de l'*Italie Philosophique* l'examen d'une question quelconque, même de simple théorie; on y vise je crois; les meneurs seroient bien aisés de trouver un gouvernement qui reconnaisse par là le congrès, ne fut ce que tacitement comme corps consultatifs.

Les savants sont, pour la plus part, des professeurs. Ils ne manquent pas de communiquer à leurs élèves leur vanité et leurs illusions par rapport aux congrès, parmi les étudiants, les affiliés à la suite sont assez nombreux.

On dit que, sans la qualification d'étudiant, ils sont admis comme aspirants aux réunions. Voilà la tendance de l'*Italie Philosophique*. Peut-être m'accusera-t-on d'en avoir exagéré le danger. Il en est vraiment des considérations morales et politiques comme des objets matériels. Si on les groupe on ne saurait éviter de produire une certaine illusion qui en grandit l'effet. Mais, même en faisant la part de cet effet, il reste beau coup de réalité dans le danger que je viens de signaler.

Le malaise constaté, on se demande quel peut être le remède. Ce n'est pas facile à dire. Il faut pour cela s'appliquer à connaître plus en détail la situation.

J'ai d'abord cru qu'il suffirait de veiller à ce que les savants ne sortent pas des bornes de leur institution: l'avancement des sciences physiques et naturelles. Mais je crois ce remède inefficace et, en pratique, il est plus difficile à employer qu'on ne pense. Il faut se gendarmier contre toutes les applications. J'ai entendu dire à des savants: «On nous traite d'utopistes théoriciens, et toutes les fois que nous voulons en venir à l'application de la

science même dans les choses les plus innocentes on nous repousse vers la théorie».

Le seul remède radical ce serait la suppression des réunions. Les sciences n'y perdraient pas grande chose, mais je ne sais si elle est désormais possible à moins que des circonstances spéciales ne concourent à l'amener.

Le scandale qu'engendre parfois la divergence des opinions pourrait bien arriver au point de donner aux gouvernements un motif d'en finir. C'est surtout de la section de médecine que peuvent venir à la fraternité ces 'odia fratrum'. Mais les gouverneurs sont naturellement appelés à étouffer ces discordes dans leur germe.

Les scandales peuvent aussi éloigner les vrais savants des congrès qui tomberaient par là dans la déconsidération. Il n'a pas manqué à ces réunions de ceux qui ont prêté au ridicule. Mais, à tout prendre, il me paraît plus probable que les congrès gagnent avec le tems progressivement en importance en Italie et qu'ils profitent del '*dolce far niente*' des italiens pour leur insinuer des illusions qui leur en ferait abandonner les jouissances.

On n'a au reste qu'à observer les réunions pour voir si elles gagnent ou si elles perdent dans l'esprit public.

OSTINI

3. Ostini à Metternich, Florence, 4 Juin 1844, cc. 185-187

Mon Prince,
monsieur de Schnitzer a eu la bonté de me communiquer ce que Votre Altesse a daigné lui écrire sur le petit travail que j'avais eu l'honneur de lui adresser le 14 mai dernier. Il m'a fait le plus vif plaisir d'entendre que Votre Altesse a trouvé quelque justesse dans mes idées.

Je la remercie beaucoup d'avoir bien voulu me les faire exprimer.

J'en viens aux deux ouvrages⁷⁾ dont elle parle. Je possédais déjà celle de Gioberti *Del Primato Morale e civile degli Italiani*, qui parut dans la seconde moitié de l'année dernière. Je le parcourus alors à la hâte, distrait que j'étais par les affaires et, encore plus, par les tracasseries auxquelles j'étais en butte. L'ouvrage, en deux gros volumes de 500 pages chaque, fut vendu publiquement, même à Lucques. Il fut en général peu lu et peu de remarque, excepté, peut-être, à Rome, ainsi que Votre Altesse l'a conjecturé fort à propos.

Plus court, plus facile à lire, l'ouvrage de Balbo me paraît encore à la portée de peu de monde en Italie. Il me donne la tentation de soumettre à Votre Altesse quelques considérations, moins sur son idée mère, qui n'est pas d'ailleurs tout à fait nouvelle, que sur les nombreux aperçus de son

développement. Mais, avant de l'oser, je désire connaître, autant que je le pourrai, l'impression qu'il fera sur le public assez restreint qui le lira. Peut-être cet ouvrage, s'annonçant comme occasion née par celui de Gioberti, rappellera sur celui-ci l'attention et l'on pourra mieux connaître le jugement qu'on en porte.

Il y a quelque probabilité que les écrits de ce genre se multiplieront. Un certain instinct me dit que l'essor est donné. L'on ne saurait négliger de prendre connaissance de ces publications et d'observer l'effet qu'elles produisent. Le plutôt on les a, le mieux c'est, car il est fort utile de les avoir lues avant les autres. Je crois que ce serait bien si Votre Altesse daignait donner ordre à Londres, à Paris, à Bruxelles de faire attention à toutes les publications de ce genre et d'en transmettre sans retard un exemplaire à la Mission Impériale à Florence. On imprime beaucoup de mauvaises choses en Corse, mais ce sont ordinairement des écrits incendiaires qui ne se rattachent qu'indirectement à la grande question politico-sociale de l'avenir probable de l'Italie.

Je prie Votre Altesse d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon dévouement sincère et sans bornes.

De Votre Altesse le très humble et très obéissant serviteur

FABRIZIO OSTINI

4. *Ostini à Metternich, Florence, 25 Juin 1844, cc. 218-246*

Mon Prince,
à peine avais je adressé le 14 mai dernier à Votre Altesse sur la situation politico-sociale de l'Italie un faible travail où, évitant d'examiner sur les éventualités de guerre, je remarquais, en passant, que, pour entrer dans un tel examen, il m'aurait fallu entre autres savoir si, en cas de guerre, le roi de Sardaigne resterait fidèle à la cause monarchique, ou en d'autres mots, il resterait l'allié de l'Empereur; qu'un livre *Le Speranze d'Italia*, qu'on annonçait comme publié sous les auspices de Sa Majesté Sarde, veut, à tort ou à raison, élever des doutes sur les intentions de ce souverain.

Comme ce livre touchait aussi bien aux chances de guerre qu'à la question sociale, et qu'il me parut assez remarquable et assez malveillant contre l'Autriche, je crus de mon devoir, tout en laissant de côté l'examen de chances de guerre, et n'osant aucunement m'ériger en juge du roi Charles Albert, d'appeler l'attention de Votre Altesse sur plusieurs parties de l'ouvrage; et je commencerai un travail dans ce but.

Mon travail, qui comprenait un extrait du livre, était déjà assez avancé lorsque monsieur de Schnitzer me fit l'honneur de me communiquer la dépêche de Votre Altesse du 9 courant sur le même sujet.

Ma première idée fut d'abandonner mon travail, sauf à en recommencer plus tard un autre, lorsque le public aura jugé le livre. Mais réfléchissant que Votre Altesse dans son point de vue élevé, considérerait dans sa dépêche l'idée fondamentale de l'ouvrage, tandis que mon faible travail porte sur ses développemens, sur les moyens que l'auteur propose pour réaliser *Le Speranze* et que je m'attache à arracher à celui ci un certain masque de modération et de bienveillance, je me suis décidé à finir ce travail et je prends la liberté de le soumettre ci joint à Votre Altesse.

Je désirerais qu'elle eût la grande bonté de le lire mais, si elle le trouvait trop long, je la supplie de le parcourir en commençant au moins du neuvième chapitre de l'extrait, jusqu'à la fin de mes courtes observations.

Quant à l'idée fondamentale, je n'y touche pas dans ces dernières et je la passe très rapidement dans l'extrait.

En lisant l'ouvrage, j'avais cru entrevoir que l'auteur ne disait pas tout et que son arrière-pensée était la réunion de toute l'Italie sous le sceptre de la Maison de Savoie mettant le Pape dehors.

J'ai vu avec une grande satisfaction que Votre Altesse n'a pas hésité dans la dépêche du 9 courant à le juger de même. Ce rêve est tout à fait fantastique.

Quant aux moyens que l'auteur suggère pour miner sans cesse la domination de l'Autriche en Italie, ils seront sans doute impuissans, mais comme ils ne sont pas fantastiques on ne saurait, à mon faible avis, les mépriser tout à fait.

Si je me trompe dans mes jugemens, que Votre Altesse daigne me le faire dire, afin que je puisse, en les modifiant, me retrouver sur le chemin du vrai.

Et je la prie en attendant d'agréer l'hommage de mon plus profond respect et de mon dévouement sans bornes.

De Votre Altesse le très humble et le très obeissant serviteur

FABRIZIO OSTINI

Annexe à la lettre du baron Ostini du 25 Juin 1844

Ayant attentivement lu l'ouvrage du comte Balbo *Delle Speranze d'Italia*, j'ai trouvé ce livre très fantastique dans son idée fondamental, mais assez remarquable dans ses développemens et assez malveillant envers l'Autriche. Et, comme il serait possible qu'il exerce quelque influence sur l'opinion,

j'ai jugé utile de mettre Son Altesse monsieur le prince chancelier à même de juger lui-même, malgré ses grandes occupations, l'ouvrage, lui en soumettant le vrais sens dans un extrait dépouillé de tous détails et de tout ornement, aussi bien que des artifices de l'ouvrage, mais commençant l'argumentation toute entière, de manière même que la 'justa positio' des idées de l'auteur n'en fut pas altéré.

Quelques soins que j'ai mis à raccourcir mon extrait il est toujours d'une certaine longueur. Mais, par contre, les observations, par lesquelles j'ai osé l'accompagner, en sont devenues d'autant plus courtes. Quelques unes ont pu même être notées en deux mots en marge de l'extrait.

L'ouvrage est dévoué à Gioberti. Le sens de la dédicace se retrouve dans le motif occasionnel de l'ouvrage.

Le philosophe Gioberti, déjà connu par sa théorie du surnaturel, profitant de la liberté d'écrire que lui donne son séjour à l'étranger, a publié un livre sur le *Primato Morale e Civile degli Italiani*. Ce n'est ni du primat que l'Italie a exercé sous les Romains, ni de celui qu'ont exercé les papes, que Gioberti veut parler, mais bien de celui que l'Italie voit pour elle en espérance dans l'avenir. Cet avenir ne peut être l'oeuvre que des princes qui ont exclusivement en leurs mains les destinées de la patrie. Gioberti évite presque toujours l'erreur, si fréquente en Italie, de confondre le passé, le présent et l'avenir.

Chaleureux, et même exagéré dans son amour de la patrie, il n'est pas de ceux qui se contentent du présent parce qu'il est tolérable et qui pour en jouir sans soucis, traitent de révolutionnaire quiconque voudrait y toucher.

Avec ses défauts, le livre de Gioberti aura toujours la gloire d'avoir ouvert le thème. Il ne manquera pas d'écrivains qui le suivront. Balbo se dit du nombre, quoique dissident sur plusieurs points. Et avant d'entrer en lice, il proteste qu'il cherche le bien de son pays sans vouloir le mal de personne.

Chapitre I

La situation politique de l'Italie est fâcheuse — 'non è buona' — parce qu'elle se trouve en partie sous la domination d'une grande puissance étrangère qui, par la prépondérance de ses forces, tient tous les autres états de la Péninsule dans la dépendance.

Le Pape sera toujours pape mais, tant qu'il se trouvera sous l'influence de l'Autriche plus que sous celle de la France, de l'Espagne, du Portugal et de la Bavière, grandes puissances catholiques, ou de la Prusse et de l'Angleterre, grandes puissances protestantes, il ne pourra jamais exercer

ses hautes fonctions de chef actuel de la catholicité, de chef en espérance de toute la chrétienté, aussi bien qu'il le pourrait s'il était tout à fait indépendant.

Chapitre II

L'Italie peut sortir de son état de dépendance de quatre manières. Premièrement par l'établissement d'un royaume d'Italie. Celui qu'avait établi Napoléon n'était évidemment qu'une oeuvre de transition.

Murat, et plus tard des conjurés, rêvèrent aussi un royaume d'Italie.

Le désaccord entre princes, ministres, peuples, conspirateurs rendit toujours impossible la réalisation de ce rêve. Il n'y a pas de pays qui, depuis les Romains, ait été moins que l'Italie réuni in un seul corp d'Etat.

Que deviendrait d'ailleurs le Pape dans le royaume? Personne n'y pense sujet? Mais la catholicité entière y opposerait.

Chapitre III

Deuxièmement par l'établissement d'un royaume d'Italie autrichien. Si cela n'a pu se réaliser lorsque la moitié de l'Italie était gibeline, comment serait il possible maintenant que toute la Péninsule serait contre.

Si les factions des guelfes et des gibelins, qu'à Dieu ne plaise, se renouvèlaient Balbo se ferait guelfe?

Chapitre IV

Troisièmement par l'établissement d'autant de petites républiques qu'il en surgirait d'un soulèvement général de l'Italie.

Ces petits Etats ne sauraient se maintenir long tems. L'Italie est déjà trop subdivisée; ce qui nuit à son progrès.

La morceler encore ce serait un crime de lèse civilisation. Et les grands Etats européens ne voudraient pas de ces nombreux foyers d'anarchie.

Chapitre V

Tous ces rêves de royaume d'Italie, de petites républiques, qui n'ont amené que quelques vains essais, n'ont pas les vœux de la grande majo-

rité des italiens éclairés, qui ne croyent possible, et ne désirent ni le morcellement des Etats actuels ni leur fusion en un seul Etat. Ils ne veulent que réunir leur efforts pour aider à ce que la force des choses doit lentement amener.

C'est là la quatrième manière, la seule possible, et généralement reconnue, d'acquérir l'indépendance. Dès qu'une opinion devient générale elle trouve bientôt un interprète.

L'avenir de l'Italie l'a démontré un Gioberti, qui a proclamé, comme le seul moyen d'acquérir l'indépendance italienne, une fédération de tous les Etats italiens.

Balbo présente ici un aperçu historique des fédérations italiennes depuis celles des etrusques jusqu'à celle passagère de Laurent de Medicis et fait reporter les motifs qui les ont empêchées d'arriver à une indépendance complète.

Dans l'idée de Gioberti il y a une chose de trop et une de trop peu.

Il veut dès à présent établir le Pape chef de la fédération. C'est prématuré que d'entrer dans ces particularités qui dépendent des conjonctures du moment où la grande entreprise pourra être accomplie.

Il est d'ailleurs à croire que le Pape ne voudrait pas de cette présidence.

Gioberti n'aurait pas dû, par contre, négliger de s'occuper des difficultés pratiques que la formation de cette fédération doit remonter; Balbo va y suppléer. Il annonce que le reste de son ouvrage est destiné à prendre en considération ces obstacles et à chercher les moyens de les vaincre.

*Chapitre VI**

Les obstacles se réduisent à un seul, mais très grand. C'est qu'une partie de la Péninsule se trouve sous la domination étrangère.

Si l'Autriche entrait dans la fédération italienne elle la dominerait; elle n'en laisserait pas même la présidence nominale au Pape.

Lorsque Melzi⁸⁾ disait à la Consulte de Lyon à Napoléon qu'il fallait appeler au royaume d'Italie la Maison de Savoye si on voulait maintenir l'équilibre en Italie aussi bien qu'en Europe, Napoléon sourit.

C'était la prépondérance qu'il voulait.** C'est la prépondérance que veut l'Autriche. Une fédération entre tous les Etats italiens à l'exclusion de

* C'est une répétition. Il en a d'autres qui sont en partie cachées par la variété des développemens.

** Et voilà la Maison de Savoye mise en scène. Pour l'y faire conduire par Melzi, l'auteur tombe dans un peu de confusion et même de contradiction.

l'Autriche serait fondée en droit; plusieurs puissances étrangères l'appuyeraient peut-être. Mais, tant que l'Autriche est là, on ne saurait espérer de mettre d'accord tous les princes d'Italie à former une telle fédération. Si quelques uns d'entre eux en avaient le courage, il manquera aux autres.

Si, par contre, l'Autriche ne dominait plus sur une partie de la Péninsule, rien ne serait plus facile que la fédération de tous ses princes. La communauté des intérêts l'amènerait infailliblement.

Chapitre VII

Envisageons sans crainte le grand obstacle de la présence de l'étranger en Italie.

Cet obstacle est aussi ancien que les efforts faits de tant <de> tems pour l'écartier.

Ici suit un long aperçu historique de 35 pages, plus développé et plus général que celui du chapitre cinquième, des efforts faits par les italiens pour conquérir l'indépendance sans jamais y parvenir. On ne présentera qu'un extrait rapide dans la vue d'en faire reporter quelques particularités.

Commençant par Camille, qui chassa les Gaulois de Rome, l'auteur ne s'arrête ni sur la république ni sur l'empire romain, et passe en revue les treize siècles qui se sont écoulés depuis le grand Théodoric jusqu'à la fin de la lutte européenne contre Napoléon.

Il admire l'établissement du pouvoir temporel des Papes, déplore, et excuse en même tems, qu'ils aient appelés à leur secours tantôt les Francs tantôt les Allemands; montre — à plusieurs reprises pendant tout le chapitre — que ces derniers sont les étrangers qui ont le plus longuement et le plus lourdement pesé sur l'Italie.

Réprouve les vues des pontifes du 10^{ème} siècle.

Ces vues n'étaient pas dans l'Eglise mais dans quelques uns de ses membres. Et Balbo, citant solennellement en grosses lettres l'axiome de Gioberti "que les nations chrétiennes peuvent bien tomber malades mais ne peuvent mourir" — preuve l'Irlande et la Pologne —, salue l'onzième siècle comme le plus beau de l'Italie et Grégoire VII, comme le plus grand de tous les pontifes et les saints réformateurs des ordres monastiques, ses contemporains, et les républiques qu'il préférerait appeler municipalités — 'comuni' — qui s'établissent à la faveur des papes.

L'auteur passe alors aux trois siècles subséquents qui décroissent en splendeur et ne savent conquérir l'indépendance, parce qu'on s'occupe trop dans chaque petit Etat à augmenter la liberté intérieure et l'on manque par là l'occasion favorable de l'avènement à l'Empire de l'illustre Maison de Habsbourg qui, tournant ses vues politiques vers l'Allemagne, mettait moins

de prix à son influence en Italie. Puis il frappe de malédiction le 17ème siècle — 'le Seicento' — efféminé et manieré.

Il ne laisse échapper aucune occasion de relever les grandes qualités de quelques princes de la Maison de Savoye qui, depuis Amédée Philibert, se sont italianisés par leurs acquisitions successives et établissant leur résidence dans la ville très italienne de Turin — 'italianissima Torino' —.*

Il indique, en passant, quels souverains italiens d'origine étrangère, et plus que les autres, le grand duc de Toscane, sont devenus tous 'italianissimi'.**

Arrivé enfin aux bouleversements de la fin du 18ème siècle, l'auteur se félicite avant tout que le Saint Empire Romain soit resté enterré sous leurs décombres et que l'illustre Maison de Savoye, par ses gloires littéraires — Parini, Alfieri —, et par l'acquisition de Gênes, soit devenue plus puissante et plus italienne. Il reconnaît que l'Autriche est sortie du Congrès de Vienne plus prépondérante que jamais en Italie mais, comme il est persuadé que maintenant l'effort vers l'indépendance complète de la Péninsule est donné, il pense qu'il ne faut désormais s'occuper qu'à préparer le moyens de l'atteindre, en attendant les éventualités de se confédérer pour mettre la main à l'oeuvre.

Chapitre VIII

Quelles sont les éventualités probables? C'est un calcul d'avenir et par là incertain. Mais il faut savoir distinguer un avenir lointain, qu'on ne saurait deviner, d'un avenir plus rapproché de nous, dont les événements, étant les conséquences du passé ou du présent, peuvent être approximativement prévus.

C'est de cet avenir que l'auteur s'occupe, posé pour base que le premier pas c'est de mettre l'Autriche hors d'Italie en se réunissant contre elle.***

Dans l'avenir probable on peut prévoir quatre éventualités d'indépendance:

1. l'accord de tous les princes;
2. un soulèvement national;

* Excusatio non petita.

** Mais si Turin était déjà 'italiana prima'.

*** Il avait dit qu'une fédération était impossible en présence de l'Autriche et maintenant il veut en faire une pour la mettre dehors.

3. un appui étranger;
4. une occasion fortuite.

On a déjà vu que l'accord des princes est impossible. Un soulèvement simultané de 20 millions d'hommes est impossible. Une agitation à l'irlandaise, qui pourrait le mûrir, exige une dose de liberté que l'Italie n'a pas. Il ne pourrait donc être question que d'une conspiration ou de sociétés secrètes. L'auteur en peint, avec vérité et avec chaleur, les turpitudes, les chefs invisibles, le but inconnu, l'obéissance aveuglée même dans le crime, les trahisons et les déceptions qui en découlent nécessairement et il conclut à l'impossibilité du succès.

Il est vrai, observe-t-il, que dans les derniers tems on a vu deux grandes conspirations de réussies: celle contre Ferdinand VII et celle de 1813 contre Napoléon en Allemagne. La première était toute militaire. Dans la seconde, où les allemands ont dû ne pas mêler des essais pour obtenir la liberté intérieure, ils ont porté leur caractère calme, solide et constant, tout le contraire de celui des italiens. Mais s'ils ont réussi, c'est très spécialement parce que le joug des français était flagrant, insupportable.

Il n'y a rien de tel en Italie; il n'y a qu'une prépondérance exercée avec modération qui ne pèse que sur les princes et les gouvernements et n'est aperçue presque que par eux. Les peuples des différents Etats italiens y sont indifférents et, étant tolérablement gouvernés, ils ne s'occupent guère de l'Italie autrichienne sur laquelle pèse directement la domination étrangère.

Il n'y a qu'un petit nombre de clairvoyants qui puisse envisager le véritable état des choses. Mais l'accord des princes qui, laissés à eux-mêmes, ne saurait réussir, ou bien un soulèvement national réussiraient peut-être avec l'appui d'une puissance étrangère.*

L'appel des étrangers a toujours tourné à l'asservissement de l'Italie.

D'ailleurs, pour parler sans détours, c'est la France qu'il s'agirait d'appeler. Elle s'est déjà refusée une fois à l'appel des sectaires. Elle sera toujours empêchée par son gouvernement représentatif à se mêler d'affaires qui ne présentent pas un véritable intérêt national.

L'intérêt de la France est que l'Autriche ne s'agrandisse point en Italie; cela empêche la France, comme on le verra tantôt, est (sic) l'amie naturelle de l'Autriche. Restent les occasions fortuites. On peut en prévoir trois dans l'avenir probable: une conflagration démocratique; une tentative de

* Dans ce chapitre, qui est fort long, l'auteur fait son possible pour atténuer l'aversion qu'ont beaucoup d'italiens pour les français afin qu'on les désire quand il en sera tems comme alliés.

monarchie universelle; quelque partage d'Empire, comme celui de la Pologne dans le siècle passé.

La démocratie est rendue tous les jours plus impuissante par l'accroissement de cette classe où se réunissent tous les gens éclairés et bien élevés, classe qui se recrute simultanément d'en haut et d'en bas.*

On reconnaît maintenant que les démocraties antiques étaient au fond des aristocraties et celles du moyen-âge des municipalités. Les démocraties qui restent de nos jours, celles surtout du continent américain, n'engagent pas à les imiter.

Balbo en est fâché pour les démocrates purs.

Les conflagrations démocratiques seront encore long tems l'épouvantail des polices et l'espoir des sectaires; mais elles ne sauraient plus compter parmi les moyens efficaces d'indépendance.

Les essais de monarchie universelle ne sont plus probables.

La France en a vu l'impossibilité; l'Angleterre n'y a jamais pensé; la Prusse est trop petite. L'Autriche, loin d'en avoir le courage, n'a pas même celui de saisir les occasions de conquêtes qui se présentent à elle.

La Russie comprend qu'elle aurait tout le monde contre elle. Elle pense à des projets plus réels; elle prévoit la chute de l'Empire Ottoman.

Nous voilà, dit Balbo, d'élimination en élimination, arrivés à une chance probable d'indépendance pour l'Italie.

Occupons-nous à nous mettre à même d'en profiter sans renoncer à d'autres chances imprévues, que le hasard pourrait nous présenter.

Chapitre IX

La chute de l'Empire Ottoman doit amener des grands changemens. L'empereur Alexandre fut grand un moment en appelant par la S.(ainte) Alliance toute l'Europe à prendre part à la grande oeuvre de rétablissement de la chrétienté en Orient. Il changea bientôt, mais la civilisation chrétienne dans l'Empire turc n'en est pas moins en progrès. Elle est devenue irrésistible. On la calomnie, on l'entrave, "eppur si muove".**

Ainsi l'Empire Ottoman tombe; la chrétienté vient à sa place. Quand? Comment? On ne saurait préciser l'époque; c'est le secret de la Providence.

Le grand homme d'Etat qui a en main les destinées de l'Autriche n'a pas rendu de plus grand service à l'Europe et à l'Italie que celui d'avoir

* En Italie elle se recrute surtout d'en haut; c'est ainsi que l'aristocratie s'en va.

** Mot connu de Galilée.

empêché qu'on précipitât la solution de la grande question. L'Europe et l'Italie n'étaient pas préparées. L'auteur passe au comment. On ne rapportera ici que très rapidement ce rêve de partage, s'attachant à en faire relever quelques parties.

D'après l'auteur on n'évitera dans le partage des longues et sanglantes discordes que si les puissances se pénétreront dès le commencement de leurs vrais intérêts auxquels il faut toujours, après un long détour de guerres, aboutir, si l'on veut avoir une paix solide.

Posé pour base que les dépouilles européennes ou attenantes à l'Europe de l'Empire Ottoman ne peuvent être partagées qu'entre la Russie et l'Autriche, et qu'il est l'intérêt de toutes les puissances que l'Autriche en ait la meilleure partie parce qu'elle abuse moins que la Russie de sa puissance excepté en Italie,* Balbo décide que dans les vrais intérêts de tous, même de la Russie, la Russie devrait se contenter des bords nord-est, est et sud-est de la mer noire, et s'étendre au loin en Asie, même à l'est de la mer Caspienne, abandonnant cette Pologne qui est sa plaie éternelle, comme elle est la plaie de l'Autriche et de la Prusse, moins douloureuse seulement parce que moins irritée.

Alexandre se trompait en croyant tenir la Pologne dans une liberté limitée, comme si cette liberté imparfaite pouvait jamais rester stationnaire et n'être pas employée à conquérir l'indépendance!

L'Autriche prendrait les bords nord-est et est de la mer Noir, Constantinople et le Bosphore et aurait la haute et noble mission de porter la civilisation chrétienne en Turquie.

Quant à la Prusse, l'Angleterre et la France, dont l'intérêt principal est de soutenir l'Autriche, la Prusse aurait la Pologne, l'Angleterre, l'Égypte, ou une partie de l'Égypte.

Cette puissance ne se soucie de faire des nouvelles conquêtes.

La France a déjà une large compensation en Afrique.**

L'Angleterre et la France sont intéressées à ce que l'Autriche abandonne l'Italie.

L'Angleterre parce que dans le progrès de l'Italie indépendante elle trouverait une augmentation de débouchés pour son commerce; la France parce qu'elle retrouverait dans l'Italie une alliée qui établisse l'équilibre. C'est la France qui réunira toujours autour d'elle les puissances occidentales de second ordre.***

* È meno prepotente, salvo in Italia, della Russia.

** Il paraît que ce n'est que dans le cas qu'elle s'agrandisse en Orient.

*** C'est une assertion sans preuve.

Ayant fini d'exposer son projet de partage, qui occupe 42 pages, Balbo prévoit qu'il arrivera de trois choses l'une.

Ou les puissances, se pénétrant tout d'abord de leurs vrais intérêts, adoptent son plan et l'Italie y trouvera tout naturellement son indépendance; ou, entraînées par les inconstances du moment et par une fausse ambition, elles s'écarteront de son plan et il s'en suivra entre elles une longue lutte qui fournira à l'Italie une série d'occasions de conquérir son indépendance, ou, ce qui est plus probable, elles continueront le système suivi jusqu'ici d'employer des palliatifs pour prolonger l'agonie de l'Empire Ottoman, et ce sera moins bien pour l'Italie.

Mais, dans tous les cas, il faut que l'Italie s'aide elle même. Si l'Allemagne, la France et l'Angleterre poussent plus ou moins l'Autriche vers l'Orient, il faut que l'Italie l'y presse avec bien plus de vigueur et lui montre la nécessité d'y chercher des compensations pour ses provinces italiennes qu'elle seroit forcé d'abandonner.

«Quelques uns d'entre nous — c'est ainsi que Balbo continue — <pensent que> nous sommes la plus grande plaie que l'Autriche ait dans le corps; d'autres d'entre nous, que nous sommes son voisin le plus dangereux. C'est à nous à lui faire sentir toute la douleur de sa plaie, pour qu'elle en cherche le remède; à lui rendre sensible le danger progressif du voisinage pour qu'elle cherche à s'éloigner.

La couronne lombardo-vénitienne est trop belle pour la déposer ou l'échanger volontiers. Il faut une impulsion, quelques faits qui prouvent à l'Autriche qu'elle n'est point en liberté de changer le Pô contre le Danube, mais qu'elle est forcée de prendre celui-ci, ne pouvant garder l'autre.

L'Autriche vit au jour le jour, profitant des occasions pour rester comme elle est. Vivons de même au jour le jour, mais en épiant toutes les occasions de changer en mieux et sachons saisir ces occasions. En attendant voyons ce qu'il y a à faire pour s'y préparer».

Chapitre X

Comment les princes, qui en Italie sont tant, peuvent-ils aider? C'est d'abord à eux à en juger, on ne saurait préciser ni les alliances entre deux ou plusieurs, ou entre tous les princes d'Italie, ni leurs alliances à l'étranger, qui toutes dépendent des conjonctures de l'Espagne.

Deux observations, dit Balbo, trouvent ici leur place. La première est qu'il ne faut pas se créer des ennemis en comprenant dans l'indépendance la Corse, comme voudrait Gioberti, ni Malta, ni la Dalmatie. La seconde, beaucoup plus importante, est la suivante: par sa conformation géographique l'Italie est naturellement partagée en deux parties. C'était jadis

la partie du midi qui tenait le primat, maintenant c'est celle du nord, la vallée du Pô, qui est le Piémont surtout, la plus importante.

Balbo ne veut aucun primat permanent pour aucune des deux parties. Mais, tant que la lutte dure, on ne saurait d'après lui, refuser au Piémont le primat des dangers qui lui donne droit aux avantages, aux agrandissements. Le Piémont seul, d'ailleurs, peut donner des indemnités en occident. Il faut qu'il ait Milan et Venise. Parler d'indépendance italienne c'est synonyme de dire que la Maison de Savoye doit fonder un grand royaume Ligure-Lombardo.*

Parme et Modène pourraient tout au plus avoir quelques agrandissements, mais les états du midi ne sauraient en espérer aucun dans le nord de l'Italie.

L'Italie du midi pourrait ne pas voir d'abord assez d'utilité à coopérer à la grande entreprise et n'y trouver qu'une question de conquête pour le Piémont tandis que c'est une question d'indépendance et, par là, d'utilité générale et qui devrait, comme telle, suffire à y faire concourir tous les états de la Péninsule.

Naples au reste pourra y obtenir des agrandissements en Afrique ou à Orient, et il est destiné à devenir le grand anneau de jonction avec la chrétienté de l'Orient. Naples et la Toscane pourront aussi s'agrandir des provinces papales de l'Adriatique, qui ne veulent plus rester sous le Pape et sont en vérité "una appendice contro natura" de ses Etats.**

Le Pape verra aussi les avantages généraux de l'indépendance et, s'il ne les voyait pas, Balbo dit que nous pourrions nous en débarrasser — "e diciam noi si potrebbe torre di mezzo".

Mais il s'empresse d'ajouter que cela ne se peut pas.*** Que, si le Pape est un inconvénient, c'en est au moins un fort ancien. Mais il en n'est pas <moins> un chef de l'Eglise, il ajoute par son primat spirituel à la gloire de l'Italie. Les princes italiens doivent le lui assurer, en se faisant les défenseurs de son indépendance.****

Mais, laissant de côté ce qu'il y aurait à faire lorsqu'on aurait conquis l'indépendance, ce qui importe maintenant c'est de s'occuper sans retard de

* Ligure-Lombardo! Et le Piémont? Probablement l'auteur ne le nomme point, en baptisant le nouveau royaume, parce qu'il croit entendre que le Piémont c'est Lombardie.

** Ainsi tous les Etats seront agrandis et celui du Pape seulement démembré. Je ne sais comment l'ami Gioberti prendra cela.

*** Gioberti n'en voudra plus de la dureté⁹⁾ du livre.

**** Mais il faut qu'il fasse des sacrifices, qu'il se laisse couper les ailes.

ce qu'il y a à faire pour l'atteindre; c'est quand on passe au quid agendum actuel ce qui mérite un peu plus d'attention.

Les souverains doivent d'abord:

1. Augmenter et perfectionner les armées. Deux Etats de la Péninsule le font déjà.* C'est de l'argent bien employé. On maintient par là l'activité, la santé, la moralité des masses, on empêche l'oisiveté, on diminue les classes industrielles, qui abâtardissent et dépravent les races, et les classes lettrées qui, trop nombreuses, deviennent dangereuses;

2. augmenter la marine militaire et marchande, mêmes avantages;

3. augmenter les forces morales par l'amélioration des gouvernements.

Le grand point à considérer ici est que tout ce que sous ce rapport peuvent faire d'avantageux les gouvernements italiens deviendrait nuisible à l'Autriche, si elle voulait en faire autant dans ses possessions italiennes. Les améliorations sont de plus d'un genre, ouverture de routes, de chemins de fer, encouragements aux arts, aux sciences; culture de la langue, qui marque la nationalité, de l'histoire qui, en retrouve la gloire.

La censure est nécessaire sans doute aux gouvernements monarchiques, mais les gouvernements italiens peuvent tolérer une certaine latitude de liberté qui nuit beaucoup au gouvernement de l'étranger, qui ne pourrait jamais d'ailleurs la permettre chez lui. Les lettres et les sciences doivent, au reste, avoir un centre.**

C'est des lettres qu'en attendant le moment d'agir, on peut tirer le plus grand parti pour s'y préparer.

La prépondérance de l'Autriche ne peut rien contre tout cela, tante que la paix dure. Les gouvernements nationaux ne font que d'user de leurs droits. La forme de gouvernement consultatif, établi dans quelques Etats de la Péninsule, donne aussi un très grand avantage à ces Etats sur l'Etat gouverné par l'étranger, qui ne peut aucunement songer à l'adopter car on y appellerait des conseillers non italiens et ils seraient internationaux et, par là, ennemis du pays; ou il y appellerait des conseiller italiens, et ils se trouveraient gênés entre le souverain étranger et la patrie.

Allons plus loin. Les gouvernements délibératifs entravent de leur nature l'entreprise d'indépendance, qui a besoin d'unité; et l'entravent d'autant plus si les efforts pour les établir occasionnent des collisions entre princes et peuples. Ainsi, en tout cas, c'est à ces derniers à les établir.

Mais, supposant qu'un prince italien sait sagement établir une représentation nationale dans ses Etats avec plus ou moins de liberté, n'import-

* Le Piémont je pense, et Naples. C'est curieux de les voir appareillés!

** Il n'en dit pas d'avantage, je ne sais s'il fait allusion aux réunions des savants.

te, mais avec la publicité, qui en est la véritable base, ce serait là le plus grand moyen de popularité, le plus grand avantage sur l'étranger qui ne saurait co-exister dix ans dans la Péninsule, "son agonie serait sonnée".

Ainsi l'Autriche fait-elle tous ses efforts pour l'empêcher; et elle a même exigé de quelques états des promesses qui ne sauraient être valables en droit. En dernière analyse l'Autriche, pour empêcher l'établissement d'un tel gouvernement, crierait beaucoup, mais elle ne ferait pas la guerre. Une guerre pareille serait par trop impopulaire et l'Autriche y trouverait contre elle les grandes puissances.

Balbo, n'ayant pas l'oreille des princes que ces choses concernent, prend le parti de les dire au public, dans le quel il se rejouit de voir tous les jours grandir la moderation énergique — "la forte moderazione".

Chapitre XI

Comment tous les italiens en général peuvent-ils aider à se préparer à la grande entreprise?

On a fait dans le chapitre précédent une part très large aux princes. C'était naturel puisque les souverains chez nous sont tout. La part d'action qui reste à tous les autres, n'est pas petite pour cela puisque, du moment que la volonté des princes devient action, ils ne peuvent rien sans les peuples.

Mais il faut que chacun agisse dans son cercle sans chercher à empiéter sur celui des autres, en ayant, par là, la justice de la cause, la justice des moyen, et le succès est assuré.

Balbo admet quatre catégories d'action: celle des ministres et hauts fonctionnaires, celle du clergé, celle des gens de lettres, celle de tous ceux qui sont dans la vie privée.

Les ministres, là où il n'y a pas de représentation nationale, représentent en quelque sorte la nation; ils forment l'anneau de jonction entre elle et le souverain; ils n'en sont que plus importants et plus embarrassés. Leur mission est aussi difficile que belle; il faut laisser à leur jugement l'action qu'ils doivent exercer et, surtout, ne pas les choquer en voulant leur donner des leçons.

Balbo déplore la fausse position des hauts fonctionnaires italiens de provenance autrichienne; il répète ce qu'il a dit à propos des gouvernements consultatifs. Quant aux employés secondaires de ces provenances, ils servent pour vivre, il ne faut pas, dit-il, leur en vouloir.

Quant à l'armée italienne de l'Autriche il approuve qu'elle existe, il voudrait même voir des volontaires qui la grossissent, afin que l'esprit militaire ne périsse, et que lorsque le moment sera venu, toute l'Italie en arme se déclare pour l'Autriche, si elle donne l'indépendance à la patrie, ou con-

tre elle si elle le lui refuse; "o con voi austriaci o contro voi, secondo che volete diventare amici o restare avversari della Patria nostra".*

On ne devrait pas même cacher ces sentences, et le jour où l'Autriche voudrait faire la guerre à un prince italien, il ne serait pas même nécessaire de suivre l'exemple — qu'on a pourtant loué — des autrichiens, du bavaïois, des saxons, de passer durant l'action dans le camp opposé, il suffirait de l'inaction; même si on devait rester prisonniers.

Il n'y aurait pas ce jour là de plus grand embarras pour l'Autriche que son armée italienne, plus celle ci serait forte, plus l'embarras serait grand.**

Balbo est bien aise que Gioberti le dispense de dire comment le clergé doit contribuer à l'oeuvre de l'indépendance. Il faut être prêtre pour le dire. Les ouvrages de Gioberti le montrent au clergé aussi bien que ceux de Rosmini, son adversaire. Balbo voudrait voir les deux bons patriotes réconciliés.

Le clergé, au resté, a besoin en Italie d'augmenter sa culture. Le principe que les prêtres doivent s'occuper du spirituel, et ne pas se mêler des affaires de ce monde, est faux. Où serait donc la limite? De nos jours les prêtres ne peuvent plus abuser de leur pouvoir. La tutéle temporelle de la chrétienté est à jamais finie, elle n'est plus ruineuse.*

Le sacerdoce, au général, doit faire la guerre à la philosophie antichrétienne et, plus qu'au matérialisme, s'opposer au rationalisme, qui est notre véritable plaie. Il doit réunir les dissidents à l'Eglise Catholique. Le sacerdoce italien, en particulier, doit contribuer par l'exemple et la parole à l'oeuvre de l'indépendance. La vocation du ministres de l'autel, dira-t-on, est plus haute sans doute mais, en la suivant, ils augmentent la vertu et préparent par là la force. Si Balbo devait dire quelle classe a plus d'action actuelle et est mieux préparée à toute éventualité d'indépendance, il dirait que c'est le clergé. 1808 et 1814 le prouvent.

Quant aux gens de lettres, ils ne doivent point exagérer leur puissance.

On dit que les lettres font naître les idées et que celles-ci amènent les faits. Balbo croit que les faits font le plus souvent naître les idées; il admet, pourtant, que les idées et les faits réagissent les uns sur les autres, mais il ajoute qu'il vaut mieux s'occuper à profiter des occasions qu'à les faire naître. On dit que la puissance des lettres s'est accrue.

Le nombre des écrivains est sans doute plus grand, mais ils ont individuellement perdu en valeur intrinsèque. Cette généralité, toutefois, est plus

* Ainsi les lombards et les vénitiens aussi.

** Mais il y a là contradiction, on a dit tantôt 'o con voi o contro voi'.

*** Gioberti ne le pense pas.

utile pour préparer à l'indépendance. L'action des lettres est entravée en Italie par les gouvernemens. Voilà pourquoi les étrangers, et les italiens qui sont dehors, peuvent être plus utiles. Mais les écrivains qui sont en Italie ne doivent point se décourager.

S'ils ne peuvent écrire clair, qu'ils écrivent obscur, qu'ils disent ce qu'ils peuvent. Si leur mérite paraîtra avoir moins d'éclat "le Dieu de Miséricorde dans les Cieux" — "il pietoso Iddio in Cielo" — et leur compatriotes sur la terre leur sauront gré de leur abnégation.* Du précepte "dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité", on peut toujours suivre les deux premières parties, et la troisième on la suit autant qu'on peut.

Ceux qui cultivent les arts et les sciences n'ont pas ces tribulations. Les uns doivent contribuer à l'indépendance par la gloire que leur mérite vaut à la patrie. On a ressuscité la Grèce en contemplation de sa gloire passée. Les autres les artistes en dirigeant leurs occupations dans un but national. Mais ce n'est pas seulement aux souverains, aux ministres, aux prêtres, etc. etc. à contribuer au grand oeuvre de l'indépendance, cela est au pouvoir de tout le monde.

Vertu, unanimité: voilà les deux moyens également indispensables pour la conquérir. L'un sans l'autre ne suffit pas. L'unanimité est plus avant qu'on ne pense. La subdivision territoriale n'y fait point obstacle et les rêves du petit nombre seront bientôt dissipés par le bon sens italien qu'ont réveillé les dernières choses.**

Dans les Etats italiens il y a déjà assez d'indépendance pour que l'unanimité s'établisse graduellement ralliant princes, ministres, etc. etc.

Quant à la partie dominée par l'étranger il faut faire grand éloge des milanais, hommes et femmes de toute condition, pour l'éloignement presque complet où ils se tiennent de la Cour et de la Famille impériale, d'ailleurs si respectable, et de tous les allemands qui, s'ils n'étaient pas dominateurs, seraient par leur bon caractère, par leur culture, par leur amour des arts, les meilleurs amis des italiens.

C'est une protestation continuelle et d'une grande portée contre la domination étrangère.

On dit que les vénitiens ne sont pas dans les mêmes dispositions; il faut le déplore. Cela ne peut être que l'effet de la dépravation des derniers tems de la république, mais cela ne saurait durer.

Cette unanimité générale en Italie, cette protestation spéciale contre la présence de l'étranger valent mieux que les sociétés secrètes que la police

* Balbo, je pense, se range dans cette catégorie.

** Il paraît que l'auteur fait allusion aux sectes.

découvre; mieux que les conspirations que les supplices punissent, mieux que les soulèvemens que la force réprime.*

Pourquoi cette unanimité est-elle insuffisante? C'est qu'elle manque de vertu. Il n'y a pas grande occasion chez nous pour des vertus publiques, mais les vertus privées finissent par triompher de tout. Mais il faut le répéter une dernière fois. "Les nations chrétiennes ne peuvent pas mourir", qu'on cultiver donc les vertus privées, les soucis de la famille, l'éducation des enfants, les exercices du corps, les oeuvres de charité, qui rapprochent les classes et donnent tant d'influence à qui les exerce, et les voyages où l'on apprend à connaître les nations plus avancées que nous.** L'Autriche met des entraves aux voyages de ses sujets italiens parce qu'elle craint la comparaison.

Balbo observe, au reste assez longuement, que, quoiqu'on en dise, on a fait en Italie des progrès en vertu. Il remarque, entre autres, qu'on affectait la vue et que, maintenant, on affecte la vertu.

Il finit par se reconnaître bien inférieur à son sujet, il espère que d'autres feront mieux.

Si on lui disait qu'il prêche la résignation, il répondrait que la résignation forte mène à l'indépendance par la vertu.

Chapitre XII

Du progrès de la chrétienté et des avantages qui en reviennent à l'avenir de l'Italie. Dans ce chapitre, qui a pour épigraphe un passage de Gioberti qui dit "L'action civilisatrice de l'Evangile met à son commencement", Balbo commence en disant "mon livre est fini".

En effet dans les développements où il entre en traitant son sujet, il n'y a rien qui se rattache aux *Speranze* excepté quelques redites.

Ces douze chapitres sont suivis d'un *appendice* sur les projets d'union de douanes dans la Péninsule. C'est toujours le même refrain. Avec l'Allemagne ce serait à désirer, mais c'est impraticable. Avec l'Autriche ce serait mal de toutes les manières. Entre tous les états italiens, à l'exclusion de l'Autriche, ce serait très utile au commerce et urgent de conclure l'union au plutôt.

Politiquement cette union de douanes sera très avantageuse à l'indépendance italienne; moins utile qu'une fédération politique elle vaudra in-

* Il a dit qu'elle est à se former.

** Quel motif de charité!

finiment mieux que tous les autres moyens de nationaliser l'Italie, mieux que les livres, mieux que les congrès scientifiques, mieux que les académies d'agriculture.

Tel est l'ouvrage *Delle speranze d'Italia*, anatomisé. Je me permettrai d'observer qu'en le disséquant j'ai naturellement fait des sommes et mis à nu les parties anormales. Le livre lui-même se présente au public avec les avantages que lui donnent son beau style, son érudition et les développements, qui cachent les parties faibles et alternent les contradictions. Et il faut aussi dire que telle partie du livre, qui fera sourire de pitié l'homme d'Etat, paraîtra profonde politique aux savants, demi-savants et gens de lettres de tout genre.

L'ouvrage de Balbo aura-t-il beaucoup de lecteurs? Exercera-t-il quelque influence sur l'opinion? C'est encore trop tard pour résoudre ces questions définitivement. Quant au nombre de ses lecteurs je prévois qu'il en aura plus que j'avais d'abord cru.

Une circonstance particulière est sûre (sic) les augmenter: c'est le bruit qui s'est répandu qu'il a été publié sous les auspices du roi de Sardaigne.

Le marquis Carrega, ministre sarde ici, a été fort étonné de s'entendre avertir par plusieurs personnes qu'on savait que c'était lui qui distribuait force exemplaires. C'était faux sans doute, comme il est inexact, je crois, que Balbo soit dans les confidences du roi. Mais rien ne saurait affaiblir dans le public, l'opinion que le roi a au moins lu l'ouvrage et n'en a pas empêché l'impression, ce qui a naturellement beaucoup excité la curiosité générale.

Les libéraux n'ont pas été le moins empressés à rechercher ce livre, assez difficile à avoir maintenant ici. Quelques-uns d'entre eux, que je connais, et qui sont parvenus à le lire en petit nombre sans doute, mais qui naïvement parlaient par nous (sic), ne m'en sont pas paru trop mécontents, malgré tout ce qu'il contient de poignant contre les sectes, les menaces, les soulèvements.

C'est que, réflexion faite, les libéraux dans leur passion, et les chefs sectaires dans leur hypocrisie, me paraissent assez trouver leur compte dans le livre de Balbo.

Les gens passionnés, suivant leur coutume, se saisissent de ce qui flatte leur passion et font peu de cas du reste. Les sectaires feront probablement valoir ce qui sert à leur vues, et le reste ils le dissimuleront, ou bien ils le dénatureront; Balbo leur en fournit le moyen. Ne fait-il pas entendre qu'il ne saurait tout dire? Ce qu'il dit est déjà assez?

Prêcher qu'il faut forcer l'Autriche à abandonner ses provinces italiennes et, en attendant, miner par toute sorte de moyens — qu'on ose appe-

ler légitimes — non seulement son influence mais, même sa domination directe en Italie, n'est-ce pas der liberalen in die hunde arbeiten?¹⁰⁾

Balbo paraît connaître mal l'organisation de l'armée autrichienne et ne compter pour rien sur la surveillance vigilante du gouvernement impérial, lorsqu'il croit possible de travailler les régiments italiens à tel point, qu'au jour donné, ils se lèveront comme un homme pour dire à leur souverain "o con voi o contro voi, secondo che volete diventare nostro amico o rimanere avversario".

Mais les séctaires ne sont-ils pas vis-à-vis des régiments italiens sous les mêmes illusions, et à peu près dans les mêmes desseins?

Les séctaires ne cherchent-ils pas, comme Balbo, à exciter une aversion réciproque entre les italiens et les allemands? Ne déplorent-ils pas, comme Balbo, de trouver si peu de prise sur les vénitiens? Tous les moyens, enfin, que Balbo propose ne sont-ils pas les moyens des révolutionnaires, quoique leur but soit bien différent? Et ne sommes-nous pas habitués à voir les partis les plus opposés, très souvent sans entente, coopérer à bouleverser ce qui est, sauf à se drissenter¹¹⁾ après l'empire des décombres?

Il se peut dire sans doute que le livre de Balbo n'ait qu'un succès éphémère et n'exerce aucune influence sur le public. Mais, s'il en exerçait une, elle ne serait pas, ce me semble, sans profit pour les sectes. Un long article de la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai me confirme dans l'idée que l'ouvrage *Delle Speranze* n'est pas trop mal reçu par les libéraux.

Je ne m'arrêterais pas long tems sur cet article, aussi lourd que long, fort libéral d'ailleurs — et probablement déjà connu à S.A. — sur Rosmini et Gioberti et l'état des partis en Italie; mais je ne saurais négliger d'en rappeler à S.A., en le trascrivant, un passage et une note qui le suit. Les voici:

«On comprend que les italiens, désespérant des secours de la France, aussi bien que de l'issue des soulèvements, et ne pouvant néanmoins ni absoudre leur princes ni excuser les désordres du gouvernement de Rome, souhaitent quelque fois à leur pays cette unité gibeline que rêvait Dante. Et bien, c'est au nom d'une morale rigide et des idées religieuses que le parti contraire repousse les tendances et s'élève contre tout projet d'une fédération italienne avec l'Empereur. Ce serait renouveler le Saint-Empire en Italie, s'écrit un écrivain piémontois; ce seroit de la folie s'il y a des excès gibelins je me ferai néo-guelfe».*

* Note de la revue: «Voyez *Le Speranze d'Italia* par monsieur le comte Balbo. C'est un vrai programme contre l'Autriche au point de vue de la Cour de Turin, écrit par le plus noble et le plus chevaleresque des guelfes. Monsieur Balbo voudrait donner la Turquie à l'Autriche, la Pologne à la Prusse, ou plutôt la Prusse à la Pologne, et croit que la France et l'Angleterre se réuniraient pour arracher la Turquie à la

Voilà comme les partis, passant entre la vérité et le mensonge, tirent parti de tout. Il faut avouer que, si j'avais voulu forger un passage à l'appui de mon opinion, je n'aurais pu mieux faire.

En dehors des libéraux proprement dits et des sectaires, il y a en Italie beaucoup de gens auxquels il suffit de faire entendre les mots d'indépendance, d'unité, de primat d'Italie pour réveiller leur sympathie. La plus part d'entre eux, on ne saurait se faire illusion là-dessus, ne sont pas partisans de l'Autriche et, comme en général ils ne sont pas gens malveillants, je pense qu'ils feront d'autant meilleur accueil à l'ouvrage de Balbo que celui-ci dit de ne parler que dans les vrais intérêts de l'Autriche. Je ne puis prudemment parler de cet ouvrage qu'avec beaucoup de réserve mais ce que j'en ai entendu jusqu'ici est dans ce sens, j'ai entendu aussi dire à quelques-uns que c'est là une déclaration de guerre du Piémont contre l'Autriche.

Je ne suis pas en position de dire si *Le speranze d'Italia* feront fortune à Milan, mais il me vient, en écrivant, une idée que je prends la liberté d'exposer en très peu de mots.

Ce que Balbo propose comme base de l'indépendance italienne c'est la fondation d'un grand royaume ligure-lombardo. C'est le roi de Sardaigne — laissons de côté s'il est populaire en Italie — avec ses piémontois qui ferait sa véritable force qui doit réaliser cette idée, se contentant même de la Lombardie seule, en attendant que Venise soit revenue de l'abrutissement où l'a jetée la décrépitude de sa république.

Supposons que le roi de Sardaigne reussit. Réduirait-il le Piémont à l'Etat de province, transférant le siège de son royaume à Milan? Ce n'est pas croyable. Il traiterait donc probablement Milan comme Gênes. Tout <ce> que les milanois auraient gagné ce serait d'avoir pour capitale, au lieu de Vienne, "l'italianissima Torino"; et pour gouvernants, au lieu des riches seigneurs autrichiens, qui ont tant de rapports avec leur caractère, les pauvres seigneurs piémontois qui n'en ont aucun. Je doute qu'ils en soient contents.

Pour en revenir le point important, que j'ai déjà indiqué, est de savoir si le livre de Balbo sera bientôt oublié comme quelques d'autres ou s'il en occasionnera autres qui, plus ou moins contraires à l'Autriche, cherchent à nourrir les idées d'indépendance et suggèrent les moyens de s'y préparer.

Il n'y a personne de moins alarmiste que moi, mais il me paraît voir quelque probabilité que la presse italienne ira essayer ses moyens.

Russie et l'Italie à l'Autriche. Cette utopie diplomatique est marquée d'un esprit de bienveillance universelle; malheureusement l'auteur, pressé entre l'Eglise et l'Empereur, finit par céder à l'Eglise et dédie son livre à un abbé connu par son intolérance.

Peut-être ne suis je pas encore assez orienté et me laisse impressionner par des indices que d'autres, plus habitués que moi à observer la situation, savent plus justement apprécier à une moindre valeur.

Ce sera en tout cas toujours prudent de redoubler de vigilance en surveillant la presse et la tendance des esprits.

FABRIZIO OSTINI

5. *Ostini à Metternich, Florence, 9 Juillet 1844, cc. 249-251*

Mon Prince,
mon dernier humble travail sur le livre du comte Balbo était si long que je n'eus pas le courage d'y ajouter quelques considérations sur celui du *Primato* de Gioberti. Ce que Balbo en dit me parut suffire.

Je me proposai seulement d'observer si, ressuscité par *Le Speranze*, le livre du *Primato* occuperait le public; et je n'en avais presque pu entendre parler, lorsque j'appris qu'il avait été défendu.

Rien de plus simple que cette défense; elle est la conséquence nécessaire de celle du livre de Balbo qui était inévitable en elle-même. Il est vrai qu'elle excitera la curiosité. J'y serai attentif et je me décide à préparer, en attendant, un travail sur le *Primato*.

Mon travail sera court parce que je pourrai négliger tout ce qui ne serait que répétition de ce que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Altesse dans mon travail précédent et que je ne m'arrêterai guères sur l'idée fondamentale du livre.

Beaucoup plus fantastique que celle de Balbo, l'idée de Gioberti ne pourrait se réaliser qu'en s'appuyant sur ce que l'on est convenu d'appeler le mouvement catholique.

Je crois que monsieur Guizot a eu raison de dire que, sincère chez les uns, le retour aux idées religieuses n'est chez les autres qu'un moyen de parti. Le mouvement catholique ne pourrait acquérir une importance politique qu'en grandissant en dehors des intérêts mondains, une fois sa prépondérance établie son influence se trouverait toute faite. Mais nous en sommes loin.

En Italie ce mouvement de retour aux idées religieuses est moins sensible qu'ailleurs; peut-être parce qu'en s'en était moins éloigné, mais toujours est-il que comme il y a moins de réaction il y a moins d'effervescence.

Qu'un Pape dans cet avenir, que Balbo croit possible de prévoir, puisse par ces moyens se rendre maître de l'Italie et seigneur souverain du monde, ce sont là des rêves auxquels il serait puéril de s'arrêter.

C'est un rêve presque aussi fantastique de réunir par d'autres moyens toute l'Italie sous un sceptre: il faudrait en tout cas un seul homme aidé de

circonstances extraordinaires. L'Empereur aurait un peu plus de chances que tout autre. Et un Pape, quand même il serait le plus grand homme du monde, n'en aurait que bien moins.

Ce ne sont pas ces idées fantastiques qui peuvent inquiéter les amis de l'ordre et de la paix.

Ce que le livre de Balbo et celui de Gioberti, et d'autres qui suivront peut-être, ont à mon avis de fâcheux, c'est qu'en réveillant des sympathies ce qui équivaut à dire des sentiments irréfléchis, ils attirent l'attention sur des questions politiques dans lesquelles il est ensuite facile d'égarer les esprits dépourvus d'idées pratiques surtout si l'on considère que les plus mauvais partis, en se faisant hypocrites, peuvent y trouver leur profit.

Qui sait si les sectaires, voyant que les révoltes ont désormais si peu de chances, ne s'associeront-ils à ces utopies pour en faire sortir tôt ou tard, toute autre chose; des constitutions, par exemple, de sentimens hostiles contre l'Autriche? Balbo implicitement les y invite.

Agréez, mon prince, l'assurance de mon profond respect et de mon dévouement le plus vrai. De Votre Altesse le très humble et très obéissant serviteur

FABRIZIO OSTINI

6. *Ostini à Metternich, Florence, 30 Juillet 1844, c. 252*

Mon Prince,
j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Altesse mon travail sur Gioberti.

Je me suis donné toutes les peines possibles pour le faire court. Je réclame pour ce faible travail, toute l'indulgence de Votre Altesse.

J'ai à faire à un écrivain qui monte sur les échasses pour y dire le plus souvent des puérilités.

Il fallait bien que je le suive ou que je me taise. Si je ne répétais quelques-unes de ses extravagances je ne donnais pas une idée du livre.

Si ce livre, que Votre Altesse n'a certainement pas le tems de lire, n'avait pas été défendu, je ne lui en aurais plus parlé. Mais sa prohibition aurait pu lui faire croire qu'il ait une importance et que c'était une négligence de ma part de n'en plus rien dire, quoique Votre Altesse eût daigné me le signaler.

Je la prie d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon dévouement sincère et sans bornes.

De Votre Altesse le très humble et très obéissant serviteur

FABRIZIO OSTINI

7. GIOBERTI: *Primat des Italiens, fin de juillet 1844, annexe à la lettre du b.(aron) Ostini du 30 juillet 1844, cc. 253-265*

Je viens de lire attentivement d'un bout à l'autre l'ouvrage de Gioberti *Del Primato Morale e Civile degli Italiani*, que l'année passée, à sa publication, je n'avais fait que feuilleter. Il m'a fallu l'idée du devoir pour venir à bout de cette ennuyeuse besogne, je ne crains pas d'affirmer que j'aurai peu d'imitateurs et que, même la prohibition dont le *Primato* vient d'être frappé tant à Rome qu'ici, ne lui vaudra pas un surcroît considérable de lecteurs; quoique l'amour-propre des italiens doive être bien flatté du but de l'auteur, qui est de prouver que, sous tous les rapports de l'action et de la pensée, l'Italie est la première nation du monde, et renferme en elle tous les élémens pour reprendre l'exercice de son primat qu'elle n'a que momentanément perdu par les decrets impénétrables de la Providence.

Gioberti annonce du commencement qu'il est philosophe avant tout et qu'un livre ne saurait être parfait, quelqu'en soit le sujet, s'il n'est précédé de sa philosophie, et ne part des premiers principes de celle-ci. Aussi dans son *Primato*, l'auteur prend toujours son point de départ bien haut, se laisse aller, dans un style aussi extravagant que diffus, plein d'une nomenclature bizzarre, à d'interminables développemens; ou, pour montrer la filiation et les rapports de ses idées, il passe mille fois en revue le monde entier, et remonte souvent de nouveau les idées les plus abstraites.

C'est là ce qui rend son livre si fatigant.

Sa philosophie est catholico-réaliste. Il établit pour base que la religion doit dominer toutes les sciences, puisque la Révélation et la parole — don de Dieu et instrument nécessaire de la réflexion et de toute idée abstraite — sont l'origine et le moyen de tout ce que l'homme sait.

Cette pensée serait grande et belle, mais Gioberti en abuse de la manière la plus étrange, et en fait sortir tout ce qu'il veut: le *primat* d'abord, et voici comment.

Toute civilisation vient, selon lui, du sacerdoce ou a été immédiatement légitimé par lui. Il y a un sacerdoce orthodoxe, source de la vraie science, qui a maintenu son unité d'Abraham à Grégoire XVI, et un sacerdoce hétérodoxe, père de l'erreur, qui lui paraît commencer à Nemrod. Défectueux de sa nature, le sacerdoce hétérodoxe n'a pu conserver son unité et il s'est égaré dans l'idolâtrie, le paganisme, l'hérésie etc. etc., mais il doit tôt ou tard disparaître devant le chef de l'orthodoxie. C'est alors que le Pape reprendra son *primat universel*.

Ce *primat* a eu deux cycles: celui de creation et celui de rédemption; cycles que l'auteur retrouve en toutes choses. Le premier a duré tant que les sociétés civiles ont été à se former. Le Pape a eu alors sur elles un pouvoir législatif. Arrivées à majorité d'âge, ces sociétés ont dû être, les unes

plutôt les autres plus tard émancipées. C'est alors que le *primat* pontifical est entré dans son second cycle, dans lequel il n'a plus sur les nations qu'un pouvoir d'arbitrage exercé de leur consentement. C'est celui que le Pape doit reprendre.

Quel est le phénomène déterminant que le premier cycle est fini pour une nation et qu'elle a droit d'entrer dans le second? C'est lorsqu'elle voit surgir dans son sein un grand pacte. Le pouvoir primatial, même à son second cycle, peut, dans des certains cas, légitimer l'usurpation; et Gioberti déclare honnêtement que les légitimistes français ne sont désormais plus catholiques s'ils retardent encore un peu à reconnaître Louis Philippe.

Fixant le siège suprême du sacerdoce orthodoxe en Italie, le tout-puissant a *ipso facto* donné à cette contrée le *primat* sur toutes les contrées du monde et l'a, en conséquence, dotée de toutes les qualités nécessaires pour l'exercer.

En commençant par les avantages géographiques, Gioberti trouve non seulement que l'Italie est le centre du globe — Rome est le nombril de la terre —, mais il prétend que même la forme longue et droite de la Péninsule a été faite par la Providence à dessein comme plus adaptée au but.

En note l'auteur remarque que Guatemala réunirait à un plus haut degré toutes les qualifications géographico-primatiales, aussi ne peut-on pas savoir la destinée que la Providence lui a réservé *in petto*.

Il est tems que je m'arrête pour ne pas abuser du tems de S. A. monseigneur le Prince Chancelier et que, laissant de côté tout ce qui a rapport au primat universel du Pape et même au *primat* civil de l'Italie dans ses généralités et ses cycles, je me borne à démêler, autant que je le pourrai dans cet immense chaos d'extravagances, et à exposer, aussi brièvement que possible, ce qui se réfère plus ou moins à la situation politico-sociale de l'Italie, et particulièrement ce que l'auteur dit des moyens d'action et d'opinion par lesquels l'Italie reprendra son *primat*.

Quant à l'action, la fédération de tous les souverains italiens est le grand moyen par lequel l'Italie doit, sous la surintendance du Pape, reprendre son *primat civil*, redevenir la première nation du monde.

Mais il faut que je mette de nouveau momentanément à contribution la patience du Prince Chancelier pour revenir à une des généralisations qui sont si fort du goût de l'auteur et qui le caractérisent si bien. Proclamant d'abord que le système fédératif et la forme du gouvernement la plus adaptée à l'espèce humaine, il ajoute:

«Je ne sais s'il paraîtra étrange que j'observe là dessus que tout l'univers est modelé sur ce principe, soit que l'on considère les nombreux soleils couronnés d'astres secondaires tournant autour d'un centre commun d'attraction, qui n'est autre chose que l'Olympe céleste de Pythagore et peut être celui

d'Homère, soit que l'on considère chaque système solaire formé d'un certain nombre de planètes et de comètes tournant autour d'un soleil; ou bien, qu'on observe les différents royaumes organiques de la vie terrestre composés d'une si grande variété de végétaux et d'animaux, qui font cortège à l'espèce humaine».

Ces analogies, loin de paraître à l'auteur des balivernes réthoriques ou des subtilités dialectiques tirées par les cheveux, lui paraissent d'un grand poids, montrant l'unité du principe cosmique.

Cela suffit, je pense, pour justifier mon assertion que le livre du *Primato*, qui est écrit d'un bout à l'autre dans le genre et qui compte 1.000 pages grand 8°, aura peu de lecteurs. J'en reviens au positif.

Gioberti croit que cinq princes d'Italie peuvent déjà entrer dans le lien fédéral. Le Pape et le Piémont doivent commencer. Ce sont là les deux foyers d'action de la Péninsule. Le Piémont foyer de la force matérielle, le Pape foyer de la force morale. Naples suivra de près.

Les deux autres princes ne sont pas nommés. Le grand duc en est un, sans doute. Gioberti fait un grand éloge de Pierre Léopold qui, pourtant, n'allait trop d'accord avec le Pape.

C'est sans troubles ni guerre que la fédération doit se former, quoique les armées de Piémont et de Naples et, comme accessoires celles des autres Etats, suffiraient à soutenir l'indépendance de l'Italie, sans avoir recours aux barbares étrangers, qui n'ont jamais pris à la défendre que pour la réduire à la servitude.

Ainsi qu'il est connu, Balbo diverge de Gioberti en cela qu'il ne croit la fédération italienne possible que lorsque l'Autriche aurait abandonné ses provinces italiennes ou, du moins, lorsque le moment favorable de l'y forcer serait venu. Un autre divergence essentielle entre les deux auteurs est que Gioberti met nécessairement le Pape à la tête de la fédération, tandis que Balbo voudrait en réserver la présidence au roi de Sardaigne.

Mais, s'il est forcé par ses propres doctrines à donner la surintendance de la fédération au chef du sacerdoce orthodoxe, Gioberti n'en est pas moins tendre pour la Maison de Savoye. Il y a une coïncidence presque complète dans les éloges que les deux auteurs prodiguent à cette illustre famille.

Gioberti y ajoute qu'elle n'a jamais produit de tyrans et observe aussi que chaque dynastie a son époque et que la branche de Savoye-Carignan, récemment montée sur le trône, est plus en rapport avec le siècle actuel que la branche aînée, qui appartenant à un époque passée, en gardait les préjugés. Il dit, en passant, qu'il en est de même de la branche d'Orléans.

Il me semble superflu de continuer à marquer ici ce que Gioberti dit encore des moyens d'action à employer pour surmonter les obstacles que l'Italie rencontrera à reprendre le primat et qui ne pouvaient venir que de l'étranger. Tout cela se retrouve en Balbo plus clair et surtout plus malveillant.

En tout ce que Balbo dit dans les sept derniers chapitres *Delle Speranze*, et spécialement ce qui a trait aux moyens par lesquels on doit, dès à présent, miner la domination autrichienne en Italie, manque dans Gioberti à quelques généralités près, où l'Autriche n'est jamais explicitement nommée. Il est vrai que Gioberti traite toujours les allemands de barbares et qu'il prodigue les mêmes épithètes aux gibelins leurs partisans. Ce ne sont là généralement que des déclamations. Il ne traite pas mieux les français et il manifeste bien plus d'aversion pour eux à cause des prétentions de l'Eglise gallicane.

Gioberti est plus monarchique que Balbo, et n'admet pas, comme celui-ci, des gouvernemens représentatifs.

Afin que les moyens d'action soient plus forts, il ne veut dans la Péninsule que des monarchies tempérées seulement par les corps consultatifs d'une aristocratie élective, à laquelle les membres de l'aristocratie féodale ne sauraient être assimilés que par leur mérite personnel. Il veut la monarchie héréditaire, ou, du moins, si elle est élective, il veut que l'élection, comme celle du Pape, soit à l'abri des caprices de la plèbe. Il n'hésite pas à déclarer le gouvernement de cette dernière comme le plus mauvais de tous les gouvernemens.

Mais il s'empresse de consoler la plèbe en assurant que Rome a, en tous temps, été du parti des peuples plus que de celui des princes et il enjoint aux moines de dire avec courage et respect la vérité aux souverains, mais de tenir pour les peuples, puisque ceux-ci restent et les autres passent. Il se laisse échapper la remarque que de leur origine, les guelfes sont républicains.

Quoiqu'en dise la *Revue des Deux Mondes* — qui a fait beaucoup meilleur accueil à Balbo qu'à Gioberti — Gioberti est assez tolérant, surtout envers les suisses. Probablement à cause de la continuité du sacerdoce orthodoxe; il voudrait les voir jouir des droits civils. Il observe aussi que dans les monarchies catholiques il ne peut y avoir des tyrans, qu'il n'y en a que dans le nord de l'Europe; et il prévoit que le Pape devra bientôt entrer en pleine hostilité contre l'antipape Nicolas, qui voudrait envoyer les âmes des polonais aux enfers comme il envoie leurs corps en Sibérie.

Dans le second volume du *Primato*, qui est le plus long, Gioberti s'efforce de démontrer que, sous tous les rapports de la pensée, l'Italie est aussi la première nation du monde, "la Nazione Principe".

Je me propose nullement de le suivre dans sa longue déduction de ces primats des italiens dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, etc., etc., que les habitans de la Péninsule doivent d'abord à leur origine indo-pélasgienne la plus noble de toutes et la seule orthodoxe. Les allemands indo-germaniques de race leur sont bien inférieurs et, d'ailleurs, ils sont hétérodoxes. Je ne dirai que peu de mots sur ce second volume encore plus fantastique que le premier.

Parlant du primat des italiens, Gioberti est forcé de reconnaître que le grand système de l'attraction, qu'il appelle le catholicisme de la nature, est dû à Isaac Newton; mais, s'il l'a découvert, c'est parce que il était catholique et, par là, sur le bon chemin de la science, et ce n'est que de l'Italie qu'il avait pu recevoir la forme idéale, la droite manière de raisonner que son génie n'a fait que féconder.

Et l'archétype de la science politique, soeur d'après les doriens, et les pythagoriciens, de l'astronomie et de la musique est exclusivement en Italie. Gioberti, on peut bien le penser, le prouve à l'évidence. Comme sous le rapport de l'action, le primat italien a deux foyers: Rome et le Piémont, il en a deux aussi sous le rapport de la pensée. Ce sont Rome et Florence. Rome la théologie, Florence la science. Le Souverain Pontife au Vatican; sur l'Arno, Dante et Galilée. Dante, le grand poète qui montra au sacerdoce orthodoxe que le premier cycle de son pouvoir primatial était fini en Italie et qu'il fallait entrer dans le second. Mais depuis les beaux siècles de Dante et de l'Arioste — car l'*Orlando Furioso* était venu aussi confirmer au Pape que le second cycle avait commencé — les italiens ont bien dégénéré. Gioberti s'indigne fort de leur mollesse et de leur inconscience, et il les engage sévèrement à sortir de cette coupable torpeur et à parler et à écrire, puisque la parole et la presse, organes de la pensée, sont les seuls moyens d'établir, par l'opinion, l'empire des idées, qui ne peut manquer de rétablir le primat des italiens sur le monde entier. Il faut surtout faire la guerre au rationalisme, car de sa destruction dépend l'unité civile et religieuse de l'Italie, de l'Europe, du monde.

Vient, enfin, l'éloge des réunions des savants. Gioberti est surtout touché de la concorde, de la fraternité qui règne dans cette institution, qui sera de la plus grande utilité pour donner, par la pensée, une forte impulsion à l'action. Et il crayonne le panégyrique d'une quantité de savants, depuis le comte Fossombroni — qui n'a jamais voulu faire part des réunions, jusqu'à Mazzarosa, l'agronome, et au marquis Ridolfi, qui a établi — risum teneatis animi — la ferme modèle à Meleto.¹²⁾

Je crois en avoir assez dit. Je craindrais, si j'allais plus loin, abuser de la patience de S.A. Il ne me reste qu'à lui soumettre quelques courtes observations.

On dirait que le livre de Gioberti, et celui de Balbo, forment l'anneau de transition entre les espérances défailantes des sectaires et les espérances nouvelles, ou recrudescences, d'une autre fraction du libéralisme, qui paraît prendre à tâche d'induire les princes et les peuples italiens, par une réaction réciproque des uns sur les autres, dans une opposition systématique et concorde contre la domination autrichienne en Italie.

Ce serait une manœuvre plus sociale que politique. La parole, la presse et les gouvernemens consultatifs devraient, d'après un tel plan, faire prévaloir l'empire des idées contre l'Autriche; et la fédération serait le moyen d'action principal pour forcer cette puissance à abandonner ses provinces italiennes.

A part les grands moyens de résistance physique et morale de l'Autriche, la pierre d'achoppement de tous ces projets est toujours dans l'apathie actuelle des italiens, peu susceptibles d'être profondément remués par des idées et encore moins d'être poussés par elles jusqu'à l'action.

Gioberti s'en indigne. Balbo, qui en beaucoup de choses est bien plus pratique, en voit la principale raison en ce que les italiens ne se trouvent pas assez mal de leur état par la présence autrichienne en Lombardie. Les princes italiens ne devraient jamais oublier cet aveu de l'auteur des espérances: c'est là qu'est l'antidote.

Qui sera le plus fort en Italie de la parole et de la presse ou de la force d'inertie qui domine en masse les esprits? C'est ce qui reste à voir. Certes plus je regarde autour de moi, plus je dois reconnaître que la presse a pris un grand développement dans la Péninsule et il me paraît toujours en progrès.

La censure, même sévère — et elle ne l'est ni toujours ni partout — ne saurait en neutraliser entièrement les mauvais effets.

Comment supprimer par exemple une quantité de travaux historiques —goût prédominant de l'époque — spécialement sur le moyen-âge, qui retracent les luttes pour la liberté, les fédérations, etc. etc.?

N'est-il pas curieux de voir paraître à Turin tant un livre sur le *Tumulto dei Ciompi*, événement obscur, qui établit en deux jours en 1378 le gouvernement de la populace à Florence? C'est inouï tout ce qu'on imprime dans ce genre en Italie; on vient de finir à Florence la publication d'un ouvrage — heureusement fort long et, je crois, ennuyeux — sur la *Storia dei domini stranieri in Italia*.

Les gouvernemens consultatifs et le projet de fédération auront toujours plus de fauteurs en Italie que les menées sanguinaires des sectaires. Il suffit de montrer la réalité de ces menées pour ramener les souverains. Il n'est pas aussi facile de les garantir du poison, des insinuations perfides, qui s'adressent à leur ambition. Les Consulte, au reste, existent déjà dans presque tous les états de la péninsule. Elles y sont inoffensives; ce sera la fau-

te aux souverains si, les laissant sortir des bornes de leur institution primitive, ils se placent par là d'eux-mêmes sur la pente des gouvernemens mixtes.

Ce que Gioberti et Balbo disent des Consulte, coïncide d'une manière frappante avec ce que le général Villamarina m'en disait l'année passée à Turin à la table du Roi. Et il ne faut pas oublier que les réunions des savants tendent à prendre le caractère de Consulte générale — j'allais dire de consulte fédérale — italienne. Balbo a dit explicitement que c'est un des moyens de nationalisation.

Les idées de fédération italienne sont bien plus conformes à l'esprit municipal prédominant en Italie que la rêve de la réunion spontanée de toute la contrée sous un seul sceptre; rêve qui peut bien être accueilli en abstrait par des esprit légers, mais qui aurait *in concreto* tout le monde contre lui.

Non seulement je crois, comme Balbo, que la fédération est maintenant impossible mais, si Gioberti voit cinq princes que l'opinion pourrait facilement pousser à y entrer, et Balbo en voit deux ou trois, je n'en vois, moi, pas même deux; car je ne saurais croire que le roi de Naples se contenterait de faire le second au Piémont.

Quant au Pape il pourra bien un jour ou l'autre entrer, ou être entraîné, comme autrefois, dans une ligue passagère avec des princes italiens ou étrangers, ayant un but donné et temporaire. Mais le chef de l'Eglise universelle, il ne pourra jamais — je connais là-dessus les maximes fondamentales de Rome — renoncer spontanément à cette partie, quelque minime qu'elle soit, d'indépendance que chaque membre d'une fédération permanente doit nécessairement sacrifier à l'union fédérale. Je crois que Rome n'accepterait pas même un *Zollverein* et on l'en empêchera facilement toute les fois qu'on lui présentera sous ce point de vue.

Mais, si des manoeuvre qu'on tâche de mettre en jeu, il n'en pourra jamais sortir la réalisation des rêves de Gioberti et de Balbo, on ne saurait disconvenir qu'il peut à la longue en sortir des grands inconvéniens: "*gutta cavat lapidem*".

Gioberti dit, dans un de ses moments lucides, que "celui qui sème les idées ne doit pas être impatient de recueillir le fruit".

Peut-être les sectaires, dans l'impatience naturelle aux partis extrêmes, en dérangeront-ils le progrès. On dit que le livre *Delle Speranze* a mis en émoi l'Université de Pise et que les sectaires paraissent s'occuper déjà de l'utiliser par je ne sais pas quelles combinaisons nouvelles.

J'ai lu quelque part l'observation suivante: «Der rastlos scheiffende Geist hat sich scheinbar wenigstens von dem in engern Sinn politischen frage ab und dem sozialen <zugewender> freilich villeicht nur um durch diesen fel-

sbehangenen gefährlichen Unweg mit desto grossere Umgestum auf das alte Gebiet zuruckzukehren».¹³⁾

Cette observation, qui est faite à la France et à l'Allemagne, s'adapte assez bien à l'Italie aussi. Si les sectaires s'emparent du livre de Balbo, on peut en tirer le profit de montrer par là aux princes italiens que toutes ces manoeuvres politico-sociales tournent en dernier résultat contre leur autorité et leur repos.

Je ne trouve que deux personnes qui ont lu Gioberti. Un archiprêtre et un libéral napolitain, et tous les deux en ont haussé les épaules.

FABRIZIO OSTINI

DOCUMENTO XI - NOTE

¹⁾ HHStA, *Ausser Deutsche Staaten, Italien, Lucca, 1 (1816-1847), Korrespondenz der H. K. mit Ges., Lucca s, Varia Toskana, Baron Ostini sur la situation politico-sociale de l'Italie, sur les ouvrages de Gioberti, Balbo et Hugues Foscolo, 1844*. Le note richiamate da asterisco sono di pugno dell'Ostini.

²⁾ Si legga: 'remarque'.

³⁾ Si legga: 'pièces'.

⁴⁾ Vittorio Fossombroni, ingegnere idraulico formatosi alla carriera politica nell'età leopoldina, fu chiamato alla direzione del governo da Ferdinando III. Moderato e tollerante, seppure intimamente conservatore, Fossombroni fu ministro degli Esteri e diresse in pratica la politica toscana per oltre trent'anni e cioè fino alla sua morte, avvenuta nel 1844, servendo dunque anche sotto il governo di Leopoldo II.

⁵⁾ Antonio Mazzarosa, autore della *Storia di Lucca* (Lucca, 1833) e di numerosi saggi su argomenti di storia, arte, e agricoltura. Ministro di Carlo Ludovico di Lucca dopo il 1840, in sostituzione del fratello Ascanio Mansi, il Mazzarosa si trovò in contrasto con il duca a proposito dei progetti di riforma insistentemente proposti e che il sovrano continuava a respingere. Ha scritto a proposito del Mazzarosa il Rosi che egli «come tanti uomini della sua generazione (...) si piegò a governi diversi entrando così nella numerosa schiera degli opportunisti politici, ma, a differenza di molti fra questi, merita d'essere segnalato per la tutela scrupolosa delle pubbliche sostanze, per l'amore al benessere generale, cui cercò sempre di contribuire come ministro e come cittadino». (M. Rosi, *Dizionario cit.*, vol. II, p. 542).

⁶⁾ Lazare Hyppolite Carnot (1801-1888), deputato francese e discepolo di Saint-Simon, diresse in Francia giornali come *Le Producteur*, *Le Globe*, *L'Organisateur* e la *Révue Encyclopédique*, prendendo anche parte attiva alla fondazione del comitato polacco. (*Dictionnaire de Biographie française*, Paris, Letouzey, 1954, vol. VII, p. 1179).

⁷⁾ Al femminile nel testo.

⁸⁾ Francesco Melzi d'Eril.

⁹⁾ Si legga: 'dureté'.

¹⁰⁾ 'Mettere questo strumento nelle mani dei liberali'.

¹¹⁾ 'Dissenter', parola inesistente. Qui per intendere 'être en désaccord'.

¹²⁾ L'Ostini si riferisce qui al marchese Cosimo Ridolfi, studioso appassionato di problemi agrari e collaboratore dell'*Antologia* del Vieusseux e del *Giornale agrario toscano*, che fece della sua fattoria di Meleto il modello della trasformazione della struttura agraria toscana con l'adozione di sistemi tecnici innovativi per le colture, sperimentando anche la sostituzione della mezzadria con il sistema della conduzione diretta.

¹³⁾ Trad. it.: «L'infaticabile spirito creatore si è, almeno apparentemente, allontanato da questioni politiche in senso stretto ed anche dalla (volontà di rivoluzione?) forse solo per ritornare sul vecchio terreno attraverso questa pericolosa e impervia nuova strada con tanto più grande impeto».

DOCUMENTO XII¹⁾

1. *Il Console generale di S.M. il re di Sardegna in Toscana e Lucca al cav. Paolucci, generale d'armata, ministro di Stato, governatore generale di Genova, Genova, 28 febbraio 1847, n. 1413, cc.n.n.*

Notizie riservate

Eccellenza,

le male auguste circostanze, delle quali sono stato in dovere di ragguagliare l'Eccellenza Vostra con precedente mia riservata del 23 stante, vanno via accumulandosi; nuove dimostrazioni di male contento sono state fatte in Prato, Firenze e da questa ultima città vennero tradotte in questa fortezza 21 giovani delle più distinte famiglie della Toscana, fra i quali avvi il figlio del ministro Cempini, Fenzi ed altri.

Fin qui non si sa quale determinazione verrà presa a riguardo dei detti detenuti, se dovranno subire un processo o come altrimenti si vocifera, che verranno trasportati nel forte del Falcone in Portoferraio. In questa gioventù v'è un gran fermento che lascia le autorità in non poca apprensione per le conseguenze che potrebbero derivare.

Mentre avrò cura di tenerla in qual modo dell'ulteriore andamento di detta pendenza, colla più alta stima e profonda considerazione passo a rassegnarmi dell'Eccellenza Vostra umilissimo, devotissimo ed obbligatissimo servitore

CESARE SPAGNOLINI

2. *Il Console generale di S. M. il re di Sardegna in Toscana e Lucca Spagnolini a S.E. il cav. Paolucci, Genova, 8 marzo 1847, n. 1414, cc.n.n.*

Notizie riservate

Eccellenza,

non devo tralasciare di fare intesa l'Eccellenza Vostra con la presente riservata mia che la notte de 6 corrente, nelle cantine del palazzo di S.A.R. il duca di Modena in Pisa, fu apposto un grosso cosiddetto 'petard', l'esplosione del quale, oltre lo avere rotte le invetriate del detto palazzo, fece pure cadere vari stipiti delle finestre.

La R.A.S. che vi si trovava già da vari giorni, se ne partì la notte stessa. La mattina di poi, sparsi per la città e affissi alle mura, si trovarono dei stampati nei quali è detto che con detta esplosione non s'intendeva che di solo dare avviso alla prelodata R.A.S. che il gran duca di Toscana era già abbastanza contorniato di cattivi consiglieri senza che ne venisse la R.A.S. ad aumentarne il numero.

La polizia è di cerca di scoprire (sic) gli autori. Mentre, colla più alta stima e profonda considerazione passo a rassegnarmi dell'Eccellenza Vostra umilissimo, devotissimo, obbligatissimo servitore

CESARE SPAGNOLINI

p.s. Non è altrimenti il duca di Modena che si trovava nel Palazzo già detto con l'arciduca Ferdinando d'Este, zio del duca.

3. *Il maggiore comandante della piazza de La Spezia Isotte al governatore comandante generale della divisione di Genova Paolucci, La Spezia, 28 giugno 1847, n. 300, cc.n.n.*

Seppi, come senza dubbio Vostra Eccellenza saprà, che in Firenze da poco tempo a questa parte si pubblica tre volte per settimana un giornale intitolato *L'Alba*, e parimenti in Pisa un altro sotto il titolo d'*Italia*, ambo da quel Governo permessi.

Dagli accorrenti di quei luoghi, che a questi bagni marittimi si trasferiscono, si poté raccogliere una certa cognizione di ciò che contengono i predetti giornali. Il fiorentino veniva alla luce il 14 spirante, il di cui contenuto esordiva con un programma col quale faceva conoscere l'efficacia della libertà della stampa, indicando un avvenire più ridente col progresso della medesima, ringraziando ed encomiando S.A.R.I. il granduca di Toscana per una tale concessione.

Succede al *Programma* un ragionamento sui giornalisti italiani. Parla delle riforme toscane, havvi un articolo che censura la polizia e propone i mezzi per renderla vantaggiosa al Governo; prosegue con delle notizie italiane, altre sull'estero, Francia, Algeria Prussia, Spagna, un articolo particolare sul Regno di Piemonte esprimentesi, come mi venne riferito da persone provenienti da Firenze, come segue: «Nella *Gazzetta di Colonia* del 15 maggio è annunziato che il Governo si prepara alla creazione d'una assemblea deliberativa come quella di Prussia. Qual fede merita questa notizia? Noi non lo sappiamo. Il desiderio ci consiglierebbe a credere, la prudenza ci consiglia ad attendere».

Il foglio di Pisa, venuto alla luce il 19 cadente, è compilato, dicesi, su consimili materie.

L'attinenza nostra cogli accennati granducali dominj porgerebbe tutta la facilità che i predetti giornali avessero introduzione anche il questi reali dominj, come mi viene supposto esservene di già qualcuno in circolazione, e siccome i medesimi vengono tutelati dall'adesione sovrana di quel reame, non sarebbe difficile che da noi, non considerati proibiti, si rendessero famigliari nei regi dominj. Dipendenza per cui, io credo debito mio di sottomettere all'Eccellenza Vostra rispettosa domanda sul modo che a tale riguardo io mi debba governare se pel caso venissi a constatarne l'introduzione.

Ho l'alto onore di rinnovarle i sensi del mio distintissimo ossequio e massima venerazione

PEL COLONNELLO COMANDANTE INDISPOSTO, IL MAGGIORE DI PIAZZA

4. *Il comandante generale della divisione di Genova Paolucci al maggiore Isotte, comandante di piazza presso il Regio Comando della Provincia di Levante, Genova, 30 giugno 1847, n. 2117, cc.n.n.*

Tengo nel dovuto conto la savia osservazione che la S. V. mi fece presente col suo pregiatissimo ufficio d'ier l'altro al n. 300, in ordine ai fogli d'indole liberale che si andrebbero pubblicando in Toscana.

Il Regio Governo, non avendo sinora stimato di emanare alcuna disposizione a riguardo di tali periodici i quali hanno libera l'introduzione nei Regi Stati io pregherò la S.V.Ill. a limitarsi a tener d'occhio gli effetti che saranno per derivare dalla lettura dei medesimi in codesta provincia. Mi pregio

PAOLUCCI

5. *Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante della Divisione di Genova Paolucci, Genova, 24 agosto 1847, n. 745, cc.n.n.*

Ricevo notizie che in Livorno si rinnovarono ier l'altro degli assembramenti cominciati il mattino con andirivieni a quel caffè della Minerva di giovani dai quali vennero più tardi affissi alle muraglie dello stesso caffè, ed in diversi punti della città, de' proclami coll'indirizzo al popolo ed al Governo della Toscana ed il cui contenuto tendeva in sostanza a chiamare quelle popolazioni ad armarsi per respingere il barbaro austriaco ed insistere pell'ottenimento della Guardia Civica, e di altre indispensabili rifu-

me terminando col *'Viva Pio IX, Viva l'indipendenza italiana, Morte al Governo di Vienna'*.

Nella sera, e dopo la banda militare, più migliaia di persone si portarono sotto il palazzo del Governatore gridando *'Viva il principe Corsini'*²² e *'Viva il granduca, vogliamo la Guardia Civica'*.

Quegli, affacciandosi al verone, ringraziò ed assicurò che già si era fatto organo dei loro desideri presso il suo Sovrano, esortandoli quindi alla calma. Gli assembrati si posero allora a circolo pelle vie, cantando l'inno a Pio IX e, incontratisi con dei carabinieri, questi, per tenersi illesi, snudarono le sciabole e, in tale attitudine sopraggiunte delle pattuglie di cannonieri, con essi si unirono, dietro del che i tumultuosi si sciolsero.

La cosa non ebbe altro seguito.

Ricevo nel punto la confidenziale e venerata di V.E. d'oggi. Mi saranno sempre di norma le avvertenze v.(ostre).

Intanto, potendo accertare l'E. V. che se sta quanto avevo l'onore di riferirle circa l'avvento nel Convitto degli Scolopi per le mene, e come può ora aggiungere dei signori: abate cav. Boselli, prete Bottaro, marchese Vincenzo Ricci e consorte.

Esagerata è la notizia dei presunti disegni di prolungare ed estendere pella città i clamorosi applausi che riscossero i noti due inni, e che, in quanto concerne la sottoscrizione per ricorsi collettivi, non v'ha dato alcuno che ne dimostri l'attivazione trattandosi sinora soltanto di mere meditazioni.

S'invigila oggi per la festa a S. Bartolomeo dell'inaugurazione della statua d'Orfeo del noto Solari detto 'il Barba'.

Ho la gloria di proferirmi con profondo rispetto di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore

6. *Il colonnello comandante dell'ufficio di polizia del Regio Comando della Provincia di Levante Staglieno al Governatore comandante generale della Divisione di Genova Paolucci, La Spezia, 11 settembre 1847, n. 1852, c.n.n.*

Costante nel riferire a V. E. tutto ciò che succede in questa provincia, io mi affretto di trascriverle qui sotto uno scritto rinvenuto ieri sera sur un tavolino della Bottega di Caffè, condotto da Leopoldo Salvini in questa città, senza che si sappia chi l'abbia ivi lasciato:

*Viva Pio IX
L'Italia unita
Sterminio ai laici*

*finché abbian vita.
E Carlo Alberto
ne sia lui il Rege
Perfino il Cielo
qui ci protegge.*

Anche la gioventù spezzina, per quanto animata da uno spirito tranquillo, amante del buon ordine e del viver quieto, incomincia ciò nonostante a sentir l'influsso degli animi esaltati di Sarzana e di Lerici.

Ieri quasi tutti i giovanotti sostituirono un bindello bianco e giallo a quello nero che prima portavano sul cappello.

Qui corre voce che domani i sarzanesi ed i lericini si dispongono a fare una dimostrazione più clamorosa delle prime fregiandosi tutti nel tempo stesso d'una coccarda, o nastro, allusivo ai colori pontifici. Sarà mia doverosa cura di tenerla a giorno dell'esito di tali dimostrazioni, intanto che mi pregio assicurarla che vado a disporre perché venga usata la maggiore oculatezza e vigilanza onde non sia turbato il buon ordine, nè si manchi al rispetto delle leggi.

Accolga Eccellenza, i sensi del mio profondissimo rispetto e riverente ossequio

IL COLONNELLO COMANDANTE STAGLIENO

7. Il comandante generale della Divisione di Genova Paolucci al colonnello comandante della piazza de La Spezia Staglieno, Genova, 11 settembre 1847, n. 3058, cc.n.n.

Rendo grazie alla S. V. Ill. ma per le costanti relazioni che mi porge sullo spirito pubblico di codesta provincia e sulle manifestazioni che si vanno facendo a pro della causa di Pio IX.

Attendendo le ulteriori informazioni che si riserva di darmi intorno alle sottoscrizioni che si andrebbero raccogliendo per procurare dei volontari che difendano le ragioni del Sommo Pontefice, io la pregherò di mettere nelle debite avvertenze coloro che se ne occupano, quando siano riconosciuti, diffidandoli a cessare da atti che non incontrerebbero l'autorizzazione del Governo.

In quanto al *Triduo* che si vorrebbe celebrare in Lerici, non vi ha per parte di questo Governo difficoltà, purché vi abbia luogo senz'altra indicazione che al Papa Pio IX ed ogni cosa proceda senza alterare l'ordine pubblico.

Risposto così ai pregiatissimi fogli della S. V. illustrissima di ieri n. 1822 e 1844, mi pregio

PAOLUCCI

8. *Il direttore della polizia di Genova al Governatore generale comandante della Divisione di Genova Paolucci, Genova, 12 settembre 1847, n. 854, cc.n.n.*

Eccellenza,

ho il contento di riferire a V.E. che l'ordine e la tranquillità si mantengono oggi e stasera nello stato il più soddisfacente.

Si è così avvenuto quanto si aveva motivo di attendere, giusta i riscontri di mano in mano all'E. V. comunicati, e che dimostravano il proponimento nei promotori dell'avvenuto negli scorsi giorni di contramandare le dimostrazioni ch'era dapprima divisamento di far seguire nella circostanza dell'odierna passeggiata all'Acquasola.

Concorse ad assicurare un tal risultato il manifesto di V.E. relativo al divieto di fregiarsi di coccarde di esteri Stati, quali erano quelle che si sapevano preparate in assai forte numero e che si andavano smerciando in diverse botteghe.

Solo vi furono taluni, fra cui qualche signora, che si produssero stamane nelle strade nuove, e, dopo pranzo all'Acquasola con mazzolini di fiori nei quali l'insieme e la distribuzione dei fiori erano corrispondenti alle suddette coccarde; qualcun altro fu visto fregiato di quella nazionale.

Il progetto, ora imminente ad eseguirsi, riguarda la supplica di cui già tenni parola all'E.V. da presentarsi a S.M. da una deputazione composta di persone dei primi ordini per l'istituzione della Guardia Civica e la libertà della stampa. I marchesi Giorgio Doria, Giacomo Balbi e Gio.(vanni) Carlo Serra³⁾ sono designati a collettori delle sottoscrizioni ed a membri della deputazione stessa.

Altro disegno, pella di cui effettuazione viene di essere fatta istanza, e su cui starò attendendo gli ordini dell'E.V., è quello di un'Accademia, se possibile al teatro diurno od in altro locale, da darsi in un giorno della entrante settimana a profitto della cassa di sovvenzioni e pensioni ai filarmonici e nella quale si canterebbero gl'inni al Sommo Pontefice, a S. M. ed altri che accompagnano l'unito programma.

Nonostante la inaspettata notizia di niuna dimostrazione alla Capitale, non venne qui meno, e va anzi crescendo l'esaltazione degli animi, cui porgono pure esca l'articolo dell'avvocato Celesia nel numero d'ieri dell'*Eco de' Giornali*, e l'*Inno* di cui pure compiego l'esemplare.

Concorrono eziandio ad accenderli gli avvenimenti che si esagerano, della Sicilia e quegli stessi di Milano, negli uni e negli altri facendosi rilevare un eroismo popolare.

Uno *schooner* inglese è oggi giunto in questo porto procedente da Nizza, avente a bordo una famiglia di quella nazione, proprietaria dello stesso legno. Quantunque siavi tutta l'apparenza di una corsa di mero diporto, sarà oggetto di vigilanza.

Avrò domani l'onore di riferire all'E.V. quanto di rimarchevole mi pervenisse sia dai sobborghi di S.(an) P.(ier) d'Arena e degl'Incrociati, che d'altronde, ed ho intanto la gloria di ripetermi con profonda venerazione di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore.

9. Il colonnello comandante generale la Divisione di Genova Paolucci all'Ispettore generale di polizia a Torino Lazari, Genova, 13 settembre 1847, n. 3088, cc.n.n.

Mi è di molto conforto il poter riferire alla S. V. Ill.ma che né alla passeggiata dell'Acquasola né in Teatro avvennero ieri le diseguate manifestazioni, ed ogni cosa si mantenne nell'ordine e nella calma normale.

Il manifesto governativo, che proibiva il fregiarsi delle coccarde estere, fece deporre il pensiero dei progettati disegni.

Furono soltanto osservati alcuni signori ed alcune signore, tanto al passeggio del mattino che del dopopranzo ornati di mazzolini di fiori i cui colori componevano la coccarda pontificia ed alcuni altri aventi quella dello Stato.

Il progetto che attualmente si ventila, e prossimo ad eseguirsi, si è quello di una deputazione composta delle persone dell'alta classe la quale deve presentare a S. M. una petizione per la libertà della stampa e la istituzione della Guardia Civica. I marchesi Giorgio d'Oria, Giacomo Balbi e Gio.(vanni)⁴⁾ Carlo Serra sono designati a collettori delle diverse sottoscrizioni ed a membri della deputazione stessa.

Altro disegno, per la cui effettuazione è fatta istanza e per cui starò attendendo gli ordini della S. V. Ill.ma, è quello di un'Accademia che si vorrebbe dare a questo teatro diurno od in altro locale a profitto della cassa di sovvenzioni e pensioni ai filarmonici, e nella quale si canterebbero gli inni al Sommo Pontefice ed a S. M., il tutto come nell'unito programma.

È giunto ieri in questo porto, procedente da Nizza, uno *schooner* inglese avente a bordo una famiglia proprietaria dello stesso legno. Quantunque si abbia tutta l'apparenza di una corsa di mero diporto, la polizia non cesserà di recare alla stessa l'opportuna vigilanza.

La sera del 10 in Savona, dopo che ebbe termine l'accademia che suol farsi colà per la distribuzione de' premi in quel Regio Collegio dei Padri delle Scuole Pie, alcuni giovani che vi avevano assistito, allorché furono per le vie, le percorsero innalzando le grida di: 'Viva Pio IX, Viva il Re Carlo Alberto' ed anche: 'Viva l'Italia'.

Questa dimostrazione ebbe luogo però senza alcun inconveniente e senza che quel comando abbia dovuto prendere, se si eccettua un'opportuna vigilanza, misura di sorta.

Ora quel maestro di musica di quella città gli avrebbe dimandato il permesso di far eseguire il qui unito inno a Pio Nono, nelle circostanze in cui quei filarmonici si recano a fare qualche serenata nella città. Sebbene quest'inno nulla contenga di men che conveniente, nullameno, prima di autorizzarne il canto, io stimo attendere le savie determinazioni della S.V.Ill.ma.

La sera del 10 in un caffè della Spezia fu rinvenuto scritto i seguenti versi:

"Viva Pio IX/L'Italia Unita/sterminio ai laici/ finché abbian vita/ E Carlo Alberto/ne sia egli il Rege/Persino il Cielo/Qui ci protegge".

Anche la gioventù spezzina, imitando l'altrui esempio mostrasi in pubblico fregiata di un bindello bianco e giallo e, ravvisando conveniente per uniformità di principio che si spoglino di un tale ornamento, io ho dato le opportune disposizioni affinché sia data esecuzione al manifesto governativo.

Nel rimanente vedi lettere della direzione di polizia.

10. Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante la Divisione di Genova Paolucci, Genova, 13 settembre 1847, n. 855, cc.n.n.

Eccellenza,
ho l'onore di far seguito all'ossequente mia d'ieri sera n. 854 p.(ubblica) s.(icurezza).

Anche nei sobborghi di San Pier d'Arena e San Fruttuoso nulla avvenne che abbia alterato l'ordine e la tranquillità pubblica. In quest'ultimo luogo quel reverendo parroco aveva nell'evangelica spiegazione del mattino, esortato i suoi parrocchiani a non prender parte a tumulti ed a riunioni di qualunque sorta.

In San Pier d'Arena fuvvi la sera accensione di razzi artificiali fatta eseguire dalla marchesa Pallavicini Caorsi; si osservò che quei proiettili presentavano tutti i tre colori, giallo, rosso bleu.

Sull'offesa di cui si parlò stata fatta a taluno dei RR.PP. della Compagnia di Gesù, in difetto di lamenta a quest'ufficio, eseguitasene richiesta, si ap-

prese che sulle 6 p. m. di domenica 9 corrente, essendo il padre Durazzo a passeggio sulle mura di Santa Chiara, sentì da taluno, che gli stava dietro, e che non si curò di vedere, dirigerli parole d'impostori e capelloni, senza che la cosa abbia avuto altro seguito.

Anche nei precedenti giorni qualche altra sconveniente parola fu diretta verso la suddetta Compagnia, ma di poca e niuna entità e senza che abbia dato luogo a doglianze, come neanche lo strappamento di una fune serviente a giuoco di campanetto pel convento di Santo Ambrogio.

Notizie sui disordini di Milano dei giorni 8, 9 e 10 accennerebbero che l'irritazione del popolo fu promossa da cattivi modi usati dai soldati di polizia ed a quei agenti ristretta mentre, nel manifestarla, si fecero degli 'Evviva' alle truppe, dragoni e linea.

Ho la gloria di ricostituirmi con sensi di profondo rispetto e venerazione di Vostra Eccellenza devotissimo, umilissimo e obbligatissimo servitore.

11. Il Delegato di polizia a Genova al Governatore comandante generale la Divisione di Genova Paolucci, Genova, 14 settembre 1847, n. 859, cc.n.n.

Eccellenza,
non ho a riferire a V. E. che prosecuzione d'ordine e tranquillità.

Nessuna riunione di popolo si è più vista e le cose si direbbero ritornate al pristino stato normale.

La ragione di ciò vuolsi principalmente ripetere e dal timore negli uni di veder compromesso il loro scopo del pentito retrogrado che dicono essi nulla meglio desiderare di farli risponsale di qualche nuovo disordine e dalla speranza che nutrono gli altri sia dal Sovrano secondato il voto della Guardia Civica e per una maggiore libertà di stampa.

Parensi però di loro non vi hanno che per rispetto umano sottoscritto, giudicando intempestiva una tal domanda; comunque la supplica sarà presentata e, dicesi, tra breve, in garanzia dell'operosità delle persone nominate in ossequente mia del 12 andante n. 854 p.(ubblica) s.(icurezza).

Colla massima ansietà si attendono le notizie dal Regno di Napoli; le giunte stamane non sono che una conferma di quelle d'ieri.

Quanto si ha dalla Toscana è una nuova prova che il pensiero delle dimostrazioni è colà divenuto un'abitudine, una necessità.

Forse per aggiungersi ai tribuni della Romagna, viene di partire a quella volta il conte Mamiani della Rovere,⁵⁾ che ottenne dal Governo Pontificio il permesso di colà recarsi per tre mesi senza sottoporsi alla formalità generalmente imposta della amnistia, e dalla quale continua ad essere recalcitrante.

Si è pure testé diretto a quella volta, via di Firenze, il Bixio Gerolamo, mentovato nella mia responsiva alla ossequiata di Vostra Eccellenza <del> 4 luglio ultimo, n. 2173, altro tra i più caldi ne' recenti assembramenti, e quello che somministrò a portare la bandiera sarda.

Nell'aver l'onore di ciò segnare all'Eccellenza Vostra, mi procuro di riprofessarmi con profonda venerazione di V.E. umilissimo e devotissimo servitore.

12. *L'Ispettore generale della polizia, Lazari al Governatore comandante della Divisione di Genova Paolucci, Torino, 14 settembre 1847, n. 1132, cc.n.n.*

Circolare confidenziale

Illustrissimo ed Eccellentissimo Signor Colonnello, con altra circolare in data d'oggi Vostra Eccellenza Illustrissima ed Eccellentissima riceverà le norme che debbono guidare le politiche autorità nel fatto de' popolari assembramenti che anche ne' Regi Stati incominciarono ad avere luogo per pubbliche manifestazioni politiche.

Siccome però i promotori hanno colto a sistema di aprirsi alle medesime la via con domande di autorizzazione sia per funzioni sacre di solenni messe o di *Te Deum* in rendimento di grazie per la salvezza di Pio IX, sia per poter cantare l'inno ad onore di Pio IX medesimo, stimo necessario di porgere a Vostra Eccellenza Illustrissima ed Eccellentissima anche intorno a questi particolari le occorrenti direzioni.

Le autorità politiche non dovranno in massima, quando ne sono richieste, accordare veruna autorizzazione per funzioni sacre, le quali debbono essere lasciate in facoltà delle autorità ecclesiastiche, nè dovranno quindi opporvisi quando siano dalla medesima state accordate, ma curare soltanto che, a seguito delle funzoni stesse, non si produca la cosa fuori di chiesa in grida e manifestazioni della natura di quelle che, coll'altra circolare, sono proibite, sotto pena d'arresto colle cautele nella circolare medesima indicate; che se le grida e manifestazioni si contenessero in acclamazioni a S.M. ed a Pio IX le autorità politiche sarà bene che passino la cosa dissimulando.

In quanto alle domande per Accademie, non mai in teatri ma, o in sale di società o con invito in case private dove sia in proponimento di cantare l'inno in onore di Pio IX, potranno le autorità politiche facilitare nelle licenze, avuto però sempre i debiti riguardi alle condizioni dei paesi rispettivi ed alla situazione degli animi riguardo alla maggiore o minore pos-

sibilità che vi si producano disordini, dei quali, in ogni caso, dovranno rendersi in prevenzione responsabili verso il Governo i Direttori delle Accademie ed i padroni delle case.

Prego V. E. Ill.ma ed Eccell.ma di volere o per iscritto o a viva voce, siccome crederà meglio, rendere partecipi i signori comandanti nella Divisione anche di queste norme a giusto governo loro, nelle varie emergenze che possono prodursi nel rispettivo circondario, ponendoli però in prudenziale avvertenza che abbiano a ritenere la conoscenza per se soli, senza comunicarle a veruno dei loro subalterni.

Ho l'onore di ripetermi con attestati di ossequio il più distinto della S. V. Ill.ma ed Eccell.(ma).

LAZARI

p.s. Oggi nella *Gazzetta Piemontese* verrà pubblicata la proibizione di far mostra di bandiere e coccarde non nazionali.

13. *Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante la Divisione di Genova Paolucci, Genova, 2 ottobre 1847, n. 952, cc.n.n.*

Eccellenza,
in un canto del palazzo Rovereto sulla piazza S. Matteo furono ieri trovati affissi a poco intervallo nello stesso sito, e staccati, due manoscritti che ono per certo il parto della scempiaggine di un solo, dicenti l'uno: *'Tanto è ver che i Tedeschi hanno fame che vanno dai Romani a farsi dare il pane'*, e l'altro: *'Viva i Tedeschi, morte a Carlo Alberto'*.

Si avrebbe sentore che qualche manifestazione possa oggi e segretamente stasera aver luogo o nel teatro dopo la cantata dell'inno al Sovrano o fuori di esso terminato lo spettacolo. Si direbbe però che se avviene, sia contro il voto de' promotori dell'accaduto nell'8 settembre.

Questi ed i loro consorti sono esclusivamente assorti dal pensiero della risposta alla lettera ministeriale.

Continuano le sedute presso il marchese Giorgio Doria. Gl'intervenienti ivi si dicono formati in Comitato. Essi si crederebbero quasi rappresentanza nazionale, ed infatti, anziché aver termine il loro incarico colla risposta ora in elaborazione, deve da questa, secondo alcun di loro, iniziarsi una serie di successive rappresentanze e domande al Regio Governo.

Ad aggiungere pascolo alle speranze, è testé giunta, e circola copia di lettera di cui si unisce un estratto, scritta da Gioberti al di costui amico Massari⁽⁶⁾ in Torino, altro degli estensori del *Mondo Illustrato* e che do-

vrebbe essere lo stesso di cui era menzione nella venerata di V.E. 1° dicembre 1832, n. 4522.

Oggi niuna notizia di rilievo dall'estero, tranne quella della seguita partenza da Napoli il 29 ora scorso settembre della flottiglia genovese.

Avendo l'onore di tanto sottoporre all'E.V., la gloria mi procuro di professarmi con profondo rispetto di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore.

14. *Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante della Divisione di Genova Paolucci, Genova, 13 novembre 1847, n. 1088, cc.n.n.*

Eccellenza,

due sole squadre, composte per lo più di artigiani, cantarono ieri sera l'inno passando pella via Portoria ma ne cessarono bentosto mercé le insinuazioni dei moderatori che, formati in pattuglie di otto o dieci cadauna, continuarono a percorrere la città sino oltre la mezzanotte.

Alle già note strofe del suddetto inno altra ne fu aggiunta così espressa:

Se il barbaro irrompe
Siam tutti Balilla
Di trombe la squilla
Riunir ci farà.

Continua la serale vigilanza verso la casa de' Gesuiti in Carignano.

I timori che ispira il partito retrogrado si accrebbero dopo il fatto che motivò l'arresto del soldato Carreta, essendovi chi dice aver questi già servito come cuoco in un convento de' suddetti padri.

Si è formato un Comitato incaricato di presiedere allo sviluppo del progresso, alla direzione del popolo ed a invigilare sia sul partito retrogrado che su quello degli ultra. Esso è composto dai marchesi Lorenzo Pareto, Giorgio Doria, Balbi-Piovera Senarega, Orso Serra, Vincenzo Ricci; dal medico Viviani; dagli avvocati: Cabella, Federici, Canale, Orsini; dal farmacista Denegri e dal Rosellini, letterato.⁷⁾

In esso comitato avrebbero anche una voce gli esaltati, e ne sarebbe organo il marchese Ricci.

Il più ardente dei primi è il noto Bixio, marittimo che percorse recentemente la Toscana ed anche il Ducato di Modena, non ad altro fine che quello di servir alla causa del più accelerato movimento.

Continuano le sottoscrizioni per i noti pranzi, quantunque contrariato da alcuni quello che si vorrebbe offrire alla ufficialità.

Secondo una lettera della moglie del letterato Valerio di Torino si direbbe che i deputati piemontesi debbano qui giungere il 15 corrente.

Corrono voci di un tradimento di D'Azeglio pello avvenuto in Fivizzano. Parè ch'egli avesse missione di persuadere i più influenti della Lunigiana ad adattarsi per ora al destino loro toccato in sorte per non precipitare gli avvenimenti e ch'egli abbia agito invece in senso opposto onde accelerare una rottura coll'Austria.

Nell'aver l'onore di tanto rassegnare all'Eccellenza Vostra, gloriami ripetermi con atti di profondo rispetto di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore.

15. *Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante la Divisione di Genova Paolucci, Genova, 8 dicembre 1847, n. 1164, cc.n.n.*⁸⁾

Eccellenza,
due sole squadre di poco conto, ed una delle quali preceduta da una ventina di ragazzi, cantarono ieri sera il noto inno percorrendo alcune delle principali strade.

Nel passaggio di una di esse, sotto il collegio dei Gesuiti, si sentì alcune grida isolate di: *'Viva Gioberti, Abbasso i Cappelloni'*, dalle quali però si desisteva tantosto pelle insinuazioni dei moderatori.

Tali comitive erano sciolte verso le sette e mezzo e quindi nulla più avvenne di rimarchevole tranne che, verso le ore 10, poche voci ripeterono sul ponte Reale, ma per brevi istanti, il canto dell'inno nella circostanza in cui sbarcavano i passeggeri del vapore *'Il Vesuvio'*.

Due scritti furono ritrovati affissi e staccati dalle Guardie di polizia, uno dal locale del suddetto collegio verso le nove d'ieri sera e l'altro stamane da una colonna del teatro *Carlo Felice*; sono dessi ingiuriosi all'ex vicario Gualco ed ai canonici Vercelloni e Grassagna, non che al padre gesuita Giordano.

Fra le festive dimostrazioni che si meditano pel giorno 10 corrente è compresa l'erezione di un arco trionfale all'immagine di S. Caterina, che soprastà al mortaio, secondo il disegno che viene d'essermi comunicato e che ho l'onore di rassegnare all'E. V. pelle venerate sue determinazioni.

Gloriami riproferirmi con sensi di profondo rispetto e venerazione di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore.

16. *Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante la Divisione di Genova, Genova, 10 dicembre 1847, n. 1174, cc.n.n.*

Eccellenza,

un solo drappello di circa 150 persone percorse nelle prime ore d'ier sera alcune strade della città cantando l'inno. Si tacque avanti le case de' gesuiti e solo alla partenza d'ieri del padre Giordano per Pavia era salutato con auguri di buon viaggio apparentemente ironici.

La dimostrazione d'oggi fu cominciata e va eseguendosi secondo i programmi qui uniti.

La corte si compone di un centinaio di squadre, ove sono spiegate migliaia di bandiere nazionali e municipali all'eccezione di tre, due delle quali tricolorite bianco-rosso-verde e l'altra giallo-bianca. Quest'ultima, su cui è l'iscrizione di: *'Viva Pio IX'*, è alla testa del drappello degli ecclesiastici composto di 150 fra preti e frati del convento del Monte.

È capo al corteeggio colla bandiera del 1746 il marchese Giorgio Doria, e la marchesa di lui moglie lo è nel drappello delle donne in numero di 150 circa.

Le iscrizioni delle bandiere sono in parte allusive alle giornate più memorande del 1746. Leggesi sulle altre: *'Viva Carlo Alberto riformatore'*, *'Viva Pio IX'*, *'Viva l'Indipendenza italiana'*, ed altri analoghi epigrafi, tra cui quelli che distinguono diverse classi, come il commercio, la marineria e parecchie arti.

Oltre alle bande civiche, composte da professori addetti al teatro, vi sono quelle di Savona, Sestri e Rivarolo, le due prime con uniforme.

Il corteeggio prevede con ordine secondo anche la raccomandazione che fu fatta con molti cartelli affissi lungo le strade che percorre, ove leggesi: *'Ordine fratelli, tutta Italia vi guarda!!!'*.

Nel dopo pranzo d'ieri si sparse la voce dello arrivo dalla Capitale di una staffetta portatrice di dispacci. Chi disse d'esservi l'ordine di impedire la festa d'oggi, chi asserì, ed è questa l'opinione che prevalse, contenersi la notizia d'una sovrana disposizione portante il licenziamento della Compagnia di Gesù dai Regi Stati.

Il loro Collegio in via nuova fu, come tutti gli altri palazzi, apparato con tappeti ed arazzi.

Oltre a ciò gli attivi, muniti ciascuno di un ramo di quercia, vennero schierati ne' due terrazzi ove assieme ad alcuni maestri presenziarono il passaggio delle comitive.

Ieri l'altro ebbe luogo in Reno un assembramento di quei abitanti che passeggiarono con musica cantando l'inno. La dimostrazione durava un'ora verso sera, senza disordine per altra parte.

Alla locanda della Villa ebbe luogo ieri un pranzo di 90 individui tra studenti ed avvocati. Nulla di rimarco vi succedette.

Con la riserva di rassegnare all'Eccellenza Vostra gli ulteriori dettagli della odierna festa, le soggiungerò intanto essersi a termine de' venerati di lei ordini, disposto pella opportuna speciale vigilanza, sia intorno alle case dei Gesuiti che presso quella del Consolato generale d'Austria.

Ho la gloria di proferirmi con profondo rispetto di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore.

17. Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante la Divisione di Genova Paolucci, Genova, 11 dicembre 1847, n. 1175, cc.n.n.

Eccellenza,
ho l'onore di far seguito alla rispettosa mia d'ieri n. 1174.

L'ordine col quale si era nel mattino recato in Oregina il festivo corteggio fu mantenuto nel suo ritorno, tratto tratto accrescendosi il numero delle persone che lo componevano, e che si può calcolare in 25 mila, cantando l'inno popolare, alternato dai suoni delle bande e dagli 'Evviva' molti.

Era alla testa del drappello degli studenti, il più numeroso, il conte Mamiani della Rovere, cui furono in Portoria fatti degli 'Evviva', come ne furono alla sera diretti al Presidente dell'Università, il marchese Tommaso Spinola.

Verso le ore 5 la corte aveva finito di sfilare avanti il mortaio, su cui la bandiera del 1746 fu posata dal regio Preposito di Santo Stefano che, seguito da' presenti preti, le andò incontro e la ricevette dalle mani del cugino del Balilla.

All'arrivo ed alla partenza da Oregina della detta bandiera venivano sparati dei mortaretti sul colle di Pietà Minuta soprastante l'Università.

Nessun momento sopravvenne, sia nel giorno che nella notte, in cui molte pattuglie di cittadini con tutto l'impegno si adoperarono nel contenere la popolazione, frammischiandosi in essa parecchi della nobiltà, ad esempio, del marchese Giorgio Doria, non mostrando ripugnanza a bere, far 'Evviva' ed amplessi colla plebaglia nelle bettole in Portoria.

L'illuminazione della città sarebbe stata assai estesa se il vento non avesse ben tosto spento gran parte de' lumi.

Vi fu anche compreso il Collegio dei Gesuiti; sulle cime dei monti si scorrevano dei falò.

Il Console di Toscana aveva spiegato tre bandiere della sua nazione. Egli ricevette da alcune comitive e ricambiò degli 'Evviva' dalle finestre del suo alloggio nel giro della sera, durante la quale, e sino oltre le ore 11, diverse squadre con bandiere ed una con musica e torchie, percorsero cantando inni le vie principali della città, silenziosi però sempre avanti le case de' Gesuiti e l'Ospedale.

Nulla alla casa del Consolato d'Austria, ove si rimarcò anche la vigilanza de' moderatori.

Ho la gloria di ripetermi con profonda venerazione di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore.

18. *Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante della Divisione di Genova Paolucci, Genova, 19 dicembre 1847, n. 1177, cc.n.n.*

Eccellenza,

nessuno assembramento, nessun canto ieri sera. Ciò è dovuto all'influenza de' moderatori, che in modo ognor più rimarchevole si esercita sulle masse.

Si sa difatti che la maggioranza di quelli opinò doversi per ora soprassedere da ulteriori dimostrazioni, e ciò contro il voto di alcuni che ne progettavano una pel giorno ottavario della cacciata de' tedeschi 17 corrente. Talun altro fece la mozione stata del paro combattuta, di una passeggiata a Montoggio, patria del Balilla, in una comitiva di alcune centinaia.

Si parla ora del piano di un Casino clericale sull'esempio, dicesi, di quello già stabilito in Roma.

La parte ben rilevante che presero molti ecclesiastici alla dimostrazione del 10 ha molto aumentato la confidenza nei ministri della Chiesa per elaboramento degli spiriti a favore del movimento.

La vertenza svizzera del cantone di Neuchatel porge alimento ai più vasti disegni, alle più ardite speranze.

Sono quivi a taluno e per la posta diramate delle lettere anonime misteriosamente minacciose. Oggi un pranzo alla Villa dato dai capi moderatori ai fratelli piemontesi. Assicurasi che gli ultra liberali della Dieta, come i deputati Farscini, Luini e Pioda⁹⁾ sono in attiva corrispondenza colla Romagna, Toscana e Regi Stati.

In Genova ne sarebbe principale anello il marchese Lorenzo Pareto.¹⁰⁾

Io non rallento l'attenzione sulle tendenze e sulle mire del giorno e, nel recarmi intanto a carico di rassegnare all'E. V. questi cenni, gloriami preferirmi con atti di profonda venerazione dell'Eccellenza Vostra umilissimo e devotissimo servitore.

19. *Il Delegato di polizia a Genova al Governatore generale comandante la Divisione di Genova, Genova, 16 dicembre 1847, s.n., cc.n.n.*

Eccellenza,

ad eccezione di una trentina circa d'individui, per lo più studenti, che cantarono dalle 6 alle 7 per alcune vie l'inno guerriero, non fuvvi ier sera al-

tra dimostrazione. Però al teatro *Carlo Felice* fu lo stesso inno cantato a tutti gli intervalli da un atto all'altro.

In una adunanza in ristretto numero tenutasi ieri l'altro presso il marchese Balbi-Piovera fu discusso il programma del nuovo giornale per cui si è chiesto il permesso, intitolato *La Lega* e si deliberò di pregare Gioberti della redazione di analogo scritto, nel tempo stesso che gli verrebbe fatto presente del noto calamaio. Si trattò pure d'impegnare i censori a permettere la stampa di una lettera di Mazzini a Pio IX.

È stata da taluni fatta la mozione di spedire una deputazione a S. A. il Duca di Genova per pregarlo a voler presenziare la ripetizione di una festa nazionale nella quale un corteo formato come quello del 10 si recherebbe alla chiesa di Nostra Signora del Monte in Bisagno.

Un pranzo di fratellanza ha luogo oggi in San Pier d'Arena tra quei giovani negozianti, in numero di 25 circa. Altro numeroso se ne progetta pur quivi nella stessa classe di persone, e va in giro una sottoscrizione allo scopo e con mira di farvi intervenire la notabilità ed autorità.

Si compie in questo giorno in Genova il triduo di rendimento di grazie pel miglioramento della preziosa salute di Sua Maestà stato ordinato nella parrocchia da questa Curia.

Circola in questi giorni che dei religiosi della Compagnia di Gesù erano recati in diversi luoghi del Bisagno e della Polcevera pella confessione e predicazione contro le tendenze moderne. È un fatto che due di essi si trovavano in San Cosmo di Struppa e da quanto mi è riferito, la presenza di quelli colà è già oggetto di preoccupazione di questi entusiasti del movimento.

Dietro i concerti da me presi così, il cenno confidenziale che ne feci a Monsignor Vicario Capitolare, già d'altronde in sospetto della cosa, riguardando nelle attuali circostanze, come cosa importante a prevenzione dei disordini, che l'ufficio di quei reverendi padri sia limitato nelle rispettive chiese, ha già emesso disposizioni in tal senso.

È voce divulgata che S. M. possa concedere nuove larghezze e forse ancora una costituzione.

Nell'aver l'onore di tanto rassegnare all'E. V. mi glorio riprofarmi con profonda venerazione di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore.

20. *Il Delegato di polizia ai Genova al Governatore generale comandante la Divisione di Genova Paolucci, Genova, 19 dicembre 1847, n. 1184, cc.n.n.*

Eccellenza,
le notizie di Napoli recate stamane dal vapore la 'Maria Cristina' sono tuttavia inquietanti pel'agitazione che si manifesta in quei popoli.

Ieri gli studenti di questa Regia Università radunatisi verso le ore 3 pomeridiane in via della Pace, si diressero in numero di 500 circa ed a pettoni del suddetto Ginnasio avendo nel loro mezzo la bandiera che spiegano il giorno 10 tricolorita bleu, rossa e verde e coll'iscrizione 'Viva l'Italia' portata dal sig. Mameli, figlio del colonnello della Regia Marina.

Colà giunti furono ricevuti dal loro Presidente il marchese Tommaso Spinola cui, dopo una vicendevole breve arringa alternata da 'Evviva', consegnarono lo stendardo.

Nella sera un assembramento di circa 150 per lo più studenti, circolò fino alle 7 e mezza nelle vie principali della città cantando l'inno dei Guerrieri che si ripeteva pure per tre volte nella platea del teatro *Carlo Felice* con improvviso accompagnamento di orchestra.

Tra le meditazioni del capo del movimento, i quali spiegano ognora più di attività, sono quelle di nuovi pranzi, uno esclusivamente di signore con accessione a donne volgari, ed altro che riparerrebbe al malcontento prodotto dal primo per ammissione d'inviti a cui parteciperebbero i più influenti del popolo dei diversi sestieri.

In casa del marchese Balbi-Piovera si adunarono ieri sera alcuni moderatori onde trattare della colletta pel dono di un calamaio a Gioberti che si sparse voce essere stato avvelenato.

Nell'aver l'onore di tanto rassegnare all'Eccellenza Vostra, mi glorio preferirmi con profonda venerazione di Vostra Eccellenza umilissimo e devotissimo servitore.

DOCUMENTO XII - NOTE

¹⁾ ASG, *Gabinetto della Prefettura*, 58, (gennaio-novembre 1847).

²⁾ Neri Corsini jr. marchese di Lajatico (1805-1868), ministro degli Esteri di Leopoldo II di Toscana.

³⁾ Ci si riferisce qui a personaggi di rilievo appartenenti a tre famiglie nobili genovesi. Il marchese Giorgio Doria, il cui pensiero e la cui attività politica in senso liberale erano noti alla polizia sabauda fin dal 1821, anno in cui egli partecipò ai tumulti scoppiati a Genova nel mese di marzo. Sospettato di essere carbonaro nel 1830, fu per questo definito dal Ministero della polizia 'persona avversa al governo'. Nel 1833 lo si disse coinvolto nella cospirazione mazziniana e nel 1847 il Doria, attestato su posizioni liberali-moderate e filomonarchiche, promosse la costituzione di quel Comitato dell'Ordine che comprendeva liberali di differenti tendenze. I documenti qui riprodotti sono relativi proprio a quel periodo, all'epoca cioè in cui il Doria, assieme a Gian Carlo Serra e a Giacomo Balbi, che fu poi senatore a Torino nel 1848, invocando la libertà di stampa e la costituzione della guardia civica, marciò per le vie di Genova impugnando la bandiera sarda e gridando: 'Chi è italiano mi segua'. Nel settembre di quell'anno poi il Doria aveva mostrato un grande attivismo, promuovendo diverse manifestazioni pubbliche, ma avendo sempre cura di non turbare il buon ordine cittadino. Come si rileva anche dai documenti relativi ai mesi successivi

(ottobre-dicembre 1846), il Doria fu promotore di un comitato di vigilanza e, il 29 novembre, ospitò nella sua casa di Strada Nuova una riunione di patrioti che decise la fondazione del giornale *La Lega italiana*.

⁴⁾ Si legga: 'Doria'.

⁵⁾ Ci si riferisce qui al conte Terenzio Mamiani della Rovere, rifugiato politico a Parigi (1831-46) e ministro di Pio IX nel 1848.

⁶⁾ Il più che noto Giuseppe Massari (1821-1844) che pubblicò gli scritti inediti del Gioberti tra il 1856-57.

⁷⁾ Lorenzo Niccolò Pareto (1800-1865), presidente della Camera subalpina e ministro degli Esteri nel 1848; il marchese Giacomo Balbi-Piovera Senarega; Orso Serra, fratello di Gian Carlo, appartenente al ramo dei Serra detto appunto 'di via Serra'; il marchese Vincenzo Ricci (1804-1868) che nel 1848 fece parte del ministero Gioberti e che, dopo Novara, divenne ministro alle Finanze; Cesare Cabella (1807-1888), senatore del Regno nel 1870, rettore dell'Università di Genova e fondatore della Scuola Superiore Navale; Michele Giuseppe Canale, (1808-1890), letterato e storico in contatto con gli ambienti mazziniani e col Mazzini stesso, redattore tra il 1846 e il 1847, di un *Diario delle cose di Genova*.

⁸⁾ ASG, *Gabinetto della Prefettura*, 56, (dicembre 1847).

⁹⁾ Ci si riferisce qui a Paolo Farina (1805-1871), più tardi deputato al Parlamento e senatore, ed a Giulio Cesare Luini, figlio di Giuseppe membro della commissione per la redazione del codice penale del Regno italico. Per quanto riguarda il citato Pioda non è stato possibile reperire notizie utili ad una sua corretta identificazione.

¹⁰⁾ Si veda la nota 7.

INDICE DEI NOMI

A

- Acton John Francis Edward, 127.
 Abramo, 230.
 Agatocle, 34.
 Albani Giuseppe, cardinale, 189, 190.
 Alessandro I Romanov, zar di Russia,
 XLI, XLI n., 90, 91, 95, 96, 98,
 104, 108, 123, 216, 217.
Alicò, VII.
 Alighieri Dante, 226, 234.
 Alfieri Vittorio, 214.
 Alvarez de Toledo, ufficiale, 163.
 Amedeo Filiberto di Savoia vedi:
 Emanuele Filiberto, duca di
 Savoia.
Anchieri Ettore, XLIII n.
 Angioli, medico, 13, 14, 15.
 Annibale, 34.
 Ansaldi Guglielmo, colonnello, 74, 76,
 146.
 Ansarti, vedi: Ansaldi Guglielmo.
 Aporti Ferrante, 201.
 Arciduca Palatino, vedi: Giuseppe
 d'Asburgo-Lorena.
 Arciduca Rainer, vedi: Ranieri
 Giuseppe d'Asburgo-Lorena.
- Arciduchessa di Parma, vedi: Maria
 Luigia d'Asburgo-Lorena.
 Arezzo Tommaso, cardinale, 59, 106,
 116, 138.
 Ariosto Ludovico, 234.
 Aristotele, XXXVI.
 Arnaud Eugène-François-Auguste, ba-
 rone di Vitrolles, 175, 176, 186 n.
 Artaud Jean-Alexis-François, cavaliere
 di Montor, 6.
 Artois Carlo, conte d', vedi: Carlo X
 di Borbone.
 Ascoli, duca d', vedi: Marulli Troiano.
 Avaray Claude-Théophile de Bésiade,
 duca d', 42, 48.
 Azeglio Massimo Tapparelli d', XX-
 VIII, XXVIII n., XXX, L, LIV,
 251.

B

- Baciocchi Pasquale (Felice), 13.
 Balbi-Piovera Senarega Giacomo,
 marchese, 244, 245, 250, 255, 256,
 256 n., 257 n.

- Balbo di Vinadio Cesare, conte, XIX, XX, LII, 207, 209-228, 229, 232, 233, 235, 236, 237, 237 n.
- Balilla, vedi: Perasso Giovanni Battista.
- Balsamo Crivelli Gustavo*, XXVIII n.
- Bardaji y Azara Eusebio, 61, 65, 66, 67, 83, 91, 92, 94, 96, 97, 160 n.
- Bardani, Bardasci, Bardaxi, vedi: Bardaji y Azara Eusebio.
- Bardi, famiglia di banchieri fiorentini, 158 n.
- Bartolomei Bartolomeo, 28, 31.
- Beauharnais Eugenio di, viceré d'Italia, XLVI n., 18, 24 n.
- Bellanc, duchessa di, 64.
- Bentinck William Cavendish, 7, 9 n., 22, 132, 148, 160 n.
- Berlinguer Luigi*, XIX n.
- Bernard Victor*, XXIX n.
- Bernetti Tommaso, cardinale, 187, 188, 189, 192 n.
- Berry Charles-Ferdinand di Borbone-Artois, duca di, XL, 8, 9 n.
- Berry Maria Carolina Ferdinanda Luisa di Borbone, duchessa di, 9 n.
- Besini Giulio, 143.
- Bianca di Castiglia, regina di Francia, 52.
- Bianchi Domenico, conte, 15, 17 n.
- Bianchi Nicomede*, XXXI, XXXI n., XXXII.
- Bixio Gerolamo (Nino), 248, 250.
- Blaga Corneliu*, XV n.
- Blumenthal Albert, barone, 16.
- Boccella Elisabetta, n. Bartolommei, 13.
- Bombelles Ludwig Philipp, conte di, 143, 163, 183.
- Bonaparte, famiglia, 6.
- Bonaparte Baciocchi Elisa, vedi: Elisa Bonaparte Baciocchi.
- Bonaparte Carlotta, 6.
- Bonaparte Letizia, n. Ramolino, 6.
- Bonaparte Luciano, principe di Canino, 6, 79, 159 n.
- Bonaparte Luigi, vedi: Luigi Napoleone, re d'Olanda.
- Bonaparte Paolina, vedi: Borghese Paolina.
- Bongi Salvatore*, LIII n.
- Borgia Camillo, 14, 17 n.
- Borghese Paolina, principessa, 12.
- Boselli Luigi, abate, 242.
- Bottaro Luigi, diacono, 242.
- Bourbel Harold, marchese di, XLII n., XLVII, XLVIII, XLVIII n., LV, LVI, 39-80, 100-161.
- Bourbel Harold jr., XLVII, XLVIII, 49.
- Bourbel Madame, moglie di Harold Bourbel, XLVII, 48.
- Bouvier Doumoulard Louis, barone, 13, 15, 16.
- Brabante Luciano del, 138.
- Braun Adam Johann, barone, 13.
- Brignole Sale Gian Carlo, marchese, 147, 160 n.
- Brignole Sale Anna Maria Gaspara, marchesa, 160 n.
- Brunetti Lazzaro, conte, 163.
- Bubna von Littitz Ferdinand Antonin, conte, 149.
- Buiani, maggiordomo di Ferdinando di Borbone, duca di Parma, 140.
- Burgherst, vedi: Fane John.
- Buttura (Bottura) Antonio, XIX n., XLVI, XLVI n., XLVII, XLVII n., LV, 33-38.

C

- Cabella Cesare, 250, 257 n.
- Calabria, duca di, vedi: Francesco I di Borbone, re delle Due Sicilie.
- Caloni, conte, 134.
- Cambon Jules*, XXIII n.
- Camillo Marco Furio, 213.
- Canale Michele Giuseppe, 250, 257 n.

- Canosa, vedi: Capece Minutolo Antonio.
- Capece Minutolo Antonio, principe di Canosa, 6, 7, 9 n.
- Caraman Victor-Louis-Charles di Riquet, conte, poi duca di, XLI.
- Carignano, vedi: Carlo Alberto di Savoia.
- Carlo III di Borbone, re di Spagna (già Carlo VII, re di Napoli e Sicilia), 42.
- Carlo IV di Borbone, re di Spagna, 13.
- Carlo VIII di Valois, re di Francia, 34.
- Carlo X di Borbone, re di Francia, XXIV, XXV, XLII, XLVIII, LVI, 9 n., 158 n., 162, 164-168, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 184.
- Carlo Alberto di Savoia, principe di Carignano, poi re di Sardegna, 74, 101, 125, 146, 155, 159 n., 170, 185, 194, 198, 200, 208, 225, 227, 236, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 255.
- Carlo Felice di Savoia, duca di Genova, poi re di Sardegna, 74, 77, 86, 100, 101, 102, 103, 104, 108, 119, 120, 121, 124, 125, 126, 146, 147, 156, 159 n., 169, 170, 171, 182.
- Carlo Ludovico (Charles Louis) di Borbone, infante di Spagna, duca di Lucca, poi Carlo II come duca di Parma, XIX, XXIX, XXIX n., XLII, XLIII, XLIII n., XLIV, XLVIII, LII, LIII, LVI, 5, 40, 43, 46, 47, 48, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 61, 66, 67, 68, 71, 79, 101, 103, 120, 137, 140, 141, 144, 145, 152, 156, 158 n., 159 n., 161 n., 162, 163, 164-168, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177-180, 181, 182, 183, 184, 185, 203, 237 n.
- Carlo Magno, re dei Franchi, imperatore, 34.
- Carlo Martello, 34.
- Carnot Lazare-Hyppolite, 205, 206, 237 n.
- Carolina Augusta di Baviera (quarta moglie di Francesco I d'Austria), 46.
- Carolina Ferdinanda Luigia di Borbone, 8, 9 n.
- Carrega Giuseppe, marchese, 225.
- Carreta, militare, 250.
- Castlereagh Robert William, visconte di, 160 n.
- Caterina II, imperatrice di Russia, 123.
- Cavazzi Giulio Maria, conte della Somaglia, cardinale, 48, 49, 158 n.
- Cavour Camillo Benso, conte di, XXXI.
- Celesia Emanuele, 244.
- Cempini Francesco, 239.
- Cempini Leopoldo, 239.
- Cerfber (Cerfberr) Auguste Eduard, XLIX, XLIX n., L, LV, 193-201.
- Cerfber Frédéric Théodore, XLIX n.
- Cervoni Francesco, 28, 31.
- Chablais, duchessa di, 146.
- Chambord Henry-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné di Borbone duca di Bordeaux, conte di, (Enrico V come pretendente al trono di Francia), XLI n., 9 n.
- Chateaubriand François-Auguste-René, visconte di, XLI n., 127.
- Ciasca Renato, XXVIII n.
- Ciuffoletti Zeffiro, XXIX n.
- Coco Antonino, XXVII n.
- Colao Floriana, XIX n.
- Comi Enrico, 28, 31.
- Compignano, vedi: Elisa Bonaparte.
- Consalvi Ercole, cardinale, 6, 9 n., 55, 56, 105, 115, 132, 136, 160 n.
- Contamine Henry, XXXIV n.

Conte di Calabria, vedi: Francesco I di Borbone, re delle Due Sicilie.
 Cornacchia Ferdinando, barone, 48, 158 n.
 Corridi Luigi, 202.
 Corsini Neri jr., marchese di Lajatico, 242, 256 n.
 Costantino, valletto di camera di Ferdinando di Borbone, duca di Parma, 140.
 Costantino Romanov, granduca, fratello di Alessandro I, 12.
 Cottolengo Giuseppe Benedetto, santo, 201.
 Courtois De Pressigny Gabriel, 6.
 Cristina, principessa di Savoia, vedi: Maria Cristina di Borbone Napoli.
 Cussy, famiglia, XLIV, XLV n.
 Cussy (Coussy) Jean Baptiste Ferdinand Cornot de, XLIV, XLV, XLV n., 3-9.
 Cussy (Coussy) Antoine, XLIV.

D

Dahwinds vedi: Dawkins Clinton.
 Dalberg Joseph-Emerich, barone, poi duca di, 83, 84, 120, 160 n.
 Dalla Rosa Guido, XXIX n.
 Damas Ange-Hyacinthe-Maxime, barone, XVI, XLII, 155-157, 162-168.
 D'Amat René, XLV n.
 Dawkins Clinton, 64, 65.
 Decazes Elie, 57.
 Debio Ludwig, XI n.
 Della Peruta Franco, XXIX n.
 Della Torre, vedi: La Tour Vittorio Amedeo Sallier de.
 Dembowsky Giovanni, generale, 190.
 Demidoff Anatole, principe di San Donato, 197, 201 n.
 Denegri (De Negri) Giovanni Battista Antonio, 250.

De Pressigny Courtois, vedi: Courtois De Pressigny Gabriel.
De Rubris Marcus, XXVIII n.
 Dessolles Charles-Louis, marchese, generale, 39, 42, 49, 53, 54, 57, 58, 59, 65, 67, 158 n.
 De Toledo, vedi: Alvarez de Toledo.
Diaz Furio, VII, XII n.
 Didot, casa editrice, XLVI n.
 Dillon Edouard, conte di, 64, 65, 104, 158 n.
 Dinot, irlandese, bonapartista, 12.
Di Rienzi E. M., XLIX n.
 Don Carlos, vedi: Carlo III di Borbone.
 Don Filippo, vedi: Filippo I di Borbone, duca di Parma.
 Don Ludovico, vedi: Carlo Ludovico di Borbone.
 Doria Giorgio, marchese, 244, 245, 249, 250, 252, 253, 256 n., 257 n.
 Doria Teresa, n. Durazzo, 252.
Driaault Eduard, XXV n.
Droz Jacques, XXXIII n.
 Duca d'Este, vedi: Francesco IV d'Asburgo-Este.
 Duca di Genova, vedi: Ferdinando Maria Alberto di Savoia.
 Duca di Lucca, vedi: Carlo Ludovico di Borbone.
 Duca di Modena, vedi: Francesco IV d'Asburgo-Este.
 Duchessa di Lucca, vedi: Maria Luisa di Borbone.
 Durazzo, gesuita di Genova, 247.
Duroselle Jean Baptiste, XIII n.
 Du Tillot François-Guillaume-Léon, 141.

E

Elisa Bonaparte Baciocchi, principessa di Lucca e Piombino, granduchessa di Toscana, poi contessa di Compignano, 13, 138, 153, 161 n.

Elisabetta Farnese, regina di Spagna, moglie di Filippo V di Borbone, 42.
 Emanuele Filiberto di Savoia, duca di Savoia, 214.
 Enrico di Hohenzollern (fratello di Federico Guglielmo III, re di Prussia), 11.
 Enrico IV, re di Francia, 66.
 Enrico V di Chambord, vedi: Chambord Henry-Charles-Ferdinand-Marie Dieudonné di Borbone.

F

Fane John (lord Burgherst), maggior generale, 64, 66, 84, 158 n.
 Farina Paolo, senatore, avvocato, 254, 257 n.
 Farnese Antonio, 42.
 Farscini, vedi: Farina Paolo.
 Federica Carlotta Maria del Wurttemberg, 56.
 Federici, avvocato, 250.
 Federico Guglielmo II di Hohenzollern, re di Prussia, 159 n.
 Fenzi, famiglia, titolari di un banco a Firenze, 158 n.
 Fenzi Carlo, marchese, 239.
 Fenzi, figlio, 239.
 Ferdinando Carlo Maria Baldassarre di Borbone, Carlo III come duca di Parma, XLIII, XLIII n., 178.
 Ferdinando d'Asburgo-Este, (fratello di Francesco IV, duca di Modena), 240.
 Ferdinando I d'Asburgo, imperatore d'Austria, 193, 194, 208.
 Ferdinando II di Borbone, re delle Due Sicilie, 169, 203, 236.
 Ferdinando di Borbone, duca di Parma e Piacenza, 52, 54, 57, 140, 141.
 Ferdinando I di Borbone, re delle Due Sicilie, già Ferdinando IV, re di Napoli, 7, 9 n., 25, 26, 42, 72, 76, 77, 87, 88, 113, 114, 127, 128, 131, 159 n.
 Ferdinando III d'Asburgo-Lorena, Granduca di Toscana, 104, 119, 139, 140, 154, 155, 156.
 Ferdinando d'Asburgo-Lorena, arciduca di Toscana, 202.
 Ferdinando IV di Napoli, vedi: Ferdinando I.
 Ferdinando VII di Borbone, re di Spagna, 13, 15, 57, 60, 64, 67, 96, 174, 175, 186 n., 215.
 Ferdinando Maria Alberto di Savoia, duca di Genova, 255.
 Filangieri Gaetano, 128.
 Filippo I di Borbone, duca di Parma, Piacenza e Guastalla, 42, 52, 141, 162, 165.
 Filippo V di Borbone, re di Spagna, 42.
 Florenzi Francesco de', 25, 27, 31.
 Formegli Ottavio, 28, 31.
 Formenti, consigliere di Maria Luisa di Borbone, 152.
 Forreno, conte di, 95.
 Foscolo Ugo, XX, 237 n.
 Fossombroni Vittorio, conte, 203, 234, 237 n.
 Franceschi Giacomo, 65, 67.
 Francesco I, imperatore d'Austria, vedi: Francesco II d'Asburgo-Lorena.
 Francesco I di Borbone, duca di Calabria, poi re delle Due Sicilie, 88, 114, 128, 132, 170, 179.
 Francesco II d'Asburgo-Lorena, imperatore del Sacro Romano Impero, poi Francesco I, imperatore d'Austria, 4, 9 n., 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 71, 72, 104, 108, 136, 143, 144, 145, 158 n., 164, 184, 185, 189.

Francesco IV d'Asburgo-Este, duca di Modena e Reggio, XXIV, 40, 41, 46, 50, 52, 79, 101, 103, 105, 119, 124, 125, 126, 141, 143, 146, 155, 170, 173, 183, 239.
 Frediani Pellegrino, 58.
 Frimont Johann Maria, conte di Palota e principe di Antrodoco, 77, 159 n.
Fubini Leuzzi Maria, XXXI n.
Furet François, XII n.
 Fürstenberg Wilhelm Egon von, vescovo, XV.

G

Gabrielli, principe (marito di Carlotta Bonaparte), 6.
 Galilei Galileo, 216, 234.
Garnier Jean Paul, XXV n.
Ghilardi Fabrizio, VII, X n.
 Giacosa Luigi Vincenzo, 28, 32.
 Gioberti Vincenzo, XIX, XX, XXVIII n., LII, 207, 208, 210, 212, 213, 218, 219, 222, 224, 226, 228, 229, 230-238, 251, 254, 256, 257 n.
 Giordano, gesuita di Genova, 251, 252.
 Giuseppe d'Asburgo-Lorena, arciduca d'Austria, palatino d'Ungheria, 56.
 Godoy Alvarez de Faria Manuel, 140.
 Granduca di Toscana, vedi: Pietro Leopoldo d'Asburgo-Lorena; Ferdinando III d'Asburgo-Lorena; Leopoldo II d'Asburgo-Lorena.
 Grassagna, canonico di Genova, 251.
 Gregorio VII (Ildebrando di Soana), papa, 213.
 Gregorio XVI (Bartolomeo Cappellari), papa, 187, 188, 194, 199, 203, 230, 236.
 Gualco, religioso di Genova, 251.
 Guerrieri Gonzaga Carlo, militare e musicista, 256.
 Guicciardini, famiglia, 159 n.

Guicciardini Ferdinando, conte, 66, 143, 152, 161 n.
 Guizot François-Pierre-Guillaume, XXVI n., XXVII, XXVII n., XXVIII, XXX, XLIX, L, 193-201, 228.
Gulick Edward Vose, IX n.

H

Haas Arthur, IX n.
Hazard Paul, XLVII n.
Heinrich David, XXVI n.
 Hendrode, vedi: Heredia Narciso.
 Heredia Narciso, conte di Ofalia, 91.
 Huebowsky, vedi: Dembowsky Giovanni.

I

Imperatore di Russia, vedi: Alessandro I Romanov, Nicola I Romanov.
 Imperatore d'Austria, vedi: Francesco I d'Asburgo, Ferdinando I d'Asburgo.
 Imperatrice d'Austria, vedi: Maria Teresa d'Asburgo.
 Infanta di Lucca, vedi: Maria Luisa di Borbone, duchessa di Lucca, Maria Luigia Carlotta di Borbone.
 Infante di Lucca, vedi: Carlo Ludovico di Borbone.
 Isotte, comandante, 240-241.

J

Janssens Jean-Guillaume, generale, XLIV.
 Juson Cristoforo, banchiere, 53, 54, 58, 60.

K

Kalinowski, conte, generale, 10, 11, 12, 13, 15, 16.

L

La Ferronnays Pierre-Louis-Auguste-Ferron conte de, XL, XLI, XLI n., XLIV, LVI, 80-103, 159 n.
 Laffitte (Lafitte) Jacques, 49, 188.
 La Garde, diplomatico francese, 98.
 La Maisonfort Louis-Dubois-Descours marchese de, 30, 162-163.
 La Noue Villiers de, XLII, 176.
 Lante Antonio, cardinale, 133.
 La Rochefoucauld Hippolyte, XXX, L, LI, LIV.
 La Tour Vittorio Amedeo Sallier de, marchese di Cordon, 74, 75, 159 n.
 Laurent, banchiere di Parma, 49, 69, 154 n., 158 n.
 Laurent, nome fittizio assunto da Louis Auguste e Charles Bourmont, aristocratici legitimisti,
 Laval-Montmorency Matthieu-Jean-Felicit , duca di, 97.
 Lazari, ispettore di polizia, 245-246, 248-249.
 Le Bon Joseph, segretario di Elisa Baciocchi, 138.
Lefebvre George, XII n.
 Leone X (Giovanni de' Medici), papa, 234.
 Leone XII (Annibale Sermattei della Genga), papa, 199.
 Leopoldo I d'Asburgo-Lorena, granduca di Toscana, poi Leopoldo II come imperatore d'Austria, 232.
 Leopoldo II d'Asburgo-Lorena, granduca di Toscana, XXIV, LIII, 164, 183, 194, 202, 203, 205, 214, 237 n., 240, 242, 256 n.
 Leopoldo di Borbone, principe di Salerno, figlio di Ferdinando IV delle Due Sicilie, 8, 9 n.
 Lieven Christoph Andreevic von, 9 n.

Lieven Dorothea von (Daria Cristoforovna von Benckendorf), contessa, 5, 6, 9 n.
 Lipano, vedi: Lieven Dorothea.
 Lodi Giuseppe, conte, 3, 9 n.
 Longhi Giacomo, 64.
Lotti Luigi, VII.
 Lucchesini Cesare, marchese, 159 n.
 Lucchesini Girolamo, marchese, 68, 159 n.
 Luigi XII di Borbone, re di Francia, 34.
 Luigi XIV di Borbone, re di Francia, XV, 79, 108.
 Luigi XV di Borbone, re di Francia, 40, 41, 42, 52, 141, 165.
 Luigi XVI di Borbone, re di Francia, 203.
 Luigi XVIII di Borbone, re di Francia, XII, XIII, XXII, XXIV, XLII, XLIV, 23, 24, 41, 44, 47, 48, 49, 52, 54, 57, 58, 60, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 79, 94, 98, 101, 105, 119, 121, 124, 126, 140, 141, 146, 153, 154, 155, 156, 160 n.
 Luigi Bonaparte, re d'Olanda, 6.
 Luigi Filippo di Borbone-Orl ans, re dei Francesi, XVI, XXVI, XLI n., XLII, XLVIII, XLIX n., 191, 231.
 Luini Giulio Cesare, 254, 257 n.
 Luini Giuseppe, 257 n.

M

Machiavelli Niccol , XXXVI, XXXVI n., 204.
 Macozzi Andrea, 25, 26, 27, 28, 30.
 Macozzi Nicodemo, 25.
 Macozzi Pietro, 27.
 Macozzi, sorella di Andrea, 27.
 Magawly-Cerati Filippo, conte, 48, 158 n.
Maggi Ottaviano, XXXV, XXXV n.
 Maghella Nicola, 28, 32.
 Mahmud II, sultano, 109.

Malanima Paolo, VII.

Mameli Goffredo, 256.

Mameli Giorgio, capitano di vascello, 256.

Mamiani della Rovere Terenzio, conte, 247, 253, 257 n.

Mansi Anna, n. Arnolfini, 163.

Mansi Ascanio, 152, 161 n., 163, 179, 237 n.

Manzi, vedi: Mansi Ascanio.

Marbonne, vedi: Narbonne Jacques.

Marcellus Lodoix de, visconte, XLI, XLII, XLII n., XLIII, XLIII n., XLIV, XLIV n., XLVIII, LVI, 164-186.

Marescalchi Ferdinando, 37, 38 n.

Maria Anna Carolina di Sassonia, 139.

Maria Beatrice d'Austria (madre di Francesco IV di Modena), 40, 46.

Maria Beatrice di Savoia (moglie di Francesco IV), 50, 101, 119, 125, 143, 146, 155.

Maria Carolina d'Asburgo-Lorena, moglie di Ferdinando IV di Borbone, regina di Napoli, 127, 128.

Maria Clementina d'Asburgo, arciduchessa, 8, 9 n.

Maria Cristina di Borbone Napoli, (moglie di Carlo Felice), 103, 146.

Maria Cristina di Savoia, regina delle Due Sicilie, 169, 170.

Maria Cristina Albertina di Sassonia (madre di Carlo Alberto), 156.

Maria Dorotea del Württemberg (moglie di Giuseppe d'Asburgo-Lorena), 56.

Maria Elisabetta di Savoia (moglie di Ranieri Giuseppe d'Asburgo - Lorena), 155.

Maria Ferdinanda Amalia di Sassonia, 139.

Maria Isabella di Borbone, 170.

Maria Ludovica d'Asburgo-Este (terza moglie di Francesco I d'Austria), 6, 40.

Maria Luigia (Luisa) d'Asburgo-Lorena, imperatrice dei Francesi, poi duchessa di Parma, Piacenza e Guastalla, XLIII n., LI n., 5, 8, 9 n., 16, 22, 23, 40, 41, 43, 53, 57, 60, 103, 124, 140, 141, 143, 144, 145, 152, 156, 158 n., 184, 185, 193.

Maria Luisa Carlotta di Borbone, 43, 48, 53, 67, 139, 159 n.

Maria Luisa di Borbone-Parma, infanta di Spagna, regina d'Etruria, poi duchessa di Lucca, XLIII n., LII, 5, 13, 15, 43, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 64, 66, 67, 68, 69, 74, 119, 125, 140, 141, 152, 153, 154, 155, 158 n., 159 n., 163, 164, 194.

Maria Teresa d'Asburgo-Este, regina di Sardegna, 101, 102, 119, 120, 145, 164, 169, 170, 171.

Maria Teresa d'Asburgo-Lorena, imperatrice d'Austria, 52, 127, 148, 150, 170.

Maria Teresa di Savoia, moglie di Carlo Ludovico, 79, 101, 119, 163, 164, 170.

Marriot John Arthur Ransome, XXV n.

Martens Karl von, XLIII n.

Marulli Troiano, duca d'Ascoli - Satriano, 127, 128, 129.

Marxwell, maggiore scozzese, bonapartista, 12.

Massari Giuseppe, 249, 257 n.

Massei Carlo, LIII n.

Massimiliano (Maria Giuseppe), duca di Sassonia, 159 n.

Massimiliano d'Asburgo-Este, fratello di Francesco IV duca di Modena, 126, 142.

Massoni Vincenzo, 161 n.

Mastellone Salvo, XXVII n.
Maturi Walter, XXXII, XXXII n.
 Mazzarosa Antonio, conte, 205, 206,
 234, 237 n.
 Mazzini Giuseppe, 255, 257 n.
 Maulde la Clavière René de, XXXIII
 n.
 Medici Lorenzo de', detto il
 Magnifico, 212.
 Medici d'Ottaviano Luigi de', 6, 9 n.,
 72, 113, 114, 127, 128, 129, 131,
 132.
Meininger Alain, XXIII n.
 Melzi d'Eril Francesco, conte, 212,
 237 n.
 Mencarelli, cavaliere, 13.
 Metternich-Winneburg Klemens
 Wenceslas Lothar, principe di, IX
 n., XVIII, XIX, XX, XXI, XXII,
 XXIV, XXVII, XXIX, LI, LI n.,
 LII, LII n., LIII, 4, 5, 6, 10-17, 47,
 52, 53, 57, 58, 69, 72, 102, 114,
 132, 143, 163, 188, 194, 202-209,
 210, 228-237.
 Minghetti Marco, XXXI.
 Mocenigo Georgij Dmitrievic, 91,
 146, 159 n., 160 n.
 Molé Mathieu-Louis, conte di, XLIX.
 Mombuse Stanislas, vedi: Cussy Jean-
 Baptiste-Alexis-Ferdinand.
 Mont-Alban, nobile spagnolo, 13, 14,
 15, 16.
 Montclar, vedi: Montléart Joseph
 Maximilien Tibaud.
 Montléart Joseph Maximilien Tibaud,
 principe di, (secondo marito di
 Maria Cristina Albertina di
 Sassonia), 156.
 Montor Alexis-Armand, cavaliere di,
 vedi: Arnaud Alexis-Armand.
Mowat Robert, XXXIII n.
 Morichini Carlo Luigi, 201.
 Murat Gioacchino, re di Napoli, 13,
 14, 16, 211.

Myers Jesse, LIII n.

N

Napoleone I Bonaparte, imperatore
 dei Francesi, X, 11, 12, 13, 14, 16,
 17 n., 18, 19, 21, 22, 24 n., 26, 35,
 113, 115, 127, 132, 138, 140, 211,
 212, 213, 215.
 Napoleone II, vedi: Reichstadt
 Napoleone Francesco Carlo, duca
 di.
 Narbonne Jacques, 7.
 Neipperg Adam Albrecht Adalbert,
 conte di, LI n., 47, 53, 141, 158
 n., 185.
 Ney Aglae-Louise-Anguié, n. de
 Lascans, 13, 15, 16, 17 n.
 Ney Michel, duca di Elchingen, prin-
 cipe della Moscovia, 17 n.
 Newton Isaac, 234.
 Nicola I Romanov, zar di Russia, XLI
 n., 233.
Nicolson Harold, XXII n., XXIII n.,
 XXXIII n., XXXIV n., XXXVI n.,
 XXXVIII, XXXVIII n.
Nollet Jean, XLV n.
 Nugent Laval, conte di Westmeath,
 148.

O

Ogris Werner, XIX n.
 Omero, 232.
Omodeo Adolfo, XIII n., XXVIII n.
 Opisoni, vedi: Opizzoni Carlo.
 Opizzoni Carlo, cardinale, 138.
 Orléans, duca d', vedi: Luigi Filippo
 d'Orléans.
 Orsetti Stefano, conte, 66, 152.
 Orsetti, famiglia, 159 n.
 Orsi, famiglia, 154 n.
 Orsi Donato, banchiere, 49, 158 n.
 Orsini, avvocato, 250.

Ostini Fabrizio, barone, XIX, XIX n., XX, LI, LII, LIII, LIII n., 202-238.

Ostini Pietro, monsignore, LII, LII n.
Ostini, figlio maggiore, 202.

P

Pacca Bartolomeo, cardinale, 6, 9 n.

Pallavicini Caorsi, marchesa, 246.

Panici Giovanni, medico, 25, 26, 27, 31.

Paolicci Francesco, vedi: Paolini Francesco.

Paolina del Wurttemberg, 56.

Paolini Francesco, 27, 31.

Paolucci, governatore generale di Genova, 239-257.

Pareto Lorenzo Niccolò, marchese, 250, 254, 257 n.

Parini Giuseppe, 214.

Parvev Ivan, VII.

Pasquier Etienne-Denis, barone, XXV n., XL, XLI, 72, 79, 80-100, 159 n., 160 n.

Pepe Guglielmo, 83.

Perasso Giovanni Battista, detto "il Balilla", 250, 253, 254.

Pes Emanuele, marchese di Villamarina, 236.

Piazzali, capitano delle dogane a Roma, 28, 31.

Pietkiewics, nobile polacco, 13.

Pietro Leopoldo d'Asburgo-Lorena, vedi: Leopoldo I, granduca di Toscana.

Pincherle Ara Marcella, 158 n.

Pio VI (Giovanni Angelo Braschi), papa, 115, 137, 232.

Pio VII (Barnaba Chiaramonti), papa, 6, 46, 54, 55, 56, 62, 73, 105, 106, 115, 124, 132, 135, 136.

Pio VIII (Francesco Saverio Castiglioni), papa, 183.

Pio IX (Giovanni Maria Mastai Ferretti), papa, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 252, 255, 257 n.

Pioda, liberale di Genova, 254, 257 n.

Pipino III, detto il Breve, re dei Franchi, 34.

Pitagora, 231.

Pitt William, 105, 160 n.

Platone, XXXVI.

Plumyène Jean, XII n.

Pocher, consigliere della prefettura dell'Àisne, 32.

Polignac Armand-Jules, principe di, XXV, XLI n., 176-177, 180-186.

Portalès Joseph-Marie, XLIV, 169-176.

Postigliola Alberto, VII, XLVII n.

Potemkine Vladimir, XXXIII n.

Procacci Giuliano, XXXVI n.

Pouthas Charles, XIV n., XXV n.

Pozzi Regina, XXVII n.

Principe della Pace, vedi: Godoy Alvarez de Faria Manuel.

Principe d'Orléans, vedi: Luigi Filippo d'Orléans.

Principe ereditario di Lucca e Parma, vedi: Ferdinando Carlo Maria Baldassarre di Borbone.

Principessa di Sassonia, vedi: Maria Ferdinanda di Sassonia.

Principessa di Savoia, vedi: Maria Cristina di Borbone.

Q

Quagliarelli, console generale in Toscana, 13.

Queller Donald, XXXIII n.

R

Ramolino, nobile corsa, 12, 13.

Rangone Gherardo, 41.

Ranieri Giuseppe d'Asburgo-Lorena, arciduca d'Austria, viceré del

- Regno Lombardo-Veneto, 149, 155.
- Ratassi, vedi: Rattazzi Urbano.
- Rattazzi Urbano, medico, 146.
- Rayneval Louis-Alphonse-Gérard-Maximilien, conte di, XLVIII, 39-83.
- Re di Spagna, vedi: Ferdinando VII di Borbone.
- Regina d'Etruria, vedi: Maria Luisa di Borbone.
- Regina di Napoli, vedi: Maria Isabella di Borbone.
- Regina doaria di Sardegna, vedi: Maria Teresa d'Asburgo-Este.
- Reichstadt Napoleone Francesco Carlo, duca di, 23, 53.
- Remond René*, XIII n.
- Resigny, confidente austriaco, 12, 15, 16.
- Ricasoli Bettino, XXXI.
- Ricci Vincenzo, marchese, 242, 250, 257 n.
- Ricci, marchesa (moglie di Vincenzo Ricci), 242.
- Richelieu Armand-Emmanuel Du Plessis, duca di, XLIII, 39, 47, 69, 70, 79, 159 n.
- Ridolfi Cosimo, marchese, 234, 238 n.
- Riego y Nunez Rafael, colonnello, 83.
- Roosen W. J.*, XXXIII n.
- Rosanvallon Pierre*, XI n., XXV.
- Rosi Michele*, 237 n.
- Rosmini Antonio, 222, 226.
- Rospi Francesco de', 27, 30.
- Rospi Gaetano de', 25, 27, 31.
- Rossi, nobile corsa, 12, 13.
- Rossellini, letterato,
- Rossi Marcantonio de', 27, 31.
- Rota Ettore*, XIII n.
- Roumann (pseudonimo di Bourbel Harold).
- Ruffo Alvaro, principe di Scaletta, 79, 132, 159 n.
- Rusconi Antonio, cardinale, 138.

S

- Saint Aulaire, vedi: Sainte Aulaire Louis-Clair.
- Sainte Aulaire Louis-Clair de Beaupoil, conte di, 188, 189, 191.
- Saint Priest Emmanuel-Louis, visconte di, 175.
- Saint-Simon Claude-Henri de Rouvroy, conte di, 237 n.
- Saitta Armando*, XVII n., XLII n., XLIV n.
- Saliceti Ignazio, 27, 31.
- Sallier de La Tour Vittorio Amedeo, vedi: La Tour Vittorio Amedeo Sallier de.
- Salmon Manuel Gonzalez, 177.
- Salvati, conte, 163.
- Salvestrini Arnaldo*, VII.
- Salvini Leopoldo, 242.
- Samis, 197.
- San Severino Stanislao, cardinale, 6, 9 n., 138.
- Santarosa Santorre Annibale de Rossi di, conte di Pomerolo, 159 n.
- Sardi Cesare*, LI n., LIII n.
- Sauvigny Bertier de*, XIV n.
- Schnitzer Adolph, 207, 209.
- Schroeder Paul W.*, IX n.
- Scipione Publio Cornelio, detto l'Africano, 34.
- Semonville Charles-Louis-Huguet, marchese di, 42.
- Serra Giovanni Carlo, marchese, 244, 245, 256 n., 257 n.
- Serra Orso, marchese, 250, 257 n.
- Silva Pietro*, XXVI n.
- Sismondi Jean-Charles-Léonard-Sismonde de, 81, 160 n.
- Sofia del Wurttemberg, 56.
- Sokolonichi Maichal, generale, 17 n.
- Solari, detto il Barba, 242.
- Soltick, vedi: Solytk.

Soltyk Roman, generale, 13, 14, 15, 17 n.
 Somaglia, vedi: Cavazzi Giulio Maria.
 Spagnolini Cesare, 239-241.
 Spina Giuseppe, cardinale, 59, 62, 106, 116, 143, 158 n.
 Spinola Tommaso, marchese, 35, 253, 256.
Srbik Heinrich von, XV n., XXIV n.
Stern Alfred, XV n.
 Staglieno, 242-244.
 Sturla Bartolomeo, 28, 32.

T

Talamo Giuseppe, XXVIII n.
 Tamassi, vedi: Tommasi Donato.
 Teodorico, re degli Ostrogoti, 213.
 Tommasi Donato, marchese, 6, 127, 128, 129, 131.
 Torcy Jean-Baptiste-Colbert, marchese di, XV, XVI.
 Tordi, 16.
 Torlonia Giovanni, marchese, 55.
 Trevisi, ex ispettore delle dogane a Tortona, 28, 32.
 Turri, 14.

U

Ulloa, nobile spagnolo, 15.

V

Valerio Lorenzo, 251.
 Valerio (moglie), 251.

Vallesa Alessandro Carlo Filiberto, marchese, 3, 9 n.
Vapereau Louis, XLIX n.
Vendrenne Paul, XLIX n.
 Vercelloni, canonico, 251.
 Vielcastel Charles Louis Gaspard Gabriel de Salviac, barone di, XL-VIII, XLVIII n., XLIX n., LV, 187-192.
 Vieusseux Gian Pietro, 238 n.
 Villamarina, vedi: Pes Emanuele.
 Villèle Jean-Baptiste-Seraphin-Joseph, conte, XXV.
 Villeneuve Christophe, XLV.
 Villeneuve Emmanuel-Ferdinand, XLV.
 Villeneuve Joseph-Alexandre-Bargemon, XLV, XLV n., XLVI, LV, 25-32.
 Vitrolles, vedi: Arnaud Eugène-François-Auguste.
 Vittorio Emanuele I di Savoia, re di Sardegna, 3, 4, 9 n., 70, 71, 72, 74, 76, 83, 86, 102, 108, 119, 120, 125, 146, 147.
 Viviani Giovanni Battista, 250.

W

Ward Thomas, barone, XXIX n., LIII, LIII n., LVI.
 Werklein Joseph, barone, XIX n., LI, LI n., LII, LIII, LVI, 10-17, 144, 158 n., 175.

INDICE

<i>Ringraziamenti</i>	p. VII
<i>Introduzione</i>	» IX
<i>Bibliografia essenziale</i>	» LIX
<i>Documenti</i>	» 1
DOCUMENTO I	
<i>Mémoire sur l'Italie par Coussy, 1816</i>	» 3
DOCUMENTO II	
<i>[Corrispondenza segreta tra il principe di Metternich e il col. Joseph Werklein, governatore provvisorio del ducato di Lucca, 1817]</i>	» 10
DOCUMENTO III	
<i>ANONIMO, Résumé sur la situation politique d'Italie, spécialement dans les Duchés de Parme et de Modène à l'époque du mois d'août 1817</i>	» 18
DOCUMENTO IV	
<i>Copie des déclarations faites par Joseph Alexandre Villeneuve au sujet des sociétés secrètes des Indépendans italiens, Octobre 1817</i>	» 25
DOCUMENTO V	
<i>Quelques idées sur l'Italie et sur les moyens que la France pourrait employer pour conserver ou acquérir de l'influence en ce pays par monsieur Buttura, 21 Juillet 1818</i>	» 33

DOCUMENTO VI

Mission secrète du marquis Harold de Bourbel en Italie, 1818-1822 p. 39

DOCUMENTO VII

[Lettera del marchese de La Maisonfort, incaricato d'Affari di Francia a Firenze, al ministro Damas; istruzioni di Damas al visconte Marcellus, 1826] » 162

DOCUMENTO VIII

[Corrispondenza segreta tra il visconte Marcellus, inviato di Francia a Lucca, e i ministri Portalis e Polignac, 1829-1830] » 169

DOCUMENTO IX

Mémoire sur les affaires d'Italie par monsieur de Vielcastel, Mars 1832 » 187

DOCUMENTO X

Mémoire secret sur l'Italie par A.E. Cerfber à monsieur Guizot, ministre des Affaires Etrangères, 1840 » 193

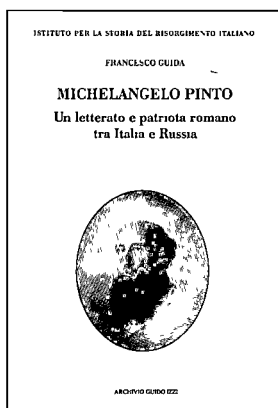
DOCUMENTO XI

[Corrispondenza tra il barone Fabrizio Ostini e il principe di Metternich relativamente alle opere di Balbo e di Gioberti, 1844] » 202

DOCUMENTO XII

[Corrispondenza tra delegati di polizia di Genova e di La Spezia e il comandante generale della divisione di Genova relativamente ai disordini accaduti in quelle città nell'estate e nell'autunno 1847] » 239

Indice dei nomi » 259



FRANCESCO GUIDA

MICHELANGELO PINTO
Un letterato e patriota
romano tra Italia e Russia

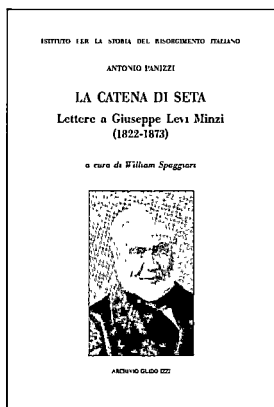
1998 - pp. XVIII + 214

ISBN 88-85760-68-6

L. 30.000

Il volume racconta, sulla base di una ricca e inedita documentazione, la vita avventurosa di Michelangelo Pinto, politico, studioso, diplomatico. Noto per la sua attività giornalistico-politica svolta tra il 1847 e il 1849, soprattutto per la fortuna che incontrò il giornale da lui fondato, *Il Don Pirlone*, il Pinto ebbe anche importanti incarichi diplomatici tra Roma e Torino. Esule in Piemonte, Francia e Inghilterra svolse una intensa attività di storico, traduttore, autore di opere teatrali, organizzatore di cultura. In seguito, costituito il Regno d'Italia, tornò alla carriera diplomatica nella veste di console, nella sede prediletta di Pietroburgo, ma anche in sedi altrettanto o più importanti come Odessa, Algeri, Amsterdam e Amburgo.

A Pietroburgo il Pinto svolse anche un'intensa attività di insegnante di letteratura, soprattutto italiana, in sede universitaria, grazie anche alla sua conoscenza della lingua russa. Impressionante il numero e la qualità delle personalità con cui fu in contatto da Herzen a Turgenev, da Mamiani a Gioberti.



ANTONIO PANIZZII

LA CATENA DI SETA
Lettere a Giuseppe Levi Minzi
(1822-1873)

1998 - pp. 128
 ISBN 88-85760-72-4
 L. 30.000

Sfuggito avventurosamente all'arresto da parte della polizia estense, Antonio Panizzi (Brescello 1797-Londra 1879) approdava nell'autunno 1822 in Svizzera, dove, secondo il costume inaugurato dal Foscolo e dagli esuli della Restaurazione, si trattenne per alcuni mesi prima di raggiungere l'Inghilterra.

Superando difficoltà di ogni tipo, a Londra egli percorse le tappe di una carriera prodigiosa: professore di italiano all'Università (sua è l'edizione dei due *Orlandi* di Ariosto e di Boiardo, quest'ultimo restituito dopo tre secoli al testo originale), *keeper of printed books* e (dal 1856) *principal librarian* del British Museum, istituzione che egli rinnovò profondamente (fra l'altro, con la costruzione della famosa *Reading Room*), ed alla quale si sentì sempre legato da una catena, «non di ferro ma di seta».

Nell'arco di mezzo secolo, Panizzi intrattenne col medico ebreo Giuseppe Levi Minzi, suo concittadino, un carteggio che mette in evidenza i tratti della sua personalità: l'orgoglio per i successi in terra inglese, il perentorio esercizio della *vis* polemica, l'immutato amore per la terra d'origine, i risentimenti di una vecchiaia solitaria, l'impegno per la causa risorgimentale, ma anche il fastidio per la corruzione dilagante e il disprezzo per quei connazionali che pensavano a organizzare feste anziché lavorare e studiare.

Dopo l'Unità, il Regno d'Italia si incamminava su strade che non erano quelle previste, con moralistico rigore, dal «terribile Panizzi» (così lo aveva definito, nel corso di un memorabile colloquio, Ferdinando II di Borbone). Il suo commiato fu dunque senza rimpianti: «Addio mio carissimo amico. Mi vergogno essere italiano vedendo come vanno le cose. Basta la mia carriera è finita e concludo: Vanitas vanitatum et omnia vanitas».

Finito di stampare nel mese di Dicembre 1998
a cura della G.P.S. srl
00040 Monte Compatri (RM) - Via Casilina, km. 21,500
Tel. 06/9476800 - Fax 06/9476460



L. 60.000 i.i.

ISBN 88-85760-73-2



9 788885 760738

Bianca Maria Cecchini, dottore di ricerca in Storia della Società Europea, svolge la sua attività scientifica in collegamento con la cattedra di Storia Moderna presso il Dipartimento di Scienze della Politica dell'Università degli Studi di Pisa.

Ha scritto numerosi saggi su riviste storiche italiane e straniere, trattando in particolare i temi legati alla storia diplomatica europea dell'età moderna e contemporanea.

L. 60.000 i.i.

ISBN 88-85760-73-2

